

MÉMORIAL

SUR LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

Nous sommes autorisé à déclarer que tout Exemplaire qui ne sera point signé par nous, doit être regardé comme Contrefaçon.



La lettura di questo libro gioverà assai ai nostri Posteri. 1828

S/806

MÉMORIAL

SUR LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE,

SES CAUSES,

SES PROMESSES ET SES RÉSULTATS;

PRÉCÉDÉ

D'une Introduction *tirée de la Politique sacrée de Bossuet; suivi d'un* Supplément *sur le sort des principaux Impies, Usurpateurs, Factieux, etc., de l'an 40 à l'an 1823.*

OFFERT A TOUS LES AGES, MAIS SURTOUT A LA JEUNESSE.

Par Tous.-Fél. JOLLY, anc. profess. et pr. chanoine rég. de la congrég. de France, chan. hon. et ci-dev. profess. du séminaire de Troyes.

Veuillez lire la Préface et les trois Tables.



Cave diligenter ne obliviscaris Domini.— Regnantibus impiis, ruinæ hominum.
(Deut. 6. prov. 28.)

PARIS,

IMPRIMERIE ECCLÉSIASTIQUE DE BEAUCÉ-RUSAND,

HÔTEL PALATIN, PRÈS SAINT-SULPICE.

1824.

PRÉFACE
DU MÉMORIAL
DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

Nous avons donné à cet ouvrage le nom de *Mémorial,* parce que notre but est de rappeler aux personnes plus âgées les causes, les promesses, ainsi que les résultats de la révolution, et d'en instruire celles qui, par leur âge, n'ont pu en être témoins. Ce n'est pas une composition nouvelle, mais simplement un souvenir. Nous ne sommes ni auteur, ni homme de lettres; étant avancé en âge, ayant lu, appris, et vu beaucoup de choses relatives à cette grande catastrophe dont le contre-coup a retenti si loin, nous avons seulement cru utile d'en rappeler quelques-unes, en tâchant de le faire, selon nos faibles moyens, dans un ordre et d'une manière conformes à nos vœux pour le bien public. Notre désir, si Dieu daignait seconder nos efforts, serait de porter à un salutaire et honorable repentir tous ceux qui ont eu le malheur de contribuer à nos bouleversements religieux et politiques, et de les y porter pour leur propre bonheur, ainsi que pour celui de notre patrie. Puissions-nous aussi préserver les générations nouvelles des erreurs ainsi que des dangers d'un philosophisme impie, et toujours révolutionnaire, en leur faisant voir, par les faits, ses suites déplorables; suites dont la France doit craindre un renouvellement, sous d'autres formes sans doute, mais peut-être non moins affreux, si la jeunesse n'est point ra-

menée aux principes et à la pratique de la religion catholique qui a fondé, soutenu, et illustré la monarchie française depuis près de 1400 ans. Que ne sommes-nous dignes d'unir nos prières et nos larmes à celles de ces âmes vraiment pieuses qui aiment tous leurs frères, sans exception, dans la charité d'un Dieu mort sur une croix pour le salut de tous : de ces âmes justes qui implorent chaque jour les consolations célestes de notre divine religion, pour la France affligée du sort présent et futur de ses enfans égarés. C'est à elles, c'est à tant de Français confesseurs et martyrs de la foi, que nous avons dû, jusqu'à ce jour, de si nombreux prodiges de miséricorde, prodiges qui, nous osons l'espérer, sont un gage précieux pour l'avenir.

Nous mettons à la tête de ce *Mémorial* une introduction tirée de la *Politique Sacrée*, que le grand Bossuet a composée avec l'*Écriture Sainte*, source inépuisable de vérité, et à laquelle nous devons les chefs-d'œuvre de cet immortel génie. Nous avons extrait 130 pages in-12, des 800 environ, qui forment les dix livres de ce précieux ouvrage, et nous les avons distribués en 32 articles dont la table fera connaître les titres, et inspirera, nous l'espérons, le désir de lire cette introduction dont nous pouvons, n'en étant que le copiste, faire l'éloge comme de l'un des traités les plus utiles, et les plus admirables que nous connaissions. Elle est remplie des invariables principes qui sont essentiels au vrai bonheur de tous les âges, et surtout de la jeunesse dans le cœur de laquelle tous les établissements d'éducation doivent s'efforcer de les graver. Bossuet ne donnant que la traduction des passages de l'*Écriture Sainte*, nous y avons ajouté le texte latin, persuadé, par notre propre expérience, que cette addition ferait plaisir aux ecclésiastiques, et à toutes les personnes qui

connaissent cette langue. A cette réunion de maximes toutes célestes dans leur première origine, nous avons joint dans le 33e. et dernier article, une suite de préceptes divins rendus avec les paroles de l'*Écriture Sainte*; et formant une liste *de choses que Dieu défend de faire*, pour servir de règle dans le jugement *des choses faites* par les auteurs et les partisans de la révolution, règle immuable, et supérieure à toute puissance humaine. Nous pensons que les personnes sensées et honnêtes ne seront point fâchées de pénétrer, avec ce divin flambeau, dans le cahos de notre révolution. Lorsque l'on veut descendre et marcher dans des catacombes, au milieu des ténébreuses régions de la mort, l'on ne peut être précédé d'une trop vive lumière. Nous opposons les maximes de l'éternelle sagesse sur la vraie félicité des rois et des peuples, aux destructives erreurs de nos sophistes révolutionnaires, erreurs rapportées dans le chap. 6. de ce mémorial, et avec *leurs propres termes*, comme nous le disons plus bas.

Nous donnons ensuite une notice chronologique de 30 des principales révolutions qui ont troublé le monde avant le 18e. siècle, pour rappeler, que toutes, à la vérité, ont été, ainsique la nôtre, enfantées par l'orgueil et la cupidité, vices dont l'histoire a gravé les traits effrayants sur leur front avec les larmes et le sang des peuples; mais qu'elles n'offrent, ni séparées, ni réunies, *le caractère distinctif* de l'effroyable explosion commencée en 1789.

Nous entrons enfin, avec le sentiment de notre insuffisance, dans l'exposition des causes et des effets de cette explosion, et nous commençons par son caractère distinctif et particulier, caractère *dont le monde n'avait point encore vu d'exemple.*

Nous donnons, après cela, un tableau abrégé des

erreurs, des absurdités, et des contradictions des sophistes du dix-huitième siècle, tableau composé *avec leurs propres expressions*, et la citation des ouvrages dont elles sont tirées. Ce précis nous a paru nécessaire pour montrer promptement, et par les paroles mêmes des ennemis de la religion ainsi que de tous les gouvernements, de quelle aversion, et en même temps de quel mépris sont dignes ces sophistes dont l'impiété a préparé, pendant plus d'un demi siècle, cette révolution qui, dirigée par eux, n'a point cessé, depuis 33 ans, de corrompre les hommes et d'ensanglanter la terre.

Nous en offrons de suite la preuve la plus convainquante, *celle des faits*, en appliquant les déplorables résultats de leurs doctrines perverses, et de leurs fastueuses promesses aux principales bases de la félicité publique. Nous n'entrons dans cette application qu'après avoir rappelé et les sources impures dans lesquelles le philosophisme du 18e. siècle a puisé, et les sages prédictions qui n'ont pu retarder sa marche, et les phénomènes, les charlatants, les contrastes de tous genres qui ont précédé ou accompagné l'explosion de 1789.

Ces bases du bonheur des peuples dont nous venons de parler, sont le respect pour la *religion*, l'*humanité*, la *paix publique*, les *lois*, les *mœurs*, le *serment*, les *propriétés*, l'*unité de principes politiques*, les *lettres* et les *monuments*. Enfin, pour l'*éducation* de la jeunesse qui est notre principal objet, parce que c'est dans son cœur qu'il faut répandre et réunir toutes les premières semences, tous les premiers germes du bonheur public et particulier. Nous demandons successivement ce que le philosophisme révolutionnaire a fait pour conserver et féconder chacune de ces sources de la prospérité des empires. Au chapitre 7e. sur la *religion*, nous donnons un sommaire chronolo-

gique de l'église gallicane, de ses services avant, et de ses persécutions depuis 1789.

Nos réponses quoique courtes, et bien inférieures à toute l'étendue des questions, en donneront cependant une idée suffisante pour comparer les promesses aux résultats. Nos deux récapitulations générales des 40 plans ou projets d'éducation, ainsi que de toutes les autres tentatives du philosophisme révolutionnaire depuis 1789, suffiraient, à ce qu'il nous semble, pour éloigner toute personne sensée de ce perfide ennemi du genre humain. Ces récapitulations forment les trois derniers chapîtres.

Ce mémorial est suivi d'un tableau abrégé du sort que Dieu a fait éprouver à plusieurs des principaux perturbateurs du repos public, usurpateurs, persécuteurs de l'église, factieux, sophistes, ainsi qu'à beaucoup de ceux qui en ont été les dupes et les partisans de l'an 40 de l'ère chrétienne à l'an 1823. L'on y verra que si la providence ne punit pas toujours en ce monde d'une manière aussi frappante aux yeux des hommes, parce que l'éternité nous attend, elle le fait du moins assez souvent pour nous donner de grandes et salutaires leçons.

Dans ce mémorial de la révolution, spécialement dans la notice chronologique des 40 plans ou projets relatifs à l'éducation, nous avons souvent supprimé *les noms des auteurs*, nous contentant de citer leurs *propres termes avec la date*, *et les écrits dont ces paroles sont tirées*. Notre but n'est point d'humilier, mais plutôt de reconcilier, si nous en avions le pouvoir; car si nous croyons avoir par notre faute offensé quelqu'un, quoique cela fût contre notre intention, nous lui en ferions sur-le-champ nos excuses et de tout notre cœur. Mais si cette personne était du nombre de ceux qui ont eu, ou qui ont encore le malheur de se

laisser entraîner dans les voies criminelles de la révolution, nous la prierions de regader d'un côté ses désastreux résultats, et de l'autre, la fin effrayante de presque tous ses chefs ainsi que de leurs principaux partisans. Nous lui ajouterions que *tous* aude-là de l'*échafaud*, du *suicide* ou de l'*assassinat*, ont trouvé l'*éternité*. Que des hommes égarés ou corrompus y croyent ou n'y croyent pas, elle sera toujours aussi certaine que la mort qui nous y conduit. Puissent-ils ne pas attendre ce moment fatal pour implorer la miséricorde divine. Nous voudrions, pour leur bonheur et pour la consolation de tous ceux qui aiment véritablement leurs frères, être digne de contribuer à leur réconciliation avec Dieu et avec eux-mêmes.

Nous espérons que les lecteurs honnêtes rendront justice aux motifs qui nous ont porté à rédiger cet ouvrage. Puisse son utilité faire excuser ses taches et ses imperfections; outre notre âge avancé et nos continuelles infirmités, nous sommes loin d'avoir les talents nécessaires pour bien traiter ce sujet. Il faudrait, comme nous le disons ailleurs, un Tacite, ou plutôt un Bossuet dont le génie éclairé par les rayons du soleil de vérité, pût pénétrer dans les noires profondeurs, et jusque dans les abîmes de la plus épouvantable conjuration que l'enfer ait encore formée contre le Ciel; celle de renverser tous les autels ainsi que tous les trônes pour engloutir ensuite, si cela eût été possible, tous les hommes créés à l'image de Dieu, dans le gouffre d'un athéisme universel.

Ce mémorial et tout ce qui pourra être publié en notre nom, soit de notre vivant, soit après notre mort, nous le soumettons de tout notre cœur à l'église, notre tendre mère, juge infaillible des vérités du salut. S'il nous était échappé quelqu'erreur, nous en demandons sincèrement pardon à



Dieu, et la rétractons de toute notre âme, dans une soumission pleine et entière, dans une soumission d'esprit et de cœur à l'Église catholique et à toutes ses décisions, soumission sans laquelle l'on ne peut être au nombre de ses enfants, ni opérer son salut. Avec le secours de la miséricorde divine nous sommes prêts, s'il en était besoin, à publier nous-mêmes cette rétractation par la voie de l'estimable journal de l'Ami de la Religion et du Roi, ou par toute autre voie qui serait jugée convenable. Nous en ferions autant, si nous avions eu le malheur de nous tromper dans des choses qui pussent être préjudiciables à quelqu'un. Quant aux critiques sur nos fautes littéraires et sur notre défaut de capacité et de connaissances suffisantes, elles peuvent être très-fondées, et nous demandons à Dieu la grâce d'en profiter avec reconnaissance, autant que cela nous serait possible. Si notre opposition aux dangereuses opinions des chefs et des partisans du philosophisme révolutionnaire nous attirent des critiques d'un autre genre, nous prions leurs auteurs de vouloir bien être persuadés, qu'en les plaignant nous n'en serions pas moins disposés à contribuer à leur véritable bonheur, si cela était en notre pouvoir.

Nous avons choisi le *format in*-12 comme étant moins cher, et nous paraissant plus commode pour l'usage que l'*in*-8°, format qui, selon nous, nuit aujourd'hui plus qu'il ne sert à l'instruction, à cause de l'élévation du prix. Le traité des études de Rollin a été notre modèle pour le nombre des pages qui sont de 6 et 700; mais nous avons désiré dans les pages des lignes un peu plus longues et et plus nombreuses, avec un beau caractère, mais un peu moins fort. Secondé par l'honnêteté d'un imprimeur jeune encore, qui s'est annoncé dans son honorable profession par des ouvrages recommandables et bien exécutés, tels que le *The-*

saurus Biblicus, le *Thesaurus Patrum*, et autres livres estimables, nous ne porterons point le prix de ce volume, quoiqu'il soit assez considérable, au de-là de 50 sous. Il aurait même été d'un prix inférieur, si nous n'avions pas cru devoir prélever quelque chose pour nous indemniser d'un assez grand nombre d'exemplaires que nous avons l'intention d'offrir et de donner selon les convenances. (1)

Avec le secours de la miséricorde divine, nous comptons faire succéder à l'impression de ce *Mémorial*, celle d'un autre *Mémorial sur l'Ecriture Sainte*, lequel sera suivi d'un *troisième Mémorial relatif à l'éducation et l'instruction*, avec un supplément *sur l'instruction ecclésiastique*.

Le Mémorial de l'Ecriture Sainte contiendra :

1.° Un *discours préliminaire* sur ce divin livre et sur la manière de l'étudier pour l'apprendre et le retenir, ainsi que les autres bons livres. Nous tâcherons d'y réunir ce que l'étude et l'expérience nous ont enseigné.

2.° *Une introduction* à l'Ecriture Sainte, faite *avec ses propres expressions*, *ainsi que tout ce qui va être cité par nous comme formant ce Mémorial*, dont la traduction sera en regard du texte sacré dans l'édition latine, comme nous le dirons ci-dessous.

3.° *L'Histoire Sainte* de l'Ancien Testament en

---

(1) Nous désirons si vivement que la bonté infinie de Dieu daigne rendre cet ouvrage utile, surtout à la jeunesse, que nous en aurions volontiers distribué tous les exemplaires. Mais nos facultés ne nous le permettent pas, quoique nous ayons, grâces au Ciel, plus qu'il ne nous faut pour subsister, ayant, avec l'autorisation du Saint-Siège, comme régulier, hérité de notre famille environ deux mille livres de rentes. Nous espérons que des amis du bien en donneront quelques exemplaires, s'ils partagent notre sentiment sur son utilité.

168 chapitres dont deux, le 165 et le 168 seulement, ont été rédigés par nous en latin et en français, d'après les *historiens profanes*, pour remplir l'interruption qui se trouve entre Esdras et les Machabées, ainsi qu'entre les Machabées et les évangiles, et ne point laisser de vuide dans l'histoire du peuple juif, jusqu'à la naissance de Jésus-Christ l'an 4000

4.° *L'Histoire du Nouveau-Testament*, ou la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, composée avec les paroles des quatre évangiles en 68 chapitres, et l'abregé des actes des Apôtres. Nous avons tâché que les titres des chapitres en pussent faciliter l'usage.

Voilà ce qui formera la première partie de ce Mémorial, en 2 forts volumes in-12 dans l'édition latine et française, et un seul volume dans celle qui ne contiendra que la traduction du texte sacré. Ce qui suit formera la seconde partie.

5.° *La loi de Dieu* donnée à Moïse sur le mont Sinaï, rédigée d'après le Pentateuque, et divisée *par ordre de matières.*

6.° L'histoire prophétique de Jésus-Christ sur deux colonnes, la prophétie de l'Ancien-Testament à gauche, et son accomplissement à droite, en 53 paragraphes ou articles. — Les art. 14 et 16 offrent de suite les prophéties et les miracles de Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même.

7.° L'éloge par l'Esprit Saint des justes cités dans la Bible.

8.° Le sort des impies cités également dans la Bible, tableau dont le supplément de notre Mémorial de la révolution formera la suite.

Cette seconde partie sera également en deux volumes in-12, *latin* et *français*; et en un seul pour ceux qui ne voudront que la traduction du texte sacré. Nous y joindrons même *l'introduction*

à l'Écriture Sainte, si la première partie se trouvait trop chargée.

Le dernier volume de cette seconde partie sera terminé par un tableau, ou plutôt une espèce de table de 250 *sermons et discours* de Bossuet, Bourdaloue et Massillon, divisés en *cent sujets* par ordre de matières, avec l'idée principale, du sujet traité, de manière à pouvoir, en quelques instants, trouver le sermon désiré. Ce tableau qui n'a que 12 pages dans notre manuscrit a déjà été copié par plus de 80 personnes. Il n'apprend point, comme nous l'observons souvent, à faire un sermon, mais il aide à trouver de beaux modèles.

Notre *Mémorial sur l'éducation et l'instruction* contiendra un abregé des connaissances fondamentales nécessaires à chacun; une réunion de passages de l'Ecriture Sainte sur les devoirs des parents et des enfants; des exemples de bons parents; les sentiments des païens eux-mêmes; les excès des élèves de la révolution; les prodiges de la bonté divine envers ceux qu'elle a préservés; des ordonnances de Charlemagne, de Philippe-Auguste, d'Henri IV, sur l'éducation; les règlements de l'université de Paris, des jésuites, des oratoriens, des doctrinaires, des frères des écoles chrétiennes; les conseils de Bossuet, de Fénelon, de Rollin et de Locke sur le même objet, le tout *avec leurs propres paroles*; la manière d'enseigner chrétiennement les auteurs païens; le danger de la multiplication des livres et des écrits discordans; nos timides, faibles, et peut-être aujourd'hui presqu'impraticables idées sur le remède; un ordre de lectures et d'études (car sans ordre point de succès) avec un choix des principaux auteurs grecs, latins et français, choix qui est bien loin, quoique nous consultions depuis longtemps et les hommes et les livres, d'être ce que nous désirerions, surtout parmi les livres Fran-

çais ; car les chefs-d'œuvres et les autres livres irrépréhensibles en tout point, comme l'histoire universelle de Bossuet par exemple, nous semblent assez rares. A ces objets se joignent des questions sur l'Histoire Sainte, sur le précieux Traité des études de Rollin, sur l'Histoire ancienne et les études classiques en général, sur la Chronologie jusqu'à l'an 313 de Jésus-Christ. Ces dernières questions sont rédigées de manière à indiquer la réponse : nous y avons même ajouté, le plus souvent qu'il nous a été possible, des réponses faites avec les propres paroles de l'histoire universelle de Bossuet, ce qui doit les rendre plus utiles. Ce Mémorial sera terminé par une *notice* sur les principales bibliothèques avant et depuis l'imprimerie ; sur les imprimeurs les plus renommés, et sur les principaux écrivains grecs et latins *sacrés* et *profanes* avec leur âge, leur patrie et quelques-unes de leurs principales productions, éditions et traductions.

Voilà ce qui est fini, le moins mal que nous avons pu, depuis près de trois ans. Mais nous désirerions pouvoir y ajouter des questions sur les objets de l'enseignement de chaque classe, afin qu'un parent, un maître, un ami, un protecteur pût facilement et souvent interroger chaque élève sur ses études ; et aussi des questions plus étendues sur les carrières que suivent les jeunes gens au sortir des colléges, et en général sur tout ce qui doit former une *véritable instruction, amassée avec cet ordre qui peut seul la rendre digne de ce nom.*

Nous sommes loin, malgré nos désirs constants, d'oser promettre l'exécution de cette dernière partie de notre Mémorial sur l'éducation. Nous allons d'abord, si Dieu nous en accorde la grâce, faire la traduction de la vie et de l'histoire prophétique de Jésus-Christ, afin que l'impression de notre Mémorial de l'Ecriture Sainte ne soit

point retardée. Et ensuite, si nos faibles moyens nous le permettent, nous rédigerons les questions mentionnées ci-dessus, en les soumettant aux maîtres et aux hommes plus instruits que nous. Si nous ne pouvons exécuter ce dessein, nous espérons que notre désir sera partagé par quelque personne plus capable de le bien remplir.

Nous y attachons beaucoup de prix, l'expérience nous ayant montré que des questions bien suivies sur les différents objets de l'enseignement, deviennent en les donnant aux élèves, et en les interrogeant souvent avec ces mêmes questions, l'un des moyens les plus sûrs pour les rendre appliqués, pour faire entrer avec ordre, les connaissances dans leur esprit, et pour les y fixer. Consacré dès notre jeunesse à l'étude et à l'enseignement, nous devons, malgré la faiblesse de nos moyens, encore augmentée par celle de notre santé depuis l'âge de 20 ans, avoir acquis à 65 quelque expérience. Elle s'est formée surtout depuis que nous avons eu à Troyes de 1805 à 1817 l'avantage de contribuer avec des hommes respectables à l'instruction de plus de 400 élèves du séminaire (1), et à l'examen de 10 à 1200 du collège, ainsi qu'à celui de 2 ou 3000 compositions des prix.

(1) Nous ne pouvons nous rappeler ces vertueux élèves, sans leur réitérer notre tendre affection et notre reconnaissance pour les sentiments qu'ils nous ont conservés, et pour les consolations qu'ils nous ont procurées par leur application à l'étude, et spécialement à l'Ecriture sainte, que nous leur enseignions tous les jours avec la théologie, application portée à un tel point, qu'en juin 1817, le respectable M. Fournerot, encore supérieur, homme honoré, ainsi que son digne collègue et ami, M. Godot, par 50 ans de vertus et de services, assistant avec M. Petilier, grand-vicaire de Troyes alors, et à présent de Sens, à l'une de nos conférences générales sur l'instruction et sur les moyens d'émulation pour tous les élèves, nous pria de ralentir un



Nous espérons que les lecteurs nous pardonneront ces détails, en faveur des motifs qui nous ont

---

peu, par nos observations, l'ardeur de l'étude, un zèle immodéré en ayant incommodé un assez grand nombre. Nous n'avions jamais si bien senti les heureux effets de la religion dans l'éducation et sous tous les rapports. Nous avons vu les élèves du petit séminaire enlever jusqu'à 14 prix sur 16, et 6 années de suite le prix d'honneur dans la rhétorique du collége de Troyes, dont M. de Fontanes, alors grand maître de l'Université, nous louait les études en 1813; collége qui a eu jusqu'à 330 écoliers sous M. l'abbé Lucot, aujourd'hui chanoine et grand-vicaire, homme estimable qui a rendu de grands services dans cet établissement relevé par ses soins. En général, ces bons élèves, que nous ne pouvons oublier, se sont toujours montrés dignes de la paternelle bienveillance de leur vénérable fondateur. Mgr. de la Tour-Dupin-Montauban, dont la charité, les vertus évangéliques et la sainte amabilité rappelaient saint François de Sales; et de celle de son illustre successeur, Mgr. de Boulogne, prélat si cher aux amis de la religion par ses talents oratoires, sa vigueur épiscopale, ses persécutions, son zèle aussi éloquent que courageux pour la défense de la religion depuis près de cinquante ans, et auquel nous ne pouvons trop exprimer notre profonde reconnaissance pour les bontés dont il nous a honoré, ainsi que son saint prédécesseur. Nous en devons aussi beaucoup à nos estimables confrères, membres du Chapitre et du séminaire, à toutes les personnes honnêtes de cette ville, et en particulier à une ancienne famille qui a, dans l'émigration, servi Louis XVI, dépouillé de ses Etats, comme l'un de ses aïeux servait, en France, Henri IV, reconquérant les siens; famille à l'obligeante hospitalité de laquelle nous avons dû le bonheur de rendre quelques services dans une ville que nous ne pouvons oublier non plus que celle de Châtillon-sur-Seine, ville de Bourgogne, bien habitée, bien pensante, et dont les touchantes démarches nous ont conservé dans son sein, ainsi que tous les chanoines réguliers, nos chers confrères, jusqu'en 1791, année où une force majeure nous a réduit à quitter, quoiqu'à regret, une ville où nous avons reçu tant de témoignages d'affection et d'intérêt. Nous ne pouvons plus exprimer à *tous* les sentiments que nous inspirent nos souvenirs qu'en adressant au Seigneur nos vœux pour qu'il daigne être leur récompense. Retiré des portes de la mort, il y a 2 ans, par son infinie miséricorde, et par les soins de M. Recamier, médecin aussi re-

porté à les insérer ici. Nous l'avons fait pour satisfaire notre cœur, et pour donner une idée de nos sentiments, de notre désir du bien, et des objets qui sont contenus dans les ouvrages que nous annonçons enfin, comme devant être bientôt publiés soit par nous, si Dieu nous en accorde la grâce, dans l'agréable retraite de laquelle, à cause de nos infirmités, nous ne sommes point sortis depuis plus de deux ans; soit par d'autres après nous. L'on voit par les noms que nous donnons à ces ouvrages, que ce ne sont en général que des *souvenirs* recueillis, et dans les livres, et dans notre mémoire, pour les faire passer dans la mémoire des autres, avec l'espoir qu'ils y produiront des fruits salutaires.

Ceux de notre *Mémorial de la révolution* sont puisés dans ce que nous avons vu dans les actes du Gouvernement, dans les écrits du temps, dans les estimables productions de feu M. l'abbé Barruel, et M. Frabri, dans les Biographies, dans l'utile journal de l'Ami de la Religion et du Roi,

---

ligieux que savant et habile, nos infirmités, suite de l'âge et de la maladie, ne nous laissent plus d'autre pouvoir. Nous bénissons la bonté divine de nous avoir amené, avec l'agrément de Mgr. notre évêque, dans la paisible et édifiante retraite du séminaire des Missions étrangères, à Paris, maison qui suffirait pour prouver que notre sainte religion est la seule véritable; et pour le prouver par sa seule destination, par la seule vue de ses membres et de ses élèves, dont les uns sont déjà allés, au péril de leur vie, à 5 ou 6 mille lieues de leur patrie, pour travailler au salut éternel des malheureux idolâtres: et dont les autres se disposent à partir avec une vocation dont on reconnaît facilement l'empreinte toute céleste, pour aller, la croix de Jésus-Christ à la main, parcourir la même carrière. Puissions-nous profiter de tant de sujets de sanctification! Les vœux de notre reconnaissance générale, et tous ceux que nous formons aussi pour une maison si précieuse aux yeux de la foi, ainsi que pour les personnes respectables qui l'habitent, seraient alors moins indignes d'être exaucés. Puisse la miséricorde divine nous accorder ce bonheur!

dans d'autres journaux royalistes, tels que la Quotidienne, les Débats, le Drapeau Blanc, etc.

Ceux du *Mémorial de l'Education* sont tirés des meilleurs ouvrages que nous avons pu connaître et copier, ainsi que de notre faible expérience dans l'enseignement pour lequel nous avons assez travaillé, mais sans jamais parvenir à la science, et encore moins à toute la vertu nécessaire pour en bien remplir les obligations, surtout dans notre état.

Ceux du *Mémorial de l'Ecriture-Sainte* sont copiés dans le seul *Livre divin* qui soit au monde, livre sans la doctrine et la foi duquel les 3 milliards 377 millions de volumes, que des bibliographes nous disent avoir été publiés depuis l'invention de l'Imprimerie, ne peuvent opérer le salut éternel d'aucun homme sur la terre. En étudiant et enseignant ce divin Livre, ainsi que les abrégés d'Histoire Sainte, qui en ont été tirés, nous avons souvent désiré un abrégé de cette histoire composé des propres paroles du Texte sacré, persuadé qu'il y a dans ces paroles une vertu, une beauté qui ne peut se trouver dans celle des hommes. Mais pour sentir tout le prix de cette divine parole, et en bien profiter, il faut la lire dans un désir de sanctification, dans l'humilité, et en pensant que ce n'est aucun des sages, ni des savants de la terre qui nous parle, mais que c'est notre Dieu, notre Créateur, notre Sauveur lui-même : que c'est celui qui, à notre mort, nous jugera d'après cette indestructible parole : il faut la lire dans une soumission entière à l'Eglise catholique, qu'il en a établie l'infaillible interprête. Il faut la lire en se rappelant ce mot si fécond dans son sens, si inépuisable même de saint Augustin, lorsqu'il dit : « La parole de Dieu n'est pas moins sacrée que le corps de Jésus-Christ. » — *Non minùs verbum Dei quàm corpus Christi.*

Si l'on n'apporte point à la lecture de l'Ecriture-Sainte de bonnes dispositions, cet incomparable Livre de vérité et de salut, se change en un livre de contradiction, d'erreur et de mort.

C'est pour en faciliter la connaissance, pour en inspirer le goût, pour en graver les discours plus qu'admirables, les maximes toutes divines, *avec leurs propres expressions*, que nous avons rédigé ce Mémorial, sur lequel nous insistons en ce moment, parce que c'est ce que nous croyons avoir, avec le secours de Dieu, fait de plus utile. S'il daigne y répandre sa bénédiction, malgré notre propre indignité, nous espérons que cet ouvrage, surtout dans la première partie, deviendra *classique*, avec l'approbation des vénérables pontifes de l'Eglise, qui sont, par leur sainte dignité, les premiers juges de l'enseignement et de toute la doctrine du salut : et avec l'acceptation du Prélat, dont nous avons appris, depuis tant d'années, soit en l'entendant dans ses conférences uniques en leur genre de perfection, soit en conversant avec lui, à honorer les talents, la modeste et aimable simplicité, l'éloquente et irrésistible logique, et les inappréciables services envers la jeunesse, à la tête de laquelle il faut, dans l'état actuel des choses, bénir Dieu et le Roi de le voir placé, quoique le malheur des circonstances l'empêche souvent d'y opérer tout le bien qui est dans son cœur. L'Université possède de bons maîtres, et de vertueux élèves, mais ils ne sont pas assez nombreux, et les bons remplacements sont très-difficiles.

Pour parvenir plus promptement au bien, sous le rapport de l'éducation, de la religion et de l'instruction, il eût été à souhaiter que l'on eût, dès le rétablissement du Roi légitime, en 1814, formé, entr'autres, *trois établissements*.

1.° — L'établissement d'une *imprimerie dite du*

bien pubic, confiée à un imprimeur religieux, et expérimenté dans son art, dirigée par deux de ces anciens membres du Clergé, dont la science et la vertu ne connaissent d'autre ambition que celle du ciel, et pour eux et pour les autres; et auxquels l'on aurait associé deux jeunes prêtres distingués par leur piété et leurs talents, pour se former à cette direction, sous ces deux hommes d'un vrai et solide mérite. Cette imprimerie eût été chargée de réimprimer, dans le format *in*-12, comme le moins cher, avec bon papier et avec beau caractère, le petit nombre de chefs-d'œuvre et d'autres bons livres qui, dans les différents genres d'instruction, auraient été approuvés par les Evêques, ou revêtus de l'estime générale; livres qui bien lus, bien étudiés, et avec ordre, sont seuls capables de donner une solide instruction, selon la maxime des païens eux-mêmes : — « *Et paucos* » *et optimos, et statim et semper* (*evolve libros*.) » Ce n'est pas la quantité des aliments qui rend sain: c'est le choix et la bonne digestion. La confiance universelle, inspirée par cette imprimerie, eût permis de porter chaque édition à beaucoup de milliers d'exemplaires, qui eussent été rapidement vendus à 25 ou 30 sols le volume, au plus. Par ce moyen, l'on aurait, en peu de temps, régénéré la véritable instruction, en substituant de bons livres à tous ces ouvrages médiocres, équivoques, dangereux et discordants, dont la France est inondée.

2.° L'établissement d'*une congrégation religieuse* pour régénérer l'éducation de la jeunesse en faisant rentrer la religion dans son cœur plus encore par les exemples que par les sages et savantes leçons d'hommes dévoués au vrai bonheur de leur patrie par leur entier dévoûment à Dieu. De tels hommes peuvent seuls comprendre et bien remplir les salutaires et pénibles fonctions de l'enseignement. Beaucoup de ceux que l'aveugle-

ment de leurs préjugés aurait portés à s'opposer à cet établissement, lui confieraient aujourd'hui leurs enfants, effrayés par l'expérience qui leur montre de plus en plus que l'irréligion peut entraîner la jeunesse du sein même des familles et des professions honnêtes, à tous les genres de crimes et de forfaits.

3.° L'établissement d'un *séminaire épiscopal*, composé d'un ou deux élèves *diacres* ou *jeunes prêtres*, choisis dans chaque diocèse entre les sujets les plus distingués par leur piété et leurs talents, et réunis sous la direction de 12 ou 15 anciens docteurs de Sorbonne ou autres ecclésiastiques d'un mérite reconnu, pour être formés *tous ensemble* à une connaissance aussi étendue que possible des *Divines écritures*, de l'*Histoire de l'Eglise*, de la *Théologie*, des *Saints-Pères*, des *Conciles*, et en même temps *par divisions*, selon le goût et le talent particulier de chacun, à l'étude *des apologistes* de la religion, du *droit canonique*, des *cas de conscience*, *de la prédication*, de la langue grecque, hébraïque, et des autres langues orientales, le tout *pendant* 8 *à* 10 *ans*, terme après lequel ces élèves seraient retournés dans leur diocèse pour être professeurs, supérieurs de séminaire, grands vicaires, et, avec le temps, évêques solidement instruits, et capables de diriger les autres dans la route de la bonne et véritable instruction qui deviendra nulle ou très-imparfaite en France si le clergé qui en a toujours été la source ne la possède pas. Le premier cours *de* 8 *à dix ans* terminé, l'on eût agrégé 24 de ces jeunes prêtres à l'établissement, de manière à former avec les anciens du sanctuaire, un corps de 36 *maîtres* et suppléans auxquels il eût été facile de donner une bonne bibliothèque, et qui eussent toujours été occupés d'études, d'enseignement, d'examen de livres, de décision de cas de conscience, de pré-

dication, etc.; et par ce moyen l'on eût été assuré de conserver les anciennes traditions, et de ressusciter l'ancienne science de l'Eglise gallicane, la gloire et le salut de la France. Sur les 100 ou 150 élèves, instruits de cette manière depuis 9 ans, l'on en citerait peut-être déjà plusieurs qui promettraient des successeurs aux Bourdaloue, aux Massillon, et à d'autres membres célèbres du clergé de France; mais depuis 9 ans, tant d'hommes de mérite sont morts, ou devenus infirmes, qu'il serait plus difficile aujourd'hui de former un aussi important et précieux établissement. Encore quelques années, et malheureusement la chose sera absolument impossible? Que deviendra alors la science ecclésiastique, source et mère de toutes celles qui sont nécessaires à la véritable félicité des hommes et des empires? Il ne lui restera d'espoir que dans les études prolongées des jeunes professeurs de séminaire, et de quelques-uns des élèves les plus forts, comme le respectable séminaire de S. Sulpice tâche de le faire depuis un ou deux ans; ce qui le rendra plus cher encore à l'Eglise de France, et lui acquerra de nouveaux droits à la reconnaissance de tous les amis de la religion. Nous sommes en notre particulier bien content de trouver cette occasion d'exprimer la nôtre à son supérieur vénérable et vraiment l'homme de Dieu dont parle S. Paul. — *Homo Dei ad omne opus bonum instructus*. (2 Tim. 3.) Puisse la miséricorde divine le conserver encore longtemps à une congrégation si précieuse et si remplie d'espérances pour la France entière!

En pensant à tout le mal qui s'est fait en France depuis 1789, et à tout le bien dont l'omission excite les regrets et les vœux des Français vraiment chrétiens, en le rapprochant des nouveaux prodiges dont la glorieuse délivrance de l'Espagne nous rend témoins en ce moment, ne pouvons-nous pas

encore nous écrier avec le prophète : *Misericordiæ Domini quia non sumus consumpti ;* (Jer. 3.) comme le respectable pontife par lequel la bonté divine console l'illustre Église de Paris de la perte d'un autre Onias, le faisait le 9 février 1815, dans une oraison funèbre dont la pieuse et touchante éloquence nous montrait avec tant de vérité le souvenir des malheurs et des vertus de Louis XVI et de son auguste famille, comme l'une des preuves les plus convaincantes des dangers de l'impiété, et de l'utilité ainsi que de la grandeur de la religion : ces dangers de l'impiété nous rappelleront, tant que la religion ne sera point l'âme de toutes nos institutions, l'effrayante et trop fidèle peinture que l'orateur nous fit alors du volcan placé sous le trône de Louis XVI par cette impiété ; des feux souterrains qui firent d'abord entendre d'affreux mugissements autour de ce trône, l'isolèrent ensuite par de larges ouvertures qui engloutirent ses fidèles sujets dans leurs abîmes, et laissèrent Louis XVI seul avec son auguste famille, ses dangers et sa religion. Sans doute, les temps sont bien changés, mais l'impiété se remue, s'agite et conspire encore avec des formes différentes, et sous tous les masques. Même en ce moment on la voit cherchant assez ouvertement et dans des écrits publics, à ranimer ses partisans, et leurs criminelles espérances en leur disant : « Elle mérite fidélité et persévérance cette cause » (de la révolution) qui, malgré tant de malheurs » *offre des combinaisons inépuisables et des chances* » *sans cesse renaissantes.* » (Tabl. univ. l. 51. cité dans la Quotid. du 28 novemb. 1823.) L'impiété craint moins les victoires qui désarment les bras que celles qui changent les cœurs. Remercions et invoquons le Dieu de miséricorde qui peut seul opérer ce changement. Le salut de tous en dépend, celui des impies eux-mêmes. L'expérience l'a prouvé. Maîtres du pouvoir, ils persécutent,

ils tuent, ils se tuent ensuite les uns et les autres, et se damnent. Dieu dont les œuvres sont grandes et toujours coordonnées à l'exécution de ses desseins, — *Magna opera Domini, exquisita in omnes voluntates ejus.* (Ps. 112.) — Dieu a conduit les souverains, par la voie des calamités et des périls, à une coalition aussi inouie dans la politique moderne, par sa nature que par sa dénomination de *sainte alliance*. Les pensées, les vues, les actions de ceux qui possèdent ou partagent le pouvoir, ainsi que celles de tous les amis du bien doivent tendre au rétablissement et à l'accroissement de la religion pour ne pas contredire les desseins de Dieu qui n'a point en vain suggéré le nom de *Sainte*, donné à une alliance par laquelle il a déjà répandu tant de miséricordes, et sur ses propres membres, et sur tous ceux qu'il a soumis à leur empire.

Nous prions nos lecteurs de nous pardonner d'avoir inséré, dans cette préface, des choses qui pourront leur paraître, ainsi qu'à nous, n'avoir point un rapport nécessaire avec ce Mémorial de la révolution. Nous les y avons fait entrer, parce que nous avons cru que leur publication pouvait être de quelqu'utilité, et qu'à notre âge et avec nos infirmités, il nous semble que nous ne devons point différer, dans la crainte de quelque légère critique, ce que nous croyons pouvoir n'être pas entièrement sans fruit, même dès ce moment.

Nous terminons en suppliant les personnes religieuses qui liront ce Mémorial, de vouloir bien unir leurs vœux et leurs prières aux nôtres, afin que Dieu daigne répandre ses miséricordes sur nous, et ses bénédictions sur cet ouvrage. Nous les conjurons d'invoquer ses bénédictions sur tous nos lecteurs, mais spécialement sur les jeunes gens dont le bonheur, ainsi que celui des familles, et de l'Etat entier, dépend de leur éloignement de l'impiété révolutionnaire, source effroyable de

désordres, de crimes et de malheur. Point de paix réelle, point de vraie félicité à espérer sans notre divine religion, mère de toutes les vertus, et qui sait seule, en conduisant les hommes au ciel, les rendre encore à tous les âges, mais surtout dans la jeunesse, si aimables sur la terre.

Nota. Les personnes qui désireront se procurer notre *Mémorial de l'Écriture-Sainte*, soit l'*édition latine et française*, en 4 vol.; soit l'*édition française* seulement en 2 vol., *tous in-12*; et n'excédant point 50 *sols*, nous obligeront si elles veulent bien se faire inscrire chez ***M. Beaucé-Rusand***, ***Imprimeur à Paris***, ***près S. Sulpice***, ***hôtel Palatin***; mais sans rien payer d'avance, ne voulant nous exposer à aucune inquiétude personnelle dans le cas où nous ne pourrions achever nous-même la publication de cet ouvrage. L'unique but de la demande que nous faisons ici, est de savoir à peu près, si cela nous était possible, le nombre d'exemplaires que nous devons faire tirer; et de nous assurer que l'honnêteté avec laquelle notre imprimeur seconde notre désir de livrer au meilleur marché possible tout ce que nous imprimerons, ne lui sera point à charge pendant trop long-temps.

INTRODUCTION

AU MÉMORIAL

DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE DE 1789,

TIRÉE

DE LA POLITIQUE SACRÉE DE BOSSUET.

Le premier principe des révolutions, ainsi que de toutes nos fautes, est dans le péché de nos premiers parens. Aussitôt qu'ils eurent transgressé la défense qui leur avait été faite de toucher à l'arbre de la science du bien et du mal, ils perdirent cette précieuse innocence dans laquelle Dieu les avait établis, en les créant à son image. Ils sentirent à l'instant au-dedans d'eux-mêmes cette révolte qui faisait dire à saint Paul, à *un apôtre*, à *un vase d'élection :* « Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ? Ce sera la grâce de Dieu par Notre - Seigneur Jésus - Christ. » *Infelix ego homo, quis me liberabit de corpore mortis hujus ? Gratia Dei per Jesum Christum Dominum nostrum.* (Rom. 7.) Cette révolte intérieure, fille et mère du péché, se produisit bientôt au dehors. Elle attaqua les lois de Dieu sur la charité fraternelle, par l'assassinat d'Abel; celles sur le respect pour la paix, ainsi que pour le bien de ses frères, par les conquêtes de Nemrod et de ses succes-

seurs; celles sur les vertus nécessaires au bonheur de l'homme, par cette inondation de vices qui amena le déluge; celles sur l'humilité, par cet esprit d'orgueil que Dieu confondit *à la Tour de Babel;* sur le culte dû au Créateur, au seul Maître de tout ce qui existe, par l'idolâtrie; sur la soumission à l'autorité qu'il a confiée aux rois de la terre par les cris d'indépendance, cris qui s'élèvent surtout de ces grandes cités, de ces Babylones, sur le front desquelles les Anges de ténèbres ont écrit : *mystère d'iniquité;* enfin, celles sur l'obéissance aux règles invariables du gouvernement des peuples, consignées dans les divines Ecritures, par toutes les erreurs de la fausse politique des passions humaines.

Ce fut pour opposer une digue à ce torrent toujours croissant, surtout depuis les funestes rebellions des novateurs du seizième siècle, contre l'invincible autorité de l'Eglise catholique leur mère, que le grand Bossuet réunit les immuables principes des livres divins, et les reproduisit, *dans sa politique sacrée,* aux yeux des rois et des peuples, comme le seul guide qui put les conduire au véritable bonheur. Cet ouvrage fut composé vers 1678, par ce vaste génie « qui accable, dit La Bruyère, par le grand nombre, et par l'éminence de ses talents; orateur, historien, philosophe, théologien d'une rare érudition, d'une plus rare éloquence;» par cet immortel évêque de Meaux— auquel, selon les paroles de M. le cardinal de Beausset, (Hist. de Boss.)—— « l'admiration de ses contemporains décerna le titre de *Père de l'Eglise.* Ces principes qui ne peuvent

pas plus changer que Dieu lui-même, leur auteur, on les retrouve encore dans d'autres ouvrages de Bossuet, tels que l'Histoire universelle, l'Histoire des variations du Protestantisme, et le cinquième avertissement aux Protestants contre leur prétendue souveraineté du peuple, erreur dangereuse que les plus sages d'entre eux ont désavouée. Passons maintenant à notre extrait de ces indestructibles maximes. Puisse la bonté infinie de Dieu graver ces divins principes dans tous nos cœurs, et alors la révolution bien jugée nous ramènera à la vérité et au bonheur !

Art. 1.

La vraie politique est dans l'Ecriture-Sainte.

« Dieu est le roi des rois : c'est à lui qu'il appartient de les instruire et de les régler comme ses ministres. Ecoutez donc, dit Bossuet au Grand Dauphin, fils de Louis XIV, et son élève, les leçons qu'il leur donne dans son Ecriture, et apprenez de lui les règles et les exemples sur lesquels ils doivent former leur conduite. »

« Outre les autres avantages de l'Ecriture, elle a encore celui-ci, qu'elle reprend l'histoire du monde dès sa première origine, et nous fait voir, par ce moyen, mieux que tous les autres historiens, les principes primitifs qui ont formé les Empires. »

« Nulle histoire ne découvre mieux ce qu'il y

a de bon et de mauvais dans le cœur humain ; ce qui soutient et ce qui renverse les royaumes; ce que peut la religion pour lès établir, et l'impiété pour les détruire. »

« On y voit le gouvernement d'un peuple dont Dieu même a été le législateur ; les abus qu'il a réprimés, et les lois qu'il a établies, qui comprennent la plus belle et la plus juste politique qui fut jamais. »

« Tout ce que Lacédémone, tout ce qu'Athènes, tout ce que Rome, ont eu de plus sage, n'est rien en comparaison de la sagesse qui est renfermée dans la loi de Dieu, d'où les autres lois ont puisé ce qu'elles ont de meilleur. Aussi n'y eût-il jamais une plus belle constitution d'Etat, que celle où vous verrez le peuple de Dieu. Moïse qui le forma, était instruit de toute la sagesse divine et humaine, dont un grand et noble génie peut être orné. »

« Jésus-Christ vous apprendra par lui-même et par ses apôtres, ce qui fait les Etats heureux: son Evangile rend les hommes d'autant plus propres à être bons citoyens sur la terre, qu'il leur apprend par là à se rendre dignes de devenir citoyens du Ciel. »

« Dieu, — par qui les rois règnent, n'oublie rien pour leur apprendre à bien régner. Les ministres des Princes, et ceux qui ont part, sous leur autorité, au gouvernement des Etats et à l'administration de la justice, trouveront dans sa parole des leçons que Dieu seul pouvait leur donner. C'est une partie de la morale chrétienne, que de former la magistrature par ses lois : Dieu a voulu tout décider, c'est-à-dire donner des décisions à tous les Etats, à plus

forte raison à celui d'où dépendent tous les autres. » (*Introd. à la polit. sac.*)

« Un docteur de la loi demanda à Jésus : Maître, quel est le premier de tous les commandements ? Jésus lui répondit : tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta pensée et de toute ta force, *Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, et ex totâ animâ tuâ, et ex totâ mente tuâ, et ex totâ virtute tuâ.* Voilà le premier commandement ; et le second qui lui est semblable, est celui-ci : Tu aimeras ton prochain comme toi-même, *diliges proximum tuum tanquàm teipsum.* (S. Marc, 12.) » En ces deux préceptes consistent toute la loi et les prophètes. (*S. Matt.* 22.) *In his duobus mandatis universa lex pendet et prophetæ* (Polit. sac., liv. 1., art. 1.)

« Dieu a établi la fraternité des hommes, en les faisant tous naître d'un seul, qui, pour cela, est leur père commun et porte en lui-même l'image de la paternité de Dieu. — Il a même voulu que la femme qu'il donnait au premier homme fût tirée de lui, afin que tout fût *un* dans le genre humain ; — ainsi les hommes qui n'ont tous *qu'un même père*, doivent s'aimer comme *frères.* A Dieu ne plaise qu'on croye que les rois soient exempts de cette loi, ou qu'on craigne qu'elle diminue le respect qui leur est dû. — Ils ne s'élèveront point, dit le Seigneur, au-dessus de leurs frères, par un sentiment d'orgueil : et c'est à cette condition qu'il leur promet un long règne. (*L.* 1. *art.* 3.)

» Notre-Seigneur condamne l'erreur des Juifs qui ne regardaient comme leur prochain

que ceux de leur Nation. Il leur montre par la parabole du Samaritain qui assiste (un étranger) méprisé par un Prêtre et par un Levite, que ce n'est pas sur la nation, mais sur l'humanité en général, que l'union des hommes doit être fondée. (*Id. art.* 4.)

Art. 2.

Origine et avantages de la Monarchie.

« Au commencement du monde Dieu était le seul roi des hommes, et les gouvernait visiblement. Il donna à Adam le précepte qu'il lui plut, et lui déclara sous quelle peine il l'obligeait à le pratiquer. — Il se déclara visiblement en faveur du sacrifice d'Abel contre celui de Caïn; — il donne des lois à Noé et à ses enfans; il conduit de la même sorte Abraham, Isaac et Jacob. Il exercé publiquement l'empire souverain sur son peuple dans le désert. Il est leur roi, leur legislateur, leur conducteur. — C'est lui (ensuite) qui établit les rois. Il fit sacrer Saül et David par Samuel. — Le trône des rois d'Israël est appelé : *le trône de Dieu.* (L. 2. prop. 2.)

« Le Gouvernement monarchique était tellement le plus naturel, qu'on le voit d'abord dans tous les peuples. — Ce qui a été en république a vécu premièrement sous des rois : Rome a commencé par là, et y est revenue comme à son état naturel; ce n'est que tard, et peu à peu que les villes grecques ont formé leurs ré-

publiques. — A présent il n'y a point de république qui n'ait été autrefois soumise à des monarques. — L'État monarchique a son fondement et son modèle dans l'empire paternel. — S'il est le plus naturel, il est par conséquent le plus durable, et dès-là aussi le plus fort. » (*L.* 2. *prop.* 7.)

« L'opinion ancienne de la Grèce était celle qu'exprime Homère dans l'Iliade. La pluralité des Princes (ou des maîtres) n'est pas une bonne chose : qu'il n'y ait qu'un prince ou un roi. » (*Id.*)

« Tout le monde — commence par des monarchies; et presque tout le monde s'y est conservé comme dans l'état le plus naturel. » (*Id.*)

« Le Gouvernement monarchique est le plus opposé à la division, qui est le mal le plus essentiel des Etats, et la cause la plus certaine de leur ruine. Tout royaume divisé en lui-même, dit Jésus-Christ, (*S. Matt.* 12.) sera désolé. (*Id.* 8.) — *Omne regnum divisum contra se, desolabitur.* »

« De toutes les Monarchies, la meilleur est la successive ou héréditaire, surtout quand elle va de mâle en mâle, et d'aîné en aîné, c'est celle que Dieu a établie dans son peuple; — à moins — qu'il n'arrivât quelque chose d'extraordinaire, l'aîné devait succéder : et à peine trouvera-t-on deux exemples du contraire dans la maison de David (tel que celui de Salomon *choisi par Dieu* à la place d'Adonias.) (*Id. prop.* 9.) — Les peuples s'accoutument d'eux-mêmes à la Monarchie héréditaire : — point de brigues, point de cabales dans un Etat pour se faire roi. La nature en a fait un : *le mort*, disons-

nous, saisit *le vif*, et le roi ne *meurt jamais.* — David dit à Dieu : — *C'est là la loi d'Adam, ô Seigneur Dieu* c'est-à-dire que c'est l'ordre naturel que le fils succède au père. » (*Id. prop.* 10.)

« La France où la succession est réglée selon ces maximes, peut se glorifier *d'avoir la meilleure constitution d'Etat possible*, et la plus conforme à celle que Dieu même a établie : ce qui montre tout ensemble et la sagesse de nos ancêtres, et la protection particulière de Dieu sur ce royaume. » (*L.* 2. *art.* 2. *prop.* 11.)

Art. 3.

Respect dû aux Gouvernements. — Nature de l'Autorité royale.

« Il n'y a aucune forme de Gouvernement qui n'ait ses inconvéniens, de sorte qu'il faut demeurer dans l'Etat auquel un long temps a accoutumé le peuple. C'est pourquoi Dieu prend en sa protection tous les Gouvernements légitimes, en quelque forme qu'ils soient établis : qui entreprend de les renverser n'est pas seulement ennemi public, mais encore ennemi de Dieu. — Chaque peuple doit suivre comme un ordre divin, le Gouvernement établi dans son pays; parce que Dieu est un Dieu de paix qui veut la tranquillité des choses humaines. » (*Id. l.* 2. *prop.* 12.)

« Toute puissance vient de Dieu. » *Non est potestas nisi à Deo.* (S. Paul. Rom. 13.)

« C'est par Dieu que les rois règnent. *Per me reges regnant.* » (Paroles par lesquelles le Seigneur lui-même nous l'assure....... Prov. 8.)

« L'autorité royale est *sacrée;* — car le prince, dit saint Paul, est ministre de Dieu pour le bien. *Dei enim minister est tibi in bonum.* » (Rom. 13.)

« Le trône royal n'est pas le trône d'un homme, mais le trône de Dieu même. » David dit : « Dieu a choisi mon fils Salomon pour le placer dans le trône où règne le Seigneur sur Israël. *Dominus elegit Salomonem filium meum ut sederet in trono regni domini super Israël.* » (Paral. 1. v. 28.) « Il est encore dit : Salomon s'assit sur le trône du Seigneur. *Unxerunt Salomonem, — seditque Salomon super solium Domini.* » (1 paral. 29).

« Afin qu'on ne croye pas que cela soit particulier aux Israélites, d'avoir des rois établis de Dieu, voici ce que dit l'Esprit saint, dans l'Ecclésiastique : Dieu donne à chaque peuple son gouverneur. *Deus — in unamquamque gentem præposuit rectorem.* (Eccli. 17.) »

« Il paraît de tout cela que la personne des rois est sacrée, et qu'attenter sur eux c'est un sacrilége. Dieu les fait oindre par ses prophètes d'une onction sacrée, comme il fait oindre les pontifes et ses autels. » (Celui des holocaustes et celui des parfums dans le temple de Jérusalem étaient consacrés par l'onction sainte.) Dieu dit à Samuel en lui parlant de Saül : Vous lui donnerez l'onction royale, et il gouvernera mon peuple. *Unges eum ducem super populum meum Israël.* (1. reg. 9.) « Et quand il

voulut faire David roi, il dit à ce même prophète : emplissez d'huile votre vase — et venez, afin que je vous envoye chez Isaï de Bethléem ; car je me suis choisi un roi entre ses enfants : — vous sacrerez celui que je vous indiquerai. — *Imple cornu tuum oleo, et veni ut mittam te ad Isaï Bethlehemitem ; providi enim mihi in filiis ejus regem. — Unges quemcumque monstravero tibi.* »

« Mais même sans l'application extérieure de cette onction, les rois sont sacrés par leur charge, comme étant les représentants de la majesté divine, députés par la Providence à l'exécution de ses desseins. C'est ainsi que Dieu même appelle Cyrus (prince païen). *Son oint* (dans ces paroles d'Isaï, ch. 45.) : voici ce que dit le Seigneur à Cyrus (en annonçant près de 200 ans avant sa naissance qu'il délivrerait les Juifs.) Cyrus qui est *mon Christ*, c'est-à-dire, *mon oint*, je l'ai pris par la main pour le conduire et lui assujettir les peuples. *Hæc dicit Dominus Christo meo Cyro, cujus apprehendi dexteram, ut subjiciam ante faciem ejus gentes* (Isa. 45.) »

« Le titre de *Christ* est donné aux rois (dans les divines Écritures), et on les voit partout appelés les *Christs* ou les *Oints* du Seigneur. Sous ce nom vénérable, les prophètes mêmes les révèrent, et les regardent comme associés à l'empire souverain de Dieu, dont ils exercent l'autorité sur le peuple. -- Samuël dit au peuple d'Israël : le Seigneur et Saül, son Christ, sont témoins que vous n'avez aucune plainte à faire contre moi ni contre mon administration. *Testis est Dominus — et testis* (rex Saül) *Christus*

ejus in die hâc, quia non inveneritis in manu meâ quippiam. (1 reg. 12.) »

« Il faut garder les rois comme des choses sacrées:— vive le Seigneur, dit David aux capitaines de Saül, vous êtes des enfants de mort, vous tous qui ne gardez pas votre maître, l'*oint* du Seigneur.—*Vivit dominus, quoniam filii mortis, estis vos qui non custodistis dominum vestrum Christum Domini.* (1 reg. 26.) »

« Dieu met deux fois entre les mains de David (le roi) Saül qui remuait tout pour le perdre; ses gens le pressent de se défaire de ce prince injuste et impie; mais cette proposition lui fait horreur. Dieu, dit-il, soit à mon secours, et qu'il ne m'arrive pas de mettre ma main sur mon maître, l'*oint* du Seigueur. *Propitius sit mihi Dominus ne faciam hanc rem— utmittam manum meam, in eum quia Christus Domini est.*—»

« Loin d'attenter sur la personne de Saül, il est même saisi de frayeur pour avoir coupé un bout de son manteau, quoiqu'il ne l'eût fait que pour lui montrer combien religieusement il l'avait épargné. *David præcidit oram chlamidis Saül silenter (in speluncâ Engaddi). Post hæc percussit cor suum David eò quòd abscidisset oram chlamidis Saül.* (1. reg. 24). Le cœur de David fut saisi :— tant la personne du prince lui paraît sacrée, tant il craint d'avoir violé par la moindre irrévérence le respect qui lui était dû.

« On doit obéir au prince par principe de religion et de conscience, (l'Esprit saint nous dit :) celui qui résiste à la puissance, résiste à l'ordre de Dieu :—il est donc nécessaire que vous

lui soyez soumis non-seulement par la crainte de sa colère, mais encore par l'obligation de votre conscience: *Qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit;—ideò necessitate subditi estote, non solùm propter iram, sed etiam propter conscientiam.* (Rom. 13.) Soyez soumis soit au roi comme souverain, soit à vos autres chefs, comme étant envoyés de sa part,—faisant le bien;—comme étant libres, non pour vous servir de votre liberté ainsi que d'un voile qui couvre vos mauvaises actions, mais pour agir en vrais serviteurs de Dieu. Rendez à tous l'honneur qui leur est dû. Aimez vos frères, craignez Dieu, honorez le roi.—*Subjecti—estote—sive regi quasi præcellenti, sive ducibus tanquàm ab eo missis,—benè facientes—quasi liberi, et non quasi velamen habentes malitiæ libertatem, sed sicut servi Dei. Omnes honorate, fraternitatem diligite: Deum timete regem honorificate.* » (1 S. Pierre 2).

« Les rois doivent respecter leur propre puissance et ne l'employer qu'au bien public;—ils doivent s'en servir avec crainte et retenue, comme d'une chose qui leur vient de Dieu, et dont Dieu leur demandera compte. (Il leur dit lu même).— Votre force vient du Très-Haut qui interrogera vos œuvres, on aura pitié des petits et des faibles, mais les puissans seront puissamment tourmentés.—Je vous le dis, ô rois, afin que vous soyez sages, que vous ne tombiez pas. *Potestas vobis et virtus ab Altissimo, qui interrogabit opera vestra,—judicium durissimum his qui præsunt fiet. Exiguo enim conceditur misericordia: potentes autem potenter tormenta patientur;—ad vos ergò,*

reges, sunt hi sermones mei ut discatis sapientiam, et non excidatis. » (Sag. 6.)

« Les rois doivent donc trembler en se servant de la puissance que Dieu leur donne, et songer combien horrible est le sacrilège d'employer au mal une puissance qui vient de Dieu.-- Quelle profanation, quelle audace aux rois injustes de s'asseoir dans le *trône de Dieu* pour donner des arrêts contre ses lois, et d'employer l'épée qu'il leur met en main à faire des violences, et à égorger ses enfants. »

« Saint Grégroire de Nazianze parle ainsi aux empereurs : Respectez votre pourpre; reconnaissez le grand mystère de Dieu dans vos personnes. Il gouverne par lui-même les choses célestes; il partage celles de la terre avec vous. Soyez donc des dieux à vos sujets. — C'est-à-dire gouvernez-les d'une manière noble, désintéressée, bienfaisante, en un mot divine. »

Quand même les rois ne s'acquitteraient pas de ce devoir, il faut respecter en eux leur charge et leur ministère. (Le Saint-Esprit dit:) Obéissez à vos maîtres, non-seulement à ceux qui sont bons et modérés, mais encore à ceux qui sont fâcheux et injustes.--*Subditi estote—Dominis non tantùm bonis et modestis, sed etiam dyscolis.* (S. Pier. 2.) Obéissez, (dit S. Paul à ceux qui étaient en servitude) obéissez en simplicité de cœur, et dans la crainte de Dieu;—comme servant Dieu, et non pas les hommes; assurés de recevoir de Dieu même la récompense de vos services:— *Obedite—in simplicitate cordis, timentes Deum — sicut domino, et non hominibus: scientes quòd à Domino accipietis retributionem hæreditatis.* (Coloss. 3.) Si cet Apôtre

parle ainsi de la servitude, état contre la nature, que devons-nous penser de la sujétion légitime aux princes et aux magistrats, protecteurs de la liberté publique? »

« Les serviteurs de Dieu jurent par le salut et la vie du roi, comme par une chose divine et sacrée.—encore même que le roi soit infidèle, par la vue qu'on doit avoir de l'ordre de Dieu. (Joseph dit à ses frères) : par le salut de Pharaon (roi qui était païen) je ne vous laisserai point sortir d'ici jusqu'à ce que le dernier de vos frères (Benjamain) y soit venu—*per salutem Pharaonis, non egrediemini hinc, donec veniat frater vester minimus.*» (Genes. 42.)

« Il faut écouter ici les premiers chrétiens, et Tertullien qui (dans le 2.e siècle) parle ainsi au nom d'eux tous : nous jurons, dit-il, non par les génies des Césars, mais par leur vie et leur salut, qui est plus auguste que tous les génies. Ne savez-vous pas que les génies sont des démons? Mais nous qui regardons, dans les empereurs, le choix et le jugement de Dieu, qui leur a donné le commandement sur tous les peuples; nous respectons en eux ce que Dieu y a mis.—Je puis dire que César est plus à nous qu'à vous, parce que c'est notre Dieu qui l'a établi. » (*Tertul. Apolog. n.*° 32, 33, 34.)

« C'est donc l'esprit du Christianisme de faire respecter les rois (même infidèles,) avec une espèce de religion, que le même Tertullien appelle très-bien *la religion de la seconde majesté.* Cette seconde majesté n'est qu'un écoulement de la première, c'est-à-dire de la divine, qui pour le bien des choses humaines a voulu

faire rejaillir quelque partie de son éclat sur les rois. »

« L'autorité royale est *paternelle*, et son propre caractère c'est la bonté. — Dieu met une image de sa grandeur dans les rois, afin de les obliger à imiter sa bonté. — Il leur déclare qu'il leur donne cette grandeur, pour l'amour des peuples : parce que Dieu aimait son peuple, il vous a fait régner sur eux, (dit le roi de Tyr à Salomon.) *Quia dilexit Dominus populum suum, idcircò te regnare fecit super eum.* » (2 paral. 2.)

« Puissent les princes entendre que leur vraie gloire est de n'être pas pour eux-mêmes ; et que le bien public qu'ils procurent leur est une assez digne récompense sur la terre, en attendant les biens éternels que Dieu leur reserve. »

« Le prince doit pourvoir aux besoins du peuple. Le Seigneur a dit à David : vous serez le pasteur de mon peuple d'Israël, et vous en serez le conducteur. *Tu pasces populum meum Israël, et tu eris dux super Israël.* Dieu — a tiré David de la garde des troupeaux de brebis — pour paître Jacob son serviteur, et Israël son héritage. (*Ps.* 77.) — *Paître* dans la langue sainte, c'est gouverner, et le nom de *Pasteur* signifie le prince : tant ces choses sont unies ! Ce n'est pas seulement Homère qui appelle les princes : *Pasteurs des peuples*, ποιμενα λαων *Iliad.* 13), c'est le Saint-Esprit (environ 200 ans avant Homère.) — L'obligation d'avoir soin du peuple est le fondement de tous les droits que les souverains ont sur leurs sujets. »

« Dans le peuple, ceux à qui le prince doit

le plus pourvoir sont les faibles. — Dans les vœux que David fit pour Salomon le jour de son Sacre, — il met dans *le soin des pauvres* tout le bonheur de son règne. (Il dit) : ô Dieu donnez au roi (Salomon mon fils la droiture) de vos jugements,—afin qu'il juge— vos pauvres selon l'équité de ses jugements. -- Il jugera les pauvres ,— il sauvera les enfants des pauvres. Toutes les nations lui seront assujetties parce qu'il délivrera le pauvre des mains du puissant.—Il aura compassion de celui qui est pauvre et dans l'indigence, et il sauvera les âmes des pauvres. Il les délivrera des usures et des violences, et leur nom sera honorable devant lui.— *Deus, judicium tuum regi da—judicare—pauperes tuos in judicio.—Judicabit pauperes populi, et salvos faciet filios pauperum.—Omnes gentes servient ei, quia liberabit pauperem à potente; et pauperem cui non erat adjutor. Parcet pauperi et inopi : et animas pauperum salvas faciet. Ex usuris et iniquitate redimit animas eorum : et honorabile nomen* (*pauperum*) *coram illo.* (Psaume 71 qui offre dans le règne de Salomon une prophétie de celui de Jésus-Christ, dont l'un des caractères les plus divins est le soin des pauvres, soin inconnu au paganisme.) »

«Le gouvernement du roi doit être doux.—Le prince ne doit être redoutable qu'aux méchants; car, comme dit l'apôtre (S. Paul) : il n'est pas donné pour faire craindre ceux qui font bien, mais ceux qui font mal. *Principes non sunt timori boni operis sed mali.* Voulez-vous ne pas craindre les Puissances ? Faites le bien, et elles vous en loueront : car le prince est le ministre

de Dieu pour votre avantage. Si vous faites le mal, craignez;—car il est aussi le ministre de Dieu pour punir celui qui fait le mal. —*Vis — non timere potestatem? Bonum fac : et habebis laudem ex illâ. Dei enim minister es tibi in bonum. Si autem malum feceris, time. — Dei enim minister es, vindex in iram ei qui malum agit.* — (Aux rom. 13.) — Il n'y a rien que les peuples célèbrent tant que la douceur et la bonté des rois. Nous avons ouï dire que les rois de la maison d'Israël sont doux et clémens, (disent) les Syriens à leur roi Benadab, prisonnier du roi d'Israël. Belle reputation de ces rois parmi les peuples étrangers, et qualité vraiment royale!—*Audivimus quòd reges domûs Israël clementes sunt.* »

« La bonté et la justice gardent le roi, et son trône est affermi par la clémence. — *Misericordia et veritas custodiunt regem; et roboratur clementiâ thronus ejus.* (Prov. 20.) Voilà une belle garde pour le roi et un digne soutien de son trône. » (Livre 3, depuis la dernière citation du livre 2, et pris dans les trois articles de ce 3.e liv., en y ajoutant le latin des textes sacrés.)

« L'autorité royale est *absolue.* Pour rendre ce terme odieux et insupportable, plusieurs affectent de confondre le gouvernement *absolu* et le gouvernement *arbitraire;* mais il n'y a rien de plus distingué, ainsi que nous le ferons voir, ajoute Bossuet, lorsque nous parlerons de la justice. » (Liv. 4. Art. 1.)

« La parole du roi est puissante, et personne ne peut lui dire : pourquoi faites-vous ainsi? Qui obéit, n'aura point de mal. — *Sermo (re-*

gis) potestate plenus est : nec dicere ei quisquam potest : quarè ità facis? Qui custodit præceptum, non experietur quidquam mali. (Ecclésiastes. 8.) Sans cette autorité absolue, le roi ne peut ni faire le bien, ni réprimer le mal; il faut que sa puissance soit telle, que personne ne puisse espérer de lui échapper : et enfin la seule défense des particuliers contre la puissance publique doit être leur innocence.— (L'esprit saint dit) dans l'Ecclésiastique : ne jugez point contre le juge : —*Non judices contra judicem ;* — à plus forte raison contre le Souverain Juge qui est le roi. Et la raison qu'il en apporte, c'est qu'il juge selon la justice. — *Quoniam secundùm quod justum est judicat.* — (Eccl. 8.) Ce n'est pas qu'il y juge toujours : mais c'est qu'il est réputé y juger; et que personne n'a droit de juger, ni de revoir après lui. Il faut donc obéir aux princes, comme à la justice même, sans quoi il n'y a point d'ordre, ni de fin dans les affaires.—Il n'y a que Dieu qui puisse juger de leurs jugements, et de leurs personnes.— Qui refusera d'obéir à tous vos ordres, qu'il meure. — *Qui non obedierit cunctis sermonibus quos præceperis ei, moriatur.* C'est le peuple qui parle ainsi à Josué, le prince se peut redresser lui-même quand il connaît qu'il a mal fait ; mais contre son autorité, il ne peut y avoir de remède que dans son autorité, c'est pourquoi il doit bien prendre garde à ce qu'il ordonne.—Tout ce que vous jugerez retombera sur vous ; ayez la crainte de Dieu : faites tout avec grand soin. — *Videte quid faciatis : non enim hominis exercetis judicium, sed Domini : et quodcumque*

judicaveritis, in vos redundabit. Sit timor Domini vobiscum, et cum diligentiâ cuncta facite. — Car il n'y a point d'iniquité dans le Seigneur notre Dieu, ni d'acception de personne. — *Non est enim apud Dominum Deum nostrum iniquitas, nec personarum acceptio.* (2. Paral. 19.) C'est ainsi que (le roi) Josaphat instruisait les juges, à qui il confiait son autorité. Combien y pensait-il, quand il avait à juger lui-même? » (Liv. 4. Art. 1. prop. 2.)

« Pour le bien de l'Etat, on en réunit en *un* toute la force. Mettre la force hors de là, c'est diviser l'Etat; c'est ruiner la paix publique; c'est faire deux maîtres, contre cet oracle de l'Evangile: nul ne peut servir deux maîtres. — *Nemo potest duobus dominis servire.* (S. Matt. 6.) Le Prince est, par sa charge, le père du peuple: il est par sa grandeur au-dessus des petits intérêts: bien plus, toute sa grandeur, et son intérêt naturel, c'est que le peuple soit conservé, puisqu'enfin, le peuple manquant, il n'est plus Prince. » (*Id. prop.* 3.)

« Les rois ne sont pas pour cela affranchis des lois. (Dieu dit dans le Deuteronome, ch. 17.) Quand le roi sera assis dans son trône, il prendra soin de décrire la loi contenue dans ce Deuteronome, dont il recevra un exemplaire de la main des prêtres de la tribu de Levi, et il l'aura toujours en main, la lisant tous les jours de sa vie, afin qu'il apprenne à craindre Dieu, et à garder ses ordonnances. — Que son cœur ne s'enfle pas au-dessus de ses frères, et qu'il marche dans la loi de Dieu sans détourner à droite et à gauche, afin qu'il règne long-temps, lui et ses enfants. — *Postquàm* (rex) *sederit in*

solio regni sui, describet sibi Deuteronomium. Legis hujus in volumine, accipiens exemplar à Sacerdotibus Leviticæ Tribûs, et habebit secum, legetque illud omnibus diebus vitæ suæ ut discat timere Dominum Deum suum, et custodire — quæ in lege præcepta sunt. Nec elevetur cor ejus in superbiam super fratres suos, neque declinet in partem dexteram vel sinistram ut longo tempore regnet, ipse et filii ejus super Israel. (Deuter. 17.) La puissance, dit saint Ambroise, ne détruit pas les obligations de la justice; — le roi n'est pas affranchi des lois; mais s'il péche, il détruit les lois par son exemple. (*S. Ambr. Apol. de David. l.* 2.) Les rois sont donc soumis comme les autres à l'équité des lois; — mais il ne sont pas soumis aux peines des lois. » (*Id. prop.* 4.)

« Si le peuple — ne veut pas se tenir tranquille sous l'autorité royale, *le feu de la division se mettra dans l'Etat... Et avec la grande Puissance qui est la royale, les autres Puissances seront renversées, et tout l'Etat ne sera plus qu'une même cendre.* » (Id. prop. 4. et 5.)

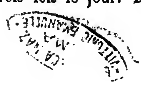
« La crainte est un frein nécessaire aux hommes à cause de leur orgueil, et de leur indocilité naturelle. Il faut donc que le peuple craigne le Prince; mais si le Prince craint le peuple, tout est perdu. — Saül dit à Samuel: J'ai péché en transgressant les ordres du Seigneur par la crainte du peuple, et en cédant à ses discours. — *Peccavi quia prævaricatus sum sermonem Domini — timens populum, et obediens voci eorum.* (1. Rois. 15.) — Dieu rejète cette vaine excuse, parce que Saül était établi pour résister au peuple, lorsque ce peuple se

portait au mal.—Samuel lui dit : vous avez rejeté la parole du Seigneur; il vous a rejeté, et il ne veut plus que vous conserviez la royauté. —*Pro eo quòd abjecisti sermonem Domini, abjecit te Dominus ne sis rex* (Id.) Le Prince doit repousser avec fermeté les importuns qui lui demandent des choses injustes.—L'autorité royale se doit faire sentir aux méchans quelque grands qu'ils soient. — S'il y a, dans un État, quelqu'autorité capable d'arrêter le cours de la puissance publique, personne n'est en sûreté. » (*Id.* 6, 7. *et* 8.)

« Sédécias,—prince faible, qui craignait les Grands,—perdit bientôt son royaume, n'osant suivre les conseils que lui donnait Jérémie par ordre de Dieu. » (*Id.* 8.)

« Elvimerodach, roi de Babylone,—se laisse intimider par les menaces qu'on lui fait de le faire mourir lui et sa maison,—en lui disant : livrez-nous Daniel qui avait découvert les fourbes des prêtres de Bel, et avait fait crever le Dragon sacré.—Et ce Prince (qui par crainte livra Daniel) fut tué dans un autre occasion,—et sa Maison perdit la royauté. » (*Id. tiré de Berose dans Joseph. L.* 1. *contre Appion.*)

« Le prophète Daniel fut encore exposé aux bêtes farouches par la faiblesse de Darius-le-Mède,—(roi de Perse). Les grands le surprirent— et il publia un édit royal par lequel il était défendu d'adresser, durant 30 jours, aucune prière à qui que ce soit, Dieu ou homme, excepté au Roi.—On ne doit point d'obéissance aux Rois contre Dieu. (1 *Macah.* 2, *et Actes des Apôt.*, 5.) Ainsi Daniel priait Dieu à son ordinaire trois fois le jour. Darius (par peur)



abandonna Daniel qui l'avait si bien servi, et se contenta d'en témoigner une sensible douleur. Dieu délivra le prophète encore une fois (de la fosse aux lions); mais le roi l'avait immolé autant qu'il était en lui. (*Idem.*)

» C'est une chose pitoyable de voir Pilate dans l'histoire de la Passion. Il savait que les Juifs lui avaient livré Jésus par envie : — *Sciebat enim quod per invidiam tradidissent eum.* (S. Mat. 27.) — Il leur dit jusqu'à trois fois : mais quel mal a-t-il fait ? Pour moi, je ne le trouve pas digne de mort. — *Tertiò dixit ad illos : quid enim mali fecit iste ? Nullam causam mortis invenio in eo;* — et cependant il délivra, selon leur demande, (Barabbas), meurtrier, séditieux, et abandonna Jésus à leur volonté. — *Dimisit autem eum qui propter homicidium et seditionem missus fuerat in carcerem, quem petebant; Jesum verò tradidit voluntati eorum...* Et ils le crucifièrent — *Et crucifixerunt eum.* (S. Luc, 23.) Pilate craignit les mouvements du peuple, et les menaces qu'ils lui firent de le dénoncer à César. Il ne devait craindre que de mal faire. » (Deux ans après, accusé pour injustices, il fut envoyé par l'empereur Caligula en exil à Vienne, où il se tua de désespoir.) (*Id. Prop.* 8.)

« Les faiblesses (des princes) sont pernicieuses aux particuliers, à l'Etat et au Prince même, contre qui on ose tout, quand il se laisse entamer. — Il faut donc que l'autorité soit invincible, et que rien ne puisse forcer le rempart, à l'abri duquel le repos public et le salut des particuliers sont à couvert. » (*Id.*)

« La fermeté est un caractère essentiel à la

royauté. Quand Dieu établit Josué (successeur de Moïse, il lui dit:) Je te le commande : sois ferme et fort. Ne crains point, ne tremble point: Je suis avec toi. — *Ecce præcipio tibi : confortare et esto robustus. Noli metuere, et noli timere : quoniam tecum est Dominus Deus tuus.* (Jos., 1.) C'est de même que s'il lui disait : si tu trembles, tout tremble avec toi. Quand la tête est ébranlée, tout le corps chancelle : le prince doit être fort, car il est le fondement du repos public dans la paix et dans la guerre.—En s'affermissant, le prince a tout fait, et tout suit : autrement, il hésite, il tatonne, et tout se fait mollement. Le chef tremble, quand il est mal assuré de ses membres.» (*Id.* 9.)

«David — parle ainsi à Salomon: Dieu soit avec vous, mon fils.... soyez ferme (sur le trône); agissez en homme; ne craignez point; ne tremblez point. — *Nunc ergò, fili mî, sit Dominus tecum, — confortare et viriliter age; ne timeas, neque paveas.* (1. paral. 22.) Il lui réitère en mourant la même chose (en lui disant encore:) gardez les commandements du Seigneur votre Dieu;—afin qu'une sage intelligence dirige toutes vos actions —*Observa— Domini Dei tui—præcepta—ut intelligas universa quæ facis.* (3 Rois. 2.) Toujours la fermeté et le courage : rien n'est plus nécessaire pour soutenir l'autorité, mais toujours la loi de Dieu devant les yeux : on n'est ferme que quand on la suit.—Ceux qui intimident le prince, et l'empêchent d'agir avec force, sont maudits de Dieu. Néhémias (chef du peuple Juif, vers l'an 3550, dit:) tout le monde me voulait in-

timider, espérant que nous cesserions de travailler (à mettre Jérusalem en sûreté contre ses ennemis), et moi je m'affermissais davantage.—O Seigneur, souvenez-vous de moi, et faites à Tobie, à Sannaballat et aux (faux) prophètes qui voulaient m'effrayer, selon leurs œuvres. — *Omnes hi terrebant nos, cogitantes quòd cessarent manus nostræ ab opere;—quam ob causam, magis confortavi manus meas.— Memento meî, Domine, pro Tobiâ et Sannaballat juxta opera eorum talia. — Et cæterorum Prophetarum qui terrebant me.* » (2. Esdras. 6.)

« Outre la fermeté contre les périls, il y a une autre fermeté qui n'est pas moins nécessaire au prince : c'est la fermeté contre l'artifice de ses favoris, et contre l'ascendant qu'ils prennent sur lui. La faiblesse d'Assuérus, roi de Perse, fait pitié dans le livre d'Esther. Aman, irrité contre les Juifs par la querelle particulière qu'il avait avec Mardochée, entreprend de le perdre avec tout son peuple. Il veut faire du roi l'instrument de sa vengeance; et faisant le zélé pour le bien de l'Etat, (il parvient à tromper le roi qui lui dit :) faites de ce peuple ce que vous voudrez. — *De populo age quod tibi placet.* (Esther, 3.) Que les princes doivent prendre garde à ne pas se rendre aisément.—Assuérus fut trop heureux — d'avoir pu révoquer ses ordres avant leur exécution. » (*Id. Prop.*, 10.)

« Le prince doit commencer par — se rendre maître de ses passions.—Le premier de tous les empires est celui qu'on a sur ses désirs.— C'est la source et le fondement de toute l'autorité. — Qui n'est pas maître de ses passions, n'a

rien de fort; car il est faible dans le principe. Sédécias, (roi de Juda,) qui disait aux grands: le roi ne vous peut rien refuser. — *Nec enim fas est regem vobis quidquam negare*, (Jérem. 38.) n'était faible devant eux, que parce qu'il l'était en lui-même, et ne savait pas maîtriser sa crainte. » (*Id. art.*, *Prop.* 3.)

« Elvimerodach abattu par la même passion, se laissa — abattre par les seigneurs qui lui disaient: livrez-nous Daniel. » (*Id.*)

« Si Darius eût eu assez de force sur lui-même pour soutenir la justice, — il n'aurait pas eu la faiblesse de sacrifier (aussi Daniel) innocent. » (*Id.*)

« Pilate avait beau avoir en main toute la puissance romaine dans la Judée, il n'était pas puissant, puisqu'il ne put resister à l'iniquité connue. (*id.*)

« David, quelque grand roi qu'il fût, n'était plus puissant, quand sa puissance ne lui servit qu'à des actions qu'il a pleurées toute sa vie. » (*id.*)

« Salomon n'était plus puissant, quand sa puissance le rendit le plus faible de tous les hommes. » (*id.*)

« Hérode n'était plus puissant, lorsque désirant de sauver saint Jean-Baptiste, dont une malheureuse (danseuse) lui demandait la tête: il n'osa le sauver, de peur de la fâcher. — *Noluit eam contristare* » (S. Marc, 6.) (*Id.*)

« Il faut souhaiter d'avoir une volonté droite, dit saint Augustin, avant de souhaiter d'avoir une grande puissance. » (*L.* 13 *de Trinit.* 15.)

Art. 4.

Crainte de Dieu. — Sagesse et science nécessaires aux Rois.

« La *crainte de Dieu* est le vrai contre-poids de la puissance. — Moins le prince a de compte à rendre aux hommes, plus il a de compte à rendre à Dieu. Les méchans qui n'ont rien à craindre des hommes, sont d'autant plus malheureux, qu'ils sont réservés comme Caïn à la vengeance divine. Dieu mit un signe sur Caïn, afin que personne ne le tuât. — *Posuitque Dominus signum Caïn, ut non interficeret eum omnis qui invenisset eum.* (Gen. 4.) Ce n'est pas qu'il pardonnât à ce fratricide; mais il fallait une main divine pour le punir comme il le méritait. Dieu traite les rois avec les mêmes rigueurs. L'impunité à l'égard des hommes, les soumet à des peines plus terribles devant Dieu. —*Potentes potenter tormenta patientur—fortioribus—fortior instat cruciatio.* (pag. 6.) — Considérez comme Dieu les frappe dès cette vie. Voyez comme il traite un Achab, — un Antiochus, — un Nabuchodonosor qu'il relègue parmi les bêtes, un Balthasar à qui il dénonce sa mort et la ruine de son royaume, au milieu d'une grande fête qu'il faisait à toute sa cour : enfin, comme il traite tant de méchants rois. »

« Il n'épargne pas la grandeur, mais plutôt, il la fait servir d'exemple. Que ne fera-t-il point contre les rois impénitents, s'il traite si rudement David humilié devant lui, qui lui demande par-

don. — Il n'est pas nécessaire de rapporter ici la révolte d'Absalon (contre ce prince, son père,) et toutes ses suites : ces châtiments font trembler. Mais tout ce que Dieu exerce de rigueur et de vengeance sur la terre, n'est qu'une ombre en comparaison des rigueurs du siècle futur. C'est une chose horrible de tomber entre les mains du Dieu vivant. — *Horrendum est incidere in manus Dei viventis.* (Hebr. 10.) Il vit éternellement. Sa colère est implacable ; — il n'oublie jamais, il ne se lasse jamais, rien ne lui échappe. » *(Id. prop. 4.)*

« Sous un prince sage tout abonde : les hommes, les biens de la terre, l'or, l'argent. Le bon ordre amène tous les biens. — Le roi insensé perdra son peuple. — *Rex insipiens perdet populum suum.* (Eccli. 10.) Salomon, dans une extase où son esprit séparé des sens et uni à Dieu, jouissait de la véritable intelligence, vit — que la sagesse est la seule grâce qu'un prince devait demander à Dieu, (et il lui dit) : Donnez-moi cette sagesse qui est assise auprès de vous dans votre trône. — *Da mihi sedium tuarum assistricem sapientiam.* — Car encore que quelqu'un paraisse consommé parmi les enfants des hommes, il sera néanmoins considéré comme rien, si votre sagesse n'est point en lui. — *Nam etsi quis erit consummatus inter filios hominum, si ab illo abfuerit sapientia tua, in nihilum computabitur.* Elle rendra mon nom immortel ; -- par elle je gouvernerai les peuples ; -- je me montrerai bon à mon peuple et vaillant à la guerre — envoyez-la donc du ciel, votre sanctuaire, — afin qu'elle habite, et qu'elle travaille avec moi, et que je sache ce qui vous

est agréable; — car les pensées des hommes sont timides, et nos prévoyances sont incertaines et trompeuses, parce que le corps qui se corrompt appesantit l'âme; cette demeure terrestre dans laquelle nous vivons appesantit l'esprit par la multiplicité des soins qui l'agitent sans cesse. — *Habebo per eam immortalitatem; — disponam populos; — in multitudine videbor bonus, et in bello fortis; — mitte illam de cœlis sanctis tuis — ut mecum sit, et mecum laboret, ut sciam quid acceptum sit apud te; — cogitationes enim mortalium timidæ et incertæ providentiæ nostræ; corpus enim quod corrumpitur aggravat animam, et terrena inhabitatio deprimit sensum multa cogitantem.* C'est par la sagesse, Seigneur, qu'ont été guéris des plaies et de l'aveuglement des passions tous ceux qui vous ont plu depuis le commencement du monde. — *Per sapientiam sanati sunt quicumque placuerunt tibi, Domine, à principio.»* (Sag. 9. 8. et 9. L. 5. art. 1. prop. 1. et 1.)

« La sagesse sauve les États plutôt que la force. La guerre met tout en hasard. L'empire du sage est stable, *Principatus sensati stabilis erit.* (Ecclésiastique 10.) Sa sagesse fit craindre le belliqueux Josaphat. (2 paral. 17.) La sagesse vaut mieux que les forces, et l'homme prudent est au-dessus de l'homme fort. *Melior est sapientia quàm vires, et vir prudens quàm fortis.* (Sag. 6). »

« Le prince doit étudier et faire étudier les choses utiles. (L'Esprit saint leur dit par la bouche du roi Salomon) comme l'Ecclésiaste, (c'était lui-même encore fidèle aux bienfaits dont Dieu le comblait). . . . . était très-

sage : il a instruit son peuple, et il a recherché les sages sentences. L'Ecclésiaste a étudié pour trouver des discours utiles, et il a écrit des choses droites, des paroles véritables. — C'était le roi qui prenait soin et de chercher par lui-même, et de faire chercher aux autres les discours utiles à la vie. *Cùm—esset sapientissimus Ecclesiastes, docuit populum—quæsivit verba utilia, et conscripsit sermones rectissimos, ac veritate plenos.* (Ecclés. 12.) Mon fils, n'en désirez pas davantage : *His ampliùs, fili mi, ne requiras,* (*Id.*) c'est-à-dire renfermez-vous dans les choses profitables. Laissez les livres de curiosité. (Le roi Salomon disait, dès son temps, il y a près de trois mille ans :) on multiplie les livres sans fin. *faciendi plures libros nullus est finis.* (*Id.*) Les vraies études sont celles qui apprennent les choses utiles à la vie humaine. Il y en a qui sont dignes de l'application du prince habile. Dans les autres, c'est assez pour lui d'exercer l'industrie des savants par les récompenses, dont la principale est toujours dans les esprits bien faits, l'agrément est l'estime d'un maître entendu. Il ne convient pas au prince de se fatiguer par de longues et curieuses lectures : qu'il lise peu de livres. Qu'il lise comme Salomon les discours sensés et utiles ; surtout qu'il lise l'Évangile, et qu'il le médite : c'est la loi et la volonté du Seigneur. (*L.* 5. *art.* 1. *prop.* 8.) Le prince doit savoir la loi. Il est fait pour juger, et c'est la première institution de la royauté. (Les Israélites disent au prophète Samuël :) faites-nous un roi qui nous juge : *Constitue nobis regem ut judicet nos :* et encore nous voulons être comme les autres nations et avoir un roi qui nous juge.

Erimus nos quoque sicut omnes gentes; et judicabit nos rex noster. (1 reg. 8.) Aussi avons-nous vu que Dieu commande aux rois d'écrire (c'est-à-dire, de copier de leur propre main) la loi de Moïse, d'en avoir toujours avec eux un exemplaire authentique, et de la lire tous les jours de leur vie. C'est pour cela que, dans leur sacre, on la leur mettait en main. — *Leget— omnibus diebus vitæ suæ ut discat timere Dominum Deum suum, et custodire — quæ in lege præcepta sunt.* (Deutero. 18.) Il est dit de Joas au ch. 23 du l. 2. des Paralip. : Ils lui mirent la loi à la main;— le pontife Joïda assisté (des prêtres), ses enfans, le sacra, et tout le peuple lui souhaitant un heureux règne se mit à crier vive le roi — *dederunt — in manu ejus tenendam legem; — unxit quoque illum Joïada Pontifex, et filii ejus : imprecatique sunt ei, et dixerunt : vivat rex.* Le prince doit croire aussi que dans la nouvelle alliance, il reçoit l'Évangile de la main de Dieu pour se régler par cette lecture. Le peuple doit savoir la loi, sans doute, du moins dans ses principaux points; — car il la doit pratiquer. Mais le prince qui, outre cela, la doit faire pratiquer aux autres, et juger selon ses décrets, la doit savoir beaucoup davantage. On ne sait ce qu'on fait quand on va sans règle, et qu'on n'a pas la loi pour guide. La loi est une lumière, ses ordonnances sont la route qui conduit à la vie... *Lex lux, et via vitæ increpatio disciplinæ.* (Prov. 6.) Que le prince sache donc le fond de la loi par laquelle il doit gouverner— qu'il sache du moins les grands principes de la justice pour n'être jamais surpris. Que la vie du prince est sérieuse! il doit sans cesse méditer

l a loi. Aussi n'y a-t-il rien parmi les hommes, de plus sérieux ni de plus grave que l'office de la royauté. » (*Id.* 8 *et* 9.)

« Le prince doit connaître les hommes : c'est là, sans doute, sa plus grande affaire, de savoir ce qu'il faut croire des hommes, et à quoi ils sont propres. — Il doit juger de chacun par ce qu'il est dans son fond. Ne méprisez pas le pauvre qui est homme de bien : n'élevez pas le riche à cause qu'il est puissant. — *Noli despicere hominem justum pauperem, et noli magnificare virum peccatorem divitem.* — (Eccl. 10.) L'abeille est petite, et il n'y a rien de plus doux que ce qu'elle fait. *Brevis in volatilibus est apis, et initium dulcoris habet fructus illius.* (Id. 11.) (L'Esprit saint dit encore :) prenez garde à ceux qui vous environnent, et tenez conseil avec les sages. *Cave te à proximo tuo, et cum sapientibus et prudentibus tracta.* (Id. 9.) — David, pour avoir bien connu les hommes, sauva ses affaires dans la révolte d'Absalom. Il vit que toute la force du parti rebelle était dans les conseils d'Architophel, et il tourna tout son esprit à les détruire. Il connut la capacité et la fidélité de Chusaï, — et il ne se trompa point dans sa pensée (en l'envoyant auprès du rebelle), Chusaï empêcha Absalom de suivre un conseil d'Architophel, qui ruinait David sans ressources. Architophel sentit aussitôt que les affaires (de la révolte) étaient perdues, (et il se pendit.) — Au contraire, Roboam, pour avoir mal connu l'humeur de son peuple et l'esprit de Jéroboam qui le soulevait, perdit — plus de la moitié de son royaume. Dieu aide le prince quand il s'applique à con-

naître les hommes; car le cœur du roi est entre ses mains.— *Cor regis in manu Domini* (Prov. 21.) (Par l'organe de Chusaï), ce fut le Seigneur lui-même qui dissipa les conseils utiles d'Architophel, — *Domini autem nutu dissipatum est consilium Architophel utile.* (2. rois. 17.) Aussi David s'était-il d'abord tourné à Dieu : ô Seigneur, (lui dit-il,) je vous en conjure, confondez le conseil d'Architophel,— *Infatua, quæso Domine, consilium Architophel.* » (2 rois 15.) (Id. prop. 12.)

« Le prince doit se connaître lui-même. — Celui qu'il lui importe le plus de bien connaître, c'est lui-même. Mon fils, dit l'Esprit saint: éprouvez votre âme toute votre vie, et si elle vous semble mauvaise, ne lui donnez pas de pouvoir, c'est-à-dire ne vous laissez pas aller à ses désirs. — *Fili, in vitâ tuâ tenta animam tuam: et si fuerit nequam, ne des illi potestatem.* (Eccli. 37.) Tout ne convient pas à tous; il faut savoir à quoi on est propre.—C'est un caractère de folie d'adorer toutes ses pensées, de croire être sans défauts, et de ne pouvoir souffrir d'en être averti. — Achab ne voulait point entendre le seul prophète — Michée, fils de Jemula qui lui disait la vérité, parce qu'il la disait sans flatterie : — ce roi voulut être trompé, il le fut (et périt.) — Le Sage regarde tous ceux qui lui découvrent ses fautes avec prudence, comme des envoyés de Dieu pour l'éclairer. Il ne faut point avoir égard aux conditions. La vérité conserve toujours son autorité naturelle dans quelque bouche qu'elle soit. Les hommes libres obéissent au serviteur sensé. — *Servo sensato liberi servient.* (Eccli. 10.)

Celui qui acquiesce aux répréhensions est maître de son cœur. — *Qui — acquiescit increpationibus possessor est cordis.* (Prov. 15.) (*Id. prop.* 23.) Qui est incapable de conseil, est incapable de gouvernement. (*Id. art.* 2. *prop.* 3.) Pour conseillers, choisissez-en un entre mille. —*Consiliarius sit tibi unus de mille.* (Eccl. 6.) »

« Le prince est lui-même une sentinelle établie pour garder son Etat. Il doit veiller plus que tous les autres. Les sentinelles (de Juda, dit Isaïe,) sont toutes aveugles: — chacun songe à son intérêt, chacun suit son avarice. — Venez, disent-ils, buvons, enivrons-nous; il sera demain comme aujourd'hui, et cela durera long-temps. — *Speculatores* (*Juda*) *cœci omnes; — omnes in viam suam declinaverunt, unusquisque ad avaritiam suam. — Venite, sumamus vinum, impleamur ebrietate : et erit sicut hodiè, sic et cras* (*in statu rerum*,) *et multò ampliùs.* (Isaïe. 56.) Voilà le langage de ceux qui croient que les affaires se font toutes seules, et que ce qui a duré durera de lui-même, sans qu'on y pense. Vient cependant tout-à-coup le moment fatal: — et la même nuit, où il a donné un magnifique festin à tous les grands, Balthasar, roi des Chaldéens, est tué, et Darius le Mède est maître de son royaume. — *Eâdem nocte, — quâ fecit grande convivium optimatibus suis, — interfectus est Balthasar rex Chaldeus, et Darius Medus successit in regnum.* (Dan. 5.) (*Id. art.* 2. *prop.* 2.) Ce n'est pas assez au prince de voir, il faut qu'il prévoie. » (*Art.* 1. *prop.* 17.)

« Le prince consultera les temps passés; en toutes choses, le temps est un excellent conseiller. — Qui veut bien juger de l'avenir doit

consulter les temps passés. — Il n'y a rien de meilleur que les choses éprouvées. N'outre-passez point, (dit l'Esprit Saint,) les bornes posées par vos ancêtres. *Ne transgrediaris terminos antiquos quos posuerunt patres tui.* (Prov. 22.) Gardez les anciennes maximes sur lesquelles la monarchie a été fondée et s'est soutenue. Imitez les rois de Perse qui avaient toujours auprès d'eux ces sages conseillers instruits des lois et des maximes anciennes. — *Assuerus rex Persarum — interrogavit sapientes — septem duces. — Qui ex more regio semper ei aderant; et illorum faciebat cuncta consilio scientium leges et instituta majorum.* (Esther. 1.) — Tous les peuples qui ont voulu avoir des conseils suivis, ont marqué soigneusement les choses passées pour les consulter au besoin; — c'est-pourquoi, comme il est écrit dans la sagesse, qui sait le passé peut conjecturer l'avenir. — *Scit præterita, et de futuris æstimat.* (Sag. 8.) — *N'écoutez pas les vains et infinis raisonnements qui ne sont pas fondés sur l'expérience.* Il n'y a que le passé qui puisse vous apprendre et vous garantir l'avenir. De là vient que l'Écriture appelle toujours aux conseils les viellards expérimentés. Les passages en sont innombrables; en voici un digne de remarque : ne vous éloignez point du sentiment des vieillards: écoutez ce qu'ils vous racontent; car ils l'ont appris de leurs pères. Vous trouverez l'intelligence dans leurs conseils, et vous apprendrez à répondre comme le besoin des affaires le demandera. — *Non te prætereat narratio seniorum; ipsi enim didicerunt à patribus suis, — ab ipsis disces intellectum, et in*

tempore necessitatis dare responsum. (Eccl. 8.) Qui n'a point d'expérience sait peu de chose. » (*Id. prop.* 7.)

ART. 5.

Ce que c'est que la Majesté dans les Rois.

« Le Prince doit savoir ce que c'est que *la Majesté.* Je n'appelle pas Majesté cette pompe qui environne les rois : ou cet éclat extérieur qui éblouit le vulgaire,— c'est le rejaillissement de la Majesté, et non pas la Majesté elle-même : la Majesté est l'image de la grandeur de Dieu dans le Prince. Dieu est infini, Dieu est tout. Le Prince, en tant que Prince, n'est pas regardé comme un homme particulier : c'est un personnage public, tout l'Etat est en lui, la volonté de tout le peuple est renfermée dans la sienne. Comme en Dieu est réunie toute perfection et toute vertu, ainsi toute la puissance des particuliers est réunie en la personne du Prince. La puissance de Dieu se fait sentir en un instant d'une extrémité du monde à l'autre : la puissance royale agit en même temps dans tout le royaume. Elle tient tout le royaume en Etat, comme Dieu y tient tout le monde. Que Dieu retire sa main, le monde retombera dans le néant : *Que l'autorité (du Roi) cesse dans le royaume, tout sera en confusion.* (Bossuet écrivait ces mots en 1678, il y a 145 ans. Chacun sait ce que la France a éprouvé depuis la révolution de 1789.) Considérez le Prince dans son

cabinet. De là partent les ordres qui font aller de concert les magistrats, les capitaines, les citoyens et les soldats, les provinces, les armées par terre et par mer. C'est l'image de Dieu, qui, assis dans son trône, fait aller toute la nature. — Voyez l'ordre, voyez la justice, voyez la tranquillité dans tout le royaume, c'est l'effet naturel de l'autorité du prince. — Voyez un peuple immense réuni en une seule personne; voyez cette puissance sacrée, paternelle et absolue : voyez la raison secrète qui gouverne tout le corps de l'Etat, renfermée dans une seule tête : vous voyez l'image de Dieu dans les rois, et vous avez *l'idée de la Majesté royale*. Dieu est la sainteté même, la bonté même, la puissance même, la raison même. En ces choses est la *majesté de Dieu* : En l'image de ces choses est *la majesté du prince*. Elle est si grande cette majesté, qu'elle ne peut être dans le prince comme dans sa source : elle est empruntée de Dieu qui la lui donne pour le bien des peuples. — Que le roi ne s'oublie pas pour cela lui-même. Je l'ai dit, (c'est Dieu qui parle) je l'ai dit : vous êtes des Dieux, vous êtes tous enfans du Très-Haut; mais vous mourrez comme des hommes, et vous tomberez comme les grands. — *Ego dixi : Dii estis, et filii excelsi omnes : vos autem sicut homines moriemini, et sicut unus de principibus cadetis.* (Pseaum. 81.) Je l'ai dit, vous êtes des Dieux; c'est-à-dire : vous avez dans votre autorité, vous portez sur votre front un caractère divin. Vous êtes les enfans du Très-Haut. C'est lui qui a établi votre puissance pour le bien du genre humain; mais ô Dieux de chair

et de sang! ô Dieux de boue et de poussière! Vous mourrez comme des hommes. Vous tomberez comme les grands. La grandeur sépare les hommes pour un peu de temps; une chute commune, à la fin, les égale tous. O rois, exercez donc hardiment votre puissance, car elle est divine; mais exercez-la avec humilité. Elle vous est appliquée par le dehors. Au fond, elle vous laisse faibles; elle vous laisse mortels; elle vous laisse pécheurs, et vous charge devant Dieu d'un plus grand compte. (*L.* 5. *art.* 4. *prop.* 1.) A la grandeur la plus éminente, conviennent les choses les plus grandes, c'est-à-dire *les grandes vertus.* — Le prince pensera des choses dignes d'un prince. — *Princeps — ea quæ digna sunt principe cogitabit*, (dit Isaïe, neveu d'Amasias roi de Juda. ch. 32.) Les pensées vulgaires déshonorent la majesté. — Les pensées royales sont celles qui regardent le bien général. Les grands hommes ne sont pas nés pour eux-mêmes. Les grandes Puissances que tout le monde regarde sont faites pour le bien de tout le monde. — Le prince ne peut donc prendre des desseins trop nobles, ni trop au-dessus des petites vues, et des pensées particulières. — Saül est élu roi, et en même temps Dieu qui l'a élu, lui change le cœur. *Immutavit ei Deus cor aliud.* (1. Rois 10.) — Ce Saül changé en un autre homme dans le temps qu'il fut fidèle à la grâce de son ministère, était au-dessus de tout. Au-dessus de la royauté qu'il appréhende: (Il veut l'éviter en se cachant.) *Ecce absconditus est domi.* (Id.) Au-dessus des sentiments de vengeance : un jour de victoire où tout le peuple lui veut immoler

ses ennemis, il offre un sacrifice de clémence. Au-dessus de lui-même: — prêt à devouer pour le peuple sa propre personne, et celle de Jonathas, son fils bien aimé.— *Domine Deus Israel : quid est quòd non responderis servo tuo hodiè? Si in me, aut in Jonathâ filio meo, est iniquitas hæc, da ostentionem* (1. Rois. 11. et 14.) Que dirons-nous de David à qui on donne cette belle et juste louange : le roi mon seigneur ressemble à un Ange de Dieu. Il n'est ému ni du bien, ni du mal qu'on dit de lui. — *Sicut — Angelus Dei, sic est Dominus meus rex, ut nec benedictione, nec maledictione moveatur.* (2. Rois. 14.) Il va toujours au bien public, soit que les hommes ingrats blâment sa conduite, soit qu'elle trouve les louanges dont elle est digne. Voilà la véritable magnanimité que les louanges n'enflent point, que le blâme n'abat point, que la seule vérité touche.— Nous avons vu David mépriser sa vie en cent combats; et après nous l'avons vu se mettre au-dessus de la gloire de combattre, en se conservant pour son Etat. (2. *Rois.* 18.) Mais combien est-il au-dessus du ressentiment et des injures?—Nous l'avons vu épargner et défendre contre les siens Saül, son persécuteur, quoiqu'il sût qu'en se vengeant, il s'assurait la couronne. (Quand Saül est tué à la bataille de Gelboë,) David pleure son persécuteur,—il ne tait point les vertus d'un prédécesseur injuste qui a tout fait pour le perdre : il les célèbre, il les immortalise par une poésie incomparable. — Il punit de mort celui qui s'était vanté d'avoir tué Saül; (l'ayant trouvé blessé après le combat, il le punit en lui disant :) pourquoi n'as-

tu par craint de mettre la main sur l'oint du Seigneur? — *Quarè non timuisti mittere manum tuam, ut occideres Christum Domini?* (2. Rois. 1.) Cette mort de Saül,— il la venge sur l'heure, et assure le repos public avec la vie des rois. Il avait encore un redoutable ennemi, c'était (Isboseth) fils de Saül; qui partageait le royaume. — Il fit mourir (aussi ses meurtriers.)— Ce grand courage ne veut point être delivré de ses ennemis par des attentats et des crimes. —Reste-t-il encore, dit David, quelqu'un de la Maison de Saül, afin que je lui fasse du bien pour l'amour de Jonathas (fils de Saül et son ami)? *Putas-ne est aliquis qui remanserit de domo Saül, ut faciam cum eo misericordiam, propter Jonatham?* (2. Rois. 9.) David se dévoue à la vengeance divine. J'ai péché, dit-il, — frappez Seigneur, frappez ce coupable, mais épargnez le peuple innocent. — *Ego sum qui peccavi,— isti qui oves sunt quid fecerunt? vertatur, obsecro, manus tuas contra me.* (2. Rois. 24.) Combien sincèrement avoue-t-il sa faute, chose si rare à un roi. Avec quel zèle la répare-t-il? — A la magnanimité (des grands rois) répond la magnificence qui joint les grandes dépenses aux grands desseins. David nous en est encore un beau modèle:— (outre) les dons magnifiques qu'il faisait au sanctuaire après ses victoires, — la belle chose de voir ce grand homme, après avoir achevé glorieusement tant de guerres, passer sa vieillesse à faire les préparatifs et les desseins de ce magnifique temple que son fils bâtit après sa mort!— La magnificence (royale) paraît dans les grands travaux consacrés à l'utilité publique, dans les

ouvrages qui attirent de la gloire à la nation, qui impriment du respect aux sujets et aux étrangers, et rendent immortels les noms des princes. » (*L.* 5. *art.* 4. *prop.* 1 et 2.)

ART. 6.

Union des intérêts du Roi et du Peuple.

« On doit au prince les mêmes services qu'à sa patrie. Personne n'en peut douter, après que nous avons vu que tout l'État est en la personne du prince; — en lui est la puissance; en lui est la volonté de tout le peuple; à lui seul appartient de faire tout conspirer au bien public. Il faut faire concourir ensemble le service qu'on doit au prince, et celui qu'on doit à l'État, comme choses inséparables. — Ceux qui pensent servir l'État autrement qu'en servant le prince, et en lui obéissant, s'attribuent une partie de l'autorité royale : ils troublent la paix publique, et le concours de tous les membres avec le chef. Le prince voit de plus loin, et de plus haut : on doit croire qu'il voit mieux; et il faut obéir sans murmure, puisque le murmure est une disposition à la sédition. » (*L.* 6. *art.* 1. *prop.* 1. *et* 2.)

« Il n'y a que les ennemis publics qui séparent l'intérêt du prince de l'intérêt de l'État. Dans le style ordinaire de l'Écriture; *les ennemis de l'État* sont appelés aussi *les ennemis du roi.* — Saül appelle ses ennemis les Philistins : ennemis du peuple de Dieu. (1. *Rois.* 14.) Il ne faut point penser, ni qu'on puisse attaquer le

peuple sans attaquer le roi, ni qu'on puisse attaquer le roi sans attaquer le peuple : c'était une illusion trop grossière que ce discours que tint Rhabsacés, général de l'armée de Sennacherib roi d'Assyrie,—en criant à tout le peuple (de Juda) — voici ce que vous dit le grand roi : qu'Ezechias (votre roi) ne vous trompe pas, car il ne pourra vous délivrer de ma main : ne l'écoutez pas, mais écoutez ce que dit le roi des Assyriens : faites ce qui vous est utile, et venez à moi. Chacun de vous sera (heureux). (4. *Rois* 18.) — flatter le peuple pour le séparer des intérêts de son roi, c'est lui faire la plus cruelle de toutes les guerres, et ajouter la sédition à ses autres maux. Que les peuples détestent donc les Rhabsacés, et tous ceux qui font semblant de les aimer lorsqu'ils attaquent leur roi. *(L. 6. art. 1. prop. 3.)*

Art. 7.

Obligation de prier pour les Rois.

« Le prince doit être aimé comme un bien public. Sa vie est l'objet des vœux de tout le peuple. De là ce cri de *vive le roi*, qui a passé du peuple de Dieu à tous les peuples du monde. Au sacre de Saül, au couronnement de Salomon, au sacre de Joas, on entend ce cri de tout le peuple : Vive le roi, vive le roi, vive le roi David, vive le roi Salomon. — *Vivat rex, vivat rex.* (1. Rois 10—3. Rois. 1. 4. Rois 11.) Quand on abordait les rois, on commençait par ces

vœux : O roi! vivez à jamais. — *Rex in æternùm vive.* (2. Esd. 2.) Dieu conserve votre vie, ô roi mon Seigneur. Tout le peuple juif offrait des sacrifices au Dieu du ciel, et priait pour la vie du roi et celle de ses enfants. — *Orent-que pro vitâ regis et filiorum ejus.* (1. Esdr. 6.) Je vous conjure avant toute chose, dit saint Paul, que l'on fasse des supplications des prières. — pour les rois, et pour tous ceux qui sont élevés en dignité, afin que nous menions une vie paisible et tranquille dans toute sorte de piété et d'honnêteté. — *Obsecro igitur primùm omnium fieri obsecrationes orationes. — pro regibus et omnibus qui in sublimate sunt, ut quietam et tranquillam vitam agamus in omni pietate et castitate.* (1. Trimot. 2.) La vie du prince est regardée comme le salut de tout le peuple. Les gens de David lui dirent : Vous ne viendrez plus avec nous à la guerre pour ne point éteindre la lumière d'Israël. — *Juravêre viri Israël dicentes : jam non egredieris nobiscum in bellum, ne exstinguas lucernam Israël.* » (2 Rois, 21.) — Qu'est-ce qu'on n'aime davantage que la lumière ? Elle fait la joie et le plus grand bien de l'univers. Ainsi un bon sujet aime son prince comme le bien public; comme le salut de tout l'Etat, comme l'air qu'il respire, comme la lumière de ses yeux, comme sa vie, et plus que sa vie. » (2 *Rois.* 18, *Jér. lam.* 4, 2 *Rois.* 21.) (*Liv.* 6, *art,* 1, *prop.* 4.)

Art. 8.

Obéissance due au Prince.

« Les sujets doivent au prince une entière obéissance. Si le prince n'est ponctuellement obéi, l'ordre public est renversé, et il n'y a plus d'unité : par conséquent, plus de concours, ni de paix dans l'Etat. C'est pourquoi — quiconque désobéit à la Puissance publique, est jugé digne de mort (dans la loi de Dieu.) — (Deuter, 17.) — *Morietur — et auferes malum de Israël.* Saint Paul dit au nom de Dieu : Que tout âme soit soumise aux Puissances supérieures; car toute puissance est de Dieu. — Ainsi qui résiste à la Puissance, résiste à l'ordre de Dieu. — *Omnis anima Potestatibus sublimioribus subdita sit : non est enim Potestas nisi à Deo — itaque qui resistit potestati, Dei, ordinationi resistit.* (Rom. 13.) Il n'y a rien de mieux fondé sur la parole de Dieu que l'obéissance qui est due, par principe de religion et de conscience, aux Puissances légitimes. Il n'y a qu'une exception à l'obéissance qu'on doit au prince, c'est quand il commande contre Dieu. — Comme on ne doit pas obéir au gouverneur contre les ordres du roi, on doit encore moins obéir au roi contre les ordres de Dieu. C'est alors qu'a lieu seulement cette réponse des Apôtres (déjà citée) : il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. — *Obedire oportet Deo magis quàm hominibus.* » (Actes 5.)

ART. 9.

Nécessité de payer les tributs ou impôts publics.

« On doit le tribut au prince. Si, comme nous l'avons vu, on doit exposer sa vie pour sa patrie et pour son prince, à plus forte raison doit-on donner une partie de son bien pour soutenir les charges publiques. Saint Jean-Baptiste ne dit pas aux Publicains qui recevaient les impôts : quittez vos emplois, car ils sont mauvais et contre la conscience, mais il leur dit : N'exigez pas plus qu'il ne vous est ordonné. — *Nihil ampliùs quàm quod constitutum est.* (S. Luc 3.) Notre - Seigneur le décide : les Pharisiens croyaient — que le peuple de Dieu ne devait point payer de tribut à un prince infidèle. Jésus-Christ leur dit : rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. — *Reddite ergò quæ sunt Cæsaris Cæsari : et quæ sunt Dei Deo.* (S. Matt. 22.) Comme s'il eût dit : Ne vous servez plus du prétexte de la Religion pour ne point payer le tribut : Dieu a ses droits séparés de ceux du prince : — les tributs qu'on paie au prince sont une reconnaissance de l'autorité suprême, et on ne les peut refuser sans rébellion. Saint Paul l'enseigne expressément. Le prince, dit-il, est le ministre de Dieu; — c'est pourquoi vous lui payez le tribut. — *Dei enim minister est tibi in bonum* — (et) *vindex in iram ei qui malum agit — ideò — et tributa præstatis.—Reddite ergò omnibus debita : cui*

tributum tributum, — *cui honorem honorem.* (Rom. 13.) La raison fait voir que tout l'Etat doit contribuer aux nécessités publiques auxquelles le prince doit pourvoir. On voit par les paroles de l'Apôtre qu'on doit payer le tribut au prince religieusement et par obligation de conscience, — *propter conscientiam*, comme on lui doit rendre l'honneur et la sujétion qui sont dus à son ministère. Sans cela, il ne peut ni soutenir ni défendre les particuliers, ni l'Etat même. Le royaume sera en proie (aux troubles), les particuliers périront dans la ruine de l'Etat, de sorte, qu'à vrai dire, le tribut n'est autre chose qu'une petite partie de son bien qu'on paie au prince pour lui donner moyen de sauver le tout.» (*Liv.* 6., *art.* 1., *Proph.* 3.)

Art. 10.

Respect et fidélité envers le Roi.

« Le respect, la fidélité et l'obéissance qu'on doit aux Rois, ne doivent être altérés par aucun prétexte : c'est-à-dire qu'on les doit toujours respecter, toujours servir, quels qu'ils soient, bons ou méchans. Obéissez à vos maîtres (dit l'Esprit-Saint), non-seulement quand ils sont bons et modérés, mais encore quand ils sont durs et fâcheux. — *Subditi estote Dominis, non tantùm bonis et modestis, sed etiam dyscolis.* (1. S. Pierre 2.) L'état est en péril, et le repos public n'a plus rien de ferme s'il est permis de s'élever pour quelque cause que

ce soit, contre les princes. — Nous avons vu David non-seulement refuser d'attenter sur la vie de Saül (son persécuteur); mais trembler pour avoir osé lui couper (secrètement) le bord de sa robe, quoique ce fût à bon dessein. — (1. *Rois.* 24.) — S. Augustin reconnaît, après l'Ecriture, une sainteté inhérente au caractère royal, qui ne peut être effacée par aucun crime. Vous m'objectez, dit-il, à Petilien, évêque donatiste, que celui qui n'est pas innocent, ne peut avoir la sainteté. Je vous demande si Saül n'avait pas la sainteté de son sacrement et de l'onction royale (par lesquels Dieu l'avait fait roi). Qu'est-ce qui causait en lui de la vénération à David ? — Son cœur frappé trembla quand il coupa le bord de la robe de ce roi injuste. — *Post hæc percussit cor suum David, eò quòd abscidisset oram chlamydis Saül.* (1. Rois 24.) C'est, dit S. Augustin, cette sainteté que David, injustement poursuivi à mort par Saül, David sacré lui-même pour lui succéder, a respectée dans un prince réprouvé de Dieu : car il savait que c'était à Dieu seul à faire justice des princes; et que c'est aux hommes à respecter le prince, tant qu'il plaît à Dieu de le conserver. Aussi voyons-nous que Samuël, après avoir déclaré à Saül que Dieu l'avait rejeté, ne laisse pas de l'honorer, — nous montrant par cet exemple que le bien public ne permet pas qu'on expose le prince au mépris. (1. *Rois.* 15.) Roboam, (fils de Salomon roi de Juda), traita durement le peuple; mais la révolte de Jeroboam et des dix tribus qui le suivirent, quoique permise de Dieu en punition des péchés de Salomon, ne

laisse pas d'être détestée dans toute l'Écriture qui déclare : qu'en se révoltant contre la maison de David, ils se révoltaient contre Dieu qui régnait par elle. — *Dominus* — (*dedit*) *regnum David super Israël.--Ipsi et filiis ejus,-- et surrexit Jeroboam filius Nabat, servus Salomonis filii David, et rebellavit contra Dominum suum.* (2. Paral. 13.) Tous les Prophètes qui ont vécu sous les méchans rois ; Elie et Elisée sous Achab et sous Jesabel (dans le royaume) d'Israël : Isaïe sous Achaz et sous Manassés : Jérémie sous Joakim, sous Jéchonias, sous Sédécias : en un mot, tous les prophètes sous tant de rois impies et méchans n'ont jamais manqué à l'obéissance, ni inspiré la révolte, mais toujours la soumission et le respect. — Jérémie, — après l'entier renversement du trône des rois de Juda, parle encore avec un respect profond de son roi Sédécias (emmené captif à Babylone) : l'oint du Seigneur (dit ce prophète) que nous regardions comme le souffle de notre bouche (souffle par lequel nous respirions) a été pris pour nos péchés, lorsque nous lui disions : nous vivrons sous votre ombre parmi les gentils (au sein même de la captivité.) — *Spiritus oris nostri Christus Dominus* (*rex Sedecias*) *captus est in peccatis nostris : cui diximus : in umbrâ tuâ vivemus in gentibus.* (Ger. ham. 4.) Les bons sujets — respectaient, jusque dans les fers et après la ruine du royaume, le caractère sacré de l'autorité royale (même dans un mauvais prince). (*Liv.* 6. *Art.* 2 *prop.* 4.)

ART. II.

Exemple des Juifs et des premiers Chrétiens.

« L'impiété déclarée, et même la persécution n'exemptent pas les sujets de l'obéissance qu'ils doivent au Prince. Le caractère Royal est saint et sacré, même dans les princes infidèles.—Cyrus (roi païen), est appelé par Isaïe *l'oint du Seigneur.* » (Isaïe. 45.)

« Nabuchodonosor était impie et orgueilleux jusqu'à vouloir s'égaler à Dieu, et jusqu'à faire mourir ceux qui lui refusaient un culte sacrilége : et néanmoins Daniel (qui a mieux aimé deux fois être jeté dans la fosse aux Lions, que d'offenser le Seigneur, dit à ce prince) : vous êtes le roi des rois, et le Dieu du ciel vous a donné le royaume et la puissance. — *Tu rex regum es : et Deus cœli regnum et fortitudinem— dedit tibi.* (Dan. 2.) —Le peuple de Dieu priait pour la vie de Nabuchodonosor, et de Balthasar (rois idolâtres sous lesquels il était captif). — *Orate pro vitâ Nabuchodonosor regis Babylonis, et pro vitâ Balthasar filii ejus.* » (Baruch. 1.)

« Cette doctrine s'est continuée dans la religion chrétienne. »

« C'était sous Tibère non-seulement infidèle, mais encore méchant, que Notre-Seigneur dit aux Juifs : rendez à César, ce qui est à César. (*S. Matt.* 22.) *Reddite —quæ sunt Cæsaris Cæsari.* »

« Saint Paul fait prier pour les empereurs, quoique l'empereur, qui régnait du temps de cette ordonnance, fût Néron, le plus impie et le plus méchant de tous les hommes, et cela pour plaire à Dieu qui veut le salut de tous les hommes. — *Hoc enim bonum est et acceptum coram salvatore nostro Deo qui omnes homines vult salvos fieri, et ad agnitionem veritatis venire.* » (1 Timoth. 2. —)

« S. Pierre et S. Paul commandent aux fidèles d'être soumis aux Puissances : soyez soumis— pour l'amour de Dieu —, soit au Roi, comme au souverain, soit aux (autres) chefs, comme étant envoyés par lui. — *Subditi estote propter Deum : sive regi quasi præcellenti, sive ducibus tanquàm ab eo missis.* (1. S. Pierre, 2.) Que chacun soit soumis aux Puissances —, non par crainte seulement, mais par devoir de conscience. — *Omnis anima potestatibus — subdita sit — non solùm propter iram, sed etiam propter conscientiam.* » (Saint Paul, rom. 13.)

« En conséquence de cette doctrine apostolique, les premiers chrétiens, quoique persécutés durant trois cents ans, n'ont jamais causé le moindre mouvement dans l'empire — Ils continuaient à prier pour les empereurs, même au milieu des supplices auxquels ils les condamnaient injustement. »

« Constance, fils de Constantin-le-Grand, quoique protecteur des Ariens, et persécuteur de la foi de Nicée, trouva dans l'Eglise une fidélité inviolable. »

« Julien l'apostat, son successeur, qui rétablit le paganisme condamné par ses prédéces-

seurs, n'en trouva pas les Chrétiens moins fidèles, ni moins zélés pour son service. »

« Tant d'empereurs hérétiques qui vinrent depuis : un Valens, une Justine, un Zénon, un Basilisque, un Anastase, un Héraclius, un Constant, quoiqu'ils chassassent de leurs siéges les évêques orthodoxes, et même les papes, et qu'ils remplissent tout de carnage et de sang, ne virent jamais leur autorité attaquée ou affaiblie par les catholiques. » (*Liv.* 6, *art.* 1 *Prop.* 5.)

Art. 12.

Nulle autre résistance que des représentations et des prières. Ex. de saint Ambroise.

« Les sujets n'ont à opposer à la violence des princes que des remontrances respectueuses, sans mutineries, sans murmure, et des prières pour leur conversion. Quand Dieu voulut délivrer les Israélites de la tyrannie de Pharaon, il ne permit pas qu'ils procédassent par voie de fait contre un roi, dont l'inhumanité envers eux était inouïe. Ils demandèrent avec respect la liberté de sortir et d'aller sacrifier à Dieu dans le désert. — *Dimitte populum meum, ut sacrificet mihi in deserto.* » (Exod. 5.)

« Pharaon, tout endurci, tout tyran qu'il était, ne laissait pas du moins d'écouter les Israélites : — il reçut à son audience les magistrats du peuple d'Israël, qui vinrent se plaindre à lui avec de grands cris, (en lui disant :) pourquoi traitez-vous ainsi vos serviteurs ? — *Venerunt præpositi filiorum Israël, et vocife-*

rati sunt ad Pharaonem dicentes : cur ità agis contra servos tuos —? (Nam Pharao dixerat,) *opprimantur operibus*; (Exod. 5.) car Pharaon avait donné l'ordre de les accabler de travaux.»

« Qu'il soit donc permis au peuple oppressé de recourir au prince par ses magistrats, et par des voies légitimes : mais que ce soit toujours avec respect. Les remontrances pleines d'aigreur et de murmure sont un commencement de sédition qui ne doit pas être souffert. »

« Dans les remontrances que les Chrétiens persécutés faisaient aux empereurs, tout est soumis; tout est modeste : la vérité de Dieu y est dite avec liberté : mais ces discours sont si éloignés des termes séditieux, qu'encore aujourd'hui, on ne peut les lire sans se sentir porté à l'obéissance. »

« L'impératrice Justine, mère et tutrice de Valentinien II, voulut obliger saint Ambroise à donner une Eglise aux Ariens qu'elle protégeait, dans la ville de Milan, résidence de l'empereur. Tout le peuple se réunit avec son évêque, et assemblé à l'Eglise, il attendait l'événement de cette affaire. S. Ambroise ne sortit jamais de la modestie d'un sujet, d'un évêque. Il fit ses remontrances à l'empereur. Ne croyez pas, lui disait-il, que vous ayez pouvoir d'ôter à Dieu ce qui est à lui : *je ne puis pas vous donner l'Eglise que vous me demandez, mais si vous la prenez, je ne dois pas résister.* Si l'empereur veut avoir les biens de l'Eglise, *il peut les prendre, — je ne les donne pas.* — L'empereur est dans l'Eglise, *mais non au-dessus de l'Eglise.* Un bon empereur, loin de rejeter le secours de l'Eglise, le recherche. Nous disons ces choses

avec respect; mais nous nous sentons obligés de les exposer avec liberté. »

« S. Ambroise contenait le peuple assemblé, tellement dans le respect qu'il n'échappa jamais une parole insolente. On priait, on chantait les louanges de Dieu, on attendait son secours. Voilà une résistance digne d'un chrétien et d'un évêque. Cependant, parce que le peuple était assemblé avec son pasteur, on disait au palais (de l'empereur que saint Ambroise) aspirait à la tyrannie. Il répondit : j'ai une défense, mais dans les prières des pauvres. *Ces aveugles et ces boiteux, ces estropiés et ces vieillards sont plus forts que les soldats les plus courageux.* Voilà les forces d'un évêque, voilà son armée. — Je commençai, dit-il, à pleurer amèrement, en offrant le sacrifice; priant Dieu de nous aider de telle sorte qu'il n'y eût point de sang répandu dans la cause de l'Eglise; qu'il n'y eût du moins que le mien qui fût versé, non-seulement pour le peuple, mais même pour les impies. » (*S. Ambr., liv.* 2, *ép.* 13.)—(*De Basilicis non tradendis.*)

« Dieu écouta des prières si ardentes : l'Eglise fut victorieuse, et il n'en coûta le sang à personne. Peu de temps après, Justine et (l'empereur Valentinien II,) son fils, presque abandonnés de tout le monde, eurent recours à saint Ambroise, et ne trouvèrent de fidélité et de zèle pour leur service qu'en cet évêque qui s'était opposé à leurs desseins, en la cause de Dieu et de l'Eglise, » (même au péril de sa vie, et qui alla ensuite solliciter pour eux l'usurpateur Maxime.)

« Voilà ce que peuvent les remontrances res-

pectueuses ; voilà ce que peuvent les prières. — Quand la reine Esther ayant conçu le dessein de fléchir Assuérus son mari, après qu'il eut résolu de sacrifier tous les Juifs à la veangeance d'Aman,— parut devant le roi, les yeux étincelants de ce prince témoignèrent sa colère : mais Dieu se ressouvenant des prières d'Esther, et de celles des Juifs, changea la fureur du roi en douceur. — *Convertit Deus spiritum regis in mansuetudinem*, (15. *Esther*) et le peuple juif fut sauvé. »

« Quand le prince des apôtres fut arrêté prisonnier par Hérode, toute l'Eglise priait pour lui sans relâche. — *Oratio autem fiebat sine intermissione ab Ecclesiâ ad Deum pro eo.* (Actes 12.) Et Dieu envoya son ange pour le délivrer. — *Et eccè angelus Domini astitit — et dixit illi : — Sequere me, et exiens (è carcere) sequebatur eum.* » (*Id.*)

« Saint Paul, prisonnier (à Rome) pour Jésus-Christ, n'a recours qu'aux prières, (et il écrit à Philémon :) préparez-moi un logement, car j'espère que Dieu me donnera à vos prières. — *Para mihi hospitium : nam spero per orationes vestras donari me vobis.* (*Psal.*) Et en effet, il sortit de prison. »

« Si Dieu n'écoute pas les prières de ses fidèles; si, pour éprouver et pour châtier ses enfants, il permet que la persécution s'échauffe contre eux, ils doivent alors se ressouvenir que Jésus-Christ les a envoyés comme des brebis au milieu des loups. — *Ecce ego mitto vos sicut oves in medio luporum.* » (S. Matt. 10.)

« Voilà les armes de l'Eglise, des vœux, et des prières persévérantes (unies à la patience.)



Voilà une doctrine vraiment sainte, vraiment digne de Jésus-Christ, et de ses disciples. » (*Liv.* 6., *art.* 2, *prop.* 6.)

Art. 13.

Nul peuple, nul Gouvernement sans une Religion quelconque.

« La bonne constitution du corps de l'Etat consiste en deux choses, *dans la religion* et *dans la justice.* — Ce sont les principes intérieurs et constitutifs des Etats : — par l'une, on rend à Dieu ce qui lui est dû; par l'autre, on rend aux hommes ce qui leur convient. » (*Liv.* 7, *art.* 1.)

« Dans l'ignorance et la corruption du genre humain, il s'y est toujours conservé quelques principes de religion. — Quoique saint Paul, parlant aux Gentils convertis à la foi, leur ait dit : qu'ils étaient auparavant sans Dieu en ce monde. — ***Eratis illo in tempore sine Christo, — promissionis spem non habentes, et sine Deo in hoc mundo;*** (Ephes. 2.) il ne veut pas dire qu'ils fussent absolument sans divinité, puisqu'il reproche ailleurs aux Gentils, qu'ils se laissaient entrainer à l'adoration des idoles sourdes et muettes. — *Cum gentes essetis, ad simulacra muta... ducebamini.* (Ephes. 12.). Si donc saint Paul reproche aussi aux Athéniens les temps d'ignorance où l'on vivait sans connaissance de Dieu : — *Tempora hujus ignorantiæ* (*Dei*) *despiciens Deus;* (Actes 17.) c'est seulement pour leur dire qu'ils n'avaient

de Dieu que des connaissances confuses et *pleines d'erreurs* (et de superstitions). — *Stans — Paulus in medio areopagi ait : viri Athenienses per omnia quasi superstitiores vos video.* (Act. 17.) — On ne trouve aucun peuple sans religion, de ceux du moins qui n'ont pas été absolument barbares. (*L.* 6. *art.* 1., *prop.* 1.) Passez, disait Jérémie, aux îles de Cethim, — (aux pays les plus éloignés,) — et voyez si une seule de ces nations a changé ses Dieux, et cependant ce ne sont pas des Dieux; — *Transite ad insulas Cethim et videte : in Cedar mittite et considerate — si mutavit gens Deos suos, et certè ipsi non sunt Dii.* (Jérém. 2.) Ces principes de religion, (quoique fausse,) étaient donc réputés pour inviolables; et c'est aussi par cette raison qu'on a eu tant de peine d'en retirer ces nations. (*Id.*) — La religion du serment, reconnue dans toutes les nations, prouve la vérité de notre proposition, (qu'il n'y a point de peuple sans quelque religion; car, sans religion, le serment est nul.) Saint Paul observe deux choses dans la religion du serment : l'une qu'on jure par *plus grand* que soi, l'autre qu'on jure par quelque chose d'*immuable*, d'où le même apôtre conclut que le serment est parmi les hommes le dernier affermissement — des affaires. — *Homines — per majorem sui jurant : — ad confirmationem est juramentum.* (S. Paul, aux Héb. 6.) — Saint Augustin remarque qu'on affermissait les traités avec les barbares par les serments en leurs dieux : *juratione barbaricâ.* (Epist. 47, ad Public. 2.) — Encore que ce soit aux idolâtres une impiété de jurer par de faux Dieux, la bonne foi du ser-

ment qui affermit un traité n'a rien d'impie. — C'est pourquoi Dieu n'a pas laissé d'être le vengeur des faux serments entre les infidèles; parce qu'encore que les serments par les faux Dieux soient en abomination devant lui, il n'en n'est pas moins le protecteur de la bonne foi qu'on veut établir par ce moyen. — Les nations qui ne connaissaient pas le vrai Dieu, n'ont pas laissé (outre la religion du serment), d'affermir leurs lois par les oracles de leurs Dieux. — Par là, ils ont prétendu que leurs lois et leurs magistrats devenaient des choses saintes et sacrées. Et Dieu même n'a pas dédaigné de punir l'irreligion des peuples qui profanaient les Temples qu'ils croyaient saints, et les religions qu'ils croyaient véritables; à cause qu'il juge chacun par sa conscience. — Ces principes, quoiqu'appliqués à l'idolâtrie et à l'erreur, ont suffi pour établir une constitution stable d'Etat et de Gouvernement. » *(Liv. 7, art. 2., Prop. 3.)*

« Si l'on demande ce qu'il faudrait dire d'un Etat, où l'autorité publique se trouverait établie sans aucune religion, on voit d'abord qu'on n'a pas besoin de répondre à des questions chimériques : de tels Etats ne furent jamais. Les peuples où il n'y a point de religion, sont en même temps sans police, sans véritable subordination, et entièrement sauvages. » (*Id.*)

(Après avoir tant contribué à propager, par la voie des bourreaux, l'athéisme révolutionnaire des sophistes du dix-huitième siècle, Robespierre lui-même proclama une espèce de culte religieux à l'Etre-Suprême, culte auquel ses successeurs aussi insensés, quoique moins barbares dans leurs formes extérieures, voulu-

rent substituer une niaise et ridicule théophilantropie.)

Art. 14.

La vraie Religion, base de la meilleure Constitution.

« La véritable religion étant fondée sur des principes certains, rend la constitution des Etats plus stable et plus solide. Quoiqu'il soit vrai que les fausses religions, en ce qu'elles ont de bon et de vrai, qui est qu'il faut reconnaître quelque divinité à laquelle les choses humaines sont soumises, puissent suffire absolument à la constitution des Etats : elles laissent néanmoins toujours dans le fond des consciences une incertitude et un doute qui ne permet pas d'établir une parfaite solidité. On a honte dans son cœur des fables dont sont composées les fausses religions, et de ce qu'on voit dans les écrits des sages païens. — Ainsi les fausses religions n'avaient rien qui se soutînt. Aussi ne consistaient-elles que dans un zèle aveugle, séditieux, turbulent, intéressé, plein d'ignorance, — comme il paraît dans l'assemblée confuse et tumultueuse des Ephésiens, et dans leurs clameurs insensées, en faveur de *leur grande Diane*, (ainsi qu'on le lit dans le ch. 17 des Actes des Apôtres.) — Il faut donc chercher le fondement solide des Etats, dans la vérité qui est la mère de la paix ; et la vérité ne se trouve que dans la véritable religion. » (*Liv.* 7. *art.* 2, *Prop.* 4.)

Art. 15.

Antiquité. — Signe distinctif de la vraie Religion.

«La vraie religion a pour marque manifeste son antiquité. — Moïse dit aux Juifs : n'est-ce pas Dieu qui est votre Père,—qui vous a faits, qui vous a créés? — *Numquid non ipse est Pater tuus, qui possedit te, et fecit et creavit te?* (Deuter 32.) Voilà sur quoi il fonde la religion. Salomon dit : — n'outrepassez point les bornes que vos pères ont établies. — *Ne transgrediaris terminos quos posuerunt Patres tui.* (Prov. 22.) Ne changez rien, n'innovez rien. Jérémie a encore donné ce grand caractère (d'antiquité) à la religion pour détruire les nouveautés que le peuple introduisait : — informez-vous des voies anciennes, quelle est la bonne voie : marchez-y, et vous trouverez la consolation et le rafraîchissement de vos âmes. — *Interrogàte de semitis antiquis, quæ sit via bona, et ambulate in eâ : et invenietis refrigerium animabus vestris.* (Jérém. 6.) Tout cela veut dire qu'en quelqu'Etat qu'on regarde la (vraie) religion, et en quelque temps qu'on se trouve, on verra toujours ses ancêtres, et même son père devant soi : on trouvera toujours des bornes posées qu'il n'est pas permis d'outre-passer : on verra toujours devant soi le chemin battu, dans lequel on ne s'égare jamais.» (S. Vincent-de-Paul avait dit, avant Bossuet : *Celui-là marche sûrement, qui passe par où le gros des Sages a passé.*)

« Les Apôtres ont donné le même caractère à l'Eglise chrétienne. O Timothée, (lui dit saint Paul, ô homme de Dieu, ô Pasteur, ô Prédicateur, qui que vous soyez, en quelque temps que vous veniez,) gardez le dépôt qui vous a été confié; — évitez les profanes nouveautés dans les paroles. — *O Timothe, depositum custodi, devitans profanas vocum novitates* : (Tim. 6, et 2., Tim. 2.) ce que l'Apôtre répète par deux fois. Le moyen que les Apôtres ont laissé à l'Eglise pour cela, est celui que saint Paul (recommande) au même Timothée : mon fils, fortifiez-vous dans la grâce qui est en Jésus-Christ, et ce que vous avez ouï de moi, en présence de plusieurs témoins, laissez-le, et le confiez à des hommes fidèles qui soient capables d'en instruire d'autres. — *Tu ergò, fili mi, confortare in gratiâ quæ est in Christo Jesu : et quæ audisti à me per multos testes, hæc commenda fidelibus hominibus qui idonei erunt et alios docere.* » (2. Tim. 2.)

« Jésus-Christ avait proposé le même moyen, et l'avait rendu éternel, en disant à ses Apôtres, et, en leurs personnes, à leurs successeurs, selon le ministère qu'il leur a confié : — Allez, enseignez, et baptisez, et moi je suis avec vous tous les jours (sans interruption) jusqu'à la fin des siècles. — *Euntes ergò docete omnes gentes, baptizantes eos... Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usquè ad consummationem séculi.* (S. Matt. 28.) (Jésus-Christ a rendu éternelle cette conservation des vérités anciennes,) parce qu'il promet qu'il n'y aura jamais d'interruption dans cette suite du ministère extérieur (chargé de les annoncer,) ce qui se

confirme encore par cette parole (à celui qu'il choisit pour prince de ses Apôtres) : tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise: et les portes d'enfer ne prévaudront point contre elle. — *Tu es Petrus, et super hanc petram, ædificabo Ecclesiam, et portæ inferi non prævalebunt adversùs eam.* (S. Matt. 16.) D'où il s'ensuit, qu'en quelque temps et en quelqu'état qu'on soit, on trouvera toujours l'Eglise ferme, Jésus-Christ toujours avec sés pasteurs: la bonne doctrine, par conséquent, toujours établie, et venue de main en main. Ce qui fera qu'on dira en tout temps : *Je crois l'Eglise catolique;* èt toujours avec saint Paul, (l'on répétera ces mots :) si quelqu'un vous annonce, et vous donne pour Evangile autre chose que ce que vous avez reçu, *qu'il soit anathème.* — *Si quis vobis Evangelizaverit præter id quod accepistis, anathema sit.* » (Gala. 1.)

« Sur ce fondement, en quelqu'état, et en quelque temps qu'on se trouve après Jésus-Christ, on possédera toujours la vérité, en allant devant soi, dans le chemin battu par nos Pères. — Par ce moyen de proche en proche, on trouvera J.-C. : lorsqu'on y sera arrivé, on interrogera encore ses Pères, et on trouvera qu'ils croyaient le même Dieu, et attendaient le même Christ à venir : sans qu'il intervienne d'autre changement entre hier et aujourd'hui, sinon celui d'attendre hier le Christ, qu'aujourd'hui l'on croit venu. Ce qui fait dire à saint Paul : Dieu qûe je sers selon la foi qui m'a été laissée par mes ancêtres : — *Gratias Deo cui servio à progenitoribus.* (2. Tim. 1.) Jésus-Christ était hier, et aujourd'hui, et il est aux

siècles des siècles. — *Jesus-Christus heri et hodiè : ipse et in secula.* (Hébr. 13.) D'où le même Apôtre conclut : ne vous laissez point emporter à des doctrines variables et étrangères. — *Doctrinis variis et peregrinis nolite abduci.* (Id.) Par ce moyen, après la succession de l'Eglise, qui a son commencement dans les Apôtres et en Jésus-Christ, vous venez à celle de la Loi (ancienne) et de ses Pontifes qui ont leur commencement dans Moïse et dans Aaron. C'est-là que Moïse nous apprend à interroger encore nos Pères : et on trouve qu'ils adoraient le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, qui adoraient celui de Melchisedech, qui adorait celui de Sem et de Noé, qui adoraient celui (qui avait créé) Adam; dont la mémoire était récente, la tradition toute fraîche, le culte très-bien établi et très-connu. De sorte qu'en quelque temps donné que ce puisse être, en remontant de proche en proche, on vient à Adam, et au commencement de l'univers par un enchaînement manifeste » (*Liv.* 7, *art.* 3, *prop.* 1.)

(Depuis la promesse d'un Rédempteur faite par Dieu à Adam, après son péché, la croyance du vrai Dieu créateur de l'univers, la foi dans l'attente du Rédempteur promis, et ensuite la foi dans la venue de ce même Rédempteur descendu des Cieux pour le salut des hommes, ont été le fondement de la vraie religion, conservée et continuée par les patriarches, depuis Adam jusqu'à Moïse; par le peuple de Dieu, par les vrais enfans d'Abraham, depuis Moïse, jusqu'à Jésus-Christ; et depuis Jésus-Christ, par les différents peuples qui ont eu jusqu'en

1823, et qui auront jusqu'à la fin du monde le bonheur de connaître cette divine Religion, et de l'embrasser. Aussi ancienne que le monde, et malgré les efforts toujours renaissants des démons et des impies, leurs suppôts, toujours indestructible dans ce monde; après sa destruction elle remontera triomphante au Ciel, en achevant d'y placer dans le sein de la béatitude éternelle ceux de ses enfants qui lui seront demeurés fidèles jusqu'à cette grande consommation des siècles.)

(Voilà le caractère de la Religion catholique, source unique du salut des hommes, et à laquelle nulle autre n'a pu, ne peut, et ne pourra jamais se comparer. Elle est née avec le monde, invariable dans sa foi, inimitable dans ses vertus, inépuisable dans sa charité, même envers ses persécuteurs, invincible dans sa force, depuis le commencement jusqu'à la fin de l'univers, et infinie dans ses éternelles récompenses.)

Art. 16.

Innovation et nouveauté, signes caractéristiques des fausses Religions et des Sectes.

« Toutes les fausses Religions ont pour marque manifeste *leur innovation.* Pour confondre les idolâtries des Rois de Juda, — Joachaz, (Joakim, Jéchonias, enfants du pieux Josias,) jusqu'au dernier roi qui fut Sédécias, il ne faut que leur dire avec Moïse : *interrogez votre Père*, (Deut. 32.) Interrogez Josias : (était-il ido-

lâtre ?) *Interrogez vos Ancêtres.* (Deut. id.) Interrogez Ezéchias : interrogez Manassés lui-même, (votre bisaïeul,) dont les égarements ont été les plus extrêmes, et souvenez-vous de la pénitence par laquelle Dieu l'a fait revenir au culte de son père Ezéchias. »

« Avant Ezéchias, — pour confondre Achaz, (roi infidèle,) interrogez Joathan, son père, son aïeul Ozias, son bisaïeul Amasias : interrogez Josaphat, interrogez Asa, (trisaïeul, et quadrisaïeul d'Amasias ;) voyez quelle Religion ils ont suivie : (étaient-ils adonnés à l'idolâtrie ?) »

« Pour confondre (les rois de Juda,) Abiam et son père Roboam, fils (et petit-fils) de Salomon, qui, à la fin (de leur règne,) se sont égarés, obligez-les à interroger Salomon : s'ils vous objectent ses dernières actions (qui furent très-répréhensibles,) rappelez-leur les premières, lorsque la sagesse de Dieu était en lui si visiblement. Montrez-leur David, et Samuël, (qui lui a donné l'onction royale ;) — et, de proche en proche, tous les juges jusqu'à Josué et Moïse, — qui vous renvoie à vos Ancêtres ; — les patriarches — jusqu'à Abraham, (duquel on arrive facilement à Adam.) — »

« A travers la suite des mauvais exemples que souvent on recevait de ses derniers Pères, il était toujours aisé de démêler ceux (des princes et des autres enfants d'Israël,) qui demeuraient dans la foi des anciens Pères, et ceux qui l'abandonnaient : de sorte qu'on disait toujours (avec Moïse, pour distinguer les novateurs des fidèles) : *interrogez vos Ancêtres, et le Dieu de vos Pères.* » (Liv. 7, art. 3, prop. 4.)

« La succession du sacerdoce marquait aussi la suite de la Religion. — d'Aaron et de ses enfants, (issus de Lévi, l'un des douze Patriarches, enfants de Jacob,) sont toujours sortis des pontifes et des sacrificateurs, (pour le tabernacle et le temple du Seigneur,) sans que jamais la succession du sacerdoce ait été interrompue. »

«Les pseaumes de David et des autres que tout le peuple savait par cœur, le Temple, l'Autel même, la Pâque, la Circoncision, et tout le reste des observances légales, étaient un témoignage aux errants, et contre tous les innovateurs. Tout rappelait (et ramenait) à David, à Moïse, à Abraham, à Dieu, créateur de tout, et toujours de proche en proche : en sorte qu'il n'y avait qu'à ouvrir (les Livres saints,) pour reconnaître la suite de la Religion (donnée par Dieu à Adam) conservée par Noë, et transmise par Sem, l'un de ses trois fils.) »

« Jéroboam et les Schismatiques (des dix Tribus d'Israël) qui le suivaient, n'avaient— qu'à se souvenir—qu'ils—avaient vu de leurs yeux, sous Salomon et sous David,—tout le peuple (juif) réuni dans un même culte (et dans la croyance) que c'était, en sa pureté, le culte établi par Moïse, dont tous recevaient les oracles. »

« Il n'était pas moins évident que les Schismatiques (des dix Tribus d'Israël, s'étaient retirés (et séparés) des Lévites, enfants de Lévi, et des sacrificateurs (des souverains Pontifes,) enfants d'Aaron, à qui toute la nation et les Schismatiques eux-mêmes ne pouvaient pas ignorer que Dieu n'eût donné le sacerdoce et

tout le ministère de la Religion. — Abia, fils de Roboam, (roi de Juda,) disait aux Schismatiques, pour les rappeler à l'unité de leurs frères : vous avez rejeté les prêtres du Seigneur, enfants d'Aaron, — et vous vous êtes faits des prêtres comme les autres peuples du monde. Chez vous le premier venu est fait sacrificateur. Pour nous, — nous persistons à reconnaître les prêtres, les sacrificateurs que notre Dieu nous a donnés, qui sont les enfants d'Aaron, et les lévites chacun en son rang. — *Ejecistis sacerdotes Domini filios Aaron, — et fecistis vobis sacerdotes sicut omnes populi. — Quicumque venerit, — sit sacerdos eorum qui non sunt dii.* (2 paral. 13.) Enfants d'Israël, ne combattez point contre le Seigneur votre Dieu : car cela ne vous sera pas utile — *Filii Israël, nolite pugnare contra Dominum Deum Patrum vestrorum quia non vobis expedit.* (2 Paral. id.) C'était ouvertement combattre contre Dieu que d'innover si manifestement dans la Réligion. (Ces Schismatiques n'écoutèrent point Abia : Dieu les lui livra entre les mains. Il les battit et les tailla en pièces. — *Tradidit eos Deus; — Percussit ergò eos Abia — plagâ magnâ.)* » (Id.) (Liv. 7, art. 3, prop. 3.

« Cette marque d'innovation est ineffaçable. Le long temps (n'efface) point cette tache. On se souvenait toujours, (chez les Juifs), de David et de Salomon, sous qui toutes les Tribus étaient réunies. On ne se souvenait pas moins distinctement de Jéroboam qui les avait séparées. Deux ou trois cents ans après le schisme (commencé par ce prince), Ezéchias disait encore aux Schismatiques : enfants d'Israël, re-

tournez au Seigneur Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. — *Filii Israël, revertimini ad Dominum Deum Abraham, Isaac et Israël, (sive Jacob.)* (2 Paral. 30.) Ne soyez point comme vos pères et vos frères qui sont retirés du Dieu de leurs Pères. — *Nolite fieri sicut Patres vestri et fratres qui recesserunt à Domino Deo Patrum suorum.* (Id.) Ne vous endurcissez point dans le schisme. — *Nolite indurare cervices vestras.* (Id.) Revenez au sanctuaire que le Seigneur a sanctifié pour toujours. Servez le Dieu de vos Pères, et la colère du Seigneur se détournera de dessus vous. — *Venite ad sanctuarium ejus quod sanctificavit in æternum : servite Domino Deo Patrum vestrorum, et avertetur à vobis ira furoris ejus.* (Id.) *Servez le Dieu de vos Pères*, le Dieu de Salomon et de David, qui était, sans contestation, celui de Moïse et celui d'Abraham. Le caractère du schisme de Jéroboam et des dix Tribus d'Israël), était d'avoir rompu cette chaîne. » (*Liv.* 7, *art.* 3 *prop.* 4.)

« La même marque est donnée pour connaître les schismatiques séparés de l'Eglise chrétienne. — L'Apôtre S. Jude leur a donné pour caractère de se séparer eux-mêmes. — *Hi sunt qui segregant semetipsos.* (S. Jude.) Et il a expressément marqué que c'était là l'instruction commune que tous les Apôtres avaient laissée aux Eglises : pour vous, mes bien aimés, souvenez-vous — de la prédiction des Apôtres : qu'il viendrait, dans les derniers temps, des trompeurs qui marcheraient, selon leurs désirs, dans leurs impiétés. Pour les reconnaître sans difficulté, voici leur marque : ce sont ceux,

ajoute-t-il, qui se séparent eux-mêmes (de la véritable église.) — *Vos autem, carissimi, memores estote verborum quæ prædicta sunt ab apostolis Domini nostri Jesu-Christi, qui dicebant vobis* (voyez la 1.re à Timo. 4., la 2e 3. et la 2.e de saint Pierre, ch. 3.) *quoniam in novissimo tempore venient illusores secundùm desideria sua ambulantes in impietatibus hi sunt qui segregant semetipsos.* (Id.) Cette séparation est une tache ineffaçable : et les Apôtres qui craignaient pour les fidèles la séduction de ces trompeurs, se sont accordés à en donner ce caractère sensible, (en leur disant :) ils rompront avec tout le monde; ils renonceront à la Religion qu'ils trouveront établie, et s'en sépareront. (Ces trompeurs, ont toujours sur le front ce caractère d'innovation, selon la prédiction des Apôtres. Nulle hérésie ne s'en est sauvée, quoiqu'elle ait pu faire : — Ariens, Macédoniens, Nestoriens, Pélagiens, Eutychiens, (disciples d'Arius, de Macédonius, de Nestorius, de Pelage, d'Eutychés) tous les autres, dans quelques siècles qu'ils ayent paru loin ou proche de nous, portent dans leur nom qui vient de celui de leur auteur, (par exemple, le nom d'*Ariens*, du nom d'*Arius*, leur chef,) la marque de leur nouveauté. On nommera éternellement Jéroboam qui s'est séparé, et qui a fait pécher Israël. Le schisme est toujours connu par son auteur : — la rupture paraît toujours fraîche et sanglante : — quelque temps qu'ait duré un schisme, il ne prescrira jamais contre la vérité. — Il y avait près de mille ans que le schisme des Samaritains subsistait, quand — Jésus-Christ a décidé

qu'il n'y avait de salut pour eux, qu'en revenant à la tige (dont ils s'étaient séparés.) — Ce mal ne se répare point : après cent générations, on trouve encore *le commencement*, c'est-à-dire, la fausseté de sa Religion. Ce qui rend ce commencement et la date du schisme manifestes dans toutes les sectes séparées, qui sont, ou qui furent jamais, c'est qu'il y a toujours *un point où l'on demeure court, sans qu'on puisse remonter plus haut.* Tous les schismes ont la même marque. » (*Liv.* 7, *art.* 3, *prop.* 5, 6, 7 et 8.)

« La France est le seul royaume de la chrétienté qui n'a jamais vu sur le trône que des rois, enfants de l'Eglise. — Les rois de France ont une obligation particulière d'aimer l'Eglise, et de s'attacher au Saint-Siège — » La sainte Eglise romaine, la mère, la nourrice et la maîtresse de toutes les Eglises, doit être consultée dans tous les doutes qui regardent la foi et les mœurs, principalement par ceux qui, comme nous, ont été engendrés en Jésus-Christ par son ministère, et nourris par elle du lait de la doctrine catholique. — Ce sont les paroles d'Hincmar, archevêque de Reims, (au neuvième siècle.) — Saint Irenée, évêque de Lyon, dès le deuxième siècle, a célébré hautement la nécessité de s'unir à l'Eglise romaine, comme à la principale Eglise de l'univers. » (*Id. prop.* 14.)

« Quand le temps fut arrivé, que l'empire romain devait tomber, Dieu qui livra aux Barbares — Rome devenue le chef de la Religion, — destina à la France des rois qui devaient être les défenseurs de l'Eglise. — Saint Remi, homme

apostolique, (archevêque de Reims 74 ans,) les sacra, en la personne de Clovis, *pour être les défenseurs de l'Eglise et des pauvres.* — Le pape Pelage II se promet des descendants de Clovis la même protection pour le Saint-Siége qu'il avait reçue des empereurs. — Jamais l'empire ne fut mieux uni au sacerdoce, ni plus respectueux envers les papes, que lorsqu'il fut entre les mains des rois de France. » (*Id.*)

« Quelle erreur, (s'écrie le même Bossuet, vers la fin de son admirable sermon sur l'unité,) quelle erreur quand des rois ont cru se rendre plus indépendants, en se rendant maîtres de la Religion, au lieu que la Religion, dont l'autorité rend leur majesté inviolable, ne peut être, pour leur propre bien, trop indépendante. — Sainte Eglise romaine, mère des Eglises et de tous les fidèles, Eglise choisie de Dieu pour unir ses enfants dans la même foi, et dans la même charité, nous tiendrons toujours à ton unité par le fond de nos entrailles. Si je t'oublie, Eglise romaine, puissé-je m'oublier moi-même ! Que ma langue se sèche et demeure immobile dans ma bouche, si tu n'es pas toujours la première dans mon souvenir. — *Adhæreat lingua mea faucibus meis si non meminero tui, si non proposuero Jerusalem in principio lætitiæ meæ.* » (Psal. 56.)

« Tremblez à l'ombre même de la division. Songez au malheur des peuples qui ayant rompu l'unité, se rompent en tant de morceaux, et ne voyent plus, dans leur Religion, que la confusion de l'enfer et l'horreur de la mort. Ah ! prenons garde que ce mal ne gagne — à ces esprits libertins qui, sans savoir ni la Religion,

ni ses fondements, ni ses origines, ni sa suite, *blasphèment ce qu'ils ignorent, et se corrompent dans ce qu'ils savent. — Nuées sans eau, astres errants* qui se glorifient dans leurs routes nouvelles, sans songer qu'il leur faudra bientôt disparaître. — A ces esprits légers, et à ce charme trompeur de la nouveauté, opposons la pierre sur laquelle nous sommes fondés, et l'autorité de nos traditions où tous les siècles passés sont renfermés, et l'antiquité qui nous réunit à l'origine des choses. Marchons dans les sentiers de nos Pères, mais marchons dans les anciennes mœurs, comme nous voulons marcher dans l'ancienne foi. »

« Le Pape, saint Anastase II, crut voir dans le royaume de France nouvellement converti — *une colonne de fer que Dieu élevait pour le soutien de la Sainte Eglise.* (Anast. 11, épit. 2, à Clovis, tom. 4, des c. gen.) — Sous la troisième race des rois de France, race, s'il se peut, plus pieuse que les deux autres, — race aussi qui se voit (en 1680,) seule dans tout l'univers, toujours couronnée, et toujours régnante depuis 700 ans entiers sans interruption, et ce qui lui est encore plus glorieux, *toujours catholique ;* — sous cette troisième race, — la France est déclarée par les papes — « un royaume chéri et béni de Dieu. » — La plus grande gloire des rois de France leur vient de leur foi, et de la protection constante qu'ils ont donnée à l'Eglise : ils ne laisseront pas affaiblir cette gloire, et la race régnante la fera passer à la postérité jusqu'à la fin des siècles. » (Plus de 120 ans après les paroles de Bossuet, Dieu a fait voir la même conjuration de l'impiété,

traînant Louis XVI à l'échafaud et Pie VII, à un martyre plus déguisé, proscrivant le successeur de Louis XVI, et persécutant à outrance celui de Pie VI; il a montré ensuite l'un et l'autre triomphant en même temps sur leurs trônes des fureurs de l'impiété, travaillant ensemble au rétablissement de l'Eglise, et à la paix publique, à la gloire de leurs règnes, et au bonheur des peuples.) (*O altitudo!*)

Art. 17.

Devoirs des Princes sur les fausses Religions.

« Le prince doit employer son autorité, pour détruire, dans son État, les fausses religions. Dieu lui-même loue les rois de Juda, Asa, Ezéchias et Josias, en disant de chacun d'eux dans ses divines Écritures : Il a fait le bien en présence du Seigneur. — *Fecit rectum ante conspectum Domini.* (3. Rois 15.) Or, — Asa, Ezéchias, Josias, mirent en poudre les idoles que leurs peuples adoraient. Il ne servit de rien à ces idoles, d'avoir été érigées par les rois : ils en abattirent les temples et les autels ; ils en brisèrent les vaisseaux qui servaient à l'idolâtrie ; ils en brûlèrent les bois sacrés ; ils en exterminèrent les sacrificateurs et les devins, et ils purgèrent la terre de toutes ces impuretés. Leur zèle n'épargna pas les personnes les plus augustes, ou qui leur étaient les plus proches, ni les choses les plus vénérables, dont le peuple abusait par un faux culte. Asa ôta à sa mère Maacha, fille d'Absalom,

aux dernières. Abia (roi de Juda) était armé contre les rebelles et les schismatiques d'Israël; mais avant que de combattre, il fait précéder la charitable invitation que nous avons vue (ci-dessus, et comme loin de l'écouter, ils cherchaient à le surprendre, l'Esprit Saint nous dit que Dieu les lui livra. — (2 Paral. 13. —) Ces schismatiques étaient abattus, et leur royaume détruit (par Salmanasar roi d'Assyrie,) sous Ezéchias et sous Josias : et ces (deux) princes étaient très-puissans. Mais sans employer la force, Ezéchias envoya des ambassadeurs depuis Bethsabée jusqu'à Dan. — Tout respire la compassion et la douceur dans les lettres qu'il leur adresse. Enfans d'Israël, revenez, leur dit-il, au Seigneur le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, et il redeviendra propice à ceux qui ont pu s'échapper des mains du roi des Assyriens. — *Et revertetur ad reliquias quæ effugerunt manum regis Assyriorum.* (2 Paral 30.) N'endurcissez pas vos cœurs : — si vous revenez au Seigneur, vos frères et vos enfans trouveront miséricorde auprès des maîtres qui les ont emmenés captifs, et ils reviendront en ce pays-ci, parce que le Seigneur votre Dieu est bon, et porté à faire miséricorde; il ne détournera point son visage de vous, si vous revenez à lui. Et quoique (les schismatiques des tribus) de Manassés, d'Ephraïm et de Zabulon, se moquassent avec insulte de cette invitation charitable, il ne prit point de-là occasion de les maltraiter, et il en eut pitié comme de malades. — Le roi Josias se contenta de renverser l'autel de Bethel, que Jéroboam avait élevé contre l'autel de Dieu;

et tous les autels erigés (en Israël pendant le schisme.) Mais il n'eut que de la pitié pour les enfans d'Israël, et ne leur fit aucune violence, ne songeant qu'à les ramener doucement au Dieu de leurs pères, et faisant faire d'humbles prières pour les restes d'Israël et de Juda. *Præcepit Helcia (summo pontifici et aliis) dicens : Ite et orate Dominum pro me, et pro reliquiis Israël et Juda.* » (2 Paral. 34.)

« Les princes chrétiens ont imité ces exemples, mêlant, selon l'occurrence, la rigueur à la condescendance. Il y a de fausses religions qu'ils ont cru devoir bannir de leurs États, sous peine de mort ; mais je ne veux exposer ici que la conduite qu'ils ont tenue contre les schismes et les hérésies. Ils en ont ordinairement banni les auteurs. Pour leurs sectateurs, en les plaignant comme des malades, ils ont employé avant toutes choses, pour les ramener, de douces invitations. — L'église demandait toujours qu'on n'en vint point au dernier supplice, que les princes aussi n'ordonnaient que dans le cas où la sédition et le sacrilége étaient unis à l'hérésie. » (*L. 7. art. 3. prop. 9. 10.*)

Art. 18.

Zele pour l'instruction du peuple dans la loi de Dieu.

« Le prince doit faire ensorte que le peuple soit instruit de la loi de Dieu. A la troisième année de son règne, Josaphat envoya les grands

du royaume, et avec eux plusieurs lévites, et deux prêtres, et ils enseignaient le peuple, ayant en main le livre de la loi du Seigneur, et ils allaient par toutes les villes du royaume de Juda, et ils instruisaient le peuple. — *Habentes librum legis Domini, — circuibant cunctas urbes Juda, atque erudiebant populum.* (2 Paral. 17.) La terreur du nom de Dieu se répandit dans tous les royaumes voisins; et ils n'osaient attaquer Josaphat. — Ce prince devint fort puissant, et s'éleva jusqu'à un très-haut point de grandeur. — *Crevit ergò Josaphat, et magnificatus est usque in sublime.* » (2 Paral. 17.)

« Quel soin, quel empressement ne voyons-nous pas encore dans le roi Josias, d'écouter la loi de Dieu, et d'en faire lui-même la lecture au peuple. Aussitôt que le grand prêtre Helcias lui eut remis entre les mains l'exemplaire authentique du Deuteronome qui avait été égaré dès les premières années du règne de l'impie Manassés, son aïeul, et que ce pontife venait de retrouver dans le temple du Seigneur, le roi ayant fait assembler tous les anciens, — monta au temple du Seigneur, — accompagné des prêtres, des lévites, des prophètes et de tout le peuple. — Le roi leur lut toutes les paroles du livre de la loi de Dieu. — *Quibus audientibus in domo Domini, legit rex omnia verba voluminis.* (2 Paral. 34.) La colère du Seigneur, dit ce prince, s'est embrâsée contre nous, parce que nos pères n'ont point écouté les paroles du Seigneur, et n'ont point accompli ce qui a été écrit dans ce livre. *Magna enim ira Domini succensa est contra nos*,

quia non audierunt patres nostri verba libri hujus. (4 Rois. 22.) — Pour récompenser le zèle dont fut rempli ce saint roi, — Dieu l'exempta expressément de la sentence terrible qu'il avait prononcée contre les rois de Juda, et lui fit dire : vos yeux ne verront point tous les malheurs que je dois faire tomber sur Jérusalem et sur ses habitans. *Colligeris ad sepulchrum tuum in pace, ut non videant oculi tui omnia mala quæ inducturus sum super locum istum.* » (4 Rois. 22.) (L. 7. art. 3. prop. 4.)

Art. 19.

Indifférence de la fausse politique sur la religion.

« La fausse politique regarde avec dédain les affaires de la religion. — Il n'y a rien de plus bizarre que les jugements des hommes d'Etat, et des politiques sur les affaires de la religion. La plupart les traitent de bagatelles, et de vaines subtilités. Les Juifs amenaient S. Paul avec une haine obstinée au tribunal de Gallion proconsul d'Achaïe, et lui disaient que cet homme voulait faire adorer Dieu, contre ce que la loi en avait ordonné, (c'est-à-dire par Jésus-Christ crucifié que S. Paul prêchait comme l'unique espérance de salut pour tous les hommes.) Ce proconsul dit aux Juifs : — s'il s'agissait de quelque injustice, de quelque mauvaise action, je vous donnerais tout le temps que vous souhaiteriez. Mais pour les questions de mots, de noms, et de disputes sur votre loi,

faites-en comme vous voudrez : je ne veux point être juge de ces choses. — *Si quidem esset iniquum — aliquid, rectè vos sustinerem : si verò quæstiones sunt de verbo, et nominibus, et lege vestrâ, vos ipsi videritis : judex ego horum nolo esse.* (Actes. 18.) Il ne dit pas : elles sont trop hautes et passent mon intelligence : il dit que tout cela n'est que disputes de mots — indignes — d'occuper le temps d'un magistrat. (Alors) les juifs — se jetèrent sur Sosthènes, disciple de S. Paul, et le battirent; — et Gallion présent ne se mettait point en peine de tout cela. — *Apprehendentes — Sosthenem — percutiebant eum ante tribunal : et nihil eorum Gallioni curæ erat.* » (Id.)

« Le roi Agrippa et la reine Bérénice, celle qui fut depuis si célèbre par la passion que Titus eut pour elle, désiraient beaucoup d'entendre S. Paul; et Festus, gouverneur de Judée, leur en voulut donner le plaisir dans une assemblée solemnelle : — au reste, disait-il au roi, je n'ai rien trouvé de mal en cet homme ; mais il y avait entre lui et les Juifs qui me l'amenaient, des disputes sur leurs superstitions, et sur un certain Jésus qui était mort, et dont Paul assurait qu'il était vivant. *Accusatores nullam causam deferebant de quibus suspicabar (sive possem suspicari) malum : Quæstiones verò quasdam de suâ superstitione habebant adversùs eum, et de quodam Jesu defuncto quem affirmabat Paulus vivere.* (Actes. 25.) Ces gens, occupés du monde et de leur grandeur, traitaient ainsi les affaires de la religion, et du salut éternel, — sans même daigner s'informer de faits aussi importans ; et

aussi extraordinaires que ceux qui regardaient le Fils de Dieu ; car tout cela ne faisait rien à leurs intérêts, ni à leurs plaisirs, ou aux affaires du monde. Comme S. Paul eût pris la parole, et qu'il commençait à entrer dans le fond des questions. (Après avoir dit que Jésus-Christ l'avait miraculeusement changé de persécuteur en apôtre, et l'avait envoyé *pour ouvrir les yeux aux gentils, afin qu'ils se convertissent des ténèbres de l'erreur à la lumière de l'évangile, — afin qu'ils reçoivent la rémission de leurs péchés, et qu'ils partagent le bonheur éternel des Saints par la foi en Jésus Christ.*) Festus l'interrompit — et lui cria à haute voix : Paul, vous êtes fou ; trop d'étude vous a tourné l'esprit. — *Hæc loquente eo, Festus magnâ voce dixit : insanis, Paule, multæ te litteræ ad insaniam convertunt.* » (Actes. 26.)

« La seule affaire que le gouverneur Festus trouva ici, était de savoir ce qu'il en manderait à l'empereur (Néron.) Je ne sais, dit-il au roi Agrippa, qu'en mander au maître. — *De quo quid certum scribam Domino non habeo :* (id. 25.) Et il avait peur qu'on ne crût qu'il lui renvoyait des affaires tout à-fait frivoles. Car de l'informer des miracles, ou de la doctrine de Jésus Christ, ou de S. Paul, — et enfin de parler sérieusement de l'affaire du salut éternel, il n'en était pas question. Cependant cet homme équitable, qui ne voulait point condamner S. Paul, (ne voyant en son affaire que quelques superstitions,) ne craignait pas de le livrer à ses ennemis. Car au lieu de le juger à Césarée, où tout était disposé pour cela, et de le renvoyer aussitôt, il proposa (à S. Paul) de le trans-

porter à Jérusalem pour faire plaisir aux Juifs, qui avaient fait un complot pour tuer cet Apôtre, ou sur le chemin, ou bien dans Jérusalem :— ce qui obligea S. Paul de dire à Festus, — j'appelle à Cesar, — *Ad Cæsarem appello.* (Id.) Voici donc tout ce que le gouverneur Festus trouvait de réel et de sérieux dans cette affaire, (dont le fond intéressait le salut du monde entier :) faire plaisir aux Juifs, contenter la curiosité d'Agrippa, et résoudre ce qu'il fallait écrire à l'empereur. Quand on allait plus avant, et qu'on voulait examiner le fond, on était fou.» (*L.* 7. *Art.* 4. *prop.* 1. 2. *et* 3.)

(Agrippa était Juif et instruit des prophéties. S. Paul le presse en lui disant : O roi Agrippa, ne croyez-vous pas aux prophètes ? Je sais que vous y croyez, — *Scio quia credis.* (Id.) Il veut le porter à rendre témoignage à la vérité devant Festus et les autres romains. Agrippa élude, et se contente de répondre à S. Paul par une espèce de raillerie : peu s'en faut que vous ne me persuadiez d'être chrétien, — *In modico suades me christianum fieri,* — et il s'en alla — *et exurrexit rex.*) (Id.)

(Dans la passion, Pilate demande à Jésus-Christ : Qu'est-ce que la vérité ? — *Quid est veritas ?* et il s'en va sans attendre la réponse. *Et cùm hoc dixisset, — exivit.*) (S. Jean 18.)

(S. Paul amené par les Juifs, devant le gouverneur Felix, prédécesseur de Festus, lui parle de la justice, de la chasteté, et du jugement dernier. Felix effrayé lui dit : C'en est assez pour ce moment ; je vous appellerai en un autre temps plus commode. — *Quod nunc attinet vade, tempore autem opportuno accer-*

sam te. (Actes. 24.) Il l'appela plusieurs fois, non pour cet objet, mais dans l'espoir d'en obtenir de l'argent, — *Sperans quod pecunia ei daretur à Paulo, — frequenter accersens — loquebatur cum eo*, et le laissa captif pendant deux ans.) (*Id.*)

(Le sénat assemblé dans l'aréopage d'Athènes, écoute S. Paul tant qu'il expose les grands principes de la philosophie ; mais quand il arrive à Jésus-Christ, à la résurrection et au jugement, les uns s'en moquent, les autres lui disent : Nous vous entendrons une autrefois sur cette matière. — *Quidam — irridebant ; quidam verò dixerunt : Audiemus te de hoc iterùm.*) (Actes. 17.)

Art. 20.

Soin des grands rois pour le culte de Dieu, ainsi que sur les ministres et les biens consacrés au Seigneur.

«Les grands rois de la maison de David, ont rendu leur règne célèbre, par le soin qu'ils ont pris de maintenir l'ordre du ministère, (dans le temple du Seigneur,) selon la loi de Moïse.»

«David leur en avait donné l'exemple. — Ce roi aussi pieux et aussi sage que guerrier et victorieux, employa à cette grande affaire, les dernières années de sa vie. — Assisté des principaux du royaume, et surtout du souverain pontife, avec les chefs des familles lévitiques et sacerdotales, et des prophètes Gad et Nathan,

(1 *Paral.* 23.) il établit l'arche d'alliance dans Sion, où il la fit transporter en grand triomphe. — Il fit les préparatifs du temple, — y consacrant les dépouilles des nations vaincues, — et chargea Salomon de le bâtir. »

« Salomon fit ce grand ouvrage avec magnificence; — car il le voulait proportionner, autant qu'il pouvait à la grandeur de celui qui voulait y être servi. — *Domus quam ædificare cupio magna est : Magnus est enim Deus noster super omnes Deos.* » (2 Paral 2.)

« Les saints rois Ezéchias et Josias, sont célèbres dans l'histoire du peuple de Dieu, pour avoir fait solemniser la pâque avec religion et avec une magnificence extraordinaire. Tout le peuple fut rempli de joie, on n'avait jamais rien vu de semblable depuis le temps de Salomon. — *Hilaritate perfusa omnis turba.* — *Celebritas,* — *qualis à diebus Salomonis* — *non fuerat.* » (2 Paral. 30.)

« Moïse fait mettre en prison, et ensuite il punit de mort par ordre de Dieu, celui qui avait violé le sabat. — *Dixit — Dominus ad Moïsem : morte moriatur homo iste, obruat eum lapidibus omnis turba extra castra.* (Nombr. 15.) La loi chrétienne est plus douce, et les chrétiens plus dociles, n'ont pas besoin de telles rigueurs ; mais aussi se faut-il garder de l'impunité. »

« Les ordonnances sont pleines de peines, contre ceux qui violent les fêtes et surtout le saint dimanche. Les rois doivent obliger les magistrats à tenir soigneusement la main à l'entière exécution de ces lois. — C'est principalement de la sanctification des fêtes, que

dépend le culte de Dieu, dont le sentiment se dissiperait dans les occupations continuelles de la vie, si Dieu n'avait consacré des jours pour y penser plus sérieusement, et renouveler en soi-même l'esprit de la religion. »

« Néhémias, gouverneur du peuple de Dieu, — fut le restaurateur du temple et de la cité sainte. — Il prit soin des lévites, et leur fit soigneusement garder les règlements de David. La subordination fut observée, le peuple rendait honneur aux lévites, et les lévites le rendaient aux enfants d'Aaron qui étaient leurs supérieurs. (2 *Esdras.* 12.) — Ce qui faisait dire par Néhémias avec confiance : O Dieu, souvenez vous de moi en bien, et n'oubliez pas le soin que j'ai eu de la maison de mon Dieu, et de ses cérémonies, et de l'ordre sacerdotal et lévitique. » (*Id.* 13.)

« O prince, suivez ces exemples ; prenez en votre garde tout ce qui est consacré à Dieu, et non-seulement les personnes, mais encore les lieux et les biens qui doivent être employés à son service. Protégez les biens des églises, qui sont aussi les biens des pauvres. Souvenez-vous d'Héliodore, et de la main de Dieu, qui fut sur lui pour avoir voulu envahir les biens mis en dépôt dans le temple. (2 *Mach.* 3.) Combien plus faut-il conserver les biens non seulement déposés dans le temple, mais donnés en fonds aux églises. (*L.* 7. *art.* 4. *prop.* 8.) Quel attentat de ravir à Dieu ce qui vient de lui, ce qui est à lui, et ce qu'on lui donne ; et de mettre la main dessus pour le reprendre de dessus l'autel ! mais le péril est bien plus grand de mettre la main sur les ministres de Dieu.

Ne touchez point à mes oints, (dit le Seigneur par la bouche de David.) — *Nolite tangere christos meos.* (Psaume. 104.) Hérodes fit couper la tête à S. Jacques, frère de S. Jean. — Il ajouta à son crime de mettre la main même sur S. Pierre, — et il mourut rongé par les vers. — *Et consumptus vermibus expiravit.* (Actes. 12.) Saül qui fit massacrer Abimelech et les autres sacrificateurs pour avoir favorisé David, est en abomination devant Dieu et devant les hommes. (A Gelboë il perdit la bataille, la couronne, et la vie.) Ses officiers auxquels il commanda ce massacre, eurent horreur d'étendre leurs mains contre les prêtres du Seigneur. — *Noluerunt — servi regis extendere manus suas in sacerdotes Domini.* (1 Rois 22.) Il n'y eut que Doëg Iduméen, un étranger, qui osa souiller ses mains de leur sang. (*L. 7. art. 4. prop. 9.*) David, pour avoir été l'occasion innocente de ce meurtre sacrilége, en frémit : je suis coupable, dit-il, de ce sang injustement répandu. Il prit en sa protection Abiathar, fils (du grand prêtre) Abimelec. Demeurez avec moi, lui dit-il, ne craigniez rien, qui en veut à votre vie attaque la mienne ; et mon salut est inséparable du votre. — *Ego sum reus omnium animarum patris tui. Mane mecum ne timeas. Si quis quæsierit animam meam, quæret et tuam, mecumque servaberis.* » (1. Rois. 22.)

Art. 21.

Indépendance et union de la puissance spirituelle et temporelle.

« Les rois ne doivent point entreprendre sur les droits et l'autorité du sacerdoce, — le sacerdoce et l'empire sont deux puissances indépendantes, mais unies. Le sacerdoce dans le spirituel, et l'empire dans le temporel ne relèvent que de Dieu; mais l'ordre ecclésiastique reconnaît l'empire dans le temporel, comme les rois dans le spirituel se reconnaissent humbles enfans de l'église. Tout l'état du monde roule sur ces deux puissances; c'est pourquoi elles se doivent l'une à l'autre un secours mutuel. (L'Esprit saint nous dit :) Zorobabel (qui représentait la puissance temporelle), sera revêtu de gloire, et il sera assis et dominera sur son trône : et le pontife ou le sacrificateur sera sur le sien, et il y aura un conseil de paix (c'est-à-dire un parfait concours) entre ces deux. — *Zorobabel — portabit gloriam, et sedebit et dominabitur super solio suo : et erit sacerdos super solio suo, et consilium pacis erit inter illos duos.* » (Zacharie. 6.)

« Lorsqu'Ozias voulut entreprendre sur les droits sacrés du sacerdoce, et porter sa main à l'encensoir, les prêtres étaient obligés par la loi de Dieu, à s'y opposer, autant pour le bien de ce prince, que pour la conservation de leur droit qui était — celui de Dieu. Ils le firent avec vigueur : et se mettant devant le roi avec leur pontife à leur tête, ils lui dirent : ce n'est point

votre office, Ozias, de brûler de l'encens devant le Seigneur; mais c'est celui des sacrificateurs et des enfants d'Aaron, que Dieu a députés à ce ministère : sortez du sanctuaire, ne méprisez pas notre parole : car cette entreprise par laquelle vous prétendez vous honorer, ne vous sera pas imputée à gloire par le Seigneur notre Dieu. — *Cùm roboratus esset (in solio suo rex Ozias,) elevatum est cor ejus in interitum suum; — adolere voluit incensum super altare Thymiamatis. Statimque ingressus post eum Azarias sacerdos (magnus) et cum eo sacerdotes Domini 80, viri fortissimi, restiterunt regi, atque dixerunt : non est tui officii, Ozia, ut adoleas incensum Domino, sed sacerdotum, hoc est filiorum Aaron, qui consecrati sunt ad hujuscemodi ministerium. Egredere de sanctuario, ne contempseris : quia non reputabitur tibi in gloriam hoc à Domino Deo.* (2. Paral. 26.) Au lieu de céder à ce discours et à l'autorité du pontife et de ses prêtres, Ozias se mit en colère, menaçant les prêtres, persistant à tenir en main l'encensoir pour offrir l'encens. La terre trembla, la lèpre parut sur le front de ce prince, en présence des prêtres qui, (avertis par ce miracle,) furent contraints de le chasser du sanctuaire. Lui-même, effrayé d'un coup si soudain, sentit qu'il venait de la main de Dieu, et prit la fuite. La lèpre ne le quitta plus : il le fallut séparer selon la loi. Son fils Joathan prit l'administration du royaume et le gouverna sous l'autorité du roi son père. — *Iratus Ozias — minabatur sacerdotibus, statimque orta est lepra in fronte ejus. — Cùmque respexisset eum Azarias pontifex,*

et omnes reliqui sacerdotes — festinatò expulerunt eum. Sed et ipse perterritus acceleravit egredi, eòquòd sensisset illicò plagam Domini. Fuit igitur Ozias rex leprosus usque ad diem mortis suæ, et habitavit in domo separatâ plenus leprâ. — Porrò Joathan, filius ejus rexit domum regis, et judicabat populum terræ. » (Idem.)

« Au contraire, le pieux roi Josaphat, loin de rien attenter sur les droits sacrés du sacerdoce, distingua exactement les deux fonctions, la sacerdotale et la royale; en donnant cette instruction aux lévites, aux sacrificateurs et aux chefs des familles d'Israël qu'il envoya dans toutes les villes pour y régler les affaires, (il leur dit) : Amarias sacrificateur, votre pontife, conduira ce qui regarde le service de Dieu, et Zabadias, fils d'Ismahël qui est chef de la maison de Juda, conduira celles qui appartiennent à la charge du roi. — *Amarias — Sacerdos et Pontifex vester in his quæ ad Deum pertinent præsidebit : porrò Zabadias, filius Ismahel, qui est dux in domo Juda, super ea opera erit quæ ad regis officium pertinent.* » (2.Paral. 19.)

« Les choses saintes réservées à l'ordre sacerdotal, sont encore plus clairement distinguées dans le Nouveau Testament d'avec les choses civiles et temporelles réservées aux princes; c'est pourquoi les rois chrétiens, dans les affaires de la religion, se sont soumis les premiers aux décisions ecclésiastiques. — Les sectateurs d'Elipandus, archevêque de Tolède, et de Felix, évêque d'Urgel, qui renouvelaient en Espagne l'hérésie de Nestorius, prièrent Charlemagne de prendre connaissance de ce

différend, avec promesse de s'en rapporter à sa décision. Ce prince — accepta l'offre dans le dessein de les ramener à l'unité de la foi par l'engagement où ils étaient entrés. Mais il savait comme un prince peut être arbitre en ces matières : il consulta le saint Siége, et en même temps les autres évêques qu'il trouva conformes à leur chef; et, sans discuter davantage la matière, dans sa lettre qu'il écrit aux nouveaux docteurs, il leur envoie les lettres, les décisions et les décrets formés par l'autorité ecclésiastique, les exhortant à s'y soumettre avec lui, et à ne se croire pas plus savants que l'église universelle; leur déclarant en même temps qu'après le concours de l'autorité du saint Siége apostolique, et l'unanimité synodale; ni les novateurs ne pouvaient plus éviter d'être tenus pour hérétiques, ni lui-même et les autres fidèles n'osaient plus avoir de communion avec eux. Voilà comme ce prince décida, et sa décision ne fut autre chose qu'une soumission absolue aux décisions de l'église. » (*Epit. de Charl. à Elip. t. 2. desc. des Gaules.*)

« Voilà pour ce qui regarde la foi; et pour la discipline ecclésiastique, il me suffit de rapporter ici l'ordonnance d'un empereur, roi de France, (il y dit aux évêques :) je veux qu'appuyés de notre secours, et secondés de notre puissance, comme le bon ordre le prescrit, vous puissiez exécuter ce que votre autorité demande. Partout ailleurs la puissance royale donne la loi et marche la première en souveraine; dans les affaires ecclésiastiques elle ne fait que seconder et servir : — *famulante, ut decet, potestate nostrâ :* ce sont les propres termes de ce

prince. Dans les affaires non-seulement de la foi, mais encore de la discipline ecclésiastique; à l'église (appartient) la décision, au prince la protection, la défense, l'exécution des canons et des règles ecclésiastiques. » (*Capitul.* 2. *de Louis le Débonn.*)

« C'est l'esprit du christianisme que l'église soit gouvernée par les canons. Au concile de Chalcédoine, — où il y avait 630 évêques, — l'empereur Marcien, souhaitant qu'on établît dans l'église certaines règles de discipline, lui-même en personne les proposa au concile., pour être établies par l'autorité de cette sainte assemblée. — (Consulté sur un point litigieux), ce saint concile s'écria d'une commune voix : *Que les canons l'emportent : qu'on obéisse aux canons;* montrant, par cette réponse, que si par condescendance pour le bien de la paix l'église cède, en certaines choses qui regardent son gouvernement, à l'autorité séculière, son esprit, quand elle agit librement, ce que les princes pieux lui défèrent toujours très-volontiers, est d'agir par ses propres règles, et que ses décrets prévalent partout. » (*L.* 7. *Art.* 5. *Prop.* 10. 11. 12.)

ART. 22.

Dangers devant Dieu et précautions nécessaires pour les rois chargés du choix des évêques.

« Combien est grand le péril des rois qui choisissent de mauvais pasteurs. Ceci se dit à

l'occasion des rois qui ont reçu de l'église, sous quelque forme que ce soit, le droit de nommer, ou de présenter aux évêchés et aux autres prélatures; principalement à l'occasion des rois de France qui ont ce droit, par un concordat perpétuel (entre le pape Léon X, et le roi François Ier. en 1516.) Je ne craindrai point de dire, que c'est la partie la plus importante de leurs soins, et aussi la plus dangereuse, et dont ils rendront à Dieu un plus grand compte; toute l'instruction du peuple dépend de là. (L'Esprit saint nous dit :) les lèvres du prêtre gardent la science, et le peuple recherche la loi dans sa bouche. — *Labia sacerdotis custodient scientiam, et legem requirent ex ore ejus.* (Malach. 2.) Le roi même la reçoit de sa main. — *Accipiens exemplar* (*legis Dei*) *à sacerdotibus.* (Deut. 17.) C'est l'ange, (c'est l'envoyé) du Seigneur des armées. Nous sommes ambassadeurs pour Jésus-Christ, dit saint Paul, et Dieu exhorte par nous. — *Angelus Domini exercituum est.* (Idem.) — *Pro Christo legatione fungimur, tanquàm Deo exhortante per nos.* (2. Cor. 5.) — Si les pasteurs ne sont, comme dit saint Paul, des ouvriers irréprochables, qui sachent traiter droitement la parole de vérité, — *Operarium inconfusibilem, rectè tractantem verbum veritatis* :(2.Tim. 2.)c'est la plus grande tentation du peuple fidèle. — Que ferez-vous donc, ô prince, pour éviter le malheur de donner à l'église de mauvais pasteurs ! Faites-vous ce que dit saint Paul : qu'ils soient éprouvés, et puis qu'ils servent, — *Probentur et sic ministrent.* (1. Tim. 3.) S'il parle ainsi des diacres, que dirait-il des évêques ? Le

clergé est une milice : ne mettez pas à la tête celui qui n'a jamais eu de commandement. Consultez la voix publique, il faut, dit saint Paul, que celui qu'on veut faire évêque, ait un bon témoignage, même de ceux du dehors, (même s'il se peut) des hérétiques et des infidèles, à plus forte raison des fidèles, de peur qu'il ne tombe dans le mépris. — *Oportet autem illum (episcopum) et testimonium habere bonum ab iis qui foris sunt, ut non in opprobrium incidat.* (1. Tim. 3.) Toutes les fois qu'il faut nommer un évêque, le prince doit croire que Jésus-Christ même lui parle en cette sorte : ô prince qui me nommez des ministres, je veux que vous me les donniez dignes de moi. Je vous ai fait roi, faites-moi régner, et donnez-moi des ministres qui puissent me faire obéir. Qui m'obéit, vous obéit : votre peuple est le peuple que j'ai mis en votre garde. Mon église est entre vos mains; ce choix n'était pas naturellement de votre office, vous avez voulu vous en charger, prenez garde à votre péril et à mon service. »

« Les rois ne doivent pas croire, sous prétexte, qu'ils ont le choix des pasteurs, qu'il leur soit libre de les choisir à leur gré. Ils sont obligés de les choisir tels que l'église veut qu'on les choisisse. Car l'église, en leur en laissant la nomination ou le choix, n'a pas prétendu exempter ses ministres de la discipline. L'abrégé de toutes les lois de l'église, (à ce sujet,) est celle-ci du concile de Trente : en choisissant les évêques, on est obligé de choisir ceux qu'on jugera *en conscience* les plus dignes et les plus utiles à l'église, à peine de péché mortel. — *Sancta synodus — statuit — eos mortaliter*

peccare, nisi — promoveri studeant — quos digniores et ecclesiæ magis utiles ipsi judicaverint; (C. de Trente, sess. 24. — de la refor. c. 1.) décret qu'on ne peut trop lire et trop inculquer aux princes. Tel qu'est le prince ou le gouverneur de la ville (nous dit l'Esprit saint), tels sont ses habitans. — *Qualis rector est civitatis, tales et inhabitantes in eâ.* (Eccles. 10.) — Il en est de même, à proportion, de tous les prélats, et de tous les ministres de l'église. Le prince, par un mauvais choix des prélats, se charge, devant Dieu et son église, du plus terrible de tous les comptes, et non-seulement de tout le mal qui se fait, — mais encore de l'omission de tout le bien qui se ferait, s'ils étaient meilleurs. » (*L. 7. art. 3. prop.* 13.)

Art. 23.

Obligation de préserver les états du péril des devins, magiciens, parjures et blasphémateurs. Promesses du roi à son sacre.

« Le prince ne doit point souffrir les impies, les blasphémateurs, les parjures, ni les devins. Le roi sage, (nous dit l'Esprit saint,) dissipe les impies et courbe des voûtes sur eux (c'est-à-dire les enferme afin qu'ils ne puissent plus nuire.) — *Dissipat impios rex sapiens, et incurvat super eos fornicem.* (Prov. 20.) — Le Seigneur dit à Moïse : menez le blasphémateur hors du camp, — et que ceux qui l'ont ouï blasphémer, mettent la main sur sa tête, (en

témoignage de ce qu'ils ont entendu,) et que tout le peuple le lapide. — *Dominus locutus est ad Moïsem dicens : Educ blasphemum extra castra; et ponant omnes qui audierunt, manus suas super caput ejus, et lapidet eum populus universus.* (Levit. 24.) Nabuchodonosor, un prince infidèle, étonné des merveilles de Dieu qui avait délivré des flammes ces trois jeunes hommes si célèbres dans l'Histoire sainte, fit cette ordonnance : quiconque blasphémera contre le Dieu de Sidrach, Misac et Abdenago, qu'il périsse, et que sa maison soit renversée. —*Omnis (cujus) lingua locuta fuerit blasphemiam contra Deum Sidrach, Misach et Abdenago, dispereat, et domus ejus vastetur.* » (Dan. 3.)

« Le parjure est un impie et un blasphémateur qui prend le nom de Dieu en vain:—*Non assumes nomen Domini Dei tui in vanum ;* (Exod. 20.) qui par-là, traite Dieu de chose vaine; qui ne croit pas que Dieu soit juste, puissant, ni véritable; qui le défie de lui faire du mal, et ne craint non plus sa justice, qu'il invoque contre soi-même que s'il nommait une idole vaine et muette. Le jurement fréquent tient du blasphème et expose au parjure. — L'homme qui jure beaucoup sera rempli d'iniquité.—*Vir multùm jurans replebitur iniquitate.* » (Eccles. 23.)

« Le prince doit exterminer de dessus la terre les devins et les magiciens qui s'attribuent à eux-mêmes, ou qui attribuent aux démons la puissance divine. Qu'il ne se trouve parmi vous personne, (dit Dieu aux Israëlites,) qui consulte les devins, — qui use de maléfices, de

sortilèges et d'enchantements ; — car le Seigneur a en abomination toutes ces choses, et il détruira (les Chananéens) à votre entrée dans leur pays, à cause de ces sortes de crimes qu'ils ont commis. — *Nec inveniatur — qui ariolos sciscitetur, — nec sit maleficus, nec incantator, nec qui — consulat — divinos; — omnia enim hæc abominatur Dominus, et propter istius modi scelera delebit eos (Chananæos) in introitu tuo.* (Deut. 18.) On sait ce qui arriva à Saül (1. rois 28.) pour avoir lui-même violé l'ordonnance qu'il avait faite contre cette impiété, (en allant consulter une magicienne chez laquelle il apprit sa défaite et sa mort pour le lendemain.) »

(Les rois de France disent à leur sacre :) « je promets, au nom de Jésus-Christ, ces trois choses au peuple chrétien qui m'est sujet, 1.° que tout le peuple chrétien de l'église de Dieu conserve, en tout temps sous nos ordres, la paix véritable; en second lieu, que j'interdise toute rapacité et iniquité; en troisième lieu, qu'en tout jugement j'ordonne l'équité et la miséricorde. — Je veux gouverner le royaume qui m'a été accordé de Dieu, selon la justice de mes pères : et autant qu'il me sera possible, avec la grâce de Dieu, en consolation à tout le monde. — Le roi promet aussi de conserver la souveraineté, les droits et noblesse de la couronne de France, sans les aliéner ou les transporter à personne. — Dans la bénédiction de l'épée, on prie Dieu qu'elle soit, dans la main de celui qui désire de s'en armer, pour la défense et la protection des églises, des veuves, des orphelins et de tous les serviteurs de Dieu; ainsi on mon-

tre que la force n'est établie qu'en faveur de la justice et de la raison, et pour soutenir la faiblesse. » (*L.* 7. *art.* 4. *prop.* 17 *et* 18.)

Art. 14.

L'élévation et le renversement des rois, la soumission et la rebellion des peuples, sont dans les mains de Dieu.

« C'est Dieu qui fait les rois : — Saül cherchait les anesses de son père Cis, David paissait les brebis de son père Isaï, quand Dieu les a élevés d'une condition si vulgaire à la royauté. » (1. *rois.* 9. 10. 16.)

« Comme Dieu donne les royaumes, il les coupe par la moitié quand il lui plaît : il fit dire à Joroboam, par son prophète (Ahias): je partagerai le royaume de Salomon et je t'en donnerai dix tribus, parce qu'il a adoré (les idoles.)» (1 *rois.* 11.)

« Le prophète Jéhu fils d'Hanani, dit (au nom de Dieu) à Baasa, troisième roi d'Israël après Joroboam :— tu as marché dans les voies de Joroboam, — je te perdrai, toi et ta maison. » (3. *rois.* 16.)

« Par la même autorité (pendant que Joram, fils d'Achab, régnait sur Israël,) un prophète alla à Jehu fils de Namsi (général de troupes de Joram,) et lui dit : le Seigneur vous a oint (ou sacré) roi sur Israël. Vous détruirez la maison d'Achab, votre Seigneur. » (4. *rois.* 9.)

« Dieu exerce le même pouvoir sur les nations infidèles. Va, dit-il, au prophète Elie,

— tu oindras, (ou sacreras) Hazaël pour être roi de Syrie (et cela pendant que Benadab était encore sur le trône.) »

« Voici ce que dit le Seigneur : — c'est moi qui ai fait la terre, avec les hommes et les animaux, — et je les mets entre les mains de qui je veux. — *Hæc dicit Dominus : — ego feci terram, et homines et jumenta, — et dedi eam ei qui placuit in oculis meis.* » (Jer. 27.)

« C'est Dieu encore qui établit les maisons regnantes. »

« Il a dit à Abraham : des rois sortiront de vous. — *Reges ex te egredientur.* » (Gen. 17.)

« Il a dit à David : le Seigneur vous fera une maison. » (2. *rois.* 7.)

« Et à Joroboam : si tu m'es fidèle, je te ferai une maison. » (3. *rois.* 11.)

« Dieu détermine le temps que doivent durer les maisons royales. Il dit à Jéhu : tes enfans règneront jusqu'à la quatrième génération. » (4. *rois.* 10.)

« Il dit : j'ai donné ces pays à Nabuchodonosor roi de Juda. Ces peuples seront assujettis à lui, à son fils et au fils de son fils, jusqu'à ce que le temps soit venu. — *Servient ei, et filio ejus, et filio filii ejus ; donec veniat tempus.* » (Jer. 27.)

Dieu inspire l'obéissance aux peuples, et il y laisse répandre un esprit de soulèvement. Dieu qui tient en bride les flots de la mer, est le seul qui peut aussi tenir sous le joug, l'humeur indocile des peuples. — Béni soit le Seigneur mon Dieu, (dit David) qui soumet mon peuple à ma puissance. — *Benedictus Dominus Deus meus qui subdit populum meum sub me.* » (Psaume 143.)

«(Quand Saül fut choisi pour roi, à l'instant même) une partie de l'armée dont Dieu toucha le cœur, suivit ce prince. — *Abiit cum eo pars exercitûs, quorum tetigerat Deus corda : filii verò Belial — despexerunt eum.* » (1. Rois. 10.)

«Après que le prophète envoyé de Dieu eut parlé à Jéhu, (général des troupes de Joram,) pour le faire roi, les seigneurs, (tous les officiers qui se trouvaient avec Jéhu,) lui demandèrent : que voulait cet insensé ? — Tout ce qu'il aura dit est faux, mais ne laissez pas de nous le raconter. — (Jehu le leur raconta, et aussitôt) ils crièrent : *Jehu est roi*; et ils oublièrent Joram, leur roi légitime, pour qui ils venaient d'exposer leur vie dans une bataille : — tant Dieu changea promptement les cœurs. — *Quid venit insanus iste ad te ? — Falsum est (quod dixit,) sed magis narra nobis : — (narravit, et) festinaverunt atque dixerunt : regnavit Jehu.* » (4. Rois. 9.)

«Il faut toujours se souvenir que ces choses si extraordinaires, ne servent qu'à manifester ce que Dieu fait ordinairement d'une manière aussi efficace, quoique plus cachée. En même temps qu'il inspire aux grands de suivre Jéhu, — il se répand dans le peuple un esprit de soulèvement universel, et rien ne se soutient plus dans le royaume (d'Israël, et Joram est perdu.) Jéhu envahit ce royaume sans résistance : Dieu vengea par ce moyen les impiétés d'Achab et de Jézabel, sur eux et sur leur maison. »

«Voilà l'esprit de révolte que Dieu envoie, quand il veut renverser les trônes. Sans autoriser les rébellions, Dieu les permet, et punit

les crimes par d'autres crimes, qu'il châtie aussi en son temps : toujours terrible et toujours juste. » (*Liv.* 7, *art.* 6, 1 et 2.)

Art. 25.

La puissance et la sagesse de Dieu sont partout. — Le hasard et la fortune sont des mots vides de sens.

« Il n'y a point de hasard dans le gouvernement des choses humaines, et la fortune n'est qu'un mot qui n'a aucun sens. — Séduits par un long cours d'heureux succès, les hommes du monde donnent tout à la fortune, et ne connaissent point d'autre Divinité. — C'est mon étoile, disent-ils, c'est mon ascendant, c'est l'astre puissant et favorable qui a éclairé ma nativité, qui met tous mes ennemis à mes pieds. Mais il n'y a dans le monde, ni fortune, ni astre dominant. Rien ne domine que Dieu. Les étoiles, comme son armée, marchent à son ordre. — Il les appelle, et elles répondent : nous voilà. — *Deus emittit lumen et vadit; — stellæ — vocatæ sunt et dixerunt : — adsumus.* » (Baruch. 3.) (*Liv.* 7, *art.* 6, *prop.* 5.)

« Enflé d'une longue suite de prospérités, un prince insensé dit en son cœur : je suis heureux, tout me réussit : la fortune — m'a toujours été favorable, — il ne m'arrivera aucun mal. — Pendant que Nabuchodonosor se promenait dans sa (superbe) Babylone, — et disait : n'est-ce pas cette immense Babylone que j'ai bâtie dans ma force, et dans l'éclat de ma

gloire? — Une voix partit du Ciel et lui dit : — Ton royaume te sera ôté à cet instant ; on te chassera du milieu des hommes ; tu vivras parmi les bêtes, jusqu'à ce que tu apprennes que le Très-Haut tient en sa main les empires, et les donne à qui il lui plaît. — *Nonne hæc est Babylon magna quam ego ædificavi — in robore fortitudinis meæ? — Vox de Cœlo ruit : — regnum tuum transibit à te, et ab hominibus ejicient te, — donec scias quod dominetur excelsus in regno hominum, et cuicumque voluerit det illud.* » (Dan. 4.) (*Liv.* 7, *art.* 6, *prop.* 4.)

« Dieu a tout fait avec mesure, avec nombre et avec poids. — *Omnia in mensurâ, et numero et pondere disposuisti.* (Sag. 10.) Rien n'excède ; rien ne manque à regarder le total, rien n'est plus grand ni plus petit qu'il ne faut : ce qui semble défectueux d'un côté, sert à un autre ordre supérieur, et plus caché que Dieu sait : — jusqu'aux cheveux de notre tête, tout est compté. — *Vestri — capilli capitis omnes numerati sunt,* (nous dit Jésus lui-même.) (*Matt.* 10.) — Où la sagesse est infinie, il ne reste plus de place pour le hasard. — L'homme dispose ses voies, mais Dieu conduit ses pas. — *Cor hominis disponit viam suam : sed Domini est dirigere gressus ejus.* (Prov. 16.) Il n'y a point de sagesse, il n'y a point de prudence, il n'y a point de conseil contre le Seigneur. (*Prov.* 21.) — Les finesses sont inutiles : le filet qu'on a tendu, nous prend nous-mêmes. — *Captio quam abscondit apprehendat eum.* (Psaume 34.) Il n'y a donc recours que de s'abandonner à Dieu avec une pleine

confiance. » (*Liv.* 7, *art.* 6, *prop.* 6, 7, 8 et 9.)

« C'est Dieu qui tient du plus haut des Cieux les rênes de tous les royaumes. Il a tous les cœurs en sa main : tantôt il retient les passions, tantôt il leur lâche la bride, et par-là il remue tout le genre humain. — C'est lui qui prépare les effets dans les causes les plus éloignées, et qui frappe ces grands coups, dont le contre-coup porte si loin; quand il veut lâcher le dernier, et renverser les empires, tout est faible et irrégulier dans les conseils. L'Egypte, autrefois si sage, marche enivrée, étourdie et chancelante, parce que le Seigneur a répandu l'esprit de vertige dans ses conseils : elle ne sait plus ce qu'elle fait, elle est perdue. Mais que les hommes ne s'y trompent pas : Dieu redresse, quand il lui plaît, le sens égaré, et celui qui insultait à l'aveuglement des autres, tombe lui-même dans des ténèbres plus épaisses, sans qu'il faille souvent autre chose pour lui renverser le sens que ses longues prospérités. C'est ainsi que Dieu règne sur tous les peuples. Ne parlons plus de *hasard* ni de *fortune*, ou parlons-en comme d'un nom dont nous couvrons notre ignorance; ce qui est *hasard*, à l'égard de nos conseils incertains, est un dessein concerté dans un conseil plus haut, c'est-à-dire dans ce conseil éternel qui renferme toutes les causes, et tous les effets dans un même ordre. De cette sorte, tout concourt à la même fin, et c'est faute d'entendre le tout, que nous trouvons du *hasard* ou de l'*irrégularité* dans les rencontres particulières. (*Hist. univ. de Bos.*, *trois. part.*)

Art. 26.

Devoirs et règles de la justice. — La Religion en est le fondement.

« La justice est établie sur la Religion ; (car elle vient de Dieu) qui est le juge des juges. — Il les appelle des Dieux, (dans ses divines Ecritures :) — *Ego dixi Dii estis;* — (Psau. 81.) — à cause que le nom de Dieu, dans la langue sainte, est un nom *de juge*, et qu'aussi l'autorité de juger est une participation de la justice souveraine de Dieu, dont il a revêtu les rois de la terre. Ce qui leur mérite principalement le nom de Dieux, c'est l'indépendance avec laquelle ils doivent juger, sans distinction de personnes, et sans craindre le grand, non plus que le petit : — *Nulla erit distantia personarum, ità parvum audietis ut maguum ;* — parce que c'est le jugement du Seigneur. — *Quia Dei judicium est.* (Deuter. 1.) Jugement où l'on doit prononcer avec une indépendance semblable à celle de Dieu, sans craindre ni ménager personne. — Ce que la justice demande, c'est l'égalité entre les citoyens, et que celui qui opprime demeure toujours le plus faible devant la justice. — Il n'y a rien d'assuré parmi les hommes, si la justice ne se fait pas. C'est pourquoi Dieu regarde en colère les juges injustes, et les fait souvenir qu'ils sont mortels. Je l'ai dit, vous êtes des Dieux ; vous êtes tous les enfants du Très-Haut (par ce divin écoulement de la justice de Dieu sur vos personnes ;) mais vous mourrez comme des hommes. — *Ego*

dixi : Dii estis, et filii excelsi omnes; vos autem sicut homines moriemini. (Psau. 81.) — Il est dit que Dieu juge ces dieux de la terre, parce qu'il se fait devant lui une perpétuelle revision de leurs jugements. Dieu dit des juges qui n'écoutent point sa voix : ils n'ont pas su (ce qui leur est réservé,) ils n'ont pas compris, ils marchent dans les ténèbres : tous les fondemens de la terre seront ébranlés. — *Nescierunt neque intellexerunt, in tenebris ambulant : movebuntur omnia fundamenta terræ* (Id.) — C'est ainsi que le Saint-Esprit nous montre — la justice établie sur la Religion, (puisqu'elle vient de Dieu, et est jugée par Dieu.) — Dieu dit : quand le temps en sera venu, je jugerai les justices. — *Cùm accepero tempus, ego justitias judicabo.* (Psau. 64.) Les juges de la terre sont peu attentifs à cette révision de leurs jugements, parce qu'elle ne produit point d'effets sensibles, et qu'elle est réservée à une autre vie ; mais elle n'en est que plus terrible, puisqu'elle est inévitable. Quand le temps de ces jugements divins sera venu, dit le Seigneur, vous n'aurez de secours ni de l'orient ni de l'occident, — parce qu'alors c'est Dieu qui juge. — *Neque ab oriente neque ab occidente, — quoniam Deus judex est.* (Id.) — Il n'y aura plus pour les juges injustes de miséricorde, en sorte que cette vengeance sera éternelle. (*Liv.* 8, *art.* 1. *prop.* 1, 2, 3, 4.) (Cherchez Dieu dans la simplicité de votre cœur, — et aimez la justice, vous qui jugez la terre :) — la justice est perpétuelle et immortelle. — *In simplicitate cordis quærite Dominum, — diligite justitiam qui judicatis terram : — jus-*

titia — perpetua est et immortalis. (Sag. 1.) Si vous ne vous sentez point la force d'enfoncer les cabales de l'iniquité (comme un bataillon réuni.) Gardez-vous bien de chercher à devenir juge. *Noli quærere fieri judex, nisi valeas virtute irrumpere iniquitates.* (Eccl. 7.) (*Liv.* 8, *art.* 4, *prop.* 3.) Celui qui absout l'impie et celui qui condamne le juste, l'un et l'autre est abominable devant Dieu. — *Abominabilis est uterque apud Deum.* (Eccl. 17.) (Id. 5, 4.) Trois principales vertus doivent accompagner la justice, dit le docte et pieux Gerson : la constance, la prudence et la clémence. — La constance la soutient; la prudence l'applique, et la clémence la tempère. » (*Id. art.* 4, *prop.* 1.) (La justice, nous dit l'Esprit Saint, élève les nations, soutient les trônes, et est plus agréable à Dieu que les sacrifices. — *Justitia elevat gentem; — justitià firmatur solium; — accepta est autem apud Deum, magis quàm immolare hostias.* (Prov. 14 et 16.) C'est moi qui l'annonce aux hommes, et qui leur fais connaître ce qui est équitable. — *Ego Dominus loquens justitiam, annuntians recta.* (Isa. 45.) Par conséquent, point de véritable justice sans Religion.)

Art. 27.

La guerre. Ses motifs justes ou injustes. Ses règles : bravoure, accord, subordination. La paix préférable. Ses soins. Exemples, éloquentes leçons aux conquérants.

« Dieu forme les princes guerriers, c'est ce qui fait dire à David : béni soit le Seigneur mon Dieu, qui donne de la force à mes bras pour le combat, et forme mes mains à la guerre. — *Qui docet manus meas ad prœlium, et digitos meos ad bellum.* (Psau. 147.) Dieu ordonne à son peuple de faire la guerre à certaines nations; — mais quoique maître absolu de toute la terre pour la donner à qui il lui plaît, Dieu ne se sert pas de ce droit, et de ce domaine souverain, pour déposséder de leur pays les peuples qui en avaient la jouissance paisible, et il ne dépouille (les Chananéens du leur,) pour le donner à son peuple, que par un juste châtiment de leurs crimes. C'est par cette raison qu'il donne cet ordre exprès aux Israélites : vous passerez par les confins de vos frères les enfants d'Esaü. — Mais prenez garde soigneusement de ne faire aucun mouvement contre eux. — Vous paierez jusqu'à l'eau que vous puiserez dans leurs puits. — Usez-en de même envers les Moabites et Ammonites, (descendants de Lot.) — Dieu veut que l'on conserve le souvenir de la parenté et des origines communes, si éloignées qu'elles soient, — parce qu'il est le père et le protecteur de la société

humaine, et qu'il veut faire respecter aux hommes toutes les liaisons du sang, pour rendre autant qu'il se peut, la guerre odieuse par toute sorte de titres. » (*Liv.* 9, *art.* 1.)

« Il y a d'autres justes motifs de faire la guerre : les actes d'hostilité injustes ; le refus de passage demandé à des conditions équitables ; le droit des gens violé en la personne des Ambassadeurs. »

« Quatre rois conjurés entrèrent dans le pays du roi de Sodome, du roi de Gomorrhe et de trois autres rois. Les agresseurs furent victorieux, et se retirèrent chargés de butin. — Abraham poursuivit ces ravisseurs, et les tailla en pièces. — Dieu agréa sa victoire, et le fit bénir par son grand pontife, le célèbre Melchisédech, la plus excellente image de Jésus-Christ,— qui lui dit : ***Benedictus Abraham Deo excelso,— et benedictus Deus excelsus quo protegente, hostes in manibus tuis sunt.*** (Gen. 14.) Og, roi de Basan, vint à main armée à la rencontre des Israélites, (prêts à entrer dans la terre promise, ils le taillèrent en pièces, comme un agresseur injuste, et lui prirent soixante villes : (Dieu le leur livra.) —***Egressus — est Og, rex Basan, in occursum nobis — ad bellandum : — tradidit (eum) Dominus — in manibus nostris.*** (Deut. 3.)

« Les Israélites envoyèrent des ambassadeurs à Sehon, roi d'Hésebon, (pour lui demander le simple passage, en suivant le grand chemin, et en payant jusqu'à l'eau que l'on boira. Il le refusa.) Ainsi on déclara justement la guerre à Sehon, dont Dieu endurcit le cœur, — et il fut mis sous le joug. » (*Deut.* 2.)

« (Hanon, roi des Ammonites, ayant traité indignement les ambassadeurs que David lui avait envoyés, au sujet de la mort de Naas son père, sous prétexte que c'était des espions), David envoya contre les Ammonites Joab avec une armée, et marcha lui-même en personne, pour achever cette guerre qui lui fut heureuse. »

« C'est à quoi se réduisent les motifs de la guerre qu'on nomme étrangère, qui sont marqués dans l'Ecriture. »

« Mais l'injuste motif des conquêtes ambitieuses paraît bientôt après le déluge, en la personne de Nemrod, homme farouche, qui devient par son humeur violente le premier des conquérants; mais il est expressément marqué (dans l'Ecriture Sainte,) (*Gen.* 10.) — qu'il était des enfants de Chus, fils de Cham, le seul des enfants de Noé qui ait mérité d'être maudit par son père. Le titre de conquérant prend naissance dans cette famille, et l'Ecriture exprime cet événement en disant : que Nemrod fut le premier qui commença à être puissant sur la terre : — *Filii Cham, Chus et Mesraïm, etc. Porrò Chus Genuit Nemrod : ipse cœpit esse potens in terrâ;* (Gen. 10.) c'est-à-dire qu'il fut le premier que l'amour de la puissance porta à envahir les pays voisins. — Le conquérant injuste n'a pas plutôt subjugué un ennemi puissant, qu'il croit que tout est à lui, — parce qu'il est le plus fort, il ne se regarde pas comme aggresseur, et il appelle défense le dessein d'envahir les terres des peuples libres. Il ne parle plus que de vengeance, comme si c'était une rébellion de conserver sa liberté contre son ambition. — Il passe outre, et non

content d'envahir tant de pays, qui ne relèvent de lui par aucun endroit; il croit ne rien entreprendre (qui soit) digne de sa grandeur, s'il ne se rend maître de tout l'univers. (Le premier Nabuchodonosor) donne ses ordres à Holofernes, chef général de la milice, (grand homme de guerre, en lui disant :) n'épargne aucun royaume, ni aucune place forte : que tes yeux ne soient touchés d'aucune pitié, et que tout fléchisse sous ma loi. — *Egredere adversùs omne regnum occidentis; — non parcet oculus tuus ulli regno — dixitque cogitationem suam in eo esse ut omnem terram suo subjugaret imperio, etc.* (Judit. 2.) — Il lui commande d'exterminer tous les dieux, afin qu'il n'y eut de Dieu que le seul Nabuchodonosor dans toutes les terres que ses armes auraient subjuguées. — *Ut ipse solus diceretur Deus ab his nationibus.* (Id.) Cela se fait en deux manières : ou en s'attribuant ouvertement les honneurs divins, ainsi qu'il est arrivé presque à tous les conquérants du paganisme ; ou par les effets, lorsqu'avec un orgueil outré, sans songer qu'il y ait un Dieu, on se rapporte ses victoires à soi-même, à sa force, et à ses conseils, et que l'on semble dire en son cœur : je suis un Dieu : et je me suis fait moi-même, comme il est écrit dans le prophète (Ezéchiel du roi de Tyr.) *Deus ego sum, et in cathedrâ Dei sedi.* » (Ezéch. 28.)

« Après l'ambition, — le pillage est un second motif injuste de la guerre. Ainsi s'armèrent les quatre rois (qui attaquèrent Sodome et Gomorrhe; et ils enlevèrent le riche butin et les captifs qu'Abraham délivra. Si l'on souffre

de telles guerres, il n'y aura plus de royaume ni de province tranquille. C'est pourquoi Dieu oppose à ces ravisseurs la magnanimité d'Abraham, qui ne se réserve rien du butin qu'il avait fait, que ce qui appartenait à ses alliés, compagnons de son entreprise. — Souvent aussi Dieu livre ceux qui pillent, à d'autres pillards. — Malheur à vous qui pillez, dit Isaïe, ne serez-vous pas pillés vous-mêmes? — et vous tomberez dans le mépris. — *Væ qui prædaris nonne et ipse prædaberis — et contemneris!* » (Isa. 23.)

« Le troisième injuste motif de la guerre, est la jalousie. — La puissance et les richesses d'Isaac allaient toujours en croissant (dans la Palestine,) jusqu'à ce qu'il devint très-grand; et alors les Philistins lui portant envie, exercèrent contre lui des hostilités et des violences injustes. (Et Abimelech), roi du pays, lui fit dire : retirez-vous, parce que vous êtes devenu beaucoup plus puissant que nous. Quoique cette raison de nuire à Isaac fût basse et injuste, il céda pour le bien de la paix, se retirant dans le voisinage : et l'affaire se termina par un traité de paix solennel, où ses ennemis reconnurent le tort qu'ils avaient; (et ils lui dirent:) nous avons reconnu que le Seigneur était avec vous, c'est pourquoi nous avons dit : unissons-nous par une alliance appuyée sur le serment. — *Vidimus tecum esse Dominum, et idcircò nos diximus : sit juramentum inter nos et ineamus fœdus.* » (Gen. 26.)

« Le quatrième injuste motif de la guerre, est la gloire des armes, et la douceur de la victoire. Il n'y a rien de plus flatteur que cette

gloire militaire : elle décide souvent d'un seul coup des choses humaines, et semble avoir une espèce de toute-puissance, en forçant les évènements, et c'est pourquoi elle tente si fort les rois de la terre. Mais on va voir combien elle est vaine. Amasias, roi de Juda, avait remporté des victoires signalées contre les Iduméens. — Enflé de ce succès, il envoya des ambassadeurs à Joas, roi d'Israël, pour lui dire : voyons-nous (à main armée,) éprouvons nos forces. Joas voulut envain le détourner de ce dessein. Amasias fut battu, pris et ramené honteusement à Jérusalem par Joas qui dépouilla cette ville sous ses yeux. (1. *rois.* 14.) Une faute à peu près semblable du pieux et vaillant Josias, qui voulut, sans motifs bien fondés, s'opposer au passage de Necao, roi d'Egypte, qui allait faire la guerre aux Chaldéens, lui coûta la vie. (2.*Paral.* 25.) Si un si bon roi se laisse tenter par le désir de la victoire, ou en tout cas par celui de faire la guerre sans raison, que ne doit-on pas craindre pour les autres ?

« On combat toujours avec une sorte de désavantage, quand on fait la guerre sans raison. — Une bonne cause ajoute aux autres avantages de la guerre le courage et la confiance. L'indignation contre l'injustice augmente la force, et fait que l'on combat d'une manière plus déterminée et plus hardie. On a même sujet de présumer qu'on a Dieu pour soi, parce qu'on a la justice, dont il est le protecteur naturel. — Quelque puisse être l'évènement, selon les terribles et profonds jugements de Dieu qui distribue la victoire par des ordres et par des ressorts très-cachés, lorsqu'on ne met

pas la justice de son côté, ou peut dire par cet endroit-là, que l'on combat toujours avec des forces inégales. »

(Isaïe donne une grande leçon aux conquérants, en adressant dans un esprit prophétique, vers l'an du monde 3280, ces éloquentes paroles au grand Nabuchodonosor, l'instrument des vengeances de Dieu contre son peuple; à ce superbe monarque que ses armes rendirent pendant quelque temps le maître d'un si vaste empire.) « Comment êtes-vous tombé, astre glorieux, qui luisiez au ciel comme l'étoile du matin ? Vous qui frappiez les nations, et disiez en votre cœur : je monterai jusqu'au ciel, je m'élèverai au-dessus des astres. — Je vous vois plongé dans les enfers, dans l'abîme profond du tombeau. Ceux qui vous verront se baisseront pour vous considérer, et diront en vous regardant : n'est-ce point là celui qui troublait la terre, et qui ébranlait les royaumes ? Tous les rois des nations sont morts dans la gloire et sont enterrés dans leurs sépulcres : mais vous, on vous en a arraché, et vous êtes resté sur la terre comme une branche inutile et impure. — Quand vous êtes tombé, toute la terre est demeurée dans le repos et dans le silence. — Elle a été remplie de joie et d'allégresse. — L'enfer a été troublé par votre arrivée. — Les rois de la terre, les princes des nations se sont levés : tous vous disent : quoi! — vous avez été frappé comme nous; — votre orgueil est précipité dans les enfers ; votre cadavre est étendu dans le tombeau, vous êtes couché sur la pourriture, et les vers sont votre couverture ? — *Quomodò cecidisti de cœlo, Lucifer, qui manè oriebaris ?*

Corruisti in terram, qui vulnerabas gentes? Qui dicebas in corde tuo : in cœlum conscendam; super astra Dei exaltabo solium meum. —Ad infernum detraheris in profundum loci? qui te viderint, ad te inclinabuntur, teque prospicient : numquid iste est vir qui conturbavit terram, qui concussit regna?—Reges gentium universi dormierunt in gloriâ; — tu autem projectus es de sepulcro tuo quasi stirps inutilis. — Conquievit et siluit omnis terra, gavisa est et exultavit; — infernus subter conturbatus est in occursum adventûs tui.—Surrexerunt — omnes principes nationum, — et dicent tibi : et tu, vulneratus es sicut et nos, — detracta est ad infernos superbia tua, concidit cadaver tuum : subter te sternetur tinea, et operimentum tuum erunt vermes.» (Isa. 14.)

« Il n'y a rien au-dessus de ces expressions que la simplicité de ces deux paroles du Fils de Dieu : Que sert à l'homme de conquérir le monde, s'il perd son âme? *Quid prodest homini, si mundum universum lucretur, animæ verò suæ detrimentum patiatur?* Et encore : qu'est-ce qu'on donnera en échange pour (racheter) son âme? *Aut quam dabit homo commutationem pro animâ suâ?* (S. Matt. 16.) Jésus-Christ dit encore pour foudroyer la fausse gloire : ils ont reçu leur récompense:—*Receperunt mercedem suam;* (Idem. 6.) et saint Augustin ajoute : vaine comme eux. — *Vani vanam.* »

« Que de sueurs, que de travaux, disait Alexandre. (Mais que de sang répandu dans toutes ses batailles) pour faire parler les Athéniens, (peuple toujours occupé de nouvelles!).

Alexandre sentait la vanité de cette frivole récompense; et en même temps il se repaissait de cette fumée : (le vainqueur de Fleurus, de Leuse, de Steinkerque et de Nervinde, le maréchal de Luxembourg, mort en 1695, dit à ceux qui l'en félicitaient encore au lit de la mort, qu'un verre d'eau donné au nom de Jésus-Christ valait mieux que toutes ses victoires.) (*Livre* 9. *art.* 1. et 2.)

« Encore que Dieu fit la guerre pour son peuple d'une façon extraordinaire et miraculeuse, il voulut qu'il s'aguérît, en lui donnant des rois belliqueux et de grands capitaines.— Il ne faut que nommer un Josué, un Jephté, un Gédéon, un Saül, un Jonathas, un David, et sous lui un Joab, un Abisaï, un Abner, et ensuite un Amasa, un Josaphat, un Ozias, un Ézéchias, un Judas Machabée avec ses deux frères Jonathas et Simon, un Jean Hircan, fils de Simon, et tant d'autres dont les noms sont célèbres dans les saints livres et dans les archives du peuple de Dieu : il ne faut, dis-je, que les nommer, pour voir dans ce peuple plus de grands capitaines et de princes belliqueux, de qui les Israélites ont appris la guerre, qu'on n'en connaît dans les autres nations. On voit même à commencer par Abraham, que ce grand homme si renommé par sa foi, ne l'est pas moins (par sa valeur, et son désintéressement après la victoire,)— si bien qu'on ne peut douter que la vertu militaire n'ait éclaté, par excellence, dans le peuple saint. » (*Id. art.* 3.)

« La guerre, avec les conditions requises, n'est pas seulement légitime, mais encore pieuse et sainte. (Chez le peuple de Dieu, lorsqu'on al-

lait à la guerre,) chacun disait à son prochain : allons, combattons pour notre peuple, pour nos saints lieux, pour nos saintes lois, pour nos saintes cérémonies. — *Dixerunt unusquisque ad proximum suum : pugnemus pro populo nostro et sanctis nostris.* (1. Macha. 3.) C'est de telles guerres qu'il est dit véritablement : sanctifiez la guerre:—*Sanctifica bellum.* (Jer. 6.) Dieu s'appelle ordinairement lui-même *le Dieu des armées*, et les sanctifie en prenant ce nom. Dieu néanmoins — n'aime point la guerre et préfère les pacifiques aux guerriers.— Il dit à David : — vous avez répandu beaucoup de sang, et vous avez entrepris beaucoup de guerres, vous ne pourrez élever un temple à mon nom. — Un des fils que je ferai naître de vous sera pacifique, — ce sera lui qui bâtira ce temple.— *Multum sanguinem effudisti, et multa bella bellâsti : non poteris ædificare domum nomini meo. — Filius qui nascetur tibi erit vir quietissimus : — pacificus vocabitur: — Ipse ædificabit domum nomini meo.* (1. Paral. 22.)— Dieu aime les pacifiques, et la gloire de la paix a la préférence sur celle des armes; fussent-elles saintes et religieuses. (*Idem*, *art.* 4.)

« L'on doit, dans la guerre, ménager ses anciens alliés, — respecter les bornes posées entre les peuples ; les respecter, c'est respecter Dieu ; — venger la foi violée. (Jacob en posant une entre lui et Laban, dit : — *Tumulus — iste et lapis sint in testimonium si aut ego transiero illum, — aut tu præterieris, — intueatur et judicet Dominus.* (Gen. 31.)— Cet esprit d'équité qui doit régner même au

milieu des armes ne paraît nulle part avec plus d'évidence que dans la manière de faire la guerre que Dieu prescrit à son peuple, en lui mettant les armes à la main. Si vous assiégez une ville, lui dit-il, vous commencerez par lui offrir la paix; lorsque vous tiendrez long-temps un ville assiégée,— vous ne couperez point les arbres fruitiers, et vous ne ravagerez point les environs. (*Deut.* 20.) Quand on sera prêt à en venir aux mains, les chefs — feront cette publication : si quelqu'un est effrayé dans son cœur, qu'il se retire de peur qu'il n'inspire à ses frères la terreur dont il est rempli. (*Id.*) La coutume de ce cri durait encore dans les guerres des Machabées. (Dieu dit aux chefs dans la porsonne de Josué :) soyez courageux et fort : soyez homme, ne craignez point. — *Confortare et esto robustus;— noli metuere.* (Jos. 1.) — (Gédéon choisi par le Seigneur, dit à ses soldats :) faites ce que vous me verrez faire. — *Quod me videritis facere hoc facite.* (Juges. 7.)— Gédéon se lève la nuit, assemble l'armée et bat l'ennemi qui ne s'attendait à rien moins qu'à être attaqué. (*Juges.* 7.)— David fit apprendre aux Israélites à tirer de l'arc. (2. *Rois.* 1.)— Dans la paix profonde du règne de Salomon, les exercices militaires ne cessèrent point d'être en honneur. (2. *Paral.* 8.)— Josaphat, roi de Juda, se rendit célèbre par le bon ordre qu'il donna à la milice. (*Id.* 17.) Ozias ajouta aux soins des rois ses prédécesseurs, celui de construire des magasins d'armes de tous genres. (*Id.* 26.) Les distinctions honorables animèrent aussi le courage. (2. *Rois.* 18.)— Dieu voulait montrer dans son peuple un État

parfaitement constitué, non-seulement pour la religion et pour la justice, mais encore pour la guerre comme pour la paix. » (*L.* 6. *art.* 5.)

« Le prince doit affectionner les braves. — Tout homme qu'il voyait courageux, — Saül se l'attachait. » (1. *Rois.* 14.)

« Il n'y a rien de plus beau dans la guerre que l'intelligence entre tous les chefs. — Si les Syriens me forcent, dit le général Joab à Abisaï, secourez-moi : si les Ammonites prévalent de de votre côté, je serai à votre secours. — Combattons pour notre peuple et pour la cité de notre Dieu. » (2. *Rois.* 10.)

Nulle ne doit combattre contre les ordres des chefs. — Joseph et Azarias auxquels Judas et Simon, partant pour d'autres exploits, avaient laissé la garde de la Judée avec défense de combattre jusqu'à la réunion de toute l'armée, désobéirent et furent battus. » (1. *Mach.* 5.)

« La paix est donnée pour fortifier le dedans. — Salomon, pendant la paix, fortifia Emathsuba, — bâtit Palmyre — et érigea plusieurs autres villes fortes. (2. *Par* 8.) Asa, Josaphat, Ozias l'imitèrent. » (*Id.* 14, 17, 26.)

« Au milieu des soins vigilants, il faut toujours avoir en vue l'incertitude de évènements. Abimélech, fils de Gédéon, est tué au milieu de ses victoires par un morçeau de meule, qu'une femme lui jète sur la tête. » (*Jug.* 9.)

« Le luxe, le faste, la débauche aveuglent les hommes de guerre, et les font périr. Ela, roi d'Israël, — pendant que son armée assiégeait Gebbethon, place des Philistins, — se livrait aux excès de la table chez le gouverneur de Thersa : — Zambri — l'ayant surpris à demi-

ivre, l'égorgea avec sa famille et ses amis, et s'empara du royaume. » (3. *Rois.*)

« Moyens de s'assurer des peuples vaincus. — David mit des garnisons dans leurs villes : — lorsque les peuples étaient plus rebelles, il les désarmait. (2. *Rois.* 8.) — On punissait rigoureusement les violateurs des traités. (4. *Rois.* 3.) — Un vainqueur chrétien doit épargner le sang, — de peur qu'il ne nous soit dit ce que Jésus-Christ dit à ses disciples qui voulaient tout foudroyer : vous ne songez pas de quel esprit vous êtes, (quelle est l'âme de la nouvelle loi). — *Nescitis cujus spiritûs estis.* (S. Luc. 9.) L'esprit de l'Évangile est là-dessus bien différent de celui de la loi. »

« Il faut observer les commencements et les fins des règnes : — c'est là un temps de faiblesse qu'il faut toujours observer avec plus de soin, si l'on veut bien assurer le repos public. — La vieillesse de David donna lieu à des mouvements qui menacèrent l'État d'une guerre civile. (Adonias voulut enlever le trône à Salomon. Instruit par Nathan et Bethsabée,) David qui jusqu'alors demeurait tranquille, non par mollesse, mais par confiance dans un pouvoir aussi établi que le sien, — parla avec tant de fermeté et d'autorité; ses ordres furent si précis, et si promptement exécutés, (qu'en un jour les projets d'Adonias furent renversés) par le couronnement de Salomon. (1. *Par.* 2.) Lorsque l'Idumée fut assujettie par David, Adad, jeune prince de la race royale, trouva moyen de se retirer en Égypte. — Lorsqu'il y apprit la mort de David, — il dit à Pharaon : laissez-moi aller dans ma terre. C'était pour y reveiller ses amis, et jeter les se-

mences d'une guerre qu'on vit éclore en son temps. » (3. *Rois.* 1.)

« Dans l'histoire du peuple de Dieu, les rois sont toujours armés. L'on voit, sous David, (3. *Rois.* 1. 15—1. *Par.* 12.) les légions Cerethi et Pheleti, que Banaias commandait, toujours sur pied. Il avait aussi conservé avec lui le corps de 600 vaillants combattants, commandés par Ethaï Gethéen, et des autres qui étaient venus avec lui dans sa disgrâce. Je ne parlerai point des autres troupes entretenues, si nécessaires à un Etat. Ce sont tous des corps immortels qui, en se renouvelant dans le même esprit qu'ils ont été formés, rendent éternelles leur fidélité et leur valeur.—Ainsi les Etats demeurent forts au-dehors contre l'ennemi, et au-dedans contre les méchants et les rebelles : et la paix publique est assurée. » (*L.* 9. *art.* 6.)

Art. 28.

Splendeur des Cours. Richesses sous les bons Rois, industrielles et naturelles. Impôts publics, mais modérés.

« Il y a dans les royaumes des dépenses de nécessité : il y en a de splendeur et de dignité. — Rien n'égalait la magnificence du temple de Jérusalem, — non plus que le Dieu qu'on y servait. Ce temple porta jusqu'au ciel, et dans toute la postérité, la gloire de la nation (juive) et le nom de Salomon, son fondateur. — Les grands ouvrages de ce prince, — ceux de Josaphat, d'Osias, d'Ezéchias, et des autres grands

rois de Juda, — sont marqués avec soin dans l'Écriture. (3. *Rois.* 3, 4, 7, 10-2. *Paral.* 2, 9, 10, 17, 26, 32.) Dieu défendait l'ostentation que la vanité inspire, et la folle enflure d'un cœur enivré de ses richesses : mais il voulait cependant que la Cour des rois fût éclatante et magnifique pour imprimer aux peuples un certain respect. »

« Un Etat florissant est riche en or et en argent; et c'est un des fruits d'une longue paix. — Le Saint-Esprit remarque la magnificence et les immenses richesses du règne de Salomon, pour faire aimer aux princes la paix qui produit de si grandes choses. » (3. *Rois.* 3, 4, 9, 10, 20—2. *Paral.* 1. 9.) (*Ce prince était servi en vaisselle d'or, et sa Cour était des plus magnifiques.*)

« La première source de tant de richesses était le commerce et la navigation : car les flottes de Salomon allaient en Tarsis, avec les sujets d'Hiram, roi de Tyr, et rapportaient de l'or, de l'argent et de l'ivoire. » (3. *Rois.* 10. 2. *Para.* 9.)

« La seconde source de richesses était le domaine du Prince. (David et ses successeurs possédaient beaucoup de villages, de terres et de troupeaux dont ils prenaient grand soin.) Ces grands rois connaissaient le prix des richesses naturelles qui fournissent les nécessités de la vie, et enrichissent les peuples plus que les mines d'or et d'argent. » (1. *Para.* 26, 27. —3. *Rois.* 9.)

« La troisième source de richesses était le tribut imposé aux Nations vaincues. — Moa-

bites, Syriens, Philistins, Ammonites, Arabes, etc. » (3. *Rois. et* 2 *Paral.*)

« La quatrième source était les impôts publics. Dans tous les Etats, le peuple contribue aux charges publiques, c'est-à-dire à sa propre conservation, et cette partie qu'il donne de ses biens, lui en assure le reste, avec sa liberté et son repos. »

« Le Prince doit modérer les impôts, et ne point accabler le peuple. — Qui se mouche trop fortement, fait venir le sang; qui presse trop les hommes, excite des révoltes et des séditions. — *Qui vehementer emungit, elicit sanguinem : et qui provocat iras producit discordias.* C'est la règle que donne Salomon. (*Prov.* 30.) L'exemple de Roboam apprend sur cela le devoir aux rois. » (Ce Prince abandonna le conseil des anciens, et suivit celui des jeunes gens et fit à son peuple une réponse pleine de dureté : — *Reliquit consilium senum, et cum juvenibus tractare cœpit, — responditque rex dura ;* (2, Paral. 10.) et il perdit une partie de son royaume.) Quand Dieu veut punir les pères, il livre leurs enfants aux mauvais conseils, et châtie tout ensemble les uns et les autres. — Dieu permit que le peuple soulevé oubliât tout respect en massacrant Aduram, chargé par le roi (Roboam) du soin des tributs, l'un de ses principaux ministres, et en renonçant tout ouvertement à l'obéissance. — Jérusalem, le temple, la religion, la loi de Moïse furent — oubliés. — Ce massacre, cette révolte, (le schisme, les impiétés et les cruautés qui le suivirent,) furent des crimes — que Dieu permet dans les uns pour châtier ceux des autres. —

Le peuple eut tort, Roboam eut tort, » (et Dieu donna à tous une grande et terrible leçon.)

Art. 29.

Source des vraies richesses. L'agriculture, la destruction de l'oisiveté, de la mendicité, du désordre, des unions illégitimes, etc.

« Les vraies richesses d'un royaume sont l'agriculture et la population. — Les véritables richesses sont celles que nous avons appelées *naturelles*, à cause qu'elles fournissent à la nature ses besoins. La fécondité de la terre, et celle des animaux sont une source inépuisable des vrais biens. L'or et l'argent ne sont venus qu'après pour faciliter les échanges (de ces vrais biens.) Il faut donc, à l'exemple des grands rois que nous avons nommés, prendre un soin particulier de cultiver la terre, et d'entretenir les paturages des animaux avec l'art vraiment fructueux d'élever des troupeaux conformément à cette parole (des livres saints:) ne négligez point les ouvrages, quoique laborieux, de la campagne, et le labourage que le Très-Haut a créé. —Prenez garde à vos bestiaux, ayez soin de les bien connaître, considérez vos troupeaux. —*Non oderis laboriosa opera, et rusticationem creatam ab Altissimo.* (Eccl. 7.) *Diligenter agnosce vultum pecoris tui, tuosque greges considera.* » (Prov. 27.)

« Parmi le dénombrement des richesses immenses de Salomon, il n'y a rien de plus beau que ces paroles : Juda et Israël étaient innom-

brables comme le sable de la mer. Mais voici le comble de la félicité et de la richesse : c'est que tout ce peuple innombrable mangeait et buvait du fruit de ses mains, et chacun sous sa vigne et son figuier était en joie. — *Juda et Israel innumerabiles, sicut arena maris, in multitudine : comedentes et bibentes, atque lætantes.* » (3. Rois. 4.)

« Sous un Prince sage, l'oisiveté doit être odieuse : — c'est elle qui corrompt les mœurs, et fait naître les brigandages : elle produit les mendiants (contre cette loi divine) : qu'il n'y ait point d'indigent ni de mendiant parmi vous. — *Omninò indigens et mendicus non erit inter vos.* (Deut. 15.) — Mais pour ôter la mendicité, il faut trouver des moyens contre l'indigence. »

« Surtout il faut avoir soin des mariages, rendre facile et heureuse l'éducation des enfants, et s'opposer aux unions illicites. La fidélité, la sainteté, et le bonheur des mariages, sont un intérêt public et une source de félicité pour les États. Cette loi est politique, autant que morale et religieuse, (dans laquelle Dieu dit aux Juifs :) Qu'il n'y ait point de femmes de mauvaise vie parmi les filles d'Israël, ni de débauchés parmi ses enfants : — *Non erit meretrix de filiabus Israël, nec scortator de filiis Israël.* (Deut. 23.) — Dieu favorise et bénit les fruits des mariages légitimes. On voit croître ses enfants autour de sa table, (dit l'Esprit Saint, comme de jeunes oliviers.) — *Filii tui sicut novellæ olivarum in circuitu mensæ tuæ.* (Psaume 127.) — Une femme ravie d'être mère, est regardée avec complaisance,

de celui qu'elle a rendu père de si aimables enfants. On leur apprend que la modestie, la frugalité, et l'épargne conduite par la raison, est la principale partie de la richesse; et nourris dans une bonne maison, mais réglée, ils savent mépriser la vanité qu'ils n'ont point vue chez leurs parents. La loi seconde les désirs de ces parens quand elle réprime le luxe. Les premiers que (la loi de Dieu) soulevait contre leurs enfants déréglés, étaient les pères et les mères qu'elle contraignait à les déférer au magistrat. — La peine du débauché incorrigible était d'être lapidé; et tout Israël saisi de crainte, se retirait du désordre. — *Lapidibus eum obruet populus civitatis, et morietur, ut auferatis malum de medio vestri, et universus Israël audiens pertimescat.* (Deut. 21.) — Dans les dérèglements qui empêchent ou qui troublent les mariages, il faut éviter et punir non-seulement le scandale, l'injure qu'on fait aux particuliers, mais encore celle qu'on fait au public, qui est plus grande et plus sérieuse qu'on ne pense. — Le prince qui veille à ces choses, rendra ses peuples heureux, et son État florissant. » (*L. 10. art. 1. prop. de 1 à 12.*)

Art. 30.

Nécéssité et choix de bons ministres. Exemples.

« Les conseils et les ministres des rois ont aussi leurs exemples et leurs règles dans les Saintes Écritures. Dieu ordonna à Moïse

d'écrire les faits mémorables. (*Exod.* 17.) Afin que le gouvernement des hommes mortels, conduit par l'expérience et les exemples des choses passées, eût des conseils immortels. C'est par le moyen de ces registres, qu'on se souvenait de ceux qui avaient servi l'État, pour en marquer la reconnaissance envers leurs familles. — L'utilité des registres publics, était appuyée sur cette sentence du sage. — Qu'est-ce qui a été fait? C'est ce qui se fera encore. — *Quid est quod factum est? Ipsum quod faciendum est?* (Ecclésiaste. 2.) — Mais comme il est rare de trouver des exemples qui cadrent juste avec les évènements sur lesquels (l'on doit) se déterminer, il faut donc joindre les histoires des temps passés, avec le conseil des sages, qui bien instruits des coutumes et du droit ancien, en sachent faire l'application à ce qu'il faut régler de leurs jours. De tels ministres sont des registres vivants qui, toujours portés à conserver les antiquités, ne les changent qu'étant forcés par des nécessités imprévues et particulières. — C'est pourquoi leurs conseils sages et stables, produisent des lois qui ont toute la fermeté, et pour ainsi dire *l'immobilité* dont les choses humaines sont capables. — Jethro (dit à son gendre) Moïse : — réservez-vous les grandes affaires, et choisissez les plus sages, les plus craignant Dieu, afin qu'ils jugent le peuple à chaque moment, (et expédient les affaires à mesure qu'elles viennent,) en vous faisant le rapport de ce qu'il y aura de plus important. — *Esto tu populo in his quæ ad Deum pertinent, ut referas quæ dicuntur ad eum. — Provide autem de omni plebe viros*

potentes, et timentes Deum, in quibus sit veritas et qui oderint avaritiam. — Qui judicent populum omni tempore, quidquid autem majus fuerit ad te referant. — Moïse suivit ce conseil. (Exod. 18.) — Les bons succès sont souvent dus à un sage conseiller: Joas roi de Juda, régna quarante ans, il fit le bien devant le Seigneur tout le temps que (le grand prêtre) Joïada vécut, et lui donna ses conseils. — *Joas — quadraginta annis regnavit, — fecitque quod bonum est coram Domino cunctis diebus Joiadæ sacerdotis.* (2 Paral. 24.) Après sa mort, — les mauvais conseils des courtisans le perdirent. — Les mauvais ministres, (disait le grand roi Artaxerxès, dans une lettre que l'Esprit Saint nous a fait conserver,) en imposent par leurs mensonges artificieux aux oreilles des princes qui sont simples, et qui naturellement bienfaisants jugent des autres hommes par eux-mêmes. — *Multi bonitate principum, et honore (ministerii) qui in eos collatus est abusi sunt. — Dei cuncta cernentis arbitrantur se posse fugere sententiam. — Dùm aures principum simplices, et ex suâ naturâ alios æstimantes, callidâ fraude decipiunt.* (Esther. 16.) Ne traitez point de la religion avec l'impie, ni de la justice avec l'homme injuste, ni avec la femme jalouse des affaires de sa rivale; ne consultez point les cœurs timides sur la guerre; ni les envieux de quelqu'un sur la récompense que vous devez à ses services; — ni le cœur dur sur les bienfaits; — ni celui dont les mœurs sont corrompues sur les règles de l'honnêteté; — ni un serviteur paresseux sur les ouvrages qu'il faut entreprendre. — (*Si vis*

decipi,) *cum viro irreligioso tracta de sanctitate; — cum injusto de justitiâ; cum muliere de eâ quæ æmulatur; cum timido de bello; — cum viro livido de gratiis agendis; cum impio de pietate; cum inhonesto de honestate; — cum servo pigro de multâ operatione.* (Eccli. 37.) N'écoutez jamais les conseils de toutes ces personnes, mais ayez toujours auprès de vous un homme saint : celui que vous connaîtrez craignant Dieu et observateur de sa loi, dont l'âme sera conforme à la vôtre, (sensible à vos intérêts et dans les mêmes dispositions pour la vertu.) — Et par dessus tout invoquez le Très-Haut, afin qu'il dirige vos voies dans la vérité. — *Non attendas his* (*suprà dictis,*) *in omni consilio. Sed cum viro sancto assiduus esto, quemcumque cognoveris observantem timorem Dei, cujus anima est secundùm animam tuam. — Et in his omnibus deprecare Altissimum, ut dirigat in veritate viam tuam.* (Eccli. 37.) (L'Écriture offre de beaux modèles, de bons ministres, entr'autres dans *Samuël* qui, après vingt ans d'administration, et au moment où il la remettait entre les mains du roi, que les Israélites lui avaient demandé, osa les interpeler ainsi :) Dites devant le Seigneur et devant (le roi Saül,) son Christ, — si j'ai opprimé quelqu'un, ou si j'ai pris des présents de la main de qui que ce soit; — qui, loin de dégoûter le peuple du nouveau roi qu'on avait établi à son préjudice, profita de toutes les conjonctures favorables pour affermir son trône. — Et lorsqu'il vit ses conseils méprisés, il se retira dans sa maison à Ramatha, où nuit et jour il pleurait Saül devant Dieu, et ne cessait d'intercéder

pour ce prince ingrat. (Dans Néhémias qui commença son administration en disant à ceux) qui opprimaient leurs frères : Quoi ! vous exigez d'eux des usures ? — moi et mes frères et mes domestiques, avons prêté du blé et de l'argent aux pauvres, et nous leur donnons cet emprunt ; — (et qui put dire après douze ans de travaux, de sagesse et d'intrépidité contre tous les ennemis d'Israël :) J'ai rebâti les murailles de Jérusalem à mes dépens ; — j'ai remis les émoluments attribués à ma place de gouverneur ; — j'ai répondu aux secrètes machinations pour m'obliger à prendre la fuite ; — mes pareils ne craignent rien, et ne savent ni se cacher, ni prendre la fuite ; — pendant toute mon administration, je n'ai acheté aucune terre pour moi : — Seigneur, souvenez-vous de moi, selon tout le bien que j'ai fait à ce peuple. — *Increpui optimates et magistratus, et dixi eis : Usuras ne singuli à fratribus vestris exigitis ? Ego et fratres mei et pueri mei commodavimus plurimis pecuniam et frumentum : Non repetamus in commune istud, æs alienum concedamus quod debetur nobis. — In opere muri (Jerusalem) ædificavi, et agrum non emi ; — omnes (inimici Israël,) ut cessarem ab opere et fugerem, terrebant nos (dicentes :) Nocte venturi sunt ad occidendum te, et dixi : Num quisquam similis meî fugit ? — Memento meî, Deus meus, in bonum, secundùm omnia quæ feci populo huic.* (2 Esdr. 5 et 6.) Il ne faut pas s'étonner si Néhémias qui faisait tout cela dans la seule vue de Dieu et de son devoir, — employait aussi son autorité à faire observer le sabbat, les ordonnances de la loi de Dieu, et

tout le droit lévitique et sacerdotal. — *Retuli* (*in templo*) *vasa domûs Dei.* — *Sacrificium et thus,* — *egi causam adversùs magistratus et dixi: Quare dereliquimus domum Dei? congregavi* (*levitas et sacerdotes propter substantiæ ablationem fugitivos,*) *et feci stare in stationibus suis.* — *Memento meî Deus meus, pro hoc, et ne deleas miserationes meas quas feci in domo Dei mei.* (2. Esd. 13.) — Je parlai, dit-il, avec force aux magistrats, et je leur dis: Pourquoi avons-nous abandonné la maison du Seigneur? Je rassemblai (les lévites et les prêtres privés depuis long-temps de leur subsistance et dispersés,) et je les fis demeurer chacun dans les fonctions de son ministère. — Souvenez-vous de moi, mon Dieu, pour ces choses; et n'effacez pas de votre souvenir les bonnes œuvres que j'ai faites dans la maison de mon Dieu, pour le rétablissement et l'ordre de ses saintes solemnités.» (*L.* 10. *art. prop* 3. 4. 14. 15. 18. *et art.* 3. *prop* 1. 2.)

Art. 31.

Remèdes aux inconvénients et aux tentations de la Royauté. Exemples.

« Il n'y a point de vérité que le Saint-Esprit ait plus inculquée, dans l'histoire du peuple de Dieu, que celle des tentations attachées à la prospérité et à la puissance. — Le saint roi Ezéchias ne se défendit pas (lui-même) du plaisir d'étaler sa gloire et ses richesses aux ambassadeurs de Babylone avec une ostenta-

tion que Dieu condamna. — Il permit cette tentation pour découvrir tous les sentiments de son cœur, et l'orgueil qui s'y tenait caché. — *Dereliquit eum Deus ut tentaretur, et nota fierent omnia quæ erant in corde ejus.* (2. Par. 31.) Cette sentence fait trembler. — Quelle réflexion profonde ne doit pas faire un roi pieux sur la périlleuse délicatesse des tentations dont nous parlons. — Il y en a qui, touchés de ces inconvéniens, cherchent des barrières à la puissance royale. — Je ne dois point entrer ici dans ces restrictions, ni dans les diverses constitutions des empires et des monarchies. — Je remarquerai seulement ici que Dieu qui savait ces abus de la souveraine puissance, n'a pas laissé de l'établir en la personne de Saül, quoiqu'il sût qu'il devait en abuser autant qu'aucun roi. — Sans se donner un vain tourment à chercher, dans la vie humaine, des secours qui n'aient pas d'inconvéniénts, et sans examiner ceux que les hommes ont inventés, — il faut aller à des remèdes plus généraux, et à ceux que Dieu lui-même a ordonnés aux rois contre la tentation de la puissance. — Ecoutez-moi, dit le Seigneur, ô Rois, et entendez : Juges de la terre, apprenez votre devoir ; — c'est le Seigneur qui vous a donné la puissance, et toute votre force vient du Très-Haut, qui examinera vos œuvres et sondera vos pensées ; parce qu'étant les ministres de son royaume, vous n'avez pas jugé avec droiture, — et vous n'avez pas marché selon la volonté de Dieu. — Les petits seront traités avec douceur ; mais les puissants seront puissamment tourmentés ; — les plus forts auront

à porter un tourment plus fort. — *Data est à Dominopotestas,—qui interrogabit opera vestra; —judicium durissimum his qui præsunt fiet; —fortioribus fortior instat cruciatio.* — (Sag. 6.) Il ne faut, sur ces paroles de l'Esprit Saint, ni réflexion ni commentaire. — Celui-là est bien endormi, qui ne se réveille pas à ce tonnerre. — Je suis un homme mortel comme les autres, (dit le roi Salomon;) — ma naissance m'a jeté et comme exposé sur la terre : j'ai respiré le même air que tous les autres mortels, et comme eux, j'ai commencé ma vie en pleurant. — Les rois n'ont point un autre commencement. Tous les hommes sont entrés dans la vie de la même manière, et ils la finissent aussi par un même sort. (A ces vérités, qui doivent être un frein salutaire, s'unissent dans les Livres Saints les châtiments terribles de la justice divine sur les princes qui abusent de leur puissance. Pour expier sa faute,) David, lui-même, après avoir été presque toujours triomphant et les délices de son peuple, fut contraint de prendre la fuite à pied avec tous les siens devant un fils rebelle. (2. *rois* 15.) — Voilà l'exemple que Dieu fit d'un roi qui était selon son cœur, et dont il voulut rétablir la gloire par la pénitence. — Saül aussi malheureux qu'impie, se tua lui-même pour ne point tomber entre les mains de ses ennemis, et passa ainsi de la mort temporelle à l'éternelle. (1. *Rois.* 28. 31.)—Balthasar, roi de Babylone, fait apporter dans un grand festin les vases d'or et d'argent que son père Nabuchodonosor avait enlevés du temple de Jérusalem, comme si le vin y eût été meilleur, et que la profanation y ajoutât un

nouveau goût; — et tout-à-coup (une main écrit devant ses yeux, sur la muraille, son arrêt fatal.) — Et en cette nuit même Balthasar fut tué, et Darius le Mède fut mis sur son trône. (*Dan.* 5.) Antiochus-Epiphane, roi de Syrie, (frappé de la main de Dieu en punition de ses fureurs impies contre les Juifs,) ne reçut point la miséricorde qu'il voulait acheter et non fléchir, — et livré à d'horribles tourments, il mourut d'une mort misérable sur des montagnes éloignées (de sa patrie et de ses Etats.) » (1 *et* 2. *L. des Mach.*)

« C'est assez d'avoir rapporté ces tristes exemples; nous nous tairons du nombre infini qui reste. — (Dieu donne encore aux princes pour frein,) — le jugement de la postérité qui rend des arrêts suprêmes sur la conduite des rois. Le nom de Jéroboam marchera éternellement avec cette note infamante : Jéroboam qui pécha, et fit pécher Israël. — *In peccatis Jeroboam qui peccare fecit Israel.* (4. Rois. 24 et 25, etc.) Les louanges de David iront toujours avec cette restriction : excepté l'affaire d'Urie Hethéen. — (*Fecit*) *David rectum in oculis Domini, — excepto sermone Uriæ Hethæi.* (3. Rois. 15.) Encore, pour David, sa gloire est réparée par sa pénitence; mais celle de Salomon n'étant point connue, il demeurera, après tant d'éloges que lui donne le livre de l'Ecclésiastique avec cette tache inhérente à son nom : ô sage tu t'es abaissé devant les femmes : tu as mis une tache dans ta gloire! tu as profané ton sang; et ta folie a donné lieu au partage de ton royaume. — *Mulieribus — dedisti maculam in gloriâ tuâ; — profanâsti semen*

tuum inducere iracundiam ad liberos tuos, et incitari stultitiam tuam, (quod sub Roboam filio tuo fuit in causâ,) ut faceres imperium bipartitum. (Eccl. 47.) (Dieu donne aussi pour frein les remords de la conscience.) Combien de fois le cœur percé de componction, David a-t-il dit (en se reprochant jusqu'à sa mort celle d'Urie :) Seigneur, délivrez-moi de son sang. — *Libera me de sanguinibus, Deus, Deus salutis meæ.* — Mon péché est toujours contre moi. — *Peccatum meum contra me est semper.* (Psaume. 50.)

Art. 32.

Tableau du véritable bonheur des princes chrétiens par S. Augustin, formant la conclusion de la politique sacrée.

« C'est des rois de Juda les plus pieux, des David, des Ezéchias, — que Dieu exige un détachement plus entier de leur grandeur. — Que ne fera-t-il donc pas dans la nouvelle alliance, après l'exemple et la doctrine du Fils de Dieu, descendu du ciel pour anéantir toutes les grandeurs humaines ? — Le fondement de toute la doctrine chrétienne, et la première béatitude que Jésus-Christ propose à l'homme, est établie dans ces paroles : Bienheureux les pauvres d'esprit, — c'est-à-dire bienheureux ceux qui savent se détacher de leurs richesses, s'en dépouiller devant Dieu par une véritable humilité. Le royaume du ciel est à ce prix. — *Quia ipsorum est regnum cœlorum.* (S. Matt. 5.) Et

sans ce *dépouillement intérieur*, les rois de la terre n'auront point de part au véritable royaume qui est celui des cieux. (Après d'autres réflexions sur le soin des rois pieux, à s'humilier au-dedans d'eux-mêmes, et à se mettre dès le matin en la présence de Dieu, le grand Bossuet ajoute:) je ne puis mieux finir cet ouvrage, qu'en mettant entre leurs mains ces beaux psaumes de David, (dont il vient de leur offrir le centième, comme le modèle de la vie d'un prince, et il termine par le tableau suivant du vrai bonheur des rois, tableau tiré de la cité de Dieu, de S. Augustin l. 5. c. 24 et dont Bossuet dit:) c'est le fruit et l'abrégé de ce discours. »

« Les empereurs chrétiens, dit S. Augustin, ne nous paraissent pas heureux pour avoir régné long-temps, ni pour avoir laissé l'empire à leurs enfants, après une mort paisible, ni pour avoir dompté ou les ennemis de l'État, ou les rebelles : ces choses que Dieu donne aux hommes dans cette vie malheureuse, (ou pour leur faire sentir sa libéralité, ou pour leur servir de consolation dans leurs misères,) ont été accordées même aux idolâtres, qui n'ont aucune part au royaume céleste, où les empereurs chrétiens sont appelés. Ainsi nous ne les estimons pas heureux pour avoir ces choses qui leur sont communes avec les ennemis de Dieu; et il leur a fait beaucoup de grâce, lorsque leur inspirant de croire en lui, il les a empêchés de mettre leur félicité dans des biens de cette nature. Ils sont donc véritablement heureux, s'ils gouvernent avec justice les peuples qui leur sont soumis; s'ils ne s'enorgueillissent point parmi

les discours de leurs flatteurs, et au milieu des bassesses de leurs courtisans; si leur élévation ne les empêche pas de se souvenir qu'ils sont des hommes mortels; s'ils font servir leur puissance à étendre le culte de Dieu, et à faire révérer cette majesté infinie; s'ils craignent Dieu, s'ils l'aiment, s'ils l'adorent, s'ils préfèrent au royaume où ils sont les seuls maîtres, celui où ils ne craignent point d'avoir des égaux; s'ils sont lents à punir, et au contraire prompts à pardonner; s'ils exercent la vengeance publique non pour se satisfaire eux-mêmes, mais pour le bien de l'État qui a besoin nécessairement de cette sévérité; si le pardon qu'ils accordent tend à l'amendement de ceux qui font mal, et non à l'impunité des mauvaises actions; si, lorsqu'ils sont obligés d'user de quelque rigueur, ils prennent soin de l'adoucir autant qu'ils peuvent par des bienfaits et par des marques de bonté; — s'ils aiment mieux se commander à eux-mêmes et à leurs mauvais désirs, qu'aux nations les plus indomptables et les plus fières; et s'ils sont portés à faire ces choses, non par le sentiment d'une vaine gloire, mais par l'amour de la félicité éternelle, offrant tous les jours à Dieu pour leurs péchés, un sacrifice agréable de saintes prières, de compassion sincère des maux que souffrent les hommes, et d'humilité profonde devant la majesté du roi des rois. Les empereurs qui vivent ainsi, sont heureux en cette vie par espérance, et ils le seront un jour en effet, quand la gloire que nous attendons (dans le ciel) sera arrivée. »

Art. 33.

Conclusion de cette introduction, par une liste de choses que Dieu défend de faire, pour servir de règle dans le jugement des *choses faites* par les auteurs et les partisans de la révolution. — Règle invariable, *règle indestructible à la vie et à la mort.*

Traduction des textes sacrés.

1 — Gardez-vous bien d'oublier jamais l'alliance, que le Seigneur votre Dieu a faite avec vous. — Vous l'aimerez de tout votre cœur, et ne servirez que lui seul. (*Deut.* 4 *et* 6.)

2 — Ne vous rendez point rebelle contre le Seigneur. (*Nombr.* 14.)

3 — N'oubliez point la parole de Dieu, — vous l'enseignerez à vos fils et à vos petits fils. (*Deut.* 4.)

4 — Vous ne ferez aucun ouvrage le jour du sabbat, (le jour du Seigneur.) (*Exod.* 20.)

5 — Vous ne vous ferez point de Dieux d'or, ni de Dieux d'argent. (*Exod.* 20.)

6 — Ne mettez point votre espérance dans l'iniquité, ne désirez pas d'obtenir du bien par rapine : si vous avez des richesses, gardez-vous bien d'y attacher votre cœur. (*Psaume* 61)

7 — Ne vous détournez point de moi, pour aller consulter des magiciens et des devins : je suis le Seigneur votre Dieu. (*Levit.* 19.)

8 — Gardez-vous bien de proférer des paroles d'iniquité contre le Seigneur. (*Psaume* 74.)

9 — Ne vous opposez en aucune manière à la vérité. (*Eccli.* 4.)

10 — Ne mettez point votre confiance dans les enfants des hommes, d'où ne peut venir le salut. (*Psaume* 145.)

11 — N'agissez point avec impiété, — et ne devenez pas insensé, de peur que vous ne mourriez avant votre temps, et au moment où vous vous y attendrez le moins. (La plupart des chefs et principaux révolutionnaires ont péri de mort violente avant l'âge de quarante ou cinquante ans.) (*Eccli* 7.)

12 — Ne portez point vos mains sur ceux qui ont reçu mon onction sainte, et n'usez point de malignité envers mes prophètes. (1 *Par.* 16.)

13 — Vous ne direz point de mal du prince qui est à la tête de votre peuple. (*Exod.* 22.)

14 — Ne le tuez point, (dit David du roi Saül, son persécuteur;) car qui étendra la main sur l'oint du Seigneur, et sera innocent ? (1 *Rois.* 26.)

15 — Vous n'opprimerez point votre prochain. (*Levit* 19.)

16 — Vous n'aurez point de haine dans votre cœur contre votre frère. (*Id.*)

17 — Vous ne tuerez point. (*Deut.* 28.)

18 — Vous ne serez ni un calomniateur public, ni un médisant secret. (*Levit.* 19.)

19 — Ne travaillez point à inventer des mensonges contre votre frère. (*Eccli* 7.)

20 — Ne cherchez point à vous venger, et ne conservez point le souvenir des injures de vos concitoyens. (*Levit.* 19.)

21 — Ne vous réjouissez point de la chute de votre ennemi. (*Prov.* 24.)

22 — Ne dites point de mal les uns des autres. (*S. Jacq.* 14.)

23 — Ne soyez point sages à vos propres yeux, et ne rendez à personne le mal pour le mal. (*Rom.* 12.)

24 — N'outrepassez point les antiques bornes posées par vos pères. (*Prov.* 22.)

25 — Ne vous détournez point de Dieu, pour vous attacher à des choses vaines; qui ne vous seront d'aucune utilité parce qu'elles sont vaines. (1 *Rois.* 12.)

26 — Ne recherchez point des choses au-dessus de votre portée ; — ne vous fatiguez point à la poursuite de celles qui sont inutiles; — ne soyez point verbeux dans l'assemblée des anciens. (*Eccli.* 3 *et* 7.)

27 — Ne faites rien par esprit de dispute et de vaine gloire ; ne recherchez point votre intérêt, mais celui des autres. (*Philip.* 2.)

28 — Vous ne ferez point ce qui est injuste. (*Levit.* 19.)

29 — Vous ne jugerez point injustement. (*Id.*)

30 — Ne profitez point de votre pouvoir, pour suivre les désirs déréglés de votre cœur. (*Eccli.* 5.)

31 — Vous ne commettrez point de vols. (*Deut.* 28.)

32 — Vous ne prêterez point à usure. (*Id.* 23.)

33 — Que des richesses injustes ne deviennent point pour vous un sujet d'anxiété. (*Eccli.* 5.)

34 — Ne détournez point votre visage de votre prochain, et (rougissez) de lui enlever ce qui lui appartient, et de ne pas le lui restituer. (*Eccli.* 41.)

35 — L'on ne vendra point ce qui est consacré au Seigneur. (*Levit* 27.)

36 — Ne portez point vos regards sur des possessions iniques. (*Eccli.* 5.)

37 — Vous ne suivrez point la foule pour faire le mal.

38 — N'ayez point peur du pouvoir des impies, — celui qui craint l'homme fera une prompte chute. (*Prov.* 3 *et* 29.)

39 — Vous ne mentirez point, — la bouche qui ment tue l'âme ; — ne vous laissez aller à aucun mensonge quel qu'il puisse être. (*Levit.* 19. *pag.* 1. *Eccli.* 7.)

40 — Ne tournez point à tout vent, et ne suivez pas toutes les routes qui se présentent. (*Eccli.* 5.)

41 — Ne faisons point le mal, pour qu'il en arrive du bien. (*Rom.* 3.)

42 — Ne faites jamais à un autre ce que vous seriez fâché que l'on vous fît à vous même. (*Tobi.* 4.)

43 — Vous ne commettrez point d'adultère : celui qui renvoie sa femme, et en épouse une autre, commet un adultère. (*S. Mat.* 19.)

44 — Que l'homme ne sépare point ce que Dieu a uni. (*Id.*)

45 — Vous ne désirerez ni la maison de votre prochain, ni sa femme, ni rien de ce qui lui appartient. (*Deut.* 28.)

46 — Ne portez point vos regards sur la femme d'un autre. (*Eccli.* 41.)

47 — Il n'y aura point parmi vous de femme de mauvaise vie. (*Deut.* 23.)

48 — Ne privez point l'enfant d'une éducation

bien réglée, et vous délivrerez son âme de l'enfer. (*Prov.* 23.)

49 — Ne vous réjouissez point dans vos enfants, — s'ils n'ont pas la crainte de Dieu; — il vaut mieux mourir sans enfants que d'en laisser après soi d'impies. (*Eccli.* 16.)

50 — Ne vous attachez point à la voie suivie par les méchants : — le Seigneur déteste les yeux pleins d'orgueil, la langue qui ment, les mains qui versent le sang innocent, le cœur qui ourdit de perfides trames; — et tout homme qui sème la discorde entre ses frères. (*Prov.* 4. *et* 6.)

51 — Ne vous laissez point tromper par une vaine philosophie, et par des séductions mensongères, qui ne sont fondées que sur les traditions des hommes, et sur les principes de la fausse science du monde : toutes choses qui causent la perte de ceux qui s'y laissent prendre. (*Col.* 2.)

52 — Ne vous conformez point à ce siècle. (*Rom.* 12.)

53 — Que nul homme ne se glorifie devant Dieu, n'a-t-il pas rendu insensée la sagesse de ce monde? (comme le prouvent tous les philosophes.) Il a choisi ce qui paraissait insensé aux yeux du monde, pour confondre les sages, — et ce qui était faible, pour renverser les forts; (ce qui fait ajouter par S. Paul:) nous enseignons la sagesse, non la sagesse de ce siècle, ni celle des princes de ce siècle qui se détruisent, mais la vraie sagesse, celle qui vient de Dieu. (1 *Cor.* 1. *et* 2.)

54 — Ne vous glorifiez point (d'une fausse sagesse,) et ne mentez point en combattant la

vérité. — La langue est un feu (capable de nous consumer,) c'est un monde d'iniquité, — c'est un mal inquiet et intraitable; elle est pleine d'un venin mortel. Si quelqu'un croit avoir de la religion, et ne retient pas sa langue comme avec un frein, — sa religion est vaine, — la vraie religion — consiste — à se conserver pur (de la corruption) du siècle présent. — Quiconque veut être ami de ce siècle se rend ennemi de Dièu. (6 *Jacq.* 3. 1, 4,)

55 — Ne refusez point de croire à la parole du Seigneur: — le partage des incrédules sera dans un étang de feu et de soufre. (*Eccli.* 16. *Apoc.* 21.)

56 — Ne dites point, j'ai péché; et que m'en est-il arrivé de mal? — Ne différez point de vous convertir au Seigneur, — si non sa colère tombera sur vous tout-à-coup, (au moment que vous y penserez le moins,) et consommera votre perte. — Souvenez-vous que la mort s'avance toujours. (*Eccli.* 5 *et* 14.)

57 — D'après l'arrêt prononcé sur les hommes, tous sont sujets à la mort, et ensuite au jugement: — nous devons tous comparaître devant le tribunal de Jésus-Christ, pour rendre compte du bien ou du mal que nous aurons fait, et en recevoir la récompense ou le châtiment. — Nous tâchons de montrer aux hommes notre innocence, mais Dieu nous connaît tels que nous sommes. (*Hebr.* 9. 2 *Cor.* 5.)

58 — Gardez-vous de proférer quelques paroles téméraires; — ne dites pas: il n'y a point de providence, — j'ai vu l'impie extrêmement élevé: Je l'ai vu égalant en hauteur les cèdres du Liban: J'ai passé, et il n'était déjà plus. (*Eccli.* 5. *Psaume* 36.)

Art. 34.

Conclusion de cette introduction par une liste de choses que Dieu défend de faire, pour servir de règle dans le jugement des *choses faites* par les auteurs et partisans de la révolution ; règle invariable, règle indestructible à la vie et à la mort.

Textes latins de l'Écriture Sainte.

1 — Cave ne quandò obliviscaris pacti Domini Dei tui quod pepigit tecum : — diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, — et illi soli servies. (*Deut* 4. *et* 6.)

2 — Nolite rebelles esse contra Dominum. (*Num.* 14.)

3 — Ne obliviscaris verborum — Domini, — docebis ea filios et nepotes tuos. (*Deut.* 4.)

4 — Non facies omne opus in sabbato, (in die Domini.) (*Exod.* 20.)

5 — Deos argenteos, nec Deos aureos facietis vobis. (*Exod.* 20.)

6 — Nolite sperare in iniquitate, et rapinas nolite concupiscere, divitiæ si affluant, nolite cor apponere. (*Psaume* 61.)

7 — Non declinetis ad magos, nec ab ariolis sciscitemini aliquid. Ego Dominus Deus vester. (*Levit.* 19.)

8 — Nolite loqui adversùs Deum iniquitatem. (*Psaume* 74.)

9 — Non contradicas verbo veritatis ullo modo. (*Eccli.* 4.)

10 — Nolite confidere — in filiis hominum in quibus non est salus. (*Psaume* 145.)

11 — Ne impiè agas, — et noli esse stultus, ne moriaris in tempore non tuo. (*La plupart des chefs de l'impiété révolutionnaire ont péri de mort violente avant l'âge de quarante ou cinquante ans.*) (Eccle. 7.)

12 — Nolite tangere christos meos, et in prophetis meis nolito malignari. (1 *Paral.* 16.)

13 — Non maledices principi populi tui. (*Exod.* 22.)

14 — Ne interficias eum (ait David de rege Saüle persecutore suo ;) quis enim extendet manum suam in christum Domini et innocens erit? (1 *Rois.* 26.)

15 — Non opprimes proximum. (*Levit.* 19.)

16 — Non oderis fratrem tuum in corde tuo. (*Levit.* 19.)

17 — Non occides. (*Deut.* 28.)

18 — Non eris criminator nec susurro. (*Levit.* 19.)

19 — Noli arare mendacium adversùs fratrem tuum. (*Eccli.* 7.)

20 — Non quæras ultionem, nec memor eris injuriæ. (*Levit.* 19.)

21 — Cùm ceciderit inimicus tuus, ne gaudeas. (*Prov.* 24.)

22 — Nolite detrahere alterutrum. (*S. Jacq.* 4.)

23 — Nolite esse prudentes apud vosmetipsos, nulli malum pro malo reddentes. (*Rom.* 12.)

24 — Ne transgrediaris terminos antiquos quos posuerunt patres tui. (*Prov.* 22.)

25 — Nolite declinare post vana quæ non proderunt vobis, — quia vana sunt. (1 *Rois* 12.)

26 — Fortiora te ne scrutatus fueris, — et in supervacuis rebus noli scrutari multipliciter; — noli verbosus esse in multitudine presbyterorum (sive seniorum.) (*Eccli.* 3. 7.)

27 — Nihil per contentionem et inanem gloriam (faciatis,) non quæ sua sunt singuli considerantes, sed quæ aliorum. (*Philip.* 2.)

28 — Non facies quod iniquum est. (*Levit.* 19.)

29 — Non injustè judicabis. (*Id.*)

30 — Ne sequaris in fortitudine tuâ concupiscentiam cordis tui. (*Eccli.* 5.)

31 — Non furtum facies. (*Deut.* 28.)

32 — Non fænerabis — ad usuram. (*Id.* 23.)

33 — Noli anxius esse in divitiis injustis. (*Eccli.* 5.)

34 — Ne avertas faciem à proximo tuo, — auferendo partem (boni illius) — et non restituendo. (*Eccli.* 41.)

35 — Non vendetur omne quod Domino consecratur. (*Levit.* 27.)

36 — Noli attendere ad possessiones iniquas. (*Eccli.* 5.)

37 — Non sequeris turbam ad faciendum malum. (*Exod.* 23.)

38 — Ne paveas potentias impiorum, — qui timet hominem citò corruet. (*Prov* 3 *et* 29.)

39 — Non mentiemini, — os quod mentitur occidit animam. — Nolite velle mentiri omne mendacium, (nullo excepto.) (*Levit* 19. *pag.* 1. *Eccli.* 7.)

40 — Non ventiles te in omnem ventum, et non eas in omnem viam. (*Eccli.* 5.)

41 — Non faciamus mala ut eveniant bona. (*Rom* 3.)

42 — Ne aliquandò alteri feceris quod ab alio oderis fieri tibi. (*Tob.* 4.)

43 — Non mæchaberis, quicumque dimiserit uxorem et aliam duxerit, mæchatur. (*S. Matt.* 19.)

44 — Quod Deus conjunxit homo non separet. (*Id.*)

45 — Non concupisces domum proximi tui, non uxorem, et universa quæ illius sunt. (*Deut.* 28.)

46 — Non respicias mulierem alieni viri. (*Eccli.* 41.)

47 — Non erit meretrix. (*Deut.* 23.)

48 — Noli substrahere à puero disciplinam, — et animam ejus de inferno liberabis. (*Prov.* 23.)

49 — Nec jucunderis in filiis, — si non est timor Dei in illis, — utile est (magis) mori sine filiis, quàm relinquere filios impios. (*Eccli.* 16.)

50 — Ne — tibi placeat malorum via, — Dominus detestatur oculos sublimes, linguam mendacem, manus effundentes innoxium sanguinem, cor machinans cogitationes pessimas, — et eum qui seminat inter fratres discordias. (*Prov.* 4 *et* 6.)

51 — Ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam, secundùm traditionem hominum, et secundùm elementa (falsæ scientiæ) mundi, — quæ sunt omnia in interitum ipso usu. (*Coloss.* 2.)

52 — Nolite conformari huic seculo. (*Rom.* 12.)

53 — Non glorietur omnis caro in conspectu (Dei.) — Nonne stultam fecit — sapientiam hujus mundi, — quæ stulta sunt (in oculis) mundi elegit Deus ut confundat sapientes, infirma ut

confundat fortia, (hinc addit Sanctus Paulus) sapientiam loquimur,—sapientiam verò non hujus seculi, neque principum hujus seculi qui destruuntur, sed loquimur Dei sapientiam. (1 *Cor.* 1. *et* 2.)

54 — Nolite gloriari et mendaces esse adversùs veritatem. — Lingua ignis est, universitas iniquitatis, — inquietum malum, plena veneno mortifero. — Si quis putat se religiosum esse non refrenans linguam suam, — hujus vana est religio. Religio munda, hæc est : (in operibus caritatis,)immaculatam se custodire ab hoc seculo. — Quicumque voluerit amicus esse hujus seculi, inimicus Dei constituitur. (*S. Jacq.* 3. 1. *et* 4.)

55 — Non sis incredibilis verbo Domini, — incredulis pars erit in igne et sulphure. (*Eccli.* 16. *Apoc.* 21.)

56 — Ne dixeris : peccavi et quid mihi accidit triste ? — non tardes converti ad Dominum; — subitò enim veniet ira illius, et — disperdet te. — Memor — esto quoniam mors non tardat. (*Eccli.* 6 *et* 14.)

57 — Statutum est hominibus semel mori, post hoc autem judicium; — omnes enim nos manifestari oportet ante tribunal Christi, ut referat unusquisque propria — sive bonum, sive malum. — Hominibus suademus (nostram proposse innocentiam;) Deo autem manifesti sumus. (*Hebr.* 9. 2. *Cor.* 5.)

58 — Ne temerè quid loquaris, — neque dicas non est providentia. — Vidi impium super exaltatum et elevatum sicut cedros Libani. Transivi et ecce non erat. (*Eccle.* 5. *Psaume* 36.)

MÉMORIAL

SUR LES CAUSES ET LES EFFETS

DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

DE 1789 A 1820.

Notice et idée préliminaire des principales révolutions anciennes et modernes, y compris celle de la croix de J. C., qui, depuis 1800 *ans, a seule le pouvoir de prévenir les autres, ou en réparer les maux.*

Le mot RÉVOLUTION tiré de la langue latine, désigne *dans son sens propre, le retour d'un astre au point d'où il est parti ; et dans le sens figuré, un changement dans les affaires publiques. dans les choses de ce monde,* (Dict. de l'acad.) dans l'ordre politique des Gouvernements, changement qui s'opère le plus souvent avec violence. L'histoire ancienne et moderne nous offre environ quatre-vingts révolutions de ce genre, révolutions qui ont été plus ou moins considérables, selon la nature des lieux et des circonstances. Quelques-unes se sont élancées du milieu des ruines de la monarchie

vers la république qui les a ramenées tôt ou tard au Gouvernement monarchique, et les y ramènera toujours, sauf, peut-être, quelques exceptions fondées sur des localités et des positions particulières.

En lisant attentivement ces révolutions, l'on verra qu'elles ont en général été enfantées par l'esprit *d'orgueil*, de *cupidité*, *de jalousie*, et *d'ambition*. Ces vices sont inhérents au cœur de l'homme depuis que le péché de nos premiers parents lui a fait perdre cette inappréciable innocence dont il était orné en sortant des mains de son Créateur. Ce péché les a introduits jusqu'au fond de nos cœurs, et si notre faible raison, soutenue par le secours continuel de la bonté divine, ne repousse sans cesse leurs attaques, ces vices nous rendent d'abord le jouet, et ensuite la victime de leurs funestes impressions. Dans les sociétés particulières, *l'orgueil* et *la cupidité* font naître les rivalités, les soupçons, les calomnies, les fraudes, les haines et les vengeances qui vont trop souvent jusqu'aux derniers forfaits. Dans les États, ces passions enfantent les commotions générales, les bouleversements universels, et les calamités publiques. Les *fautes des princes*, les *égarements des peuples* sont ordinairement les moyens dont se servent ces dangereuses passions, pour atteindre leur but; *mais la liberté et le bien public* sont toujours le manteau sous lequel elles tâchent de cacher aux autres, et souvent à elles-mêmes leur honteuse difformité. Ces apparences hypocrites en ont imposé, et en imposeront toujours pendant un certain temps. Dieu le permet ainsi, parce que les auteurs des

révolutions sont en général *des instruments* dont il se sert pour châtier les princes et les peuples. Sa main redoutable brise ensuite ces instruments ; et le plus souvent elle les brise par des coups terribles, qui instruiraient les hommes, si la voix de l'orgueil et de la cupidité n'était mille fois plus puissante dans les âmes ambitieuses et corrompues que toutes les leçons de l'expérience, même les plus effrayantes. « Dieu exerce par ce moyen, dit le grand » Bossuet, (*Hist. Univ.*) ses redoutables ju- » gements, selon les règles d'une justice tou- » jours infaillible... C'est lui qui frappe ces » grands coups, dont le contre-coup porte si » loin. Quand il veut lâcher le dernier, et ren- » verser les Empires, tout est faible et irrégu- » lier dans les conseils... Mais que les hommes » ne s'y trompent pas : Dieu redresse quand il » lui plaît le sens égaré ; et celui qui insultait à » l'aveuglement des autres, tombe lui-même » dans des ténèbres plus épaisses, sans qu'il » faille souvent autre chose pour lui renverser » le sens que ses longues prospérités. »

« C'est ainsi que Dieu règne sur tous les peu- » ples ;... c'est pourquoi tous ceux qui gouver- » nent se sentent assujettis à une force ma- » jeure. » Au milieu des fureurs de la guerre, dans l'ivresse de la victoire, au sein même de l'idolâtrie et du mahométisme, de farouches conquérants, de superbes dévastateurs de la terre, ont confessé ces grandes vérités ; et depuis le dix-huitième siècle, des milliers de sophistes nés pour leur propre malheur, et pour celui de leurs semblables, s'efforcent de les combattre et de les détruire. L'an 70, Titus

reconnaît dans l'effroyable siège de Jérusalem la *main divine* qui frappe les Juifs. Au milieu du cinquième siècle, Attila, à la tête de ses hordes barbares, parcourt l'Europe épouvantée, en s'appelant le *fléau de Dieu.* Le grand Kan des Tartares, l'invincible Gengis-Kan, dit en 1205 au sultan Mehammed, maître d'une partie de l'Asie, que *Dieu l'a suscité pour le punir de ses crimes.* L'indomptable Tamerlan, vainqueur depuis les frontières de la Chine, jusqu'à Moscow, reconnaît, après avoir pris Delhi, vers l'an 1400, que c'est *Dieu qui donne la victoire.* Au milieu de ses barbaries, Thamas-Kouli-Kan répond à un Dervis, après le massacre de Dehli capitale du Mogol, qu'il n'est ni Dieu ni prophète, mais qu'il est *celui que Dieu envoie quand il veut se venger des peuples.*

Moins sensés que ces Tartares, que ces idolâtres, que ces terribles conquérants, qui étaient étrangers à la vraie Religion, nos modernes réformateurs, enfants ingrats et dénaturés, déchirent le sein qui les a enfantés à la vérité et au bonheur. Ils conjurent depuis environ quatre-vingts ans contre Dieu et sa sainte Religion. Ils nient ou attaquent sa providence, outragent ses enfants, blasphèment ce qu'ils ignorent, et travaillent nuit et jour à multiplier les désordres, et à entraîner avec eux leurs frères égarés dans les flammes éternelles de l'enfer. Aussi ont-ils imprimé à la révolution produite par leur philosophisme impie, un *caractère distinctif*, que nous tâcherons de retracer, après avoir jeté un regard sur les causes et les auteurs de quelques-unes des révolutions les plus mémorables, parmi celles qui ont précédé le dix-

huitième siècle. L'on verra que les passions en sont toujours la source, ce qui amène ordinairement à la place du bonheur promis, des calamités publiques et particulières. Mais l'on verra aussi qu'aucune n'a attaqué les bases de l'ordre social comme la révolution opérée par l'impiété philosophique du dix-huitième siècle....

An 2800.

Dans les temps héroïques, la passion de Pâris pour Hélène, la faiblesse du roi Priam son père, mettent en mouvement toute la Grèce, et causent la ruine de Troie.

An 3029

L'ambition séditieuse de Jéroboam, l'imprudence et l'orgueil du jeune roi d'Israël, Roboam fils de Salomon, font naître un schisme déplorable, et séparent à jamais dix tribus du trône sacré auquel étaient attachés les enfants du Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Cette révolution produit le schisme : le schisme produit des crimes de tout genre : ces crimes détruisent le royaume d'Israël l'an 3283, et en dispersent les enfants captifs dans tout l'Orient.

An 3257.

La mollesse de Sardanapale, l'ambition des grands de son empire, la corruption de ses sujets, réduisent ce prince à se détruire lui-même avec toute sa Cour; et le plus vaste empire qui eût encore existé, est divisé par une prompte révolution en trois Etats qui se combattront souvent, et verseront bien du sang avant que

Cyrus les réunisse de nouveau sous un seul sceptre.

An 3283.

Les crimes des dix tribus d'Israël renversent leur royaume par les mains de Salmanasar, roi d'Assyrie, et en font disperser les habitans dans toutes les contrées. Plus de corps de nation, plus de patrie : la destruction et la captivité sont, comme nous venons de le dire, leur partage.

An 3398.

Les princes et les enfants de Juda qui n'ont point su profiter de la punition des dix tribus d'Israël, trouvent dans Nabuchodonosor un prince non moins ambitieux et plus grand guerrier que Salmanasar. Ils sont emmenés par lui en captivité à Babylone, mais seulement pour 70 ans. Ainsi l'a prédit et ordonné le Souverain Maître des rois et des peuples, qui a fait annoncer par Jacob, l'an 2315, c'est-à-dire 1083 ans auparavant, que de Juda naîtrait le Désiré des nations, le Sauveur du monde.

An 3468.

L'amour des plaisirs, la confiance vaine et présomptueuse des Babyloniens, l'imprévoyante insouciance de Balthasar, leur roi, fait passer en un instant ce vaste empire sous la domination des Perses. Daniel prédit et cette révolution, et la perte du roi Balthasar, qui a contribué à la préparer, et sa mort qui la complète.

An 3492.

Les violences de Tarquin-le-superbe, l'ou-

trage fait à Lucrèce par Sextus son fils, les harangues de Brutus rendent la royauté odieuse aux Romains. La république est établie. Les factions la mettent en péril. Elle ne se soutient qu'en dirigeant tous les esprits vers les conquêtes. Ses immenses succès la font retomber dans les factions qui la ramènent à la monarchie, à travers les flots de sang dont elle est inondée par ses propres enfants. En 750 ans, Rome ne jouit qu'une ou deux fois de la paix.

Voilà, au sein des passions quel fut le bonheur de ce peuple le plus victorieux, le plus puissant et le plus célèbre de tout l'univers.

An 3494.

La révolution qui substitue dans Athènes l'état populaire au gouvernement des fils de Pisistrate, Hipppias et Hipparque, lui prépare avec les Perses une guerre formidable, qui la couvre tout à-la-fois de gloire et de désastres. Bientôt les vainqueurs de Marathon et de Salamine deviennent suspects aux républicains d'Athènes. Miltiade meurt dans une prison, et Themistocles est exilé. Les factions et les rivalités amènent trente ans de guerres civiles, avec des maîtres et des désordres de toutes les espèces. Athènes est enfin soumise aux rois de Macédoine, d'où elle passe, *au nom de la liberté*, sous le joug des Romains.

An 3680.

Le luxe des Perses, et l'insatiable ambition d'Alexandre préparent en même temps deux grandes révolutions. L'une renverse l'empire de Darius-Codoman, et l'autre détruit celui d'A-

lexandre; ce conquérant meurt à 36 ans, rassasié de victoires, et effrayé des suites de sa mort. Ses capitaines immolent à leur ambition toute sa famille, se déchirent les lambeaux ensanglantés de son empire, et après vingt ans de combats, donnent des nouveaux maîtres à la Grèce, à l'Égypte, et à une grande partie de l'Orient.

An 3850.

Les factions de Carthage, son esprit de cupidité, mercantile, ses troupes mercenaires, la division de ses chefs, finissent par soumettre entièrement cette république à la conquérante avidité de Rome, son ambitieuse et implacable rivale.

Vers 3950.

«La conquête des Gaules, rendue possible par le génie militaire de César, et par leurs propres divisions, change le sort de ces peuples, et prépare au conquérant la victoire de Pharsale, la dictature de Rome, et son propre assassinat par les Brutus et les Cassius, comblés de ses bienfaits. Ceux-ci se détruisent bientôt eux-mêmes, et expirent vaincus sur les débris sanglants d'une république qui, depuis long-temps, n'existait presque plus que sur les lèvres des factieux qui s'en disputaient la puissance et les dépouilles.

An 3973.

Cette soif insatiable du pouvoir et des richesses qui avait excité dans le cœur des Marius et des Sylla, la fureur des proscriptions, dans celui des gladiateurs et des esclaves, l'audace de la révolte; qui avait fait naître le triumvirat de Pompée, César et Crassus; celui d'An-

toine, Octave et Lépide, beaucoup plus funeste, amène enfin à travers des torrens de larmes et de sang la bataille d'Actium, qui donne un maître aux superbes dominateurs de l'univers.

An 4000.

Révolution de la Croix de J. C., seule opérée uniquement pour le bonheur des hommes.

L'an 4000 voit descendre du ciel le divin auteur d'une révolution qui n'a rien de commun avec toutes celles de la terre; il voit naître le Sauveur du monde, prédit et annoncé depuis son origine par des prophéties si claires, si suivies, qu'elles n'ont pu être attaquées par les impies qu'en osant dire, contre l'évidence, qu'elles avaient été faites après les évènements. L'étonnante révolution qui va s'opérer dans l'univers, se fera par une croix sur laquelle un Dieu fait homme sera immolé pour le salut de tous les hommes: cette croix attaquée de toutes parts, et par toutes les passions qui frémissent à son seul aspect, sera victorieuse, jusques à la fin des siècles, des puissances de la terre et de l'enfer conjurées contre elles, et en triomphera uniquement par la foi, la patience et le courage surnaturels de ses véritables disciples; sa divine vertu leur montrera toujours la route d'un bonheur éternel, dans le bonheur de souffrir et de mourir pour son Dieu, en priant pour ses frères, et surtout pour ses ennemis et pour ses bourreaux. Des millions de martyrs immolés à ses pieds, de l'Orient à l'Occident, du Nord au Midi, ne serviront qu'à multiplier ses enfants, et à rendre plus éclatante son invincible force.

L'on verra se prosterner devant elle les pauvres et les riches, les ignorants et les savants, le Juif et le Gentil, le Grec et le Barbare, enfin les monarques et les peuples. Elle élèvera des maisons de retraite, qu'elle remplira d'hommes consacrés à la prière, à la méditation, à l'étude pour la conversion des uns, l'enseignement des autres, et l'édification de tous. Par elle le monde étonné, verra se former des réunions de vierges dignes, soit par les pratiques intérieures de leur sublime vocation, soit par leur inépuisable charité envers toutes les infirmités humaines, d'avoir pour mère l'incomparable Reine des Anges et des Saints. Elle peuplera les déserts les plus arides d'innombrables solitaires qui ne tiendront plus à la terre que par les vœux qu'ils adresseront au ciel pour attirer sur elle d'abondantes bénédictions. Ce sera la vertu de la Croix qui élèvera au-dessus de l'éloquence humaine celle de tous les beaux génies qui seront animés par ses célestes inspirations. Que l'homme sensé et instruit, que le vrai chrétien compare Bossuet parlant en présence de la croix, et au nom de l'Éternel, à Démosthène qui, dans son éloquence, ne nous offre et ne peut nous offrir que des idées toutes humaines, et que ce juge éclairé prononce d'après les différentes impressions que ces deux orateurs feront éprouver à son âme. La croix ira chercher les sauvages juqu'aux extrémités du monde, à travers les forêts, les glaces et les périls de tout genre, pour leur revéler le secret de leur origine et de leurs immortelles destinées. Elle apprendra aux esclaves et à leurs maîtres qu'ils ont un père et un juge dans le ciel. Elle règlera les

devoirs des rois et des peuples; elle soutiendra les faibles, et élèvera des asiles à toutes les misères humaines, asiles inconnus au paganisme. La tête du fier Sicambre s'inclinera sous son joug salutaire, et le cruel Alaric, à la tête de ses farouches Visigoths, épargnera dans Rome tous ceux qui se seront refugiés au pied de ses autels. Du sein même des Barbares qui inonderont l'empire romain, elle fera sortir tous les royaumes chrétiens formés des débris de ce vaste empire: ces royaumes enfanteront d'âge en âge, et dans tous les climats, sous les glaces du Nord comme au milieu des ardeurs du Midi, des saints illustrés dans le sanctuaire et sur le trône, dans le conseil des rois, et sur le siège de la justice, au fond des retraites et dans les fonctions ordinaires de la société. Les vertus aimables des Clotilde, la pieuse et touchante bonté des Mathilde, la sagesse, le courage des Blanche de Castille, des Elisabeth, des Marie-Thérèse, amèneront à Dieu des rois, des empereurs; et feront bénir la vertu sur le trône, ainsi que la Croix adorable qui en est la source. Cette Croix, on la verra aussi conduire les héros à la victoire. Le tyran Maxence, sentira sur les bords du Tibre, que le grand Constantin ne l'a point placée en vain sur ses étendards. Si elle humilie l'invincible Théodose, en expiation de ses emportements envers Thessalonique, elle relèvera la gloire de ses triomphes en Orient et en Occident. Le vainqueur de Tolbiac reconnaîtra que c'est par elle qu'il doit son salut et ses succès au Dieu de Clotilde. Le premier et le plus illustre des empereurs modernes d'Occident, Charlemagne, immortalisera ses talents,

ses conquêtes et ses lois, en mettant sa gloire à faire respecter la Croix des bords de l'Èbre, aux rives du Danube et de l'Oder.

Alfred-le-Grand, roi d'Angleterre, tout à la fois le conquérant, le législateur et le père de ses sujets, la placera sur le front d'un monarque Danois vaincu et tenu par lui sur les fonts du baptême. Ce grand prince trouvera par elle les moyens de bien régir ses Etats, en consacrant le tiers de son temps à de savants et pieux exercices, et la moitié de ses revenus personnels à des œuvres de charité. Othon, l'un des plus illustres successeurs de Charlemagne, doit aussi une partie de sa gloire à son zèle pour le triomphe de la Croix; mais il eût encore plus illustré son règne, s'il eût plus constamment imité la fidélité de ce héros à ses saintes maximes. C'est en les suivant fidèlement ces maximes toutes divines de la Croix, que le vainqueur de Taillebourg et de Damiette sera plus grand encore dans les fers du Sultan d'Egypte que sur son trône, ou à la tête de ses armées. L'un de ses plus magnanimes descendants, le libérateur et l'amour de la France, Henri IV en un mot, prosterné devant l'auguste sacrement du Dieu que nous adorons sur la croix, répondra à Sully étonné de ce qu'il croyait à ce mystère d'amour, à ce prodige de charité, inséparable de la croix : « Il faut » être fou pour n'y pas croire, et je voudrais » qu'il m'en eût coûté un doigt de la main, et » que vous y crussiez comme moi. » Dans le beau siècle des véritables lumières, et des vertus ennoblies par tous les genres de grandeur, son auguste petit fils Louis XIV cou-

ronnera ses éclatants triomphes par son profond respect pour la croix. Ce sera par ce signe adorable que commencera cet immortel testament qui n'a pu être inspiré à Louis XVI, sacrifié aux fureurs des ennemis de la croix, que par le Dieu de miséricorde qui a consommé l'œuvre de notre rédemption sur une croix, après avoir demandé pardon pour les bourreaux qui l'y avaient attaché. La Croix, bouclier des rois, ornement des pontifes, sera aussi l'étendard des plus valeureux guerriers. Les Godfroi de Bouillon, les Lusignan, les Montmorency, les Joinville, combattront pour la replacer sur le Calvaire : Bayard, chevalier sans peur et sans reproche, mourra en l'invoquant. Turenne à genoux sur le champ de bataille après la victoire, en tracera le signe sur son noble front, pour rendre grâce au Dieu des armées. Etendu sur son lit de mort, Luxembourg entendant louer les palmes cueillies par sa vaillance aux champs d'honneur, dira qu'un verre d'eau donné au nom du Dieu de la croix, vaut mieux que tous les trophées militaires; et le grand Condé, l'ami du sublime Bossuet, se reposera sur ses lauriers en enseignant à ses serviteurs, par ses exemples et ses leçons, à honorer la croix. Son signe adorable sera, avec une prière courte et fervente qu'il animera du feu sacré de ses désirs et de ses immortelles espérances, la seule ressource, la seule consolation, laissée sous les murs de Vincennes à son noble et dernier rejeton, le duc d'Enghyen, assassiné par celui dont l'ambition impie avait uni le Dieu de l'alcoran au Dieu de l'Evangile. Un autre bourbon, son vaillant compagnon d'armes

ainsi que d'infortunes, le duc de Berri, l'espoir des malheureux et de la monarchie entière, périssant sous le poignard d'un assassin formé par ceux dont les mains sacriléges avaient brisé la croix, puisera dans ce trésor de miséricorde cette patience, cette charité héroïque, et cette présence d'esprit non moins merveilleuse que les sept dernières heures de son existence. Une jeune princesse, son épouse infortunée, trouvera dans la même source la force de supporter ses douleurs, et d'imiter cette autre fille des rois en spectacle aux anges et aux hommes par 30 ans de malheurs et de vertus. Redisons-le, cette Croix sera jusqu'à la fin du monde le refuge le plus sûr de toutes les infortunes. Cette source unique du salut et de la véritable grandeur, sera toujours honorée par ceux qui conserveront dans l'estime éclairée des siècles le titre de *grand*, tels que les Constantin, les Théodoses, les Charlemagne, et les autres princes illustres déjà cités. En vain la flatterie et l'impiété confèreront ce titre à d'autres. Vingt mille productions nouvelles d'un philosophisme irreligieux ne pourraient l'assurer aux Diocletien, aux Julien l'apostat, aux Valens, aux Mahomet, aux chefs des Hérésies, aux Apôtres anciens et modernes de l'erreur, aux Porphire, aux Rousseau, aux Voltaire, aux Napoléon, aux Tamerlan et à tant d'autres usurpateurs passagers de la puissance et de la renommée. Mais si tous les hommes vraiment grands dans l'histoire moderne doivent une gloire plus durable à leur respect pour la croix, que dirons-nous de ces humbles prédicateurs qui, depuis es simples pêcheurs du Lac

de Génézareth, jusqu'aux modestes enfants des S. François, des S. Ignace, des S. Vincent-de-Paul, l'ont portée dans toutes les contrées de l'univers, et si souvent arrosée de leur sang? Que dirons-nous de ces innombrables martyrs, de leur joie dans les souffrances, de leur empressement à braver tous les dangers pour arracher des sauvages, des barbares, des anthropophages, et même leurs propres bourreaux à l'erreur et aux flammes éternelles? Est-il une pensée, est-il une expression humaine qui puisse louer dignement cette croix qui opère de tels prodiges? Cette croix toute puissante, qui convertit les lions et les tigres en brebis; les persécuteurs en apôtres; des Histrions, des Blasphémateurs, les Genés, les Porphire, en généreux confesseurs de la Foi? Qui change les regards licentieux des Madelaines pécheresses en fontaines de larmes? les cœurs dépravés des courtisanes, des Zoé, des Eumenie, des Afre, en sanctuaires de la pénitence et en hosties consumées par les bûchers de la persécution? Cette croix qui, avec des soldats, des magiciens, envoyés pour outrager ou séduire les Théodore, les Justine, vierges chrétiennes, fait des martyrs de la chasteté et de la foi; qui rend des dames romaines, issues du sang des Emiles, des Scipions et des Gracques, telles que les Mélanie, les Paule, les Eustochie, des modèles d'humilité, de mortification et d'une inépuisable charité? C'est par la Croix que les filles des rois, des Césars, les Louise, les Mathilde; que des Reines, des Imperatrices, les Pulcherie, les Batilde deviennent des exemples vivants

de sagesse sur le trône, et d'austérité dans les cloîtres ; des corps entiers de guerriers redoutables, tels que ceux de la légion Thébaine, deviennent des agneaux qui se laissent immoler au pied de la croix plutôt que d'accepter les richesses et les honneurs promis à l'apostasie. Par elle de jeunes vierges, prises au sein même de l'opulence, et de la grandeur, les Domitilla, les Athanasie, les Agathe, les Cécile, les Marguérite d'Antioches, se changent en héroïnes plus fortes que toutes les tortures. Convertir en disciples de la croix des princes idolâtres et barbares ; détruire la servitude ; rendre les guerres moins cruelles ; conduire des sectateurs du croissant au martyre de la foi ; revêtir des voluptueux de Cilices, des reines et des princesses d'une bure grossière ; arracher à la prostitution, par la seule vue de l'adoration de la croix, une Marie l'Égyptienne, et au théâtre, à la seule parole du saint Évêque d'Edesse, une Pélagie la plus célèbre des comédiennes d'Antioche ; faire partager le martyre d'un S. Apollon et de tant d'autres, par les juges, les gardes, les spectateurs, et quelquefois par les bourreaux eux-mêmes : changer les Justins, les Cypriens idolâtres et philosophes en apologistes et en martyrs, ce sont des miracles dont aucune secte philosophique ou religieuse ne peut nous offrir d'exemples. Ils n'appartiennent qu'à la religion du souverain maître des cœurs. C'est par la vertu de la croix qu'il opère ces prodiges. C'est par elle que les Païens abandonnés de leurs propres frères, se virent, dans la peste d'Alexandrie et de Neucésarée en 260, soulagés

par ces mêmes chrétiens qu'ils persécutaient avec tant d'acharnement. C'est par les mêmes prodiges de charité que les généreux missionnaires de l'Orient, et leurs fidèles disciples étonnent encore et convertissent les infidèles de ces vastes contrées. C'est à la croix que l'Asie et l'Afrique ont dû de voir briller au milieu d'elles, pendant plusieurs siècles, dans les pontifes et les autres ministres du Seigneur, parmi les princes et les guerriers, dans la magistrature, et dans tous les ordres, ainsi qu'au fond de cloîtres et des déserts, tant de vertus et de lumières entièrement inconnues avant que la croix vînt éclairer et sanctifier ces heureuses contrées. Il leur reste à peine un souvenir de ces dons précieux, depuis que l'abus de ces bienfaits leur en a fait perdre l'inappréciable possession. Elle est passée en d'autres régions; car la croix sera successivement offerte par la miséricorde divine à tous les peuples, comme l'unique voie du salut. Malheur à ceux dont les passions ont repoussé, ou repousseront à l'avenir ce signe adorable de notre rédemption. Qu'ils le croyent, ou qu'ils ne le croyent pas, l'enfer n'en sera pas moins leur partage. Ainsi l'a prononcé l'Auteur de toute vérité, l'Arbitre suprême de nos éternelles destinées : il n'y a point d'autre voie pour nous sauver. *Non est in alio loco salus.* (Act. 4.) Si l'on écoute et suit fidèlement les divines leçons de la Croix, elle éclairera les esprits, purifiera les cœurs, consolera les affligés, soulagera les malheureux, et réconciliera les consciences avec elles-mêmes : elle unira les familles, les sociétés, les nations entières : elle sanctifiera

tous les Gouvernements; et en affermissant les trônes, elle les préservera de ces déplorables agitations, de ces convulsions politiques, toujours excitées par l'orgueil, la cupidité et une irréligion plus ou moins étendue; révolutions, dont nous allons reprendre rapidement la suite, après nous être un peu plus arrêté sur cette Révolution toute divine, opérée dans l'univers, depuis 1800 ans, par la Croix, pour le bonheur véritable de tous ceux qui ont su ou qui sauront profiter de ses ineffables bienfaits.

An 33.

L'an 33 de l'ère chrétienne, Jésus-Christ, notre divin Rédempteur, Fils de Dieu, dans l'Eternité, seconde personne de la Sainte Trinité, Dieu fait homme dans le temps pour sauver le genre humain, expire sur une Croix: là, finit la synagogue, et commence, comme l'ont annoncé les prophètes, l'Eglise catholique ou universelle, Eglise qui sera indestructible sur la terre, jusqu'à ce qu'elle ait, à la fin des siècles, conduit ses derniers élus dans le Ciel. Là, commence cette nouvelle création des hommes, cette Révolution générale de l'univers dans l'ordre spirituel; la seule qui ne renverse que les vices, et n'inspire que des vertus; la seule qui soit uniquement fondée sur l'amour de Dieu, et de tous les hommes sans distinction; la seule, en un mot, qui puisse dire : il n'y a pas d'autre moyen de salut pour tous les mortels, sans en excepter un seul : *Non est in aliquo alio salus;* (Act. 4.) paroles qui contiennent une *éternité* de bonheur ou de malheur, et que l'on ne peut trop répéter jusqu'à

leur dernier moment, même aux impies et aux scélérats les plus exécrables. L'amour infini d'un Dieu crucifié pour tous les hommes, veut que, jusqu'au dernier soupir du méchant, l'on espère même en quelque sorte contre l'espérance. *In spem contra spem.* (*Rom.* 4.)

De l'an 66 à l'an 69.

Néron fait périr saint Pierre par la croix, saint Paul par le glaive. Ce monstre de cruauté commence la longue chaîne des conjurations et des persécutions réservées par les puissances de la terre à l'Eglise; persécutions qui, selon les prophéties et la promesse du Tout-Puissant, doivent l'attaquer jusqu'à la fin du monde, sans pouvoir jamais la détruire. Ce tyran épouvante l'empire par ses fureurs sanguinaires, incendie la ville de Rome, et termine ses forfaits en se tuant lui-même. Trois empereurs, Othon, Galba et Vitellius, se disputent son trône, et par leurs effroyables combats jusqu'aux portes et dans l'enceinte même de Rome, ils réunissent, dans une seule révolution, les calamités et les désastres de plusieurs.

An 70.

— Un peuple indestructible, selon les divins oracles vérifiés depuis plus de 3400 ans, un peuple coupable du plus incompréhensible forfait, d'un déicide, est poursuivi dans Jérusalem par la vengeance céleste, comme le reconnaît Titus lui-même, en en faisant le siége. Cette ville voit périr plus d'un million de Juifs: elle voit, au milieu des ruines de son temple incendié et de ses murailles renversées, les

débris du peuple juif, emmenés en esclavage, ou dispersés par la plus effrayante des révolutions dans toutes les parties de l'univers pour y être jusqu'à la fin des siècles, une preuve miraculeuse, prédite par les prophètes, et toujours présente, de la divinité de la Religion chrétienne. Cette preuve, en 1820, a déjà 1750 ans de force et de vérité. Elle seule, bien méditée, devrait suffire à l'incrédulité, *si l'incrédulité, au sein des lumières, n'était pas le plus souvent un châtiment de la corruption du cœur, et le signe de la réprobation.*

An 223.

Artaxerce, officier persan, profite de l'embarras où une bataille gagnée par les Romains réduit Artaban, dernier roi des Parthes Arsacides. Il soulève ses compatriotes, enlève à Artaban la couronne qu'Arsace, jeune parthe, avait enlevée, en 3750, à Antiochus, roi de Syrie, en excitant une révolte générale, sous le prétexte de venger l'injure faite à son frère, par Agathocle, gouverneur de ce pays, au nom d'Antiochus. Artaxerce fonda un nouvel empire de Perse, fit mourir le roi Artaban, ainsi que son fils, et substitua la dynastie des *Sassanides* à celle des *Arsacides.*

Vers 250.

L'on voit commencer cette longue et sanglante révolution, opérée dans l'empire romain par les Barbares. Leurs invasions simultanées ou successives, et leurs dévastations plus ou moins cruelles, se renouvellent ou se continuent pendant environ 300 ans. Quinze à

vingt peuples du nord de l'Europe et de l'Asie se disputent les débris sanglants de cette immense domination. Tous, Marcomans, Goths, Gepides, Bourguignons, Germains, Francs, Visigoths, Vandales, Quades, Ostrogoths, Suèves, Gètes, Huns, Alains, Hérules, Lombards, tous cherchent à se former de nouveaux établissements. Ces effrayantes inondations, après avoir long-temps roulé les unes sur les autres leurs flots amoncelés comme les vagues d'une mer en courroux, enfantent enfin, au milieu des combats, des ravages et des déchirements de l'empire romain, tous les nouveaux Etats de l'Europe.

Vers 430.

Révolution dévastatrice en Afrique par les Vandales, peuples ariens, persécuteurs de l'Eglise, et destructeurs de la puissance romaine dans ces contrées, d'où ils furent eux-mêmes chassés par les Maures et les Sarrasins.

Vers 476.

La dernière parcelle du sceptre d'Auguste, en occident, passe des mains défaillantes du faible Augustule, dans les mains barbares d'Odoacre, roi des Hérules, peuples des environs du Pont-Euxin. Odoacre fut tué avec toute sa famille, en 493, par Théodoric, roi des Lombards.

An 622.

Mahomet, né à la Mecque, ville d'Arabie, en 570, associé, en 590, à une caravane arabe, ensuite facteur du commerce de Cha-

dyse, riche veuve de la Mecque, puis son mari et son héritier, commence alors à se donner pour prophète, pour inspiré; et de 622 à 632, où il mourut empoisonné, dit-on, par une juive, il consomme, l'Alcoran d'une main et le glaive de l'autre, la plus meurtrière ainsi que la plus étonnante révolution, sans autres auxiliaires que l'ignorance et le fanatisme. Fidèles à ses exemples et à son absurde doctrine, fondée en partie sur sa qualité de prophète, sur la pluralité des femmes et sur les plaisirs des sens, même après la mort, ses sectateurs ont ensanglanté et plongé dans les ténèbres, ainsi que dans le désordre, les contrées qu'ils ont envahies en Asie, en Afrique et en Europe.

An 712.

Révolution en Espagne par l'invasion des Maures, que le comte Julien appelle d'Afrique pour se venger de l'outrage fait à sa fille par Rodrigue, souverain de ce royaume. Cette commotion générale en cause beaucoup de particulières, unies aux persécutions contre les Chrétiens, pendant près de 800 ans, jusqu'à l'expulsion totale de ces Mahométants, vers l'an 1600.

An 1080.

Soliman, chef des Turcs idolâtres, originaires de la Sarmatie asiatique, et se disant issu d'un fils de Japhet, nommé *Turk*, s'établit dans la Bythinie par ses victoires sur les Grecs et sur les Sarrasins Mahométans, dont il embrasse la Religion, tout en préparant la destruction de leur puissance, ainsi que de celle des Grecs.

De l'an 1095 à 1250.

Commotions en France, en Europe, en Asie, par les guerres des princes chrétiens, pour le recouvrement de la Terre Sainte, guerres appelées *Croisades*, vrai mélange de bien et de mal, de Religion et de politique, d'ambition et de pénitence, d'honneur chevaleresque et de fausse dévotion, de vices déplorables et des plus héroïques vertus; guerres qui opèrent une révolution particulière et opposée aux autres, car elle fut favorable à l'autorité royale.

Vers 1100.

L'Afrique, après avoir été déchirée par les révolutions perpétuelles des Vandales, des Goths, des Sarrasins, des Maures, des Arabes, depuis la persécution de l'Eglise et l'expulsion des Romains, au cinquième et sixième siècle, vit, vers le fin du onzième, Techifien, chef de la Tribu africaine des Zinhagiens, profiter de l'embarras où les révoltés de la Syrie avaient réduit Cajem, calife des Arabes, pour se soulever, et s'emparer de tous les pays qui forment aujourd'hui l'empire de Maroc. Cette ville fut bâtie par son fils Yusef. Ce prince, non moins entreprenant et belliqueux que son père, ennemi acharné des Chrétiens, dont il avait, comme tant d'autres, juré la destruction, fonda par ses victoires la dynastie des Almoravides, remplacée promptement par un grand nombre d'autres, dont la corruption, malgré leur respect aussi cruel que superstitieux pour l'Alcoran, dont les conjurations, les révoltes, les

guerres, les assassinats ont jusqu'à ce jour autant abrégé la durée qu'ils ont multiplié les fléaux de la plus odieuse tyrannie.

De l'an 1204 à 1258.

Les passions et les fautes des croisés ainsi que des Grecs élèvent et renversent, en moins de soixante ans, au milieu de beaucoup de désastres et d'effusion de sang, l'empire éphémère des Latins à Constantinople. Les Grecs ressaisissent cet empire et en sont dépouillés par les Turcs moins de deux cents après.

Vers 1280.

Le tartare Témugin, nommé depuis ses invasions, ses conquêtes, ses révolutions dans différents Etats, *Gengis-Kan*, (*très-grand-fils-image de Dieu. — Hist. Univ. Angl. t.* 17. *p.* 298) né vers 1160, vainqueur et maître d'une grande partie de l'Asie, meurt en 1227 sans avoir pu achever de soumettre aussi aux Tartares l'empire de la Chine. Son quatrième fils, Chit-Su, entreprit et consomma cette sanglante révolution. Il détruisit la dix-neuvième dynastie, celle des *Song*, et y substitua la sienne, celle des *Ywen.*

An 1369.

Chu, chinois, ancien valet d'un Bonze, devenu chef des rebelles, renverse la dynastie toujours attaquée des Tartares, et parvient à se rendre le fondateur de la vingt-unième dynastie, celle des *Ming* dont la durée ne fut pas non plus très-longue, ni sans orages. (*Annales chin.*

trad. par le P. De Mailla, jésuite, en 12 *vol. in-4°*).

De l'an 1400 à l'an 1436.

Troubles violens en Allemagne, et surtout en Bohême et en Hongrie par les Hussites, disciples de Wiclef, Anglais mort en 1384, et de Jean Hus, Bohémien, mort en 1415, Hérésiarques, précurseurs des protestants. Ces Hussites révoltés, et ayant à leur tête le fameux Jean Ziska (ou Borgne), gentilhomme bohémien, mort de la peste en 1424, massacrent un grand nombre de prêtres et d'autres catholiques. Dans leurs nombreuses victoires, où le bourreau figurait parmi les chefs militaires, ils mettent tout à feu et à sang jusqu'à leur destruction, vers 1436.

Vers 1400.

Révolutions guerrières dans tout l'Orient par le redoutable Tamerlan. Né en 1335 dans la Bukarie, d'un berger selon les uns, d'un prince selon d'autres, pâtre d'abord, puis chef de bandes armées, il renverse, en 1369, Hussayn, grand kan de Bukarie: se venge à Ispahan, vers 1375 de la révolte du forgeron Ali-Kuchapa, en faisant couper soixante-dix mille têtes; pille Moscou en 1398; dévaste en 1400 Delhi, capitale des Indiens, après les avoir battus à Ankora; s'empare de la Syrie vers 1402; fait en 1404, prisonnier avec sa femme et ses filles, le fléau des chrétiens, Bajazet, empereur des Turcs; s'empare de tous ses Etats; rend ses tributaires l'empereur de Constantinople, ainsi que le sultan d'Egypte; bouleverse

tout l'Orient; tombe malade et meurt en 1405, au moment où il méditait encore de nouveaux bouleversements.

De l'an 1330 à l'an 1460.

Sous les rois Philippe VI, Jean I, Charles VI, guerres, agitations et troubles en France, nés de la division des Français ainsi que des ambitieuses entreprises des Anglais, et dissipés par la sagesse de Charles V et par la valeur des généraux de Charles VII.

An 1492.

Découverte de l'Amérique par le génie entreprenant de Christophe Colomb : sa conquête par la belliqueuse audace des Cortès et des Pizarres, sa spoliation par l'avidité des conquérants, ses dévastations meurtrières par des vampires affamés d'or, ses consolations par la Religion, ses adoucissements au nom de la politique, enfin ses révolutions fréquentes et sanguinaires causées par la cupidité et l'ambition des Européens.

De l'an 1520 à l'an 1648.

Ebranlements et révolutions dans presque tous les Etats de l'Europe par les déclamations hérétiques et séditieuses du fougueux Luther, moine apostat, né en 1483, d'un forgeron d'Islebe en Allemagne; et par celles de l'astucieux Calvin, né d'un tonnelier de Noyon, en 1509. Proclamation par ces deux hérésiarques de l'indépendance religieuse, de la souveraineté des peuples, de la juste spoliation des Eglises, du mariage des prêtres, de la destruction des

cloîtres, de l'affranchissement des pratiques et des dogmes de la religion catholique les plus opposés à l'orgueil, à la cupidité et aux sens; enfin, de la liberté la plus favorable aux passions. Plus de cent ans d'agitations, de troubles et de combats: la France seule en proie à neuf guerres civiles; des milliers de villes, de villages et de temples dévastés et incendiés; plusieurs millions d'hommes, prêtres et laïcs, militaires et citoyens, amis et ennemis sacrifiés; des crimes et des calamités sans nombre; des professions de foi et des erreurs sans bornes: voilà le fruit de la rebellion contre Dieu et son Eglise, fruit dont le résultat a été pour le dix-huitième siècle une inondation de systèmes, de folies et de fureurs révolutionnaires, et pour le nôtre la confusion des langues, le chaos, et l'indifférence générale publiée par les protestants eux-mêmes, et prédite il y a plus de cent trente ans par l'immortel Bossuet.

An 1640.

Révolution de Portugal qui place le descendant d'un roi de ce pays, Don Jean de Bragance sur son trône, après soixante ans d'usurpation par l'Espagne. Vasconcellos, maître de ce royaume sous la vice-reine Marguerite de Savoie, et qui avait provoqué cette révolution par ses avides extorsions et sa cruauté, est tué dans le palais et jeté par les fenêtres.

An 1644.

Zun-Chin, empereur de la Chine, seizième et dernier prince de la vingt-unième dynastie, (celle des *Ming*) est attaqué par plusieurs chefs

de rebelles. Le plus redoutable l'assiège dans Pékin, capitale de l'empire. Réduit aux dernières extrémités, il répond (selon quelques historiens) aux désirs de sa fille en la tuant de sa propre main pour la préserver des outrages des rebelles, et se pend à l'exemple de l'impératrice son épouse. Usanghey, général resté fidèle à Zun-Chin et à sa maison, appelle les Tartares Mancheoux, ou Orientaux, pour se venger des usurpateurs. Tson-té, leur roi, fait disparaître le principal auteur de la perte de l'empereur Zun-chin, s'empare de l'empire de la Chine, meurt au moment même de sa conquête, et laisse en mourant ce royaume si vaste et si peuplé à un enfant de huit ans, son fils Kam-hi, né en 1636 et mort en 1722. Ce prince s'est soutenu, ainsi que ses trois successeurs, Yong-king, Kien-long, et Kia-king empereur actuel, malgré de nombreuses et sanglantes insurrections des Chinois qui montrent assez souvent, qu'une partie d'entr'eux, au moins, supporte avec peine le joug des Tartares. Dans la première invasion, de 1280, ils s'en délivrèrent au bout de quatre-vingt-neuf ans. Ils y sont soumis depuis cent soixante-seize ans. Les Tartares, par cette deuxième invasion, ont fondé la vingt-deuxième dynastie, (dite des *Tait-sin.*)

Nous ajouterons à cet article sur la dernière révolution de la Chine une observation que nous soumettons aux réflexions des lecteurs sensés. Cet empire, dont les commencements sont, comme ceux de tous les peuples, *à l'exception du peuple de Dieu*, obscurs ou fabuleux, de l'aveu des savants, et du père de Mailla lui-même, auteur de la traduction des grandes

Annales de la Chine, publiée à Paris en 1777, en 12 vol. in-4.°, ainsi que des autres savants jésuites, missionnaires à Pekin et rédacteurs des mémoires sur la Chine, publiés également à Paris en 1776 en 15 vol. in-4.°; de l'aveu aussi de l'Histoire Universelle, par les Anglais, publiée en français, à Amsterdam, en 45 vol. in-4.°, histoire pleine de recherches instructives, mais assez souvent partiale ou inexacte, quand il s'agit de l'Eglise catholique, et de l'origine ainsi que de la nature du pouvoir des rois; cet empire, disons-nous, outre dix ou douze souverains des temps plus nébuleux, compte déjà vingt-deux dynasties, ou familles de souverains qui ont occupé le trône de la Chine : sur ces vingt-deux dynasties, il y en a eu quatorze depuis 420 jusqu'à la présente année 1820, tandis que la France, dans le même espace de temps, n'en a reçu que trois. Puisse la bonté Divine augmenter pendant de longs siècles cette heureuse preuve de la différence de religion, de peuple, et de Gouvernement!

An 1649.

Après s'être révoltés les armes à la main contre leur roi légitime, Charles I, et avoir versé beaucoup de sang, les sectaires fanatiques de l'Angleterre, conduits par Cromwel, hypocrite aussi dangereux que vaillant guerrier, font périr ce prince sur un échafaud le 9 février 1649, crime pour lequel se renouvellent, tous les ans, de solemnelles expiations, crime qui en enfanta un grand nombre d'autres, pendant tout le temps de l'usurpation de Cromwel, et jusqu'au rétablissement du roi légitime Charles II, en 1660.

sur la claie en 1660. Richard Cromwel, son fils, se retire, vit et meurt ignoré. Charles II est replacé sur le trône légitime, en 1660, et Jacques II son frère, en est renversé en 1688, par Guillaume Sthatouder de Hollande, son propre gendre, comme attaché à la religion Catholique. Cette révolution fait passer le sceptre anglais des mains des Stuards, dans celles des princes de la maison d'Hanovre, dont le quatrième depuis 1714, Georges IV, vient de monter sur le trône.

Vers 1740.

Thamas Kouli-kan, né en 1690, dans le Korasan, du chef de l'une des branches de la tribu des Afschars en Perse, voulant se soustraire après la mort de son père à la tutelle d'un oncle qui lui déplaisait, se réfugie chez le Beglierbey du pélerinage de Muschade, qui lui confie le commandement de ses troupes. Ses emportements et ses propos pleins d'ambition le firent condamner à la bastonnade sous la plante des pieds en 1729. Il s'enfuit, alla tuer son oncle, s'associa à des voleurs armés, ravagea le pays, fut appelé au service de Schah-Thamas, empereur de Perse attaqué par les Turcs et les Moscovites. Il devint général, gagna la grande bataille d'Érivan sur les Turcs en 1735, détrôna son bienfaiteur Schah-Thamas, se rendit maître de la Perse, détrôna aussi en grande partie Mohammed, empereur du Mogol, fit périr dans Dehli, sa capitale, 120 mille hommes, et en enleva deux ou trois milliards en or, en diamants, et autres pierres précieuses, et termina une vie si remplie d'avantures, de triomphes et

de crimes, en périssant assassiné l'an 1647, avec ses trois fils et seize princes de son sang. Ali-Kouli-Kan qui le fit périr, remonta sur le trône de Perse, d'où Thamas Kouli-Kan avait renversé Schah-Thamas son oncle. Ainsi se terminèrent tant d'horribles scènes d'ambition, de cruauté et d'envahissement.

An 1776.

La préface de la Révolution française et les préliminaires les plus rapprochés de cette grande catastrophe, se trouvent dans l'insurrection, et la guerre des États-Unis de l'Amérique contre l'Angleterre, leur mère-patrie; insurrection que la Monarchie française défendit, entraînée par le philosophisme révolutionnaire caché sous le manteau d'une politique aussi dangereuse pour la France, pour l'Europe entière qu'imprévoyante de la part de ceux qui s'y laissèrent prendre. Cette guerre fut pour les élèves du philosophisme, une école pratique d'où ils rapportèrent des principes aussi destructeurs qu'impies et anti-chrétiens.

MÉMORIAL
SUR LES CAUSES ET LES RÉSULTATS
DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE
AU 18.ᵉ SIÈCLE.

CHAPITRE I.er

Caractères distinctifs de la Révolution française au 18.° siècle.

Nous avons rappelé dans la notice précédente une partie des plus célèbres commotions politiques qui, dans les siècles anciens et nouveaux, ont ébranlé, changé, ou renversé les puissances de la terre. Enfantées par l'orgueil, la cupidité, et l'ambition, elles ont toutes été accompagnées d'excès criminels, de désastres, d'effusion de sang, et souvent des plus affreuses calamités. Mais aucune, au milieu des fureurs, des déprédations et des cruautés qui ont été imitées ou surpassées par l'impiété philosophique, mère de la Révolution française, aucune n'a offert les *quatre caractères distinctifs* de cette révolution. Il nous semble, d'après nos faibles connaissances, que ces caractères monstrueux, et dont Dieu seul peut arrêter les suites effrayantes, ne se sont jamais rencontrés de cette manière avant le dix-huitième siècle.

Voici les quatre caractères distinctifs de la

Révolution française, caractères sur lesquels nous appelons la réflexion de toutes les personnes sensées et honnêtes.

Le *premier*. La Révolution française a été une *conjuration philosophique et générale*, non contre la seule religion catholique qui a été, qui est, et qui doit être persécutée par tous les genres d'impiétés et d'erreurs jusqu'à la fin du monde, mais contre *toute religion*, sans aucune exception : conjuration inouïe jusqu'au dix-huitième siècle.

Le *second*. La Révolution française à proclamé publiquement l'*athéisme*, et fait de longs et sanguinaires efforts pour répandre cet horrible délire, non dans quelques têtes désorganisées, mais dans le cœur de vingt-cinq millions de Français catholiques, mais en Europe, mais dans le monde entier si cela eût été possible. Au culte du Dieu trois fois saint elle a substitué, sur ses propres autels, le culte idéologique et sacrilège de la *raison*, représentée *par des prostituées*, ce que le monde n'avait jamais vu.

Le *troisième*. La Révolution française a voulu renverser, non le *seul trône de France* en égorgeant son roi et une partie des princes et princesses de la famille royale, ainsi que leurs fidèles serviteurs, mais *tous les trônes, sans en excepter un seul;* en prêchant et *l'assassinat de tous les rois et l'établissement universel des républiques :* projet exécrable et inouï jusqu'au dix-huitième siècle.

Le *quatrième*. La Révolution française a fait rejeter le *nom* même de la *religion d'une loi* proposée par le roi très-chrétien, et de la *légis-*

lation de vingt-cinq millions de français, enfants de l'Église catholique depuis quatorze à quinze cents ans. Elle l'a fait, en 1819 après une expérience de trente années, et cinq ans après que le Dieu de miséricorde, auteur de cette divine religion, eût rétabli miraculeusement le roi légitime, le fils aîné de l'Église, Louis XVIII sur le trône de St. Louis. Elle l'a fait dans une délibération publique, et par le libre suffrage de deux cent vingt-six Français, nés, baptisés et élevés dans la religion chrétienne, dont cent dix-neuf dans l'une des Chambres Législatives, sur deux cent dix; et cent dix-sept dans l'autre, sur cent quatre-vingt-sept, ont voté contre l'insertion du mot *religion* dans les lois du peuple français, attaché à la religion catholique depuis quatorze ou quinze siècle. Ce fait est d'autant plus inconcevable, qu'aucun de ces français n'a sûrement l'horrible désir de se faire passer pour *apostat*, ou pour *athée*. Aucun d'eux n'a sans doute formé l'affreuse résolution de vivre et mourir dans l'apostasie et l'athéisme. Cette monstruosité ne se rencontre, grâce à Dieu, que dans un très-petit nombre de forcenés qui s'efforcent de contrefaire les athées, de braver le ciel et l'enfer jusque sur le bord des gouffres du feu où ils vont être précipités, pour y souffrir des supplices éternels. Depuis ce fait, un avocat a osé dire en plein tribunal, que la loi était *athée*. L'autorité s'est tu, et le vrai chrétien a prié en gémissant pour la conversion de ce malheureux que le paganisme eût puni.

Tels sont les *quatre caractères distinctifs* de la Révolution, enfantée par la longue et perpé-

tuelle conjuration de l'impiété philosophique du dix-huitième siècle. — *Nullité absolue de religion;* — Exclusion même du mot *religion;* — *Athéisme universel;* — *Destruction de tous les trônes et établissement général de républi - ques:* — Voilà les quatre derniers degrés du nouveau délire, où d'abîmes en abîmes, le philosophisme du dix-huitième siècle est enfin parvenu.

CHAPITRE II.

Sources, et manie systématique du philosophisme révolutionnaire du 18.e *siècle.*

Formée par l'orgueil, la dépravation des mœurs et une basse jalousie contre le glorieux siècle de Louis XIV, la conjuration du philosophisme révolutionnaire a puisé ses maximes irreligieuses, incohérentes et destructives dans les mauvais livres des sophistes anciens, des Leucippe et des Epicure, des Celse et des Porphyre; et dans ceux plus mauvais encore des modernes, les Bayle et les Spinosa, les Collin et les Tindal; enfants impies de la Hollande et de l'Angleterre. Ils y ont puisé aussi cette manie de faire des systèmes sur la formation de l'univers, afin de le créer, chacun selon ses rêveries ou son caprice. La multipli cité de ces systèmes aussi ridicules qu'insensés a fait dire assez agréablement par l'estimable abbé Barruel, jésuite aussi instruit que zélé pour la défense de la religion, dans ses Lettres Helarennes, (ouvrage très-instructif, et qui fait bien connaître les contradictions et les absurdités de nos sophsites;)

« Nous n'aurons jamais deux jours de suite la « même opinion, le même système, (grâce à « nos philosophes. »)

« Le *lundi*, nous serons pour les soleils de « verre, d'émeril, de craye, de pierre-ponce; « et surtout pour la comète et les époques de « M. de Buffon, » (époques d'après lesquelles on mourra de froid à Montpellier, au mois de juillet dans 30,060 ans, et dans 92,998 ans, sous la zône torride elle-même.)

« Le *mardi*, nous tiendrons avec Telliamed, » (anagramme du nom de M. *de Maillet* auteur » de cet ouvrage, où il dit que l'homme est né » des poissons,) pour la terre dévidée par le » soleil, et pour le brochet et la carpe, nos très- » dignes parents. »

« Robinet nous fera passer le *mercredi* assez » joyeusement avec les œufs que pondent les » montagnes, et ceux dont il a vu éclore le so- » leil et la lune. »

« Le *jeudi*, Lametrie, (médecin né en 1709, » auteur de *l'homme-machine*,) nous racon- » tera les amours de la tigresse, du renard, de » la louve, et de tous ces animaux charmants dont » l'union a produit ce beau monstre que nous » appelons *homme*. »

« Le *vendredi* sera pour la nature qui a » formé l'univers. » (selon l'auteur du *Système de la Nature.*)

« Le *samedi* sera pour l'univers qui n'a point été fait : » (et qui est par conséquent éternel, d'après l'ouvrage nommé à tort : *Le bon sens.*)

« Par respect pour Voltaire » (chef des impies du dix-huitième siècle, né à Paris en 1694, et mort en 1778 dans la même ville, d'un genre

de mort qui faisait regretter au célèbre Tronchin, son médecin, que tous les incrédules n'en eussent pas été témoins;) « par respect pour » Voltaire, nous lui consacrerons le *dimanche.* » Ce jour-là, nous croirons aux *Adams* de » toutes les couleurs, ainsi qu'aux Pélerins de » saint Jacques (dont les coquilles attachées à » leurs chapeaux ont formé les montagnes de co- » quillages attribuées au déluge,) et puisqu'avec » Voltaire, il faut toujours rire aux dépens de » quelqu'un, nous lui livrerons *l'animal Pro- » totipe* de M. Diderot : » (animal qui a produit tous les autres animaux, et l'homme lui-même, dit cet obscur déraisonneur, l'un des rédacteurs de l'Encyclopédie.) « Ainsi nous aurons » chaque jour notre philosophie, mais celle de » la veille ne ressemblera jamais à celle du lendemain. » (*Let. Helv.* 31.)

Le philosophisme, après avoir puisé ses poisons dans les immondices de tous les siècles, et dans sa propre corruption, les a élaborés pendant 50 à 60 ans de toutes les manières, et répandus sous toutes les formes dans les veines du corps social. Leur fermentation à fait naître au moment marqué par la vengeance divine la plus terrible des explosions.

CHAPITRE III.

Prédictions, phénomènes et charlatans avant et depuis la Révolution.

L'explosion de nos orages politiques souvent prévue par des hommes éclairés, a été précédée et suivie d'illusions, de jongleries, et d'évène-

ments dont plusieurs nous semblent des *phénomènes* non sans exemple, ou sans analogies dans l'histoire, mais qui n'en sont pas moins dignes d'être rappelés comme des preuves de cette épidémie philosophique qui sera toujours le signe caractéristique du dix-huitième siècle.

Parmi les phénomènes effrayans de ce siècle, l'on doit citer :

ART. 1.

Conspiration publique.

La formation publique d'une conspiration générale antichrétienne et antimonarchique, au sein même du royaume très chrétien, et au moment où il était encore éclairé par les derniers rayons du beau siècle de Louis XIV.

ART. 2.

Crédit des Conspirateurs.

Le crédit dont jouirent auprès des princes, des nobles, et même de beaucoup de membres du clergé, *les sophistes du dix-huitième siècle*, ennemis déclarés de la religion, de la royauté et de la noblesse, dont ils ambitionnèrent souvent les avantages tout en la déchirant.

ART. 3.

Atteintes par l'autorité.

Les atteintes funestes portées au Saint-Siége, à l'Eglise gallicane, à la puissance royale, et à l'enseignement, par des magistrats, des corps et des autorités qui se disaient les défenseurs de la religion et de la monarchie; atteintes fa-

vorables aux vœux des impies qui travaillaient à la destruction de l'une et de l'autre.

Art. 4.

Funestes inconséquences.

La condamnation assez fréquente des principes dangereux des sophistes, pendant que l'on voyait fêter leurs personnes dans les cercles, et leurs mauvais livres jusque dans les cabinets des chefs du Gouvernement.

Art. 5.

Prédictions non écoutées.

L'inutilité des prévoyances trop bien fondées des amis éclairés de la religion et de la monarchie : en voici quelques-unes; lisez et jugez.

L'abbé Dubos imprimait en 1740, dans un excellent ouvrage, (*Réflexions sur la Poésie*, 3 *vol. in*-12.) ces mots : « L'esprit philosophique fera bientôt d'une grande partie de l'Europe, ce qu'en firent autrefois les Goths et les Vandales. » (t. 2. *p.* 497.)

Louis XV disait vers 1760 : « Les philosophes perdront la monarchie; je plains mon successeur. »

Le Clergé dans son assemblée de 1765 disait en condamnant plusieurs mauvais livres... « Le mal est assez pressant pour allarmer les deux puissances... La majesté de l'être suprême, et celle des rois sont outragées... L'esprit du siècle semble nous menacer d'une révolution qui annonce de toutes parts une ruine et une

» destruction générale. » (*Condamn. de livres, in-4.° page 5.*)

M. Seguier, avocat général, disait au parlement de Paris en 1770 : « L'impiété est arrivée » au moment d'une révolution générale, qui ne » laissera plus ni culte, ni mœurs, ni Dieu. »

L'approche d'un bouleversement par le philosophisme devenait de jour en jour si frappante, qu'en 1775, M. Delille, officier, dans les vers d'une simple chanson, faite, dit-on, à Chanteloup, l'annonçait en ces mots : « Du » même pas marcheront noblesse et roture, les » Français retourneront au droit de nature... » Adieu parlements et lois, et ducs et princes » et rois... Puis devenues vertueux par philoso- » phie, les Français auront des Dieux à leur » fantaisie, etc., etc. »

Le père Beauregard, jésuite célèbre par son zèle pour le salut des âmes, disait dans la chaire de la cathédrale de Paris, en 1776 : « La hache » et le marteau sont dans les mains des philoso- » phes; ils n'attendent que le moment favorable » pour renverser le trône et l'autel. Vos temples, » Seigneur, seront dépouillés ou détruits : vos » fêtes abolies, votre nom blasphêmé, votre » culte proscrit. Mais qu'entends-je, grand » Dieu! Que vois-je? Aux saints Cantiques qui » faisaient retentir ces voûtes sacrées en votre » honneur, succèdent des chants lubriques et » profanes : et toi, divinité infâme du paganisme, » impudique Vénus, tu viens ici même prendre » audacieusement la place du Dieu vivant, et » t'asseoir sur le trône du Saint des Saints pour » y recevoir le coupable encens de tes adora- » teurs. » (Le 10 novembre 1793, la conven-

tion se rendit à la cathédrale de Paris, appelée depuis *Temple de la raison*, pour y célébrer, avec les *vrais sans culottes*, la fête *de la raison* représentée sur l'autel par une comédienne. Des prostituées rendirent le même service à cette nouvelle déesse dans presque toutes les parties de la France pour remplir les vœux des zélés disciples de Voltaire, qui avait donné pour mot d'ordre à toutes les sectes philosophiques du dix-huitième siècle ce point de ralliement au milieu de leurs perpétuelles divisions : *Ecrasez l'infâme*, c'est-à-dire la religion catholique. Si ces sectes n'ont pas réussi, ce n'est pas leur faute. Puissent ceux de leur partisans dont la perte n'est pas encore consommée, dire avec toutes les personnes sensées : « Le doigt de » Dieu est là : *Digitus Dei est hîc.* » (Exo.) C'est lui seul qui les a sauvés jusqu'à ce jour.

En 1785, M. de Noé, évêque de Lescar disait dans un discours imprimé et non prononcé sur l'État futur de l'église : « Je vois les » partisans de l'homme de péché, de l'impie, » accourir sur ses pas dans nos temples, ren- » verser nos autels, en arracher les prêtres, » porter une main sacrilège sur les ornements » du sanctuaire, se charger avidement de ses » dépouilles; fermer les portes de la maison de » Dieu;... et par des libations impures pro- » faner... ces vases consacrés par la célébration » de nos mystères les plus redoutables. »

L'un de nos plus illustres orateurs, honoré par 40 ans de zèle pour défendre la religion, l'Église et le Saint-Siége contre les attaques du philosophisme, malgré les persécutions et les cachots si voisins de la mort, Mgr. de Boulo-

gne, évêque actuel de Troyes, disait dès 1779, dans son éloge du Dauphin, fils de Louis XV :... « Il n'y a plus de règle, dès qu'il n'y a plus de » barrière sacrée... » Il ajoute : « M. le Dauphin » voyait se préparer la fatale révolution, l'inva- » sion des impies plus redoutable encore que » celle des barbares ; il voyait à sa suite l'esprit » de la nation qui s'énerve, et laisse la France » languissante dans une consomption interne » dont peut-être elle ne se relèvera plus... Il » voyait... tous les excès commis au nom de la » raison ; la dégradation des âmes entraînant » celle des esprits : plus rien de sûr dans les » principes ;... l'oubli de toute vérité, et la fatale » indifférence qui mettant fin à toutes les dis- » putes, mettra bientôt le comble à toutes les » erreurs. »

Dans le carême de 1787, le même orateur qui a été plus d'une fois celui des rois et des princes pendant leur vie et après leur mort, annonçait à la Cour, surtout dans son sermon *sur la vérité*, de si effrayantes calamités, qu'un magistrat nous rappelait encore, il y a quelques années, l'effroi des auditeurs et le mécontentement de ceux qui ne veulent pas être troublés dans leur indolente et périlleuse imprévoyance.

Dans un mémoire lu au conseil du roi Louis XVI en 1788 (je crois) ou 1787, M. de Noailles lui disait : « N'entendez-vous pas Sire, le *craquement* de toutes les parties de la Monarchie qui s'écroule ? »

Dès 1778, M. Moreau né en 1717, et mort en 1803, savant historiographe de France dont les vues politiques étaient fondées sur la religion

et la justice, disait dans le cinquième volume de ses discours sur notre histoire, page 389 :... » Souverains de la terre, que deviendra votre » pouvoir, si ce n'est plus la conscience qui » nous prescrit le devoir d'obéir? Que deviendra » la liberté des peuples?... Je suis effrayé de le » prévoir, et je n'ose l'annoncer : mais nous ver» rons sous les règnes suivants quelle est la force » la plus à craindre, ou celle de la souverai» neté que l'on abandonne, ou celle de la mul» titude qui ne veut plus être soumise.... Malheur » aux rois, malheur aux peuples, malheur à » l'État, lorsque la religion n'est plus regardée » comme le rempart du trône ! »

Ces tristes prédictions furent traitées par tous les sophistes et les beaux esprits, de *fanatisme*, de *rêveries*, de *cagotisme*, de *capucinades*, etc. Elles déplurent aussi à toutes ces personnes frivoles et insouciantes qui ne veulent pas être attristées, et qui se virent cependant forcées trop tôt à en pleurer, jusque sur les échafauds, l'effrayante vérité. Plusieurs arrachées de leurs habitations pour être livrées au bourreau, purent dire en y voyant pour la dernière fois les portraits des Voltaire et des Rousseau, ce que dit le vertueux Louis XVI au milieu de ses malheurs : « *Ces hommes ont perdu la France*; » et peut-être, hélas! quelques-unes de ces personnes pouvaient-elles ajouter : « ils m'ont perdu » moi-même. »

Joignons aux prédictions que nous venons de rapporter, quelques évènements qui nous semblent par un certain mélange de folie, de corruption, de curiosité niaise et d'impiété, être une annonce de révolution.

ART. 6.

Le Mesmerisme.

An 1784.

En 1783, Mesmer, médecin Allemand, qui n'avait pu faire fortune dans sa patrie avec sa découverte du magnétisme animal, apporte à Paris son important secret. Il est promptement environné de curieux de toutes les classes : Nobles, gens de lettres, gens de cour, chimistes, médecins, physiciens, naturalistes; tous accourent au nom d'une philanthropie et d'un philosophisme affamé de nouveautés. Après beaucoup de conférences et d'explications, Mesmer consent à révéler son secret, si on veut *lui assurer* 240 *mille francs.* Cent amateurs souscrivent chez M. Margantin Notaire, rue saint Honoré, une obligation personnelle de 2400 francs. L'on rédige une espèce de *constitution* pour régler les droits et les devoirs des souscripteurs. Bergasse, l'un d'eux, nous apprend que leur but était de faire présent à l'humanité de cet important secret. (Observation sur un écrit de Mesmer 1785.) Tout s'arrange : le point essentiel est rempli, car Mesmer touche les 240 mille francs. Bergasse ajoute, (sans nous en dire le comment,) que Mesmer sut y en adjoindre encore 100 mille autres. Son domestique lui-même eut part à la bonne avanture : ses petits profits lui valurent 20 mille francs. Tout allait bien jusque là. Mesmer dévoile son secret, il explique le *magnétisme animal*, et ses procédés dans la cure des maladies. Newton qui ne s'en serait pas

douté, intervient dans l'exposition de cette découverte, mais à son désavantage. Le docteur allemand rejète ses lois sur l'attraction : il imagine d'autres lois du mouvement à l'aide desquelles il explique la *formation des corps.* Lorsqu'il croit en avoir assez dit et fait, pour l'instruction de ses premiers disciples, il veut vendre à d'autres la même science. Il consent à se réduire à 1200 francs par tête, et même à six : mais il survient des difficultés; d'un côté, les premiers souscripteurs s'y opposent en disant que le secret acheté et payé par eux leur appartient; d'un autre côté, la faculté de Médecine se prononce contre les avantages espérés de cette invention. Bergasse l'un de ses plus zélés propagateurs convient alors qu'on lui assure la fausseté des faits avancés par lui à la louange de Mesmer : il le traite d'homme ingrat et avide d'argent. Il donne un démenti formel aux guérisons que Mesmer dit avoir faites avec son *magnétisme animal.* De là, des contestations, des reproches, et des menaces. La division s'élève entre les adeptes *anciens* et *nouveaux, payants* et *non-payants.* Les pamphlets et les sarcasmes pleuvent de toutes parts. Mesmer qui voit que ses 340 mille francs n'ont plus de supplément à espérer, laisse les écailles aux plaideurs, et part pour l'Angleterre avec le désir d'y vendre un secret qui n'était plus en France qu'un objet de contradiction et de raillerie. Les *initiés* et les *aspirants*, un peu déconcertés d'abord, se raniment et s'agitent encore pendant quelque temps. Plus d'un souscripteur veut prouver qu'il n'a pas donné inutilement ses 100 louis. Plus d'un aspirant veut satisfaire

sa curiosité. Des cours s'établissent : l'on *mesmerise*, l'on dispute : l'un produit des guérisons postiches : l'autre, dit-on, d'un borgne fait un aveugle ; un troisième s'extasie sur les merveilles du magnétisme. Les bons médecins suivent leur pratique ordinaire. Les infirmités humaines restent les mêmes, et le *mesmerisme* finit par le ridicule, les chansons et l'oubli. Après avoir fait tant de bruit, Mesmer est mort ignoré à Mersbourg, sa patrie, en 1815. (*Biographie Universelle.*)

Art. 7.

Le Somnambulisme.

De la tombe du Mesmerisme sort le *Somnambulisme* : Nouvelle agitation, nouveaux transports de zèle et de curiosité. Des maîtres animés d'une extraordinaire philanthropie réunissent, à *tant par leçon*, de nombreux disciple de l'un et de l'autre sexe, autour d'un *baquet plein d'eau*. Les anciens *somnambules*, selon les dictionnaires de l'Académie, *étaient ceux qui se levaient et marchaient sans s'éveiller*. Ici, c'est bien autre chose, une baguette de fer, plongée dans l'eau, donne à des *filles somnambules*, la faculté de répondre, tout en dormant, aux questions qui leur sont adressées sur les maladies, leurs causes, leur siège, et leurs remèdes. L'on dit même qu'elles répondent aussi à des questions sur d'autres sujets, réponses quelquefois non moins inconvenantes que les questions elles-mêmes. Deux témoins oculaires de notre connaissance se trouvaient, dans l'un de ces cours, placés à un

coin de la salle. Le maître, après avoir longuement péroré et fait différentes questions aux somnambules, proposa de faire un tour de jardin pour prendre un peu l'air. Messieurs et dames, tous se lèvent à l'instant et passent au jardin, à l'exception des deux personnes citées ci-dessus. Les deux somnambules qu'un paravent placé derrière elles, empêche d'apercevoir, s'éveillent sur-le-champ, et elles poussent des éclats de rire, qui ne furent pas long parce qu'elles virent bientôt qu'elles n'étaient pas seules. Voilà peut-être l'acte le plus vrai et le plus instructif de ce nouveau charlatanisme, qui n'a pas tardé à céder la place à d'autres extravagances. Lisez l'article suivant, et vous en aurez la preuve.

Art. 8.

Cagliostro.

An 1785.

En 1785, pendant que le mesmerisme et le somnambulisme se disputaient les suffrages, les loisirs et l'argent de leurs sectateurs, arrive à Paris le trop fameux Joseph Balsamo, travesti dans sa dernière métamorphose en *comte de Cagliostro.* Voici une idée de ce qu'il a fait pour arriver de Palerme, sa patrie, dans les prisons de Rome, où il a péri, en 1795. (1) Né en 1743, d'une médiocre extraction, il entre,

(1) Vie de Joseph Balsamo dit le comte de Cagliostro, extraite de la procédure instruite contre lui à Rome, en 1790, et de ses propres réponses. 1 vol. in-8.°, Paris, 1791.

à 13 ans, au couvent des *Bonfratelli* de Palerme. L'apothicaire de la maison lui apprend un peu de chimie et de médecine. Chassé pour ses vices, il s'adonne au dessin et à l'exercice des armes. Il commet plusieurs vols, échappe à plusieurs arrestations, est accusé d'un assassinat, se fait soupçonner de magie et de sortilège, et escroque 4720 fr. à Marano, orfèvre de Palerme, sous le prétexte de lui découvrir un trésor. Obligé de s'enfuir de Palerme, il va à Alexandrie, à Rhodes, à Malte, à Naples, à Rome, où il épouse *Lorenza Feliciani*, qu'il forme à la coquetterie et à la prostitution, afin de joindre, dans ses voyages, ce trafic infâme à son talent pour la filouterie. Fugitif de Rome pour accusation de faux billets, il va à Bergame, à Antibes, à Barcelone, à Madrid, à Lisbonne, à Londres, à Douvres, à Paris, (premier voyage qui fut sans éclat,) à Bruxelles, en Allemagne, en Italie, à Palerme où, poursuivi à la requête de Marano, il échappe aux galères par la protection d'un Seigneur napolitain qu'il avait séduit; il va à Malte, à Naples, à Marseille, à Valence, à Alicante, à Cadix, à Londres. Là, d'après le manuscrit d'un nommé George Coston, il invente la *Franc-Maçonnerie du rit égyptien*, pour s'en faire le chef dans le monde entier, et s'ouvrir par ce moyen une source de célébrité et de richesses. De Londres, il va à la Haye, à Venise, à Berlin, à Leipzich, à Dantzich, à Mittau, à Saint-Pétersbourg, à Varsovie, d'où il s'enfuit menacé par un prince qu'il avait trompé, en lui promettant qu'il aurait un *diable à ses ordres;* il va à Francfort, à Strasbourg, à Naples, à

Bordeaux, à Lyon : enfin, il fait à Paris, en 1785, une seconde entrée bien autrement célèbre que la première, en 1772.

Ce charlatan, tour-à-tour, selon les lieux, les personnes et les circonstances, chimiste, prophète, médecin, inspiré, magicien, alchimiste, fabricateur de faux billets, vendeur de sa propre femme, séducteur de celle des autres, déiste, juif, athée, calviniste, luthérien, grand cophte ou chef des francs-maçons égyptiens, cabaliste, ou auteur d'interprétations mystiques, d'après les Rabins, distributeur d'horoscopes pour gagner à la loterie, pélerin, quêteur, maître des *sciences occultès*, telles que celles d'évoquer les esprits, et surtout de faire de l'or, science avec laquelle il a fait tant de dupes; envoyé du Ciel, l'homme des siècles, né avant le déluge, présent aux noces de Cana, (1) fils d'une princesse de l'Empire de Trebisonde, doué du pouvoir de rendre *parfait* par la ***régénération morale*** de quarante jours d'exercices maçonniques, sur une montagne décorée du nom de ***Sinaï***, se dit aussi doué du pouvoir de faire vivre cinq mille cinq cent cinquante-sept ans, peut-être plus, par une ***régénération physique*** qui rajeunit les corps tous les cinquante ans, à l'aide d'une

(1) Une dame, enthousiaste des rêveries de Cagliostro, demanda un jour à un laquais de cet imposteur s'il avait assisté avec son maître au banquet des chevaliers de la Table-Ronde du temps de Charlemagne. Non, Madame, répondit froidement le laquais : il n'y a encore que 357 ans que je suis au service de M. le comte.....

diète aux herbes laxatives, pendant trente-trois jours, et de la prise successive de trois grains de *matière première, la même que Dieu créa pour rendre l'homme immortel.*

Visionnaire, enthousiaste, hypocrite, escroc dans presque tous ses voyages, souvent obligé de fuir pour ses friponneries, ou sa corruption, il prend successivement les noms de marquis de *Balsamo*, de marquis d'*Anna*, de marquis *Pellegrini*, de comte de *Phenix*, et enfin celui de comte *Cagliostro* avec lequel il arrive à Paris en 1785, accompagné de Madame la comtesse de Cagliostro.

Son arrivée excite un tel enthousiasme que tout s'empresse autour de lui, grands Seigneurs, Financiers, Académiciens, Dames de tous les rangs, beaux esprits de toutes les espèces, impies de toutes les classes, et dupes de tous les étages. Son élixir de vie, son vin d'Egypte, ses poudres rafraîchissantes, son pouvoir d'évoquer les morts, ses révélations prophétiques, ses recettes médicales, et surtout celles qui apprennent à faire de l'or, tout en un mot porte les têtes à un tel point de délire que le nom de Cagliostro est dans les salons et les antichambres, les clubs et les sociétés littéraires, les loges de Francs-Maçons et les cafés, enfin jusque chez les marchandes de modes et les baladins des Boulevards. Son portrait est partout, et le vertige va jusqu'à mettre au bas de son buste : *Au divin Cagliostro.* Enfin ce coryphée des charlatants se trouve impliqué dans le vol d'un collier de diamants, acheté 1600 mille francs chez les jouailliers de la cour, au nom de la reine Marie-Antoinette, à l'aide

d'une fausse signature : il est mis à la Bastille le 22 aout 1786 et relâché ensuite, mais banni de Paris sous 24 heures, et de France sous 15 jours : il se rend à Londres, y écrit une lettre séditieuse au peuple Français contre Louis XVI et son gouvernement, annonce une révolution dont il pouvait être mieux instruit que tout autre, passe à Bâle, à Bienne, à Trente où il va à confesse pour tromper le saint Évêque de cette ville, se rend à Rome avec des recommandations de ce charitable Prélat, y annonce en public sa conversion, y établit en secret une loge de Francs-Maçons malgré les bulles d'excommunication de Clément XII en 1739, de Bénoît XIV en 1750, et l'édit de 1739 portant peine capitale contre la Franc-Maçonnerie; il se livre au désordre, séduit une femme, et est enfin arrêté le 27 décembre 1789. L'on instruit son procès. Sur la déposition d'un grand nombre de témoins, et d'après ses propres aveux, ce célèbre imposteur est condamné à une prison perpétuelle où il meurt en 1795.

Telle a été la fin de ce vil et indéfinissable aventurier que la providence, après 30 ans de vagabondage, a ramené dans la ville qu'il devait le plus éviter. Par ce moyen elle a rendu plus éclatante aux yeux de tout le monde la révélation faite par lui-même, et la juste punition des crimes, des extravagances et des impiétés de ce méprisable charlatan. Ses incroyables succès en France prouveraient seuls que Dieu nous réservait la plus humiliante, comme la plus cruelle des révolutions. En lisant, dans ses propres aveux, que sa Franc-Maçonnerie aussi insensée qu'ennemie des trônes et des autels,

avait parmi les beaux esprits, les sophistes, les mauvaises têtes, et les impies de toutes les classes, plus d'un million de partisans en France et en Europe, les chefs des gouvernements auraient dû prévoir les maux très-prochains dont les États étaient menacés. Mais comme la plupart partageaient le vertige presque général, c'était par de longs et terribles châtiments que Dieu voulait instruire les peuples et les rois. « C'est ainsi, dit le grand Bossuet, qu'il exerce ses redoutables jugements selon les règles d'une justice toujours infaillible. »

ART. 9.

La Franc-Maçonnerie.

La Franc-Maçonnerie qui a rendu tant de services à Cagliostro, l'un de ses chefs les plus renommés, et à l'esprit révolutionnaire qu'elle doit tâcher d'entretenir et de propager, paraît être une invention du philosophisme moderne. Si l'on voulait en croire les récits mystérieux de ses écrivains, ridicule mélange de *puérilités pour les dupes et de profanations pour les initiés*, son origine se perdrait dans la nuit des temps. Les uns veulent bien se contenter de la faire remonter à Cromwel, à Cranmer, aux Templiers, ou au fabuleux roi de l'Angleterre, *Arthus*, que l'on veut aussi faire instituteur des chevaliers de la Table Ronde. D'autres la font remonter au *prophète Élie*, à *Salomon*, à *Moïse*, à *Henoch*, quelques-uns même jusque au temps d'Adam. Nous avons sous les yeux *de leurs énigmatiques rêveries datées de la création.*

En 1723, il parut à Londres un livre des statuts de la Franc-Maçonnerie qui avait déjà vingt loges dans cette ville.

L'amour du plaisir et des innovations, le mépris ou la haine de la religion multiplièrent bientôt en Europe ces dangereuses associations qui se font un jeu sacrilége de profaner les noms, et de parodier les pratiques du christianisme.

Pour les personnes irréfléchies qui ne veulent que s'amuser, le plaisir est le but extérieur de la Franc-Maçonnerie. L'on y joint aux banquets de symboliques et pompeux discours sur l'utilité et le progrès des arts : l'architecture surtout joue un grand rôle. C'est d'elle que les Franc-maçons tirent une partie des noms de leurs grades et de leurs emblêmes. Ils ont *l'apprentif*, le *compagnon*, le *maître-maçon*, le *grand maître*, le *maître élu*, le *maître écossais*, le rose-croix, etc., etc. Ils ont aussi le *tablier* du maçon, le *compas*, l'*équerre*, la *truelle* et sans parler des autres emblêmes de la *sacro-sainte triade*, de la *croix maçonnique* de la Lune, du Soleil, et de mille autres iniquités ou inepties maintenant bien connues.

Leurs officiers prennent les titres de *grand maître*, de *vénérable*, d'*orateur*, de *frère terrible*, d'*aumônier*, de *trésorier*, de *secrétaire*, etc.

Tous les grades se paient plus ou moins selon les loges; l'on envoie aussi une contribution annuelle, et dans le besoin, des contributions de circonstance à *la loge-mère*.

Les membres ont entre eux des *correspondances*, *un mot d'ordre*, et des *signes du visage*,

des yeux, *des mains*, *des doigts* pour se reconnaître. Tout ce qui n'est pas Franc-Maçon est *profane*.

Les emblêmes trouvés chez Cagliostro sont le *septangle*, le *triangle*, la *truelle*, le *compas*, l'*équerre*, le *marteau*, la *pierre cubique*, la *brute*, la *triangulaire*, *l'échelle de Jacob*, le *phénix*, le *globe* et *le temps*.

Les épreuves pour être reçu sont un mélange de ridicule et de terreur. La première pièce où l'on conduit le récipiendaire, offre des têtes de morts, éclairées par une lampe sépulcrale. La seconde où on le mène *les yeux voilés*, est celle *des épreuves corporelles.* Cagliostro dit qu'à sa réception, il fut élevé en l'air avec une corde attachée au plancher, ce qui lui valut une forte écorchure à la main. On lui fit ensuite charger un pistolet, qu'on lui retira des mains avec un ton de mépris, lorsqu'il eut refusé de se le tirer à la tête.

Voici le serment exigé (et qu'il fit)... « En » présence du grand architecte de l'univers, de » mes supérieurs, et de cette respectable » assemblée, je promets de faire *tout ce qui me » sera ordonné* par mes supérieurs,... *d'obéir » aveuglément*, sans rechercher le motif de leurs » ordres, et de ne découvrir le *secret des mys- » tères* qui me seront communiqués, ni de vive » voix, ni par gestes, ni par écrit. »

Avec de pareils serments l'on peut trouver des *Sands* pour assassiner Kotzebüe, et des *Louvels* pour poignarder M. le duc de Berry.

Ce Cagliostro que les Francs-Maçons regardent comme *un génie surnaturel en franc-maçonnerie*, dit dans son interrogatoire,,

qu'elle est divisée en *stricte* et *haute observance;* il avoue qu'elle employe la magie, et qu'elle veut *détruire* la religion catholique ainsi que la monarchie. Ses derniers et horribles secrets ne se communiquent pas à ceux qui ne cherchent dans ces associations qu'à satisfaire leur vanité, leur goût pour le bel esprit et les amusements. Des personnes entraînées par de dangereuses liaisons, et dont les initiés n'avaient pas bien deviné les sentiments, ont avoué souvent après leur retour à Dieu, qu'elles avaient reculé d'horreur devant les propositions qui leur avaient été faites.

Les aveux de Cagliostro, réputé l'un des plus habiles Francs-Maçons, aveux contenus dans l'histoire extraite de sa procédure, suffiraient pour prouver qu'il y a souvent superstition, sacrilège et profanation, dans les épreuves et les rites de toutes les sectes de la franc-maçonnerie. L'on y joint à des invocations du Saint nom de Dieu, des prosternements devant le *vénérable*, des adorations, des aspirations, des exorcismes, des insufflations sur le récipiendaire et sur ses nouveaux vêtements, des encensements, des fumigations, et d'autres pratiques aussi ridicules qu'impies. Dans la maçonnerie Egyptienne, l'on compare le *grand Cophte* ou *chef suprême*, à Dieu de qui il a reçu le pouvoir de commander aux anges, et dans le psaume *memento Domine*, l'on substitue *son nom* à celui de *David.* Partout *serment d'obéissance aveugle et secret absolu* pour les hommes et les femmes, en se soumettant en cas d'infraction, aux châtiments selon les lois ou à la volonté des supérieurs.

Lorsque les associations de Franc-Maçonnerie, et les autres sociétés secrètes commencèrent à se répandre, les gouvernements en sentirent le danger ; mais ils ne le sentirent point assez vivement. Elles furent défendues en 1737 à Manheim, en 1743 à Vienne, en 1748 à Constantinople, en 1751 en Espagne et à Naples, en 1784 à Gênes et en Savoye, et le 12 janvier 1739 un édit de Rome prononça contre elles la peine capitale. La même année, Clément XII publia contre leurs membres une bulle d'excommunication, confirmée par Benoît XIV en 1750.

Si ces mesures eussent été exécutées, étendues, et renouvelées selon les besoins, le philosophisme révolutionnaire eût été arrêté dans sa marche ; loin de-là, une grande partie de ceux dont ces réunions préparaient la ruine ; les ont tolérées, favorisées, et souvent même honorées de leur présence. Ils ont été renversés ou immolés par elles : cela devait être.

Une inondation de 30 ans d'erreurs, de forfaits et de désastres n'a point encore assez instruit la plupart des échappés du naufrage. Une grande partie de la jeunesse, élevée dans le limon fangeux de cette inondation, et beaucoup moins coupable que ses instituteurs, préfère les influences révolutionnaires, à la sagesse du siècle de Louis XIV, qu'elle méconnaît ou méprise. D'éclatants et funestes exemples, quelquefois ceux des parents et des maîtres euxmêmes, la font rouler d'excès en excès jusque dans ces dangereuse associations qui se renouvellent et se multiplient sous les noms *d'illuminés*, de *francs-maçons*, *de carbonari*, de

libéraux, de *teutoniens*, de *radicaux*, et autres dénominations d'aussi mauvais augure. Ces conjurés n'ayant pu depuis six ans, et uniquement par des prodiges de la bonté divine, réitérer leurs destructives fureurs en France, ils les ont portées dans les royaumes d'Espagne, de Portugal et des deux Siciles. Si Dieu dans sa miséricorde n'inspire à tous les chefs des gouvernements une autre marche, elles leur donneront une leçon, dont la première n'aura été qu'une infructueuse annonce. Elles apprendront à leurs victimes que *coalisées dans toute l'Europe sous les étendards du philosophisme*, elles sont des instruments de la vengeance divine, plus redoutables encore que les farouches destructeurs de l'empire romain. Si ces barbares renversaient, c'était quelquefois pour reconstruire : ils tuaient, mais ils ne corrompaient pas. Par eux Dieu a châtié Rome, et rendu l'Europe catholique. Par le mahométisme il a puni l'Orient, et réveillé le zèle des vrais chrétiens. Par le protestantisme il nous montre en 1820, ce que le génie prophétique de Bossuet (1) annonçait en 1682 : « Que les peuples qui « ont... rompu l'unité, se rompent en tant de « morceaux qu'ils ne voyent plus dans leur re- « ligion que la confusion de l'enfer et l'horreur « de la mort. » (Londres seule compte, dit-on, 2 ou 300 sectes.) Mais Dieu se sert de cette anarchie pour inspirer aux plus sages protestants, des aveux et des désirs qui peuvent faire concevoir d'heureuses espérances. *Quels seront donc les fruits du philosophisme et de ses téné-*

(1) Sermon sur l'Unité en 1682.

breuses associations ? Qu'est-ce que le Tout-Puissant a voulu apprendre au monde par cette maladie du 18ᵉ. siècle, par ce fléau sans exemple ? Que la raison humaine sans Dieu, sans religion, n'est qu'une source inépuisable d'erreurs, de crimes, de folies et de calamités. Que nous enseignera-t-il à l'avenir à nous ou à nos neveux ? Que de nouveaux forfaits et de nouveaux malheurs ont peut-être été nécessaires pour forcer les princes et les peuples à renoncer franchement aux illusions du philosophisme moderne ; pour revenir à la seule politique qui puisse conserver les Etats et les rendre heureux, celle que le grand Bossuet a puisée dans les livres du souverain arbitre de l'univers. Puisque le passé n'a pu encore guérir l'Europe, il faudra sans doute *qu'elle use* le 18ᵉ. siècle, avant de revenir à l'expérience des siècles anciens. Nous espérons de la bonté du Dieu qui unit la miséricorde à la justice, qu'on la verra refleurir alors à l'ombre de la vraie religion, et d'une monarchie soutenue par des lois sages, des magistrats intègres et des armées fidèles : l'on s'étonnera alors de l'égarement et de la *crédulité des incrédules du 18ᵉ. siècle.* En voici encore quelques exemples.

ART. 10.

Le Galvanisme.

Vers 1800.

Vers la fin du dix-huitième siècle, les sophistes, après avoir employé contre le christianisme les absurdités anciennes et nouvelles, ont eu recours au *Galvanisme.* Louis Galvani,

né à Bologne, en 1737, s'étant un jour aperçu que la pointe d'un scapel, approchée des cuisses d'une grenouille écorchée, causait aux muscles une vive agitation, multiplia les expériences, et en conclut tout simplement... « que les animaux ont une électricité particulière, inhérente à leur économie, répandue dans le système nerveux, et que les muscles sont les réservoirs principaux de cette électricité. » Ce savant et religieux médecin qui aima mieux, en 1792, s'exposer à vivre et mourir presque dans l'indigence, que de prêter un serment révolutionnaire, *s'en tint à cette conclusion.* Il la développa dans une dissertation de 54 pages qui a déjà enfanté plus de deux mille volumes. Les partisans des idées systématiques et impies ont multiplié les doctrines, les espérances, les promesses, au point de faire croire à leurs adeptes, qu'ils viendraient à bout, avec le *Galvanisme*, de guérir les maladies, d'expliquer les miracles, et peut-être même de ressusciter les morts.

ART. 11.

La Cranologie.

Vers 1804.

Leurs rêveries ont été remplacées par celles de la *Cranologie*, *ou de l'Encephalo-Cranio-Scopie.* Le *Mesmerisme* avait créé des lois pour la formation de nos corps; le *Galvanisme* avait espéré qu'il pourrait les ressusciter; la *Cranologie* voulut démontrer et prédire les facultés de l'esprit et les penchants du cœur par les *protubérances* du crâne. Le médecin Jean-

Joseph Gall, né dans le Wurtemberg, en 1758, dépensa, dit l'auteur de l'exposition de sa doctrine, (*Paris*, 1804, 1 *vol. in*-8°.) cinquante mille fr., pour se procurer une collection de crânes d'hommes et d'animaux, de têtes en plâtre, et de cerveaux en cire, ainsi que pour imprimer sa découverte, et graver ses planches. Ses leçons furent défendues, en 1801, à Vienne en Autriche, comme n'étant propres... « qu'à » bouleverser les têtes, à sapper les fondements » de la Religion, et à propager le matérialisme. » (*Id.*) Le docteur Gall se rendit à Paris avec tous ses crânes : grand empressement autour de lui : auditoire nombreux. Beaucoup de personnes trouvaient très-commode la doctrine des protubérances du cerveau, pour expliquer leurs passions, et justifier leurs vices. L'ignorance, la sottise, la fraude, la paresse, la cruauté, le vol même et le libertinage y cherchaient leur cause et leur excuse. L'on voyait force amateurs chercher les sinuosités et les protubérances de leurs crânes ou de celui des autres. C'était un moyen facile de répondre à tout. Les voleurs et les assassins eux-mêmes auraient, sans doute, substitué à leurs avocats, des *experts cranologistes*. Mais la chute de ces scientifiques visions n'a pas permis aux criminels de recourir à ce nouveau genre de défense. L'*Encephalo-Cranio-Scopie*, après avoir donné le jour à un assez grand nombre de brochures, et de pamphlets, s'est inscrite sur la longue liste des inventions aussi ridicules que dangereuses, et a fini par s'évaporer en épigrammes et en plaisanteries de toutes les espèces.

ART. 12.

Lavater.

Avant 1789.

Avant l'invention de la *Cranologie, Lavater*, ministre protestant à Zurich, avait enseigné à connaître le caractère des hommes par les traits du visage. Sa perspicacité avait reçu de grands éloges. Mais, ô vanité des Sciences physionomiques et philosophiques ! Les auteurs d'une nouvelle édition de son ouvrage, en 8 vol. in-8°., avec 6 vol. in-4°. de gravures, disent d'abord, que le philosophe instruit dans l'art de Lavater... « voit, (par les traits du visage) ce qui » est digne d'amour ou de mépris;.... *devine* » *l'âme*, et trace le *portrait moral*... d'un per- » sonnage... dont il ignore (même) le nom. » Mais à la page 62 de leur Prospectus, on lit :... « que Lavater a cru aux *rêveries des somnambules*, à *l'évocation des esprits*, aux *imposteurs Schrœpfer* et *Cagliostro*, et à *tous les charlatants imposteurs de son siècle !* » Où était donc alors cette perspicacité qui *devinait les âmes ?* Cette science tant vantée de connaître les hommes à la seule inspection de leur visage, de quoi servait-elle donc au célèbre Lavater ? Quels services a-t-elle rendu avant et depuis la révolution, avant et depuis le retour de Louis XVIII en France ? Ses 14 volumes ont-ils appris à distinguer, d'après leur visage, les honnêtes gens des fripons, les âmes droites des intrigants, et les vrais royalistes des révolutionnaires déguisés ? Cette science de Lavater a-t-elle aidé depuis 50 ans, à éloigner des affaires

publiques les esprits vains, irréligieux et visionnaires? Prenons, pour exemple, Dupont de Nemours, né à Paris, en 1738, et mort en Amérique, en 1819, l'un des chefs des économistes, auteur de 16 à 17 ouvrages philosophiques, dans lesquels on lit :... « Que les animaux ont un langage entre eux comme les » hommes ;... que s'ils ne font pas ce que nous » faisons, c'est qu'ils n'ont pas encore appris à » écrire ;... que le chat a l'avantage d'une langue dans laquelle on trouve les mêmes voyelles » que prononce le chien; et de plus, 5 consonnes, l'm, l'n, le g, l'r et l'f;... qu'il y a » un Dieu dans le polype, et peut-être plusieurs, » un Dieu dans l'huître à l'écaille, et un très-» respectable dans l'éléphant; qu'il y en avait » un très-sublime dans Confucius, etc.; que la » création *de Nihilo* est absurde;... que Dieu et » la matière doivent leurs propriétés au destin;... » que sous la puissance du destin, deux mots » *très-clairs* expliquent tout :... *Natura naturans*, la Nature *naturante*, qui est Dieu, et » *Natura naturata*, la Nature *naturée*, qui est » matière, etc. » L'auteur de ces absurdités consignées dans les Mémoires de l'Institut de France, dont il était membre, et surtout dans sa Philosophie de l'univers, (1 vol. in-8°.) n'en a pas moins été employé dans le Gouvernement, sous Louis XV, sous Louis XVI, sous la République, sous Bonaparte, et sous Louis XVIII, par lequel on l'a fait nommer deux fois conseiller d'Etat, ce qui recouvrit son serment de *haine à la royauté* en 1797 : de quoi a donc servi, depuis 50 ans, la science de Lavater ?

Revenons, de cet exemple auquel l'on pour-

rait en ajouter tant d'autres, à la suite des *phénomènes* offerts en bien et en mal par la révolution. Nous appelons ainsi les faits suivants.

ART. 12 *bis.*

M. Neker, ministre.

Le choix, en 1777, et en 1788 de *l'ancien commis* d'un marchand de Genève, pour être *ministre du roi de France ;* d'un ancien garçon de caisse, devenu millionnaire, pour administrer les finances du royaume de Louis XIV, enfin de M. Necker, étranger calviniste, philosophe, bel esprit, pour régir la France au moment où la Religion catholique et la Monarchie étaient le plus violemment menacées par un philosophisme impie et cosmopolite.

ART. 13.

Crédulité ridicule.

L'importance donnée dans le dix-huitième siècle, même parmi les personnes les plus élevées aux rêveries absurdes des sophistes, et aux extravagances des charlatants, tels que les Saint-Martin, les Mesmer, les Cagliostro, etc.; tandis que l'on refusait de croire aux vérités, tout à-la-fois si consolantes, si sublimes et si simples de l'Evangile.

ART. 14.

États-Généraux.

An 1789.

La concession et l'appel des Etats-Généraux, dans le moment de la plus grande fermentation

des esprits, et leur réunion à Versailles, à 4 lieues seulement de Paris, véritable foyer du volcan, où les factieux de toutes les parties de la France venaient, depuis 30 ans, allumer leurs torches incendiaires.

ART. 15.

Mécompte des Chefs.

L'illusion de tous ceux qui ont aidé les factieux à soulever la multitude, en se persuadant qu'ils pourraient la contenir ou la diriger au gré de leurs désirs, et de leurs intérêts, lorsqu'ils l'auraient précipitée dans la révolte, la fureur et l'anarchie.

ART. 16.

Imprévoyance des Constituants.

La confusion des trois ordres, clergé, noblesse et tiers état, dans une assemblée qui s'appela *constituante* pour tout détruire, sans voir qu'elle préparait la perte de la France et la sienne propre. Presque tous ses chefs ont péri sur l'échafaud, ou par d'autres morts violentes.

ART. 17.

Église constitutionnelle.

L'espérance d'établir sur les ruines de l'antique église gallicane, au nom du philosophisme, un fantôme d'Eglise constitutionnelle, après que 133 évêques sur 137, bravant tous les périls et la mort même, eurent refusé en 1791, avec une immense quantité des plus respectables prêtres dans tous les rangs, de prêter

serment à une organisation opposée aux principes de l'Eglise, et présentée sous le nom de *constitution civile du clergé*, refus dont l'héroïsme, à la fin du dix-huitième siècle, sera toujours incompréhensible à la sagesse humaine, mais bien admirable aux yeux de la foi, et devant le Dieu de miséricorde qui l'a inspiré. Il nous semble être, avec tout ce qui l'a suivi, le gage d'un plus heureux avenir pour notre patrie.

Art. 18.

La République.

La propagation rapide *des rêveries républicaines* dans un vaste royaume qui existait depuis plus de 1300 ans avec gloire et puissance, et à qui l'on a dit *qu'il n'a jamais eu de constitution*, royaume dont la population est naturellement royaliste, et l'a toujours été, comme on l'a vu à la chute de sa prétendue république.

Art. 19.

La Vendée.

La Vendée, simple portion du Poitou, l'une des 32 provinces de France en 1789, luttant de 1793 à 1795, contre les fureurs du philosophisme révolutionnaire, maître de la France et de dix à douze armées, la terreur de l'Europe; enlevant dans 17 batailles rangées, et 700 combats particuliers, dit un illustre et éloquent écrivain, (M. le vicomte de Châteaubriand, n.° 54 du *Conservateur*) 500 pièces de canon, 150000 fusils, et forçant enfin les ennemis de son Dieu et de son roi, à traiter avec

ses chefs en 1795, et à leur promettre la plus noble récompense de ses vertus héroïques, le libre exercice de la religion catholique, et la reddition, dit-on, de Louis XVII, fils de Louis XVI; la Vendée philosophe et impie eût-elle offert ce phénomène aussi honorable pour elle que pour toute la France? Passons à d'autres.

Art. 20.

Pie VI. Sa Mort.

Le vénérable pontife Pie VI, âgé de 86 ans, est enlevé de Rome par ordre du directoire de la république française à la fin de février 1798. Il est traîné, infirme et souffrant, de prisons en prisons, de Rome à Sienne, de Sienne à Florence, de Florence à la Chartreuse voisine, de la Chartreuse à Turin, de Turin à Briançon, de Briançon à Grénoble sur une charette : l'on veut non-seulement le harceler de toutes les manières, mais encore l'avilir, et partout il est environné de la vénération, des vœux, des larmes et des sanglots d'une affluence de fidèles qui affrontent tous les dangers pour venir se prosterner à ses pieds, et qu'il console en leur disant : « Mes malheurs commencent à me faire » espérer que je ne suis pas indigne d'être le » vicaire de Jésus-Christ, et le successeur de » S. Pierre. » Des impies plus furieux encore veulent le transférer de Grénoble à Dijon, et peut-être jusqu'au foyer de tous les crimes. Mais l'Eternel arrête leurs fureurs : il appelle à lui ce saint Pontife : Pie VI reçoit son Dieu, bénit pour la dernière fois ceux qui l'entourent, en leur disant : « Conjurez mon successeur de par-

» donner aux Français, comme je leur pardonne » de tout mon cœur ; » et son âme s'envole dans le ciel, laissant sur la terre pour héritage, le triomphe de la religion par sa foi et son courage. Voilà encore ce que nous appelons l'un des phénomènes de ces temps de malheur, mais un phénomène glorieux et consolant.

Art. 21.

Élection de Pie VII.

Pie VI, après de longues persécutions, meurt à Valence, le 29 août 1799. L'impiété assure qu'il n'aura plus de successeurs : des gens de bien, selon le monde, le croient ; des fidèles le craignent. Et voilà que celui qui se joue des vains projets des hommes, a amené des rives du Tanaïs et du Borysthène, ces enfants du Nord que les sophistes méprisent comme des barbares, et que l'Église aime comme des enfants égarés qu'elle ne désespérera jamais de rappeler dans son sein maternel par ses vœux et ses prières. Dignes d'avoir pour chef l'invincible Souwarof, ils combattent, ils triomphent. Autant de batailles, autant de victoires. Quatre en trois mois. L'Italie est délivrée, un conclave s'assemble : Pie VII est nommé. Les Russes n'ont plus de succès : ils repartent : leur mission est remplie. Ils pouvaient entrer dans le royaume : la France les désirait : Paris leur aurait ouvert ses portes avec joie. Louis XVIII à leur tête aurait changé leur marche en un triomphe perpétuel. Ils n'entreront point. Leur mission est remplie. Dieu permettra des obstacles, parce qu'il réserve à la France et à l'Eu-

rope des châtiments d'un autre genre, afin de leur faire mieux sentir le besoin du respect pour la sainteté de la religion, et pour la legitimité des princes. L'impiété nous donnera-t-elle une meilleure explication des phénomènes de ce temps ?

Art. 22.

Élévation de Bonaparte.

En 1798, Bonaparte part pour l'Égypte, il perd ses vaisseaux à Aboukir, ses soldats sur les bords du Nil, une partie de sa gloire au siège de S. Jean-d'Acre, et son honneur en s'enfuyant d'Égypte; il traverse sain et sauf les croisières anglaises dans la Méditerranée; il arrive à Paris en octobre 1799, sans armée, sans permission du directoire; il renverse ceux qui avaient le droit de le punir, prend leur place, se fait premier Consul, organise un nouveau Gouvernement, *rend muets* 300 *Français* en leur laissant avec 10,000 fr. par an, le nom de Législateurs, stupéfie les plus fiers républicains, immole à Paris le duc d'Enghien enlevé par trahison en terre étrangère, élève un trône impérial et fait tout plier sous son joug. Le Sénat l'approuve, l'Institut le complimente, les ennemis de Louis XVI le louent, les poètes le chantent, les orateurs l'élèvent au-dessus des nues : tout rampe ou s'empresse autour de son trône, les régicides eux-mêmes. N'y a-t-il point en tout ceci de phénomène, et de phénomène dans l'ordre des châtiments de la justice divine ?

Art. 23.

Vainqueur vaincu à Marengo.

Le 14 juin 1800, Bonaparte livre la bataille de *Marengo*, en Italie. Elle est perdue jusqu'à six heures du soir. Pendant qu'il fait craindre les suites de son désespoir, et que les Autrichiens triomphent, le général Désais arrive, il périt, mais la bataille est gagnée. Le général ennemi aussi imprudent dans sa défaite que dans sa victoire, livre à l'instant, sans y être forcé, toutes les places, et Bonaparte vaincu se trouve, au moment où il s'y attendait le moins, le vainqueur et le maître de l'Italie.

Art. 24.

Concordat par Bonaparte.

Celui qui encensait les idoles du philosophisme à l'Institut, les autels de Mahomet sur les bords du Nil, l'héritier d'une révolution, fille de l'impiété, mère de l'athéisme, le premier persécuteur de Pie VI, Bonaparte traite en 1801 avec Pie VII pour replacer par un concordat le culte Catholique sur ses bases fondamentales. Il fait approuver cet acte antiphilosophique par beaucoup d'impies, et exécuter par beaucoup de philosophes. Il demande à l'Église des solemnités religieuses; il les déclare obligatoires pour tous les fonctionnaires publics, et chacun s'empresse de s'y rendre, même les athées qui occupent ou sollicitent des places.

Art. 25.

Églises conservées.

Pour celui qui connaît les menaces et les fureurs dévastatrices des impies pendant le règne de la terreur, en 1793 et 1794, leur acharnement à détruire jusqu'aux simples apparences de religion, la conservation d'une seule Église doit être un phénomène, à plus forte raison celle de 36 à 40 mille, quoique ce nombre soit bien inférieur aux besoins des fidèles, surtout dans les campagnes, et dans plusieurs villes ou les destructions ont été très-nombreuses. Remercions la bonté divine, et prions.

Art. 26.

Chute de Bonaparte.

Le fils d'un huissier ou d'un assesseur de l'île de Corse, empereur de France, maître d'une grande partie de l'Europe, renversant ou ébranlant les trônes, créant des rois à son gré, ayant des princes pour courtisans, de vaillants capitaines pour chefs de ses armées, des monarques pour tributaires, vainqueur de l'Orient à l'Occident, à Lodi et Arcole en Italie, au Caire en Égypte, à Austerlitz en Moravie, à Iena en Prusse, à Friedland en Russie, à Wagram en Autriche, à la Moskowa aux portes de Moscou, fuyant d'Egypte en 1799, d'Espagne en 1810, de Russie en 1812, de Vaterloo dans la Flandre en 1815, survivant aux machines infernales, aux conspirations de tous genres, aux vœux formés en tant de pays pour sa destruction, à vingt ans de fatigues et

de combats, ayant trouvé l'Europe trop petite, et terminant tant d'aventures par être prisonnier dans l'île Saint-Hélène, point imperceptible de l'Océan : voilà, nous le pensons, des phénomènes que la politique et le philosophisme n'ont pas plus prévus qu'ils ne peuvent les expliquer. Il faut recourir à cette Providence qui se plait à confondre la sagesse du monde et l'orgueil des superbes.

ART. 27.

Délivrance de Pie VII.

Pie VII inquiété depuis 1806, persécuté depuis 1808, arraché de sa demeure dans la nuit du 5 au 6 juillet 1809, emmené dans une voiture fermée, comme un malfaiteur, détenu à Savone dans les États de Gênes, puis à Fontainebleau en France, vexé et tourmenté de toutes les manières pour lui extorquer des actes contraires au bien de l'Église, le tout par ordre de Bonaparte; survivant à ses longues souffrances, et à des périls de toute espèce; délivré par ces mêmes Russes auxquels l'Eglise doit son élection; environné partout, et dans toutes les positions, des respects et des hommages les plus empressés; remontant sur le Saint-Siége dans Rome, tandis que Bonaparte abdique le trône impérial à Fontainebleau; comblé des bénédictions de l'Eglise et des témoignages de vénération de l'Europe entière, pendant que Bonaparte maudit sa prison de Sainte-Hélène : voilà des évènements qui ne sont point dans le cours ordinaire des choses humaines. Disons encore de ce phénomène : *Le doigt de Dieu est là. Digitus Dei est hîc.* (Ex. 8.)



ART. 28.

Triomphe de l'Espagne.

La politique et la sagesse humaine avaient-elles prévu que l'Espagne, attaquée et traversée dans tous les sens par les armées les plus redoutables depuis 1809 jusqu'en 1814, ne pourrait être domptée par celui dont le nom seul faisait trembler l'Europe?

ART. 29.

Désastres de Russie.

1812.

En 1812, Bonaparte traverse l'Europe à la tête de 500 mille hommes bien armés, bien équipés, abondamment pourvus de tout, portant avec eux l'expérience et la renommée de 15 ans de combats et de victoires : il pénètre dans la Russie en maître : vainqueur à la Moskowa, il entre triomphant dans Moskou. Bientôt cette invincible et superbe armée n'existe plus. Elle a péri du genre de mort le plus horrible, de froid et de faim au milieu des neiges et des glaces. Bonaparte a fui; et en avril 1813 4 mois après, il reparaît en Allemagne à la tête d'une nouvelle armée d'environ 400 mille hommes, gagne les batailles, de Lutzen, de Wartchen, ainsi que de Bautzen : et en avril 1814, les souverains et les chefs de vingt-deux États, ses tributaires ou ses alliés, Russes, Prussiens, Saxons, Autrichiens, Bavarois et autres, sont établis dans la capitale de son empire, et de là ils lui en dictent l'abdication. *A Domino factum est istud.* (Psaume 117.)

Voyons d'autres phénomènes non moins étonnants.

Art. 30.

Rétablissement de Louis XVIII.

La bonté inépuisable de Louis XVI n'a pu le sauver. Des sujets rebelles ont prostitué les formes juridiques au régicide. Ils ont traîné leur roi de la prison sur un échafaud élevé en face de son palais. Les Bourbons sont proscrits. Défense de rentrer en France sous peine de mort. Le généreux dévouement de l'honneur et de la fidélité qui partagent leur sort, les console par sa magnanimité, mais il les afflige par les sacrifices et les douloureuses épreuves auxquels la Providence le soumet. Les meurtriers du roi sont les maîtres de la France. Leurs armes victorieuses ont réduit une partie de l'Europe à traiter avec eux. Un jeune Corse abbat la république. Les régicides eux-mêmes sont enchaînés à son char. Le sabre à la main, il fait la loi aux puissances de l'Europe. Il met en 1804 la couronne impériale sur sa tête. L'espoir du retour des Bourbons s'affaiblit. En 1810, il épouse la fille des Césars, et la splendeur de l'union semble affermir son trône. L'espoir d'un meilleur avenir est agonisant dans beaucoup de cœurs. En 1811, il naît à Napoléon un fils, cru l'héritier futur de son vaste Empire. L'espoir expire pour beaucoup de bons Français. Bientôt tout change. Le vainqueur des hommes est vaincu par le Ciel. L'on voit le dominateur de l'Europe réduit à se débattre contre elle, dans le centre même de son propre Empire. Son orgueil refuse encore comme trop petit, le

royaume de Louis XIV. Il obtient des succès. Sa redoutable garde ne peut se déshabituer de vaincre. Son aspect seul répand l'effroi. Les alliés repoussés à Montereau pendant qu'ils négocient au Congrés de Chatillon sur Seine, renouvellent leurs offres. Ils songent, dit-on, à se retirer. Bonaparte se croit plus près de Vienne qu'ils ne le sont de Paris. Il les poursuit jusqu'aude-là de Bar-sur-Aube: mais tout-à-coup, par un de ces évènements que la raison seule ne peut expliquer, il apprend que le gros de l'armée qu'il croyait devant lui, est aux portes de la capitale. Il accourt: plus de remède. Les puissances étrangères entrent dans Paris, et par une acclamation aussi imprévue que rapide, les Bourbons sont replacés sur leur trône après vingt-cinq ans d'exil et de proscription. Le 3 mai 1814, Louis XVIII est reçu dans le palais de ses Pères, après avoir rendu à Dieu de justes actions de grâce. L'ivresse de la joie publique est inexprimable, le bonheur est universel. Autre révolution : le 20 mars 1815, l'usurpateur arrive à Paris. Louis XVIII est forcé de s'expatrier une seconde fois. Le sort de la France et de l'Europe se trouve de nouveau entre les mains des guerriers. Les succès de Bonaparte à son entrée en Flandre, du 10 au 16 juin 1815, répandent l'alarme. Le 18, la victoire quelque temps incertaine se fixe enfin, et amène la sanglante déroute de Waterloo. Bonaparte fuit : les armées étrangères le poursuivent; elles rentrent dans Paris le 6 juillet. Louis XVIII y recueille le 8 la nouvelle expression de la joie publique. Sa présence rend une seconde fois la paix au royaume. Bonaparte est dans l'île

Sainte-Hélène, et le roi légitime est en encore sur son trône quoique depuis 1815 tout ait paru conspirer à son renversement. Nous marchons au milieu des prodiges. *A domino factum est istud... et est mirabile in oculis nostris.* (Psaume 117.) Prions et espérons des prodiges nouveaux. (Depuis 1820 nous avons ajouté la mort de Bonaparte, etc....)

CHAPITRE IV.

Contrastes de la Révolution.

Nous venons de parcourir quelques-uns des *phénomènes*, et des prodiges de justice ou de miséricorde, semés à travers nos orages politiques, par la main de celui qui élève ou abaisse à son gré, et les hommes et les empires. Si la méditation de ces phénomènes est propre à fixer notre confiance en Dieu seul, celle des *contrastes* que nous offre notre révolution doit aussi nous inspirer d'utiles réflexions. Portons nos regards sur quelques-uns de ces *étonnants contrastes.*

Le dix-huitième siècle jaloux de la gloire du dix-septième, veut la *faire oublier*, et il se *déshonore.*

Le Philosophisme s'empare du dix-huitième siècle, pour en faire un *siècle de lumière :* et il n'y sème que *ténèbres et confusion.*

Il veut *unir tous les hommes*, et dans le cahos de leurs erreurs, ses disciples ne se reconnaissent, *divisés entre eux*, que comme les esprits infernaux, c'est-à-dire à leur haine contre Dieu et contre ses adorateurs.

Sans égard pour 200 ans de services impor-

tants et en France et dans le monde entier, au lieu de réformer quelques abus, s'il y en avait, (et où n'y en a-t-il pas?) l'on renvoie, en 1763, tous les Jésuites, *pour sauver je ne sais qui;* et depuis leur expulsion, *tout se perd, tout est perdu.* Le Philosophisme qui l'a provoquée y gagne seul, et en s'en félicitant, il redouble de zèle pour accélérer son triomphe.

La révolution promet *la liberté*, et fait éprouver ou craindre à 20 millions d'hommes les rigueurs de la *captivité.*

Elle annonce *le bonheur*, et sous son empire, l'on ne voit qu'*effusion de larmes et de sang, que ruines et désordres.*

Le Philosophisme s'insinue partout, au nom *du bien public*, et sous tous les déguisements possibles, il n'amène que *des calamités.*

La Religion de Louis XVI est trompée: ce vertueux prince appelle, en 1777 et en 1788, M. Necker, pour l'aider *à sauver la France*, et cet appel *contribue à sa perte*, et à celle de *cette même France.*

Il convoque les Etats-Généraux *pour rétablir l'ordre* dans le royaume, et *ils le bouleversent.*

Il tient une séance royale à Versailles, le 23 juin 1789, pour ramener au respect dû à l'autorité du roi de France. Il y expose ses vues pleines de sagesse et d'amour pour son peuple; et Mirabeau lève ouvertement en ce jour l'étendard *de la rebellion.*

M. Necker renvoyé le 11 juillet 1789, rappelé le 16, *porté aux nues* le 27, est *bientôt chassé, bafoué, arrêté* par ceux qui avaient ou

traîné son char de triomphe, ou inscrit sur sa porte : *Hôtel du ministre adoré.*

Louis XVI, prisonnier aux Tuileries, veut se *délivrer*, en se retirant dans l'une de ses villes frontières, et cette tentative *fait de sa prison un cachot.*

Les noms de *restaurateur de la liberté et du bonheur public*, donnés par les factieux à ce vertueux prince, *préparent ses malheurs et sa mort.*

Chef des factieux en 1789, Mirabeau, après deux ans de succès révolutionnaires, leur devient suspect, et *meurt en* 1791 *dans des souffrances horribles*, empoisonné, dit-on, par ses anciens disciples.

En 1792, une coalition des Puissances pénètre jusqu'en Champagne. *Ses premiers succès font espérer notre délivrance*, et n'amènent qu'*une humiliante retraite, suivie*, pour ces Puissances et pour nous, de *nombreuses calamités.*

L'émigration, *noble dévouement au salut de la Patrie*, ne la sauve point, et *fait tout perdre aux émigrés, hors l'honneur.*

Les chefs de l'Assemblée constituante *usurpent l'autorité de Louis XVI pour régner*, et ils sont, *ou décapités, ou couverts de mépris par les Jacobins.*

Cette Assemblée se nomme *constituante pour tout créer* à neuf, et elle *expire enterrée sous des ruines.*

Les *régicides voulaient détruire tous les rois* de l'Europe, et les 66 (sur 365) que le bourreau, ou d'autres genres de mort n'ont pas fait périr, *bannis de leur patrie, mendient*, depuis plu-

sieurs années, *un asile chez ces mêmes Puissances.*

Les Jacobins *rampent aux pieds de Robespierre*, et *Robespierre les envoie à l'échafaud.*

Les généraux Houchard, Custines et autres *gagnent des batailles* pour la révolution, et *la révolution leur coupe la tête.*

Les Girondins, (députés de la Gironde à la Convention) *obtiennent,* en 1793, par leur éloquence démocratique, *quelques succès sur les Jacobins, et la hache révolutionnaire des Jacobins en immole* 22 *la* même année.

Le 8 juin 1794, 200 *mille spectateurs applaudissent au triomphe de l'incorruptible Robespierre*, se fêtant lui-même, au Champ-de-Mars, sous le prétexte de fêter *l'Etre Suprême;* et le 28 juillet suivant (10 thermidor an 2), 400 mille sont *transportés de joie, en voyant ce monstre entre les mains du bourreau.*

Le 18 fructidor an 6, (4 septembre 1797) *le Directoire de la République, vainqueur* des royalistes et des modérés, par les baïonnettes de Bonaparte, *est porté aux nues.* Le 18 brumaire an 8, (9 novembre 1799) *renversé par les mêmes moyens, il est conspué et chansonné.*

Sidnei Smith, *détenu au temple, en* 1797, s'échappe par ruse, et en 1799, cet officier anglais fait, avec le jeune Phelipeau, émigré, *échouer devant* la petite ville de *Saint-Jean-d'Acre*, en Palestine, le formidable conquérant de l'Egypte, l'invincible Bonaparte.

Bonaparte *maître d'une partie de l'Europe, trouvait ce théâtre trop resserré*, et il devient *prisonnier dans une île qui n'a pas* 2 *lieues* de diamètre.

Le 31 mars 1813, Bonaparte disait que *quand l'ennemi serait à Montmartre, il ne lui cèderait pas un de ses villages d'Allemagne*, et le 31 mars 1814, ses ennemis entraient dans Paris, d'où ils lui envoyèrent *une abdication totale qu'il signa.*

Le 16 juin 1815, il écrivait dans son bulletin : *j'ai battu l'ennemi.* Je n'ai point encore vu Wellington. Si le noble Lord se présente, *j'en rendrai bon compte*, et *le* 18, *il fuyait après la déroute de son armée, à Waterloo.*

En juin 1795, Bonaparte, officier d'artillerie à Toulon, accusé pour quelques actes de désobéissance, vint à Paris *afin de se justifier*. Barras lui donne le commandement des troupes réunies contre les bourgeois de Paris, le 13 vendémiaire an 4, (5 oct. 1795.) Ce commandement le conduit à celui de l'armée d'Italie à la fin de 1795 : celui-ci *le conduit à l'empire*, *et l'empire le conduit prisonnier à Sainte-Hélène*, par la route de Vienne, de Berlin, de Madrid, de Moskou, et enfin par celle de Waterloo.

L'assassinat de Louis XVI, *pour établir le règne de la souveraineté du peuple*, amène le règne de la terreur, qui envoie à l'échafaud, sur la même charrette, *perruquiers*, *couturières*, *laboureurs*, *généraux*, *républicains*, *jardiniers*, *filles publiques*, *nobles*, *paysannes*, *prêtres fidèles et infidèles*, *domestiques*, *artisans de toutes les espèces*, *sans culottes de tous les étages*, *et d'autres patriotes de toutes les couleurs ; ce qui fait détester* toute tyrannie du Philosophisme révolutionnaire, travesti sous le nom illusoire de souveraineté du peuple, *et désirer l'autorité paternelle du roi légitime :*

résultat aussi contraire aux espérances des Jacobins et des régicides, que l'aversion générale attachée à leur nom, dont ils prétendaient faire un nom de gloire, d'amour et de bonheur pour le monde entier.

L'assemblée constituante publie, au nom du philosophisme et de la philanthropie, un décret qui *défend les conquêtes*. Ce pacifique décret est suivi de vingt-sept ans de guerre et de la conquête d'une partie de l'Europe, sans parler de l'Egypte, ni des belliqueuses et sanglantes fureurs des Américains, des Grecs et des Espagnols, sous les étendards philosophiques de la liberté.

La révolution faite, disait-on, en 1789 *pour combler un déficit de* 56 *millions* dans les finances, *dévore plusieurs milliards des biens du clergé ainsi que des émigrés, fait banqueroute de* 1800 *millions en* 1797, *lève jusqu'à* 12 *et* 1500 *millions d'impôts*, à la place *des* 500 *millions* payés sous Louis XVI, qui acquittait exactement les rentes que la banqueroute *a supprimées*.

Depuis 1789, beaucoup d'abbayes, d'églises, de couvents, de châteaux sont changés en *fabriques*, en *magasins*, en *manufactures*, et le *commerce est déchu de son ancienne splendeur*.

La révolution *déclare l'argent marchandise*, *légalise l'usure pour animer et enrichir le commerce*, et depuis long-temps l'on n'entend parler que de *commerçants* ruinés, *de banqueroutes*, et de villes dans l'embarras. Nous en connaissons une où il ne reste pas *une seule de ses anciennes maisons de commerce*, et parmi

les nouveaux venus, nous y avons vu en peu d'années cinq à six millions de banqueroutes.

Combien de *millionnaires* de la révolution dont la fortune et le sort furent souvent enviés et exaltés, sont déjà morts *insolvables* sans parler ni du genre de mort de plusieurs d'entre eux, ni de l'avenir réservé par la justice Divine et à ceux qui sont déjà dans le tombeau, et à ceux qui jouissent encore des fruits de l'iniquité.

Le philosophisme s'agite depuis long-temps *au nom de la liberté* pour créer des *hommes libres et heureux, des chefs-d'œuvre* et *des sages*. Quel a été le résultat? Chacun peut faire la réponse en citant les hommes vraiment libres et heureux, les chefs-d'œuvres et les sages, enfantés par la révolution dans son pays ou ailleurs.

Trente ou quarante projets *discordants* sur l'éducation n'ont eu qu'un *point commun*, la censure ou le mépris, et assez souvent la haine de l'ancienne éducation avec la promesse d'une éducation, sans *préjugés*, sans *erreurs*, sans *vices*, et sans *superstitions*. Quelle a été la suite de tant de fastueuses promesses? de conduire *en général* la jeunesse, de l'amabilité de son âge à une rudesse effrontée, de la candeur au mensonge, de la sagesse aux désordres les plus pernicieux, de l'obéissance à la révolte, de la modestie à la présomption, de la piété à l'irreligion, des bonnes études aux mauvais livres, de la vertu aux crimes, et trop souvent de la piété filiale envers les parents à la désobéissance, à l'insulte, aux outrages, et même au parricide. Depuis long-temps les prisons et les échafauds ne reçoivent pour ainsi dire que des

élèves de la révolution. Voilà sans contredit la plus dangereuse plaie de la France, celle qui sera la plus longue, et qui attirera sur elle le plus de malheurs, si la bonté divine ne vient à son secours par de nouveaux prodiges de miséricorde.

La révolution a voulu *simplifier la législation* française, et depuis 1789 *sept mille législateurs ont fait environ trente mille lois.*

La révolution n'a plus voulu *que des républiques* et elle les a *détruites* ou *fait détruire presque toutes.*

Sous son règne, surtout de 1790 à 1795, la liberté *emprisonne*, la fraternité *égorge*, l'égalité *traîne dans la boue*, l'ennemi de l'Evangile *honore des prostituées*, et le blasphémateur *élève des autels à Marat.*

En trente ans *huit* constitutions, *trente mille* lois, *sept à huit millions* de serments; *deux* rois, *deux* princes et *deux* princesses *immolés*, *dix millions* d'hommes sacrifiés, *cent* victoires remportées, *quinze milliards* dépensés, et rien encore de bien certain que les destructions consommées et la crainte des destructions futures, si... Prions et espérons que le Tout-Puissant couronnera l'œuvre de sa miséricorde.

Les anciens trônes de France, d'Espagne, de Portugal, de Naples, de Sardaigne, d'Autriche, de Prusse, de Russie et même le trône pontifical, ébranlés ou détruits, mais relevés: les nouveaux souverains de France, d'Espagne, de Naples, du Piémont, de Rome, de Piombino, de Lombardie, de Hollande, et de Westphalie dispersés, captifs ou fusillés; voilà

selon le monde des jeux de la fortune; mais aux yeux du chrétien, ce sont de grandes leçons données par la Providence aux rois et aux peuples, pour leur salut ou leur perte, selon l'usage qu'ils en feront; leçons dont l'étude suivie à travers le mouvement des siècles et les révolutions des empires, faisait dire à l'immortel Bossuet : « Ne parlons plus de *hasard ni de* » *fortune*, ou parlons-en seulement comme *d'un* » *nom* dont nous couvrons *notre ignorance.* » Ce qui est hasard à l'égard de nos conseils in- » certains, est un *dessein concerté* dans un con- » seil plus haut, *dans ce conseil éternel* qui ren- » ferme *toutes les causes et tous les effets dans* » *un même ordre.* »

CHAPITRE V.

Contrastes à la mort de M. le Duc de Berri.

Si ces contrastes doivent nous frapper, que dirons-nous de ceux que nous offre la déplorable nuit du 13 février de cette année 1820?

Un Bourbon, l'espoir de la monarchie française, assassiné à quarante-deux ans *par un vil scélérat:*

Monseigneur le duc Berri, la *ressource des malheureux*, le modèle des braves et des bons cœurs, *le père des pauvres*, poignardé par un *monstre qui se dit l'ennemi des tyrans.*

Une jeune et vertueuse princesse *teinte du sang d'un époux* dont elle porte la plus précieuse image dans son sein; soignant elle-même cet époux chéri, et *triomphant en présence de la mort*, de l'excès de la douleur *par l'héroïsme de la tendresse.*

Les *chants* de musique et les *danses de l'Opéra*, à peine séparés *des sanglots et des ombres de la mort* qu'un régicide a *réunis dans leur séjour*. (Mgr. le duc de Berri fut frappé à la porte, et porté à l'instant dans une chambre de *l'Opéra* pendant le spectacle.)

Un pontife, un pasteur implorant, répandant et admirant en ces lieux *plus que profanes les miséricordes de notre divin Sauveur* sur un prince chéri, qui *survit* sept heures à la mort elle-même, pour *mourir en héros chrétien*.

Un neveu de Louis XVI, expirant sous le fer d'un assassin aux yeux de l'auteur de ses jours, de son roi, Louis XVIII qui est pour lui un second père, d'un frère, d'une sœur, d'une épouse, et des autres princes et princesses de l'auguste famille des Bourbons, tous en larmes et en prières auprès d'un Bourbon mourant en prince plein de foi, *sur un lit d'emprunt*, *et dans un lieu* qui n'appartient *qu'aux fêtes* et *aux folles joies du monde*.

Enfin, le petit fils de Saint-Louis qui *souffre et meurt* en pardonnant, et en demandant *grâce*, *au moins de la vie*, pour son assassin qui dit que *Dieu n'est qu'un mot*. Ne trouve-t-on point ici les contrastes de l'héroïsme et de la scélératesse, de la charité et de l'athéisme, du ciel et de l'enfer?

CHAPITRE VI.

Impiétés, contradictions et absurdités des principaux Sophistes du dix-huitième siècle, promoteurs de la révolution ; le tout avec leurs propres expressions.

Après avoir parlé des caractères distinctifs, des phénomènes et des contrastes, de la révolution française, venons à ses résultats. Pour les mieux apprécier, faisons d'abord connaître les causes de cette révolution, en rappelant les noms de ces principaux auteurs avec quelques-unes de ces erreurs, et de ces opinions incohérentes, séditieuses, absurdes et impies, par lesquelles ces sophistes ont préparé cette grande catastrophe. Il sera plus facile alors de comparer les causes et les effets, les principes et les conséquences, les désirs et la réalité, les maîtres et les disciples.

Art. 1.

Voltaire, chef des impies du dix-huitième siècle, né à Paris en 1694, et mort en 1778.

Commençons par celui dans lequel Dieu a permis, pendant plus de 60 ans, le plus funeste abus des dons de l'esprit, pour apprendre aux peuples par les suites effrayantes de cet abus, qu'il est des hommes plus à craindre pour eux que les conquérants, et les *ravageurs de provinces*, même les plus redoutables. Commençons par cet écrivain qui, rempli de talens, pétri d'orgueil, affamé de célébrité, a surpassé les

Protées, les Caméléons, les Circées de la fable par son habileté à varier les travestissements et les poisons de son irreligieux délire. Sa plume aussi versatile que séduisante outrageait ou louait, selon les intérêts et les caprices du moment, la religion et les mœurs, les autels et les trônes, les pontifes et les magistrats, les princes et les peuples. Ce chef des incrédules dont le mot d'ordre était un *blasphême*, et les confidences *des sacrilèges*, écrivait au cauteleux d'Alembert son lieutenant : *Ecrasez l'infâme*, c'est-à-dire, *la religion du Dieu de toute sainteté;* et au comte d'Argental : «Si j'avais cent mille hommes, » je sais bien ce que je ferais; mais comme je » ne les ai pas, *je communierai*, et vous autres » philosophes en direz ce que vous voudrez. » (*Corresp.* 1765 *et* 1767.) Se moquant de tout, et n'étant arrêté par aucun respect, il fut un distributeur aussi infatigable qu'ingénieux de critiques, de railleries, de satires, de bouffonneries et de mensonges, traitant du même ton toutes les matières, et s'exposant hardiment à des méprises ou des infidélités aussi grossières que ridicules. (1) Ce trop célèbre coriphée des esprits faux et superficiels, et des cœurs corrompus, puisa jusques à 84 ans dans les dépôts

---

(1) Voyez entre autres, dans le 3.e vol. in-12 des *Lettres de quelques Juifs*, édition de 1815, ses méprises ou ses barbarismes sur le latin et le grec de la page 343 à 360; sa science dans l'hébreu dont il a tant et tant parlé, de la page 360 à 400, et son aveu ainsi conçu, pag. 411 : « J'ai pris un rabbin » pour m'enseigner l'hébreu ; je n'ai jamais pu l'ap- » prendre. »

infects de l'impiété et du libertinage, et ne se lassa jamais de copier et de rajeunir les mauvais livres des autres, ou les siens propres. Le resultat de tant de productions sous tous les noms, et sous toutes les formes, en prose et en vers, fut pour lui de préparer, en se déshonorant par ses excès, son propre malheur et celui peut-être de plusieurs millions de victimes qui le maudiront éternellement. Il a offert à une cupidité plus avide encore d'argent que de scandales, le moyen de rassembler, en y faisant entrer *Brochures, lettres, pamphlets, libelles, etc.*, 97 volumes dans lesquels l'on trouverait difficilement dix pages de suite entièrement irrepréhensible aux yeux du bon sens, de la vérité, de la religion et de la décence. Nous en avons déjà fait l'expérience, et nous offririons volontiers, selon nos faibles moyens, de la répéter à qui le voudrait. Citons quelques-unes de ses *contradictions* et de ses *erreurs* (1).

---

(1) Nous conseillons, surtout aux jeunes gens studieux, de lire entre autres le supplément à la philosophie de l'histoire, par le savant académicien Larcher, 1 vol. in-8.°, les *Lettres de quelques juifs* à M. de Voltaire, par l'abbé Guenée, 4 vol. in-12, ouvrage plein de grâce et de science, et spécialement les *Lettres Helviennes*, 5 vol. in-12; ouvrage très-instructif, qui nous a été fort utile en ce moment et dès notre jeunesse. En rapportant les honteux égarements des sophistes du dix-huitième siècle, avec leurs propres expressions, et en les réfutant, son estimable auteur, M. l'abbé Barruel, a bien justifié ces paroles des livres saints, qui forment son épigraphe : *Ostendam gentibus nuditatem tuam.* (Nah. 3 v. 5.)

« Dieu seul est le principe de toutes choses, » et toutes existent en lui et par lui. (*Q. Ency.* » *Idées.*) Une horloge prouve un horloger, » et l'univers un Dieu. » (*Athéis.*)

« L'existence de Dieu n'est point du tout » nécessaire à la création de l'univers. » (*T.* 8. *p.* 352.)

« L'homme est libre sur la terre. » (*Disc. en vers sur la liberté.*) « Les hommes font » un détestable usage de la liberté que Dieu » leur a donnée. » (*Athéis. c.* 9.)

« Tout se fait par les lois immuables du » destin,... tout est nécessaire. » (*Dic. phil. destin.*)

« Les hommes sans la liberté, ne seraient » que de pures machines. » (*Athéis. c.* 9.)

« Nous sommes des machines, ainsi que » tous les autres animaux. » (*Principe d'action.*) « Notre volonté n'est pas libre, mais » nos actions le sont. Mon chien de chasse est » donc aussi libre que moi. » (*Encyclop. liberté.*)

« Je crois un Dieu créateur, vengeur et » remunérateur. » (*L. à J.-J. Rousseau.*)

« Je conçois l'univers éternel, parce qu'il » ne peut avoir été formé de rien. » (*Principe d'act. n.°* 4.)

« Dieu dit, et tout existe. » (*Encyclop. art. éter.*) « Nier l'existence de Dieu, c'est » vouloir peupler la terre de brigands, de » scelérats et de monstres. (*Athéis.*)

« Spinosa était non-seulement un athée, » mais il enseignait l'athéisme. » (*Athéis.*) « Qu'un philosophe soit *spinosiste* s'il le » veut. » (*Axiome.* 3.)

« Dieu est le plus libre de tous les Êtres. » (*Principe. d'act. n.° 6.*)

« Dieu est soumis à la loi d'un destin in-»évitable. » (*Principe d'act. n.° 13.*)

« On peut assurer, sans crainte de se trom-»per que Dieu est infini. » (*Q. Encyclop. art. infini.*)

« Il n'y a aucune raison de croire Dieu »infini. » (*Prin. d'act. n.° 4.*)

« La liberté qu'il donne à tout être qui »pense, fait des moindres esprits et la vie »et l'essence. » (*Disc. en vers sur la liberté.*)

«Les hommes obéissent *irrésistiblement* aux »lois du grand Être. » (*Principe d'action.*)

« Quand notre raison nous apprend que »2 et 2 font 4, elle nous apprend aussi qu'il »y a vice et vertu, ... et qu'un bienfait est »plus honnête qu'un outrage. » (*Dict. phil. art. just.*)

« Il n'y a pour les animaux comme pour »nous, ni bonté, ni méchanceté morale. » (*Principe d'action.*)

« L'ortodoxe.... ne se trompe pas en as-»surant l'immortalité de l'âme, puisque la »foi et la raison démontrent cette vérité. » (*Q. Encyclop. art. Ame. n.° 3.*)

«Pour que je fusse *vraiment immortel*, »il faudrait que je conservasse mes organes. »Ouvrez le tombeau, vous n'y trouverez rien »qui vous donne la moindre lueur d'espé-»rance. » (*Lettr. de Memn.*)

« De cruels ennemis de la raison ont porté » l'impudence et la mauvaise foi jusqu'à nous » imputer d'avoir assuré que *l'âme est ma-* » *tière.* Vous savez bien persécuteurs de l'in- » nocence que nous avons dit *tout le con-* » *traire.* » (Pièces détach., tom. 3. pag. 381. Q. Encycl. art. âme.)

« On a crié partout : *l'âme*, *l'âme* ;... on » en a fait un petit être qui *n'est point ma-* » *tière*,.. C'est ce qu'on a imaginé *de plus sot* » *et de plus fou.* » (Id. 2 principe d'act. n. 10 et 11.)

« Nous avons affaire à force fripons ;... je » leur crierai qu'ils seront damnés s'ils me » volent. » (2. *Encycl. art. enfer.*)

« Dans tous les systèmes, ... s'il y a vice » et vertu,...Dieu en sera l'auteur. » (*Blasphême* plusieurs fois répété.) (Princip. d'act. et les oreilles du comte de Chestesfield.)

« Il faut un Dieu vengeur aux rois, à » l'homme d'Etat,... au peuple et à l'homme de cabinet. » (*Athéis.*)

« Il est à croire que le Maître de l'Uni- » vers... ne s'inquiète pas de la manière dont » chaque individu passe sa courte vie. » (Autre *blasphême.*) (*Lettr. tom.* 12. *in-4.°*)

En voilà assez sur cet impie, passons à d'autres.

Art. 2.

Jean-Jacques Rousseau.

Né à Genève, en 1712, et mort en 1778, second chef des incrédules du dix-huitième siècle ; il dit :

« Le grand livre de la nature parle un
» langage intelligible à tous les esprits :... nul
» n'est excusable de n'y pas lire : J'aperçois
» *Dieu en moi*, je le *sens en moi*, je le vois
» *autour de moi.* » (Emil. t. 3. pag. 163.)

« Ce n'est pas une petite affaire que de
» savoir enfin que *Dieu existe*....Il a fallu es-
» sayer tous les bizarres systèmes de fatalité,
» d'atomes, etc. ,... *jusqu'à ce qu'enfin le*
» *Docteur* (anglais), Clarke, (né en 1675 et
» mort en 1729), *annonçât ce Dieu.* » (Emil.
tom. 3. pag. 58.)

« Je sais *très-certainement que Dieu existe*
» par lui-même. » (*Emil. tom.* 2. *pag.* 45.)

« Le théiste ne fonde son sentiment que
» sur des *probabilités.* » (Lettr. à Volt tom. 2.
édit. in-4.°)

« Il *est certain* que le tout *est un*, et an-
» nonce une intelligence *unique*, une volonté
» *unique* et suprême. » (*Emil. t.* 3. *p.* 115
» *et Lettr. à l'arch. de Paris.*)

« Y a-t-il un principe *unique* des choses? y
» en a-t-il deux ou plusieurs? Je n'en sais
» rien. » (*Id.*)

« *Chacun doit savoir qu'il existe un Arbi-*
» *tre suprême* du sort des humains. Quicon-
» que combat ces dogmes.... est l'ennemi du
» genre humain. Si quelqu'un après les avoir
» reconnus, se conduit comme ne les croyant
» pas, *qu'il soit puni de mort.* » (Contrat
Social.)

» Si j'étais magistrat, et que la loi portât
» peine de mort contre les athées, je com-

» mencerais par faire brûler comme tel, qui-
» conque les viendrait dénoncer à un autre. »
(*Lettr. à Volt.*, *et Nouv. Héloïse.*)

«L'homme est *libre* dans ses actions. C'est
» un de mes *axiomes de foi.* C'est dans la
» conscience de cette liberté que se montre
» la spiritualité de son âme. » (*Emil. tom.* 3.
—*Disc. sur l'inég. des cond.*)

«J'ai compris que je devais regarder tous
» les détails de ma destinée, comme autant
» d'actes *d'une pure fatalité.* » (Rêveries 8.e
Promenade.)

«Le monde est-il éternel ou créé? Je n'en
» sais rien. » (*Emil. et Lettr. à l'arch. de
Paris.*)

«J'ai toujours eu l'opinion de la coexis-
» tence éternelle de deux principes, l'un ac-
» tif qui est Dieu, et l'autre passif, qui est
» *la matière.* » (*Tom.* 12. *in*-8.° —*Lettr. à
M. B.* 15 *janv.* 1769.)

«L'homme est un être *naturellement bon*,
» aimant la justice. » (*Lettr. à M. de Beau-
mont*, *arch. de Paris.*)

«L'homme qui ne connaît pas la douleur,...
» ne serait pas sociable, il serait un *monstre*
» pour ses semblables.... Les rois sont sans
» pitié pour leurs sujets;... Les riches sont
» durs pour les pauvres. » (*Emil. Livr.* 2.
et 4.)

« Les *enfants* ne restent liés au *père*, qu'aussi
» long-temps qu'ils ont *besoin de lui* pour se
» conserver. Sitôt que ce besoin cesse, le *lien
» naturel se dissout.* » (Maxime exécrable dans

tous les siècles et dans tous les pays, tirée du *Contrat Social.* ch. 2. — Que tous ceux qui ont un cœur et du bon sens y réfléchissent et frémissent ! Le paganisme en eût mis l'auteur hors d'état de nuire encore à ses semblables, tant elle lui eût inspiré d'horreur.)

ART. 3.

D'Alembert, né à Paris en 1717, et mort en 1783.

Ce sophiste, habile mathématicien, médiocre littérateur, le plus rusé et le plus hypocrite des lieutenans de Voltaire et des propagateurs du philosophisme dit :

« La création est une vérité que la *seule* » *raison* nous enseigne. » (*De l'abus de la Crit.* n°. 9)

« La création n'a été connue que par *la* » *révélation.* » (*Encyclo. art.* création, attribué du moins en grande partie a d'Alem.)

« Il n'y a que ceux qui n'ont pas assez de » pénétration *qui disent du mal* de la méta- » physique » (*Ency. art. métaph.*)

« Dans la métaphysique, à l'exception de » quelques vérités primordiales, *tout est* » *obscur et sujet à dispute.* » (Ency. art. démonstr.)

« Les sophismes par lesquels l'existence de » Dieu peut être attaquée, ne feront point » ombrage au métaphysicien, surtout, s'il est » aidé *des lumières de la religion.* » (Elem. de philo. p. 8.)

« L'existence de Dieu ne peut pas être » *l'objet de la révélation.* » (Elem. de philo. p. 64.)

« Il a fallu que Dieu se manifestât *direc-* » *tement* aux hommes, pour leur faire con- » naître son existence, » (*Elem de phi.*)

«L'intelligence suprême a déchiré le voile » (par la révélation) et s'est montrée, *sans* » *ajouter rien aux lumières de notre raison.* » (Elem. de philo.)

« La Théologie révélée tire de l'histoire » sacrée une connaissance *beaucoup plus* » *étendue* de Dieu. » (*Dis. prélim.* de l'*Encyclo.*)

« Croire Dieu ce qu'il n'est pas, est pour » le sage à peu près la même chose que de » ne pas croire qu'il existe. » (c'est-à-dire, qu'être, *athée.*) (Elem. de philo.)

« *Liberté parfaite*, liberté d'agir et de » penser, seule, tu es capable de produire » de grandes choses ! » (*Encyclo. art. autorité* — et *dis. prélim.*)

« Les animaux dont les hommes sont en- » vironnés, leur paraissent, à quelques légères » différences près, des *êtres semblables à* » *eux.* » (Encyclo. art. sorme substan.)

« Nous sentons... que nous *sommes libres ;* » l'expérience et une observation facile de » notre esprit suffisent pour nous en con- » vaincre. » (*Ency. art. cas fortuit.*)

« Imaginez... une grande chaîne, souvent » imperceptible, mais toujours réelle, qui

»lie tout dans la nature, et par laquelle »tous les évènements dépendent les uns des »autres; (*Id.*)... *nous ne sommes nulle-»ment les maîtres de nos mouvements*, ils »dépendent de ceux de tous les corps.» (*Id.*)

« *L'expérience* suffit pour nous convain-»cre de la liberté.» (*Id.*)

« La liberté... est un pouvoir qui ne peut »être connu par l'*exercice actuel.*» (Id.)

ART. 4.

Diderot,

Né à Langres en 1712; *et mort en* 1784.

Ce laborieux collaborateur de d'Alembert dans la rédaction de l'*Encyclopédie*, ce sophiste, souvent emporté, obscur, ou absurde, dit à son élève :

« Jeune homme, tout m'annonce que »vous aspirez à la gloire de ces *philosophes »manouvriers*, de ceux qui se remuent et »saisissent la vérité par le côté où elle a des »cheveux...» (*Interpret. de la nature*, *p.* 98.)

« Le philosophe qui médite ressemble à » l'animal qui dort... Je ne connais rien de » si machinal.» (*Ency. art. animal.*)

« J'écris de Dieu,... *je pleure sur le sort » de l'athée, et je prie Dieu pour les scepti-» ques.* Ils manquent de lumières.» (*Pensées philo. pref. et n.*° 22.)

« Le *scepticisme seul* peut nous garantir » des excès des théistes et des athées.» (*Id. n.*° 19.)

« *Tout*, jusqu'à l'aile du papillon,... » *offre les traces d'une intelligence suprême*.. » Il faut écraser les athées du poids de l'u- » nivers. » (*Pensées philo. id.*)

« *Il n'y a aucun être* dans la nature qu'on » puisse appeler *premier* ou dernier... La » plupart des philosophes ont tort de pré- » tendre que le spectacle de la nature nous » mène à quelque chose *de divin.* » (Ency. art. Encyclopédie, et code de la nat., p. 150.)

« Le magistrat a le droit de faire périr » ceux qui nient l'existence de Dieu,... et » la Providence. » (*Ency. art. encycl.*)

« Si la suprême puissance est unie dans » un être à une sagesse infinie, *elle ne punit* » *point.* » (Cod. de la nat., p. 143.)

« Si j'avais le malheur d'*être athée, je* » *nierais* sans balancer que je le suis, si » l'on exigeait de moi une profession de foi. » (*Nouv. pens. philo., p.* 38.)

« Je vous dis moi *qu'il n'y a point de* » *Dieu.* » (Id., p. 24.)

« En vertu de la copulation universelle » de toutes les molécules sensibles et *pen-* » *santes*, le monde, semblable à un *grand* » *animal*, aurait une *âme*, et le monde » pourrait être *infini;* cette âme du monde » pourrait être un système infini de percep- » tions, et *le monde pourrait être Dieu.* » (Interpr. de la nat., p. 140.)

« Quand on considère le *règne animal*,... » ne croirait-on pas volontiers qu'il n'y a

» jamais eu qu'un *premier animal proto-*
» *type* de tous les animaux, dont la nature
» n'a fait qu'alonger, racourcir et transfor-
» mer certaines parties?.. Cette conjecture
» *doit être embrassée* comme une hypothèse
» essentielle... au progrès de la philosophie
» rationelle.» (*Interpret. de la nat., p.* 33.)..

«Je gagerais avec avantage d'amener *cent*
» *mille six* à-la-fois, avec *cent mille coups*
» *de dés;*... donc le *concours fortuit* des ato-
» mes a pu engendrer l'univers.» (*Pensées philo.*, *n.°* 21.)

«L'âme est une *substance immortelle,*
» *spirituelle*, une parcelle de l'être suprême
» qui, à la fin des siècles, se réunira à la
» substance divine.» (*Nouvelles pens. philo.*, *p.* 18.)

«Ce que je trouve de plus facile à croire,
» c'est que l'homme *rentrera dans la masse de*
» *la matière*... pour redevenir encore une
» partie séparée de cette même masse, *un*
» *arbre*, *un chien*, un chat, peut-être un
» homme, peut-être une femme.» (*Id.*, *p.* 23 *et* 24.)

«Assurer que les bêtes n'ont point d'âme,..
» qu'elles ne pensent point, n'est-ce pas les
» réduire à la qualité des machines?» (*Encyclo. art. Bêtes.*)

«L'uniformité dans les opérations des ani-
» maux n'est-elle pas la plus forte preuve
» qu'elles ne sont que des opérations méca-
» niques? La machine est faite, et les heures
» se marquent sous les doigts de l'horloger.»
(*Ency. art. animal.*)

« Si l'homme n'est plus *libre*,... il n'y » aura ni juste, ni injuste. » (*Encycl. art. Droit Naturel.*)

« *Tout ce qui est, est comme il doit être,* » Il n'y a rien d'indépendant dans les extra- » vagances des hommes, ni dans leurs vertus. » (*Encycl. art. Æthiopien.*) « La société des » hommes *n'est qu'un automate* merveil- » leux. » (*Code de la Nature. pag.* 23.)

« Etant chien, je ne différais de l'homme » que par l'habit. » (*Vie de Sénèque.*)

« j'aimerais mieux devenir huitre que » chien ou homme, parce que l'huitre n'a » *qu'un sens*, ce qui la rend plus propre aux » profondeurs de la méditation. » (*Let. sur les aveugles.*)

« Socrate établit les principes de la mo- » rale la plus saine. » (*Encycl. art. Socrate.*)

« On n'a pas même essayé encore de ré- » soudre le premier problême de la morale » qui chez toutes les nations nous débite tant » d'absurdités. » (*Principe phil. de morale.*)

ART 5.

* *Helvétius*,

Né à Paris en 1715, *et mort en* 1772.

Ce sophiste, ancien fermier-général, et fils d'un père médecin très-respectable par sa vertu et sa science, dit :

« Une seule erreur peut abrutir un peuple... » Tout vice est une erreur dans l'esprit. Les

» crimes et les préjugés sont frères. » (*De l'homme. serm.* 13 *et* 10. *c.* 6.)

« Que j'établisse en morale une opinion » dont on puisse tirer les conséquences les » plus abominables, si je n'ai rien changé aux » lois, je n'ai rien changé aux mœurs d'une » nation. » (*De l'Homme, serm.* 7. *cap.* 4.)

« Toutes les passions nous frappent du » plus profond aveuglement. » (*De l'esprit, disc.* 1, *c.* 1.)

« Les passions sont plus éclairées que le » bon sens. » (*De l'esprit. Disc. chap.* 5.)

« L'homme ne naît ni bon, ni méchant. » (*De l'homme. serm.* 5. *chap.* 5.)

« Qui consulte l'expérience apprend que » l'enfant noie des mouches, bat son chien, » étouffe son moineau, et que sans *humanité* » l'enfant a tous les vices de l'homme.... qui » doit être cruel, vorace et sanguinaire. » (*De l'homme. serm.* 5. *chap.* 3.)

« Les causes des grands attentats sont » l'amour de la gloire et de l'ambition. » (*De l'homme, tom.* 2. *pag.* 60 *et* 138.)

« L'amour de la gloire est entre toutes » les passions la seule qui puisse inspirer des » actions véritablement vertueuses. » (*De l'esprit. disc.* 3. *cap.* 7.)

« L'âme... est-elle immortelle, immaté- » rielle? La raison l'ignore, et la révélation » nous l'apprend. » (*De l'esprit. pag.* 237.)

« L'âme n'est que la faculté de sentir, ou » de penser, en faire un être spirituel, rien » n'est plus absurde. » (*De l'esprit et de l'homme, n.°* 4 *et* 5.)

« Cette *raison*, synonime du mot de *bon* » *sens*,... ne mérite que peu d'estime.... Tous » ceux qu'on appelle *gens sensés*, sont toujours » fort inférieurs aux *gens passionnés.*» (*De l'esp.*)

« La méchanceté des hommes est le fruit né- » cessaire de l'enchaînement universel. » (*De l'esp. p.* 114 *et* 599.)

« L'univers morale est soumis aux lois de » l'intérêt. » (*De l'esp. disc.* 2. *c.* 2.)

« L'amour des enfans pour leurs pères et » mères, est plus l'ouvrage de l'habitude et de » l'éducation que de la nature. » (*Maxime odieuse et funeste.*) (De l'hom. c. 8.)

ART 6.

Le marquis d'Argens,

Né à Aix en 1704, *et mort en* 1771.

Ce sophiste qui avouait que ses *dogmes dépendaient des saisons*, dit :

« Il faut s'aveugler pour ne pas voir évi- » demment l'absolue nécessité d'un *Être éter-* » *nel et créateur* de tous les êtres. » (*Phil. du bon sens. tom.* 2. *pag.* 181.)

« Notre croyance sur la création est con- » traire à l'opinion la plus probable. » (*Phil. du bon sens. tom.* 1. *pag.* 36.)

« Dès qu'on veut *raisonner* conséquem- » ment, on voit *clairement* la nécessité de » *l'immortalité* de l'âme. Elle découle natu- » rellement des preuves de l'existence de » Dieu. » (*Phil. Du bon sens. tom.* 2. *réfl.* 4. *n.°* 20.)

« On n'a aucune preuve philosophique

» qui puisse mettre en évidence l'immortalité
» de l'âme. » (*Id. n.*° 18.)

« La candeur et le pardon des injures font
» du Nazaréen (*c'est-à-dire du chrétien*) un
» véritable philosophe. » (*Lettres juives.* 142.)
« Le précepte du pardon des injures et
» de l'amour des ennemis ne semble propre
» qu'à faire des lâches. » (*Id.* 8.)

ART. 7.

Lamétrie, médecin,

Né à Saint-Malo en 1709, *et mort en* 1751.

Cet insensé dont le dictionnaire historique dit qu'une maladie qu'il eut en suivant un régiment au siège de Fribourg,... « et qui aurait » dû être pour lui une source de réflexion, fut » une source de délires ... » qui soulevèrent tout le monde. *Sa Pénélope* ou son *Machiavel en médecine*, fut un nouveau sujet d'indignation pour la faculté de médecine, ce qui obligea l'auteur à se retirer en Hollande, où son livre de *l'Homme-Machine* fut brûlé en 1748. Ecoutons ce sophiste dont l'extravagante impiété a encore de nombreux imitateurs.

» Je ne révoque point en doute l'existence
» d'un Etre suprême. » (*L'homme-Machine*, *pag.* 66.)
« Dieu n'est pas même un être de raison. »
(*Id. pag.* 22.)

« La nature a fait, *sans voir*, des yeux qui
» *voient;* elle a fait sans *penser*, un homme qui
» *pense.* » (*Abrégé des Systèmes.*)

« Les premières générations ont dû être très-
» imparfaites. Ici l'ésophage manquait, là l'es-
» tomac. » (*Id. pag.* 266.)

« Semblables à des champignons qui parais-
» sent d'un jour à l'autre, nous ne sommes pas
» faits pour avoir une idée de l'infini. » (*L'homme-Machine.*)

« Quoique l'on dise,... toujours faudra-t-il
» que la mer,... en se retirant,... ait été forcée
» de laisser *l'œuf humain.....* sur le rivage;
» moyennant quoi, sans autre incubation que
» celle du soleil, l'homme et tout autre animal
» seraient sortis de leur *coque.* » (Id. pag. 281.)

« Les animaux éclos d'un germe éternel, à
» force de se mêler entre eux, ont, selon quel-
» ques philosophes produit ce beau monstre que
» l'on appelle homme. » (*Id.*)

« Qu'un philosophe est fou, s'il ne se croit
» esclave...... Cartouche est fait pour être Car-
» touche, et Pyrrhus pour être Pyrrhus : l'un
» pour voler et tuer à force cachée, et l'autre à
» force armée. » (*Id. p.* 157.)

« Faites-vous médecins, à coup sûr vous se-
» rez philosophe. » (*Id. t.* 1. *pag.* 3.)

« Nous savons par théories comme par la
» pratique... que les animaux ont une âme pro-
» duite par les mêmes combinaisons que la
» nôtre. » (*Les animaux plus que machines.*)

« La religion vous ordonnera de vous vain-
» cre vous-même. » (*De l'âme. pag.* 31.)

« La philosophie vous invitera à suivre vos
» penchants. » (*Id.*)

Art. 8.

De Maillet,

Né en 1659, *mort en* 1738.

Ce bizarre fabricateur de systèmes dit dans son *Telliamed*, (1 v. in-12, dont le titre est formé de l'anagramme de son nom.)

Le monde est formé de globles alternativement *lourds* et *légers*, *secs* et *humides*... « Le » soleil était jadis opaque, et le deviendra en» core. » (*Telliamed.*)

« La terre desséchée par le soleil s'enflam» mera et redeviendra soleil, ainsi de tous les » globes *dévidés* les uns par les autres. » (*Id.*)

« La terre peut être habitée depuis cinq cent » mille ans. » (*Id.*)

Il fait naître les hommes des poissons ; la queue de la carpe, par exemple, en se fendant a pu former nos jambes, les ouïes en s'étendant, nos bras. (*Id.*)

C'est au nord que ces métamorphoses ont eu lieu...

« C'est pour cette raison que les multitudes » innombrables d'hommes dont les parties mé» ridionales de l'Asie et de l'Europe ont été » inondées, sont sorties des régions septen» trionales. » (*Id.*)

« Il y aura toujours dans tous les hommes » une marque impérissable qu'ils tirent leur » origine de la mer :... considérez leur peau » avec un microscope; vous la verrez toute cou» verte de petites écailles, comme l'est celle » d'une jeune carpe. » (*Id.*)

« Il suffit de pouvoir comprendre comment

» la matière a commencé pour la croire éter-
» nelle. » (*Id.*)

Art. 9.

De Buffon,

Né à Mombard en 1707, *mort en* 1788.

Aussi savant naturaliste qu'éloquent écrivain, M. de Buffon n'a point partagé les excès de l'impiété philosophique du 18.e siècle : mais il s'est laissé trop entraîner à cet esprit de système et de présomption qui portait alors tous les sophistes à refaire ou à expliquer la création et le déluge, chacun à sa manière. En remerciant la Sorbonne de ses observations sur sa Théorie de la Terre, et ses Epoques de la Nature, il lui répondit le 12 mars 1751....

« Je déclare : que je n'ai eu aucune inten-
» tion de contredire le texte de l'Ecriture....
» Que les objets de notre foi sont très-certains, » et il ajouta en dix articles d'autres explications, (*tom.* 6. *in*-12 *de la page* 15 *à* 21. *édit. de* 1753) dont cette faculté lui exprima le 12 mai 1751 sa satisfaction. Voici une idée de son hypothèse qu'il dit dans sa déclaration... « n'avoir
» présenté... que comme une pure supposition
» philosophique. » (*Id.*)

« La terre et les matières qui la composent sont de la nature du verre. » (*Epoq. pag.* 6. *in*-4.°)

« Notre terre a été un petit soleil de verre fondu qui ne le cédait au grand que par le volume. » (*Epoq. id. pag.* 7.)

« Il faut que les matières que la terre renferme, telles que les montagnes, aient été

formées par le mécanisme de la digestion de ces animaux aquatiques, (des huitres par exemple) qui seuls savent changer le liquide en solide (comme on le voit par leurs écailles) et transformer l'eau de la mer en pierres. » (*Id.*)

« Une comète cent fois plus petite que la terre s'est jetée sur le soleil dans son cours, et en a détaché la six centième partie; ce qui a suffi pour former la terre, Mercure, Vénus, Mars, Jupiter et Saturne avec leurs satellites. Petits soleils d'abord, ils sont devenus *planètes* en se refroidissant. » (*Id.*)

De l'explosion d'un autre soleil, se sont formées cinq cents comètes. (*Id.*)

Depuis que la comète a chassé les planètes du soleil, il s'est écoulé.	75,000 ans.
Depuis que la Terre a cessé d'être soleil.	72,000 ans.
Depuis que les Forêts filtrées dans les montagnes ont enfanté les volcans	25.000 ans.
Avant qu'il ne gèle au mois de juillet et d'août à Marseille. . .	30,000 ans.
Avant que la Terre périsse de froid, même dans la Zone Torride, environ.	93,000 ans.

Emporté par la vivacité de sa riche et brillante imagination, il dit: « Le perroquet sent,... » a des désirs, des passions : il a la conscience » de son existence actuelle;.... (cependant) il » n'a pas même la puissance qui produit les » idées. » (*Hist. Nat. tom.* 5. *Disc. sur la nature des animaux.*) Il ajoute ailleurs : « attribuer » à la matière quelques-unes de ces facultés, ce » serait lui donner la faculté de *penser*, ce qui

» répugne autant à la raison qu'à la religion. » Cet homme célèbre est mort en 1788, dans le sein de l'Eglise catholique, et après avoir reçu ses divins secours. Supprimer sa théorie, ses époques et quelques descriptions qui peuvent nuire aux mœurs, il nous semble que ce serait tout à-la-fois rendre service à l'auteur et au lecteur.

ART. 10.

Raynal,

Né à Saint-Geniés en 1713, *et mort en* 1796.

Maîtrisé par un caractère inquiet, violent, et ami de l'indépendance, Raynal quitta en 1748 la société des Jésuites où il s'était distingué par ses talents, dès le commencement de ses études. Il vint à Paris, se lia avec tous les sophistes, et publia de mauvais livres. Le plus fameux est *l'Histoire philosophique et politique du commerce des Européens dans les deux Indes*, composée, dit-on, en société avec plusieurs impies, à la tête desquels était Diderot. Lors de sa condamnation par le parlement, en 1772, M. Séguier, avocat général, dit de cet ouvrage rempli de *déclamations virulentes contre la religion et les Gouvernements, de confusion dans les matières, et d'inexactitudes dans les faits :...* « L'auteur n'a fait qu'un Code barbare, qui n'a d'autre but que de renverser les » fondements de l'ordre civil. » Effrayé par les premiers excès des révolutionnaires, disciple de son *fanatisme antisocial*, et de celui des autres réformateurs du dix-huitième siècle, il paraît avoir senti toute la profondeur du mal, et

s'être repenti d'y avoir contribué, car il eut le courage d'écrire à l'assemblée dite *constituante*, le 31 mai 1791..... « Serait-il donc vrai qu'il » fallût me rappeler avec effroi que je suis un » de ceux... qui ont peut-être donné des armes » à la licence?....Près de descendre dans le tom- » beau, que vois-je autour de moi? des trou- » bles religieux; des dissensions civiles; la cons- » ternation des uns, l'audace des autres; un » Gouvernement esclave de la tyrannie popu- » laire; le sanctuaire des lois environné d'hom- » mes effrenés;.... des soldats sans discipline; » des chefs sans autorité; des ministres sans » moyens, la puissance publique n'existant plus » que dans les clubs! Vous vous applaudissez » de toucher au terme de votre carrière; et vous » n'êtes environnés que de *ruines*, et ces ruines » sont *souillées de sang et de larmes.* Des bruits » sourds et vagues, une terre qui *fume et qui* » *tremble* de toutes parts, *annoncent encore* » *des explosions nouvelles.* » (Supplément au Dict. de Feller, et mémoires pour servir à l'hist. Eccl. du dix-huitième siècle.)

Pour toute réponse aux observations de Raynal, et à ses craintes trop justifiées par les évènements depuis 1791, ses disciples dans l'assemblée constituante se contentèrent de le traiter de *vieux radoteur.* Ils préférèrent à ses sages remontrances, la pratique de ses anciennes erreurs, dont voici une idée :

« Philosophes de toutes les nations, c'est » *à vous seuls* de faire des lois. » (*Hist. phil. et polit.*)

« La philosophie balbutiant *le nom de*

» *Dieu* dans une enfance continuelle, s'oc-
» cupait d'une chose qu'elle devait toujours
» ignorer. » (*Id. t.* 1. *in*-4.° *p.* 680.)

« Dieu de la nature, c'est toi qui as tiré
» l'être du néant. »

« C'est la douleur et le plaisir qui sont la
» source de tous les cultes. »

« Unité de Dieu ! sublime et puissante idée
» que toutes les religions doivent à la philo-
» sophie. » (*Id. t.* 1. *p.* 62 *et* 304, *t.* 2. *p.*
33, *t.* 4. *p.* 59.)

« Qu'est-ce que les discours de ces tristes
» humains, dont la voix insulte Dieu sans
» être entendue ? » (*Tom.* 3. *p.* 124.)

« O homme ! un *père commun*, *une âme*
» *immortelle*, une vie future : voilà la véri-
» table gloire. » (*Id. t.* 5. *p.* 197.)

« Depuis que l'on *imagina* la doctrine de
» *l'immortalité*, l'homme fut tourmenté par
» la crainte des puissances invisibles, et ré-
» duit à une condition plus fâcheuse que
» celle dont il avait été tiré. » (*Id. tom.* 5.
pag. 462, *etc.*)

« N'es-tu pas essentiellement fécond, toi
» qui *as tiré l'être du néant* et du chaos ? »
(*Id. t.* 4. *p.* 59.)

« Le principe que de rien il ne se fait rien,
» semble nous annoncer la coexistence (éter-
» nelle) du grand architecte, avec son mer-
» veilleux ouvrage. » (*Tom.* 2. *p.* 205.)

« Les quadrupèdes relégués dans des cli-
mats inhabités .. se sont trouvés partout *isolés*,

» incapables, de se réunir *en communauté*, et » d'étendre leurs connaissances. L'homme qui » les a réduits à cet *état précaire*, s'applaudit de » la dégradation où il les a plongés, pour se » croire d'une nature supérieure.

« Vous, monarques, rois, despotes, qu'un » glaive parallèle se promène sur vos têtes, et » moissonne toutes celles qui s'élèvent au-dessus » du plan horisontal. » (*Tom.* 3. *p.* 317.)

« O Eglise romaine ! c'est toi qui devais faire » de l'Europe un repaire de tigres et de ser- » pents ! » (*Id. t.* 3. *p.* 317, *etc.*)

« Peuples lâches, imbécille troupeau, vous » vous contentez de gémir, quand il faudrait » rugir ! » (*Id.*)

« Il n'est en morale qu'un devoir, celui de » se rendre heureux. » (*Id. liv.* 19. *art.* 14.)

« L'autorité *du père sur les enfants*, *s'éva-* » *nouit* au moment ou les enfants peuvent se » *pourvoir eux-mêmes.* »

(Quel supplice n'eût pas infligé Rome païenne à l'auteur de cette abominable maxime si souvent répétée par des sophistes ennemis du bonheur paternel et filial, ainsi que de la société toute entière !)

ART. 11.

Le marquis de Condorcet,
Né en 1743, *et mort en* 1794.

Les écrits, la conduite et la fin de ce fameux sophiste révolutionnaire suffiraient pour apprécier la secte philosophique du dix-huitième siècle, secte dans laquelle il fut successive-

ment *disciple, maître et victime.* Ses succès dans les mathématiques, et ses travaux littéraires lui avaient ouvert les portes de l'académie des sciences, de l'académie française, et de la plupart des académies de l'Europe. Ses opinions, ses écrits, et ses liaisons révolutionnaires qui ne nuisaient point alors aux succès académiques, lui ouvrirent celles de l'assemblée législative où il proposa en 1792 la déchéance du roi, et celles de la convention où il vota contre l'appel au peuple proposé dans l'espoir de sauver Louis XVI, « et pour la peine » la plus grave qui ne fut pas la mort. » L'impératrice de Russie et le roi de Prusse en l'apprenant, le firent rayer des académies de St. Petersbourg et de Berlin. Quelque temps après, dénoncé et *mis hors la loi*, par les conventionnels et les Jacobins *ses frères et amis*, il parvint d'abord à se cacher. Mais obligé ensuite de quitter sa retraite, il erra plusieurs jours dans les environs de Paris, sans passeport, déguisé, n'ayant qu'une simple veste, et un bonnet sur la tête, se réfugiant dans les bois et les carrières. Pressé par la faim, il entra dans un *cabaret* de Clamar où son air inquiet le fit arrêter. On le conduisit dans une prison où le lendemain on le trouva mort par l'effet du poison qu'il portait avec lui pour se soustraire à l'échafaud. Telle fut la fin de ce prédicant enthousiaste de la *perfectibilité*,... sujet dans lequel « il s'épuise en conjectures toutes » plus folles les unes que les autres, sur le *bon-» heur et la perfection* dont nous devons jouir » un jour. » (*Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du dix-huitième siècle, et sup-*

plément au dictionnaire de F.) Outre ses autres écrits philosophiques, il a composé dans les derniers temps un ouvrage intitulé : *Esquisse du tableau historique des progrès de l'esprit humain*, en un volume in-8.°, imprimé par *ordre de la convention, et aux frais de la république.* Il nous semble que cet ouvrage seul, expliqué par les désastres de la révolution, pourrait suppléer à tous les mauvais livres des sophistes modernes, pour inspirer le mépris et l'horreur du philosophisme auquel la France et l'Europe doivent les malheurs dont les 60 volumes in-folio du Moniteur ne contiennent qu'une partie. Son auteur nous parait être l'un des exemples les plus frappants de la vengeance divine sur l'orgueilleuse présomption de la fausse sagesse et de l'impiété. Pour entrer dans notre pensée, représentez-vous d'un côté... *M. le marquis de Condorcet*, président ou membre des plus célèbres académies de France et d'Europe, couvert d'honneurs littéraires, devenu le chef de ces hommes superbes qui ne se glorifiaient d'avoir *amoncelé* les sciences de tous les siècles que pour les mépriser, ou les écraser sous le poids de *la nouvelle Tour de Babel*, qui devait porter jusqu'aux cieux la gloire et le bonheur du dixhuitième siècle, ainsi que sa supériorité sur tous les âges précédents ; représentez-vous de l'autre côté.... *le citoyen Condorcet* souillé par les triomphes et les ignominies de la révolution, dénoncé, proscrit, condamné à l'échafaud par *les sans culottes ;* ses disciples et ses complices, tremblant pendant six à sept mois dans une retraite qui lui est enlevée par une *loi de mort*

contre les âmes charitables qui osent cacher des victimes; voyez-le sortant de Paris *en veste*, avec *un bonnet* sur la tête, *le visage défiguré* par une longue barbe, et plus encore par la frayeur, *errant çà et là*, se réfugiant dans les bois, dans des carrières, entrant dans un *cabaret*, pressé par la faim, y étant décélé par la peur même de l'être, arrêté, et traîné de là dans une prison, et enfin *seul* avec le souvenir de tout ce qu'il a *écrit*, *fait*, *et dit* depuis plus de 30 ans, *se déterminant à avaler du poison pour ne pas périr par la hache révolutionnaire:* Comparez toutes ces situations à quelques-unes de ses idées et de ses promesses que nous allons transcrire, et voyez si ce jugement de Dieu n'est pas aussi frappant que terrible.

« La *perfectibilité* de l'homme est réellement » *indéfinie*;.... les progrès de cette perfectibilité » désormais indépendante (l'auteur écrivait » dans la révolution) de toute puissance qui » voudrait les arrêter, n'ont d'autre terme que » la *durée* du globe ou la *nature* nous a jetés. » (*Esquisse du tableau des progrès de l'esprit humain. pag.* 4.)

« Tout nous dit que nous touchons à l'époque » d'une des grandes révolutions de l'espèce humaine... L'état actuel des lumières nous garantit qu'elle sera *heureuse*. » (*Id. p.* 20.)

« Il divise la société des hommes en *dix* » *époques*... et voit, dès la première,... la » séparation de l'espèce humaine en deux » portions;... *l'une* voulant s'élever au-dessus » de la raison, et *l'autre*, *renonçant humblement à la sienne*,... en reconnaissant

» dans d'autres hommes des *prérogatives* su-
» supérieures à leur commune nature. (*Id.* *p.* 29.)

— « Cette distinction,...on la rencontre trop » constamment à toutes les époques de la » civilisation pour qu'elle n'ait pas un fonde- » ment dans la *nature même.* » (p. 29.) (Et cependant la reconnaître, c'est *renoncer à la raison*, dit M. de Condorcet, dans le texte ci-dessus, tiré de la même page.)

— « Les sages, les savans de la Grèce,... au » lieu de découvrir des *vérités*, forgèrent » des systêmes, ils négligèrent l'observation » des faits,...et ne pouvant appuyer leurs opi- » nions sur des preuves, ils essayèrent de les » défendre par des subtilités. » (*Id. p.* 77.)

— « Pythagore découvrit, ou apprit des » prêtres de l'Égypte, ou de l'Inde, le *vrai* » *système* du monde, reproduit au seizième » siècle. (*Id. p.* 78.) (Et Thalés, Méton, » Socrate, Anaxagoras, Platon, Aristote, » Plutarque, etc., tant loués, (*Montucla.* » *hist. des Math. l.* 3.) ne découvrirent *donc* » *rien* ?) »

— Il dit de la guerre de la philosophie contre la superstition; (c'est-à-dire, comme il l'explique ailleurs, *contre toute religion*,) et contre les opresseurs de l'humanité.... « L'une et l'autre dureront, tant qu'il restera » sur la terre des prêtres et des rois. » (*Id. pag.* 83.)

— Après avoir dit que les républiques grecques confiaient souvent à un philosophe

le soin de leur rédiger des lois, il ajoute.... «l'habitude si funeste d'appeler la *supersti-* »*tion* au secours des institutions politiques a »souillé trop souvent, (il pouvait dire *tou-* »*jours* jusqu'à la révolution de 1789,) l'exé- »cution d'une idée si propre à donner aux »lois d'un pays cette *unité systématique* qui »peut seule en rendre l'action *sûre* et *facile*, »comme *en maintenir la durée... Leur ob-* »*jet ne pouvait être encore de fonder sur la* »*raison*, sur les droits que tous les hommes »ont également reçu de la nature,... l'édi- »fice d'une société d'*hommes égaux et libres*.» (Id. p. 92.)

— «On trouverait à peine dans les répu- »bliques modernes, *même dans les plans* »*tracés par les philosophes*, une institution »dont les républiques grecques n'aient offert »le *modèle*, ou *donné l'exemple*.» (Id. p. 94.) (Leur objet avait donc été de... faire des *hommes libres*. Nouvelle contradiction.)

— «Mahomet... a commencé par élever »sur les débris de l'ancien culte, une *reli-* »*gion plus épurée*. (Id. p. 163.)

— «Mahomet... débite un *ramas de fables* »qu'il dit avoir reçues du ciel, mais il gagne »des batailles : la prière et les plaisirs de l'a- »mour partagent ses moments.» (*Id. p.* 163.)

— «*Le Génie né chez les Arabes*, dans le »sein du despotisme, et près d'une *religion* »*fanatique*, n'a été... qu'une exception pas- »sagère.» (*Id. p.* 165.) (Dans la phrase suivante, il dit le génie né chez les Grecs, par conséquent 12 ou 1500 ans plus tôt. (*Autre contradiction*.)

« Le génie,... né dans la Grèce à côté de » la liberté, n'a pu ni en arrêter la chute, » ni défendre la raison contre les préjugés. » (*Id. p.* 163.) (A quoi a-t-il donc servi? Et le génie de la révolution, qu'a-t-il fait?)

— Il dit : « Nous examinerons si, dans le » temps où le *Prosélytisme philosophique* eût » été si dangereux, il ne se forma point des » *Sociétés secrètes* destinées à perpétuer, et ré- » pandre *sourdement et sans danger,* parmi » quelques adeptes, un petit nombre *de* » *vérités simples.* » (*Idem, p.*) (Telles que celles-ci, par exemple : pl.s de religion, plus de rois, etc. C'est, dit-on, encore le *secret des sociétés secrètes, secret* que l'on ne confie pas *à tous.*)

— « On vit naître, (en Europe,) des cons- » titutions imparfaites,.... où l'autorité..... de » faire des lois nouvelles, fut partagée tantôt » entre les rois, les nobles et le clergé, tantôt » entre le roi, les barons et les communes, » (comme celle d'Angleterre, qui déplaît tant aux *radicaux* ou Jacobins de ce pays.) (*Id. pag.* 175.)

— « Depuis long-temps il existait... une » classe d'hommes... qui regardaient les Reli- » gions comme des inventions humaines, dont » on pouvait se moquer *en secret*, mais que » la prudence ou la politique ordonnaient de » *paraître* respecter... Des savans cherchaient » à établir... un système *destructeur de toute* » *idée religieuse.* » (*Id. pag.* 206 et 207.) (M. de Condorcet nous révéla, en 1793, tous les secrets de l'enfer. Dès 1774, Voltaire craignait l'imprudence de son zèle.)

— Pendant un certain temps, (dit-il,) « il » fallut couvrir la *raison d'un voile* qui, se dé» robant aux regards des tyrans, *se laissa pé» nétrer par ceux de la Philosophie.*

— « Les magistrats, (rois et autres,) sont » *les officiers du peuple*... Il a le droit de les » punir, comme celui de les révoquer: » (*Id*)

« La liberté anglaise a fini par se reposer » dans une constitution long-temps admirée par » la Philosophie, et désormais réduite à n'avoir » plus pour appui que la superstition nationale » et l'hypocrisie politique. » (*Id. p.* 238.)

— « On chercherait en vain... cette liberté » qui ne blesse aucuns droits; car dans tous les » pays, il existe encore des *distinctions quel» conques.* » (*Id. p.* 239.)

— « Chaque homme peut se lier au vœu de » la majorité,... mais il ne peut lier *que lui.* » (*Id.*) « Le droit de *changer les formes de constitution*, est la *première garantie* de toutes les autres. » (*P.* 245.)

— « Bayle, Fontenelle, Voltaire, Montes» quieu, et *les écoles formées* par ces hommes » célèbres combattirent en *faveur de la vé» rité*,... prenant tous les tons,... toutes les » formes,... attaquant ces deux fléaux, (*Id.*) » (*la Religion et la Monarchie,*) *dans leur » principe,* quand même ils *paraissaient* » n'en vouloir qu'à *des abus.*

— « Toutes les erreurs, en politique, en » morale, ont pour base des erreurs philoso» phiques. » (313.) (Ce ne sont donc plus la » Religion et la Monarchie qui en sont cause.» (*Autre contradiction.*)

— « Le moment approche, où les éléments, » les principes, et les méthodes... des sciences » deviendront *vraiment populaires.* »

— « L'art de nos peintres, est celui de Ra- » phaël. » (318.)

— « Si les progrès des Grecs ont été perdus » pour les autres nations,... c'est la domination » tyrannique des Romains qu'il en faut ac- » cuser. » (En peu de mots, que d'erreurs aux yeux des personnes instruites !)

— De ces rêveries anarchiques, contradictoires et impies, passons à d'autres, un peu moins tristes.

— « Les progrès de la médecine... *doivent* » *faire disparaître* les maladies transmissibles » ou contagieuses ; et ces maladies générales » qui doivent leur origine au climat, aux ali- » mens, et à la nature des travaux. » (En voit-on beaucoup moins.)

— « Il ne serait pas difficile de prouver que » cette *espérance* doit s'étendre *à presque toutes* » *les autres maladies.* » (Quand viendra cet heureux temps?)

— « Sans doute, l'homme ne deviendra pas » immortel ,... (mais...) cette durée moyenne » de la vie qui doit *augmenter sans cesse*,.... » peut recevoir *des accroissements*, suivant une » loi telle, qu'elle approche continuellement » d'une *étendue illimitée*, sans pouvoir l'atteindre » jamais. » (*Id.* 38819.) (Ainsi l'on pourra vivre alors plusieurs *millions* d'années.)

— « Il arrivera donc ce moment, où le » soleil n'éclairera plus sur la terre que des » hommes libres, et ne reconnaissant d'autre

» maître *que leur raison.* » (Id. 344.) (En quel temps? 1793 a échoué.)

— « Sans le secours... des ***combinaisons*** et » ***du calcul***, les sciences (de l'art social) resteraient toujours ***grossières, bornées***, faute d'instruments ***assez fins***, pour y saisir la vérité fugitive, et de ***machines assez sûres*** pour atteindre la profondeur de la mine, où se cachent » une partie de leurs richesses. » (*Id. p.* 368.) (Il ne faut donc plus que des mathématiciens pour gouverner les Etats.)

— « Malgré les efforts heureux de quelques » géomètres, la science (de l'art social) n'en est » encore, pour ainsi dire, qu'à ses premiers » éléments. Elle doit ouvrir aux générations suivantes, (celles, par exemple, qui s'élèvent » depuis 1794, temps où Condorcet s'est empoisonné,) une source de lumières vraiment » inépuisables, comme la science même du » calcul. » *etc.* (*p.* 368.) (Cependant, le 18.e siècle n'a pas manqué de mathématiciens et de géomètres.)

« C'est dans la contemplation de ce tableau » que le philosophe reçoit le *prix* de ses efforts » pour les *progrès de la raison* :... C'est-là qu'il » existe véritablement, avec ses semblables, » dans *un élysée*, que sa raison a su se *créer.* »

Telle est la fin de cet ouvrage qui nous a toujours paru le livre le plus propre pour prouver et guérir, à lui seul, toutes les folies du philosophisme moderne, si elles ne sont pas aussi incurables que l'orgueil et la cupidité qui les produisent. Mais ce à quoi l'on ne peut penser sans frémir, c'est que M. de Condorcet, après avoir vu se changer en angoisses, en

proscription et en allarmes, le brillant *Elisée* que sa *raison avait* su lui créer, paraît être entré dans l'éternité par la route de l'athéisme et du suicide. Que les disciples de cette infortunée victime des pernicieuses illusions du dix-huitième siècle, que les partisans de ses erreurs pensent à son épouvantable fin, et à celle de tant d'autres personnages trop fameux dans ces temps d'impiété et de délire. Qu'ils y réfléchissent, et nous espérons de la bonté divine que notre réflexion sera pour eux la première grâce de retour à la vérité, à leur propre bonheur, à celui de leur famille, et de leur patrie, dont le malheur n'a pu et ne pourra jamais les rendre heureux.

Combien d'hommes et de jeunes gens surtout, dont une éducation révolutionnaire a rendu, et rend peut-être encore l'esprit assez faux, et le cœur assez corrompu pour approuver, ou tolérer les dangereuses extravagances de cette production ! *le simple bon sens* doit suffire pour la juger; mais celui-là l'apprécierait le mieux qui serait pénétré des maximes invariables de la politique sacrée de Bossuet; livre qui renferme, en quelques pages, plus de vérités salutaires aux princes et aux peuples, que les millions de volumes et de pamphlets enfantés par le philosophisme, depuis près d'un siècle. L'on ne suit plus, nous dira-t-on, ces maximes, cela n'est que trop vrai. Les Français y ont-ils beaucoup gagné, même pour ce monde? Nous aimons à rapprocher ces deux ouvrages si opposés, sous tous les rapports, pour montrer dans leur contraste le *plus frappant*, la vérité et le mensonge, l'ordre et l'anarchie, le respect et

l'horreur des rois, les causes de la prospérité et du malheur des nations. D'un côté, sagesse toute divine, de l'autre, folie plus qu'humaine : c'est le ciel et l'enfer.

Achevons le tableau des principaux auteurs de notre révolution, tableau peint par eux-mêmes puisqu'il est tracé *avec leurs propres paroles.*

ART. 12.

Amas de sophismes, d'erreurs, d'absurdités et de contradictions philosophiques dans le dix-huitième siècle, ou le pour *et le* contre, *rapprochés par ordre de matières.*

1. *Dieu.*

« Qu'est-ce que Dieu ?... C'est l'homme déployé en grand... Les globules qui composent » le sang de cet Être suprême, sont des amas » d'étoiles et de planètes... Proposer le Dieu » des Chrétiens, c'est proposer... *un espace » sans forme,* sans couleur, *indépendant de » l'électricité :...* mes idées transcendantes sur » l'Être suprême ne s'accordent point avec celles » des Théologomachiens. » (*Système de la raison ch.* 1.) (Voilà certes une raison qui déraisonne d'une manière assez neuve.)

2. *Création.*

« Quand Dieu créa le monde et ses propriétés.. il dit : et elles furent. » (Robinet, *de la Nature* t. 1 p. 2.)

« La production des créatures n'est point » un effet de la volonté de Dieu. » (Robinet, *de la Nature.* t. 3. c. 28, 30 et 32.)

3. *Dieu vengeur.*

« Méconnaître un Dieu vengeur et rému-
» nérateur, c'est être véritablement athée. »
(Voltaire, de l'*Athéisme.*)

« La vengeance ne serait pas interdite à
» l'homme, si un Dieu se la permettait. »
(Toussaint, *Les Mœurs*, par. 2. s. 2.)

4. *Châtiments.*

« Plus la menace (de Dieu contre les mé-
» chants) est terrible, plus il y a de bonté
» dans son auteur... Le pécheur peut-il l'ac-
» cuser d'injustice de lui infliger des peines
» éternelles, puisque pendant la vie, il était de
» son choix de les éviter, et de parvenir à une
» félicité éternelle.. » (*Encyclo. art. enfer.*)

« Est-il possible de représenter Dieu comme
» un être d'une bonté infinie,... et de croire
» qu'il punit ainsi ses créatures, etc. » (*Système social* par. 1. c. 3. — *Le Militaire philoso.* c. 1.)

5. *Enfer.*

« La crainte des peines à venir est propre à
» raffermir celui que le partage des affections
» fait chanceler dans la vertu. » (Diderot, *Essai sur le mérite.* s. 3. eff. 3.) « Si l'on
» persuadait aux hommes qu'il n'y a plus
» d'enfer, cela mettrait les tyrans fort à leur
» aise. » (J. J. Rousseau, *Émile.* l. 4.)

« La crainte d'un enfer n'est nullement
» propre à contenir nos passions. » (L'enfer détruit. *Dissertat.* c. 6. L'auteur philosophe de cet écrit était encore loin des philosophes

sans culottes de Lyon qui firent entendre dans les *cent jour* au retour de Bonaparte en 1815, ce cri inexplicable et inouï, sans doute, depuis l'origine du monde :... *vive l'enfer !*

6. *Existence de Dieu.*

« L'existance de Dieu est le plus enraciné, de nos préjugés. » (*Liberté de penser p.* 165.)

« Le mot de Dieu... est un *zéro* dans les calculs de la morale. » (*Syst. de la Raison, p.* 1.)

7. *Nature de Dieu.*

« La nature, ou le grand tout est Dieu... O grand tout !... Maître de tout,... Dieu unique ! » (*Syst. nat. t.* 2. c. 4.)

« Les adorateurs de la divinité sont des... ignorants, des enthousiastes, des extravagants, des créateurs de chimères, des stupides, des sauvages. » (Le *bon sens* n°. 176.) — (Voilà un philosophe blasphémateur de Dieu et du bon sens, et que le genre humain tout entier doit croire plus que *fou.*)

8. *Le Christianisme.*

» Bien supérieur aux anciennes législations » (du paganisme,) le christianisme rétablit » dans sa splendeur la loi naturelle, et nous » montre les vertus les plus sublimes. » (*Encyclopédie, art. vertu et* 10e.)

« Le christianisme n'a point enseigné à » l'univers de vertus plus réelles que celles du » paganisme. » (*Système social* par. 1.)

9. *L'âme.*

« Les facultés de mon âme... sont celles » d'un *être mixte*, qui n'est ni *tout corps*, ni » *tout esprit*, mais *mi-partie* de l'un et de » l'autre. » (Robinet, *De la Nature t.* 2. *p.* 181.)

« Chacun a *deux âmes* : l'une *bonne*, » l'autre *mauvaise*. » (*Alembic moral*, p. 213 et 146.)

« Rien de ce qui paraît n'existe; nous » voyons nos *bras*, nos *jambes*, et nous » croyons avoir des bras et des jambes, tandis » que rien de tout cela n'existe. » (*Parité de la vie et de la mort*, par. 2. p. 11.)

10. *Doutes sur les corps.*

« L'existence de nos corps, et celle de » toute la matière n'est qu'une pure proba- » bilité qui n'aura jamais de poids pour en- » traîner un philosophe. » (Helvetius, — de l'*Esprit*, disc. 1. — Livre que ce philosophe, selon la réflexion de Voltaire lui-même, aurait dû plutôt intituler — *de la Matière*, puisqu'il y fait *l'âme matérielle*, quoiqu'il ne puisse être entraîné à croire *l'existence des corps.*)

11. *Spiritualité de l'âme.*

« Si mon intelligence est assez active pour » remuer ma main droite, ou un atome, elle » aura aussi la puissance d'ébranler et de trans- » porter tout l'univers. » (*Syst. de la Nature* c. 9.) (Voilà une conséquence qui n'est pas trop facile à prouver.)

« Les plantes, les arbres partagent *nos sen-*

» *timents*, nos *connaissances*... L'esprit dans » un *caillou*, aurait-il quelque chose de plus » étonnant que dans un philosophe ?.. Il donne » la lumière, et vous ne pouvez que la rece- » voir. » (Robinet, *De la Nat.* p. 7. l. 6. c. 1.)

12. *Liberté.*

« Otez la liberté (de l'âme,) toute la na- » ture est renversée:.. une doctrine si mons- » trueuse doit être punie par le magistrat. » (*Encylo. art. liberté.*)

« Dieu n'est pas libre parce qu'il veut, et » l'homme ne veut pas parce qu'il est libre. » (*Valmire, Dieu et l'homme.*) — (Espèce d'énigme philosophique.)

« Tous les hommes sont nés libres. » (*Le Militaire philosophe* c. 5.)

« Je suis bien éloigné de croire qu'il y ait » des actions libres. » (*Le même*, ch. 8.)

« Le fataliste anéantit l'homme. L'homme » libre peut violer les lois naturelles.» (Delisle, — *Philos. de la Nature, t. 3. p.* 95 *et t.* 1. *p.* 5.)

« L'homme est *nécessaire dans toutes ses » actions.* Son libre arbitre est une chimère. » (*Le bon sens*, n°. 80.)

« La liberté est un bien nécessaire au » bonheur. » (*Philo. Nat. t.* 1. *p.* 189.)

« Otez la liberté à l'homme, il sera heu- » reux. » (*Traité Elém. de mora.* c. 6.)

13. *Immortalité.*

« Le dogme de l'immortalité (de l'âme) est » trop nécessaire à la paix du genre humain, » pour n'être qu'une erreur... Le partisan de » l'anéantissement (de notre âme) est l'en- » nemi de la société, parce que sa morale » n'est favorable qu'au despotisme des rois, » et à la perversité des scélérats. » (*Delisle*, » *Phil. de la Nat. tom.* 2. *pag.* 312.)

« Le dogme de l'immortalité est insensé.. » (*Syst. nat. l.* 1. *c.* 13.)... « Il est barbare » et funeste,... contraire à toute bonne lé- » gislation : il y aurait lieu de craindre un *sui-* » *cide universel*, si jamais tous les hommes » étaient convaincus de l'immortalité. » (*Antiquité dévoilée, pag.* 15.)

« La philosophie fournit des arguments » pressants de la réalité d'une autre vie. Plu- » sieurs philosophes anciens ont cru l'âme » immortelle, (même dans le paganisme.) » (*D'Alembert, Elem. de philos. n.*° 6.)

« L'anéantissement de l'âme était adopté » des philosophes de toutes les sectes. » (*Syst. nat. c.* 13.)

« Si Dieu existe,... mon âme est immor- » telle. Toutes les subtilités de la métaphy- » sique ne m'en feront pas douter un mo- » ment. » (*J. J. Rousseau. Lettre à Voltaire.*)

« L'immortalité est une erreur qui blesse » la raison, un système absurde. » (*Syst. nat. tom.* 1. *c.* 13, ouvrage qu'il faudrait donc croire *non absurde*, malgré ses extra- vagances.)

« O homme! un Père commun, une âme » immortelle, une vie future, voilà ta véri- » table gloire. » (*Raynal, — Hist. philos. et polit. — in-4.° — tom. 5. pag.* 197.)

« Toutes les opinions des philosophes n'ont » aucun fondement. » (*Lettres de Thrasib. pag.* 181, par Fréret.

14. *Le mal moral.*

« Il est évident que le mal physique et le » mal moral peuvent avoir lieu :... dans le » mélange de ces biens, de ces maux, Dieu » a montré la plus complète équité envers les » créatures. » (*Encyclop. art. Mal.*)

« Par rapport à Dieu, tout est égal,.... » justice et méchanceté, sagesse et folie. » (*Lettr. de Thrasyb. pag.* 207.) « Tout est » bien. » (*Dieu et l'hom. n.°* 9. *pag.* 154.)

15. *Vices et vertus.*

« Gardons-nous de regarder comme des » amis de la sagesse, ces imprudents raison- » neurs... qui jètent des doutes sur les *règles* » *immuables* des mœurs. » (*Dumarsais, Essais sur les préjugés. c.* 8.)

« Les mêmes actions doivent successive- » ment porter les noms de vertueuses ou de » vicieuses, (le parricide, par exemple),... » c'est au Législateur à fixer l'instant. » (*Helvétius, — De l'esprit. Disc.* 2 *et* 4.)

« Il y a une distinction du juste et de l'in- » juste,... qui a pour principe la nature. » (*Delisle, Philos. de la nat. t.* 1. *p.* 9 *et* 15.)

« Tout n'est positivement ni *bien* ni *mal.* » (*Syst. nat. tom.* 1. *c.* 5.)

« Si tout est également dans l'ordre ;...
» Les mots *d'honnête homme* ou de *scélérat*,
» doivent être pour vous des mots *vides de*
» *sens*.... La vertu est une. Vous trouverez
» partout les mêmes notions de *bien* et de
» *mal*. » (J.-J. Rousseau. Emil. l. 4 et 5.)
« Les idées de justice et d'injustice, de
» vertu et de vice sont purement arbitraires. »
(*Fréret*, *Lettr. de Thrasyb.*)

16. *Morale.*

« Il n'est point de vertu sans croire en
» Dieu. » (*Diderot*, *Essais sur le mérite. — Préf.*)
« Il faut une morale indépendante de
» Dieu. » (*Fréret. Lettr. de Thrasyb.*, — aussi
insensé qu'impie, quoique académicien très-érudit.)

« Il faut une morale... fondée sur la *na-*
» *ture*. » (Morale Univ. préf. et pag. 5. c. 9.)
« La *nature* fait des hommes des *machines*
» plus ou moins actives. » (*Syst. Nat. tom.* 1. c. 9.)

17. *L'homme et la brute.*

« Quoi! je puis contempler l'univers, et
» m'élever à la main qui le gouverne, et je
» me comparerais aux bêtes! Ame abjecte!
» c'est ta triste philosophie qui te rend sem-
» blable à elles. » (*J.-J. Rouss. Emil. t.* 3.)
« Il n'y a point dans la nature d'espèce
» meilleure qu'une autre. L'animal raison-
» nable, (c'est-à-dire l'homme,) n'est ni plus
» heureux, ni plus parfait que le mouche-

» ron, ou le mouton. » (*Robinet*, — *De la nat. c.* 27.)

« Que l'homme s'examine,... il cessera de » s'avilir, et verra d'un coup-d'œil la distance » infinie que l'Etre suprême a mise entre lui » et les bêtes. » (*Buffon. Hist. nat. tom.* 4. *pag.* 156.)

« L'homme se vante d'avoir plus d'intelli- » gence que les animaux, parce que lui *seul* » *fait des livres.* J'espère que Dieu aura un » jour pitié de notre aveuglemént. Les ânes » à quatre pattes parleront, et qui pis est, » feront des livres. Il leur sera facile de mon- » trer que nous sommes plus bêtes qu'eux. » (*Alembic, moral. p.* 55 *et* 81.)

« Les bêtes ont-elles jamais rien manifesté » qui fût le véritable indice de l'intelligence » (comme dans l'homme?) » (*Des erreurs et de la vérité. p.* 52.)

« C'est surtout la *grande mobilité* de » l'homme, qui le distingue des êtres... *ina-* » *nimés et insensibles.* » (Syst. Nat. tom. 1. pag. 8.)

18. *Morale des Anciens.*

Les anciens et les *modernes* n'ont eu jusqu'à présent que des idées *très-imparfaites* sur la *morale*... « Les vertus de Sparte... » étaient sauvages et homicides... Les plus » grands des Romains ont-ils connu la bien- » veillance universelle, en un mot la vertu? » j'en dis autant des autres peuples, etc., etc. » (*Syst. social. par.* 1. *c.* 3., *etc.*)

« Les institutions des Grecs étaient admi-

» rables... Ce sont eux qui élevèrent la raison » humaine au degré de perfection d'où les » révolutions l'ont fait descendre peut-être » pour jamais. » (*Raynal, Hist. phil. introd.*)

19. *Philosophes païens.*

« Si la philosophie est l'amour de la sa- » gesse, les Grecs n'ont jamais été philoso- » phes... C'était un peuple superstitieux,... » cruel envers les ennemis, plus cruel encore » envers ceux qui lui sont soumis. » (*De la Félicité publique, chap.* 3.)

« Les offices de Cicéron, sont sans contre- » dit le meilleur traité *de morale* que nous » ayons. » (*Encyclop. art. morale.*)

« Les Stoïciens heurtaient le *bon sens.* Je » m'étonne que Cicéron n'ait pas eu honte » de se servir de leurs raisonnements. » (*Philos. du bon sens. tom.* 2; par le marquis Dargens, qui ne pouvait guères choisir un titre plus opposé à cette extravagante production.)

« La morale jusqu'ici n'a été qu'aperçue : » on n'en connaît aucun traité. » (*Traité élément. de Morale, pref. art.* 1 *et* 4.) (En 1813, un élève de philosophie dans les lycées de Paris, osa présenter un programme ayant pour titre : *Le monde n'a point eu encore de morale.* En ayant été repris, il le retira.)

20. *Moralistes.*

« La philosophie désavouera toujours les » apologies du vice, qui dévorées par une » jeunesse bouillante l'excitent à la débauche. » De tels écrits sont des empoisonnements

» publics. » (*Dumarsais, sur les Préjugés.*)

« Les moralistes sont des pédans... C'est » en philosophe que j'écris. La morale n'est » qu'une science frivole, si on ne la confond » avec la politique. » (*Helvetius, De l'esprit. Disc.* 2. *c.* 14, *etc.*, *etc.*)

« Le libertinage abrutit l'homme. Les dé» bauches des Grecs et des Romains annon» cent une imagination dépravée. » (*Morale univ. s.* 3. *c.* 9.)

« Aristide,... Platon,... Socrate avaient » du goût pour l'amour le plus déshonnête. » (*Helvetius, Disc.* 2. *c.* 14.)

21. *Adultère.*

« Comment l'opinion a-t-elle pu se dé» praver au point de traiter légèrement l'a» dultère, crime qui suffit pour anéantir » sans retour le bien-être d'une famille en» tière? » (*Syst. social, par.* 3, *c.* 10.)

« L'adultère n'est point un crime selon la » loi naturelle. » (*Alembic mor. art. adult.*)

22. *Mariage.*

» Il importait au bien de la société que le » mariage fût un engagement pour la vie. » La nature même semble en avoir fait un » précepte. » (Toussaint, *Les mœurs, par.* 2, *c.* 4, *art.* 1, *p.* 308.)

« Les liens indissolubles du mariage... » contribuent aux infidélités des époux. » (Le même, 2 *par. c.* 4, *art.* 1. *p.* 372.)

23. *Divorce.*

« Le divorce est contraire à la première » institution du mariage qui de sa nature est » indissoluble. » (*Encycl. art. divorce.*)

« L'indissolubilité du mariage est une loi » cruellement barbare. » (Helvetius.) *De l'homme, p. 8, note 3.*)

24. *Les Passions.*

— « Les passions renversent les corps po- » litiques, et ne donnent que la célébrité des » scélérats. » (*Delisle, Phil. de la nat. n.° 3. ar. passions.*

« Les passions sont... bonnes, utiles et » nécessaires. » (*Toussaint, Les Mœurs. par. 1. c. 2. s. 4.*)

« Les passions offusquent les lumières de » la raison. » (*J. J. Rousseau, Nouv. Hél.*)

« Sans passions,.. rien ne porterait l'homme » à la vertu. » (*Syst. soc. t. 1. c. 8.*)

« L'orgueil, l'ambition, la vengeance, » l'envie, l'avarice... sont des passions in- » justes, aveugles, méprisables et inhumai- » nes. » (*Morale Univ. t. 1. s. 3 art. 4.*)

« Les passions en elles-mêmes ne sont ni » bonnes ni mauvaises. » (*Le même. tom. 1, s. 1. c. 5.*)

25. *Effet de nos idées.*

« Notre conduite bonne ou mauvaise dé- » pend toujours des idées vraies ou fausses » que nous nous faisons, ou que d'autres nous » donnent. » (*Syst. soc. t. 1. c. 1.*)

«Les idées de l'esprit influent bien peu » sur les mœurs et la conduite des hommes.» (*Le monde et son origine.*)

26. *Mauvais livres.*

«La sagesse ne peut admettre ces livres » dangereux qui justifient la fraude, qui » *décrient les mœurs*, et répandent des » nuages sur les devoirs. » (*Dumarsais. Essais sur les préj. c.* 8.)

«Il ne peut y avoir de livres dangereux... » Qu'un écrivain nous dise qu'on peut assas- » siner ou voler, on n'assassinera pas, et l'on » ne volera pas plus pour cela, parce que la » loi le défend. » (*Le même, c.* 10.)

27. *Lois humaines.*

«Les lois humaines sont insuffisantes sans » le secours de la morale. » (*Traité élément. de Morale, pref. n.*° 17 *et* 25.)

En morale... «Le seul frein efficace c'est » la loi. » (*Syst. nat. t.* 1 *c.* 13.)

28. *Les femmes.*

«La décence que les femmes sont con- » traintes d'affecter, est la cause de leur » fausseté. » (*Helvetius, De l'esprit dis.* 2. *c.* 13.)

«Les femmes sans pudeur, sont plus » fausses mille fois. » (*J. J. Rousseau, Emile. l.* 5.)

«Les femmes sages sont moins bien con- » seillées que les femmes galantes.» (*Raynal. Hevetius, Disc.* 2 *c.* 15.)

«La femme qui a franchi les bornes de la

» pudeur, est perdue sans ressource. » (*Raynal, Hist. phil. l.* 19.)

« L'amour (des femmes) forme à son gré » des héros, des génies, et des gens vertueux.» (*Helvetius. p.* 366 *et* 206.)

«L'amour des femmes... peut déraciner » les idées les plus profondes de vertu.» (*d'Alembert, Essai sur le mérite. p.* 124.)...

« Il énerve les âmes des grands hommes. » (*Morale univ. p.* 3. *c.* 9.)... » Une nation » est perdue quand la dissolution devient » universelle. » (*Id.*)

29. *Tendresse paternelle.*

«On a regardé la tendresse paternelle » comme un sentiment inné qui se trouvait » inhérent au sang. La réflexion la plus lé» gère aurait suffi pour détromper de ce » préjugé si flatteur. » (*Morale universelle. s.* 5. *c.* 2.)

«L'amour des pères et des mères est un » sentiment qui se trouve même dans les ani» maux les plus sauvages. » (*Le même. s.* 5. *p.* 32. Ainsi l'enfant dénaturé qui n'aime point son père et sa mère est, au jugement même de ce sophiste, plus horrible que les ours et les tigres.)

«L'amour paternel n'est le plus souvent » qu'un effet du sentiment de la *Posteroma» nie*, ou de l'orgueil de commander. » (*Helvetius, De l'Esp. disc.* 4. *c.* 10.)

«L'amour paternel doit être encore plus » vif dans l'homme que dans les animaux. » (*Mora. univ. s.* 5. *c.* 2.) » Lorsque cet (amour paternel) s'égare... c'est que l'ins-

» tinct (naturel) est distrait par les sophis-» mes. » (*Toussaint, Les Mœurs. p.* 3.)

30. *Amour filial.*

« L'amour des enfants pour leur père n'est » pas d'une obligation si générale, qu'il ne » puisse être susceptible de dispense. » (*Toussaint. Les Mœurs. par.* 3. *ar.* 4.)

« La soumission des enfants aux parents » est fondée sur un amour respectueux... Il » n'est *aucun cas* dans la vie, où les enfants » *puissent en être dispensés.* » (Catéchisme moral. c. 1. art. 4.)

31. *Soumission des Enfants.*

« La soumission des enfants ne doit avoir » lieu que pour le temps où ceux-ci sont dans » un état d'ignorance ou d'ivresse. » (*Helvetius, Disc.* 3.)

« L'enfant devenu homme, ne laisse pas » d'être fils. Il doit toujours à son père des » respects et des déférences. » (*Catéchisme moral. c.* 1. *art.* 4.)

32. *Reconnaissance filiale.*

«Les enfants ne restent liés au père, » qu'aussi long-temps qu'ils ont besoin de » lui. » (*J. J. Rousseau, Contrat social.*) Espèce de blasphème antisocial qui aurait dû faire frémir les pères assez insensés pour suivre, dans l'éducation de leurs enfants les idées chimériques de ce second chef des réformateurs du dix-huitième siècle.)

«Les enfants ne manqueront point aux » droits de la reconnaissance envers leurs

»parents, sans la plus grande injustice, et »la plus noire ingratitude.» (*Principes de la phil. nat. c.* 15.)

33. *Reconnaissance en général.*

Témoigner de la reconnaissance à celui qui m'oblige,... «c'est à peu près comme si »je le remerciais quand il va au bal. Sa folie »est de vouloir obliger.» (*Mémoires phil.*)

«Rien de plus odieux et de plus inso»ciable que l'ingratitude.» (*Moral univ. s.* 3. *c.* 5.)

«Quelle bizarrerie d'imaginer que l'on »doit savoir gré à un homme... qui est or»ganisé pour être libéral.» (*Mémoires phil.*)

«Celui qui manque de reconnaissance »viole la justice et la bienfaisance : il est »plus coupable que celui qui prend le bien »d'autrui.» (*Traité élément. de moral. c.* 28.)

34. *Amitié.*

«L'amitié ne se mesure pas sur l'honnê»teté de deux amis, mais sur la force d'in»térêt qui les unit.» (*Helvet., de l'Esp. dis.* 3. *c.* 4.)

«L'amitié est une affection désintéressée »fondée sur l'estime.»

«Les défauts de confiance dans l'ami, de »fidelité dans la femme, ne sont pour le »philosophe que de *légers défauts* d'huma»nité.» (*Lametr. t.* 1. *p.* 285.)

«La vertu ne consiste point dans le mépris »des richesses et des grandeurs.» (*Syst. soc. c.* 14.)

35. *Richesses, honneurs.*

« Le sage qui veut se rendre heureux se » réduit à deux principes, au détachement » des richesses et à celui des honneurs. » (*d'Alembert. Elém. de phil. art. morale.*)

« La pauvreté nous prive du *bien être* qui » est le *paradis* des philosophes. » (*Nouvelle liberté de penser. p.* 202... Malgré ses cent mille livres de rente, si Voltaire leur chef pouvait revenir au monde, il ne voudrait plus être *philosophe* à ce prix.)

« Les richesses, les honneurs,... le phi» losophe doit les mépriser. » (*Traité élém. de morale. c.* 16.)

36. *L'orgueil.*

« Loin de combattre l'orgueil, que la re» ligion fortifie l'attachement aux choses ter» restres. » (*Helv., de l'hom. ser.* 1. *chap.* 14.)

« L'orgueil annonce toujours de l'impu» dence et de la sottise.... L'orgueilleux est » un être insociable. » (*Mor. univ. s.* 3. *c.* 2.)

37. *La vérité.*

« Il est naturel de traiter la *vérité*, comme » la vertu. Ce sont des *êtres* qui ne valent » qu'autant qu'ils servent à ceux qui les pos» sèdent. » (*Lamétrie. p.* 217.) (Comment a-t-on pu laisser répandre dans un État civilisé d'aussi détestables maximes ?)

« La loi naturelle qui veut que la vérité » règne dans tous nos discours, n'a pas ex» cepté les cas où notre sincérité nous coûte» rait la vie. » (*Toussaint. les mœurs* 2. *par. chap.* 3.)

38. *Le mensonge.*

« Le mensonge deviendrait une vertu, s'il » pouvait être utile. » (*Syst. social. par.* 1. *c.* 2. *propre à former une société de brigands.*)

« Mentir c'est offenser la vertu : c'est blesser l'honneur, qui est, ainsi que la sincérité, préférable à la vie. » (*Toussaint, Les mœurs. par.* 2. *c.* 3.)

39. *Le serment.*

« Le superstitieux peut seul mettre de la » différence entre un mensonge et un par- » jure. » (*Toussaint. par.* 2. *art.* 1.)

« Il est clair que la sainteté des serments » est nécessaire; et qu'il faut se fier... moins... » à ceux qui pensent qu'ils peuvent faire un » faux serment avec impunité. » (*Volt. dict. phil. art. Athéis.*)

40. *Mœurs.*

« Peu importe que les hommes soient *vi-* » *cieux*, c'en est assez s'ils sont éclairés. » (*Helv., de l'Homme. s.* 9. *c.* 6.)—(Témoins tous les savants sophistes qui de nos jours se sont perdus par leurs vices, en perdant les autres.)

« Les lois les plus sages sont impuissantes » contre la corruption générale : ce sont les » mœurs des citoyens qui remontent et vivi- » fient l'État. » (*Encycl. art. Vertu.*)

41. *Vertu.*

« Lorsque la philosophie discute les distinctions de *vice* et de *vertu*, elle les trouve » souvent vuides de sens. Un homme est-il » plus maître d'être vicieux que bossu ? » (*Encycl. art. Vice. addit. de l'édit.*)—(Par conséquent, plus de prisons ni de bourreaux.)

« Le vice en lui-même est *odieux* à tous » les hommes, et la vertu *aimable* ;... c'est » une *vérité de sentiment* à laquelle tout » homme est obligé de souscrire. » (*Même Encycl. art. Vertu.*)

42. *Conscience.*

« La conscience n'est pas l'effet d'un sen» timent inné, mais de la réflexion. » (*Syst. soc. par.* 1. *c.* 13.)

« C'est sur notre *propre essence* que sont » fondées nos idées du vice et de la vertu. » (*Syst. nat. t.* 1. *c.* 12.)

« Les lois de la conscience dépendent de » de l'habitude. » (*Mor. univ. s.* 2. *c.* 1 et 13.) (Morale digne du siècle qui apprend à outrager la divinité, les rois et les parens.)

« La conscience est la règle antérieure à » l'opinion. Instinct divin !... Immortelle et » céleste voix, c'est toi qui fais la moralité » des actions de l'homme. » (*J.-J. Rousseau, les Maximes.*)

43. *Remords.*

« Les remords sont inutiles... si je soulage » les machines des *méchans* de ce fardeau, » elles en seront moins malheureuses. » (*La-*

métrie. p. 157.)—(Quel service pour les Ravaillac et les Louvel?).

« Celui qui éprouve des remords,... s'ob-» serve et se corrige : on ne répare le mal, » que lorsque la conscience tourmente assi-» duement. » (*Mor. univ. s.* 1. *c.* 13. *etc.*) (Elle dit plus haut, que la conscience dépend de l'habitude.)

« Tous les méchans peuvent être heureux, » s'ils peuvent être méchans *sans remords.* » (Doctrine exécrable et inouie, même parmi les réprouvés.) (*Lamétrie. p.* 207.)

« Étouffez le remords si vous le pouvez;... » mais alors il faudra vous étouffer vous-» même. » (*Voltaire, dict. phil. art. Catech. chinois.*)

« Le philosophe... ne se laisse pas ronger » par ces bourreaux de remords, fruits amers » de l'éducation. » (Grâce à la bonté divine, les remords de l'auteur l'ont porté à retracter ses erreurs avant de mourir à Berlin, en 1751.) (*Lamétrie, Discours sur le bonheur.*)

« Ils sont des philosophes sans mœurs, des » imposteurs, des charlatans méprisables, » ces hommes qui par une lâche complaisance » pour les vices et les passions affaiblissent » leurs remords. Ils sont les corrupteurs du » genre humaine. » (*Mor. univ. s.* 2. *c.* 14. *et* 5. *c.* 9.)

44. *Punition du crime.*

« Le crime porte toujours sa peine en ce » monde... et la vertu y est toujours récom-» pensée. » (*Le même, t.* 3. *s.* 5. *c.* 8.)

« Tout fait voir qu'en suivant les voies

» de la justice, on n'obtient aucun bonheur. » (*Le même encore, t.* 3. *s.* 3. *c.* 5.)

« Le Tout-Puissant... nous punit et nous » récompense dans ce monde. » (*Le milit. phil. c.* 20. *p.* 181.)

« Il faudrait... que l'on montrât du moins » *du mépris*... aux adultères,... aux men- » teurs,... aux traîtres... Est-il étonnant qu'il » y ait tant de crimes, etc. » (*Le même, c.* 20. *p.* 178.)

« Que le méchant ne craigne pas dans une » autre vie les châtiments de celle-ci. N'est- » il pas déjà cruellement puni dans ce monde. » (*Syst. nat t.* 1. *c.* 17.)

45. *Bons et méchants.*

« Qui ne voit pas la vertu dans les larmes, » le crime triomphant et récompensé. » (*Le même, t.* 2. *c.* 3.)

« L'on porte la peine... du vice et de la » vertu dans le monde où l'on est. » (*Le bon sens, pref.*)

« On ne voit dans ce monde que le crime » victorieux et la vertu dans la détresse. » (*Le même, p.* 118.)

46. *Le bonheur.*

« Les hommes se réunissent sur la nature » du *bonheur.* » (*Encycl. art. Bonheur.*)

« Tous les hommes se font des notions » très-différentes du bonheur. » (*Syst. soc. t.* 1. *c.* 15.)

« L'exemption de la douleur est le souve- » rain bien de la vie présente. » (*d'Alemb., pref. de l'Encycl.*)

« L'exemption de la douleur... est un triste » bonheur. » (*Encycl. art. Bonheur.*)

« Le bonheur est tout ce qui flatte le » corps. » (*Lamétrie, Vie heur.*)

« Les plaisirs physiques ne sont point ca- » pables de nous fournir le contentement et » la sécurité de l'âme : ... ils finissent par » l'ennui. » (*Mor. univ. c.* 4.)

« Il faut penser au corps avant de songer » à l'âme. » (*Lamétrie, Vie heur.*)

« Que l'amour de l'âme ait le pas. Le bon- » heur en dépend. » (*Toussaint, Mœurs. par.* 2. *c.* 1.)

« Otez la liberté à l'homme, il sera heu- » reux. » (*Phil. nat. t.* 1. *p.* 89.)

« La liberté est un bien nécessaire au bon- » heur. » (*Traité. élem. de mor. c.* 6.)

47. *La société.*

« La société *seule* déprave l'homme et le » rend misérable. » (*J.-J. Rousseau.*)

« La nature fit dépendre le bonheur de » l'homme de la société. » (*Code des nations. art. Populat.*)

48. *Le suicide.*

« Celui qui se tue ne fait pas injure à la » nature, ou si l'on veut, à son auteur. » (*Syst. nat. t.* 1. *c.* 14.) (Impiété aussi naturelle à l'auteur que toutes les absurdités de son système.)

« Le suicide... est absolument contre la » loi de la nature. » (*Encycl. art. Suicide.*)

« Celui qui ne peut supporter ses maux, » qu'il sorte de ce monde. » (*Syst. nat. t.* 1.

c. 14.) (A plus forte raison doit-il être permis au soldat de déserter, quand son service lui est à charge.)

« Recevoir la mort avec intrépidité, c'est » courage : se la donner, c'est lâcheté. » (Le paganisme a dit la même vérité... *Rebus in angustis facile est contemnere vitam.* (Mart.) (*Toussaint, Mœurs. par.* 3. *c.* 4. *art.* 2.)

« Quand Rome ne fut plus, il fut permis à » des Romains de cesser d'être. » (*J.-J. Nou. Hel.* 3. *par. l.* 22.)

« Il est donc permis selon toi de cesser » de vivre. La preuve en est singulière : c'est » que tu as envie de mourir. Voilà certes un » argument commode pour des scelerats. » (*Le même. Emile. l.* 22.)

« Ces Romains avaient rempli leurs fonc» tions sur la terre. » (*Le même N. Hel.* 3. *par. l.* 22.)

« Philosophe d'un jour, ignores-tu que » tu ne saurais faire un pas sur la terre sans » y trouver un devoir à remplir,... quelque » bien à faire... Si cette considération ne te » retient pas, meurs : tu n'es qu'un méchant.» (*Le même, Emil. l.* 22.)

« Le suicide est une folie. » (*Mor. univ. c.* 9.)

« Caton et Brutus moururent vertueux. » (*J.-J. Rousseau.*) (Brutus, sans doute, en disant que la *vertu* n'était qu'un *nom;* et Caton qui ne voulut point, *par orgueuil*, devoir sa conservation à César, de la clémence duquel Cicéron et tous les autres partisans de Pompée eurent tant à se louer.)

49. *Gouvernements. — Révolte. — Législateur.*

Injures. Constitution.

J.-J. Rousseau, dit : (*Inégal. des Condit.* 2me *part.*)... « Les Gouvernements humains » avaient besoin d'une autoritéplus solide que » la *seule raison*; et combien il était néces- » saire au repos public que la *volonté divine* » intervînt pour donner à l'autorité souveraine » un *caractère sacré et inviolable*, qui ôtât » aux sujets le funeste droit d'en disposer.... » Quand la religion n'aurait fait que ce bien » aux hommes, c'en serait assez pour qu'ils » dussent tous la chérir et l'adorer. »

(Voilà qui est beau et vrai, mais lisons les maximes séditieuses, anarchiques et insensées qui suivent, et invoquons le Roi des rois pour le salut des Gouvernements et des peuples.)

« L'homme sous un gouvernement quel » conque, n'est que l'homme flétri et avili. » (*J.-J. Inégal. des condit.*)

« Le vrai legislateur est encore à naître. » (Depuis près de six mille ans que le monde est régi par des lois divines et humaines, capables sans doute de le conserver, puisqu'il n'est pas encore détruit. — Cette assertion est digne de son siècle et de son auteur.) (*Raynal, Hist. phil.*) Les suivantes ne lui cèdent pas beaucoup. — « Nulle société qui » créée *hier* ou il y a mille ans, ne puisse être » abrogée dans dix ans ou demain. » (*Id.* *t.* 4 393.)

— « L'indépendance qui ne saurait souffrir » de maître,... est l'instinct même de la na» ture éclairé par la raison. » (*Le même, hist. phil. t. 4. p.* 15.) (C'est sûrement la *raison* qu'on adorait en 1793 dans la personne des prostituées.)

« Vos rois sont des bêtes féroces qui dé» vorent les nations. » (*Id. t. 4. l.* 19.)

« Peuples lâches et stupides,... vous êtes » par millions,... et... vous souffrez qu'une » douzaine d'enfants armés de petits batons, » (les rois et les sceptres) vous mènent à leur » gré. » (*Le même. t. 3. p.* 317.)

« Il n'existe point encore de *Constitution » bien ordonnée*.... Le hasard, la déraison, » la violence ont présidé jusqu'ici à l'établis» sement des Gouvernements. » (*Syst. social. t.* 2. *c.* 2.) (Le philosophisme sage et doux qui a créé 7 à 8 constitutions et gouvernements depuis 1789, les a sans doute beaucoup *mieux ordonnés.*)

50. *Les rois.*

« Voulez-vous être heureux, vivez tou» jours sans maître. » (*Volt., disc. en vers sur le bonheur.*)

« Un roi n'est autre chose que le premier » commis de sa nation. » (*Helvet., de l'hom. s.* 9. *note.* 9.) (Sottise bien digne d'un matérialiste qui outrage jusques à l'amour paternel.)

« Un roi est le premier domestique de ses » sujets. » (*Asiat. Toler.*)

51. *Leur origine.*

« La force et la stupidité sont l'origine » des trônes.... Des milliers de bourreaux » couronnés de fleurs et de lauriers... por- » tent en triomphe une idole qu'on appelle » roi, empereur, souverain.... On déclare » cette idole... le premier bourreau de la » nation. » (Le fou furieux qui publie de pa- reilles horreurs) intitule son livre, *Système raisonnable.* (c. 2. p. 76.)... il ajoute :...

« Tigres déifiés par d'autres tigres »... (Ce sont tous les souverains, y compris St. Louis et Henri IV, dont le petit-fils, Louis XVI, a péri, ainsi que plusieurs millions d'hommes, victime de ces régicides fureurs.)... « Tigres » déifiés par d'autres tigres, vous croyez donc » passer à l'immortalité?... oui... en exé- » cration. »

Les abominables sophistes qui publiaient en France de semblables atrocités avant la révolution, se plaignaient de n'avoir pas la liberté de la presse? Qu'eussent-ils donc publié? Ecoutons-en un autre :

52. *Insultes à la France.*

Helvétius (François,) né à Paris, en 1715, et mort en 1772, disait vers 1760 : « La » France... est une nation avilie.... La con- » quête est le seul remède à ses malheurs.... » Les Français,.. insensibles à la gloire, sont » par la forme de leur gouvernement invin- » ciblement entraînés vers l'abrutissement. » (*Pref. de l'homme et de son éducat,*)

La France *conquise* par les philosophes eux-mêmes ses amis et ses partisans; *conquise* par les Vandales révolutionnaires, Petion, Robespierre, Marat et autres; *conquise* par un Corse; *conquise* par les Russes, et vingt autres nations différentes, a-t-elle trouvé dans toutes ces *conquêtes... le seul remède à ses malheurs,...* comme voulait le lui faire espérer son impie détracteur ?

J.-J. Rousseau nous a dit : « l'homme, sous » un gouvernement quelconque, n'est que l'hom- » me flétri et avili. » (Aussi les révolutionnaires, ses disciples, paraissent-ils *ennemis de tous les Gouvernements.* Ecoutons : ce qui suit en est la preuve; les faits de la révolution nous diront le reste.)

53. *Point de monarchie.*

« Le Gouvernement *monarchique* mettant » des forces énormes entre les mains d'un seul » homme, doit par sa nature même, le tenter » d'abuser de son pouvoir,... pour exercer le » despotisme et la tyrannie.... La royauté met » une trop grande distance entre le souverain » et les sujets. » (*Syst. soc.*) — Ainsi *point de monarchie.*

54. *Point de république.*

« Aux effervescences subites, souvent cruelles » et longues des *républiques*, on voit communé- » ment succéder la langueur, et l'engourdisse- » ment mortel que produit le despotisme, dans » le sein duquel les peuples vont se reposer des » transports que leur ont causé leurs folies. »

(*Id.*) Cela n'est pas trop mal pensé :... ainsi *point de république.*

55. *Point de démocratie.*

« Le Gouvernement *démocratique* en proie » aux cabales, à la licence, à l'anarchie, ne » procure aucun bonheur à ses concitoyens, et » les rend souvent plus inquiets de leur sort que » les sujets d'un despote ou d'un tyran. Un » peuple sans lumières, sans raison, sans équité, » punit souvent ceux qui le servent le mieux. » Il est ingrat, jaloux, ombrageux : *Des char-* » *latans politiques le conduisent de folies en* » *folies*, jusqu'à ce qu'il ait écrasé la *liberté ap-* » *parente* dont il pouvait jouir sous le poids de » ses propres fureurs. » (*Id.*) Nous avons malheureusement éprouvé que tout cela est assez vrai :... ainsi... *point de démocratie.*

56. *Point d'aristocratie.*

« *L'aristocratie* ne nous présente pas des » scènes plus riantes. On y voit des nobles, des » magistrats, des sénateurs orgueilleux, qui, » concentrés en eux-mêmes, sacrifient l'État à » leurs intérêts personnels. Le plébéien y essuye » le dédain de ses maîtres altiers, dans lesquels » il ne trouve que des tyrans... Il n'est point de » liberté sous ce gouvernement : tout le monde » y vit dans l'inquiétude. » Cela posé, il est clair qu'il ne faut point non plus *de Gouvernement aristocratique.*

57. *Gouvernement philosophique.*

« Résumons ; point de *monarchie* :—point de *république* ; — point de *démocratie* ; — point d'*aristocratie* pour nous gouverner.

Qui nous gouvernera donc? le philosophisme? son secret est une *forme de gouvernement*, connue de lui seul. Il nous en a cependant déjà donné quelques échantillons depuis 1789, surtout sous le *régime légal de la terreur*, forme certainement inconnue aux auteurs des Gouvernements *monarchiques, républicains, démocratiques*, et *aristocratiques*. Les Turcs eux-mêmes n'avaient point deviné la réunion de ces deux mots : *régime de la terreur*. L'invention en était réservée au philosophisme du dix-huitième siècle. Si les rois et les peuples veulent le laisser le maître, il développera en entier son secret, et continuera à enseigner *les moyens* de rendre les hommes vertueux sans religion. En voici douze des principaux : Nous nous contenterons, pour abréger de les citer, en indiquant les ouvrages philosophiques dans lesquels on en trouve la preuve. Nous passerons de là aux expériences déjà faites depuis 1789, et à leurs résultats.

58. *Douze moyens de vertu sans religion.*

1.er moyen... *La Médecine*... (Alembic moral. page 122.)

2.e moyen... *Les lois et la maréchaussée*, (aujourd'hui) la gendarmerie. (*Helvet*, de l'homme. s. 7. c. 3 et 9. — *Raynal*, — hist. t. 4, p. 690. — in-4°.)

3.e moyen... *Abolition de l'ancien Catéchisme*.. (Syst. nat. t. 1. c. 14.)

4.e moyen... *Les titres et les honneurs*... (Helvet, *De l'homme*, t. 2. *syst. nat. syst. social*, etc.)

5.e moyen... *Les bourreaux...* (Helvet, *De l'homme.* s. 7. c. 3.)
6.e moyen... *Plus de propriétés...* (Code de la nature 3.e partie.)
7.e moyen... *Les plaisirs...* (Helvet, *De l'esprit; disc.* 3. c. 15)
8.e moyen... *Le divorce...* (id. *De l'homme. t.* 2. *p.* 226.)
9.e moyen... *Les courtisanes...* (id., *disc.* 2 et 3. c. 15.)
10.e moyen... *La communauté des femmes.* (id. *de l'homme, et de son éducation.* s. 1. note 22.)
11.e moyen... *La musique...* (Laumes, *De la philosophie. — Du moi humain*, etc.)
12.e moyen... *La Géométrie...* (idem)

59. *Conclusion.*

Après avoir rappelé les noms et les doctrines aussi perverses qu'incohérentes des principaux sophistes du dix-huitième siècle; après avoir indiqué leurs moyens corrupteurs et insensés de rendre les hommes vertueux, sans religion, voyons quel a été, depuis 1789, le résultat de ces théories. Le charlatanisme philosophique y avait attaché les plus fastueuses et les plus séduisantes promesses. Il gémissait de *pitié* sur le sort des hommes et des États qui l'avaient précédé. Personne avant lui n'avait découvert la route de la vérité, de la morale et du bonheur. Les siècles les plus éclairés, même celui de Louis XIV, les peuples les plus célèbres n'avaient eu en partage que l'ignorance, les préjugés et la servitude. Il fallait que tous les rois devinssent

philosophes, *ou que les philosophes fussent rois*, afin que les hommes commençassent à naître à la liberté et au bonheur. La providence a permis que ce dernier vœu s'accomplît, pour donner à l'orgueil et au monde entier une grande leçon. Les philosophes sont devenus rois et plus que rois. Qu'en est-il résulté? Consultons l'expérience. En accord avec la sagesse des siècles, elle nous dit que la prospérité des peuples dépend du respect pour la *religion*, l'*humanité*, les *lois*, les *mœurs*, les *serments*, les *propriétés*, l'*unité de principes*, *les lettres et les arts*, et surtout pour l'*éducation* de la jeunesse. Interrogeons les faits de la révolution, classés sous ces différents rapports, et ils nous diront comment le philosophisme du dix-huitième siècle a respecté les points fondamentaux de la félicité publique.

CHAPITRE VII.

Respect de la révolution pour la religion.

Art. 1.

Point de peuple sans religion.

La Religion est l'expression des sentiments de l'homme pour son Créateur. Elle naît d'un sentiment naturel, que Dieu a lui-même gravé dans son cœur, en le créant à son image. Le péché, en faisant perdre à l'homme sa précieuse innocence, a corrompu ce sentiment, mais il ne l'a point anéanti. L'idolâtrie et toutes les fausses religions en attestent l'existence. L'erreur suppose la vérité dont elle n'est que

l'altération. Aussi, depuis l'origine du monde, n'a-t-il existé aucune société digne du nom de peuple, sans respect pour une divinité et une religion quelconque.

ART. 2.

Idée de celle des Gaulois.

Sans recourir, en ce moment, aux autres nations, les Gaulois, nos ancêtres, originaires, selon Parthenius, auteur grec du temps d'Auguste, de Celtus et de Gallus, enfants d'Hercule, demi-dieu du Paganisme; et selon S. Jérôme, d'après Joseph, de Gomer, fils de Japhet; (*Préf. des Histor. des Gaules, par D. Bouquet.*) Les Gaulois furent aussi célèbres par leur attachement à leurs cultes religieux, que par leurs belliqueuses excursions en Europe et en Asie. *Natio omnis Gallorum*, dit César, (*De bell. Gall... l. 5, c.* 16.) *ad modùm dedita religionibus*. L'on croit qu'ils honoraient *Mars* sous le nom d'*Esus*, et Mercure sous celui de *Teutatés*. (Lact., *instit. l.* 1., *c.* 21.) Lucain y joint *Jupiter*, sous le nom de *Taranés*, (*Phars.*, *l.* 1., *v.* 444.) et César, *Apollon*, ainsi que *Minerve*. Les Druides étaient leurs prêtres, les Bardes leurs poëtes sacrés, les Dryades leurs prophétesses, et trop souvent des hommes étaient les victimes de leurs horribles sacrifices.

ART. 3.

Eglise gallicane du 1.er *au* 8.e *siècle.*

Les Gaules furent, dès le premier siècle du christianisme, l'une des heureuses contrées

sur lesquelles Dieu jeta un regard de miséricorde. Plusieurs disciples des Apôtres furent, selon l'opinion commune, envoyés par les Apôtres eux-mêmes, pour y prêcher l'Evangile, et y porter la lumière du salut, tels que saint Trophime à Arles, saint Crescent. à Vienne, et saint Paul à Narbonne. (*Gall. Christ.*)

Dès le second siècle, l'Eglise des Gaules fut illustrée et fécondée par le sang d'un grand nombre de martyrs. Dans l'une des persécutions de ce siècle, la ville seule de Lyon eut le bonheur d'en avoir 48, parmi lesquels l'on voit un jeune enfant de 15 ans, Ponticus; un médecin plus célèbre encore par sa foi, que par ses lumières, nommé Alexandre; les vierges Biblis et Blandine, dont le courage étonne leurs bourreaux; deux illustres amis de collége, Epipode et Alexandre, du rang des clarissimes; et à leur tête le vénérable pontife, saint Pothin, âgé de 90 ans, et ne soupirant qu'après la gloire de souffrir et de mourir pour Jésus-Christ.

Au troisième siècle, l'Eglise des Gaules glorifiée par les écrits de saint Irénée, digne successeur de saint Pothin, dans le siége de Lyon, le fut encore davantage par son martyre. Elle ne le fut pas moins par celui des invincibles soldats de la Légion thébaine, et de leurs chefs immortels, les Maurice, les Exupère, les Candides, etc., et par celui d'un grand nombre d'autres confesseurs de la foi, animés par les exemples et les prédications des saint Gatien de Tour, des saint Saturnin de Toulouse, des saint Martial de Limoges, et des saint Denis de Paris. Ces hommes apostoliques avaient été envoyés avec trois autres, par le zèle du succes-

seur de saint Pierre, zèle étendu depuis près de 1800 ans, à toutes les contrées de l'univers, et dont la constance est un des plus admirables caractères du vicaire d'un Dieu mort sur la croix pour le salut de tous les hommes.

Dans le quatrième siècle, la même Eglise s'honore du zèle et des écrits de ses saints Evêques, les Phébade d'Agen, les Hilaire de Poitiers, pour préserver ses enfants de l'hérésie et du crime; elle s'honore du courage de ses confesseurs et de ses martyrs, un saint Victrice, généreux guerrier, qui convertit, par ses miracles, dans les prisons et sous le fer du bourreau, son propre persécuteur, et devint ensuite l'un des plus célèbres Evêques de Rouen. Des vierges chrétiennes, d'une famille distinguée de Lorraine, et un saint Elof, leur frère, furent aussi invincibles aux menaces de Julien l'apostat, que tant d'autres le furent à ses astucieuses caresses, tels que son médecin, saint Césaire, qui préféra le salut de son âme aux honneurs publics et aux dignités, dont son mérite l'avait fait décorer : Enfin, l'Eglise des Gaules montre à tous les siècles, avec un saint orgueil, les vertus, le caractère vraiment sacerdotal et les miracles du grand saint Martin, le père et le maître des Evêques de ce siècle.

Dans le siècle suivant, l'Eglise des Gaules voit à sa tête, les saint Loup de Troyes, les saint Germain d'Auxerre, les saint Sidoine de Clermont, et les saint Mamert de Vienne; elle admire leurs talents et leur sainte ardeur pour la gloire de Dieu. Elle y voit les Exupère de Toulouse, les Venerand de Clermont, et le Patriarche des Evêques, saint Remi de

Reims, célèbre par la conversion de Clovis, et par 74 ans de vertus épiscopales. Les productions des Claudien, des Sidoine, des Sulpice-Sévère, lui rappellent des jours plus heureux pour les lettres. Elle étend son zèle et sa charité jusque dans la Flandre et l'Angleterre : les saint Victrice, les saint Germain et les saint Loup, vont ou y porter le flambeau de la foi, ou y combattre l'hérésie des Pelagiens. Les Vandales, les Alains, les Sarmates, les Gepides, les Hérules et les Saxons, idolâtres ou hérétiques, ravagèrent les Gaules en ce siècle; et la gloire de l'Eglise gallicane y fut couronnée par de nombreux martyrs, ceux des saints évêques Didier de Langres, Nicaise de Reims, Diogène d'Arras, Antidius de Bezançon, Valentin de Trèves, et d'une foule d'autres Ecclésiastiques et Laïcs.

Le 6.e siècle eut ses St. Germain de Paris, ses St. Avit de Vienne, ses St. Césaire d'Arles et ses St. Grégoire de Tours; pontifes dont les lumières et la sainteté répandent encore leur éclat sur l'Eglise des Gaules. Elle en reçut beaucoup aussi de la sagesse de ses nombreux conciles, d'Orléans, d'Arles, de Paris, de Tours; et ainsi que de la conversion toujours croissante des Francs, dont les 70 rois depuis Clovis ont tous été enfants de l'Eglise catholique. Même au milieu des excès de son ambition, Clovis l'honora toujours. Sur le conseil de Tranquillin, son médecin, homme moins distingué encore par sa réputation que par sa vertu, ce prince attaqué d'une fièvre qui résistait à tous les remèdes, donne à cette Eglise qui l'a enfanté à Jésus-Christ, une belle preuve

de sa foi : il a recours aux prières de saint Sévérin, abbé des moines d'Agaune; et après sa miraculeuse guérison, l'on voit le puissant monarque des Francs, le fier vainqueur de Soissons et de Tolbiac, se prosterner devant un humble solitaire, lui offrir ses trésors pour les pauvres, ouvrir les prisons, et fonder les abbayes de Sainte-Geneviève et de Saint-Germain-des-Prés. (*Fleury. hist. l.* 31. *n°.* 4.) Au milieu des troubles causés par les fréquents partages du royaume, l'Eglise des Gaules reçut encore en ce siècle beaucoup d'autres consolations de la foi de ses Princes, et de la vertu des Clotilde, des Radegonde l'ornement du trône, et l'édification des Fidèles.

Au 7.ᵉ, l'Eglise des Gaules a le bonheur de voir à la cour de ses rois des hommes vertueux qu'elle juge elle-même dignes des premiers honneurs de son sanctuaire; les St. Eloi de Noyon, les St. Ouen de Rouen, et les St. Sulpice de Bourges. Ces martyrs, St. Léger d'Autun, St. Prix de Clermont, St. Aigulfe abbé de Lerins montrent que le sang de ceux qui les ont précédé, n'a point été stérile. Elle voit Clotaire pleurer ses péchés au tombeau de saint Martin de Tours : elle entend ce prince devenu seul maître de la France, dire en expirant, après cinquante ans de règne. « Qu'il » est donc puissant ce Roi des Cieux qui fait » ainsi mourir de si grands rois ! (*Fleury.* 34. 1.) La sagesse de ses évêques dans le conseil des rois, d'un St. Arnoul de Metz, d'un St. Léger d'Autun, d'un St. Amand de Tournai, la sainteté de ces cénobites dans les monastères des Benoît et des Colomban, celle des Bathilde

sur le trône, font également révérer la religion que cette sainte Eglise enseigne, et le Dieu qui en est l'auteur.

Dans le 8.e siècle, les mahométans s'élancent de l'Espagne sur la France comme un torrent qui a rompu ses digues. Ils s'avancent jusque sur les bords de la Loire et de la Seine, portant partout le fer et le feu. Après de violentes tribulations, l'Eglise des Gaules voit la Croix triompher du croissant par le courage de ses innombrables martyrs, et par la valeur de Charles-Martel qui écrase *à Vouillé* ces redoutables ennemis du nom chrétien, et tue Abdérame, leur chef. Les Cloîtres déserts par la fuite ou le massacre de leurs habitants, se repeuplent, les évêques travaillent au rétablissement de la discipline; les Chrodegand de Metz, les Rigobert de Reims, les Théodulfe d'Orléans illustrent leur épiscopat; l'ordre se rétablit; les lois se perfectionnent; les désordres se répriment; la discipline refleurit; les écoles ecclésiastiques se multiplient; les études se raniment; les savants sont encouragés, et les ministres de l'Eglise honorés. Les pontifes les plus distingués par leurs talents et leur zèle sont appelés par Charlemagne dans les conseils publics. Ce grand prince *qui donne à l'étude des livres saints* et des sciences les instants qu'il peut dérober au sommeil, rédige avec eux et avec les grands de son empire ses sages capitulaires. Modèle des guerriers et des monarques, protecteur de Rome et de l'Italie, ou pour mieux dire, selon Bossuet, *de toute la chrétienté*, Charlemagne fait partager à la religion la gloire de son règne, et sait par son zèle

éclairé l'en rendre l'ornement le plus durable.

Art. 4.

Suite de ses services du 8.ᵉ *au* 17.ᵉ *siècle.*

Ainsi se termine pour l'Eglise Gallicane le 8.ᵉ siècle. Par les sages règlements de ses conciles elle entra dans le 9.ᵉ d'une manière non moins utile pour la France, et non moins glorieuse pour elle. De tous les siècles qui l'ont suivie jusqu'au 16.ᵉ, il n'en est aucun dans lequel elle n'ait rendu les plus éminents services ; il n'en est aucun qui n'ait offert à la vénération publique des évêques et des prêtres respectables par leur science et leurs vertus, même dans les temps où un grand nombre de Français placés aux premiers rangs savaient à peine lire. Dans tous, elle a formé des fidèles distingués par leur piété, leurs lumières et leurs bonnes œuvres. C'est dans le sein de l'Eglise Gallicane qu'ont pris naissance, ou se sont le plus illustrées tant de maisons, tant de congrégations religieuses qui ont répandu l'instruction, la sainteté et tous les bienfaits de la Religion, non-seulement en France, mais dans beaucoup d'autres partie du monde.

L'Eglise de France a civilisé des peuples grossiers, fondé une monarchie puissante, détruit la servitude, créé au milieu de la barbarie un droit de la guerre plus humain ; construit des cités, défriché des forêts, conservé les arts et les sciences, élevé soixante-dix rois catholiques, érigé des monuments sans nombre à la gloire de l'Eternel, et ouvert des asiles à toutes les infirmités humaines. Mais ce qui doit surtout exciter notre admiration et notre

reconnaissance envers la miséricorde divine, c'est qu'elle ait su conserver depuis sa naissance la pureté et l'intégrité de sa foi à travers les invasions des Barbares idolâtres ou hérétiques jusqu'au 7e. siècle ; des mahométants au 8.e; des Normands au 9.e et 10.e; au milieu de la belliqueuse agitation des croisades au 12.e, ainsi qu'au 13.e; des entreprises perpétuelles de l'Angleterre contre la France au 14.e et dans une partie du 15.e; enfin, dans le feu des crises convulsives et sanglantes du calvinisme pendant tout le cours du 16.e; crises qui furent si violentes qu'elles semblaient devoir tout engloutir.

Ce qui ne doit point paraître moins admirable, c'est d'entendre, dans les siècles de grossièreté et d'ignorance, cette église parlant toujours le langage du bon sens, de la vérité et de la sagesse, lors même que plusieurs de ses ministres partagent les vices de ces siècles; et le parlant *seule*, tandis que toutes les autres classes, plongées presque en entier dans d'épaisses ténèbres, sont obligées, pour leurs intérêts temporels, et même pour la guérison des maladies, de recourir à ses membres.

Hors de l'église catholique à laquelle son divin auteur a promis qu'il ne l'abandonnerait point jusqu'à la consommation des siècles, que l'on nous montre des prodiges de cette nature.

Sur cent trente-sept premiers ministres d'une religion quelconque, nés, en général, et élevés dans la grandeur et l'opulence, ayant, malgré eux, respiré plus ou moins l'air malsain d'un siècle tel que le dix-huitième, que l'on nous en montre cent trente-trois résistant avec un courage unanime aux assauts réunis

de la fureur et de la tendresse, de la fortune et de l'indigence, de la mort et de la vie, pour rester fidèles à leur Dieu, à leur conscience et à leur roi.

Art. 5.

Observations sur les Souverains-Pontifes.

Sur les huit cents souverains connus de l'Histoire ancienne, et sur les mille cinq cent de la moderne, que l'on nous en montre deux cent cinquante-trois siégeant de suite sur le même trône, pendant 1780 ans, comme les souverains pontifes de Rome, sans qu'aucune force humaine ait pu détruire cette succession, quoiqu'elle ait été pour plus de cent de ces pontifes la route des persécutions, pour plus de trente celle du martyre, et pour tous un combat perpétuel pour le soutien des divines vérités de la religion catholique qu'ils n'ont cessé de prêcher et de défendre. Ils les ont défendues ces vérités sans jamais *établir l'erreur*, même par la bouche de quelques-uns d'entr'eux qui ont, d'une manière plus affligeante, payé le tribut aux faiblesses de l'humanité, tribut qui nous paraît rendre ce prodige encore plus étonnant. C'est une chose incompréhensible pour celui qui ne croit et n'adore point les promesses de Jésus-Christ à celui auquel il a dit : « Vous êtes Pierre, et sur cette » pierre je bâtirai mon église et les portes de » l'enfer ne prévaudront jamais contre elle. » *Tu es Petrus, et super hanc petramæ dificabo Ecclesiam meam, et portæ inferi non prævalebunt adversùs eam.* (Mat. 16.) *Ego rogavi pro te ut non deficiat fides tua.... Confirma fratres tuos.* (Luc. 22.)

ART. 6.

Grandeur de l'Eglise gallicane au 17.e siècle.

Revenons à l'église gallicane, l'une des plus belles portions de cette église universelle. Nous avons dit qu'elle conserva seule en France le flambeau de la vérité dans les siècles de ténèbres. Elle sut aussi le conserver du treizième au seizième siècle, époque où, sans une grâce particulière de la bonté divine, l'esprit de subtilité, et la fausse science eussent été aussi funestes à la noble simplicité de la foi catholique, qu'un philosophisme novateur et inquiet l'a été au bon sens depuis le dix-huitième siècle. C'est avec cette sûreté dans son antique doctrine, dans ses traditions apostoliques, que l'église gallicane s'est présentée à ce *beau siècle*, qui devait l'élever avec la France entière au plus haut point de grandeur, de science, et d'illustration : c'est alors que l'on a vu sortir de son sein les trésors des siècles anciens, brillants d'un nouvel éclat; c'est alors que ces grands écrivains, distingués dans tous les genres d'instruction vraiment utile, ont enrichi le monde de trésors nouveaux, pendant que les Berulle, les François-de-Sales, les Bouthilier-de-Rancé, les Olier, les Bourdoise, les Vincent-de-Paul, les Lasalle, fondateur des écoles chrétiennes, opéraient ou préparaient d'autres merveilles. Tout dans l'ordre spirituel et temporel fut marqué au coin de cette grande époque, l'une des plus glorieuses du genre humain : science et zèle dans l'épiscopat où l'éclat de la naissance est augmenté et sanctifié par celui de la vertu; beaucoup

d'instruction et une sainte ardeur pour la gloire de Dieu dans tous les rangs du sacerdoce; émulation et modestie dans les élèves du sanctuaire; respect, décence et piété dans les temples; erudition, ferveur et édification dans les cloîtres; grandeur dans le monarque; habileté et amour du bien dans les ministres; lumière, sagesse dans la magistrature, et une dignité dans la noblesse, unie à la bonté, dignité dont le souvenir nous paraît s'effacer tous les jours, mais dont nous pourrions cependant citer encore des exemples, soit auprès des princes qui en sont le modèle, soit dans les armées ou dans les antiques manoirs de la loyauté et de la bravoure. L'on voit aussi, dans cet heureux siècle, talents et respect religieux dans les académies, une vivifiante rivalité dans les arts, prospérité et probité dans le commerce, honneur aux grands souvenirs et à tous les genres de mérite, l'éducation confiée à des maîtres, à des institutions célèbres par leur capacité et leurs succès; partout un goût éclairé, à la cour et à la ville; partout, et dans tous les rangs, une politesse, une urbanité, un tact des convenances qui ne sont presque plus connus que dans les livres; enfin un je ne sais quoi de réservé que l'on serait tenté d'ajouter, et de grand jusque dans les faiblesses de l'humanité. (1)

(1) L'estimable auteur de l'*Ami de la Religion et du Roi*, écrivain aussi éclairé que vertueux, et dont les écrits, en général, nous ont toujours paru très-utiles à la religion, fait espérer un tableau des vertus et des services de l'Eglise gallicane dans

Art. 7.

Son entrée dans le 18.ᵉ siècle avec Bossuet à sa tête.

Environnée de ce cortège majestueux du siècle des splendeurs, l'église gallicane entre dans le dix-huitième siècle. Elle voyait encore

---

le 17.ᵉ siècle. Nous faisons des vœux pour que Dieu lui accorde la grâce de réaliser cette espérance. Tous les amis du bien les partageront; ils le feraient quand ils ne connaîtraient de cet écrivain si digne du titre de son journal, que les paroles suivantes (juillet 1820) : «Ce tableau serait uniquement celui de la piété et des bonnes œuvres »(dans tous les rangs, comme il le dit auparavant, »cardinaux, archevêques, évêques, prêtres, princes, princesses, religieux, dames les plus illustres, »ermites, simples fidèles, etc., etc.)... On y verrait ce grand nombre d'établissements religieux »et charitables, formés comme par enchantement: »des hôpitaux, des maisons de refuge, des églises »bâties, des réformes d'anciens ordres, des congrégations nouvelles, des séminaires créés de »toutes parts, la discipline ecclésiastique rétablie, des missionnaires parcourant la France, ou »partant pour les pays les plus lointains, des bonnes œuvres de toute espèce, formées et suivies »avec un dévouement et une constance admirables: »temps heureux où la religion était l'âme de la société, et où son influence bienfaisante faisait éclore »les institutions utiles, les fondations pieuses, et »des monuments de zèle et de charité dont notre »indifférence (ce mot est insuffisant) a détruit les »uns, ou laissé dépérir les autres.» Puisse M. Picot remplir bientôt ces titres de sujets si intéressants et si utiles!

dans ses rangs une partie des hommes qui l'avaient le plus illustrée par leurs lumières et leurs vertus. Elle y voyait l'immortel Fénelon dont l'esprit et le cœur ornés de tant de grâces étaient la source de cette touchante éloquence, de cette aimable persuasion qui découlait de ses lèvres et de sa plume ingénieuse comme une douce rosée qui pénétrait les âmes, y faisait aimer toutes les vertus, et pouvait même y faire désirer celles qui sont au-dessus de l'humanité. Au milieu de ses membres vénérables et de ses glorieux souvenirs, cette Église s'avance avec une noble confiance ayant encore à sa tête le savant et sublime interprète des oracles du ciel, le grand Bossuet, l'un des génies les plus vastes et les plus profonds qui aient paru; Bossuet placé par l'auteur de tout don à une haute élévation au-dessus de tous les nuages, pour pénétrer plus avant dans les profondeurs du ciel, et dans les obscurités des siècles passés et futurs; pour combattre toutes les erreurs; pour établir avec une force nouvelle toutes les vérités de la foi; et pour éviter peut-être à la France, dans des moments critiques, de funestes déchirements, même en n'exposant que des opinions, dont l'Église dans son infaillible sagesse n'a point jugé la décision nécessaire au salut de ses enfants. Mais cette Église voit bientôt commencer en lui l'une de ses pertes les plus sensibles. L'aigle de Meaux s'envole dans l'éternité, laissant pour consolations le souvenir de ses combats et de ses victoires; de sa foi, et de sa vigueur vraiment épiscopale; et ses immortels écrits. Cette perte est assez promptement suivie de celle du religieux monarque, qui sut

à 22 ans, dans l'ivresse du pouvoir et des plaisirs, reconnaître et écrire au père du grand Bossuet, qu'il avait donné le jour à un fils *qui immortaliserait son nom;* de ce prince qui, même dans ses égarements, honora toujours la religion, et lui donna dans ses revers des preuves de grandeur d'âme, qui seront à jamais l'un des plus beaux traits de ce règne, et le triomphe et l'orgueil de la France. A la mort de Louis-le-Grand, en 1714, les passions longtemps comprimées par un sage Gouvernement et par d'illustres exemples, se débordèrent comme les eaux des torrents à la chûte du rocher qui arrêtait leurs fureurs. Les vices brillants de la régence donnèrent, sous la minorité de Louis XV monté sur le trône à 5 ans, un trop libre cours à leur débordement. Elles portent partout l'amour des innovations, le trouble et le désordre. Il s'opère de promptes métamorphoses. L'or se change en clinquant, le diamant en pierre fausse, la majesté en air bourgeois, la dignité en frivole élégance. La gravité fait place à la bouffonnerie, la décence au scandale : le bon sens au bel esprit : la libéralité devient profusion, et l'on convertit les trésors d'un grand royaume en billets d'un aventurier. (Law, fils d'un coutelier écossais, condamné à la potence dans Londres en 1707, ministre des finances du royaume de Louis XV en 1720, et mort dans la misère à Venise en 1729.) Ces changements font naître le bouleversement dans les fortunes et dans les mœurs. Ils en font craindre de plus grands encore. L'Eglise effrayée fait entendre ses gémissements. Sa sollicitude maternelle cherche en

vain à ramener des enfans qui s'égarent. Les passions n'ont d'oreille que pour ceux qui les flattent.

Art. 9.

Naissance du philosophisme.

L'inondation des vices se répand de toutes parts, elle laisse sur son passage un limon fangeux dont la putréfaction fait éclore des milliers d'insectes vénimeux et malfaisants. Transformés par la vengeance divine en légions de sophistes, ils commencent à répandre dans l'ombre les poisons dont ils sont nourris. Ensuite ils s'insinuent, déguisés sous les noms encore séduisants de *philanthropie, de tolérance, de philosophie et de patriotisme.* La livrée du *bel esprit, de la mode, et du mépris des préjugés*, les aide à se glisser dans les lieux où les premiers travestissements n'avaient pu les introduire.

Art. 10.

Ses rapides progrès.

Mais bientôt devenus plus forts, et plus audacieux, ils proclament ouvertement leurs maximes impies et séditieuses. Les partis se forment, les sectes se multiplient. Ces sophistes ont des systèmes pour tous les esprits, et des vices pour tous les cœurs. Au milieu de leurs divisions systématiques et insensées, ils inscrivent pour *signe de ralliement*, au haut de leur nouvelle Tour de Babel : *Haine à la religion.* L'Église, dont les justes frayeurs al-

laient toujours en croissant, n'a cessé de faire entendre ses plaintes, et d'opposer la vérité au mensonge. Affligée par l'égarement d'une partie de ses enfants, tourmentée par les novateurs, outragée par les ennemis de Dieu et des rois, elle pousse enfin les cris d'alarme. L'audace les combat, la crainte les étouffe, l'indolence les critique, et la faiblesse les rend inutiles. Le jour de la colère du Seigneur est arrivé; jour de nuages et de tempêtes, jour de ténèbres et de boulversements, de crimes et de calamités. Lisez et remerciez Dieu de ce que la France est encore France, de ce qu'elle a encore l'ineffable bonheur de posséder la vraie religion, et un roi légitime.

ART. II.

Commencement de la révolution.

An 1789.

Le philosophisme, après avoir miné pendant plus de 60 ans les fondements de la religion et de la monarchie, obtient enfin de l'autorité elle-même les moyens de les attaquer publiquement avec des armes cachées sous les anciennes formes monarchiques. A force d'intrigues, de séductions, et de promesses fallacieuses, il arrache à la bonté de Louis XVI et à son zèle inépuisable pour le bonheur de son peuple, la convocation des états-généraux. Elle lui est accordée dans le moment même où l'agitation excitée par lui, devait la rendre plus funeste. Un protestant Génévois, bien digne d'être l'instrument du philosophisme, M. Necker prépare et procure à cette assemblée une

organisation conforme aux vues de la coalition de toutes les erreurs, et de toutes les passions contre les trônes et les autels. Nous avons rappelé plus haut les doctrines abominables des sophistes du dix-huitième siècle. Nous voici arrivés à leur entière application. Nous avons vu que leurs théories étaient impies, absurdes, et séditieuses.

Art. 12.

Idée générale des persécutions du philosophisme.

La pratique unira à cette encyclopédie de systèmes, de visions chimériques, et de blasphêmes un monstre de plus, la cruauté et le vandalisme portés jusqu'au délire de l'impiété la plus barbare. Outre les assassinats et les massacres de cinq Archevêques et Evêques, ainsi que d'une immense quantité d'ecclésiastiques et de fidèles de tous les rangs; outre la spoliation, et la périlleuse déportation d'un nombre infini d'autres victimes de la rage antireligieuse; qui pourra redire les vexations, les tortures, les profanations, les sacrilèges, les horreurs des cachots les plus infects, ou des bateaux à soupape, enfin les angoises de la terreur et de la mort qui, ont couvert comme d'un voile funèbre les trente mille lieues carrées de la France catholique, depuis 1791 jusqu'au 9 thermidor, 27 juillet 1794, et trop souvent encore après cette époque? Nous croyons pouvoir assurer qu'il n'a pas existé en France, dans ces temps déplorables, nous ne disons pas seulement une ville et un bourg, mais encore un village, et même un hameau un peu mar-

quant, où il n'y eût au moins un *impie persécutant*, et quelque catholique *persécuté*, ecclésiastique ou laïc. Plus de 60 *mille Églises* ont été successivement pillées, dévastées, et plus ou moins souillées. Il s'est commis dans beaucoup des forfaits qu'une bouche chrétienne oserait à peine raconter. Tous leurs ministres ont été dépouillés. Ceux auquels Dieu a fait la grâce de rester fidèles aux invariables lois de notre divine religion ont été, ou mis à mort, ou déportés, ou incarcérés, ou réduits à se cacher. Ceux qui avaient eu le malheur de se laisser entraîner, et que la miséricorde divine a rappelés, ont en général reçu la même récompense de leur courage et de leur heureux retour à la vérité. La fureur du philosophisme ne s'est point contenté du pillage et de la dévastation des Églises. Un grand nombre de ces édifices sacrés a été livré à la destruction, ou à des usages profanes, et quelquefois même sacrilèges. Dans beaucoup d'endroits les âmes religieuses ont été long-temps saisies d'horreur et d'effroi, en se rappelant seulement les affreux brigandages qu'elles avaient vu exercer dans la maison du Seigneur. Nous croyons devoir citer ici le mot bien expressif que nous entendîmes en 1796 sortir tout naturellement de la bouche d'un bon fermier. Ce brave homme, après avoir fait à une dame dont il cultivait les terres, un récit assez animé de ses malheurs sous le règne de la convention, conclut brusquement :... Enfin, ma chère dame, *j'ons été persécuté comme une Eglise.* Ce mot nous frappa; il en dit plus que 50 pages de narrations.

Art. 13.

Quelques faits à l'appui par années.

Il nous semble que ceci suffirait pour montrer quel a été le respect du philosophisme révolutionnaire pour la religion, première base des sociétés humaines. Mais, selon notre usage, nous y ajouterons des faits positifs pour l'instruction de ceux qui n'ont point vu ces jours de vertige et d'infortune. Un tableau chronologique placé dans le premier volume du supplément au dictionnaire historique de Feller, rappelle plus de 300 mesures de persécutions générales ou particulières, directes ou indirectes contre l'Église et ses ministres. Nous allons en citer plusieurs en renvoyant pour les détails au *dépôt général* des folies et des crimes de la révolution (*le Moniteur*,) et aux mémoires du temps.

An 1789.

Dès le commencement des États-généraux dont l'ouverture se fit par Louis XIV le 4 mai 1789, l'ordre du clergé composé de 48 archevêques et évêques, de 35 abbés ou chanoines, et de 202 curés, entendit gronder l'orage, et vit l'horison chargé de nuages prêts à lancer la foudre.

Art. 14.

Du 25 juin 1789 *au* 2 *septembre* 1792.

Le 25 juin suivant, le vénérable et bienfaisant archevêque de Paris, Monseigneur de Juigné, est insulté au sortir de l'assemblée par des gens ameutés à ce dessein; l'on poursuit à coup

de pierre, au nom du peuple, cet excellent prélat qui, peu de mois auparavant, avait épuisé sa caisse, fait des emprunts, engagé son patrimoine, et vendu jusqu'à sa vaisselle pour soulager la misère du peuple dans l'hiver de 1789.

Le 7 août 1789, — l'assemblée abolit les dîmes, et déclare que les biens du clergé *appartiennent à la nation*, ce dont ne s'étaient jamais doutés tous ceux qui, depuis 1500 ans, les avaient successivement consacrés au service de Dieu et des pauvres.

Le 26 (*id.*), — elle proclame la *liberté des cultes*, ce qui, dans l'esprit du philosophisme, était et devint en effet bientôt, pour tous, synonime de *l'indifférence* et de la *nullité*, excepté pour le seul véritable, celui de l'*Église catholique* qui a toujours été, et sera jusqu'à la fin du monde, honoré de la persécution des impies.

Le 29 octobre 1789, — suspension des *vœux religieux* par zèle surtout pour la *population*, que les Voltaire, les d'Alambert, les Diderot, et plusieurs autres philosophes du dix-huitième siècle, n'ont pas augmenté d'un seul enfant, à l'exception de J. J. Rousseau qui lui a donné *deux batards* relégués aux enfans trouvés; population à laquelle leurs doctrines ont fait perdre 8 à 10 millions d'hommes depuis 1789.

Le 2 novembre 1789, les biens du clergé mis à la disposition de la nation, à la charge de pourvoir aux besoins du culte, des écclésiastiques et des pauvres. Qu'est-il revenu à la nation et aux pauvres de ces trois milliards environ de propriétés envahies?

1790.

Le 13 février, — suppression en un *quart d'heure* de tous ces *ordres religieux*, l'ouvrage des siècles, et auxquels depuis 13 à 14 cents ans, la France avait dû successivement tant de services dans la religion, les sciences, les arts, la culture des terres, l'éducation de la jeunesse, le soulagement des malheureux, la prédication de l'Évangile, et la conservation des trésors de la littérature sacrée et profane.

Le 13 avril, — Monseigneur de Cicé, archevêque d'Aix, offre au nom du clergé 400 millions pour subvenir aux besoins de l'État.

Dès le 20 mai 1789, — l'Église gallicane avait renoncé à ses exemptions pécuniaires. Mais ce n'était point ce que l'on voulait. Sa *destruction entière* était le mot de l'énigme que l'on n'osait encore expliquer publiquement.

Le 31 mai, — instruction sur la vente des biens du clergé.

Le 18 juillet, — nouvelle fixation des évêchés, d'après un travail de Bois Landri, marchand et député de Paris.

Le 12 juillet, — nouvelle organisation du clergé de France, sous le nom de *constitution civile* du clergé, nom aussi étranger à l'Église catholique, que les faux principes dont elle était remplie.

Le 25 octobre, — décret qui exige le serment à la *Constitution civile* du clergé. Vers ce temps un membre du *comité des recherches* écrit : *Osez tout contre les prêtres, vous serez soutenus.*

Le 1er novembre, — pillage d'abbayes : pillages

et *profanations sacriléges* dans la cathédrale d'Avignon, et dans ses saints tabernacles.

Le 11 novembre, — décret qui permet aux évêques d'accorder les dispenses de mariage sans recourir au Pape. Autant vaudrait à peu près, si l'état-major de l'armée donnait la permission... aux prêtres de régir les paroisses et aux clercs de dire la messe sans recourir à leur évêque.

Le 12 décembre, — proposition de la vente des cloches pour faire de la monnaie. Il a été dit à la convention que cette lucrative opération coûtait à la France 25 millions. Joignez y les dépenses des paroisses pour se procurer d'autres cloches. Quant aux impiétés dites et commises lors de leur destruction, elles sont incalculables.

Le 25 décembre, — dénonciation du titre de Souverain Pontife donné au Pape, par Louis XVI.

1791.

Le 6 janvier, — décret qui défend toute restriction au serment de la constitution civile du clergé. L'on propose de rendre les ecclésiastiques responsables des suites du refus de prestation de serment.

Le 7 janvier, — décret qui abrège le temps nécessaire pour être évêque ou curé.

Le 13 janvier, — décret qui ordonne de nommer les évêques et les curés à la pluralité des suffrages parmi lesquels il pouvait se trouver des *Luthériens*, des *Calvinistes*, des *Juifs*, des *Quakers*, des *Anabaptistes*, etc., etc.

Le 26 janvier, — décret pour remplacer les

évêques et les curés, *déclarés déchus* de leur *titre inamovible*, par le refus du serment. 133 évêques sur 137, et un nombre immense de curés et d'autres fonctionnaires ecclésiastiques, partagèrent les rigueurs de cette violence aussi despotique qu'anti-chrétienne.

Le 3 février, — décret qui ordonne de supprimer dans les dispenses de mariage la distinction de *catholique*, et de *non catholique*. — Que d'efforts inutiles depuis plus de 1600 ans pour détruire ou usurper ce nom si court et si divin, d'*Église catholique*. Il n'y avait que Dieu qui pût le donner en y ajoutant : *Les portes de l'enfer ne prévaudront jamais*. O révolution ! O preuve inépuisable de la toute puissance et de la bonté infinie de notre Dieu ! Que peuvent contre lui tous les efforts des impies ?

Le 10 mars, — bref du pape pie VI contre la constitution civile du clergé, qui a fait tant de bruit et de mal : mais les sophistes révolutionnaires souffrent, à présent que madame de Staël elle-même, quoique leur alliée, la blâme et s'en moque dans ses derniers écrits, et malgré son attachement au protestantisme, ainsi qu'au bel esprit philosophique.

Le 1er avril, — garde dans chaque paroisse pour empêcher les prêtres, non *assermentés* ou non *jureurs*, d'y célébrer le Saint Sacrifice, ou d'y remplir d'autres fonctions de leur saint ministère.

Le 13 mai, — bref du pape pie VI, qui condamne dans les termes les plus forts les élections des nouveaux évêques appelés *constitutionnels*, nom qui restera à ceux qui ont eu, ou qui auraient le malheur de mourir dans ce schisme.

Le 14 mai,—dénonciation par le député Bailly, pour prévenir l'assemblée que l'on ondoie les enfants dans les maisons, afin d'éviter de les faire baptiser dans les paroisses par les *prêtres constitutionnels.* Savant et crédule, ce malheureux académicien qui avait présidé la séance rebelle du jeu de paume à Versailles le 20 juin 1789, et qui, sans être méchant, dit-on, flattait en ce moment d'une manière si honteuse les fureurs révolutionnaires, fut traîné par elles, des prisons au Champ-de-Mars le, 17 novembre 1793, et immolé avec une cruauté digne des Cannibales. O mon Dieu ! Quelle source de réflexions !

Le 20 mai, — dédicace de l'Église catholique de saint Louis du Louvre à Paris, *pour le culte calviniste.*

Le 1er juin,— violences et outrages envers les *catholiques*, hommes et femmes, assemblés pour l'office divin dans l'Église des Théatins à Paris, comme la loi des révolutionnaires eux-mêmes le leur permettait.

Le 6 juin, — réclamations inutiles contre le *déisme* et l'*athéisme*, qui ne sont regardés par l'assemblée que comme des opinions.

Le 12 juillet, — translation très-pompeuse et très-solemnelle des restes du chef des impies (Voltaire) au Panthéon, où il est encore en ce moment, quoique l'on y dépose en lieu béni les corps des pairs de France, qui, grâce à Dieu, tâchent en général de mourir dans cette sainte et divine religion que Voltaire voulait *écraser comme infâme.*

Assemblée législative.

Octobre 1791.

Le 13 octobre, — service extraordinare du *culte calviniste* dans l'église catholique de l'oratoire à Paris, à l'occasion de la constitution achevée par l'assemblée constituante avant sa retraite le 30 du mois précédent.

Le 25 octobre, — un prêtre marié se présente à l'assemblée, et demande sa pension.

1792.

Le 22 janvier, — un prêtre présente à l'assemblée sa femme et ses enfants.

Le 10 février, — vexation de toutes parts contre les prêtres, les religieux et les religieuses, restés fidèles. Elles se renouvellent sans cesse, et dans les villes et dans les campagnes.

Le 17 mars, — décret pour s'emparer des biens de l'ordre de saint Lazare et de l'ordre du mont-Carmel, qui avaient échappé jusqu'à ce jour.

Le 19 mars, — bref du pape pie VI, qui loue les ecclésiastiques fidèles aux principes de l'église, et exhorte les autres à y revenir.

Le 6 avril, — suppression des congrégations consacrées à l'enseignement, et au service des hôpitaux. Abolition du costume ecclésiastique et religieux; en conséquence les évêques et les curés *constitutionnels*, membres de l'assemblée législative, déposent leurs croix et leurs calottes sur le bureau.

Le 5 mai, — décret pour la réunion des prêtres *non assermentés* dans les chefs-lieux de district sous la surveillance de l'autorité.

Le 8 mai, — plusieurs prêtres trouvés morts dans les bois du Berri.

Le 24 mai, — décret qui ordonne la déportation des prêtres insermentés.

Même mois. — Violence et outrages envers des femmes et des religieuses, pour les forcer à assister à la messe des *prêtres intrus* dans des cures non vacantes; et où ils s'établissaient *sans mission canonique.*

Le 20 juin, — invasion épouvantable du château des Tuileries; menaces et outrages envers Louis XVI, pour le forcer à sanctionner le décret de la déportation des prêtres. L'audace des forcénés va jusqu'à lui mettre sur la tête le bonnet rouge, signe de tous les excès révolutionnaires, bonnet moins souillé par les délits des galériens auxquels on le donne que par les turpitudes des brigands qui l'avaient choisi comme leur première décoration.

Le 22 juin, — décret qui ôte aux ecclésiastiques les registres de l'État civil, pour les donner aux officiers municipaux.

Le 10 août, — le Château des Tuileries est attaqué à force ouverte. Louis XVI croyant arrêter l'effusion du sang, se réfugie à l'Assemblée qui le fait enfermer dans la prison du Temple.

Le 19 août, — déportation des prêtres, ordonnée sans obstacles, le roi étant dans les fers.

Art. 15.

Massacres du 2 septembre 1792.

Le 2 septembre, — massacre des prêtres dans les prisons et les maisons d'arrêt, aux Carmes, à Ste. Pélagie, à S. Firmin, à l'Ab-

baye, au Grand-Chatelet, à la Conciergerie, à la Force, et au cloître des Bernardins. Ces maisons furent teintes du sang de près de 300 prêtres et de 11 à 1200 autres victimes, Suisses, gardes et officiers du roi, et autres personnes marquantes par leur naissance, leurs fonctions leur dévouement, y compris l'infortunée princesse de Lemballe, dont les assasins portèrent la tête au bout d'une pique, traînèrent les membres sanglants dans les ruisseaux, et arrachèrent le cœur pour assouvir leur fureur anthropophage. Ces massacres se répétèrent dans plusieurs villes, surtout à l'égard des prêtres, avec une férocité non moins effroyable: ils continuent à Paris, nuit et jour, du 2 septembre au 7. Nous avons ouï dire à un témoin oculaire que le sang humain coulait dans les ruisseaux comme celui des animaux dans l'endroit où on les égorge. La rage des bourreaux armés de vingt instruments de mort, tels que sabres, fusils, haches. lances, coutelats, piques, épées, poignards, etc., la réproduisait longtemps au milieu des blessures et des souffrances les plus cruelles, avant que les victimes du philosophisme révolutionnaire pussent, en expirant, consommer leur sacrifice.

Aux Carmes de la rue de Vaugirard, à Paris, Mgr. Dulau, pontife « dont la piété égalait le » savoir, dont la modestie surpassait le mérite, » dit le respectable auteur des *Confesseurs de la foi*; (T. 1. p. 88.) après avoir béni et encouragé ses frères en leur disant : « Soumettons- » nous, et remercions Dieu d'avoir à lui offrir » notre sang pour une si belle cause, » tombe percé successivement par deux bourreaux, sans

proférer une parole de plainte, et n'expire que sous les coups différés d'un troisième.

Après la mort de ce saint prélat, les massacres continuent. Refugiés dans la chapelle, les ministres du Seigneur offraient à Dieu leur dernière holocauste. Les assassins viennent les y assiéger. Les prêtres encore vivans sont arrosés du sang de leurs frères frappés avant eux. Le pavé en ruisselle: les murailles en sont teintes. Une balle atteint l'évêque de Beauvais qui était en prière. L'évêque de Saintes, qui avait mieux aimé s'exposer à tous les périls, que de se séparer d'un frère si tendrement aimé, et si digne de l'être, court à lui, l'embrasse; et ces deux vénérables pontifes, Mgr. François Joseph, et Pierre Louis de Larochefoucauld, périssent sans que le fer des meurtriers puisse rompre les liens de la tendresse, fortifiés par l'héroïsme de la foi, et couronnés par le martyre.

Dieu seul connaît, dans toutes leurs circonstances, les tourments soufferts, et le nombre des victimes immolées à Paris, ainsi que dans toute la France, pendant ces jours remplis des horreurs du crime, et des triomphes de la vertu.

« Les victimes étaient traînées par les pieds, » ou par les épaules, et avaient la tête fracassée » par les frottements du terrain, (et les coups » qu'elles recevaient.) Leurs joues tombaient en » lambeaux, déchiquetées par les sabres et les » couteaux. On jetait des corps encore palpi» tants sur des cadavres inanimés. Le sang ruis» selait à grands flots sur les lits, dans les » chambres, le long des escaliers, dans les cours, » et allait grossir les ruisseaux des rues sous » milles formes plus épouvantables les unes que

» les autres : le carnage multipliait les accidens » de la douleur et de la mort : et ce qui peint » d'un seul trait l'horreur non encore surpassée » de ces lugubres scènes, c'est l'*étude* que fai- » sait une partie des prisonniers des *différentes* » *positions* dans lesquelles chacune des victimes » qui les précédait, se laissait *immoler*, pour » connaître la *position* qui rendait *la mort plus* » *prompte et moins cruelle*. Etrange et lamen- » table situation inouïe jusqu'alors dans les fastes » des proscriptions (et des fureurs) populaires!.. » La tête de l'infortunée princesse de Lamballe,.. » dont le seul crime était son héroïque et con- » stante amitié pour la Reine,... placée au bout » d'une pique, fut promenée autour des murs du » Temple, les joues rougies d'un fard pétri avec » son sang, tandis que son cadavre était aban- » donné à ces harpies dont l'enfer dut alors en- » vier la possession. » (*Article sur les* 2 *et* 3 *sept.* 1792, *par M. de Lestrade. Drap.-blanc du* 3. *sept.* 1820, *n.°* 247.)

M. Le Franc-Eudiste, supérieur du séminaire de Coutance, prouve aux Carmes ce qu'il enseignait encore en 1789 à ses élèves... « qu'un » bon prêtre doit répandre son sang, plutôt que » de montrer la moindre faiblesse, dès qu'il » s'agit des intérêts du christianisme. » (*Les Confess. de la foi, par M. l'abbé Caron. t.* 1. *p.* 99.)

M. l'abbé Lenfant, ancien jésuite, prédicateur plus recommandable encore par sa piété que par ses talents, expire à l'Abbaye sous le fer des assassins, en disant : « Mon Dieu, je » vous remercie de pouvoir vous offrir ma vie.

» comme vous avez offert la vôtre pour moi. » (*Id. p.* 115.)

M. Gros, l'un des docteurs de Sorbonne les plus distingués, curé de S. Nicolas-du-Chardonnet, ancien supérieur du séminaire des Trentetrois, répond à ceux dont le bon cœur voudrait le faire évader de S. Firmin : « L'on » me cherchera,... et en ne cherchant que moi, » l'on decouvrira d'autres prêtres cachés. Il » vaut mieux que je sois sacrifié; » et il le fut. (*Id. p.* 121.)

M. Charrier-Dubreuil, jeune lieutenant au régiment de la reine, l'un des 44 prisonniers d'Orléans, massacrés, tâchait de consoler la tendresse maternelle par ces mots : « Ma bonne » mère, je m'attends à périr, et je m'y prépare » par la réception des sacrements : c'est toute » ma consolation. Priez le Seigneur pour moi. » (*Id. p.* 146.)

Mgr. de Castellane, évêque de Mende, aussi connu par ses abondantes charités que par sa générosité et son courage, enlevé le 8 septembre des prisons d'Orléans, déposé le soir sur la paille dans une église d'Étampes, avec 43 autres prisonniers qu'il confessa en leur annonçant qu'ils périraient tous le lendemain, se prosterne sur le pavé de cette église, implore la miséricorde divine; et est en effet massacré avec eux le lendemain à Versailles, malgré tous les efforts de la Municipalité et de son digne chef M. Richaud. (*Id.* 148.)

Art. 16.

Du 3 septembre 1792 *au* 18 *fructidor an* 6, *septembre* 1697.

Le 3 septembre,—la sanguinaire Municipalité de Paris écrit aux départements :... « qu'une » partie des *conspirateurs féroces*, détenus dans » les prisons, *a été mise à mort par le peuple*, » (c'est-à-dire, par des scélérats sans patrie,) » *actes de justice* qui lui ont paru indispen- » sables ;... et sans doute la *nation entière*... » s'empressera *d'adopter ce moyen si nécessaire* » *de salut public.* » (Id. p. 181.)

1792.

Le 5 septembre, — le P. Valfrembert jeune capucin d'Alençon, dont aucun danger ne pouvait arrêter le zèle apostolique, est traîné par les pieds sur les quarante-deux marches de la salle d'audience de cette ville. Sa tête meurtrie les ensanglante toutes, et est ensuite coupée, ou plutôt sciée avec un mauvais couteau par une mégère aidée de sa fille âgée de quinze ans, furies, condamnées trois ans après, la mère à l'échafaud, et la fille à la réclusion.

Le 4 du même mois, — à Reims, le vertueux curé de Saint-Jean, « M. Paquot qui se trouvait » un trop grand pécheur pour mériter la gloire » du martyre, » ayant refusé le serment avec une fermeté invincible, reçut le coup de la mort à genoux, et tenant un crucifix dans ses mains. Sa tête fut portée au bout d'une pique, et ses membres traînés dans les rues.

Le même jour, un vénérable octogénaire,

M. Suny, curé de Rilly-la-Montagne, saisi dans Reims, et pressé de prêter une seconde fois le malheureux serment qu'il s'était empressé de rétracter aussitôt qu'il eut vu le mandement de S. E. Mgr. le cardinal de Périgord, alors archevêque de ce diocèse, répondit :... « Non. Je préfère la mort. » Et il fut massacré à l'instant même.

Voilà une légère idée de la tolérance et du respect religieux de l'impiété philosophique à cette époque. Avançons : la suite nous en fournira d'autres preuves.

Le 7 septembre. — violation des tombeaux : cercueils de plomb déterrés pour en faire des balles.

Convention. 21 *septembre.*

Le 21, — l'assemblée législative cède la place à la *Convention*, qui abolit *la royauté* sur la motion du comédien Collot-d'Herbois, et proclame la *république.*

Mariage de l'évêque constitutionnel de l'Eure, à Sainte-Marguerite, faubourg Saint-Antoine, par un vicaire déjà père de famille.

Le 14 décembre, — un membre de la Convention, qui a été depuis assez long-temps à Charenton comme fou, se déclare *athée* en pleine assemblée, et veut établir des *cours d'athéisme* dans le jardin des Tuileries.

1793.

Le 21 janvier, — le régicide commis sur Louis XVI, révèle même à l'imprévoyance et à l'égoïsme, tout ce que la religion et la patrie devaient attendre du règne de la philosophie.

Le roi de France meurt sur un échafaud, en présence de cinquante mille Français consternés. — Il meurt en pardonnant, et faisant des vœux pour son peuple.

Le 21 avril, — nouveau décret de déportation des prêtres non assermentés. Ils sont traînés de ville en ville, liés, garottés, et livrés aux insultes de la lie révolutionnaire.

Le 17 septembre, — décret qui sequestre leurs biens.

Le 5 octobre, — substitution de *l'ère républicaine* au calendrier Grégorien. La France *commencera* à exister du 22 septembre 1792. Tout ce qui a précédé cette époque ne sera plus qu'un temps d'ignorance, d'opprobre et de barbarie qu'il faut ensevelir sous les monuments de la félicité et de la gloire *du règne des droits de l'homme*, grâce au triomphe du philosophisme.

Le 1.er novembre, — La Convention reçoit un grand nombre de caisses remplies de *vases sacrés* envoyées des provinces par ses membres, ou par d'autres révolutionnaires du même genre. Ces offrandes impies, si souvent répétées, étaient chaque fois de 2, 3 et 4, jusqu'à 6 et 7 mille marcs d'or et d'argent enlevés dans les églises. La France est-elle devenue plus riche par ces pillages sacriléges, et par tant d'autres évalués à plusieurs milliards ? ont-ils diminué les impôts et empêché une banqueroute de 1800 millions ?

Le 7 novembre, des évêques et des prêtres *constitutionnels* abjurent, à la Convention, le *culte catholique*, et l'on décrète qu'il lui sera substitué un *culte raisonnable*. Les prostituées

ne se doutaient pas encore que ce décret les métamorphoserait en *déesses de la raison.*

Le 8, — après le dépouillement des églises de Paris, des hommes et des femmes revêtus d'ornements sacerdotaux, et tenant en main des vases sacrés se présentent à la Convention qui applaudit à ces saturnales aussi honteuses que sacrilèges.

Le 10, — fête abominable dans la cathédrale de Paris, changée par décret en *temple de raison.*

Une section de Paris abat le clocher de son église, et propose de les abattre tous comme *contraires à l'égalité.*

Le 17, — mention honorable de la déclaration d'Anacharsis Cloots qui ne *reconnaît d'autre Dieu que la nature, et d'autre souverain que le genre humain, peuple Dieu.* Cette même Convention l'envoya à l'échafaud quelque temps après.

Le 20 novembre, — parmi les processions impies qui se rendent à la Convention, l'une d'elles y vient en noir avec un *cercueil* pour célébrer les funérailles du *culte catholique.*

Le 28 novembre, — le conventionnel Carrier écrit de Nantes à la Convention que quatre-vingt-dix prêtres ont été submergés avec le bateau dans lequel il les avait renfermés, genre d'horreur plusieurs fois répété et désigné dans les Annales de la Révolution sous le nom de *noyades de Nantes*, et de *bateaux à soupapes.*

Le 7 décembre, — les jacobins d'Abbeville mandent que les Français, *mûrs pour la philo-*

sophie, ne veulent d'autre *culte* que celui de la *raison*.

1794.

Le 7 mars, — décret qui supprime les pensions faites à *des nouveaux convertis* à la religion catholique.

Le 27, — un conventionnel mande que lui et son collègue, évêque constitutionnel, ont fait à Sédan l'inauguration d'un *temple de la raison*.

Le 28,—décret en faveur du divorce, source de tant de scandales, de crimes, de désordres. Les maux enfantés par le divorce sont incalculables dans leurs suites. Sans une grâce particulière de la bonté Divine, malheur aux rejetons d'une tige aussi corrompue !

Le 7 mai, — sur la proposition de Robespierre, la Convention décrète que le peuple français *reconnaît l'existence de l'Etre suprême* et de l'immortalité de l'âme.

Le 8 juin, — *fête de l'Etre suprême* au Champ-de-Mars, avec des chants d'imprécation contre la *religion catholique*.

Le 9 juillet, — Robespierre déplore aux Jacobins l'inexécution du décret qui a mis la *probité et la vertu à l'ordre du jour*, et le 27, ce chef des assassins est livré au bourreau par ses frères et amis. Il périt chargé des imprécations de ceux qui, le 8 du mois précédent, l'avaient proclamé l'*incorruptible*, et l'avaient mieux fêté au Champ-de-Mars que l'*Etre suprême*.

Le 12 septembre, — décret pour mettre les cendres du plus hideux des brigands (Marat)

au Panthéon, et en expulser celles de Mirabeau, l'un des chefs révolutionnaires de 1789.

1795.

Le 5 juin, — mort dans la prison du Temple, du jeune roi Louis XVII, qui devait être remis entre les mains des chefs de la Vendée, d'après un article secret du Traité obtenu par leur héroïque dévouement.

Le 30 juillet, — Monseigneur de Hercé, évêque de Dol, et seize autres Ecclésiastiques sont fusillés à Quiberon, avec toutes les autres victimes de la cruauté et de la perfidie révolutionnaire.

Le 23 septembre, — décret pour exiger des Prêtres le serment à la *souveraineté du peuple.*

Le 25 octobre, — réclusion et déportation des Prêtres qui y avaient été condamnés en 1792 et 1793.

Le 4 novembre, — installation d'un nouvel ennemi de la Religion catholique : — le Directoire exécutif, digne sucesseur de la Convention.

1796.

Le 9 mars, — décret qui exige de tous les fonctionnaires ecclésiastiques et laïcs le serment *haine à la royauté.*

Le 10 mars, — assassinat juridique, à Reims, d'un saint prêtre, nommé Musard, curé de Somvelle, diocèse de Châlons-sur-Marne, évènement, dont le récit nous a paru l'un des plus édifiants et des plus touchants de la précieuse collection des *Confesseurs de la Foi*, par le respectable M. l'abbé Caron. (3 *v. pa.* 412.)

1796.

Le 2 juillet, — enlèvement d'une partie des domaines du Saint-Siége, et de 13 millions par Bonaparte.

Le 16 décembre, — secte, ou mascarade religieuse des *Théophilanthropes*, opposée par le philosophisme à la Religion catholique, avec des succès proportionnés aux 40 sols donnés à ses partisans.

Le 19 février, — traité de *Tolentino* qui coûte au Saint-Siége 31 *millions*.

ART. 17.

Déportation à Cayenne.

18 *fructidor* (septembre 1797.)

Le 4 septembre, — révolution du 18 fructidor par le Directoire, au profit des Jacobins, qui déportent, à Cayenne et à Synnamari, leurs adversaires, et surtout les Prêtres, dont la plupart, après avoir horriblement souffert dans des bâtiments infects, où ils furent embarqués, trouvèrent, dans ces déserts brûlants, une mort lente, et au milieu de douleurs inexprimables. Au rapport de Lactance, le féroce empereur Maximin Daia, ne pouvant plus répandre à grands flots le sang des chrétiens, eut recours à la ruse pour les débiliter... *Vetuit christianos trucidari,.... jussit debilitari.* Depuis qu'elle n'a plus un pouvoir aussi absolu, l'impiété philosophique se contente d'imiter ce tyran; mais en 1795, encore souveraine, quoique fatiguée par ses propres excès, elle inventa

ce mot atroce, si souvent répété, et que l'histoire n'oubliera point en retraçant ses fureurs contre les ministres du Seigneur : *Désolez leur patience.*

Le 25 novembre, — décret qui supprime les corporations ecclésiastiques et laïques dans la Belgique, et s'empare de leurs propriétés.

1798.

Le 2 février, — invasion de Rome par les troupes françaises.

Le 15 février, — un calviniste est envoyé annoncer à sa Sainteté, le pape Pie VI, que le *règne pontifical est détruit*, et que la république lui est substituée.

Le 19 février, — ce vénérable Pontife est enlevé de Rome, par la violence des agents du Directoire, traîné d'endroits en endroits, à travers les souffrances de tout genre, et enfin conduit à Valence, où il expire en généreux confesseur de la foi, le 29 août 1799, à quatre-vingt-deux ans, au moment où le Directoire voulait le transférer à Dijon, et peut-être à Paris.

Le 13 mai, — les biens du Clergé d'Italie sont déclarés *biens nationaux*.

Le 22 septembre, — Bonaparte, parti pour l'Egypte le 19 mai précédent, célèbre au Caire l'anniversaire de la fondation de la République, *une*, *indivisible* et *impérissable*. Le bonnet de la liberté, le croissant, Mahomet, les droits de l'homme et l'alcoran, placés, dit-on, sur la même table, sont un des ornements de cette fête.

1799.

Le 14 mars, — fête annuelle décrétée *pour célébrer la souveraineté du peuple*, fête qui n'empêche pas de voir à Paris cent mille souverains, souvent sans pain, et quelquefois sans autre asile que celui des hôpitaux, et de tous les refuges que le christianisme seul a préparés au soulagement des misères humaines.

Le 26 juin, — un député du conseil des Cinq Cents veut qu'aucun culte ne soit persécuté, et il ajoute à l'instant :... « Quant aux » Prêtres *réfractaires*, (c'est-à-dire) fidèles à » la vraie Religion,) je ne les regarde pas comme » Prêtres, mais comme *rebelles* » aux yeux de ce disciple du Philosophisme. Saint Pierre et saint Paul ne sont donc que *des rebelles;* car ils ont aussi été *réfractaires* aux ordres de Néron. L'an 304, l'empereur Constance-Chlore, père du grand Constantin, renvoya de son armée, *tout païen qu'il était*, les officiers chrétiens qui n'eurent pas le courage d'être *réfractaires* aux lois de l'empire sur l'idolâtrie, et confia la garde de sa personne aux *réfractaires*, pensant qu'ils ne lui seraient pas *infidèles*, puisqu'ils avaient été *fidèles* à leur Dieu, au péril même de la vie. Ce prince n'était pas philosophe, à la manière du dix-huitième siècle; car il ne suivait en ceci que les règles du *bon sens*.

Art. 18.

Bonaparte.

18 *brumaire* (novembre 1799).

Au jeu de paume de Versailles, le 20 juin 1789, le Philosophisme se révolta contre la royauté, au profit de la république qu'il désirait. A l'Orangerie de Saint-Cloud, le 8 novembre 1799 (18 brumaire an 8,) la république se révolta contre la république, au profit de Bonaparte, l'un de ses généraux. Le philosophisme aux abois, ne savait plus où il en était. Le matin, *on jure* la république; à midi, *on jure* par les baïonnettes; le soir, il *faut jurer* par trois consuls, dont l'un rend les deux autres presqu'invisibles. Plus d'égalité, plus de droits de l'homme, plus de Directoire, plus de conseil des Cinq Cents et des Anciens. Tout s'anéantit, voire même les constitutions de 91, de 92, de l'an 2, de l'an 3. Les toques, les fraises, les costumes grecs, les manteaux à la romaine, tout a disparu. Ceux qui s'attendaient à tout avoir, n'ont rien. La république *une et impérissable* est à l'agonie. C'est vraiment, comme on l'a dit, la *journée des dupes.* Un serpent enfermé dans un labyrinthe ne représenterait pas trop mal la position embarrassante du philosophisme en ce moment critique. Ses yeux effarés ne rencontrent plus que des sabres et des canons. Le conquérant de la révolution est environné de guerriers plus jaloux de la gloire de leur épée que des vaines théories des sophistes. Pour completter son désarroi, le philosophisme entend parler de retour à la vraie Religion, de négociations avec le Pape, et de

concordat. Il dut croire alors ses efforts depuis soixante ans, et ses triomphes depuis dix, entièrement renversés. Mais bientôt l'ambition et l'injustice, qui ne peuvent s'unir de bonne foi à la vérité, lui entrouvrirent des issues, dont il sut bien profiter. Il se traîna, en rempant, sur la route de la fortune, et n'omit rien pour rouvrir celle de la persécution contre l'Église catholique. Ce n'était plus 1793. Il fallut substituer la ruse à la fureur. Julien l'apostat n'y eût pas mieux réussi. Mais la vengeance de Dieu contre ce perfide ennemi du christianisme était effrayante. L'on n'y pensa point. Peut-être crut-on, grâce au progrès des lumières, que le dix-huitième siècle serait plus puissant contre le *roi des siècles*, que ne l'avait été le quatrième. Avançons et voyons..

1800.

Le 14 mars, — l'élection de Pie VII réjouit les fidèles, et humilie les incrédules qui assuraient que le Pape Pie VI n'aurait pas de successeur.

Le 29 juin, — par une tactique assez adroite, l'impiété philosophique oppose à l'Église *un Concile d'Évêques constitutionnels* réunis à Notre-Dame de Paris; mais Bonaparte qui avait permis qu'on en fît un épouvantail, souffla dessus le jour où cela lui convint, et le prétendu concile disparut.

1802.

Le 5 avril, — le philosophisme forcé en ce jour d'adopter, et *d'adopter en silence*, le concordat conclu en 1801, entre S. S. Pie VII et Bonaparte, se console par les lois organiques

77 articles dont plusieurs articles doivent devenir une source féconde de persécutions.

1802.

Le 24 mai, — le Pape réclame, mais sans succès, contre ces articles comme opposés à la discipline de l'Église.

Le 30 mars, — Bonaparte s'empare de Benevent et de Ponte-Corvo, domaine du Saint-Siége, et en vend les biens ecclésiastiques.

ART. 19.

Sanhédrin des Juifs.

Le 20 octobre, — réunion du grand Sanhédrin des juifs à Paris, réunion dont quelques fidèles s'effrayaient, et qui ne fut que ridicule dans ses résultats, quoique l'intention en parût hostile, et contraire aux prophéties dont ce peuple prouve la vérité depuis 1800 ans, et la prouvera jusqu'à la fin des siècles. Julien, maître de tout l'empire, voulut en 362 démentir ces prophéties, en rebâtissant le temple de Jérusalem. Saint Cyrille, Evêque de cette ville, n'hésita point. Ferme dans la foi, il assura que cet empereur échouerait, et il échoua. La parole de Dieu est invincible.

1808.

Le 2 février, — Rome est envahie par les ordres de Bonaparte. Les persécutions se multiplient envers le Souverain-Pontife, les Cardinaux, et les personnes attachées au Saint-Siége.

1809.

Le 17 mai, — décret de Bonaparte pour réunir les États du Saint-Siége à l'empire Français. Éloges et applaudissements de toutes les sectes. L'impiété croit toucher à son but.

Art. 23.

Enlèvement de Pie VII.

Le 6 juillet, — les portes du souverain Pontife Pie VII sont brisées pendant la nuit, il est enlevé de vive force par les Français, placé dans une voiture fermant à clé, et traîné de ville en ville jusqu'à Savone, malgré les chaleurs accablantes, sans égards pour son âge et ses infirmités. Les cardinaux sont amenés à Paris, et Rome est à la discrétion des révolutionnaires Français. Quel triomphe pour le philosophisme? Que de louanges il adresse en vers et en prose au tyran qui remplit si bien ses perpétuels désirs! L'un de ses enthousiastes s'écrie dans sa délirante impiété:... *Dieu a créé Napoléon et s'est reposé.*

1810.

Le 3 avril, — treize Cardinaux sont exilés, et dispersés dans différentes villes, avec défense de porter l'habit de cardinal, et privation de toute pension pour n'avoir point voulu assister au second mariage de Bonaparte, qui, vers la la fin de 1795, épousa *Joséphine Tascher de la Pagerie*; reçut, dit-on, la bénédiction nuptiale du cardinal Fesch, le 1.er décembre 1804; fit déclarer par l'officialité de Paris ce *mariage*

nul, le 8 janvier 1810, et épousa ensuite l'archiduchesse d'Autriche, *Marie-Louise.*

Le 14 octobre, — nomination par Bonaparte du cardinal Mauri, Evêque de Montefiascone à l'archevêché de Paris, contre le gré de S. S. Pie VII qui lui défend d'accepter.

1811.

Le 1.er janvier, — M. l'abbé Dastros, grand vicaire de Paris, aujourd'hui évêque de Bayonne, est enfermé à Vincennes pour avoir reçu un bref du Pape contre le cardinal Mauri.

Id... L'on fouille et enlève les papiers du Pape à Savone, et l'on éloigne toutes les personnes qui lui sont attachées.

Mars... — Des *questions insidieuses* sur l'État de l'Église gallicane sont présentées par Bonaparte à une commission d'Evêques Français.

ART. 21.

Concile national de 1811.

Le 17 juin, — Concile national de 95 Cardinaux, Archevêques et Evêques Français et Italiens, dans la Cathédrale de Paris. Le but d'une convocation aussi extraordinaire de la part du légataire universel de la révolution, était de forcer le pape à donner l'institution canonique aux évêques nommés par cet insatiable usurpateur, depuis l'invasion de Rome en 1808; ou de trouver le moyen de ne plus recourir au Saint-Siége pour cette institution. Dans cette convocation d'évêques de différents pays, de différentes langues, partagés d'inté-

rêts et d'opinions, appelés sous de sinistres augures, réunis au centre de toutes les séductions, à Paris, et sous les yeux du redoutable dominateur qui avait déjà changé ou fait plier tant de volontés : tout devait effrayer les âmes religieuses et réfléchies. Ici, comme en tant d'autres circonstances de notre déplorable révolution, Dieu a opéré un prodige de miséricorde envers l'Eglise de France. Dès l'ouverture de ce concile l'éloquente et courageuse voix de la vérité se fit entendre dans un discours digne de son illustre auteur, Mgr. de Boulogne, évêque de Troyes. En 1791, 133 Prélats Français sur 137, avaient, en présence de la proscription et de la mort, refusé le serment à la constitution civile du clergé : en 1811, 80 Prélats Français et Italiens sur 95, déclarèrent, en présence et contre le désir de Bonaparte, *l'incompétence du Concile*, et la *nécessité* de recourir au Saint-Siége pour l'institution des évêques, conformément à la discipline suivie par l'église universelle, et confirmée par le Saint Concile de Trente. La bonté divine, en inspirant cette déclaration, préserva la France d'un nouveau schisme, et l'église entière de nouveaux malheurs. Que le Saint nom de Dieu en soit béni et glorifié par toutes les âmes chrétiennes! La reconnaissance multiplie ses bienfaits.

ART. 20.

Arrestation de trois évêques du Concile.

Le 12 juillet, — Mgr. de Broglie évêque de Gand, de Boulogne, évêque de Troyes, Hirn,

évêque de Tournay, membres du concile, et d'une commission de onze prélats au nom de laquelle ils furent chargés du rapport sur la compétence du concile, sont arrêtés de nuit par ordre de Bonaparte, et mis au secret dans la tour de Vincennes pendant cent cinquante-sept jours. Ils ne sont délivrés que le 16 décembre suivant, après qu'on leur eût fait signer une démission *nulle* par la *forme*, le *lieu* et les *circonstances*, et dans tous les cas, par le *défaut d'acceptation* du souverain Pontife. Cette délivrance des cachots de Vincennes est sur-le-champ convertie en exil. Le 28 novembre 1813, Mgr. de Bologne est reconduit de Falaise, lieu de son exil, à Vincennes, pour s'être refusé aux idées de son persécuteur sur la confirmation de la démission donnée dans cette prison. L'entrée des alliés à Paris, le 31 mars 1814, lui rendit la liberté, ainsi qu'à beaucoup d'autres victimes de l'impiété philosophique; impiété que ce prélat orateur du concile combattit avec autant d'éloquence et de force qu'il en montra en rappelant les grands principes de l'Eglise et de la Religion, qu'il prêche et défend depuis près de cinquante ans.

1812.

Le 20 juin,...—S. S. Pie VII est transféré de Savone à Fontainebleau, où environné de surveillants, il mène, comme dans cette première ville, la vie la plus retirée.

1813.

Le 25 janvier,...—Bonaparte se rend à Fontainebleau, et détermine S. S. Pie VII à un

arrangement conditionnel que Sa Sainteté révoqua promptement pour infraction aux clauses stipulées.

Le 25 avril, ...—Bonaparte nomme aux évêchés *non vacants* de Troyes, de Gand et de Tournay, ce qui amène de nouvelles persécutions. Le supérieur et les professeurs du Séminaire de Gand sont emprisonnés. Deux cent onze séminaristes fidèles, ainsi que ceux de Troyes, aux principes de l'Eglise sont ou arrêtés, ou expulsés, ou livrés à la conscription. Quarante-huit théologiens de Gand périssent dans la citadelle de Wesel d'une maladie contagieuse. Il n'y avait, dit-on, point encore de séminaire à Tournay. Ce fut en ce moment douloureux une peine de moins pour les amis de l'Eglise, et un regret de plus pour ses persécuteurs.

Le 19 décembre, — de nouveaux arrangements sont proposés à Fontainebleau à sa Sainteté. Elle répond qu'elle n'en fera aucun avant son retour à Rome.

1814.

Le 22 janvier, — le pape Pie VII est prévenu qu'il partira le lendemain de Fontainebleau. Ses cardinaux sont en exil dans différents endroits de la Provence et du Languedoc, et ce saint Pontife ignore en quel lieu Bonaparte va l'envoyer.

Le 10 mars, — décret de Bonaparte qui rend au pape ses Etats dont il avait formé les départements de *Rome* et de *Trasimène*. Pie VII fait son entrée à Bologne, le 31 mars, jour où les alliés font la leur à Paris.

Art. 23.

Persécution déguisée de 1814 *à* 1820.

Voilà une légère esquisse des effets de la haine du philosophisme contre la vraie religion. Elle ne contient pas la dix-millième partie ni de ses profanations, de ses blasphèmes, de ses sacrilèges envers Dieu et ses saints temples, ni de ses tortures de tous genres envers les ministres et les fidèles enfants de son Eglise depuis 1789. Que de réflexions ne pourrions-nous pas y ajouter encore sur les moyens perfides employés par ce même philosophisme depuis l'heureux retour du roi légitime Louis XVIII, en 1814, soit pour continuer les malheurs de l'Église de France, soit pour en empêcher la réparation. Il n'y a que les personnes d'une religion éclairée qui puissent calculer les maux qu'il a faits, et tout le bien qu'il a empêché depuis 1814. Ses ravages plus déguisés, mais non moins funestes à la France, sont surtout incalculables depuis que l'impéritie, la mauvaise foi, et une mortelle indifférence ont laissé contracter par ce philosophisme en 1815, une alliance nouvelle avec l'*usurpation* qui lui déplaira toujours moins que la *légitimité*, quoiqu'il ne veuille d'autre domination que la sienne. Quoiqu'il en soit, ce que nous avons dit, ce que chacun a vu et voit encore, nous paraît plus que suffisant pour conclure que le philosophisme révolutionnaire, loin de respecter la religion, base nécessaire de tous les États, en est l'ennemi le plus constant et le plus acharné. Ce n'est pas sa faute s'il reste en France, une église, un prêtre et un chrétien. Voyons s'il a plus respecté l'huma-

nité, objet perpétuel de son culte hypocrite, que la religion, objet public de son implacable haine.

CHAPITRE VIII.

Respect du Philosophisme révolutionnaire pour l'Humanité.

Depuis plus de soixante ans, les livres et les innombrables productions de nos modernes philosophes ne parlaient que de l'*humanité*, de ses droits, de son bonheur, et du respect qui lui était dû. Ils se gardaient bien de nous dire, que les hommes créés à l'image de Dieu, doivent respecter cette image dans leurs semblables : qu'enfant du même Père, ils doivent s'aimer comme frères : que le christianisme, quoiqu'il semble, selon la pensée de Montesquieu, (*Esp. des Lois*) n'avoir pour but que la félicité du ciel, est encore la véritable route du bonheur sur la terre.

Art. 1.

Belles promesses des Philosophes.

Au lieu de rappeler ces idées si fécondes en vertus, et en œuvres de charité envers les hommes, ils n'ont cessé de nous répéter jusqu'en 1789, que si les rois étaient philosophes, ou les philosophes sur le trône, l'humanité n'aurait plus rien à désirer. Le jour est arrivé : il a été donné aux sophistes de prévaloir. Ils se sont emparés du sceptre. Ils sont devenus les maîtres absolus de la fortune, du sort, et de de la vie même de vingt-cinq millions de Fran-

çais. Les mots magiques de *liberté*, d'*égalité*, de *fraternité*, sont passés de leurs livres dans leurs lois, et de là sur les murs des villes et des campagnes, des édifices publics et particuliers, et jusque sur les portes du maître d'école de la plus petite bourgade.

ART. 2.

Droits de l'Homme.

La déclaration des droits de l'homme, invention si chère au philosophisme, a formé le frontispice de nos nouvelles constructions politiques. Elle est devenue le premier chapitre de nos catéchismes révolutionnaires. Les carrefours même et les hameaux n'ont point été privés de ce trésor. On l'a gravé sur le bronze, et dans la mémoire des enfants, à la place des commandements de Dieu. Elle a été célébrée et exaltée comme le *résumé*, la *quintescence* des méditations, des grandes pensées et des découvertes de tous les philosophes du dix-huitième siècle, les *titres du genre humain étaient enfin retrouvés.* Le code de l'*humanité* allait être publié pour le bonheur de la France et de tout l'univers. La première de nos sept à huit constitutions, celle de 1791, commence par ces mots : « Les représentants du peuple français, » *constitués en assemblée nationale,* considé- » rant que l'ignorance, l'oubli, ou le mépris » *des droits de l'homme* sont les *seules causes* » des malheurs publics et de la corruption des » gouvernements, ont résolu d'exposer dans » une *déclaration solennelle* les droits naturels, » inaliénables et sacrés de l'homme. » Ils voient,

par suite de cette déclaration, les actes du pouvoir *plus respectés*, et les réclamations des citoyens fondées sur ses principes... « Tourner » au *maintien de la constitution*, et au bon» heur de tous. »... « Toute société où la ga» rantie des droits (de l'homme) n'est pas as» surée, *n'a pas de constitution.* » Ainsi tous les royaumes du monde, même celui de France qui existe depuis près de 1400 ans, pourraient bien avoir existé *sans constitution*, ce qui ne nous paraît pas plus facile à concevoir que la vie d'un homme *sans estomac*, et le vol d'un oiseau *sans ailes*. Le 14 septembre 1791, jour où le roi Louis XVI fut forcé de sanctionner le *grand œuvre* de l'assemblée dite *constituante*, M. Thouret, son président, et qui passait pour un de ses membres les plus habiles, dit à ce prince : « Sire, de longs abus... opprimaient » la France :... l'assemblée nationale a rétabli, » par la destruction de tous les abus, les *solides* » *bases* de la prospérité publique:... ce qu'elle » a décrété, l'adhésion nationale le ratifie... » Elle promet à votre majesté qu'elle ne vou» dra plus en vain le bonheur des Français. » L'assemblée nationale n'a plus rien à désirer... » Cette régénération donne à la France des ci» toyens, aux *Français une patrie*, à vous, » Sire, *comme roi*, un nouveau titre de gran» deur et de gloire, à vous encore, *comme hom*» *me*, une nouvelle source de jouissances et de » nouvelles sensations *de bonheur.* » Nous avons cru devoir rappeler ici ce curieux discours de l'un des oracles de cette assemblée. Ecoutons un autre charlatan qui n'a fait que changer de tréteaux; le conventionnel Collot

d'Herbois, ancien comédien, annonçant avec des promesses non moins magnifiques la *seconde constitution*, celle de 1793, disait: « De » toutes les parties de la république une voix » impérieuse veut la constitution... vingt-sept » millions d'hommes l'appellent à grands cris... » ce jour sera celui d'une *résurrection* pour la » France, et d'une révolution pour l'Europe. » *Tous nos destins* reposent *dans ce monu-* » *ment*... La royauté tenait beaucoup de place » dans notre dernier code : nous en sommes » enfin débarassés *pour jamais*... Puisse la » charte que vous allez consacrer à la sagesse » humaine... amortir les haines,... éteindre les » fureurs de la discorde,... conquérir à l'hu- » manité les nations étrangères, et planter enfin » un rameau d'olivier sur toutes les citadelles! » (*Disc. de Collot d'Herbois à la convention.*) Cette deuxième constitution commence ainsi: « Le peuple français... a résolu d'exposer dans » une *déclaration solennelle les droits de* » *l'homme*,.. afin que tous les citoyens... ne se » laissent jamais opprimer *et avilir par la ty-* » *rannie.* (art. 25.) La souveraineté réside dans » le peuple. (art. 28.) Un peuple a toujours le » droit... de changer sa constitution. (art. 27.) » Que tout individu qui usurperait la souverai- » neté soit à l'instant mis à mort par les hom- » mes libres... » (*S. 4 de l'art. 1 de la constitution de* 1793.) « La loi ne peut ordonner que » ce qui est *juste et utile.* » Le Collot d'Herbois qui rédigeait de si belles maximes est le même qui, en cette année 1793, *mitraillait* et *massacrait* les Lyonnais au nom de la convention dont une *loi* barbare, entre mille autres, or-

donne qu'il soit élevé une colonne sur laquelle on inscrira : *Ici fut Lyon.* La même constitution disait : « La loi doit protéger la liberté individuelle contre l'oppression de ceux qui gouvernent. » (*S.* 9. *art.* 1.) « Nul ne peut être privé de sa propriété... sans une préalable indemnité. » (*Decla.* 19.) « Le peuple français est l'ami des peuples libres. » (*Const. art.* 118.) « La constitution garantit à tous les Français l'égalité, la liberté, la sûreté, la propriété, la dette publique, *le libre exercice des cultes*,.. et elle est remise sous la sauve-garde de *toutes les vertus.* » (Art. 123 et avant dernier, article qui n'est pas le moins curieux.)

Voyons maintenant quel a été pour l'humanité le fruit de ces magnifiques promesses tant répétées par le philosophisme.

ART. 3.

Liberté des Personnes.

Depuis 1789, plus de trois cent mille Français de toutes les classes, de l'un et l'autre sexe, ont été incarcérés ou poursuivis par la révolution. Ceux qui ne l'ont pas été en ont éprouvé le danger et la peur. Ce n'est, en général, qu'en fuyant ou en se cachant que l'on a pu se préserver des recherches et des fureurs des nombreuses factions qui se sont successivement élevées sur les ruines, les unes des autres, et toujours *au nom de la liberté.* Les prisons de la France ont été long-temps insuffisantes pour y renfermer ses enfants. Depuis qu'elle est devenue *libre*, elle a vu changer des églises, des monastères, des palais, des collèges, des

hôtels, des châteaux, y compris celui du grand Condé à Chantilli, en prisons, en cachots, en maisons d'arrêt et de réclusion. Les routes de la France, grandes et petites, se sont couvertes de commissaires, d'agents des comités et des clubs *jacobins*, de gendarmes, d'envoyés et d'espions de la police et des autres autorités, sans en excepter les municipalités de villages; ces routes se sont remplies d'armées révolutionnaires et de fédérés, de charrettes et de fourgons de toutes les espèces pour arrêter et traîner dans les prisons pères, mères et enfants, militaires et bourgeois, prêtres et laïcs, hommes et femmes, pauvres et riches, grands seigneurs et artisans, vieillards et adolescents de toutes les classes sans distinction. Les révolutionnaires, pour atteindre plus facilement leurs victimes, forcèrent, en 1793, tous les Français, hommes et femmes, à mettre devant leurs portes un tableau contenant leurs noms, leur âge et leur profession, ajoutant que cela se faisait ainsi à la Chine. Voilà une idée de la liberté des Français à cette époque.

Art. 4.

Liberté du Culte.

Depuis 1789, tous les vrais catholiques, prêtres ou simples fidèles, n'ont pas cessé d'être plus ou moins persécutés. Les églises ont été pillées, démolies ou fermées. De nombreux milliers d'ecclésiastiques et de laïcs ont été tués, déportés, emprisonnés ou réduits à se cacher et à fuir, toujours à cause de leur attachement à la vraie religion, et souvent sur

le simple soupçon d'en avoir exercé quelque fonction ou d'y avoir assisté. Ceci, joint aux faits rapportés dans le chapitre sur le respect de la religion, suffit pour conclure que la liberté des cultes n'a été tant proclamée par le philosophisme que pour *anéantir* ou *entraver*, selon les circonstances, la liberté du *culte catholique* qui est celui d'environ vingt-cinq millions de Français, et le seul que l'erreur et l'impiété aient toujours persécuté.

Art 5.

Sûreté des Personnes.

Une grande partie des victimes entassées dans les prisons, de 1790 à 1795, et souvent encore depuis; après y avoir été, pendant plus ou moins de temps, abreuvées de larmes, et nourries du pain de la tribulation, ont été ou massacrées, ou déportées, ou livrées aux bourreaux. Sous le *règne de la terreur*, de 1792 à 1794, la France a vu les échafauds se multiplier dans plusieurs de ses villes : elle les y a vus pendant trop long-temps en *permanence* comme à Paris, où tous les jours, excepté le *Decadi* (dixième jour,) les comités de la convention, les clubs, et le tribunal révolutionnaire envoyaient à la mort depuis 25 ou 30 victimes, jusqu'à 70, de l'un et de l'autre sexe. Par combien d'autres genres de mort la patrie éplorée n'a-t-elle pas vu périr ses enfants, ses généraux, ses princes même. Pour en rappeler le souvenir, nous citerons seulement les bateaux à soupapes, *les mariages républicains*, ou unions de personnes liées ensemble et je-

tées dans la mer, les noyades de Nantes, la glacière d'Avignon remplie de cadavres, les massacres de la Vendée, les fonds de cale encombrés de malheureux prêtres, les mitraillades de Lyon, les fusillades de Quibéron; nous citerons aussi les Charettes, les Pichegrus, les princes de Talmont, étranglés ou fusillés; sans parler de tant d'autres dont les longues agonies et l'assassinat furent également des outrages à l'humanité ainsi qu'à la justice.

Pour peindre la violation de la *sûreté des personnes, et des droits de l'humanité*, par leur apologiste perpétuel, le philosophisme lui-même, il faudrait pouvoir joindre à nos souvenirs ceux des innombrables écrivains de tous les partis. Quel effroyable tableau! Que serait-ce donc, si ces traits épars au milieu des débris sanglants du trône et des autels, et à travers des ruines de tous genres, étaient recueillis par la main d'un Salluste ou d'un Tacite? Que serait-ce surtout, s'ils l'étaient par celle du grand Bossuet dont le génie ferait descendre du ciel des traits du feu divin, pour pénétrer dans les abîmes des cœurs; des rayons du soleil de justice pour éclairer ces lugubres scènes? Cependant, quelque supérieur que pût être ce tableau à toutes les ébauches dispersées çà et là, quelque digne qu'il fût de son immortel auteur, il serait encore loin de la vérité *toute entière*. Pour s'en rapprocher le plus possible, il faudrait que tous les habitans des villes et des villages de France, témoins, acteurs, ou victimes des outrages faits à l'humanité depuis 1789, pussent, ou voulussent nous dire tout ce qu'ils ont vu, fait ou éprouvé. Il faudrait qu'ils

nous retraçassent les souffrances de ceux qui ont péri dans les prisons infectes, sur les échafauds, dans les asyles environnés d'alarmes, au milieu des déserts, ou abandonnés sur les routes et les champs de bataille. Les infirmités, les angoisses, les cruelles agonies, les morts lentes causées à des mères, à des époux, à des enfans, à des amis par les fureurs de la révolution, ne seraient pas la partie la moins touchante de ce tableau.

Art. 6.

Mort de Louis XVI.

Quels traits le rendraient plus déchirant encore, si nous entrions dans la famille auguste de nos rois! l'on verrait paraître au milieu de cet épouvantable amas de crimes et d'infortunes, un prince vertueux, l'héritier de soixante rois, devenu la victime de son zèle pour le bonheur de son peuple. L'on verrait le descendant d'Henri IV, le second successeur de Louis XIV, arraché de son palais, prisonnier dans sa capitale, rassasié pendant quatre ans d'opprobres et d'outrages par la main de ceux que sa bonté paternelle appelait ses enfans. L'on ne s'étonnerait plus des outrages faits à l'humanité par le philosophisme, en le voyant traîner Louis XVI après quatre mois de souffrances et d'humiliations dans une prison, à la barre de cette convention, le vrai chef-d'œuvre de l'enfer, du moins dans la majorité de ses membres. L'on y entrerait avec lui tout en tremblant, à la vue de cette horde de sophistes, altérés de sang, et l'un des plus terribles fléaux employés par Dieu pour

confondre l'orgueil des hommes, et leur apprendre ce dont ils sont capables lorsqu'ils forcent sa bonté à les abandonner à eux-mêmes. L'on entendrait calomnier et insulter ce bon prince en sa présence. L'on frémirait en voyant une poignée de rebelles soumettre comme un vil criminel, à un interrogatoire absurde et insolent le monarque de l'un des plus puissans empires de l'Europe. Représentons-nous un instant Clovis, Charlemagne, Philippe-Auguste, S. Louis, Henri IV et Louis XIV entrant au moment de cet interrogatoire dans un antique asyle de la piété, devenu une caverne d'assassins. (La convention établie dans le couvent des Feuillans, près le jardin des Tuileries.) Que voyent-ils ? leur successeur à la barre d'un repaire d'impies, et la majesté de leur trône, foulée aux pieds d'une poignée de vils sophistes. Quelles pensées, quelles actions leur eut inspiré un spectacle aussi révoltant qu'inouï? Après avoir abreuvé Louis XVI d'amertume, on le sépare des objets les plus chers à sa tendresse, pour lui faire boire le calice jusqu'à la lie. C'est après s'être entendu lire une sentence plus que barbare, qu'il revoit et embrasse pour la dernière fois une épouse, des enfants, et une sœur objets de sa plus tendre sollicitude. Il confie ce testament digne du ciel qui l'a inspiré pour la gloire de la religion, la consolation de la France, l'édification des âmes honnêtes; la confusion des impies, et pour leur propre salut s'ils en savaient profiter. Après ce dépôt conservé par miracle, le héros chrétien dont ce testament couronnera toujours les vertus, calme et résigné, priant et pardonnant, s'avance au mi-

lieu de trois cent mille Français éplorés et consternés, vers le lieu de son supplice. Un roi de France, un prince digne d'entendre au pied de l'échafaud ces sublimes paroles : *Fils de S. Louis, montez au ciel*, est livré à la main tremblante d'un bourreau. Il expire sur un échafaud, ce monarque que le philosophisme proclamait à l'assemblée constituante : le *restaurateur de la liberté* : il tombe sous la hache révolutionnaire, ce bon prince auquel les factieux promettaient, seize mois auparavant, dans l'acceptation de leur impérissable constitution, *un nouveau titre de grandeur et de gloire, et de nouvelles sensations de bonheur.* (Discours du Président, le 14 septembre 1791.)

Grâces soient rendues au Dieu de miséricorde, qui a changé l'échafaud en un trône de gloire immortelle pour le vertueux monarque, que sa bonté avait rendu digne de dire en présence de l'éternité : « Je prie tous ceux que je pourrais » avoir offensé par inadvertance, (car je ne me » rappelle pas d'avoir fait sciemment aucune » offense à personne,) ... de me pardonner. . . Je » pardonne de tout mon cœur, . . . à ceux qui se » sont faits mes ennemis, sans que je leur en » aie donné aucun prétexte, et je prie Dieu de » leur pardonner. » (*Testament de Louis* XVI.)

Voyons si l'humanité a été plus respectée envers son auguste famille.

Art. 7.

De la Reine.

Marie-Antoinette d'Autriche, modèle de grâces, de grandeur d'âme et de bonté, ac-

cueillie en France en 1770, comme le gage de l'union, et du bonheur de deux puissants empires, montée sur le trône en 1775, au milieu des illusions les plus brillantes, est bientôt environnée de pièges et de mensonges, par une perfidie aussi avide de scandales que de révolutions. Le philosophisme qui veut précipiter sa marche, et qui a ses agents à la cour comme à la ville, redouble d'activité, et répand de toutes parts, les soupçons, les calomnies, et tous les poisons de la jalousie et de la haine. Enfin la fatale année arrive, et la nuit du 5 au 6 octobre 1789, l'asyle de nos rois est violé, et sans le dévouement des gardes du château de Versailles, la fille des Césars, la reine de France n'eût pu échapper par la fuite à l'outrage, et peut-être au massacre. Ce jour même elle est enlevée de vive force, ainsi que le roi et ses enfants, d'un palais teint du sang de leurs fidèles serviteurs. Elle est traînée à Paris, au milieu des insultes et des vociférations féroces de hordes, qui portent en triomphe les têtes sanglantes des gardes du roi, victimes de la barbarie de ces cannibales.

De cette époque au 16 octobre 1793 jour de son assasinat, prisonnière à Paris, prisonnière à Varennes, prisonnière au Chateau des Tuileries, prisonnière au Temple, prisonnière à la Conciergerie, elle n'est plus qu'une mer de douleurs.

Cette longue suite d'outrages, faits à l'humanité dans la personne même de Marie-Antoinette reine de France, n'offre pour variations que des surcroits d'adversité.

Le 21 juin 1791 voit sa douloureuse arresta-

tion à Varennes avec le roi et ses chers enfants.

Le 20 juin 1792, — ses périls au milieu de l'irruption populacière, faite aux Tuileries, par des assassins dont la rage est surtout dirigée contre elle, et ne fait entendre que des cris de mort.

Le 10 août suivant, les horreurs de l'attaque de ce château par le fer, le feu et le carnage.

Le 2 septembre, la tête de sa courageuse et tendre amie, Madame la duchesse de Lamballe, portée sous les fenêtres de sa prison, spectacle qui la fit tomber évanouie.

Le 11 décembre, sa cruelle séparation du roi dans la tour du temple.

Le 20 janvier 1793, ses déchirans adieux à Louis XVI, qu'elle ne devait plus revoir en ce monde.

Le 4 juillet 1793, — son fils le roi Louis XVII, arraché de ses bras baigné de ses larmes.

Le 5 août suivant, son enlèvement du milieu des embrassements et des sanglots d'une fille, d'une sœur si tendrement aimées, pour la traîner dans les cachots de la Conciergerie, seule avec les angoisses du passé, du présent et de l'avenir.

Le 14 octobre, son interrogatoire par le tribunal révolutionnaire, acte si atroce qu'il révolta même les mégères et les furies qui en furent témoins.

Enfin le 16 octobre 1793, sa conduite sur une charette à l'échafaud, où elle monte avec courage, se prosterne et dit en levant les yeux vers le ciel... « Seigneur, éclairez et touchez » mes bourreaux. Adieu pour toujours, mes en- » fants, je vais rejoindre votre père.» Et à l'ins-

tant cette magnanime princesse, fille, épouse et mère de rois, est étendue par la main d'un bourreau, à la vue de son palais, sous la hâche du philosophisme révolutionnaire.

C'en est fait. Elle a consommé son martyre, et l'expression de ses dernières volontés montrera à tous les siècles, comme celle de son auguste époux, l'héroïsme de la foi et de la bonté, élevant deux grandes victimes au-dessus de tous les forfaits et de toutes les infortunes. Plus forte que ses malheurs, elle écrivit à Madame Elizabeth sa sœur, sept heures avant de mourir :.. « Je viens d'être condamnée non » pas à une mort honteuse, elle ne peut l'être » que pour des criminels; mais à aller rejoindre » votre frère... J'ai un grand regret d'aban- » donner mes pauvres enfants... Ma bonne et » tendre sœur,... qui avez tout sacrifié pour » être avec nous,... dans quelle position je » vous laisse !... Recevez pour eux deux ici » ma bénédiction...J'espère, que dans sa bonté, » Dieu voudra bien recevoir mes derniers vœux, » ainsi que ceux que je fais depuis long-temps, » pour qu'il veuille bien recevoir mon âme dans » sa miséricorde... Je pardonne à tous mes » ennemis le mal qu'ils m'ont fait... Que mon » fils n'oublie jamais les derniers mots de son » père, que je lui répète expressément: qu'il ne » cherche jamais à venger notre mort. »

Qui peut lire ou entendre les dernières expressions du cœur d'un roi et d'une reine, si dignes de notre amour, et de nos regrets sans verser des larmes? Bénissez, ô mon Dieu, toutes celles que ces touchants et déplorables souvenirs ont fait et feront répandre. Voilà les

souverains que le délire de l'impiété révolutionnaire a dépeints, insultés et immolés comme des tigres altérés du sang des Français. Mon Dieu ayez pitié de nous, de notre patrie, de tous nos frères égarés, et ne nous abandonnez jamais à nous mêmes. Avançons :

Art. 8.

De Madame Elisabeth.

Madame Élisabeth, sœur de Louis XVI, née en 1764, ornée des plus précieux dons de la nature et de la grâce, révérée même par les courtisans frivoles, méchants ou licentieux, comme un ange de bonté et de vertu, nous offre aussi un exemple bien affligeant des excès du philosophisme envers l'humanité. Il fit partager à cette magnanime princesse tous les chagrins du roi, de la reine et de leurs enfans dont elle ne voulut jamais se séparer, quoiqu'elle eût, depuis assez long-temps, prévu et mesuré l'étendue des malheurs qui leur étaient réservés.

Elle partagea donc les alarmes de cette nuit horrible où le château de Versailles fut ensanglanté par le massacre des gardes qui se dévouèrent pour sauver la famille royale; les opprobres de l'arrestation de Varennes, les périls de l'irruption des Tuileries, où elle eut le courage de se laisser prendre pour la reine par les assassins eux-mêmes, en disant ces mots si simples, et si héroïques :.. « C'est leur épargner un plus grand crime. »

Elle partagea donc les angoisses et les outrages du 10 août, les cachots du Temple et toutes leurs rigueurs aussi barbares qu'ignominieuses.

La cruelle séparation d'un roi, d'un père, d'un tendre frère à la veille de périr sur un échafaud ;

Celle du jeune roi Louis XVII, et ensuite celle de la reine non moins déchirante pour son cœur ;

La comparution de cette reine infortunée au tribunal révolutionnaire, pour y entendre des horreurs contre nature, et que l'enfer lui-même n'aurait pas imaginées.

Enfin, le 10 mai 1794, après avoir aussi été traînée à cet infâme tribunal où elle développa toute la grandeur de son âme, elle reçut comme le roi et la reine, sur un échafaud, la palme du martyre. Un rafinement de barbarie fit différer la consommation de son sacrifice, jusqu'à ce qu'elle eût vu tomber devant ses yeux les têtes de vingt et une autres victimes, entassées avec cette sainte et auguste princesse, pour avoir ce qu'on appelait alors, dans un terme aussi ignoble que féroce, *charretée complète.* Dieu donna encore à cette âme céleste la force de les exhorter à la mort, afin d'unir ce dernier trait d'une foi, d'une bonté héroïque à tous ceux que sa miséricorde allait couronner.

Art. 9.

Du jeune roi Louis XVII.

Que dirons-nous des traitements du philosophisme révolutionnaire envers l'enfant le plus intéressant et par la grandeur de l'infortune de son auguste famille, et par l'amabilité de son caractère, et par l'innocence de son âge. Ce précieux enfant, objet de tant de désirs et d'espé-

rances, sujet de tant de regrets et de soupirs, est orphelin à l'âge de huit ans. Il est le fils d'un roi et d'une reine arrachés à ses tendres embrassements et à ses sanglots pour être immolés sur un échafaud. Au nom du Dieu par qui règnent les rois, au nom des lois de l'antique et noble monarchie des Francs, il est le monarque de vingt-cinq millions de Français, et le légitime successeur de plus de soixante rois. Quel sera son sort? Nous n'avons ni assez de talent, ni assez de force pour le peindre. Ce royal enfant est entre les mains des assassins de son père, de sa mère, et de sa tante. L'histoire nous dit par mille exemples d'une semblable barbarie : Ils se hâteront de l'égorger. Eh bien non; ils ne se hâteront point. Ils ne le feront pas périr d'un seul coup. Par un rafinement, par une combinaison, ou par une extravagance que nous ne savons comment expliquer, et dont le moderne philosophisme nous paraît avoir offert le premier exemple; ils le livreront au plus vil et au plus brutal des hommes de la lie du peuple, non pour le tuer, mais pour le maltraiter, le torturer, l'avilir, le dégrader, le corrompre, et l'abrutir par tous les genres de violences et d'ordures, jusqu'à ce qu'il expire, ou qu'une nouvelle perfidie politique termine enfin, le 8 juin 1795, ce supplice aussi long qu'*inouï*, cette *affreuse mort de vingt-trois mois*. Il nous semble que cet outrage fait à l'humanité à l'égard du jeune roi Louis XVII, d'un enfant né huit ans auparavant sur le trône, est un des plus *singuliers* et des plus *horribles* que l'on puisse citer.

ART. 10.

Sort de son auguste Sœur.

Qui ne serait encore saisi d'effroi en pensant seulement à la situation de son immortelle sœur à cette désastreuse époque? qui ne serait attendri jusqu'aux larmes, s'il voyait un tableau fidèle des douleurs et des dangers de cette jeune princesse qui ne peut être louée dignement que dans les annales des triomphes de la religion sur le crime et sur le malheur? Son âme aussi sensible que courageuse pourrait, seule, nous donner une idée de tout ce qu'elle a éprouvé du 14 juillet 1789 au 19 décembre 1795, époque ou la bonté divine la délivra des mains des meurtriers de son auguste famille, c'est-à-dire pendant plus de *deux mille trois cents jours*, dont il n'y en eut presqu'aucun qui n'eût ses angoisses ou ses alarmes. En donnant cette vierge royale en spectacle aux anges et aux hommes, Dieu la préserva des périls effrayants de sa position. Son innocence pleine d'amabilité et de grâce, même au sein de l'infortune, fut respectée; mais les *droits de l'humanité* le furent-ils, depuis le jour, où revenant de Varennes, elle entendit un monstre dire à sa tendre mère qui se plaignait d'une poussière *étouffante pour ses pauvres enfants :... nous t'étoufferons bien autrement?* Bénissons le Ciel de sa conservation qui unit par des liens si chers le présent au passé et à l'avenir. Soyez long-temps un gage de nouveaux prodiges de miséricorde, princesse si digne d'appeler et de recueillir des bénédictions.

ART. 11.

Mort de M. le Duc d'Enghien.

L'humanité fut-elle respectée, le 23 mars 1804, dans un autre Bourbon, dans un prince dont la brillante valeur ne rappelait pas moins que son nom, d'illustres souvenirs? Bonaparte, ministre des fureurs du philosophisme toutes les fois qu'il les croyait utiles à son ambition, ne remplit-il pas ses vœux aux dépens de l'humanité, en enlevant à Ettenheim, sur un territoire étranger, le duc d'Enghien, jeune héros digne du sang des Condés, en l'assassinant à Vincennes, et en lui refusant même à ce terrible moment les secours de la religion?

ART. 12.

De M. le Duc de Berry.

Nous voici parvenus, à travers un océan de crimes, au dernier forfait de la révolution contre l'humanité, dans la personne de nos princes, c'est-à-dire, au 13 février 1820. Louvel, assassin de Mgr. le duc de Berri, prince si cher à la famille royale et à la France entière, l'infâme Louvel a réuni dans son cœur, le venin de toute l'impiété philosophique du dix-huitième siècle, et dans sa main le poignard de toutes ses fureurs contre les Bourbons. Ce venin, il l'a vomi d'un seul jet, par cet horrible blasphême: *Dieu n'est qu'un mot.* Ce poignard, il l'a plongé d'un seul coup, autant qu'il l'a pu, dans le cœur de tous les héritiers du trône. Il voulait, ce profond scélérat, par un meurtre

fécond en régicides, tuer tout à la fois le présent et l'avenir. Pour que rien ne manquât à cet acte d'une infernale et froide férocité, le sang de sa victime a rejailli jusque sur le sein d'une jeune et vertueuse épouse, dont l'âme vraiment chrétienne et royale, s'est montrée si digne de son origine, et plus grande que son inexprimable infortune. Encore saisis de frayeur, remercions la bonté divine de n'avoir pas permis que le monstre se doutât que cette auguste princesse portait peut-être dans son sein l'objet de tant de vœux et d'espérances. Qu'eût-il fait ? L'enfer, ou le philosophisme, son plus cruel ministre, peuvent seuls nous le dire. Pour soulager nos cœurs oppressés par cette pensée, allons chercher de plus consolantes douleurs, aux pieds du lit de mort d'un héros chrétien, qui souffre et expire comme les autres victimes de son auguste famille, en priant et pardonnant. Faisons des vœux pour que la jeunesse actuelle éprouve, aux approches de l'éternité, des impressions aussi touchantes d'une éducation religieuse et solide. S'il ne lui est pas donné de les recevoir de mains aussi nobles que celles auxquelles fut confiée l'éducation des deux jeunes princes, devenus l'espérance de la monarchie, puisse-t-elle au moins les devoir à des cœurs aussi purs que ceux dont les vertus héréditaires embellissent encore de beaux noms, et nous rappellent, par leur antique urbanité, par une fidélité à l'épreuve depuis trente ans, et par un heureux accord de la dignité et de bonté, des temps qui ne seront bientôt plus connus que par l'histoire. (*Ceci a été fait en* 1820.)

Art. 13.

Résumé : plus de quarante Bourbons persécutés.

Résumons les derniers outrages faits à l'humanité dans la personne de nos princes, par le philosophisme révolutionnaire.

Le 21 janvier 1793, il livre Louis XVI, roi de France au bourreau.

Le 16 octobre 1793, il envoie sur une charrette Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France, à l'échafaud.

Le 10 mai 1794, il fait tomber sous sa hache la tête de madame Elizabeth, sœur de Louis XVI, après avoir fait tomber devant elle celles de vingt et une autres personnes.

Le 8 juin 1795, le jeune roi Louis XVII, agé de dix ans, expire sa victime, après 23 mois d'un supplice aussi inouï que barbare.

Le 23 mars 1804, l'héritier de la révolution assassine M. le duc d'Enghien dans les fossés de Vincennes, en lui refusant même les secours de notre divine religion.

Le 13 février 1820, le disciple de l'athéisme le plus exécrable, poignarde Mgr. le duc de Berri, sous les yeux de sa tendre et malheureuse épouse.

Nous ne parlerons pas des insultes, des proscriptions, des lois de bannissement et de mort contre quinze autres Bourbons princes et princesses, qui n'ont, y compris Louis XVIII, échappé à de plus grands maux, que par l'émigration ou l'exil.

Nous passerons également sous silence, les violences, les complots et les perfidies envers

les bourbons de Parme, de Naples et d'Espagne; iniquités, dont la sainte madame Clotilde, sœur de nos rois et reine de Sardaigne, ressentit aussi les atteintes déplorables.

L'on formerait un long et douloureux chapitre de tout ce que plus de quarante membres de l'antique maison de France ont éprouvé, soit au dedans du royaume, soit au dehors, par suite des fureurs révolutionnaires, de la moderne philosophie. .

Qu'est-il donc résulté en faveur de l'humanité de ces innombrables et fastueuses promesses du philosophisme ? Outre les forfaits abominables déjà cités, la réponse générale à cette question est écrite avec des larmes et du sang dans toutes les parties de la France et de l'Europe. Elle l'est jusque sur le poignard d'Ancastron, assassinant Gustave III, au moment où ce monarque Suédois allait, en 1792, s'armer contre la révolution; on la lit dans les 60 volumes du *Moniteur*, seconde encyclopédie d'impiété et de crimes, véritable interprète de la première. Cette effrayante réponse, on peut aussi la lire sur les ossements de nos frères dispersés par cette horrible tempête dans les différentes contrées de l'univers. Outre les vastes régions ensanglantées depuis plusieurs années par les habitants de l'antique Grèce; elle embrasse et les sables brûlans de l'Egypte, et les neiges de la Russie, et les diverses zônes de l'Amérique où les hommes s'égorgent, et s'égorgeront peut-être encore long-temps, au nom du philosophisme révolutionnaire et du bonheur promis au genre humain par les visionnaires impies du dix-huitième siècle.

ART. 14.

Règne de Robespierre, phénomène monstrueux et sans exemple.

Mais l'un des traits les plus étonnants de cette réponse si longue et si affligeante pour l'humanité, c'est le *règne de Robespierre*, tyran d'une nouvelle espèce, et dont le trône nagea pendant dix-huit mois dans les flots de sang versés avec des formes juridiques, c'est-à-dire depuis la mort du vertueux roi Louis XVI jusqu'au supplice de ce chef de ses assassins. L'on n'a peut-être jamais assez réfléchi sur l'incroyable élévation et le terrible pouvoir de ce monstre, l'un des plus incompréhensibles fléaux de la justice divine. Rien n'arrive dans ce monde sans l'ordre ou la permission de la providence; mais il nous semble que, par la simple connaissance des causes naturelles qu'elle emploie, nous concevons assez facilement l'élévation illégitime des grands usurpateurs cités dans l'histoire. Ce sont ordinairement des hommes distingués par leur valeur et leurs succès militaires, ou par des talents et des services éminents. C'est Marius et Sylla tour à tour vainqueurs des ennemis et oppresseurs de leur patrie. C'est César couronnant la conquête des Gaules par la victoire de Pharsale. Nous concevons l'élévation plus ou moins durable de ces usurpateurs, qui se sont élevés les armes à la main, ou par d'autres grands moyens qui séduisent et étonnent les peuples : mais qui pourra expliquer celle d'un Robespierre, d'un homme sans talents, sans courage, sans nais-

sance et sans fortune? D'un homme qui n'était connu dans la première de nos assemblées que par le mépris qu'il inspirait? D'un lâche tremblant à la seule vue d'une épée? D'un dominateur tout à-la-fois féroce et vil, ayant pour palais la maison d'un menuisier, pour satellite l'un de ses compagnons, et pour trône la tribune sanguinaire des jacobins; d'un tyran dont le sceptre était un échafaud, le premier ministre un misérable cul-de-jatte (Couthon) et la devise la *fraternité ou la mort*? Le pouvoir épouvantable de cet ignoble tyran sera toujours à nos yeux l'un des évènements les plus extraordinaires. Que toutes les personnes qui vivaient alors en France, se rappellent qu'il n'en est aucune d'elles que Robespierre n'ait pu faire traîner en prison, ou même livrer aux bourreaux, et à qui *son nom seul* n'en ait inspiré la crainte. Son règne fut celui de *la terreur et de la mort*. Nous dirions, si nous osions nous exprimer ainsi, que la terreur et la mort, ces affreux instruments des fureurs révolutionnaires, étaient comme le manteau dans lequel s'enveloppait ce tyran farouche et atrabilaire. Partout la mort accompagnait ses pas; elle entrait avec lui comme dans son empire, au club des jacobins, et à la Convention; là, ses odieux et cruels seïdes la lisaient dans ses regards, dans ses discours, dans son silence même, et vomissaient ces décrets sanguinaires qui portaient les alarmes et le deuil dans toutes les parties de la France consternée : trop heureux quand ils ne demandaient pas, ou n'offraient pas eux-mêmes à leur idole de plus nombreuses victimes. La férocité des Phalaris et des Néron

nous fait encore frémir ; mais le premier avait usurpé le pouvoir les armes à la main : le second y était parvenu par sa naissance. Nous ne trouvons point dans l'histoire d'exemple d'un être, aussi vil que Robespierre, devenu assez puissant pour faire pendant dix-huit mois, à la tête et au nom de plus de sept cents Français, égorger les habitants de la France par des *tribunaux* justement appelés *révolutionnaires.* Qui pourra donc le comprendre cet effrayant phénomène, cet inexplicable degré d'infortune et d'avilissement où notre malheureuse patrie était alors réduite ? ce sera celui qui, se rappelant l'orgueil, les blasphêmes et les triomphes sacrilèges du philosophisme, dans la profanation des temples, le massacre des prêtres, et l'assassinat de Louis XVI, relira cet oracle déjà cité du Dieu vengeur des crimes... « L'homme sera puni par où il a péché. » *Per quæ peccat quis, per hæc et torquetur.* (Sap. 11.) « Assur, nous dit le Tout-Puissant, est la » verge de ma fureur :... par lui j'humilierai les » superbes ;... leur orgueil sera précipité jus- » qu'au fond des abîmes. » *Assur virga furoris mei :... gloriosos terræ humiliabo ;... detracta est usque ad inferos superbia tua.* (Id. 10, 14 et 45.) Et l'impie lui-même sera encore forcé de dire : « le doigt de Dieu est ici. » *Digitus Dei est hìc.* (Exod. 8.) En effet, fut-il jamais un signe plus évident du courroux céleste que de voir tomber le noble royaume de Louis XIV, sous le joug aussi honteux que cruel d'un Robespierre ? Quel opprobre ! Un vil assassin dénué de tout mérite, foule à ses pieds dans la fange et dans le sang une nation illustrée par

quatorze siècles de gloire et de puissance : il traîne, au gré de ses fureurs, dans les prisons et sur les échafauds des Français de tous les rangs, hommes et femmes, vieillards et enfants, pauvres et riches, et même des généraux distingués, dont les valeureux succès devaient préparer leurs malheurs ainsi que celui des peuples. Il en tombe en peu de temps dix à douze sous la hache de Robespierre, tels que les Custine, les Biron, les Anselme, les Houchard, etc. Cette glorieuse nation que ses sophistes avaient corrompue et enivrée de l'orgueil de ses arts, et du progrès de ses lumières, est abattue dans l'humiliation et la stupeur : mais où l'on peut surtout s'écrier :... « le bruit de la foudre » s'est fait entendre du haut des cieux : » *Intonuit de cœlo Dominus;* (Psal. 17.) c'est lorsque l'on voit ce Robespierre, auquel ses esclaves avaient prostitué le nom d'*incorruptible*, livrer aux bourreaux ses propres partisans, ses amis, ses rivaux, ses complices, ses agens, *conventionnels, jacobins, cordeliers;* enfin, les fauteurs de toutes les factions, et les sophistes de tous les partis. Nous avons ouï dire à des membres même de la *Convention* et du club des *jacobins* que ces deux réunions d'hommes entraînés par l'enfer lui-même hors de toutes les limites de l'humanité, étaient descendus successivement à un tel degré d'avilissement et de frayeur en présence de ce misérable, qu'un seul de ses gestes, un *seul de ses regards*, suffisait pour faire pâlir les rigicides eux-mêmes qui avaient juré tant de fois *et la liberté ou la mort*, et *la destruction de tous les tyrans*. Tout était glacé d'effroi : *girondins*,

dantonistes, *montagnards*, *hebertistes*, *bonets rouges*, *auteurs des noyades*, *des fusillades*, *des mitraillades*. (Noms lugubres que nous expliquerons dans la suite, ainsi que beaucoup d'autres.) Ils n'osaient plus lever les yeux, ces cruels et superbes sophistes qui avaient dit tant de fois comme l'impie Nicanor, menaçant la cité sainte à la tête des armées de Démétrius, roi de Syrie : « S'il est puissant dans les cieux, » le Dieu qui vous ordonne de l'honorer,.. Moi, » je suis puissant sur la terre, et je vous com- » mande au nom de mon maître d'adorer ses » Dieux; sinon, je leur élèverai un trophée sur » les ruines de Judas. » *Si est potens in cœlo,... et ego potens sum super terram, qui impero... Negotia regis impleri... cum summâ superbiâ erectus* (Nicanor) *cogitaverat commune trophæum statuere de Judâ.* (2. Macch. 15.) Vit-on jamais depuis l'an 3843 jusqu'en 1794 s'accomplir d'une manière plus frappante ces paroles prophétiques du pieux et invincible Judas Machabée? « Qu'ils tremblent, ô mon » Dieu, ceux qui s'avancent en blasphémant » contre votre nation sainte. » *Metuant qui cum blasphemiâ veniunt adversùs populum sanctum tuum.* (Id.) Nicanor est vaincu et tué dans un combat. La main sacrilège qu'il avait osé lever contre le temple de l'Éternel est suspendue à ses murailles. Nos Nicanors modernes plus impies que l'ancien, puisqu'ils ne voulaient faire adorer que *leur raison* et des *prostituées*, ces dignes images, ces chefs de tous les crimes, devenus les esclaves de Robespierre, sont pris par lui sans combat, et ignominieusement livrés aux bourreaux : c'est au nom de la liberté qu'il

immole ces héros du philosophisme, ces ennemis acharnés de *toute puissance.* Autre phénomène : ce brigand devenu le marteau, dont Dieu se sert pour briser ses odieux complices, leur reproche en les écrasant les *saturnales impies* dans lesquelles ils traînaient sur de vils animaux au milieu des rues, et jusque dans l'antre de la convention, les ornements, et les objets les plus sacrés de notre divine religion. Il leur reproche *leur exécrable athéisme,* et par un autre évènement non moins extraordinaire, cet impie semble soulever un instant le poids énorme qui oppressait tous les cœurs, en proclamant et inscrivant sur le frontispice de nos temples abandonnés, que *le peuple Français reconnaît l'Être Suprême, et l'immortalité de l'âme.* Quelle proclamation au sein d'un royaume que la religion catholique avait rendu si florissant depuis 14 ou 1500 ans ! Redisons avec le roi prophète : « Vous êtes juste, Seigneur, » mais vos jugements sont un abîme profond. » *Justus es, Domine,.. judicia, tua abyssus multa.* (Psal. 35 et 118.) Redisons-le, en voyant sous le ciel le plus serein, le 8 juin 1794, Robespierre élevé sur une espèce de trône placé à la cime d'une montagne au milieu du Champ-de-Mars, Robespierre célébrant en présence de deux ou trois cent mille spectateurs, sous le nom de fête à l'Être-Suprême, ses triomphes et ceux de la révolution sur la monarchie et sur la religion elle-même. Enfin, redisons-le encore, en nous transportant à ce jour de grande mémoire, à cet heureux et étonnant *neuf thermidor* (27 juillet 1794,) à ce moment marqué dans les décrets du ciel, où le

redoutable orateur de la mort parut pour la dernière fois à la tribune de la Convention. Il ouvre la bouche pour désigner de nouvelles victimes;... et par *un mouvement imprévu*, des voix encore à demi tremblantes, s'écrient : *à bas le tyran*. Il veut continuer,... il s'irrite, il fait des gestes menaçants : ... les cris redoublent;... chacun confond les siens dans le tumulte général, afin que personne ne puisse être reconnu. Aussi rapide que la foudre, le soulèvement est universel. Les cris se prolongent,... il n'y a plus à reculer. *La peur a créé l'audace* :... le triomphateur du Champ-de-Mars est renversé. Plusieurs geoliers reculent *d'effroi à son nom seul*, et n'osent le recevoir dans leurs prisons. Délivré par ses sicaires, il est pris de nouveau vers le milieu de la nuit du 27 au 28, dans l'Hôtel-de-Ville de Paris, au moment où il inspirait à ses complices de nouveaux transports de fureur et de rage. Cette *mise hors la loi*, ce barbare arrêt de mort, qu'il avait tant de fois provoqué, entraîne dans sa chute environ soixante-dix membres de la commune de Paris, et quarante autres des principaux ministres de ses horreurs révolutionnaires. Le corps garotté, la machoire fracassée d'un coup de pistolet, Robespierre est exposé sur une table à tous les regards et à tous les reproches, jusque vers les 11 heures du matin, moment où le bourreau, à la vue de tout Paris, termine cet horrible mais trop juste supplice. Ainsi périt ce monstre, avec cent dix de ses plus ardents sectateurs, *conventionnels, jacobins et municipaux*, décapités le 28, le 29 et le 30 juillet 1794, sans autre formalité, que de mettre leur nom sur leur figure,

et leur tête sous la hache. Leur propre tribunal révolutionnaire fit la première opération, et le bourreau qui exécutait leurs ordres fit la dernière : après avoir pendant dix-huit mois immolé chaque jour jusqu'à soixante et soixante-dix victimes de leur férocité, il les immola eux-mêmes, en attendant que les membres du tribunal révolutionnaire vinssent aussi payer par ses mains leur tribut à la vengeance céleste. Tout, dans cette monstrueuse révolution, devait offrir des mécomptes, et des phénomènes imprévus. L'on en trouve jusque dans le fatal instrument dont on fait au docteur Guillotin, un honneur dont il se serait bien passé. Il en a été de l'humanité de cette invention louée par le philosophisme, comme de ses magnifiques promesses en faveur de cette vertu. Elle a servi à multiplier les assassinats et la mort, par la facilité même de sa rapide exécution. Sans elle, parmi les nombreux milliers de ces innocentes victimes depuis les pieux villageois de l'Auvergne, jusqu'aux jeunes vierges de Verdun, plusieurs vivraient probablement encore. Par une autre singularité, cette hache si expéditive a fini par effrayer tellement ses amis et ses ennemis, qu'il ne s'est plus trouvé sur trente mille lieues carrées, un seul Français qui ne craignit, et avec raison, de tomber sous ses coups, sans excepter Robespierre son plus abondant *pourvoyeur*. — En voilà sans doute assez pour apprécier le *respect* du philosophisme révolutionnaire *pour l'humanité*. Passons à un autre sujet.

CHAPITRE IX.

Respect du Philosophisme révolutionnaire pour la Paix.

Ses disciples décrétèrent à l'Assemblée constituante, que la France renonçait à toutes *guerres offensives* et à *toutes conquêtes.* Depuis ce pacifique décret, la révolution française a envoyé nos valeureuses armées faire successivement dans une durée de vingt-trois ans la guerre à ving-cinq ou vingt-six États différents,... l'Autriche, la Hollande, la Sardaigne et le Piémont, la Toscane, le Milanais, le Modenais, Gênes, Genève, la Suisse, l'Angleterre, Malte, l'Égypte, la Bavière, le Wurtemberg, la Prusse, la Saxe, le Hanovre, la Suède, la Pologne, la Russie, les états de l'Église, Naples, le Portugal et l'Espagne. Sans parler des guerres civiles de la Vendée, pays célèbre, qui a vu tant de héros et de victimes, ces guerres ont produit cent batailles ou combats presque tous couronnés par la victoire. Le résultat de tant de succès a été la perte de douze ou quinze millions d'hommes, en France, en Europe, et autres contrées; la dépense de plus de vingt milliards, la désolation ainsi que la haine de tous les peuples, une humiliation sans exemple pour la France envahie deux fois par un million de soldats, *Anglais*, *Écossais*, *Irlandais*, *Allemands*, *Suédois*, *Italiens*, *Polonais*, *Russes*, *Croates*, *Pandours*, *Calmouks*, *Cosaques*, *Tartares* et autres, devenus les maîtres de cet empire, de cette capitale même où

la jactance imprévoyante de nos sophistes et de nos nouveaux dominateurs, les avait tant de fois traités de *Barbares*, d'*Esclaves*, et de *Vandales*. L'on a vu enfin reléguer à l'île Ste-Hélène, entre l'Afrique et l'Amérique, le superbe héritier de la révolution, devenu l'idole nouvelle de ses sectateurs; l'insatiable conquérant qui, né pauvre dans la Corse, trouvait la France, l'Europe elle-même, trop petite pour son ambition. C'est ainsi que la philanthropie philosophique a respecté la paix et le bonheur des peuples. Avançons.

CHAPITRE X.

Le respect pour les lois.

Après celui de la Religion qui le commande, rien de plus sacré que ce respect pour les lois, qui doivent être l'expression de la sagesse et de la justice éternelles. Aussi dans les bons gouvernemens, la préparation des lois a-t-elle été confiée aux longues méditations des hommes qui joignaient aux vertus, les lumières et l'expérience. Les bons législateurs ont toujours été très-rares. Depuis celui du peuple de Dieu que l'on ne peut comparer à aucun autre, et que l'immortel Bossuet (*Hist. univ.*) appelle... « le » plus ancien des historiens, le plus sublime des » philosophes et le plus sage des législateurs », le monde en comptait à peine quinze à vingt, tels que Licurgue, à Sparte, en 3180; Numa, à Rome, vers 3290; Zamolxis, vers 3300, chez les Scythes et les Thraces; Dracon, à Athènes, en 3380; Solon, le réformateur de ses lois, trop sévères, vers 3400; Zaleucus, chez les Lo-

criens d'Italie, et Charondas, en Sicile, vers l'an 3550; Zoroastre, en Perse, vers 3480; Confucius, dans la Chine en 3500, etc. La France, plus féconde, en a créé, depuis 1789, environ *sept mille*. Ce nombre se distribue dans les huit législatures connues sous les noms d'*Assemblée constituante* de 1789 à 1791, d'*Assemblée législative* de 1791 à 1792, de *Convention* de 1792 à 1795, de *Conseil des Cinq-cents et des Anciens* de 1795 à 1800, de *Corps législatif muet* et de *tribunat* de 1800 à 1807, de *Corps législatif sans tribunat*, mais toujours *muet* et n'ayant pour expression de ses pensées que des *Boules blanches* et *noires* de 1807 à 1814; trait remarquable, après onze ans d'abus de la parole, et chez la nation la plus parlante de l'Europe; de *Chambre des Députés* et de *Chambre des Pairs* de 1814 à 1819, et de *Corps législatif de Bonaparte* en 1815, dans *les cent jours* de son invasion, le tout non compris ses cent cinquante ou cent soixante sénateurs, depuis l'an 1800, jusqu'en 1814. De ces huit législatures les quatre premières n'ont été occupées pendant dix ans de 1789 à 1800, qu'à faire des lois *sans relâche*, et sans interruption. Charlemagne, roi de France, puis empereur d'occident, maître d'une partie de l'Europe, en quarante-six ans de règne, de 768 à 814, ne publia qu'environ soixante-dix lois ou capitulaires. Il paraît que ses successeurs furent aussi très-réservés en ce genre; car depuis le dernier capitulaire en 926, le Président Hénaut ne trouve, jusqu'à Saint-Louis, en 1226, qu'une loi ou ordonnance générale par Philippe-Auguste, en 1190, sur les

Baillifs royaux. Les belles ordonnances de Louis XIV, telles que celles de 1667, sur l'ordre civil, de 1670, sur la justice criminelle, étaient préparées et réfléchies long-temps par les magistrats les plus sages et les plus éclairés, tels que les Lamoignon, les Daligre, les Boucherat, les Talons, les Machant, les Bignon, les Domat. C'était ainsi qu'avaient agi les Romains pour former leur loi des douze tables, après avoir consulté la Grèce, en 3554. Telles avaient été les mesures employées par les célèbres jurisconsultes de l'empire, les Ulpien, les Tribonien et autres, sous Alexandre-Sévère, en 220; Théodose-le-Jeune, vers 438; et Justinien, en 530, pour rédiger des codes et des lois. Le philosophisme révolutionnaire du dix-huitième siècle, après avoir dénigré, autant qu'il l'a pu, le plus beau siècle de la France et de l'esprit humain, nous a promis bien d'autres merveilles. Il devait simplifier les lois françaises et en débrouiller le cahos. Devenu le maître absolu depuis 1789, il nous a donné pour résultat de ses présomptueuses promesses, *huit constitutions* (1) et environ *trente-mille lois*, dictées sou-

(1) Le courrier de Londres du 21 juillet 1820, en parlant des constitutions exigées des rois d'Espagne et de Naples (cette année 1820) par une partie de leurs armées, dit... « Nous nous rappelons d'avoir lu une fois une recette pour faire » croître du persil en *une heure ;* ces *constitutions* » *impromptu* ne valent pas beaucoup mieux que ce » persil. Nous devons sourire à ces constitutions » qui s'élèvent comme des champignons... La vraie

vent par l'esprit de destruction, d'injustice, de spoliation, d'impiété, de proscription, d'incohérence et de barbarie. Dieu nous dit dans les livres sacrés: (*Prov.* 8.) « C'est par moi que » les législateurs font des lois justes. » *Per me legum conditores justa decernunt.* Plein de cet oracle divin, le savant évêque d'Hippone, St.-Augustin ajoute : « toute loi injuste n'est pas » une loi... » *lex injusta non est lex.* » De ces trente-mille lois, *combien en resterait-il*, si elles étaient jugées, comme leurs auteurs le seront devant Dieu, c'est-à-dire d'après les

---

» liberté est comme le chêne de la forêt dont la » croissance est lente, et la durée longue. » La manie des constitutions est le fruit du 18.e siècle: cette maladie à la mode, et dont Dieu se sert pour confondre l'orgueil des modernes sophistes, passera ainsi qu'eux et leurs vaines productions. Des soldats demandant des constitutions, des malotrus, à peine sortis de leur chaumière, criant sur les boulevards de Paris: *Vivent nos frères de Manchester!* des écoliers: *Vive la Charte!* des malheureux sans asile : *Vive la Loi d'élection directe, etc....* nous rappellent ces ambassadeurs de *tous les peuples du monde* qui vinrent, en 1790, *féliciter* l'assemblée constituante sur *ses chefs-d'œuvres;* et qui, le lendemain, avides du salaire promis, et s'étant trompés de nom et d'adresse, au lieu d'aller chez le comte de Mirabeau, chef des jongleurs révolutionnaires, allèrent chez le vicomte son frère, franc et brave royaliste, criant tous à la fois: Moi, Monsieur, je faisais l'*Arménien;* moi, Monsieur, le *Persan;* moi, le *Cochinchinois;* moi, l'*Egyptien;* moi, le *Mogol*, etc..... ambassadeurs de comédie, qui n'étaient pas les vrais coupables.....

éternels principes que le monde entier ne peut changer. Passons à un autre article.

CHAPITRE XI.

Le respect des Mœurs.

Sans les mœurs, de quelle utilité sont les lois, disait Horace, il y a plus de 1800 ans : « *Quid vanæ prosunt leges sine moribus ?* » Le Philosophisme ayant ravi le pouvoir par la corruption même des mœurs qu'il avait introduite, a fait des lois, qui, loin d'être utiles aux mœurs, en ont propagé la corruption, et l'ont portée rapidement à un effrayant degré de perversité. Elle a été poussé jusqu'aux outrages les plus révoltants, même envers les morts. L'on *a dansé sur leurs ossements :* nous avons vu sur la porte de l'ancien cimetière de Saint-Sulpice, à côté des signes lugubres de la mort, un transparent *couleur de rose*, et sur lequel on lisait : *Bal des Zéphirs.* L'on a souillé, arraché et dispersé les tombeaux, même ceux de nos rois. Des mains sacrilèges se sont portées avec plus de fureur encore sur les reliques des Saints, ces monuments sacrés, que l'Eglise place dans ses Temples, pour nous exciter à honorer ces Saints comme nos intercesseurs auprès de Dieu, et à les imiter comme nos modèles. Peut-on concilier avec le respect des mœurs, la rupture impie des liens du mariage par le divorce? des liens de la cupidité par l'usure? des vœux de Religion par la violente destruction des corps religieux, et par leur spoliation? des liens domestiques par la dimi-

nution de l'autorité paternelle? des liens des différents états par la suppression des corporations? de la subordination hiérarchique par la destruction de tous les rangs? des liens de la bonne foi par tous les genres d'injustices, et par une banqueroute générale? des liens de la soumission à Dieu et à son Eglise par une révolte continuelle? de ceux de la décence et de l'honnêteté, par la liberté impunie de tout dire, de tout écrire et de tout faire, liberté qui, depuis quatre-vingts ans, inonde la France et l'Europe d'écrits impies et licentieux? Enfin des liens de l'autorité royale par l'outrage et le régicide? Les digues étant rompues, les désordres se répandirent avec la rapidité d'un torrent. Plutarque dit que, malgré la loi qui permettait le divorce, Rome ne vit le premier que l'an 520 de sa fondation. Ce fut celui de Spurius-Carvilius. Paris seul, dès la première année, en vit environ *six mille*, que l'on juge à proportion du ravage que fit cette loi dans la France entière. Bientôt on vit des maris qui avaient *plusieurs femmes* prises dans différents pays, sans compter *les épouses divorcées*. L'on vit aussi des femmes dissolues ou capricieuses changer de liens comme de parures. Bientôt la France se couvrit de malheureux enfants maltraités, abandonnés, sans éducation, souvent sans pain, ne sachant plus, dans cette immorale confusion, où trouver un père, une mère, un asile. La facilité même du divorce pour incompatibilité d'humeurs, en multiplia les prétextes et les scandales à un tel point, que le Philosophisme lui-même fut forcé d'y apporter quelques obstacles. Qui pourrait raconter les

désordres et les crimes qui sont sortis de cette source empoisonnée ? Un magistrat de Paris faisant quelques représentations à un homme qui voulait, après six divorces, contracter un septième engagement, ce libertin, saisi tout-à-coup d'un transport de fureur, poignarde le nouvel objet de sa passion, et se détruit ensuite lui-même. Combien de haines, de vengeances et de forfaits, outre ceux mentionnés dans tous les journaux de ces temps déplorables ! Les effets de ce fléau pestilentiel se feront long-temps sentir. Il a tellement augmenté la dépravation, qu'un nombre inouï jusqu'alors d'êtres corrompus ne se donnent plus même la peine de recourir à ces *unions civiles*, « que l'Église » ne bénit point, et que par conséquent Dieu » réprouve. » Selon l'expression d'un Prélat, aussi connu par son éloquence que par son zèle courageux pour la défense de la vérité, depuis plus de quarante ans. D'après les rapports ministériels, et les feuilles publiques, le nombre des *enfants trouvés*, porté, en 1804, à *quarante mille;* — en 1809, à *soixante-sept mille;* — en 1815, à *quatre-vingt-quatre;* — en 1816, à *quatre-vingt-sept;* en 1817, à *quatre-vingt-douze*, alla, en 1818, à *quatre-vingt dix-sept mille.* En 1817, à Paris, le nombre des batards ou enfants illégitimes, s'éleva au-delà de huit mille, sur environ vingt-deux mille naissances, et en 1818, à neuf mille quarante-sept, sur vingt-trois mille sept cent cinquante-neuf. A toutes les causes de dissolutions multipliées par les influences révolutionnaires, se joignent dans cette grande cité, qui avait à peine deux ou trois théâtres, sous Louis XIV,

cent quatorze spectacles, théâtres, guinguettes, et autres lieux publics de divertissement, sans compter tous ceux qui sont plus licentieux et moins connus. En mai 1818, l'atroce assassinat de Fualdès, (commis à Rhodès, le 19 mars 1817,) fut représenté deux fois sur l'un des petits théâtres de Paris, et accueilli avec un horrible empressement, scandale que la police a été forcée d'arrêter. Les plaisirs criminels conduisent au malheur, ainsi que beaucoup d'autres causes, qui en paraissent moins éloignées... *Extrema gaudii luctus occupat*, (Prov. 14.) Les journaux comptent à Paris tous les ans environ, trois cent cinquante ou quatre cent suicidés et noyés, hommes et femmes. En 1819, cinquante-trois millions furent mis à la loterie, et trois cent soixante-dix-neuf personnes se suicidèrent à Paris seulement. Le suicide aujourd'hui atteint jusqu'aux jeunes gens de quinze et vingt ans. L'irreligion le rend si commun, que M. le comte de Florac, membre de la chambre des députés, disait, le 27 mai 1820, à la tribune, que, dans une ville, on en avait vu quatre en un jour, (1) trois cent en cinq mois, et plus de trois cent soixante en un an, dans un seul département. Voilà des crimes affreux aux yeux de la Religion, ainsi que de l'humanité, et qui déposent contre les mœurs. Ils sont visibles et publics :

(1) Cet effrayant et horrible désespoir de l'impiété paraît aller toujours en croissant. Le *Constitutionnel*, quoique partisan de la révolution, avoue dans ses feuilles des premiers jours d'août 1821, que l'on a cité jusqu'à huit suicides en un seul jour.

qui pourra peindre les ravages intérieurs et secrets d'une éducation, ou nulle, ou toute matérielle ? d'un athéisme pratique ? d'une vie sensuelle et toute animale ? d'une avidité insatiable pour l'argent ? d'une usure effrénée qui dévore le temps pour saisir plutôt les ruineuses exactions de sa rapacité ? « *Usura vorax, avi*«*dumque in tempora fenus*, » dit Juvénal. Cette usure est devenue d'autant plus audacieuse qu'elle a été autorisée dans son principe par les lois et les actes des sept à huit Gouvernements révolutionnaires qui ont désolé la France depuis 1789. Les nuages épais sortis des gouffres du bouleversement des fortunes, et de toutes les anciennes relations, ont encore été rendus plus obscurs par les vapeurs contagieuses du mauvais exemple. L'extrême difficulté de quitter les routes commodes de l'usure, routes ouvertes de nouveau à la cupidité par Calvin et les autres hérétiques du seizième siècle, pour revenir à l'esprit de la loi de Dieu, confirmée pendant près de dix-huit cents ans, par celle de l'Eglise, son interprête infaillible, a semblé quelquefois rendre incertaine la marche de ceux mêmes qui respectent cette loi supérieure à toutes les forces et à toutes les subtilités humaines. Si les maux causés par l'usure sont incalculables, que dirons-nous de la dépravation répandue par ces fêtes licentieuses, impies et barbares, substituées aux solennités et aux pratiques édifiantes de l'Eglise catholique ? Par ces mascarades philosophiques des trente-six décades mises à la place des cinquante-deux *jours du Seigneur*, comme les animaux de toute espèce, *renards*, *tigres*,

hiboux, *lions*, *chiens et chats*, etc., furent mis dans le calendrier républicain, à la place des martyrs et des autres héros du christianisme? Parlons un instant de quelques-unes de ces fêtes, afin que par leur origine on puisse juger de leur influence sur les bonnes mœurs.

Fête du 14 *juillet* 1789, pour célébrer le premier acte de rebellion ouverte contre le roi par la prise de la Bastille, et l'assassinat de M. le comte Delaunay, gouverneur de cette forteresse.

Fête du 5 *octobre* 1789, pour célébrer l'enlèvement de la famille royale du Château de Versailles arrosé du sang de ses fidèles gardes, et presque de celui de l'auguste fille des Césars.

Fête du 10 *août* 1792, pour célébrer et l'attaque du Château des Thuileries par des hordes ivres de sang ainsi que de crimes, et la trahison abusant de la bonté du roi pour le perdre, et le massacre de ses serviteurs les plus dévoués Français et Suisses.

Fête du 21 *janvier* 1793, pour célébrer cet exécrable régicide dont l'enfer était seul digne de célébrer les longues et épouvantables horreurs.

Fête du 13 *vendémiaire an* 4, (4 octobre 1795) où Bonaparte débuta en mitraillant les habitants de Paris qui avaient voulu secouer un peu le joug odieux de la convention.

Fête du 18 *fructidor an* 6, (9 octobre 1795) où le parti *jacobin* du directoire et du corps législatif, se saisit militairement de ses adversaires, et d'un grand nombre de prêtres fidèles qu'il envoya languir et périr pour la plupart à Cayenne, et dans les déserts infects de Synamary en Amérique : en prononçant sur les prêtres ces mots mémorables :.. Désolons leur patience.

Fêtes de la raison, représentées dans nos temples en 1793 et 1794 par des prostituées.

Fêtes des cinq sansculotides, fêtes plus que païennes consacrées aux cinq jours qui, avec les trois cent soixante autres, complètent l'année. Fêtes dont le nom *légalement ignominieux* désignait une nouvelle noblesse révolutionnaire, aussi dégoûtante par son costume que par ses mœurs.

Fête de Marat en 1793 *et* 1794, espèce d'apothéose de ce hideux brigand, échappé de Genève, membre de la convention, auteur de *l'Ami du Peuple*, journal écrit avec de la boue et du sang, prédicateur perpétuel de la révolte, du pillage et du meurtre, assassiné en juin 1793 par Charlotte Corday, mis ensuite au Panthéon et presque divinisé.

Fête du 18 *brumaire* an 8, (8 novembre 1799) jour où Bonaparte arrivant d'Egypte, jura le matin à Saint-Cloud la liberté, la constitution, la république, et les détruisit le soir avec ses baïonnettes.

N'oublions point les *Fêtes de la théophilanthropie* en 1797, invention nouvelle de nos sophistes : fatigués de leurs propres destructions, et du reproche de ne savoir que détruire, ils réunirent tous leurs moyens pour *créer enfin* une religion bien philosophique : création qui ne servit qu'à les couvrir de ridicule, et à montrer leur honteuse impuissance, malgré tous les quarante sous donnés pour ramasser dans nos églises, les anciens sectateurs de *la raison*, de *l'athéisme*, *du culte de Marat*, et les transformer en dévots théophilanthropes. Tous les efforts combinés des puissants génies

du philosophisme anti-chrétien n'ont abouti qu'à la plus chétive, la moins longue, et la plus méprisable des sectes, nom que le peuple ne lui a pas même accordé, se contentant d'appeler ses affidés *filous en troupes.* Ce fut bien alors que l'on put dire encore avec Saint Paul, comme on le pourra toujours :... « Dieu » a rendu insensée la sagesse de ce monde. » *Stultam fecit Deus sapientiam hujus mundi.* (1 Cor. 1.)

Cette ébauche sur les œuvres de nos nouveaux réformateurs et sur leurs résultats, doit faire apprécier leur respect pour les mœurs. Parlons de celui qu'il ont eu pour les serments.

CHAPITRE XII.

Respect pour le serment.

L'Esprit Saint nous dit par la bouche de notre Seigneur Jésus-Christ et de Saint Jacques son disciple... « de ne point jurer, et d'ex- » poser simplement la vérité; « mais si l'on y est » forcé, (comme l'explique la tradition) on ne » doit le faire,... que pour la vérité, le juge- » ment, et la justice, ... et il faut remplir fi- » dèlement devant Dieu ses serments. » *Nolite jurare... sit sermo vester : Est, est : Non, non :* (Si autem juraveris)... *In veritate, in judicio, et in justitiâ...*(Et) *reddes Domino juramenta tua.* (Matth. 5. Jacob. 5. Jer. 4.) Sans religion les serments sont inutiles : ils sont même bien souvent très-nuisibles. Au rapport de Plutarque, le peuple romain regardait le serment, comme un engagement si sacré que,

dans une retraite séditieuse sur le mont Aventin; il lui parut moins criminel de projeter la mort d'un consul qui lui déplaisait, que de violer le serment qu'ils lui avaient prêté. Les philosophes Platon, Aristote, Cicéron, Plutarque, Epictete, Hieroclés, etc., voulaient que les serments fussent très-rares, et pour des sujets très-graves. Au sein même du christianisme, nos philosophes modernes, ont pensé et agi bien différemment. Ils paraissent s'être peu inquieté, soit du *parjure* qui nous perd dans le ciel, et nous déshonore sur la terre, disent entr'autes Aristote et Ciceron. (Rhet. c. 13. 2 leg. n° 22.) « *Perjurii pœna divina, exitium; humana, dedecus;* » soit *du repentir* qui peut seul nous sauver. Diogène de Laërce dit sur Pythagore ennemi des serments, que Clinias son disciple aima mieux payer une amende de neuf à dix mille francs de notre monnaie; que d'en faire un, quoiqu'il le pût sans blesser la vérité. Le philosophisme révolutionnaire, en marchant dans ce qu'il appellé la route d'une *perfectibilité indéfinie*, est arrivé rapidement à d'effrayantes distances de ces maximes et de ces exemples. Il ne faut pour s'en convaincre que rappeler quelques-uns des nombreux serments qu'il a exigés depuis 1789, et souvent le glaive à la main : serments la plupart contradictoires, et toujours tyranniques pour ceux qui croyaient en Dieu et avaient une conscience. *Art.* 1. 23 *des Serments de la Révolution*.

Pendant l'hiver de 1789, — premier *serment* des députés dans les balliages respectifs qui les envoient aux *états-généraux* convoqués par

Louis XVI avec des *cahiers* ou *mandats* reçus sous la foi du serment.

En mai 1789, — ouverture et *serment* des *Etats-généraux* selon l'antique usage.

Peu de temps après l'on déclare une partie des députés déliés du *serment* à leurs commettants pour faciliter la réunion insolite des trois ordres, et accélérer la marche de la révolution; tel était le but de ce premier parjure.

Le 17 juin 1789, — *serment* par les députés du *tiers État*, réunis au jeu de Paume à Versailles, où ils se *constituèrent eux-mêmes* assemblée nationale pour donner une *constitution* à la monarchie Française, existante depuis treize cents ans. Que dirait-on d'un médecin qui voudrait donner un *estomac* à un homme vivant et bien portant depuis plus de cinquante ans?

Février 1790, — *serment* à la constitution *projetée*.

Juin 1790, — première fédération, et *serment* nouveau à la constitution qui n'était *pas encore faite*.

Le 25 octobre 1790, — décret pour exiger le *serment* du clergé à une constitution appelée *civile*, remplie d'usurpations du pouvoir spirituel, d'erreurs, de dispositions schismatiques, et blâmée aujourd'hui même par les sophistes à peu près dans tous les partis. Nous dirons ailleurs le courage apostolique et la glorieuse persécution du clergé de France, ou sur cent trente-sept évêques quatre seulement se sont laissés entraîner, exemple que nous croyons unique dans les annales de l'Église. Que Dieu,

auteur de tout bien, soit à jamais béni de ce prodige de miséricorde, gage précieux de tous ceux que nous devons implorer, et espérer pour le salut de la France!

Septembre 1791, — *serment* à la constitution enfin terminée, et couverte d'éloges fastueux, ainsi que de promesses d'*immortalité* et d'*éternité*, promesses changées sur-le-champ en onze mois d'une agonie convulsive et suivie d'une mort tragique pour elle et pour une partie de ses auteurs.

Juillet 1792, — dernier *serment* à cette constitution mourante, à l'occasion d'une seconde fédération réunie de toutes les parties de la France, au Champ-de-Mars, à Paris. Louis XVI y donna de nouvelles preuves de son inépuisable bonté. Les sophistes jacobins qui s'appelaient les *amis de la constitution* l'en récompensèrent, le 10 du mois suivant, en renversant à coup de canons et le trône et cette *constitution*, sur laquelle nos réformateurs avaient juré tant de fois, pendant sa courte durée:.... *Toute la constitution,... rien que la constitution....* et le bonheur ineffable du *roi des Français* (c'était son nouveau titre) ainsi que de la France entière par la *constitution.*

Septembre 1792, — *serment*, non plus à ce chef d'œuvre du philosophisme détruit par ses propres défauts, et foulé aux pieds de la *convention*, mais à la *république, une, indivisible et impérissable.*

Avant et après les massacres du 2 septembre 1792, — *serment de la liberté et de l'égalité.*

1793, — serment à la *constitution républicaine* puis au *régime de la terreur*, *constitu-*

tionnellement établi pour la première fois, sans doute, depuis la création de l'univers.

Le 23 septembre 1794, —*serment* exigé des prêtres *sur la souveraineté du peuple*, nouveau motif de persécution.

1795, — *serment* à la *constitution* dite de *l'an* 3 de la république, et qui établit sur les ruines et avec les débris de la convention le gouvernement *de cinq directeurs* et de deux conseils législatifs; forme de gouvernement louée comme *le plus haut degré* de perfection, et dont le destructeur fut élevé jusqu'aux nues, malgré tous ces éloges.

1796, — *serment de haine à la royauté*, le premier de ce genre au sein du catholicisme qui adore en Dieu le roi des rois, et le *fondateur de la monarchie*. Ce fut une nouvelle source de persécutions.

1797, — après le 18 *fructidor*, *an* 6, (5 septembre 1797.) *serment de fidelité à la république*, avant de permettre aux prêtres d'exercer leur saint ministère.

1799, — *serment* le 18 brumaire an 8 (10 novembre) au matin, à la constitution de *l'an* 3 et à la république toujours indivisible et *impérissable*, et détruite le soir.

Trente-trois jours après, c'est-à-dire le 13 décembre 1799, — serment à la *constitution de l'an* 8, qui établit trois consuls dont Bonaparte est le chef, et le maître.

1801, — *serment* du nouveau concordat.

1804—, serment à la *constitution impériale*, qui enfante la *grande pensée*, *la grande nation*, et *les grands projets* du grand Napoléon aujourd'hui détenu dans la petite île Ste.-Hélène. (1820).



1809, *serment de l'université* entaché du vice d'indifférence sur la religion, mais que l'on croit n'avoir pas été exigé.

1814, — *serment au légitime souverain Louis* XVIII, conservé et rendu par un miracle de la bonté divine, serment prêté avec tant d'enthousiasme que celui-là devait être jugé inviolable.

1815, — *serment* à Bonaparte et à sa nouvelle *constitution* dans laquelle il se fait défendre par le peuple Français, tout retour de Louis XVIII et des Bourbons en France.

1815, — trente ou quarante jours après, (juillet 1815) nouveau *serment* à Louis XVIII, et ensuite à la charte donnée par ce prince à son peuple.

ART 2.

Calcul des serments prêtés.

Ces vingt-trois *serments généraux* ont dû produire au moins sept à huit millions de *serments particuliers* depuis 1789. Qui pourra compter les prévaricateurs et les victimes ? Combien de parjures ! combien de vexations et de persécutions dans tous les rangs, et à l'égard de l'un et de l'autre sexe ? plus de cinquante mille ecclésiastiques, cardinaux, archevêques, évêques, abbés, grands vicaires, curés et autres pasteurs des âmes, religieux et religieuses dépouillés, outragés, proscrits, et dispersés dans toutes les contrées du monde, ou cachés, emprisonnés, massacrés à Paris et dans presque toutes les parties de la France, pour être restés fidèles aux lois de Dieu et de l'église. Voilà

les fruits de la tolérance de nos sophistes anti-chrétiens, aussi prêts à charger de tous les serments possibles leur propre conscience, qu'à tyranniser celle des autres, au nom même de la liberté.

Voyons quel a été leur *respect pour les propriétés*, respect sans lequel il ne peut y avoir de bon gouvernement.

CHAPITRE XIII.

Le respect pour les propriétés.

L'esprit *révolutionnaire*, et le respect pour les propriétés, nous semblent être comme l'eau et le feu, ou si l'on veut comme le loup et l'agneau. Ils ne peuvent habiter ensemble. Le second ferait périr le premier d'inanition, si celui-ci ne se hâtait de le dévorer. En le dévorant, il n'est jamais rassasié. C'est la faim de l'hydre, ou la soif de l'hydropique. Rapporter ce que l'esprit révolutionnaire a fait depuis 1789 contre les propriétés de tous genres, publiques et particulières, grandes et petites, mobilières et immobilières, en vouloir donner l'ordre chronologique, ce serait raconter une grande partie de sa déplorable histoire, et faire un ouvrage presque aussi long que la révolution elle-même. Nobles et bourgeois, clergé séculier et régulier, monastères d'hommes et de femmes, hospices et collèges, magistratures et autres offices, corporations et communes, émigrés et déportés, Français cachés ou incarcérés; décapités ou noyés, fusillés ou assassinés d'autre manière : rien n'a été à l'abri de

ses spoliations et de ses confiscations. Les liens du sang et de l'amitié, ainsi que d'autres non moins sacrés, ont souvent été rompus, et quelquefois horriblement souillés par les forfaits d'une impitoyable rapacité. Les asiles mêmes du pauvre, les *autels du Dieu de charité* n'ont pas été entièrement épargnés : et que pouvait épargner ce philosophisme impie et avide, qui, après avoir pillé les temples et profané les autels, est allé jusqu'à dire qu'il fallait établir son hôtel des monnaies sur les échafauds ? Quelles idées nous présenterait encore son respect pour les propriétés, si nous le considérions sous le rapport des impôts ? En 1789 ils étaient arrivés environ à cinq cent millions, par suite de la corruption qu'il avait répandue dans toutes les classes, et toujours en parlant de salutaires réformes. Un *déficit* de cinquante-six millions, dans la balance de la recette et de la dépense, fut l'un des prétextes de cette révolution que le peuple trompé a prise pour une *quittance générale* de toute contribution, et pour une source inépuisable d'aisance, de richesse et de prospérité. Les faits l'ont bien désenchanté : il a vu s'engloutir et se perdre dans les gouffres de la révolution, deux ou trois milliards de biens enlevés au clergé, d'immenses propriétés confisquées sur les nobles et autres Français de toute condition, émigrés bannis ou mis à mort, plus de sept milliards d'assignats, deux milliards d'emprunt forcé, environ deux milliards quatre cent millions de promesses de mandats, et une banqueroute de dix-huit cent millions qui a réduit beaucoup de rentiers à l'indigence. Le peuple a vu ensuite les impôts

s'accroître continuellement, et arriver sous Bonaparte jusqu'à mille cinq cent millions, et même au-delà, nous a dit dans le temps un député, excellent administrateur. Il a vu et il a été forcé, par sa propre expérience, par ses propres douleurs, à reconnaître la valeur de la révolution, le prix des belles promesses de ses auteurs, et le mérite de ceux qui ont encore le malheur d'en être les héritiers ou les apologistes. Les passions qui cherchent de nouveau à l'égarer tomberont, et le peuple Français demeurera seul avec la *vérité* et ses incorruptibles jugements. Cent mille lois injustes ne détruiraient ni un cri de la conscience, ni un mot de l'évangile. La mort achève de dissiper tous les doutes. D'après les actes publiés cette année 1820, il s'est fait depuis 1790 un *million cent soixante et onze mille trente-cinq ventes* de propriété, appelées nationales. Trente mille trois cent quarante-neuf seulement ont été faites en argent, c'est à dire environ la trente-troisième partie : le reste en assignats, dont le billet de cent francs a fini par valoir deux ou trois sous, ou en mandats et autres papiers. Ces ventes exécutées ou garanties par quatre-vingt-deux lois depuis 1790, ont-elles diminué les impôts ? M. Ganilh député rapporteur du budget, disait le 4 juillet dernier (1820), que l'impôt direct était en 1789 de deux cent millions, et en 1820 de quatre cent ; et celui sur les capitaux de cinquante-deux millions, et en 1820 de cent cinquante-quatre millions. Voilà la réponse. Mirabeau expliquait la révolution par ces mots : ... Ote-toi de là que je m'y mette. Tel a été le respect du philosophisme pour les propriétés.

CHAPITRE XIV.

Respect pour l'unité de principes.

Cette unité est la source de la paix et de la véritable félicité. « Les premiers chrétiens, n'avaient qu'un cœur et qu'une âme, » nous dit l'Esprit Saint. (Act.) *Erat illis cor unum, et anima una.* Ce miracle de la charité, ce spectacle ravissant, aurait été celui du monde entier, si l'homme n'eût point perdu son innocence. Mais depuis cet instant fatal, une vanité inquiète et ambitieuse travaille presque toujours à enfanter des innovations et des désordres. Lorsque les nations séduites par elle, ont une fois déchiré de leurs propres mains, les liens de cette précieuse unité, elles voient s'accomplir ces menaces prophétiques du Seigneur, aux peuples infidèles à sa loi:.... « Vous » tomberez sous le joug de chefs corrompus : » la multitude se soulèvera, l'homme s'élèvera » contre son semblable, chacun s'armera contre » son frère, l'enfant se révoltera contre le viel» lard, et ceux qui sont aux derniers rangs » contre les hommes élevés aux premiers. » *Effœminati dominabuntur eis, irruet populus, vir ad virum, unusquisque ad proximum suum; tumultuabitur puer contra senem, et ignobilis contra nobilem.* (Isa. 3.) Elles voient se multiplier dans leur sein les factions, les sectes et les partis, sans savoir quel en sera le terme et le dernier résultat. De toutes les applications que nous pourrions faire de ces divines paroles, nous nous en tenons pour ce moment, aux divisions nées du philosophisme révolutionnaire

depuis 1740. Les noms seuls de tous les partis cités dans les mémoires et les journaux français depuis cette époque, suffiraient pour rappeler combien un peuple devient malheureux, lorsqu'il se laisse entraîner à travers les factions, par des guides pervers, avides de nouveautés, de pouvoir, de richesses et d'une funeste célébrité. Ils rappelleront des partis, des réunions, des *coteries*, des systèmes enfantés par le mépris philosophique, des principes du siècle de Louis XIV. Ils retraceront l'empire tyrannique de ce bel esprit, de cette irreligion *à la mode*, de ce délire d'innovations, de cette *terreur organisée*, qui ont ébranlé et presque renversé la France et l'Europe entière. Ils nous rappelleront ces illusions métaphysiques, ces projets séducteurs, dont tant de personnes, amies du bien, ont été et sont peut-être encore les dupes, ou les victimes, et trop souvent l'un et l'autre. Voici ces noms. Lisez, et jugez si, aux yeux mêmes de la seule raison, *l'unité de principes* dans l'amour de son Dieu, de son roi et de sa patrie, n'est point préférable.

ART. 1.

Quatre-vingt-deux noms de factions et de partis de 1750 *à* 1815.

1. Les *penseurs*, classe d'esprits vains et irreligieux qui cherchaient la réputation d'*esprits forts*, et que Labruyère désigne avec raison sous le nom d'*esprits faibles*.

2. Les *anglomanes*, hommes qui joignaient à la prétention de penser à l'*anglaise*, la manie

ou l'engouement des costumes, des productions et des usages anglais, jusqu'à celui de couper les oreilles à leurs chevaux.

3. Les *économistes*, secte patriotique qui s'occupait des progrès de l'agriculture, souvent sans sortir de son cabinet, et ne voulait que des impôts directs. Quesnay, médecin de Louis XV, né en 1694 et mort en 1774, en fut le chef.

4. Les *encyclopédistes*, réunion de gens de lettres, la plupart sophistes irreligieux, appelés à rédiger, sous la direction de d'Alambert et de Diderot, le trop fameux *Dictionnaire Encyclopédique* ou *Universel*, entreprise gigantesque inspirée par le philosophisme du dix-huitième siècle. L'on y trouve assez souvent ses erreurs, ou ses nuances équivoques et trompeuses. La nouvelle édition, par ordre de matières, prêche ouvertement l'athéisme.

5. Les *déistes*, ennemis de la révélation, des mytères, des prophéties et des miracles, c'est-à-dire de toute la religion catholique.

6. Les *matérialistes*, leur nom seul indique leurs erreurs.

7. Les *martinistes*, disciples d'un comte de Saint-Martin, espèce d'illuminé qui substituait des rêveries à la sublime simplicité de l'Évangile.

8. Les *cosmopolites*, genre de sophistes qui se disaient citoyens du monde entier, trouvant l'Europe trop petite pour leurs chimériques systèmes de *perfectibilité*.

9. Les *Francs-Maçons*, réunion qui, sous le voile du plaisir et de puérils secrets, ont fini par être dangereux pour la religion et la monarchie. Ils avaient, en 1789, plus de cent

cinquante loges à Paris, et y avaient appelé jusqu'à des artisans et des manouvriers, selon l'histoire curieuse et instructive du jacobinisme par M. l'abbé Barruel.

10. Les *illuminés*, secte formée en 1776 dans la Bavière par Adam Weishaupt, Bavarois né en 1748, sophiste, athée et scélérat profond; secte dont les derniers secrets, toujours appuyés sur la liberté ainsi que sur l'égalité, sont la destruction de la religion et des rois. Ils font frémir d'horreur. Les *vrais initiés* de la Franc-Maçonnerie et de toutes les sociétés secrètes sont leurs complices ou leurs instruments.

11. Les *mesmériens*, sectateurs d'une espèce de charlatan nommé Mesmer qui eût l'art de vendre à Paris, 340 mille francs, à des dupes de toutes les classes, ses prétendus secrets sur les influences magnétiques, secrets qui ont amené d'autres rêveries basées sur le magnétisme et le somnambulisme. Le dix-huitième siècle a bien vérifié la menace que Dieu fait (*Is.* 30, *Rom.* 1. *Eccli.*) de livrer à tous les genres d'erreurs et de folies, ceux qui refusent de se soumettre à ses divines lois.

12. Les *philanthropes*, ou amis des hommes, nom que se sont donné les sophistes modernes, et dont les fureurs révolutionnaires depuis 1789 nous ont expliqué le sens, en versant et faisant verser de tout côté le sang humain à grands flots.

13. Les *clubistes*, associations philosophiques et politiques, destinées à préparer la révolution avant 1785, et depuis à en précipiter la marche.

14. Les *amis des noirs*, club ou société dont la prétendue amitié a contribué à la mort de trois ou quatre cents mille nègres, sans compter soixante ou soixante-dix mille blancs que les révoltes de ces nègres ont fait périr dans nos colonies, et surtout à Saint-Domingue.

15. Les *amis des insurgens*, c'est-à-dire, des contrées qui forment aujourd'hui les *États-Unis* d'Amérique, qui étaient vers 1775 en insurrection contre l'Angleterre leur mère et leur souveraine. De là nous vient le principe impie:.. *que l'insurrection est le plus saint des devoirs.*

16. Les *démocrates*, partisans de la souveraineté du peuple, sous le règne du roi de France successeur de plus de soixante princes souverains de ce beau royaume.

17. Les *aristocrates*, nom donné en 1789, par les révolutionnaires à tous ceux qu'ils supposaient opposés à leur projets et qui devint bientôt un titre de proscription et de mort.

18. Les *constitutionels*, espèce de parti mitoyen qui se disait plus attaché à la lettre de la première constitution en 1791 et 1792.

19. Les *monarchiens*, qui désiraient une monarchie sur la forme de celle d'Angleterre.

20. Les *feuillans*, club établi en 1791 et 1792 au couvent des feuillans à Paris, par des partisans de la révolution plus modérés que les jacobins, dont ils devinrent, pour la plupart les victimes.

21. Les *impartiaux*, parti de l'assemblée législative de 1792, qui tâchait de naviguer entre tous les partis sans s'attacher à aucun.

22. Les *fayatistes*, ou partisans du général

la Fayette commandant de la garde Nationale de Paris, de 1789 à 1792.

23. Les *jacobins*, club ou association dont il sera plus difficile d'oublier les longues horreurs, qu'il ne l'a été de détruire le couvent et l'église des religieux jacobins qu'ils avaient changé en une caverne vraiment infernale.

24. Les *démagogues*, qui voulaient que tout citoyen même le plus vil exerçât sa part de souveraineté.

25. Les *frères et amis*, ces noms si touchants étaient souillés par les plus fougueux révolutionnaires.

26. Les *Brissotins*, partisans ridiculisés de Brissot député de la convention, et dont un écrit avait cherché à légitimer le vol, d'où est venu le mot *brissoter*.

27. La *faction du comité autrichien*, nom donné à un parti qui contrariait les plans de guerre des jacobins, conventionnels et autres.

28. La *faction de Pit et Cobourg*, le premier était ministre anglais. et le deuxième général autrichien : cette association bannale servait pour arrêter et faire périr les adversaires des jacobins.

29. Les *girondins*, factieux qui avaient pour chefs les députés de la Gironde, et luttèrent quelque temps en 1793 contre les jacobins qui les envoyèrent enfin à l'échafaud.

30. Les *fédéralistes*, faction formée par la précédente : son but était de rompre par un système fédéral le monstrueux pouvoir de la convention qui fit décapiter vingt-deux de ses chefs le 31 octobre 1793.

31. Les *buzotins*, nom donné par raillerie

aux partisans de Buzot, conventionnel fédéraliste qui avait voulu, dit-on, se faire un petit royaume en Normandie.

32. Les *sans-culottes*, brigands les plus distingués dans la tourbe révolutionnaire, et bien dignes de leur nom.

33. Les *hébertistes*, partisans d'Hébert, ancien valet d'écurie, puis ouvreur de loges, auteur du *père Duchêne*, journal ordurier, l'un des chefs de la commune de Paris, les plus redoutables jusqu'au 24 mars 1794, jour où Robespierre et Danton lui firent couper la tête.

34. Les *cordeliers*, club ainsi nommé du couvent des cordeliers, où s'assemblaient ses membres qui voulaient supplanter les jacobins, en surpassant encore leurs fureurs.

35. Les *ultra-révolutionnaires*, nom donné par les jacobins aux cordeliers dont ils abattirent les chefs.

36. Les *athées*, secte dont le nom exécrable ne demande point d'explication. Le premier député qui osa se le donner à la tribune de la convention tomba en démence peu de temps après, et y est, dit-on, encore à Charenton.

37. Les *tyrannicides*, agrégation formée, ou au moins projetée, pour assassiner tous les rois qui n'étaient plus appelés que *tyrans*.

38. Les *Vendéens*, nom illustré par une magnanime fidélité à Dieu, au roi et à la France.

39. Les *alarmistes*, nom créé par les jacobins pour perdre tous ceux qui osaient ne pas approuver leurs crimes.

40. Les *suspects*, nom donné par une loi à

tous ceux que l'on voulait incarcérer ou tuer, sans avoir même de prétexte pour le faire.

41. Les *ventrus ou le marais* de la convention, c'était le parti des députés qui se plaçaient au centre de cette caverne.

42. Les *montagnards*, députés de la convention les plus cruels, placés à gauche au haut des bancs.

43. Les *dantonistes*, partisans de Danton, rival redoutable de Robespierre, qui l'envoya à l'échafaud le 5 août 1794.

44. Les *thermidoriens*, parti des conventionnels qui contribuèrent le plus à la chute et au supplice de Robespierre, le 9 thermidor an 2, (27 juillet 1794) environ deux mois après sa fête du Champ-de-Mars, jour de son triomphe.

45. Les *antithermidoriens*, parti opposé.

46. Les *terroristes*, faction composée d'assassins, ou de gens dignes de l'être.

47. Les *bonnets rouges*, noblesse de la révolution partagée par les *sansculottes*.

48. Les *égorgeurs*, hordes de monstres devenus très-nombreux depuis les massacres des prisons pendant les sept premiers jours de septembre 1792.

49. Les *brise-scellés*, compagnies de voleurs, qui, formées en 1793 et 1794 pour piller, venaient sous de faux prétextes, mettre des scellés, ou briser ceux dont les maisons, celles des riches surtout, étaient remplies.

50. Les *robespieristes*, ou la queue de Robespierre, partisans acharnés de ce chef de brigands, même depuis son trop juste supplice.

51. Les *maratistes*, scélérats dignes d'un tel chef, auquel ils élevèrent des autels.

52. Les *buveurs de sang*, monstres qui en étaient altérés, et dont quelques-uns, dit-on, ne se sont pas contentés de le répandre à grands flots.

53. Les *furies de guillotine*, femmes atroces qui se pressaient tous les jours autour des échafauds, et trouvaient qu'il n'y avait pas assez de victimes.

54. Les *chouans*, parti formé en Bretagne de 1784 à 1795, contre la révolution, et ses agens.

55. Les *clichiens*, club tenu à Clichy, en 1795, contre les ravages prolongés de la convention.

56. Les *chevaliers du soleil*, nom donné à ceux qu'on accusait de contre-révolution ou de royalisme après le 9 thermidor.

57. La *jeunesse dorée* de Freron, attroupements de jeunes gens de Paris, que les thermidoriens et autres lançaient contre les partisans de Robespierre et de Marat, dont ils brisaient les bustes et toutes les odieuses images.

58. Les *muscadins*, nom donné par les jacobins à ceux de ces jeunes gens qui étaient les mieux vêtus.

59. Les *collets verts*, dénomination de ceux qui portaient ce signe de ralliement.

60. Les *patriotes opprimés*, nom que se donnaient en 1795, les brigands, depuis que le parti opposé avait mis un frein à leurs fureurs.

61. Les *réacteurs*, nom donné à ceux qui, dans le midi surtout, se vengèrent eux-mêmes de beaucoup d'assassins de leur famille ou de leur pays.

62. Les *fructidoriens*, faction des jaco-

bins qui triompha au 18 fructidor (septembre 1797) des efforts mal concertés, des partis plus modérés, qui voulaient changer une partie du directoire et de ses agens.

63. Les *babouvistes*, partisans de Gracchus Babeuf, qui prêchait la *loi agraire* pour le partage des terres.

64. Les *endormeurs*, nom donné par les jacobins à ceux qui voulaient parler justice et modération.

65. Les *use-culottes*, nom donné aux députés de la convention qui ne faisaient autre chose que se lever et s'asseoir à la volonté des dominateurs, lâche complaisance par laquelle ils les aidaient à rendre tant de décrets sanguinaires et atroces.

66. Les *directoriaux*, nom donné au parti des courtisans du *directoire* de 1795 à 1799.

67. Les *ministériels*, faction des partisans du ministère sous le directoire. Delorme, dit (*Constitution anglaise*) que si la peste avait une liste civile, elle aurait des courtisans, des orateurs et des poètes.

68. La faction *des anciennes limites*, parti qui voulait arrêter l'esprit d'envahissement et de dévastation.

69. La faction *des hommes d'état*, nom donné par dérision à ceux qui osaient rappeler quelques maximes du droit des gens et s'opposer à la guerre perpétuelle.

70. La *faction des Russes*, accusation contre ceux qu'on supposait désirer leur secours pour arrêter les excès révolutionnaires.

71. Les *hommes du 14 juillet* 1789, la tourbe des prétendus vainqueurs de la Bastille qui

fut prise en ce jour par trahison, et dont le fidèle gouverneur fut massacré.

72. Les *hommes du* 5 *et* 6 *octobre* 1789, brigands qui avaient en ce jour arraché la famille royale du château de Versailles, massacré ses gardes, et menacé la vie de la reine.

73. Les *hommes du* 10 *août* 1792, hordes de rebelles et de furieux, ramassées en ce jour d'horreur, au bruit du tocsin et du canon d'alarme, pour attaquer Louis XVI dans le château des Thuileries.

74. Les *hommes du* 2 *septembre* 1792, ceux qui massacrèrent dans les prisons environ 200 ecclésiastiques évêques et prêtres, et 10 à 12 cents autres personnes hommes et femmes, Français et Suisses, du 1.er et 2 septembre 1792 an 7.

75. Les *hommes du* 21 *janvier* 1793 — monstres dévoués à l'éxécrable régicide commis en ce jour.

76. Les *hommes du* 31 *mai et du* 2 *juin* 1795, membres de cette cohue populacière et féroce, qui se précipita en ces jours dans l'antre de la convention, jeta sur la table de son président la tête sanglante du député Féraud, et arracha l'arrêt de mort de vingt-deux chef des girondins.

77. Les *hommes du* 13 *vendémiaire* (septembre 1775, stipendiaires des jacobins conventionnels qui se glorifiaient d'avoir en ce jour aidé Bonaparte, leur chef, à mitrailler les bourgeois de Paris qui avaient tenté de secouer un peu leurs chaînes.

78. Les *hommes du* 18 *fructidor*, (septembre 1797) troupes d'intrigants qui se vantaient d'a-

voir aidé la faction jacobine du directoire à se saisir militairement, en ce jour, de ses adversaires royalistes et autres qu'elle exila à Cayenne et à Sinnamari, dans la Guyanne.

79. Les *théophilanthropes* — la réunion des suppôts de tous les excès et de toutes les impiétés révolutionnaires, ramassés la plupart dans la boue, pour en faire à quarante sous par tête, les dévots de la ridicule et fugitive secte, substituée en 1797 sous le nom de *théophilanthropie* à l'adorable et invincible religion de l'Éternel.

Art. 11.

Bonapartistes et vingt-un autres noms depuis 1815.

80. Les *Bonapartistes* ou les partisans de Bonaparte, né en 1769, dans l'île de Corse; élevé à l'école militaire de Brienne et de Paris jusque vers 1788; sous-lieutenant d'artillerie en 1789, officier dans le midi jusqu'en 1795; général de la république française jusqu'en 1799; premier consul jusqu'en 1804; empereur des Français jusqu'en 1814; relégué à l'île d'Elbe jusqu'en mars 1815; chef mal assuré d'une nouvelle usurpation impériale jusqu'aux premiers jours de juillet suivant; puis fugitif, arrêté, conduit et detenu jusqu'à ce jour, à l'île Ste-Hélène. Le nom de *bonapartistes* a été surtout usité depuis sa double chute en 1814 et 1815. Avant l'ébranlement de ce colosse aux pieds d'argile, sa domination absolue avait rendu les *partis muets*, ainsi que le corps législatif, deux évènements bien dignes d'observation. Les hommes les plus audacieux devinrent timides et sou

ples. Ceux qui avaient fait et exigé tant de serments de liberté, d'égalité, de haine et de destruction des rois et des tyrans, furent au moins très-dociles. Un grand nombre même se précipita sous le joug pour arriver plus vite aux emplois et aux richesses. La main ferme de Bonaparte fit tout plier. Il veut un concordat pour rétablir l'église de France : ceux qui avaient tout fait pour la détruire y applaudissent ou se taisent. Il ordonne des cérémonies religieuses : chacun s'empresse d'y prendre place : plusieurs sermons sont prêchés par son ordre, personne n'y manque. Quand il honore les ministres du Seigneur, nul n'ose les insulter. Les journaux s'observent pour bien interpréter ses désirs, ou ne les point contrarier. S'il eût demandé plus, il eût été obéi avec le même esprit de servitude. Voilà l'homme de tous les siècles. Sans Dieu point de force, point de courage à l'épreuve de tout. Quand la providence qui ne l'avait élevé que pour châtier les peuples, réveiller les rois, humilier les superbes, et nous donner à tous d'utiles leçons, eut permis qu'il s'abandonnât à ses projets insensés contre l'église et contre l'Espagne, tout commença à changer de face. La main du Tout-Puissant lui porte les premiers coups sur les bords de l'Ebre et du Tage. Bientôt « les neiges, les glaces et les frimats (de » la Russie) exécutent, selon la parole de l'Es- » prit Saint, les ordres » de ses nouvelles vengeances... *Nix, glacies et spiritus procellarum... Faciunt verbum ejus.* (Psalm. 148.) Le vainqueur et le maître de l'Europe presqu'entière perd son armée en Russie et s'enfuit. Son autortié s'affaiblit : alors les partis reparaissent.

Rien d'étonnant : c'est encore l'homme avec ses passions. L'Europe par une coalition sans exemple, s'élance sur Bonaparte : il veut lutter, il chancelle, il tombe. Les factions long-temps comprimées relèvent leur tête audacieuse ; chacun s'agite selon ses intérêts : contre toute prévoyance humaine, un miracle de la bonté divine, replace le roi légitime sur son trône. L'enthousiasme est universel : tous les partis paraissent se réunir ou disposés à le faire. L'abus des miséricordes infinies du Seigneur, altère bientôt ces consolantes espérances. Chaque parti veut alors profiter de sa position. La force manque, l'intrigue la remplace. Les accusations se renouvellent. Pour soutenir la royauté l'on met en place les amis de la révolution : l'on éloigne les royaliste. Nouvelle usurpation ; la miséricorde divine en fait prompte justice. La France se console de ses humiliations et de ses immenses sacrifices, en revoyant son roi. Tout redevient espérance. Mais que de mécomptes dans les pensées des hommes ! Les leçons de l'expérience sont inutiles, quand les cœurs ne sont point changés. L'on vit promptement les passions et les intérêts révolutionnaires s'agiter avec une nouvelle activité. L'esprit de parti enfante de nouvelles dénominations. Le plus souvent elles sont vagues et indéfinissables. Les papiers publics, depuis 1814 et 1815, nous en offrent plus de vingt que nous allons rapporter, mais sans essayer de les définir. Nous craindrions de mettre de l'inexactitude dans nos définitions ou de la partialité, et d'offenser quelqu'un, ce qui est si loin de notre pensée, que nous évitons même, autant que possible, de

citer les personnes. Heureux et mille fois heureux, celui qui recevrait du souverain maître des cœurs tous les moyens nécessaires pour éteindre ces funestes divisions qui entravent le bien, et propagent le mal! Voici donc sans commentaire leurs dénominations chimériques ou réelles.

Les Exagérés.	Les Fédérés de 1815.
Les Bonapartistes.	Les Ultrà-Montains.
Les Féodaux.	Les Indépendants.
Les Privilégiés.	Les Ultrà-Libéraux.
Les Libéraux.	Les Anti-Français.
Les Ultrà-Royalistes.	Les Anti-Libéraux.
Les Obscurants.	Les Doctrinaires.
Les Girouettes.	Les Immobiles.
Les Éteignoirs.	Les Monarchiques.
Les Ministériels.	Les Minerviens.
Les Esprits spéciaux.	Les Impérialistes.

Art. 3.

Réflexions sur le sort des chefs de parti.

En relisant ces dénominations, que tous ceux qui fomentent les divisions, que tous ceux qui ont vu et peut-être partagé les troubles et les excès de nos factions révolutionnaires, depuis 1789, se demandent ce que sont devenus leurs nombreux chefs qui ont, pendant un moment fait tant de bruit en ce monde. Quel bonheur ont-ils procuré à leur patrie, à leur famille? Quelle réputation ont-ils laissée sur la terre? Où est leur âme, *immortelle malgré eux?* Quelle place occupe-t-elle dans l'éternité? Combien de fois, depuis 30 ans, la vengeance divine ne nous a-t-elle pas offert l'occasion de

dire avec les livres saints... « J'ai vu l'impie » triomphant, je l'ai vu aussi élevé que les cè» dres du liban; je n'ai fait que passer, et il n'é» tait déjà plus : *Vidi imperium superexalta» tum, et elevatum sicut cedros Libani, et » transivi et ecce non erat.* » (Psalm. 36.) Hélas, nous avons trop lieu de craindre qu'au lieu de faire ces salutaires réflexions, plusieurs ne pensent qu'à un misérable intérêt, qu'à des opinions de parti, qui (nous le répétons) semblent assez confuses, et sans but bien déterminé. Il nous paraît qu'après avoir abusé, pendant plus de 60 ans, de toutes les connaissances humaines, et de tous les dons de l'esprit, nous en sommes venus au point où se trouvèrent nos aïeux à la tour de Babel, lorsque Dieu dit : « Descendons et confondons leur langage, afin qu'ils ne puissent plus s'entendre entr'eux. » *Descendamus et confundamus linguam eorum ut non audiat unusquisque proximum suum.* (Gen. 11.) Ne serait-il pas temps de chercher dans un esprit de paix les moyens de sortir enfin de cette confusion de langage et de partis ? Ceux qui l'entretiennent pourraient-ils prouver qu'ils n'ont aucun intérêt particulier, et qu'ils ne sont mus que par celui de la religion, de la justice et du bonheur général ? Le peuple français désabusé et fatigué ne veut plus prendre part à ces dissensions. Il désire aujourd'hui tout simplement *sa religion et son roi, avec l'aisance et le repos.* S'il était possible de le consulter *sur ce point* par un scrutin secret et dégagé de toute influence étrangère, nous oserions répondre que sur vingt cinq millions de votants, il n'y aurait pas cinq cent mille boules noires.

Il ne peut donc plus y avoir en France que deux *partis réels*, opposés tous les deux au vœu et au repos de la France, ainsi qu'à celui de l'Europe ; savoir, ceux qui veulent un *roi illégitime*, quel qu'il soit, et ceux qui veulent encore *la république* ou l'anarchie. Ces deux partis créés et soutenus par le philosophisme révolutionnaire, font beaucoup de bruit par ce qu'ils appellent à leur secours les intérêts, les passions et les vices. Mais s'il fallait donner sa signature, pour passer de là au champ d'honneur, ou seulement sous les yeux du public, l'on verrait qu'ils ne sont pas nombreux. Un bon ordre de choses, secondé par la religion, les aurait bientôt réconciliés tous, ou presque tous, avec leur propre bonheur. Si, par un nouveau châtiment du ciel, il leur était donné de prévaloir de nouveau, ils renouvelleraient des malheurs dont le dernier résultat serait encore le retour à la royauté légitime, ou bien la France serait partagée.

CHAPITRE XV.

Respect pour les Monuments, les Lettres et les Arts.

Les églises, les monastères, les châteaux antiques, les tombeaux, les sculptures, les statues, les peintures étaient regardés en général comme étant du nombre des monumens et des principaux ornements de la France.

ART. I.

Sort des Églises depuis 1789.

L'impiété philosophique et révolutionnaire a d'abord supprimé, vendu et détruit le plus grand nombre des églises des monastères dans toute la France, et des églises paroissiales, dans les villes, et des chapelles ou oratoires. Sur sept à huit paroisses, elle n'en a laissé en plusieurs endroits que deux ou trois. Dans ces destructions qui doivent excéder cinquante mille, comme on le verra plus bas, elle a souvent enveloppé des églises qui tenaient le premier rang, soit par leur destination, soit sous le rapport de l'art et des souvenirs, telles que les cathédrales de Cambrai, d'Agen, de Macon, d'Arras, les églises de St. Nicaise de Reims, de St. Etienne de Troyes, de Marmoutier, de Citeaux, etc. Paris qui avait plus de deux cent cinquante églises en a à peine conservé quarante dont plusieurs sont si petites que le temps où nous vivons a pu seul les transformer en paroisses. Tours sur soixante églises en a sauvé six. Voilà des termes de comparaison. Les églises qui n'ont point été détruites ont été converties en habitations particulières, en magasins, en réunions de spéculateurs et trop souvent d'agioteurs et d'usuriers, en salles de spectacles souvent même, sous le nom de *club*, en cavernes d'impies et d'assassins. Le philosophisme anarchique du *règne de la terreur* a ensuite fermé et profané toutes les autres églises qu'il avait cru d'abord devoir épargner. Si le plus grand nombre des cathédrales a échappé à ses

fureurs, c'est, dit-on, parce qu'ils les avaient consacrées au culte impur de la *raison* et des prostituées, ses dignes *représentantes*. Toutes les églises conservées, ayant été long-temps abandonnées, ont beaucoup souffert ou par les outrages des hommes, ou par ceux du temps. Les pieuses libéralités des fidèles n'ont pu suffire à la restauration de tous ces édifices sacrés; aussi plusieurs tombent-ils en ruines. N'ayant point de renseignements assez positifs sur le nombre des destructions de ce genre depuis 1789, pour en donner une idée, nous dirons que, dans la seule ville de Troyes, sur environ quarante établissements formés par la religion et la charité, vingt-trois ont été détruits ou convertis à des usages profanes, les autres dépouillés et assez maltraités, sans en excepter l'hôpital et ses vertueuses hospitalières qui, par leur pieux dévouement au milieu des plus pénibles épreuves, ont conservé les droits de ces saintes institutions, à la vénération et à la reconnaissance publiques.

ART. 2.

Des Maisons religieuses.

Il existait en France plus de douze mille abbayes, couvents, prieurés et autres monastères de l'un et l'autre sexe. Ces maisons avaient été en général fondées successivement par la piété des rois, des princes et des peuples. Elles formaient en France environ cinquante *institutions* ou *congrégations*. Plusieurs étaient chargées de l'éducation de la jeunesse ou du soulagement des malheureux. Disséminées dans

les villes, les campagnes, et jusqu'au milieu des bois, elles étaient des asiles ouverts de tous côtés à la vertu, aux sciences et au zèle de la charité. La plupart contenaient des monuments antiques, des dépôts littéraires, et d'autres objets précieux qui ont été ou détruits ou dispersés. Ces nombreux et admirables établissements, si chers dans leur destination à la jeunesse, à l'infortune, à toutes les classes et à la religion elle-même, n'existent plus. Le philosophisme armé de la hache révolutionnaire a détruit en un instant l'ouvrage des siècles. La plupart de ces établissements qui ont survécu à tant de désastres, achèvent dans le besoin leur douloureuse carrière, sous les yeux mêmes de ceux que Dieu a appelés, depuis cinq ans, à réparer avec le roi légitime les ravages de tous les genres de crimes et d'usurpations.

Art. 3.

Des Châteaux.

Les *châteaux* étaient très-multipliés en France, ils en étaient aussi l'ornement, et y répandaient beaucoup de bienfaits. L'on en voyait dans le plus grand nombre de ses quarante ou quarante-cinq mille villes, bourgs et villages. Partout on en trouvait de remarquables par leurs constructions, et d'historiques par leurs souvenirs. Qu'ils étaient précieux ces châteaux lorsque, par eux, l'on voyait s'unir chaque année par d'utiles rapprochements la grandeur à la simplicité, la fortune à la médiocrité et à l'indigence, l'urbanité des grandes

villes aux mœurs villageoises, l'intelligence à la routine, enfin le zèle éclairé de la charité chrétienne à tous les besoins des bons habitants des campagnes... Sans doute, le souffle pestilentiel du philosophisme avait déjà desséché ou fait languir bien des germes de vertu dans ces honorables retraites de la loyauté et de l'honneur, mais il en restait encore assez pour faire beaucoup de bien, et soutenir de consolantes espérances. C'est par ces châteaux que la révolution a commencé ses pillages et ses incendies; et, pour bien manifester l'esprit qui devait la caractériser, elle en a accusé les possesseurs eux-mêmes. Bientôt la plupart de ces possesseurs ont été proscrits, dépouillés, assassinés ou réduits à s'arracher à leurs affections les plus chères, et à leur propre patrie. La cupidité et l'anarchie, associées avec le génie de la destruction, se sont disputé ces antiques manoirs des vainqueurs de Bouvines et de Damiette, des libérateurs de la France sous les drapeaux de Charles VII, de ces preux chevaliers que le panache blanc d'Henri IV conduisait toujours à la victoire, de ces nobles compagnons d'armes, des Turenne et des Condé, enfin de ces intrépides guerriers qui sauvaient leur patrie à Denain, et l'illustraient à Fontenoy. Elles se sont aussi disputé les glorieux asiles des d'Aligre, des Molé, des Lamoignon, des Seguie, des Daguesseau, la lumière et l'honneur de la magistrature, ainsi que ceux de tous les hommes recommandables qui allaient tous les ans se reposer au sein des campagnes, du tumulte des villes et des affaires. Nous n'ignorons point qu'il en reste encore, et nous en bénissons le ciel

avec ceux qui ont l'avantage de les posséder; mais combien sont devenus la proie d'une insatiable et destructive rapacité, ou sont passés dans des mains qui ne ressemblent point toutes à celles des anciens possesseurs ! Par suite de notre révolution, combien y passeront encore, et verront successivement leur destruction !

ART. 4.

Des Sculptures et des Peintures.

Les statues, les sculptures et la peinture furent, après l'art d'écrire, les principaux moyens dont on se servit, surtout dans les plus beaux siècles, pour transmettre à la postérité la gloire des hommes célèbres et le souvenir des faits les plus dignes de mémoire. Ce genre de gloire, après avoir illustré Athènes et Rome, s'éclipsa pendant plusieurs siècles. Il reparut en Italie dans les 15 et 16, lorsque cette contrée, redevenue la seconde patrie des arts, en recueillit les précieux débris échappés aux dévastations de la Grèce, après la prise de Constantinople par les Musulmans. D'Italie, il passa en France, et vint y compléter l'illustration du siècle de Louis XIV. Cet astre brillant répandit encore de nombreux rayons sur les temps qui le suivirent. Eblouis par les illusions du philosophisme, les artistes, quelquefois plus avides de gloire qu'éclairés, ou attentifs sur sa véritable origine, crurent voir dans la révolution une mère féconde en Apelle et en Phidias, en Lebrun et en Coustoux. Mais bientôt ils la virent insulter les talents, et fouler aux pieds leurs productions. Bientôt, au milieu de

cris tumultueux d'une joie assez analogue à celle des sauvages dansant autour de leur victimes, on renverse les statues de Henri IV, de Louis XIII, de Louis XIV, de Louis XV et des autres princes. Celles qui rappellent les souvenirs édifiants des Saints et des plus illustres docteurs de l'Église, sont encore moins respectées. On arrache les unes de l'intérieur des temples, on précipite les autres du haut de ces édifices sacrés. Le portail de plusieurs églises de Paris et des provinces en offre encore la preuve. Les vitraux d'églises les plus précieux par leurs inimitables peintures, sont cassés ou dispersés. La fureur de détruire augmente avec les aveugles fureurs du philosophisme en délire. Des statues ont été sauvées à Fontainebleau par la manière dont M. Peyre, architecte de cette maison royale, sut en 1793 tirer parti de la grossière ignorance des souverains du comité révolutionnaire qui voulaient les mettre toutes en morceaux. Voulaient-ils briser un Caligula?... Oh citoyens!... Qu'allez-vous faire? briser un Caligula! un si bon citoyen! le plus chaud défenseur de la liberté dans sa section.... Plus loin, il faisait d'un Socrate un *clubiste*, d'un César un patriote, et distribuait çà et là des billets de *civisme* aux personnages qui s'en étaient le moins doutés. Pour sauver un portrait du roi Louis XIII, par Mignard, ne pouvant dissimuler sa qualité, il tâchait de faire admirer la beauté de ses mains. Tout à coup l'un de ces protecteurs des arts d'un nouveau genre coupe ces mains avec des ciseaux, les donne à M. Peyre, et lacère le tableau. (Ces faits sont consignés dans une notice sur feu M. Peyre, à

l'Académie royale des beaux arts, et cités le 6 octobre 1823, par le journal des Débats, qui en rend compte, et dit de M. Quatremère de Quincy son auteur, que les notices de cet académicien, secrétaire perpétuel de la classe des beaux arts, sont célèbres dans l'Europe savante, et que sa réputation est solidement établie; (il eût pu ajouter qu'elle ne l'est pas moins par l'honnêteté de ses principes, et par une fermeté de royalisme qui fait peu de cas des doucereux et funestes palliatifs, que par une connaissance aussi modeste qu'étendue de la théorie et de la pratique des beaux arts.) Revenons à notre objet: des Minerves prises pour des reines, ont la tête coupée. Le nom des rois mal appliqué n'est pas plus favorable à d'autres productions de l'art. L'on brise, l'on déchire, ou l'on mutile des bas-reliefs et des peintures qui retracent des évènements mémorables de leur règne, ou les vertus et le martyre des héros du christianisme. L'on a avoué à la Convention que les cloches brisées avaient coûté vingt-cinq millions, loin de profiter à l'État par leur destruction. Qui pourrait raconter tous les faits indécens, sacrilèges ou bizarres qui eurent lieu alors? En passant sous silence la confiscation de toutes les maisons de la France dont les plaques de cheminée, ayant des fleurs de lys, n'auraient pas été retournées, nous dirons que des tableaux d'église devinrent des *auvents* de boutiques de limonadier. Leur toile fut employée à beaucoup d'autres usages non moins profanes. Un administrateur de Paris, nous a dit avoir vu un soldat faisant bouillir, avec des morçeaux de *cadres dorés*, sa marmite au pied

du pilier intérieur *d'une église* de cette capitale, et ayant pour *tablier* un tableau du guide *valant trente mille francs.* Louis XIV replacé avec Louis XIII aux deux côtés du grand autel de Notre-Dame de Paris, eût été fort étonné de se voir dans une cour, aux injures de l'air, rue des Petits-Augustins, à la porte d'une ancienne église devenue magasin de sculptures, et de se voir en posture de suppliant, et ayant l'air de demander grâce aux passants : mais il n'eût pu s'empêcher de rire de pitié en lisant au bas de sa statue dans la place Vendôme, avant le 10 août 1792 :... *Il ne fut point patriote*, ce qui était alors à peu près synonime du terme ignominieux de *sans-culotte.* Voilà une idée du respect de la révolution pour les *arts libéraux* qu'elle a outragés jusque dans le séjour des morts, en brisant leurs tombes *après avoir* foulé *aux pieds leurs cendres.*

Art. 5.

Des Arts mécaniques.

Les *arts mécaniques* ont été mieux traités, et ont fait des progrès étonnants, s'il faut en croire surtout l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Archives des découvertes* et *Inventions nouvelles.* D'après le dixième volume publié à Paris en 1818, il y a eu dans la seule année 1817,— *cent dix-sept* découvertes dans les sciences,— *cent trente-trois* inventions dans les arts économiques et mécaniques, *cinquante-cinq* programmes de prix à donner,—et *cinquante-sept brevets d'invention.* Le journal des Débats du 18 mai 1818, après avoir observé que ces bre-

vets coûtent chacun 300, 800, ou 1500 fr., ajoute que, dans la proportion de 57 en un an, cela en ferait environ 1700 depuis 1791; nombre dont le résultat le plus certain serait à peu près quinze cent mille francs d'impôts sur des *châteaux en Espagne;* car toutes ces inventions, dit-il, ne sont pas très-connues, *et leur utilité* n'a pas fait un grand bruit dans le monde. N'osant prononcer sur des objets qui nous sont aussi inconnus, nous nous contenterons de dire avec le public qu'il nous semble que les draps ne sont ni meilleurs ni à moindre prix qu'en 1789; — que les blanchisseries accélératives avec des acides, ne bonifient pas le tissu des étoffes; — que les procédés lents et plus naturels des anciens blanchisseurs conservaient mieux le linge; — que l'élégance des soieries modernes n'a pas fait oublier la solidité des anciennes; — que les meubles, avant la révolution, avaient aussi leur beauté, quoiqu'on ne vît pas alors beaucoup *de tables de nuits de* 7500 *fr.*; — que les fauteuils en tapisserie des Gobelins, valaient bien les petits cabriolets en soie orange et bleu céleste de 2 et 300 fr. la pièce; — que les voitures plus variées dans leurs formes ne sont ni moins dispendieuses ni moins fragiles; — que tous nos secrets nouveaux n'empêchent point de regretter dans l'imprimerie, le papier, les caractères et l'exactitude de nos anciens livres; — que nos filatures plus industrieuses n'ont pas rendu les étoffes plus solides et moins chères; — que les vins du clos Vougeot et des vignes d'Hauvillers ne se sont pas améliorés dans les mains des acquéreurs nationaux; — que les routes ne sont pas en meilleur état, ni

le pavé des villes plus commode ; — que les cafés et les restaurateurs, cent fois plus nombreux, et dix fois plus ornés, n'ont pas rendu la vie plus économique, les hommes plus laborieux, et les habitudes domestiques plus douces et plus vertueuses; — que le commerce n'est pas plus florissant en 1823 qu'en 1784, ni l'artisan plus à l'aise; — que toutes les classes ne sont pas plus contentes, ni les pauvres moins nombreux; — que le chauffage et l'éclairage n'ont pas beaucoup gagné aux thermolampes et autres belles inventions telles que l'éclairage des ateliers, des fabriques, des spectacles, des cafés, restaurateurs et autres lieux publics par le gaz hydrogène dont la fétidité et le méphitisme font périr les plantes, les arbres, les poissons, empoisonnent les puits où ils peuvent s'insinuer par la rupture de quelques tuyaux, et qui produit quelquefois des explosions, telle que celle qui causa tant de ravages le 26 août 1823 à Paris au Palais-Royal, chez le restaurateur Prévot, et qui eût pu, une heure plus tôt, faire périr trente personnes; accident qui, joint à beaucoup d'autres dangers, a décidé sans doute le conseil d'État, à supprimer le 4 septembre suivant, le vaste établissement de gaz hydrogène du nommé Pawel et compagnie. Nous dirons encore avec le public, qu'il nous semble que les terres ne sont pas mieux cultivées malgré les belles charrues faites dans des cabinets d'amateurs à Paris; — que la ville de Paris n'en voit pas moins *plusieurs centaines de suicides par an*, quoiqu'elle ait ajouté à ses promenades et à ses anciens théâtres plus de cent autres lieux de *divertissement* et *de plaisir*; —

que le pain des boulangers n'est pas plus sain qu'autrefois, ni mieux pesé malgré l'invention du *gramme*; — que la science plus rafinée des cuisiniers n'a amélioré ni la santé, ni la fortune; — qu'on n'est pas moins malade, et ne vit pas plus long-temps malgré les découvertes de la chimie et de la médecine; — que les 1700 *brevets d'invention dans les arts* depuis 1791, n'ont pas rendu les Français plus riches et plus heureux qu'en 1789; — enfin, que le plus grand nombre sacrifierait volontiers, si cela était possible, toutes ces belles découvertes, y compris même celle de la *guillotine*, pour n'avoir jamais vu de révolution, ni de *perfectibilité philosophique*.

Art. 6.

Des Bibliothèques.

L'on croirait que les *lettres* ont dû être moins maltraitées que les beaux arts, parce qu'elles n'offraient pas d'édifices à vendre, de statues à renverser, de tableaux à déchirer, et de tombeaux à profaner. Mais elles possédaient, dans la plupart des monastères, des chapitres, et des autres établissements ecclésiastiques, des dépôts qui leur étaient bien précieux, des bibliothèques plus ou moins considérables, et répandues dans toutes les partis de la France. Cette multiplication des sources de l'instruction la faisait naître, ou l'entretenait de tous côtés, ce que ne peuvent faire quelques dépôts de livres concentrés dans les grandes villes. A la tête de ces bibliothèques l'on trouvait ordinairement des hommes capables d'en commu-

niquer les lumières, ou d'indiquer les meilleures routes pour parvenir à une solide instruction. Que sont devenus ces souvenirs vivants des siècles les plus éclairés ? qui les a remplacés ? qui les remplacera ? Où sont ces immenses trésors littéraires, fruits de tant de recherches et de dépenses depuis plusieurs siècles ? ils étaient les témoins irréfragables du zèle et de l'habileté des corps religieux pour composer, copier, réunir et conserver ces manuscrits dont l'impression, depuis la découverte de l'art typographique, en 1455, formait le riche fond de ces utiles dépôts. Elle forme encore celui de toutes les grandes bibliothèques, qui attestent que c'est au clergé que l'Europe doit la plus grande partie de ses lumières et de ses sciences. Que reste-t-il de ces nombreuses bibliothèques en France ? Des lambeaux épars dans celle qui ont été formées par quelques villes, et pour les chefs-lieux de départements, avec des livres pris dans les monastères, les évêchés, les colléges, ou enlevés chez les prêtres et les laïcs tués, ou déportés et émigrés. Mais qui pourra calculer le nombre de ceux qui ont été déchirés, brûlés, ou vendus à tout prix aux étrangers ? Combien de grands ouvrages, de productions rares, de belles éditions sont sortis de France ? Que l'on se représente, en beaucoup d'endroits, l'invasion des monastères et des autres maisons ecclésiastiques par des bandes de révolutionnaires travestis en officiers municipaux, non moins ignorants qu'empressés à détruire. Les uns enlèvent les livres et les *emmagasinent* dans des greniers ; d'autres en font le catalogue avec la *toise et le pied-droit*, ce qui leur paraît

si naturel qu'ils en dressent procès-verbal. (1) Plusieurs en tirent parti en les vendant aux épiciers. Combien d'ouvrages de prix ont eu cette triste destinée? Nous avons vu nous-mêmes des patisseries enveloppées avec des feuilles du St.-Athanase de Monfaucon, grand papier valant aujourd'hui trois ou quatre cents fr. Combien d'excellentes productions ont été vendues à la livre? Les marchands de tabac et autres acheteurs de vieux papiers ont été souvent leurs principaux appréciateurs. Des balances nous ont servi plus d'une fois à en sauver du naufrage: elles règlent encore les ventes de beaucoup de livres auxquels notre position enlève tout leur prix. Des 25 et trente mille volumes ont été vendus à six ou sept sous; d'autres ont été empilés dans des Églises et des magasins comme le bois dans les chantiers, et s'y sont souvent gâtés. De précieux manuscrits en vélin ont servi pour les gargousses des canons, d'autres ont été brûlés comme *féodeaux et aristocrates.*

Art. 7.

Des Lettres.

Si la source des lettres a tant souffert de l'irruption du torrent révolutionnaire, que dirons-nous des *lettres elles-mêmes*? Ont-elles justifié ce progrès des lumières sur lequel on dit, ou par erreurs ou par esprit de parti, tant de choses plus qu'inutiles? Des ouvrages esti-

(1) Entr'autres, nous a-t-on assuré, dans un abbaye du côté de Ste.-Menehould.

mables ont été publiés par quelques hommes distingués par leurs principes, leurs talents et leur courage. Mais ces écrivains n'appartiennent point au philosophisme : et c'est de lui, et de ses succès littéraires dont nous voulons parler? Combien a-t-il produit d'ouvrages, même sur les sciences physiques et naturelles, entièrement dégagés de l'esprit systématique, novateur et irreligieux? Parmi ses nombreux milliers de productions grandes et petites, en prose et en vers, combien les Descarte, les Domat, les Malbranche, les Boileau, les Colbert, les Fénelon, les Daguesseau en auraient-ils placé au rang des bons livres? Les Jouvenci, les Rollin, les Porée, les Lebeaux en auraient-ils mis beaucoup entre les mains de la jeunesse? Que sont déjà devenus plus des dix-neuf vingtièmes de ces productions? Lorsque le règne de ce philosophisme se sera entièrement détruit par ses propres excès, combien restera-t-il de ses œuvres à côté de celles des sages écrivains du siècle de Louis XIV? Plus de deux cents poëmes épiques, didactiques, ou dramatiques ont paru depuis 1789? Qui se doute de l'existence de la presque totalité de ces compositions, imprégnées la plupart de l'esprit du temps, et dépourvues de verve, d'idées, et de style poétique? Si nous considérons les lettres sous le rapport des hautes sciences et de l'érudition, il nous semble que la France a aussi beaucoup plus perdu que gagné de ce côté. La providence avait été prodigue envers elle d'hommes laborieux et sagement érudits jusqu'en 1740, époque vers laquelle un orgueil affamé de célébrité se couvrit du manteau philosophique pour

cacher sa jalouse et impuissante rivalité. Ne pouvant égaler les écrivains qui l'avaient précédé, il entreprit de miner la base des monuments que l'estime et la reconnaissance leur avaient élevé. Au nom de ce philosophisme qui pénétra bientôt jusque dans les antichambres, l'on ne parla plus que d'innovations, de changement de principes, et de censures plus ou moins déguisées. Littérature, éloquence, discours, poésies, morale, politique, tout jusqu'aux romans prit les livrées de la nouvelle philosophie. L'esprit de système, le langage métaphysique, le ton frondeur et irreligieux devinrent le passeport nécessaire de ses travaux, de ses recherches et de toutes ses productions. Qui peut les comparer à celles qui avaient jusque-là répandu tant de lumières sur l'antiquité, et sur toutes les sciences sacrées et profanes? L'amour du bien et le flambeau de la vérité guidaient les pas de leurs auteurs : on les suit avec confiance. Chez la plupart de nos sophistes devenus savants, l'érudition est sans utilité ou sans certitude. Leur instruction éblouit souvent par de fausses lueurs plus dangereuses que l'ignorance. Grâces au ciel, beaucoup de leurs œuvres sont déjà tombées dans l'oubli, malgré les efforts réitérés des impies. Avec le temps, presque toutes éprouveront le même sort; celles mêmes de Voltaire, leur principal chef, n'en seront point exemptes. Un esprit facile et fécond, mais sans religion, une instruction très-variée, mais superficielle et presque toujours trompeuse, ne suffisent pas pour soutenir la collection de quatre-vingt-dix-sept volumes qui n'offrent jamais de suite *dix pages* dans les-

quelles un Pascal, un Fénelon, un Daguesseau, ne trouvassent pas soit un *faux sens*, soit *une erreur*. Quelle que soit la faiblesse de nos moyens, nous le redisons encore ici, nous offririons volontiers d'en réitérer la preuve, le livre en main, à toute personne qui ne chercherait que la vérité.

Si la plupart des savants et des littérateurs formés par le Philosophisme, depuis 1740, ont montré peu de ce respect pour les sciences et les productions vraiment utiles qui caractérisent le dix-septième siècle, que faut-il penser du mépris injurieux des érudits révolutionnaires pour tous les principes de la religion, de la monarchie et de la décence publique? N'affligeons point les lecteurs honnêtes, en rappelant leurs déplorables compilations. Laissons-les dans la fange où elles sont retombées, et plaignons ceux qui seraient assez ennemis d'eux-mêmes pour les y aller rechercher. En fuyant leur fausse érudition et leurs mauvais livres, méfions-nous aussi des éditions des bons livres, publiées par eux avec des *préfaces*, *des discours préliminaires*, *des notes*, et quelquefois *des altérations*, dont les illustres auteurs de ces ouvrages seraient indignés.

ART. 8.

De l'Éloquence.

L'éloquence ne nous semble pas avoir mieux prouvé les progrès de l'esprit humain que la littérature et les sciences. Il y avait long-temps que le Philosophisme appelait de tous ses vœux les beaux jours d'une entière liberté. Ont-ils été pour lui ceux d'Athènes et de Rome? En faisant

grâce à nos lecteurs de quarante mille villages, nous observerons qu'il a procuré à chaque ville, à chaque bourg, sa municipalité, son assemblée populaire, sa tribune aux harangues et ses orateurs. Ces quatre mille tribunes, y compris celle de nos sept mille législateurs, depuis 1789, ont-elles produit beaucoup de Démosthènes et de Cicérons? Quels sont les discours du génie révolutionnaire qui soient devenus classiques comme ceux de ces deux princes d'éloquence grecque et latine? Parmi tant de milliers de discours loués dans *le Moniteur*, en est-il un seul qui puisse soutenir le parallèle avec les plus petites harangues de Cicéron, (pro *Ligario*, vel pro *Archiâ poetâ*) et se flatter de traverser autant de siècles? Les tribunes de la théophilanthropie n'ont pas été plus heureuses que celles de la politique. Les unes et les autres ne peuvent s'excuser sur les entraves de l'autorité religieuse ou royale. Malgré cet affranchissement absolu, après lequel le Philosophisme soupirait depuis si long-temps, ses nombreux orateurs n'ont fait oublier ni ceux de l'antiquité païenne, ni ceux du christianisme. Où sont déjà la plupart des productions de leur éloquence révolutionnaire? Où iront les autres? Était-ce l'esprit qui leur manquait? Non, mais la vérité des principes, la justice de la cause, et l'honnêteté des motifs, trois points sans lesquels il n'y a rien de beau, ni de durable. Selon la pensée de l'Esprit-Saint, ils ont presque toujours « semé du vent, et n'ont recueilli que des tempêtes. » *Qui ventum seminabunt, et turbinem metent; spargit ventum...*

In circuitu ejus tempestas. (Osé, 8.) Vouloir, sans justice, être éloquent, c'est, comme l'infidèle Ephraïm, vouloir *nourrir les vents, et poursuivre les flots : Ephraïm pascit ventum, et sequitur æstum.* (Os. 2.) Le saint Apôtre, évêque et martyr de Jérusalem, dit dans son admirable épître : « la langue, quoique l'une des » plus faibles parties de notre corps, cause quelquefois des troubles violents. C'est une étin» celle qui allume de vastes incendies. La langue » de l'homme est plus difficile à dompter, que » tous les animaux. C'est (souvent) un mal in» quiet, un dépôt de poisons mortels,... un » monde d'iniquité ? » *Lingua modicum quidem membrum est, et magna exaltat... quantus ignis quam magnam silvam incendit !... Lingua... inquietum malum, plena veneno mortifero... universitas iniquitatis.* (Jac. 13.) Les soixante volumes *in-folio* du Moniteur n'offriraient-ils pas plus d'exemples de ces tristes vérités, que d'exemples de l'éloquence des Cicéron, des Bossuet, et des Daguesseau ? Cette éloquence, le Philosophisme ne la conciliera jamais avec ses répétitions perpétuelles des mots de *souveraineté du peuple, de lois constitutionnelles et invariables, de fanatisme, d'idées libérales, de morale publique, de civisme et d'égalité*, mots qu'il n'a jamais pu définir. Depuis 1789, ces termes nous paraissent être à l'éloquence, ce que la fièvre est au corps humain.

CHAPITRE XVI.

Respect du Philosophisme révolutionnaire pour l'éducation depuis 1789.

Art. 1.

Preuves par les faits.

Voyons maintenant comment le philosophisme, investi du pouvoir suprême, a traité l'éducation et l'instruction qu'il attaquait, et voulait réformer, depuis plus de cinquante ans, tout en cherchant à les corrompre. Nous nous étendrons davantage sur ce point qui est notre principal objet. C'est par lui surtout qu'il faut juger et apprécier les Gouvernements. Notre principe étant, en général, que c'est par les faits qu'il faut instruire, et montrer aux personnes sensées la nécessité de revenir aux règles de la religion et de l'expérience, nous donnerons une espèce d'abrégé chronologique des actes du philosophisme sur l'instruction depuis 1789. Une collection de ces actes a été publiée dans l'année 1817, en 3 vol. in-8°, sous le nom de *Génie de la révolution dans l'éducation*. Pour notre part, nous en rendons grâce à son estimable auteur, M. Fabri.

Art. 2.

Plus de quarante plans depuis 1789.

Cette collection nous a été très-utile. L'on y voit plus de quarante plans, rapports et projets sur l'ensemble ou les parties diverses de

l'instruction. L'on en distingue sept à huit principaux, fondés tous sur des idées, la plupart fausses, gigantesques ou chimériques. Il est un principe commun qui a dû les conduire à l'erreur et à l'impossibilité du succès ainsi que de la stabilité. C'est ou l'*exclusion* de toute religion ou l'*admission de toutes les religions* dans la même maison, ce qui mène au même but, l'*indifférence* et *la nullité*, quelquefois pis encore, le *blasphème* et *le sacrilège*.

Art. 3.

Principes des païens sur l'éducation.

L'homme nait dans la faiblesse et l'ignorance; avec la pente au mal et des inclinations vers le bien. Sa faiblesse doit être soutenue, son ignorance éclairée; il faut réprimer sa pente au mal et diriger ses inclinations vertueuses. La tendresse des parents, la sagesse des maîtres, vivifiées par la religion, doivent lui rendre ces services desquels dépend ordinairement son sort sur la terre et dans l'éternité. Les païens eux-mêmes pensaient qu'on ne peut employer trop de soins, ni une trop grande circonspection à l'égard des enfants: «*Maxima debetur puero reverentia*», dit Juvénal. Les premières impressions qu'ils reçoivent sont les plus durables: «*Quo semel est* »*imbuta recens, servabit odorem testa diù.*» (Horace.) Caton le censeur fit exclure du sénat l'un de ses membres, pour avoir manqué de réserve devant ses propres enfants. Le prince des orateurs osa, en présence du peuple romain, reprocher à Verrès les exemples de libertinage

et de violence qu'il avait donnés à son fils en Sicile, et il les lui reprocha comme nuisibles non-seulement à ce jeune homme mais encore à la république... « *Quibus in rebus, non solùm »filio, sed etiam reipublicæ injuriam fecisti.*» Sénèque veut que l'on s'applique, dès l'âge le plus tendre, à faire contracter aux enfants de bonnes habitudes : « *Adeò in teneris consuescere »multum est* », dit Virgile.

Art. 4.

Maximes de l'Écriture sainte.

Ces utiles vérités, long-temps avant les sages d'Athènes et de Rome, les livres saints leur avaient donné la plus grande autorité, en les enseignant au nom de l'éternel lui-même. « Tout ce que Dieu a enseigné à nos pères, »disait le saint roi David, il leur a ordonné de »transmettre à leurs enfants, afin que ceux-ci »instruisent de même les générations qui naî»tront d'eux. » *Deus legem posuit in Israël:... quanta mandavit* (ille) *patribus nostris, nota facere ea filiis tuis, ut cognoscat generatio altera: filii qui nascentur et exsurgent narrabunt filiis suis.* Que leur apprendront-ils surtout, par l'ordre de Dieu ? A mettre en lui leur confiance; à ne point oublier ses préceptes, et à les observer. C'était dans cet esprit »que le roi Salomon recommandait à son fils de »s'instruire dès sa jeunesse, afin de recueillir »les fruits de la sagesse jusque dans l'âge le »plus avancé. » *Fili, à juventute tuâ excipe doctrinam, et usque ad canos invenies sapientiam.* (Eccl. 6.) Le saint patriarche Tobie que ses

vertus avaient élevé en honneur à la cour de Salmanasar, roi d'Assyrie, vers l'an 3286, apprit à son fils « à craindre Dieu dès son en-» fance, à l'avoir toujours présent dans son » cœur, à l'implorer dans toutes les actions de » sa vie, et à éviter tout péché.» (*Filium*)... *ab infantiâ timere Deum docuit* (Tobias dicens:)... *omnibus diebus... in mente habeto Deum... et pete ab eo ut dirigat vias tuas.* (Tob. 1, art. 14.) Voilà les pratiques essentielles à l'éducation; car, dit ailleurs l'Esprit Saint, « L'homme suit le plus souvent jusqu'à » la fin de sa carrière la route dans laquelle il » est entré dès sa jeunesse: il lui est donc utile » d'être soumis, dans son adolescence, au joug » d'une sage discipline.»... *Adolescens juxta viam suam; etiam cùm senuerit, non recedet ab eâ... Bonum est viro cùm portaverit jugum ab adolescentiâ suâ.* (Prov. 14 et Jer. Thr.) Telles étaient les divines maximes dont le pieux roi Ezéchias disait à Dieu:..« Que les pères en » instruiraient leurs enfants.» *Pater filiis notam faciet veritatem tuam.* (Isa. 8.) Telles ont toujours été dans le christianisme celles des hommes qui ont su élever la jeunesse. C'étaient celles qui, en 1789, dirigeaient encore l'éducation, quoiqu'elle eût beaucoup souffert des influences du philosophisme, et de la destruction d'une société célèbre dont l'ignorance ou la prévention peuvent seules méconnaître les importants services dans l'éducation de la jeunesse, ainsi que dans la prédication de la foi. En foulant aux pieds ces saintes règles confirmées par l'expérience des siècles, qu'est-ce que le philosophisme révolutionnaire a mis à

la place? Quels fruits sont sortis de cette source empoisonnée? Lisez et jugez.

I.ere ÉPOQUE.

1789. *Assemblée constituante du* 1.er *mai* 1789 *au* 1.er *octobre* 1791.

Art 5.

Insurrection des Collèges.

Dès la naissance de la révolution, son esprit d'indépendance pénétra dans les collèges. Les maîtres sont travestis en *tyrans*, ou en *aristocrates*. Aux maximes les plus séditieuses, se joignent les exemples; aux paisibles exercices, aux jeux innocents, succède bientôt, dans les jeunes cœurs des élèves, une tumultueuse fermentation. Ils ont appris promptement cette maxime impie et anti-sociale: *Que l'insurrection est le plus saint des devoirs*, et la rebellion rend toute discipline impossible. Le vaste et imposant édifice de l'éducation, l'ouvrage des siècles, miné jusques dans ses fondements, s'ébranle de toutes parts, et s'écroule avec fracas, avant même que la hache destructive des novateurs eût pu lui porter les derniers coups.

Art. 6.

Plans cités, sans nommer les Auteurs.

Voyons les vains et ridicules efforts des sophistes, pour en élever un d'une construction toute philosophique. Notre dessein étant uni-

quement de faire connaître, et fuir autant que possible leurs systèmes, qui ont, depuis 1789, détruit ou corrompu l'éducation, nous rapporterons quelques-unes des vues et des idées principales de leurs plans, mais sans citer les auteurs, à l'exception de Condorcet et de Robespierre. Après y avoir bien réfléchi, nous avons cru devoir nous en tenir aux citations des faits. Ayant toujours la date, ceux qui voudront les vérifier, pourront le faire à l'aide de l'ouvrage cité ci-dessus, et du Moniteur, le plus volumineux et le plus effrayant répertoire de folies, d'impiétés et de crimes, qui ait jamais existé. La plupart des auteurs de ces plans d'éducation révolutionnaire, régicides et autres, ont péri sur les échafauds, ou en se suicidant, ou par des assassinats particuliers, déplorables victimes des propres fureurs de leurs maîtres ou de leurs disciples. Puisse la bonté divine accorder à ceux qu'elle a conservés jusqu'à ce jour, la grâce d'une heureuse réconciliation avec cette divine religion qui les a élevés dans son sein ; elle les y rappelle sans cesse avec la tendresse d'une bonne mère, pour leur rendre cette paix, cette félicité, que toutes les révolutions possibles ne leur procureront jamais !

Le 2 novembre 1789, l'assemblée qui s'était déclarée *constituante* pour démolir la France, et en reconstruire tout à neuf une plus puissante et plus heureuse, s'empara des biens du clergé. Elle enveloppa dans cette spoliation ceux des congrégations enseignantes, doctrinaires, oratoriens et autres, ainsi que ceux de tous les autres établissements consacrés à l'éducation. Ce fut le dernier coup porté à l'instruction pu-

blique, dont la désorganisation avait été aussi rapide que le bouleversement de l'ordre social tout entier.

Art. 7.

Plan par Mirabeau.

Un plan fait d'abord par Mirabeau, ne fut publié qu'après sa mort par le docteur Cabanis. (Imprim. natio.—Paris 1791, un in-8° de deux cent six pages, bien dignes du temps de vertige qui les a enfantées.) D'après ce plan, — plus d'universités, plus de congrégations : — un collège par département et par district; — l'enseignement et la police de ces collèges confiés à leurs administrations ; — deux ans sous un professeur de grec et de latin; — deux ans sous un professeur d'éloquence et de poésie, — deux ans sous un professeur de philosophie et de physique ; — après quoi les élèves seront gradués, et deviendront *citoyens actifs.* — Les écoles de théologie *reléguées* dans les séminaires, enseigneront *en français*, ainsi que celles de droit et de médecine. — Une *académie nationale* composée de trois autres, la première des *philosophes*, la deuxième des *littérateurs*, la troisième des *savants* ; — cent vingt en tout. — Quatre fêtes *civiles*, 1° de la *constitution* qui sera la *base* de l'enseignement, (base qui a subsisté à peu-près dix à *onze mois;*) 2°. de *l'abolition des ordres* ; 3°. de la déclaration des *droits de l'homme*; 4°. de *l'armement de la France*, (en août et juillet 1789 pour commencer ou appuyer la révolte sous le prétexte de *prétendus brigands*, que l'on cher-

chait où ils n'étaient pas.) — Quatre fêtes *militaires*: 1°. de la *révolution*; 2°. de la *coalition* (des troupes excitées à la révolte contre leurs officiers et contre le roi;) 3°. de la *régénération* (complettée par Marat et Robespierre); 4°. du *serment militaire* (à l'impérissable constitution de 1791.) — Enfin une grande *fête nationale* ou *fédération* réunie à Paris, ... fête à laquelle « *le roi ne pourra jamais assister*... sans être » accompagné du corps législatif: le président » du corps législatif et le roi seront toujours » placés à côté l'un de l'autre, sur deux sièges » *parfaitement égaux*. » (Travail sur l'éducation,... trouvé dans les papiers de Mirabeau page 102.)... « Il n'y aura désormais aucune cérémonie religieuse dans ces fêtes. » (Id.) Ce plan qui fut suivi de plus de quarante autres aussi insensés, méritait bien de trouver une place dans cette collection, dont la lecture jointe à une expérience de trente ans, doit ramener à des idées plus sages. Le danger de la France, sous le rapport de l'éducation de la jeunesse, nous paraît le plus pressant, et le plus effrayant pour l'avenir.

ART. 8.

1.er *Plan ou Projet d'Éducation. Droits de l'Homme.*

M..., auteur du premier plan connu alors, dit le 11 septembre 1791 à l'assemblée constituante:... « Tout proclame l'instante nécessité » d'organiser l'instruction : tout nous démontre » que le nouvel état de choses, élevé sur les ruines de tant d'abus, nécessite *une création en* » *ce genre*... Le moment est venu d'entre-

» prendre ce grand ouvrage... Il faut apprendre
» la *constitution* (celle de 1791.)... Il faut que
» la *déclaration des droits* (de l'homme), com-
» pose à l'avenir un *nouveau catéchisme* pour
» l'enfance, — dans les écoles pour les ministres
» de la religion, (nouveau nom des séminaires.)
» Les règles de *l'arpentage* et *du toisé*, la con-
» naissance *des simples*, quelques principes *d'hy-*
» *giène*, et quelques-uns de droit, paraissent
» devoir faire dorénavant partie de l'instruction
» ecclésiastique dans le *nouveau clergé* (consti-
» tutionnel et intrus) qui s'élève de toutes parts. »
Ce rapport propose... des *écoles primaires* dans les chefs-lieux de canton; — des *écoles secondaires* dans les chefs-lieux de district — et de département; — un *institut général* à Paris, pour y réunir et perfectionner toutes les sciences. Ce premier plan tomba bientôt avec la première constitution.

II.e ÉPOQUE.

Assemblée législative du 10 *octobre* 1791 *au* 20 *septembre* 1792.

L'assemblée *législative* succède à l'assemblée *constituante* le 10 octobre 1791, et ne manque pas de demander un nouveau plan d'éducation.

Art. 9.

2.e *Plan par Condorcet, curieux à lire.*

Condorcet en présenta un le 21 avril 1792. Son rapport dura deux jours. Il y dit : — « Vous
» devez à la nation une instruction au niveau

» du 18e siècle, et de cette philosophie qui pré-
» sage, prépare et *devance déjà la raison supé-
» rieure, à laquelle les progrès nécessaires du
» genre humain appellent les générations fu-
» tures;* — c'est d'après cette philosophie libre
» de toutes les chaînes, *affranchie de toute au-
» torité*, de *toute habitude ancienne*, que nous
» avons choisi et classé les objets d'instruction
» publique. — Il faut également se garder de
» faire enseigner une *religion particulière*, et de
» salarier un culte. Toute religion particulière
» est mauvaise : la proscription doit s'étendre
» sur ce qu'on appelle *religion naturelle*; car
» les philosophes théistes ne sont pas plus
» d'accord que les théologiens sur *l'idée de Dieu*,
» et sur les rapports moraux avec les hommes.»

Son plan établissait :

1°. Des *écoles primaires* pour donner aux enfants les connaissances *morales*, *naturelles* et *économiques* à la place du catéchisme.

2°. Des écoles *secondaires* pour la *grammaire, l'histoire, la géographie,* jusqu'à la *science sociale;*

3°. Cent *dix instituts* pour les mathématiques, la physique, la littérature et les beaux arts;

4°. Neuf *lycées* pour perfectionner ces connaissances.

5°. Une *société nationale* pour reculer toutes les limites des sciences humaines.

ART. 10.

Maîtres priés de faire des Miracles.

Le citoyen Condorcet ajoute : « L'étude ap-

» profondie de la langue des anciens... et la lecture de leurs livres, seraient *plus nuisibles qu'utiles*... Il veut... des notions de physique pour » préserver des fabricateurs, ou des raconteurs » de miracles... Je voudrais même, dit-il que » les maîtres *fissent* de temps en temps, *quelques miracles* dans les leçons... publiques. » Ce moyen de détruire la superstition, (c'est-à-dire toute Religion) est un des plus simples » et des plus efficaces. — (Ce plan) est plus » complet que... ce qui existe dans les pays » étrangers. Nous avons cru qu'aucune espèce » d'infériorité ne pouvait convenir à la nation » française. » Il conclut par des actions de grâce à la *Philosophie*, — « dont les *lumières ont produit la révolution*, et fondé la liberté et l'égalité. » Il veut aussi introduire le *gouvernement représentatif* dans les écoles; et pour ne rien omettre, il demande des professeurs *d'art militaire*, ajoutant : — « que l'obéissance du sol- » dat doit être commandée *par la raison*,.... avant de l'être par la force. » Ce plan professe comme le précédent la *perfectibilité*. Lorsqu'on y sera parvenu, tout établissement d'instruction deviendra inutile.

Telles furent les conceptions du citoyen Condorcet, (alors *ami de l'égalité*, mais qui plaidait avant la révolution, pour se faire appeler M. *le marquis de Condorcet* : prédicateur de la liberté, qui seconda la sanguinaire tyrannie de la Convention : académicien, philosophe, membre de presque toutes les sociétés savantes, qui partagea le délire et les fureurs de cette même Convention). Cet apôtre de la *perfectibilité* a laissé un ouvrage intitulé : *Es-*

quisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain. Cette production, imprimée en trois cent quatre-vingt-dix pag. *in*-8.°, aux frais de la république, est une des preuves les plus instructives des folies auxquelles Dieu peut livrer un philosophe, un savant orgueilleux et impie. Nous l'avons fait connaître au chapitre sixième, art. XI. Son plan d'éducation eut le sort du précédent.

III.e ÉPOQUE.

Convention du 21 *septembre* 1792 *au* 28 *octobre* 1795.

Art. 11.

3.e *Plan, le* 12 *décembre* 1792.

Le 12 décembre 1792, M... fit sur ce sujet un rapport aussi révolutionnaire et impie que celui de Condorcet. Il fut défendu par M.... qui profita de cette occasion pour faire sa profession publique *d'athéisme*, et conclut, en disant :... « Avec quel plaisir je me représente nos philosophes M.... M.... M..... et autres entourés dans le *Panthéon*, de disciples venus des différentes parties de l'Europe,... et pouvant, à leur retour dans leur pays, y répandre les mêmes lumières, et opérer pour le bonheur de l'humanité, *les mêmes révolutions.* » La Convention applaudit, et se contenta néanmoins de décréter des *écoles primaires* pour les enfans. Ses applaudissements ne préservèrent point le professeur d'athéisme de la démence qui le conduisit à Charenton.

Art. 12.

4.ᵉ *Plan. Temples nationaux.*

Le 20 décembre 1792, — rapport de M... conventionnel, au nom du comité d'instruction publique, où il dit :... « l'humanité si long-» temps consternée sous le poids des chaînes de » l'ignorance, renaîtra pour ainsi dire, et la » philosophie répandra,... sans obstacle, ses iné-» puisables trésors. » M... félicite la philosophie des merveilles opérées depuis 1789. Un autre propose un *temple national* dans chaque canton, temple où les *officiers municipaux* enseigneraient la morale au peuple.

Le 23 juin 1793, — la nouvelle constitution, dite de *l'an deux*, garantit à tous les Français une *instruction libre*, et la jouissance de tous les droits de l'homme.

Art. 13.

5.ᵉ *Plan. Trois ou quatre mille théâtres.*

Le 26 juin 1793, — rapport par M... conventionnel qui dit :... « l'éducation que la nation » donne est *intellectuelle*, *physique*, *morale et* » *industrielle.* » Il veut des *exercices militaires*, surtout, pour les garçons; un *théâtre* dans chaque canton, pour célébrer les fêtes communales et nationales, des danses publiques, et une *entière liberté* sur l'instruction — « di-» rigée par chacun comme bon lui semble. » —

ART. 14.

6.ᵉ *Plan, lu par Robespierre.*

Le 13 juillet 1793, — Robespierre lut, pendant quatre heures à la Convention, un plan d'éducation qu'il approuva, en louant les vertus de son auteur : c'était un conventionnel régicide qui n'existait plus. Ce plan consistait à *élever, sous la sainte loi de l'égalité,* tous les enfants des deux sexes, depuis l'âge de cinq ans jusqu'à celui de onze et douze, dans les *vieilles citadelles de la féodalité,* (les châteaux) et aux frais de la république. A l'étude des sciences, dont on s'occupait peu, l'on substituait la culture de la terre, les travaux des manufactures et *des grandes routes.* Le *service des hôpitaux* qui devaient, autant que possible, être placés auprès des maisons d'éducation.

Le 25 juillet 1793, — Robespierre présenta à la Convention un projet de décret, puisé dans ce plan, projet resté sans effet, comme tant d'autres.

ART. 15.

7.ᵉ *Plan. Maisons d'égalité.*

Le 1.ᵉʳ août 1793, —M... membre du comité d'instruction, présenta en son nom des modifications d'après lesquelles... « tous les enfants » depuis sept ans jusqu'à quatorze, devaient » être élevés aux frais de la république, dans des *maisons d'égalité.*

ART. 16.

8.e *Plan. Hautes sciences.*

Le 15 septembre 1793, — M... au nom du comité attaqua le dernier plan, en faisant décréter *trois degrés d'instruction*, un autre conventionnel dit pour l'appuyer... « Vous » êtes tous convenus, dans plus d'une occasion, » que c'est la philosophie qui a fait la révolution. » Il n'est pas moins certain que ce sont les *hautes* » *sciences* seules qui peuvent consolider la répu- » blique. »

ART. 17.

9.e *Plan. Suppression des Maisons d'éducation.*

Le 20 octobre 1793, — M.... fait naître à la convention une vive discussion sur l'instruction publique : le résultat fut la révocation du décret sur les *maisons communes d'éducation.* Le 27, M.... fait décréter des changements aux *écoles primaires.*

ART. 18.

18.e *Plan. Plus de théocratie.*

Le 5 novembre 1792, — M..., dans un nouveau projet, demande des fêtes nationales et beaucoup de gymnastique pour former de bons républicains : — « Arrachez, dit-il à la Conven- » tion, les fils de la république au joug de la » *théocratie* qui pèse sur eux ; — faites célébrer » ces grands pas de la *raison* qui franchissent » l'Europe et vont frapper les bornes du monde ; » votre génie révolutionnaire déconcerte les

» *rois rebelles* à la souveraineté des peuples. — » vous avez fait les lois, faites les mœurs. »

Le 26 novembre 1793, — nouvelle discussion sur l'instruction, et décret qui établit le *culte de la raison.*

Le 11 et le 19 décembre 1793, — nouveau décret sur les *écoles primaires* auxquelles tous les parents seront tenus d'envoyer leurs enfants, et dont les droits de l'homme, les traits *patriotiques*, et le *code révolutionnaire* doivent former le *catéchisme.* — M..., conventionnel régicide, avait dit dans un rapport le 28 septembre précédent: — « les tyrans calomnient les » fondateurs de la république. Notre travail » sera l'irréfragable réponse à leurs impos- » tures : — bientôt les volcans allumés sous les » trônes feront explosion. C'est Brutus qui par » la main d'Amkarstrong délivra la terre d'un » despote. » (C'est ainsi qu'il désigne l'assassinat du roi de Suède en 1792, au moment où il allait se déclarer contre la révolution Française.)

Art. 19.

10.e *Plan. Plus de Saints. Calendrier républicain.*

Le 6 octobre 1793, — décret qui supprime le calendrier ecclésiastique et chrétien, appelé *Grégorien* parce qu'il a été réformé en 1582 par le pape Grégoire XIII. L'on y substitue le *calendrier républicain.* D'après ce décret, l'ère et la première année de la république commenceront au 22 septembre 1793, les trois mois d'automne s'appelleront — *vendémiaire, brumaire* et *frimaire ;* — les trois d'hiver, —

nivose, *pluviose* et *ventose*; — les trois du printemps, — *germinal*, *floréal* et *prairial*, — les trois d'été, — *messidor*, *thermidor* et *fructidor* : le mois de 30 jours sera divisé en *trois décades*, dont les dix jours se nommeront, — *primidi*, *duodi*, *tridi*, *quatridi*, *quintidi*, *sextidi*, *septidi*, *octidi*, *nonidi*, et *décadi*. Ces décades changées en fêtes républicaines remplaceront les dimanches, et autres fêtes; et les noms des Saints seront remplacés, les *décadi* par celui d'un objet d'agriculture, tels que *charrue*, *herse*, *rouleau*, *pioche*, *hoyau*, etc., les *quintidi*, par celui d'un animal, tels que *cheval*, *âne*, *bœuf*, *oie*, qui sont les quatre premiers, etc.; les autres jours par celui des végétaux, tels que *raisin*, *safran*, *châtaigne*, *carotte*, *potiron*, *citrouille* qui sont des premiers, etc.; les cinq jours au de-là des trois cent soixante pour former l'année entière s'appelleront les *sansculotides*; — les vingt-quatre heures du jour seront réduites à *dix divisions*, ou *dix heures* au lieu de vingt-quatre. (Ce nouvel ordre de choses devait dorénavant entrer dans tous les plans d'éducation républicaine, et en être une des bases. L'on a vu long-temps au Tuileries un cadran ne marquant que dix heures par jour au lieu de vingt-quatre.)

Le 7 novembre 1793, M.... fait décréter par la Convention qu'un monument placé sur le Pont Neuf à Paris représentera... *l'image du peuple géant foulant aux pieds les rois et la superstition* (c'est-à-dire toute religion.)

Le 10 novembre 1793, — décret qui nomme la cathédrale de Paris, *Temple de la Raison*, et la convention s'y rend en corps pour y ho-

norer une *prostituée*, sa digne image. Le même jour elle applaudit des enfants, élèves de la patrie, qui déposent à sa barre une collecte faite entre eux pour fêter l'un des *régicides*, à la place de Saint Nicolas leur ancien patron.

ART. 20.

11.ᵉ *Plan. Enfants des Sans-Culottes.*

Le 1er juin 1794, — M.... conventionnel fait décréter l'*école de Mars*, composée de six enfants de chaque district,.. « pris parmi les enfants des *sans-culottes*. » Ce député ajoute : .. « Qu'ont » rétabli depuis quatre ans les législateurs ?... » rien.... Il s'agit d'une manière prompte de » révolutionner la jeunesse. » Un autre dit le 3 du même mois : il faut révolutionner la langue ; nous avons encore trente patois qui rappellent les noms des provinces... « En révolutionnant » les arts, il faut *uniformer* leurs idiomes ; .. s'il » y avait des synonimes, ce serait sans doute » monarchie et crime, république et vertu. » (La république de Marat et de Robespierre en est la preuve.)

ART. 21.

12.ᵉ *Plan. Écoles primaires.*

Le 2 août 1794, — M.... fait rendre un nouveau décret sur l'organisation des *écoles primaires*. M.... dit que l'ignorance fait de tels progrès, « qu'on n'apprend même plus à lire et » à écrire. » Un autre dit qu'on a porté le délire jusqu'à mettre les scellés sur des *ménageries*.

Art. 22.

13.[e] *Plan curieux à lire. École Normale.*

Le 24 octobre 1794, — M.... dit au nom du comité d'instruction publique:.. « La révolution » depuis cinq ans n'a encore *rien fait* pour l'ins- » truction... Le temps devait être en quelque » sorte le professeur universel de la république,.. » c'est le moment où il faut rassembler dans un » plan digne de nous, digne de la France et » du *genre humain*, les lumières accumulées » par les siècles qui nous ont précédés : revêtus » d'un pouvoir sans bornes, vous vous féliciterez » sans doute d'avoir en vos mains, comme gou- » vernement révolutionnaire, des moyens de » faire avec rapidité ce bien immense. Des phi- » losophes ont quelquefois donné sur ce sujet » des idées à des rois. C'était leur proposer de » mettre à bas leurs trônes. D'Alembert a été » auprès de Frédéric, et Diderot auprès de Ca- » therine, et la Russie est restée peuplée de » *barbares*, et la Prusse est restée peuplée *d'es- » claves.* » (Qui eût pu, qui eût osé prédire alors que ces mêmes Russes viendraient en 1814 nous donner, dans Paris, des leçons de politesse, d'humanité et de modération ?) Ce même conventionnel fait décréter le 30 pour Paris...... « une *école normale* où seraient appelés (de » toute la France) des citoyens *déjà instruits*, » pour apprendre, sous les professeurs les plus » habiles, l'art d'enseigner. » Ces professeurs, au nombre de quatorze, étaient presque tous d'anciens académiciens. Le 20 janvier 1795,

M...., l'un d'eux, fit l'ouverture solennelle de cette école normale. Après avoir gémi sur les erreurs de Leibnitz et de Newton,... « il félicita » les élèves du bonheur qu'ils avaient d'être » appelés à former des *instituteurs* qui devaient » donner une éducation dégagée de tous les » préjugés. » (Parmi ces élèves appelés à de si hautes destinées, se trouvaient l'un de nos anciens vignerons, le domestique de l'un de nos amis, et beaucoup d'autres sans doute à peu près du même genre.)

Art. 23.

Science universelle de l'École Normale; sa destruction.

Les savantes leçons qu'on leur donnait étaient d'une heure, et se succédaient pendant trois heures sans aucune interruption. Tout leur était enseigné, littérature, histoire, physique, morale universelle, botanique, histoire naturelle, hygienne, idéologie, mathématiques et géométrie transcendante, rien n'était oublié que l'impossibilité du succès. « Ils devaient à leur » tour ouvrir dans les départements des *écoles* » *normales* pour transmettre aux *citoyens* et *ci-* » *toyennes* qui voudraient se vouer à l'instruc- » tion publique la *méthode d'enseignement* » qu'ils auraient acquise dans l'école normale » de Paris. » Quinze jours après son ouverture, la Convention lui accorda 30,000 francs pour distribuer des livres à ses élèves. M...., rapporteur du comité d'instruction, loua les progrès, en disant :.... « Le mérite des professeurs

» et le *civisme* des élèves forment le plus beau » spectacle que l'on puisse offrir à la raison hu- » maine. » Il y fait ajouter un professeur d'*économie politique* et deux de *géographie générale* avec un journal *tachygraphique* pour recueillir toutes les leçons. Les maîtres, les livres et l'argent ne manquaient point. Néanmoins les éloges donnés à cette bizarre institution ne durèrent pas long-temps. Le 16 avril tout s'éleva contre elle à la Convention. M.... dit : c'est un *charlatanisme organisé*. Selon un autre, la plupart des élèves ne se donnent pas même la peine de fréquenter les leçons. Quelqu'un voulant faire différer la suppression de cette école, un troisième député s'écrie : « Les plus courtes folies sont les meilleures. » Le 26, M...., l'un des dix ou douze membres du comité d'instruction, dit en son nom à la Convention : .... « Quand vous » n'avez laissé substituer aucun vestige de l'an- » cienne instruction ,.... lorsque vous n'avez pu » mettre en activité vos *écoles centrales*, ni vos » *écoles primaires*, est-il bien urgent de dis- » soudre une institution, sans doute imparfaite, » mais la seule au moins qui représente aujour- » d'hui et celles qui n'existent plus, et celles » qui n'existent pas encore? » Il avoue ensuite que ses leçons n'ont pas eu un caractère *véritablement normal ;* après quelques éloges sur son élévation au *niveau* des connaissances acquises, et son opposition à tous les préjugés, il conclut par le décret de suppression pour le 19 mai suivant. Les élèves réclamèrent et obtinrent des indemnités, des frais de routes et l'*école normale* disparut. Malgré les fastueuses promesses de ses inventeurs, elle alla, au bout

de trois ou quatre mois, confondre ses dispendieuses ruines avec celles des autres établissements.

ART. 24.

14.e *Plan. Quarante mille Maîtres. Près de quatre millions d'élèves.*

Le 28 octobre 1795, M...., au nom du comité d'instruction, propose:—vingt-quatre mille écoles primaires; — environ quarante mille instituteurs et institutrices; — la réunion de trois millions six cent mille enfants sous leur direction; — car, dit-il, « le premier pas à faire, en renversant la tyrannie, « c'est de » répandre les lumières. » — Ces écoles primaires enseigneront donc la lecture, — l'écriture, — les droits de l'homme, la constitution (du moment), la morale républicaine, — la langue française, — l'arithmétique, l'arpentage, l'histoire naturelle, et les éléments de l'histoire politique, — (c'est sans doute assez pour des maîtres d'écoles de villages.) Le 17 novembre suivant ce plan fut décrété.... Le même rapporteur fait décréter aussi des *écoles centrales* en ajoutant: « La liberté, sans les lu» mières, ne fut jamais qu'une bacchante effrénée. » Ces écoles placées dans chaque chef-lieu de département auront quinze professeurs qui embrasseront en vingt-deux ou vingt-trois divisions, y compris la médecine, l'agriculture et le commerce, la réunion des sciences, des lettres et des arts. Chaque école aura bibliothèque, jardin et cabinet d'histoire naturelles, collection de machines d'arts et mé-

tiers, ainsi qu'un cabinet de physique. Les professeurs recevront de 3 à 5000 francs de traitement, et des *couronnes civiques* quand leurs élèves seront couronnés dans des concours.

Le 26 septembre 1795 précédent, M.... avait fait décréter une *école d'aréostats*, à Meudon.

Le 28 du même mois, la Convention avoit établi l'*école centrale des travaux publics*, appelée depuis *école polytechnique* sur le rapport de M.... qui loua ses collègues d'avoir conservé.... « avec soin les productions du gé» nie.... et les hommes éclairés. » (Il n'y comprenait pas sans doute les monuments de la royauté, ni ses propres confrères Bailly, Roucher, Condorcet, Lavoisier, etc.,) députés révolutionnaires, détruits par la révolution.

ART. 25.

15.e *Plan. Morale calculée.*

Le même jour, un autre conventionnel, M...., propose des *chaires de morale calculée*, et... « renverse les tréteaux antiques et modernes » des *SS. Pères* et autres qui ont, dit-il,.... « rempli pendant quinze cents ans l'Europe » de leur démence. » Il engage tous les savants à composer une *échelle graduée* des délits et des supplices, (échelle qui sera, sans doute, la base de la *morale calculée.*)

Le 23 octobre 1795, M... loue l'*école de Mars*, établie près Neuilly, et la fait supprimer.

Le 8 novembre suivant, M... fait accorder par la Convention 20,000 francs au *lycée répu-*

blicain, établi à Paris près le Palais-Royal, afin... « de conserver, dans l'interrègne de l'enseigne-» ment, un asile où les beaux arts puissent ral-» lumer le flambeau qui doit éclairer le reste du » monde. »

Le 21 décembre 1794, M... avait proposé de remplacer les *cérémonies religieuses* par des *fêtes civiques*, chaque *décadi* pour donner un *point d'appui* à la morale. Le 28 septembre précédent ce conventionnel s'était plaint de la stérilité *des arts* dont ils ne restait dans les fêtes dirigées par eux que du *plâtre* et des *papiers peints*, quoique ces fêtes coûtassent jusqu'à 1200 mille francs, telles que celle du 10 août 1793.

Art. 26.

Don de 300,000 fr. à cent Savants.

Le 3 janvier 1795, le même conventionnel avait fait décréter 300,000 francs à distribuer à cent savants littérateurs et artistes. Il avait dit le 22 décembre précédent, en discourant sur les préjugés :.... « L'opinion peut suivre » une direction dangereuse, alors un gouver-» nement habile *lève* des philosophes et non des » armées. » (Ce fut, sans doute, pour travailler à cette *levée* qu'il demanda et obtint, douze jours après, 300,000 francs.) Le 26 août 244,000 francs demandés pour le même objet furent encore accordés par la Convention.

Art. 27.

16.° *Plan. Instit. Aveux précieux.*

Le 24 octobre 1795, — M..... convention-

nel présente un nouveau projet d'instruction d'après la constitution de l'an 3, (qui existait encore.) Ce plan ajoute à toutes les écoles précédentes, des *écoles spéciales* et un *institut* composé de cent quarante-quatre membres dont les honoraires ont été fixés depuis à 1500 fr. Il veut de plus que chacun ait la liberté de former des établissements d'éducation. En louant les progrès rapides de la révolution, il observe... « Que rien ne pouvait résister au »brusque débordement des idées philosophi- »ques, il dit : «que l'existence monstrueuse »du pouvoir royal au milieu d'une constitution »libre était assez réprouvée par tous les amis »de la liberté. » Ce membre de la Convention fait partie aujourd'hui de la chambre des députés, et de l'institut dont il disait alors «que »cet institut devait effacer en splendeur toutes »les académies des rois... (même celles de »Louis XIV), et raccorder toutes les branches »de l'instruction, » qui, selon lui était encore nulle, malgré tous les plans faits depuis 1789.

Tels furent à peu près les derniers résultats des inutiles travaux du comité d'instruction publique, de cette trop fameuse convention qui fut enfin dissoute le 28 octobre 1795.

IV.e ÉPOQUE.

Directoire exécutif. Conseil des Cinq-Cents et des Anciens du 28 *octobre* 1795 *au* 8 *novembre* 1799.

ART. 28.

17.e *Plan. Plus de rudiments.*

Le 25 février 1796, — l'on règle les études des *écoles centrales*. La physique et les mathématiques tiennent le premier rang. Les belles-lettres le dernier. L'on en établit deux à Paris: M..., député ex-conventionnel, leur inventeur, fait un pompeux éloge de ces quatre-vingt-dix écoles... « Qui semblent sortir tout-à-coup du » néant. — Les jeunes gens, dit-il, n'auront plus » à pâlir sur de tristes rudiments. — On ne bor- » nera plus leurs facultés intellectuelles à la seule » étude des mots et des phrases. — Ils ne seront » plus obligés de chasser les préjugés et les er- » reurs de tous les genres. » (C'est-à-dire qu'il ne sera plus question des vérités et des devoirs de la religion. Mais ce rêve impie n'eût pas plus de succès que les autres.)

ART. 29.

18.e *Plan. Du Bon Sens.*

Le 23 mai 1796, — M..., député dit, que les *écoles primaires* décrétées le 12 décembre 1792, le 30 mai 1793, le 21 décembre de la même année, le 18 mars 1794, et le 24 octobre suivant n'existent encore que dans les décrets, et veut que l'on fasse apprendre à lire,

avant d'établir des chaires d'italien, d'allemand, d'anglais, de celte, d'arabe, et même d'esclavon.

Art. 30.

19.[e] *Plan. Fêtes et Panthéon.*

Le 11 mai 1796, — M..., député ex-conventionnel, proposa de nouveau des *fêtes nationales*, *comme le plus vaste moyen* d'instruction publique; aussi le directoire fit-il tout ce qu'il put pour les établir. Dès le 23 octobre précédent, l'on avait décrété les *honneurs du Panthéon* comme source d'émulation. Mirabeau auquel on les décerna en 1791, fut jeté à la voirie en 1793, et en 1795 l'on traîna dans l'égout Montmartre, Marat qui les avait reçus en 1793. Il n'y reste que les cendres des deux chefs des impies, Voltaire et Rousseau, chefs au sujet desquels il s'éleva en ce jour une discussion assez vive au conseil des Cinq-Cents, pour savoir lequel des deux avait le plus contribué à la gloire et au bonheur de la révolution.

Art. 31.

Réclamations sensées et instructives.

Le 31 mai 1797, — M..., député des Cinq Cents, se plaignit de l'inutilité de tous les plans d'éducation... « Il est trop vrai de dire que nous » n'avons encore rien de bon. — Il existe des » établissements (trente-quatre seulement au » lieu des quatre vingt-dix decrétés). — Des pro- » fesseurs entretenus, — mais je ne vois d'élèves » nulle part. » Un autre s'opposa à la formation

d'une nouvelle commission en disant :... « Les » trois premières assemblées ont nommé des » *commissions encyclopédiques*... Qu'ont-elles » produit ? » Le 14 juin suivant, Gilbert des Molières dit dans un rapport sur les finances :... « L'instruction publique est nulle, et sa dé» pense est effrayante :... il y a des endroits où » le nombre des professeurs excède celui des » élèves... La partie morale de l'éducation est » absolument négligée. » Un exconventionnel régicide s'écria :... « Vous ne nous ramenerez » pas à une délirante superstition. » Roger Martin observe que,... « depuis plusieurs années, » l'ignorance semble se jouer des vains efforts » qu'on fait pour la combattre. » Luminais appelle les nouveaux établissements d'instruction... « De vains arsenaux de charlatanisme et » de pédanterie. »

Art. 32.

20.e *Plan. Écoliers de* 50 *et* 60 *ans.*

Le 7 décembre 1797, — le conseil des Cinq-Cents rejète les *écoles secondaires*, ajourne les *primaires*, conserve les *centrales* auxquelles l'on ne peut procurer d'élèves, malgré les efforts du directoire qui exigeait, pour toutes les places, des certificats de fréquentation des écoles nationales : ce qui y fit venir, dit-on, quelques écoliers de cinquante et soixante ans. Beaucoup de députés s'élèvent contre les pensions particulières qui renferment, selon eux, le *virus du royalisme et de la superstition.* Le directoire en ordonne la visite pour voir si l'on y enseigne les *droits de* l'homme, la *constitu-*

tion de l'an 3, les livres *élémentaires de la convention*, la *décade*, les *fêtes républicaines*, et la dignité du *titre de citoyen.*

ART. 33.

21.e *Plan. Système général d'éducation.*

Le 5 juin 1798, — M..., député des Cinq-Cents, dit : « L'empire de la philosophie est » menacé : l'ignorance se joue des efforts qu'on » fait pour la combattre;.. il faut élever enfin... » l'édifice imposant de l'instruction publique à » côté des ateliers obscurs d'incivisme et de » mensonge.... Il veut un système général et » complet, etc... » Un autre dit : « l'instruction » publique est sans vie et sans organisation:... » le royalisme a dévoré et corrompu la moitié » d'une génération. »

ART. 34.

22.e *Plan. Aveux humiliants. Prix des Plans.*

Le 19 juin 1798 M... député des Cinq Cents, d'après les tristes renseignements du directoire sur l'instruction, dit :... « Les mauvais succès » en démontrent le vice;... il propose d'appeler » au secours.... toutes les *têtes pensantes*,... » d'ouvrir *un concours*, et d'assigner un prix » au *meilleur plan*... Dix-huit siècles d'igno- » rance et de superstition... sont accumulés sur » les têtes vulgaires... Il faut publier une *ins- » truction familière* pour toute la république. »

Le 27 du même mois M..., député, dit :... «Nos lois nombreuses sur l'instruction sont des »*jalons*,... qui conduisent à *un désert*... Le *mo-*

»*ment est venu* de perfectionner. » (Quoi ? un désert.)

Le 6 novembre 1798 M... député, gémit sur l'état de l'instruction : ... « Pour l'an XII (de »la république — 1804.) tout Français, pour »être *citoyen*, doit savoir *lire* et *écrire*,... et cependant.... presque nulle part les *écoles primaires* ne sont organisées.... Vous venez de »réaliser une des plus belles conceptions de la »révolution:... *La conscription militaire* (dé»crétée le 5 septembre 1798.) C'est peut-être »le fondement le plus solide de la république... »mais nous laissons croupir la masse de la po»pulation dans l'ignorance, je dirai presque »dans l'abrutissement. » (Aveu bien humiliant pour le philosophisme révolutionnaire.)

ART. 35.

23.e *Plan. Lycées.*

Le 9 novembre 1798 M..., au nom de la commission d'instruction, propose un nouveau plan distribué en *cinq degrés* : *Ecoles primaires*, — *ordinaires* — et *renforcées*, — écoles — *centrales perfectionnées*, — et *écoles spéciales des beaux arts*, — *cinq lycées* avec trente professeurs ; — de plus : *Écoles vétérinaires*, — *écoles des sourds et muets*, — *école des aveugles*, société nationale des sciences, — d'agriculture — et d'arts mécaniques.

ART. 36.

24.e *Plan. Former des Républicains.*

Le 13 janvier 1799, M... député, proposa

d'obliger à une *éducation commune pour tous*... « Sans cela, dit-il, vos professeurs républi-» cains... tomberont dans la solitude, l'aban-» don et l'avilissement;... votre édifice s'écrou-» lera,... il faut déclarer que la France reprendra » ses rois, ou former des républicains capables » de soutenir votre ouvrage. »

ART. 37.

25.e *Plan. Philosophes Pontifes.*

Le 18 du même mois M..., député, en exposant son plan dit,... « Si vous voulez former des » républicains, méfiez-vous de la faiblesse des » parents, et de la dépravation des mœurs ac-» tuelles. » (Malgré la perfectibilité de Condorcet et de ses disciples,) il loue les *ignorantins*, (ce sont les frères des *écoles chrétiennes*) dont quatre, dit-il, suffisaient jadis aux besoins d'une ville de vingt-quatre mille âmes... Il ajoute... « Vous devez *tracer* d'une main *libre* » et *libérale*, les principes et les préceptes de la » morale publique... Philosophes, voulez-vous » *inutiliser* les prêtres, professez une morale » solide et plus pure, et plus raisonnable que » la leur. Soyez les pontifes de la morale uni-» verselle,... aucun culte ne doit faire partie de » notre instruction publique,... mais les rapports » de l'homme à l'Être suprême, doivent en être » le fondement. » (Vraie contradiction.)

ART. 38.

26.e *Plan. Plus de Pensionnats.*

Le 19 février 1799 M..., député, donne pour

base à ses idées sur l'éducation, la destruction des pensionnats,... « Fermez, dit-il, ces pen-» sionnats où les enfants... sont élevés comme » les eût désirés Louis XIV;... dans vos dépar-» tements, l'esprit public est anéanti,... et la jeu-» nesse sans instruction;... l'ancien gouver-» nement avait la politique de donner les plus » grands soins aux établissements où l'on pro-» fessait le principe de la conservation de la mo-» narchie. » Il conclut que, dans les nouveaux projets d'éducation, il en faut faire autant en faveur de la république. (Vains efforts.)

ART. 39.

27.ᵉ *Plan. Progrès de la Raison.*

Le 7 avril 1799 M..., député des Cinq-Cents, veut un enseignement libre... « qui mesurera, » dit-il, la leçon donnée au peuple par son » étonnante révolution ? ... Au milieu des dé-» fauts d'instruction, il a singulièrement gagné » du côté de la raison... » Un autre député ré-pondit à ce projet le 20, en disant : avec cette liberté (d'enseignement,) ou il n'y a pas d'ins-» truction, ou elle est celle de la superstition et » du fanatisme, » (c'est-à-dire de la religion ca-tholique)... « Versez le ridicule sur les institu-» tions détruites;... c'est à vous à donner aux » instituteurs une base connue. » (Problème resté sans résolution.

ART. 40.

28.ᵉ *Plan. Observations sur les Plans. Cahos.*

Le 20 avril 1799 M..., autre député des Cinq-

Cents, proposa sur les *écoles primaires* un projet qui fut le dernier avant l'élévation de Bonaparte. Cette question fut ajournée indéfiniment, malgré les instances de l'orateur qui dit à ses collègues : « Vous êtes tous pénétrés qu'il » *est temps enfin* de tirer l'instruction de *l'espèce » de cahos*, où elle est encore plongée... » Surtout... point d'éducation forcée... n'en faisons pas un épouventail.

Ses efforts furent aussi inutiles que ceux de tous les autres sophistes révolutionnaires, pour substituer à l'éducation du siècle de Louis XIV celle d'un philosophisme irreligieux et insensé. En lisant leurs ridicules et inutiles plans d'éducations, toute personne raisonnable ne sera-t-elle pas fondée à s'écrier avec un poëte païen (Juvenal) :.. « Que d'aveuglement et de vanité » dans l'esprit et les lumières des hommes !... *O cæcas hominum mentes, et lumina vana !* » et mieux encore avec l'Esprit Saint :... « Les impies ont formé des projets qu'ils n'ont pu réaliser,... leurs inventions ont irrité le Seigneur, » et n'ont servi qu'à multiplier les ruines... *Cogitaverunt (impii) consilia quæ non potuerunt stabilire... irritaverunt Deum in adinventionibus suis, et multiplicata est in eis ruina.* (Psau. 20 et 105.)

Après avoir vu le triste état de l'éducation en France, sous les assemblées constituantes, législative, conventionnelle, sous le directoire et les deux conseils depuis 1789, jusqu'au 10 novembre 1799, de l'aveu même des révolutionnaires, voyons ce qui s'est fait depuis Bonaparte jusqu'en 1819.

V.e ÉPOQUE.

Consulat et Empire de Bonaparte du 18 novembre 1799 au 11 avril 1814.

Le 18 brumaire an 8 (8 novembre 1799,) Bonaparte revenu d'Egypte au moment où l'on s'y attendait le moins, renversa en un instant l'effroyable colosse élevé, par tous les crimes réunis, sur les ruines de la religion et de la monarchie.

Art. 41.

Bonaparte à l'Institut. Curieux.

Cet homme extraordinaire avait été reçu *membre de l'Institut*, le 25 décembre 1797, après ses victoires d'Italie. Sa lettre de remercîment fut ainsi conçue :... « Citoyen Président, » le suffrage des hommes distingués qui com» posent l'Institut m'honore : je sens bien qu'a» vant d'être leur *égal*, je serai long-temps *leur* » *écolier*. S'il était une manière plus expressive » de leur faire connaître l'estime que j'ai pour » eux, je m'en servirais. Les vraies conquêtes, » les seules qui ne donnent aucun regret, sont » celles que l'on fait sur l'ignorance : l'occupa» tion la plus honorable comme la plus utile » pour les nations, c'est de contribuer à l'ex» tension des idées humaines. La vraie puis» sance de la république française doit consister » à ne pas permettre qu'il existe une seule idee » nouvelle, qui ne lui appartienne. »

Le Moniteur du 15 nivose an 6 (4 janvier 1798,) dans lequel on trouve cette curieuse lettre, dit

en rendant compte de la séance de l'Institut où Bonaparte fut reçu :... « Que cet homme ex-» traordinaire dont le citoyen *** (membre de » l'Institut et de la Chambre des pairs) a si bien » dit, dans la même séance, que c'était un *phi-» losophe qui avait paru un moment* à la tête » des armées, fit cette réponse en Italie, à des » généraux qui lui demandaient quel serait l'ali-» ment de son âme active, lorsque la paix l'au-» rait rendu à ses foyers.... *Je m'enfoncerai dans » une retraite, et j'y travaillerai à mériter un » jour l'honneur d'être de l'Institut*.... Ce jour-» nal dit... qu'il est arrivé à la séance sans faste, » y a assisté avec modestie, et a reçu avec *désin-» téressement* les éloges qui lui ont été prodi-» gués.... Un poëte, M. ***, lui a présagé la dé-» faite de l'Angleterre.... L'étranger a pu juger » que cette guerre serait vraiment nationale, et » que la ruine d'Albion seule y mettrait un » terme. »

Bonaparte, ce philosophe si *modeste* et si *désintéressé*, après avoir détruit la république et ses constitutions, s'occupa peu de l'instruction publique dans sa *nouvelle Constitution*. De toutes les laborieuses constructions du philosophisme, il ne consacra que l'*Institut*. Le reste appelait de nouveaux architectes : ils sont désignés par lui, et se mettent à l'ouvrage.

Art. 42.

29.e *Plan. Prytanées.*

Le 22 mars 1800, Lucien Bonaparte, ministre de l'Intérieur, fait approuver par les Consuls dont son frère était le maître, la di-

vision du *prytanée*, fixé à Louis-le-Grand pour les enfants de la patrie, en quatre prytanées. Six jours après l'on y en joignit un cinquième pour Bruxelles. Le collége de Louis-le-Grand, conservé d'abord sous le nom de *collége de l'Égalité*, puis sous celui d'*Institut central des boursiers*, fut converti le 2 juillet 1797 en *prytanée*. En proposant ce changement, Lucien Bonaparte dit : ... « Que depuis la suppression » des corps enseignans, l'instruction était *à peu » près nulle* en France. »

Le 24 décembre 1799, les fêtes républicaines instituées pour être l'une des bases de l'éducation, furent réduites à *deux*, celle du 14 juillet 1789, et celle du 1.er vendémiaire, jour de la fondation de la république, *une*, *indivisible* et *impérissable*. Bonaparte devenu le *maître absolu*, crut néanmoins devoir conserver encore quelque temps le nom de *république*.

ART. 43.

30.e *Plan. Écoles communales.*

Vers la fin de 1800, M. ***, l'un des architectes désignés par Bonaparte, présenta un nouveau plan d'éducation; *il loua le génie de ses devanciers* depuis 1789, avoua l'inutilité de leurs travaux, et donna pour base à son projet une profession de foi philosophique.... Il répéta comme les autres : ... « Que l'éducation » publique était presque nulle partout,... que » presque partout les *écoles centrales* étaient » désertes. » Il proposa des *écoles municipales* depuis six ans jusqu'à 12, et qui seraient confiées à des *maîtres d'école*. — Des *écoles com-*

munales ou espèces de colléges avec cinq instituteurs et un directeur qui devait donner des *leçons de morale* deux fois par décade. — Des *écoles spéciales* de législation, d'agriculture, de médecine, d'art vétérinaire, de beaux arts, d'arts mécaniques et chimiques, d'histoire naturelle, de littérature, des hautes sciences et des langues vivantes, etc., etc.... En parlant des *anciennes écoles*, l'auteur avoue... « qu'on » ne peut nier que la méthode d'enseigner n'y » fut admirable. » Son plan eût le sort de tant d'autres.

Quelque temps auparavant, M. *** régicide trop célèbre, avait écrit à Bonaparte pour lui demander « un *système complet d'institutions* » *républicaines*,... en lui disant : attaché depuis » long-temps à votre *renommée philosophique*, » et à votre gloire militaire, je n'ai pas attendu » que vous soyez puissant pour publier mon » opinion *sur vos vertus civiques* qui doivent » *fixer les idées* et nourir l'*espoir des vrais ré-* » *publicains.* » (Fait assez curieux.)

Art. 44.

31.e *Plan. Religion appelée au secours.*

Le 4 avril 1802, le ministre Portalis, en présentant au tribunat le concordat de 1801, dit au nom des departements :... « Il est temps que » les théories se taisent devant les faits :... point » d'éducation... sans religion :... l'instruction » est nulle depuis dix ans ;... toute la France » appelle la religion au secours de la morale et » de la société.... Que cette religion, qui a ci- » vilisé l'Europe,... et ses vertus soient toujours

» associées aux lumières qui nous éclairent. » Les révolutionnaires eux-mêmes applaudirent ou se turent. Tout changea de face et de langage. Le concordat promptement exécuté faisait espérer que la religion sans laquelle il n'y aura jamais de véritable éducation, allait en redevenir l'âme et le principe. Vain espoir! En opérant brusquement un changement extérieur, presqu'incroyable, il eut fallu pouvoir encore changer les cœurs. Le sabre de Bonaparte ne suffisait pas pour opérer ce prodige.

Art. 45.

32.e *Plan. Lycées. Bourses. Éloges.*

Le 20 avril 1802, M. ***, Conseiller d'État, rédige par ordre de Bonaparte, présente et fait adopter au tribunat, et au corps législatif *muet*, un nouveau plan d'éducation. L'on y retrouve des écoles primaires, — secondaires, — spéciales, — et, de plus, *des lycées* égaux en nombre aux cours d'appel avec 6400 bourses ou pensions, moyen jugé le plus sûr pour avoir des élèves; — trois écoles de médecine; — une école militaire; — liberté d'établir des *écoles secondaires* avec l'autorisation du Gouvernement, et la surveillance des Préfets.... M.***, orateur du tribunat au corps législatif, dit que ces encouragements allaient donner aux études en France une activité qu'elles n'avaient jamais eue que dans la capitale. (Il ne fut point prophète) Un orateur du Gouvernement ajouta... « que la philosophie qui rétablissait l'instruc- » tion avait aussi rappelé la religion. » (L'on ne s'en serait probablement pas douté.) Quoiqu'il

en soit, ce plan ne parlait point de l'enseignement des principes religieux, ce qui le fit échouer comme les autres, malgré tous les efforts de son auteur et de ses associés. Les élèves des *prytanées* dissous, refluèrent dans les *lycées* et y portèrent leur esprit d'impiété et de desordre. Contre le gré des sophistes, Bonaparte ordonna, le 10 décembre 1802, qu'il y aurait un aumônier dans ces établissements; mais le mauvais esprit et la corruption qui y régnaient, rendirent sa présence à peu-près inutile. Les élèves devaient étudier chaque jour le latin, l'histoire ancienne, les mathématiques et les sciences physiques. C'était, comme les projets antérieurs, une vraie Tour de Babel.

Art. 46.

33.e *Plan. Université.*

Le rédacteur de ce plan et de celui qui va suivre sur l'université, conventionnel régicide, s'était opposé fortement, le 12 décembre 1794, à tous projets de lycées et de corporation, salariés par la république pour enseigner la jeunesse; il s'était écrié : « Plus de corporations, » plus de privilèges dangereux pour la liberté,... » point d'écoles spéciales, monuments stériles » de l'orgueil des despotes :... on n'a plus besoin » de ces corporations qui ont été d'ailleurs fort » utiles dans des temps *peu éclairés.* » Le même homme, par ordre de Bonaparte, présenta, le 20 avril 1802, le plan *des lycées*, et le 10 mai 1806, celui de l'*université impériale*, corps... « chargé, dit-il, *exclusivement* de » l'enseignement et de l'éducation publique

»dans tout l'empire, corps dont l'organisation »sera présentée à la séance législative de »1810..: Ce projet n'a pas pour objet de dé-»truire, mais de consolider les institutions »nouvelles, et d'en lier entr'elles les diverses »parties. Un chef surveillera et dirigera toute »la corporation.» ce projet fut à l'instant adopté par le corps législatif *muet*, et sans nulle difficulté.

ART. 47.

34.e *Plan. Organisation de l'Université.*

Le 17 mars 1808, — sans attendre la loi qui devait être présentée au corps législatif muet, en 1810, Bonaparte fit rédiger par le même homme, un plan d'organisation de l'université impériale, plan qui fut pour son auteur, dit la Biographie moderne, la source de beaucoup de chagrins. Ce plan converti en *décret impérial*, est partagé en dix-neuf titres et en cent quarante-trois articles. — Sur le privilège exclusif de l'enseignement, — les facultés de théologie, de droit, de médecine, des lettres et des arts, — la hiérarchie des dignités et des places, — les bases de l'enseignement, — les devoirs des membres de l'université, — le célibat de quelques-uns, — la création de l'école normale pour former des professeurs, — les pensions de retraite, — les costumes, — les revenus et les dépenses.

ART. 48.

Calculs pécuniaires.

Le diplôme des maîtres allait de deux cents

à six cents francs, et devait se renouveler tous les dix ans. De plus, l'on en exigeait encore le quart tous les ans. La rétribution des élèves fut fixée au vingtième de leur pension. Celle des élèves des facultés de droit, par exemple, est, pour parvenir au doctorat, de cent quatre-vingts fr.; pour les douze inscriptions des trois années du cours, soixante fr.; pour le baccalaureat, soixante fr.; pour le premier examen, cent quarante-six fr., pour le second, y compris le diplôme, quatre-vingt-dix fr.; pour le troisième, quatre-vingt-dix fr.; pour le quatrième, deux cent quarante-huit fr.; pour la thèse, en tout, huit cent soixante-quatorze fr.; plus, vingt fr.; pour l'impression de la thèse. Le doctorat en médecine coûte quatorze à quinze cents fr.

Art. 49.

Titres et Pouvoirs.

Les rangs et les dignités étaient au nombre de quinze à vingt dans l'université impériale : — le grand maître, — le chancelier, — le trésorier, — le secrétaire-général, — les dix conseillers à vie, — les vingt conseillers ordinaires, — les trente inspecteurs-généraux, — les cinquante-quatre inspecteurs particuliers, — les vingt-six recteurs d'académies, — les cinq doyens des facultés, — les professeurs de ces facultés, — les proviseurs des quarante-trois lycées, — les censeurs, — les professeurs de ces lycées, les agrégés, — les principaux des écoles secondaires ou colléges, — les chefs d'institution, — les maîtres de pension, — les régens des colléges, — enfin, les maîtres d'étude.

Les administrateurs étaient au premier rang, et les maîtres au second. L'autorité du grand-maître s'étendait sur plus de trente mille lieues carrées. Il fallait une patente ou diplôme de l'Université pour enseigner même les premiers éléments, comme instituteur primaire, ou *maître d'école de village*, et tout était soumis à une rétribution, ce qui formait, dit-on, à l'Université, un revenu de plus de trois millions, en y comprenant une rente de quatre cent mille francs, seul débris du revenu des anciens colléges. L'État et les villes payaient outre cela plus de quatre millions pour les lycées et autres établissements d'instruction publique. Un décret du 31 juillet 1809, donna de magnifiques costumes aux chefs et aux officiers de l'Université. Un autre du 21 mars 1812 ordonne qu'il serait construit pour elle un vaste palais sur le quai des Invalides : mais ce décret ne fut point exécuté.

Art. 50.

34.e *Plan. Augmentation des Lycées. Diminution des petits Séminaires.*

Le 15 novembre 1811, — un nouveau projet décrété en cent quatre-vingt-treize articles, établit cent lycées au lieu de quarante-trois, et oblige les pensions à y envoyer leurs élèves âgés de plus de neuf ans. Ce décret réduit les *petits séminaires* à un seul par département. Leurs élèves sont placés sous la surveillance et la direction de l'Université. Il fixe la juridiction de ce corps sur ses membres, et l'étend jusqu'au pouvoir de les retrancher de

son sein. Bonaparte n'eut point le temps d'exécuter son décret sur l'établissement de cent lycées. Pour peupler ceux qui existaient, les décrets des 23 avril 1805, 17 mars 1808, et 2 mai 1812, y attachèrent cent cinquante bourses au compte de l'État, et cinquante aux dépens des villes et de leurs dépendances. Ils eurent aussi la faculté de recevoir des pensionnaires et des externes. On limita les degrés d'instruction dans les colléges pour forcer les élèves à passer dans les lycées. Malgré tous les moyens employés pour favoriser ces établissements que Bonaparte jugeait plus conformes à ses vues, ils tombèrent dans un tel discrédit, que beaucoup de parents ne voulaient pas même y accepter de places gratuites pour leurs enfants. Depuis l'heureux retour de Louis XVIII, l'on a senti qu'il fallait, avant tout en changer le nom, et on les a appelés: *colléges royaux.*

Art. 51.

34.e *Plan* (bis). *Nouvelle École Normale.*

Le 6 avril 1810, — l'*école Normale* inventée par la Convention à la fin de 1694, et renouvelée par Bonaparte en 1808, fut organisée par un statut de l'Université en quatre vingt-treize articles. Des élèves ayant fait au moins deux ans d'études dans les lycées sont choisis par les inspecteurs, et admis par le grand-maître, selon les besoins de l'enseignement. Ils doivent avoir au moins dix-sept ans, et s'engager avec l'autorisation de leurs parents à rester au moins dix ans dans l'Université.

Le cours de l'école normale était de deux ans. Il est aujourd'hui de trois. Après ce séjour qui n'entraîne pour les élèves d'autre dépense que celle du trousseau avec lequel ils se présentent, on les envoye dans différents collèges. L'admission dispensait, et dispense encore du service militaire.

Art. 52.

Statuts sages mal exécutés.

L'on trouve dans ce statut, ainsi que dans plusieurs autres règlements sur l'organisation et la discipline de l'université, de sages dispositions puisées dans les institutions sanctionnées par l'expérience des siècles. Elles eussent été plus utiles, si les louables intentions de l'homme éclairé qui était à la tête de l'université, et de plusieurs de ses coopérateurs, n'eussent pas été contrariées. Mais elles le furent dès l'origine, moins encore par l'ambition despotique et aveugle de Bonaparte, que par ce Philosophisme irreligieux qui corrompt tout, et menace la France d'une ruine entière, si la bonté infinie de Dieu ne la sauve encore par des prodiges imprévus, et que lui seul peut opérer. Cet ennemi juré de la Religion catholique et de tout bien employa tous les moyens possibles pour rendre inutiles ces dispositions. Il s'acharna principalement à la destruction de celles qui devaient en être la base, telles que celles-ci... (Statut du 6 avril 1810, p. 4, n.° 70.)....« Tous les dimanches, grand'messe » à neuf heures, et instruction religieuse, de » 11 heures à midi, vêpres à trois heures. Les

» fêtes solennelles, sermon après l'Evangile, » et salut après vêpres. On se conformera d'ailleurs, autant qu'il sera possible, à ce qui se » pratiquait dans les anciens colléges de l'Uni» versité de Paris : » paroles qui suffiraient pour faire l'éloge des intentions du grand maître, qui osa, en 1810, les placer en cet endroit. Mais que pouvait-il faire avec des instruments vicieux pour la plupart, et employés sans doute ou par erreur ou par impossibilité de s'en procurer d'autres ? L'impiété philosophique alla jusqu'à faire servir des maîtres, des parents mêmes, à la perte de leurs élèves, de leurs enfants, par l'esprit d'irreligion, d'indépendance, et de cette corruption de mœurs qui en est la suite inévitable. Les plus incrédules ont été forcés jusqu'à ce jour d'en reconnaître les déplorables effets. Plus de dix mois après le retour miraculeux du roi légitime, un ministre régicide célébra à la tribune du soi disant Corps législatif des cent jours, *l'enthousiasme des lycées pour Bonaparte*, et cette assemblée de rebelles et de parjures, vota... « des remer» cîments aux élèves de toutes les écoles », remercîments que, grâces au Ciel, tous les maîtres et tous les élèves n'avaient point mérités. L'exemple de M. le comte de Fontanes, qui refusa son ancienne dignité, eut des imitateurs, mais malheureusement en trop petit nombre.

ART. 53.

Facultés. Petits Séminaires. Modération du Grand-Maître.

Dans son décret du 17 mars 1808, sur l'organisation de l'Université, Bonaparte établissait dix facultés de théologie dans les dix siéges métropolitains, douze facultés de droit, cinq facultés de médecine, une faculté des sciences, et une faculté des lettres, auprès de chaque Académie. (L'almanach de l'Université pour 1810, en contient trente-trois.) Celles de théologie n'eurent point lieu, excepté à Paris. Chaque métropole avait, ainsi que les évêchés son séminaire, dû au zèle des prélats, et de leurs estimables collaborateurs, ainsi qu'à la charité des fidèles. Bonaparte autorisait les évêques à former aussi de petits séminaires, établissements qui existaient déjà dans la plupart des diocèses : mais bientôt leur nombre et leurs succès excitèrent la jalousie d'un Philosophisme qui sait se travestir sous toutes les formes. Un décret du 15 novembre 1811 en supprima beaucoup, mais surtout ceux qui, placés dans les campagnes, et éloignés du monde, prospéraient plus sûrement, et à moindres frais. Ce décret n'en conserva qu'un pour chaque département; il donnait à l'Université les bâtiments et les mobiliers de ces établissements, et voulait que les élèves de ceux qui étaient conservés, fussent forcés de fréquenter les lycées, ou les colléges communaux. Ici l'auteur du génie de la révolution dans l'éducation observe... « que le chef de l'Univer-

»sité était incapable de se livrer à des actes »aussi révoltants;... mais que Bonaparte qui »connaissait sa répugnance, chargea les pré- »fets et les procureurs généraux de veiller à »leur exécution. » L'opinion publique et l'honnêteté de plusieurs fonctionnaires publics, diminuèrent les funestes effets de ces mesures révolutionnaires.

Art. 54.

Défense des Écoles chrétiennes.

Ce Philosophisme qui veille sans cesse, comme le génie qui l'inspire, tâcha de profiter de ses nouveaux efforts en faveur des *écoles primaires*, pour inquiéter les *frères des écoles chrétiennes*. Il voulut les soumettre, ou même les agréger à l'Université. Mais la sage modération du grand maître parvint à les conserver dans leur ancienne manière de faire le bien.

VI.e ÉPOQUE.

Depuis le retour de Louis XVIII, le 3 mai 1814, jusqu'en 1819.

Art. 55.

Retour de Louis XVIII. Espérances.

L'Université impériale, malgré ses défauts, dut paraître préférable à toutes les institutions fabriquées depuis 1789. Elle rappelait une partie des règles et des études anciennes. Cédant à l'esprit du temps, elle y associa, à la vérité, trop d'autres objets d'instruction. Cette multi-

plicité ne sert en général qu'à unir des idées superficielles, et confuses à une présomption pire que l'ignorance. Elle excède les facultés du plus grand nombre, et fatigue les autres. Ces défauts n'eussent point empêché ce corps de rendre de plus grands services, en nous rapprochant de l'ancienne éducation, si la plupart de ses établissements n'eussent pas été viciés par cet esprit d'irreligion qui détruit tout, et n'établit que le désordre. Lorsqu'un concours de circonstances presqu'incroyables ramena, en 1814, le roi légitime, après vingt-cinq ans d'exil, tout devint enthousiasme. Chacun crut voir déjà ce qu'il désirait. La réforme de l'éducation se présenta à l'instant à l'esprit des pères de famille, et de tous ceux qui savent en apprécier l'influence sur le bonheur et la stabilité des empires. Si les cœurs se changeaient aussi facilement que les titres et les costumes, cet espoir n'eût pas été si difficile à réaliser.

Environné de ruines et de passions, Louis XVIII, par son ordonnance du 27 juin 1814, maintient l'université... « jusqu'à ce qu'il pût » être apporté à l'ordre actuel de l'éducation » publique, les modifications qui seront jugées » utiles. »

ART. 56.

35.e *Plan. Universités royales.*

Le 17 février 1815, — une nouvelle ordonnance du roi supprima l'université générale, et en créa douze particulières, avec un conseil

royal de douze membres pour réformer les abus existants dans l'instruction publique.

ART. 57.

36.ᵉ *Plan. Bonaparte rétablit l'Université Impériale.*

Le 30 mars 1815, — Bonaparte rétablit par un décret son université impériale, et l'un des ses ministres régicides loua, comme nous l'avons dit plus haut, les services rendus par ses élèves à la cause révolutionnaire. Ces éloges furent, sans doute, exagérés pour exalter encore davantage une jeunesse égarée et presque toujours moins coupable que ses maîtres. Ce fut alors que l'on vit d'une manière bien frappante la différence d'une bonne et d'une mauvaise éducation. Dans les maisons où elle était sage et religieuse, les élèves restèrent tranquilles et soumis; dans d'autres tout fut insubordination, menaces et violences. Ce sont d'utiles leçons dont nous n'avons pas encore profité.

ART. 58.

37.ᵉ *Plan. Commission royale d'Instruction.*

Le 15 août 1815, — Louis XVIII, rendu une seconde fois par la miséricorde divine aux vœux des Français, supprima de nouveau, par une ordonnance, la place du grand-maître, et lui substitua une *commission royale* composée de cinq membres; mais il conserva à l'université rétablie par Bonaparte... « son existence » provisoire, vu les difficultés des temps, espé» rant que bientôt il sera possible... d'établir

»par une loi les bases d'un système définitif »d'éducation. »

ART. 59.

38.e *Plan. Demande de Congrégation religieuse.*

En 1816, — une commission particulière nommée par le roi, et composée de Mgr. de Beausset, et de M. l'abbé Fressinous, M. l'abbé Eliza-Garay, M. Royer-Colard, et M. le vicomte de Chateaubriand, demanda des congrégations religieuses pour l'éducation de la jeunesse, et supplia Sa Majesté d'en confier la protection à Son Altesse Royal Mgr. le duc d'Angoulême. Ces demandes sont restées sans effet jusqu'à ce jour.

ART. 60.

39.e *Plan. Jury d'Éducation.*

Le 17 novembre 1816, — la commission royale d'instruction fit rendre une ordonnance sur ces *écoles primaires* que le philosophisme tourne et retourne dans tous les sens depuis près de 30 ans sans pouvoir arriver à son but. L'ordonnance soumet ces écoles à un *jury cantonnal*. Le curé du canton en est membre, mais le plus souvent sans utilité. Il ne peut seul s'opposer aux passions, aux idées, aux innovations révolutionnaires qui ne sont pas moins communes quand il s'agit d'éducation que dans les autres parties de l'administration. Le choix d'un instituteur est souvent un sujet de division. Son expulsion est beaucoup plus difficile

encore. Pourvus, moyennant quatre francs, d'un brevet de *capacité*, il en est qui parviennent à conserver l'enseignement malgré les pasteurs et tous les gens honnêtes du pays.

La même ordonnance accorde à l'université cinquante mille francs, pour des livres élémentaires décrétés vingt fois depuis la révolution, et jamais exécutés, ainsi que pour des *écoles modèles*, et pour des prix aux meilleurs maîtres de ces écoles, prix dont la juste distribution nous paraît fort difficile.

ART. 60.

40.e Plan. Écoles lancastriennes. Réflexions.

En 1817, — des actes publics du gouvernement établissent des *écoles à la Lancastre*, dont on changea le nom en celui d'écoles *d'enseignement mutuel*. Vers 1780, dit-on, l'Anglais Bell, ne pouvant suffire dans l'Inde à l'instruction des enfants qui lui étaient confiés, eut recours à de jeunes élèves pour le seconder. Le Quacker, Lancaster, rapporta cette méthode de l'Inde à Londres, et en tira beaucoup de profit. Son principe était de ne point parler de religion aux enfants jusqu'à quinze ans. Un ministre régicide fit adopter cette méthode de Lancastre par Bonaparte, le 27 avril 1815,... « *Comme l'une des bases... du système de la* » *perfectibilité humaine.* » Selon Fleury, Fénelon et tous les bons maîtres, la première étude des enfants doit être celle de la *religion* et de *la vertu*, et les instituteurs doivent les leur enseigner plus encore par leurs exemples que par leurs discours. Seront-ce les *maîtres*

lancastriens qui n'enseignent *rien*, ou les enfants *moniteurs* qui enseignent comme on peut le faire à *douze ans*, qui réaliseront ces conseils au milieu de deux ou trois cents enfants? Les élèves de ces écoles doivent en quinze mois, dit un rapport de la société de Paris, avoir fini leur éducation : mais savoir lire, écrire, chiffrer, et même arpenter, n'est point *l'éducation*, dont le but principal est de former à la connaissance, à l'amour, et à la pratique de tous ses devoirs. D'ailleurs, au bout de ces quinze mois que fera-t-on de ces enfants âgés de dix à onze ans, ou de douze au plus? L'origine de ces *écoles lancastriennes* ne pouvait être pour elles d'un heureux augure sous le roi légitime, fils aîné de l'église. Elles ont été *une mode* pour les partisans de la nouveauté, *une illusion* pour quelques amis du bien, et une *affaire de combinaison* impie pour le philosophisme anti-chrétien. Que les personnes honnêtes et religieuses qu'elles ont un peu tourmentées, se rassurent. Le bon sens public les a jugées. Avec le secours de Dieu, elles s'en iront comme les *théophilanthropes* de 1797. Leur inquiétante apparition aura rendu aux frères des écoles chrétiennes autant de services, que les journaux et pamphlets de l'impiété, en rendent aux missions en excitant de toutes parts le désir de les posséder. Ce résultat nous rappelle la consolante et belle réponse de Joseph pour dissiper les craintes de ses frères après la mort de Jacob, en 2316... « Ne craignez point... vous avez eu dessein de me faire » du mal, mais Dieu a changé ce mal en bien. » *Nolite timere;... vos cogitâstis de me malum :*

sed Deus convertit illud in bonum. « Il l'a fait »pour m'élever et sauver plusieurs peuples... »Ne craignez point : je vous nourrirai vous et »vos enfants. » *Vertit... in bonum, ut exaltaret me... et salvos faceret multos populos : ... Nolite timere : ego pascam vos et parvulos vestros.* (Genes. 50.) Puisse le retour des ennemis de la religion, et des propagateurs d'innovations dangereuses, procurer à cette tendre mère la consolation de leur appliquer ces touchantes paroles !

CHAPITRE XVII.

Récapitulation des expériences infructueuses du Philosophisme révolutionnaire sur l'éducation, de 1789 *à* 1819.

1°. — Destruction rapide, dès 1789 et 1790, des congrégations, des universités, collèges et autres établissements chargés en France de l'éducation de la jeunesse.

2°. — Environ quarante plans, projets, rapports et décrets sur l'éducation, sous les assemblées constituante, législative, conventionnelle, sous le directoire, les deux conseils, le consulat, l'empire, et la monarchie. Sans compter plus de cent discussions rapportées, ainsi que ces plans dans le Moniteur, — et le tout sans succès.

Art 1.

Trente-six Écoles différentes.

3°. — Trente ou quarante espèces d'écoles

proposées, combattues, établies, renversées, reconstruites, supprimées, et enfin refondues en partie dans l'université, qui elle-même appelle et attend de nouveaux changements. En voici une liste encore incomplète.

Écoles primaires.
Écoles secondaires.
Écoles communales.
Écoles centrales.
Écoles spéciales.
Écoles municipales.
Écoles aerostatiques.
Écoles normales.
Écoles sanitaires.
Écoles métallurgiques.
Écoles d'arts et métiers.
Écoles de natation.
Écoles de trompettes.
Écoles militaires.
Écoles de Mars.
Écoles d'hydrographie.
Écoles de topographie.
Écoles des enfants de la patrie.
Écoles des fils de sans-culottes.
Écoles des orphelins de la patrie.
Écoles des enfants naturels.
École polytechnique.
École de poudre révolutionnaire.
École du forage des canons.
École de chimie.
École de botanique.
École d'économie rura.
École des théophilanthropes.
École des sciences physiques.
École d'histoire naturelle.
École de mathématiq.
Écoles des langues.
École de statistique.
École d'idéologie.
École de science sociale
École à la lancastre.

Art. 2.

Trente-neuf sujets d'étude.

4.° — Environ quarante objets d'instruction

contenus dans les plans encyclopédiques faits depuis 1789 pour remplacer l'ancienne éducation, objets dont voici une idée :

La lecture.
L'écriture.
L'arithmétique.
L'arpentage.
La géométrie.
Le travail des grands chemins.
Le service des hôpitaux
La grammaire.
La langue française.
Les langues vivantes.
La langue grecque.
La langue latine.
La géographie.
La chronologie.
Les droits de l'homme.
La constitution.
L'histoire ancienne.
Les annales républicaines.
Les faits patriotiques.
L'histoire de France.
L'algèbre.
Les mathématiques.
L'hygiène.
La botanique.
Les maladies des enfans
Les exercices militaires
La morale universelle.
La mythologie.
L'économie politique.
La législation.
La science sociale.
La philosophie.
Le catéchisme du genre humain.
L'escrime.
La gymnastique.
Le calendrier républicain.
Les fêtes nationales.
Le catéchisme des sans culottes.
Enfin les idées libérales,

Art. 3.

Calculs des Élèves de mathématiques.

5°. — Plus de huit cent mille enfants français, qui ont aujourd'hui de dix-huit à trente-huit ou quarante ans, ont été appliqués depuis 1789 en tout, ou en partie à ces différents genres d'instruction. Combien entend-on citer

parmi eux, d'auteurs de bons ouvrages ? de professeurs distingués ? d'hommes d'une réputation solide et bien motivée ? Combien dans tous les états, cite-t-on d'hommes vraiment estimables au jugement du siècle de Louis XIV ?

6°. — Parmi ces huit cent mille enfants, cinq cent mille au moins, depuis trente ans, ont étudié les *mathématiques*; car le philosophisme en *a mis partout* à la place des sciences morales, pour mieux dessécher les cœurs, et beaucoup de parents les ont prises pour la route de la fortune, ou ont été entraînés par l'esprit du temps. De tant d'études mathématiques, combien est-il sorti jusqu'à ce jour, de maîtres, d'ingénieurs, de mathématiciens, d'astronomes célèbres, de dignes émules de ceux que la France a produits de 1650 à 1750, temps où l'on ne forçait pas tous les élèves, même ceux des petits séminaires, à partager *dès la troisième* leur esprit et leur temps, entre les mathématiques et les humanités ?

7°. — Parmi ces cinq cent mille élèves des mathématiques, en y joignant encore tous les mathématiciens révolutionnaires, combien en est-il depuis l'académicien Condorcet, maître, disciple, et victime des jacobins, jusqu'aux jeunes insurgés de nos écoles, qui aient réalisé la glorieuse prérogative attribuée aux mathématiques, de *rectifier* les idées, de rendre l'esprit *juste* et le jugement *solide?*

8°. — Outre les cinq cents collèges, et les quinze ou dix-huit cents pensions, qui ont leurs maîtres de mathématiques, l'on a vu plusieurs institutions de demoiselles avoir aussi leurs leçons, et même leurs exercices publics de

mathématiques. Pense-t-on qu'il soit sorti de là beaucoup d'épouses dignes de cet éloge de l'Esprit Saint... « Une femme vertueuse et mo- » deste est une grâce qui surpasse toute grâce ;... » elle *édifie* sa maison,... fait le bonheur de son » mari, et double le nombre de ses années. » *Gratia super gratiam mulier sancta et pudorata... ædificat domum,... mulieris bonæ beatus vir, et numerus annorum illius duplex.* (Eccli. 26. et prov. 14.)

Cette étude des mathématiques, si utile lorsqu'elle est dirigée par la vraie connaissance des besoins de la société, et quand elle éclaire l'entendement sans égarer le cœur, selon l'expression de Montucla. (*Hist. des math. t.* 1. *p.* 19. — 1758.) Cette étude paraît être de nos jours, une de celles que Dieu a frappées d'une plus grande stérilité. Nous entendons dire que l'on a de la peine aujourd'hui, à trouver en cette partie des élèves vraiment distingués par l'ensemble d'une bonne éducation, et des professeurs capables, sous tous les rapports, d'inspirer une entière confiance.

Art. 4.

Philosophie en latin avant 1789.

9°. — Depuis plusieurs siècles, les élèves destinés à l'état ecclésiastique, à la magistrature, au barreau, à la médecine, au génie, etc.,.. suivaient en sortant de rhétorique, un cours réglé de philosophie; ils étudiaient dans la logique, l'origine et la nature de nos idées, et les règles à suivre pour découvrir ou exposer la vérité. La métaphysique leur faisait connaître

l'Être en général, et le souverain auteur de tous les êtres. La spiritualité, la liberté, et l'immortalité de notre âme, les conduisaient à la morale qui nous enseigne nos devoirs envers Dieu, envers nos semblables, et à l'égard de nous-mêmes. La physique leur développait ensuite les propriétés générales et particulières des corps, et reportait leur cœur vers Dieu, par une admiration éclairée des principaux phénomènes, que le ciel et la terre offrent à nos regards. Ce cours se faisait en latin, ce qui portait les bons élèves à rechercher leurs connaissances en cette langue, et même à les étendre en relisant des écrivains du siècle d'Auguste. La philosophie de Lyon rédigée avec ordre, clarté, correction de style, souvent même avec assez d'élégance, nourrie de citations des auteurs les plus célèbres, joignait à ces avantages celui d'offrir, à la fin de la morale, les principales preuves de la divinité de la religion catholique. Le cours de philosophie finissait ordinairement par des thèses publiques, thèses dont le succès était la gloire des maîtres, l'encouragement des élèves, l'espérance des parents et des amis du bien.

Art. 5.

Philosophie en français depuis 1789.

Depuis la révolution il n'existe presque plus de cours réglé de philosophie en latin que dans les séminaires, et dans quelques bonnes pensions. L'esprit du temps y a fait substituer, du moins dans plusieurs établissements de l'Université actuelle, des leçons de philosophie en

français deux ou trois fois par semaines, leçons dont le sujet et la direction dépendent beaucoup des idées et des sentiments du maître. S'il n'est point attaché à la religion et à la monarchie, plus il a d'esprit, plus il est dangereux pour une malheureuse jeunesse dont les corrupteurs font beaucoup plus de mal à la France que les assassins des grandes routes. Voici le résultat de cette innovation.

— Cessation des cours de philosophie en latin, cours qui ont contribué à former les hommes distingués qui nous ont précédé. L'on devait les suivre *seuls* pendant deux ans.

— Leçons de philosophie française sans sujet et sans principes fixes et constants.

— Maîtres et élèves de philosophie ne sachant plus parler latin, et oubliant la langue du siècle d'Auguste.

— Plus de thèses publiques pour soutenir l'émulation; car l'acte du licencié ès-lettres n'en mérite pas le nom. Nous en avons plusieurs sous les yeux; ce n'est qu'une question générale de philosophie, telles que celles-ci, *de la sociabilité*, *de la liberté*, *de l'individualité*. L'élève établit sa question dans un programme imprimé en latin, et y répond en français. Ce fruit des cours modernes de philosophie nous paraît au moins bien médiocre.

En lisant des programmes qui annoncent plus d'esprit que de bonne instruction, nous gémissons sur le malheur des élèves.... Puisse la bonté divine leur accorder un amour assez éclairé de leur propre bonheur pour préférer la philosophie de Pascal dans *ses Pensées*, de Fénelon dans son *Existence de Dieu*, de Male-

branche dans sa *Recherche de la Vérité*, et surtout du grand Bossuet, dans sa *Connaissance de Dieu et de soi-même* aux chimères et aux erreurs d'une idéologie inintelligible, d'un matérialisme insensé, et d'une métaphysique révolutionnaire. Que les élèves les plus raisonnables se demandent chaque jour, chaque semaine, et à la fin de l'année, ce qu'il leur reste de *positif* et d'*utile* de ces vaines théories sans fondement et sans preuves.

Art. 6.

Droit et Médecine.

Passons aux écoles de droit et de médecine.

10.° — En sortant de ces cours de philosophie française, souvent même en suivant ces cours et d'autres encore, (car aujourd'hui l'on confond tout) les élèves entrent à l'école de droit. Ils doivent, pendant trois ans, en recevoir les leçons sur le droit romain et le droit français. Ceux qui se consacrent à l'art de guérir suivent les cours de médecine. Mais ces deux facultés qui se glorifiaient autrefois de leur grande connaissance de la langue latine, et de la facilité avec laquelle les maîtres et les élèves la parlaient, paraissent avoir perdu cet avantage. Les maîtres actuels, hommes pour la plupart très-instruits, et formés par l'ancienne éducation, pouvaient encore le conserver, si les élèves y eussent été préparés par un cours de philosophie fait en latin. Cela sera impossible à leurs successeurs. Dans ces deux facultés, ainsi que dans celle des lettres, plus d'exercices, plus de thèses en cette langue. Dans les actes qui en portent en-

core le nom, les questions posées en latin sont aussi résolues en français.

Voilà le résultat extérieur des études actuelles. Quant aux dispositions morales, et à la religion sans laquelle il n'y aura jamais d'instruction vraiment utile, et dont on n'abuse point; quant au nombre de ceux qui sont réellement appliqués à l'étude pour tâcher d'acquérir les connaissances nécessaires à leur honorable et importante vocation; et, dans tout ce qui concerne la conduite des élèves en général, au milieu de tant de séductions, nous n'avons pas de renseignements assez positifs pour oser exposer nos craintes. Nous connaissons des élèves de ces écoles qui savent se faire estimer, même par les amis du désordre. Parmi plus de trente mille sujets qui en sont sortis depuis leur rétablissement, puissent-ils avoir beaucoup d'imitateurs!

Art. 7.

Calcul des Enfants pauvres, mal élevés par la révolution.

11.° — Outre les élèves de ces écoles plus élevées dont nous venons de parler, plus de cinq millions d'enfants des classes inférieures ont dû recevoir une instruction quelconque de ces milliers d'instituteurs et d'institutrices formés et réformés si souvent depuis 1789. Quelles leçons, quels exemples, leur ont-ils donnés? Ceux de ces cinq millions d'enfants, et de plusieurs autres millions restés sans aucune éducation, ceux, disons-nous, qui ont survécu aux guerres et aux sanglants désastres de

la révolution, forment aujourd'hui la partie la plus nombreuse de la société de 16 à 40 ans. Dieu seul sait combien il se trouve parmi eux, d'enfants de l'impiété et du désordre, genre de victimes dont le nombre par les mariages mal préparés, et par des unions plus criminelles encore, s'augmente et s'augmentera tous les jours, si la religion n'y met un terme.

ART. 8.

Crimes des Élèves de la révolution.

12.° — Depuis long-temps les papiers publics offrent sans cesse des désordres et des crimes commis par des jeunes gens de l'un et de l'autre sexe, nés et élevés dans la révolution, sans compter ceux de ses anciens partisans. L'on y voit filouteries et voles de tous genres, libertinage effréné, viols, incendies, sacrilèges, assassinats, suicides, et même des parricides multipliés, ce qui doit causer encore plus d'horreur. Cet exécrable forfait, des païens n'ont osé le prévoir dans leurs lois, ne le croyant pas possible : et c'est au sein du christianisme, ou plutôt de ce philosophisme régénérateur qui a substitué sa funeste éducation à celle de la religion catholique, que l'on voit se multiplier par les mains de ses élèves, *même les parricides.* La France, dit Moreri, possède plus de trois mille villes. Chaque ville a sa prison ou sa maison d'arrêt. D'après le récit des journaux, et même des magistrats, il est peu de ces lieux de détention qui ne renferment plus d'enfants de la révolution que d'autres coupables. Parmi ces déplorables élèves de l'impiété il en est de

différents degrés d'âge et d'éducation. N'a-t-on pas déjà vu plusieurs procédures criminelles contre des jeunes gens sortis depuis peu d'années des colléges et des autres écoles publiques ? Tout récemment sur huit voleurs arrêtés à Paris, l'aîné n'avait pas quinze ans. La justice est souvent effrayée et de la multiplioité toujours croissante des jeunes criminels, et de la perversité des crimes dans un âge qui devrait être encore celui de l'innocence. Si quelqu'un doute de la cause de ces maux, qu'il réfléchisse sur ces horribles paroles, tracées par un écolier de seize ans avant de se suicider dans un des colléges de Paris : *Je lègue mon âme à Voltaire et à Rousseau qui m'ont appris à mépriser la superstition.* Qu'il demande aux familles, aux pasteurs, aux maîtres et aux magistrats quel a été, depuis trente ans, le respect pour Dieu, pour les parents, pour les mœurs et pour tous les devoirs de la société, dans le cœur de la plupart des cinq à six millions d'élèves de notre éducation philosophique et révolutionnaire.

Art. 9.

Portrait affligeant des Élèves du philosophisme.

Si toutes ces voix pouvaient lui répondre, leurs réponses réunies, lui apprendraient que si l'esprit du temps, comme l'observe Mgr. le cardinal de la Luzerne, (écrit sur l'éducation en 1816) avait déjà, avant 1789, fait dégénérer l'instruction publique en quelques endroits, malgré la solidité de ses principes et de ses méthodes ; depuis cette époque, en rejetant ces

principes et ces méthodes, l'on a corrompu l'éducation toute entière. Il verrait, qu'à l'exception d'un certain nombre de maîtres vertueux, et de jeunes gens de l'un et de l'autre sexe, que Dieu a préservés de la contagion dans toutes les classes, l'on trouve trop communément dispersés parmi les autres ;

Le mépris ou l'indifférence de la religion ;

L'incrédulité, et quelquefois le blasphême ;

L'ignorance des lois de Dieu et de son église ;

La violation ouverte de ses commandements;

L'éloignement ou la profanation des sacrements;

La désobéissance, et même l'outrage envers les parents;

L'insubordination à l'égard des maîtres ;

L'esprit d'indiscipline et de rebellion ;

La licence dans les discours et les actions;

Le goût des mauvais livres et des actions criminelles ;

L'ardeur des plaisirs et de l'indépendance.

L'effronterie dans les regards et dans le maintien;

L'ignorance ou le mépris de l'ancienne politesse ;

Le dégoût de l'étude et de l'application ;

L'amour des opinions philosophiques et révolutionnaires ;

La dérision des pratiques religieuses ;

Le défaut de sentiment pour les bons livres du siècle de Louis XIV, et surtout pour le traité des études du sage Rollin ;

Le mépris de la vieillesse et des anciennes mœurs :

L'ambition et la passion de l'argent même à cet âge;

La vanité présomptueuse et l'abus de l'esprit;

Enfin, l'incohérence et le mauvais usage de connaissances variées, mais trop superficielles et amassées sans ce goût, cet ordre, cet enchaînement méthodique et cette pureté d'intention qui peuvent seuls rendre l'instruction vraiment utile.

Puissions-nous avoir été trompés par notre zèle et par le défaut de meilleurs renseignements, au moins dans une bonne partie, de ce que nous avons dit sur l'éducation en France, depuis 1789 ! Puisse un nombre de parents et de maîtres, beaucoup plus grand que nous le croyons, être autorisé devant Dieu à adresser à leurs enfants et à leurs élèves, lorsqu'ils entrent dans le monde, ces paroles de Louis XIV à son petit fils, Philippe V, appelé au trône d'Espagne, paroles rapportées par l'estimable auteur des Mémoires Ecclésiastiques du dix-huitième siècle. (*T.* 1. *p.* 127.)... « Conservez » *la pureté de votre éducation*... Faites honorer Dieu... Déclarez-vous en toute occasion » pour la vertu, et contre le vice..., et ne » manquez jamais à aucun de vos devoirs, sur» tout envers Dieu. »

CHAPITRE XVIII.

Récapitulation sommaire des tentatives, du progrès et des expériences du Philosophisme révolutionnaire de 1715 à 1820.

ART. 1.

Sa naissance sous Louis XV dans la minorité.

1.° — Dès la mort de Louis XIV, arrivée en 1715, après un règne de soixante-douze ans, le plus glorieux pour la France, le plus utile aux lettres, aux sciences et aux arts pour l'Europe entière, le Philosophisme commence à paraître, et à secouer le joug des principes religieux du dix-septième siècle. Il profite de la minorité de Louis XV, monté sur le trône à cinq ans, et du changement introduit dans les mœurs, à Paris surtout, par les vices brillants de la régence. Il est secondé par l'ardente cupidité et le bouleversement des fortunes, dus au système de Jean Law, Ecossais, né d'un coutelier, à Edimbourg, en 1688; séducteur de la fille d'un lord, à Londres; meurtrier du frère de cette femme; échappé à la potence par sa fuite en Hollande, en Italie, en Sardaigne; ministre, en 1719, des finances de la France, dont il promettait de payer les dettes avec du papier; chassé de France en 1720, et mort, presque dans l'indigence, à Venise, en 1729.

Art. 2.

Obstacles à sa marche sous le cardinal de Fleury.

2°. — Suspension des progrès du Philosophisme de 1726 à 1743, sous la sage administration du cardinal de Fleury, né à Lodève en 1653, et mort à Paris en 1743; ministre sous lequel la France a un peu respiré dans le dix-huitième siècle. Son principe était que la France devait repousser les esprits à innovation, les *faiseurs*, et suivre les traces anciennes.

3°. — En 1743, renouvellement des tentatives du Philosophisme, sa conjuration déguisée d'abord, puis assez ouverte contre les principes religieux du siècle de Louis XIV, et contre les grands hommes, dont la gloire irrite sa jalouse impuissance.

Art. 3.

Sa coalition encyclopédique.

4°. — Vers 1750, sa coalition avec les dupes et les impies pour construire ensemble une nouvelle tour de Babel, sous le nom d'*Encyclopédie* ou de Dictionnaire de toutes les connaissances humaines.

5.° — En 1762, ses succès dans la destruction des Jésuites, ce qui lui élargissait la voie pour redoubler ses attaques contre les autres ordres religieux, contre le clergé séculier, et par suite nécessaire contre la Religion elle-même.

ART. 4.

Sa joie sur les Jésuites et le Dauphin.

6°. — En 1765, sa joie à la mort du Dauphin, fils de Louis XV, père de Louis XVIII, prince instruit, très-pieux, d'un caractère ferme et opposé à toutes les erreurs philosophiques.

7°. — Nouveaux efforts de 1765 à 1789 pour propager en France et en Europe les mauvais livres contre la Religion, l'autorité royale, les mœurs, les institutions anciennes, et les faire arriver sous tous les formats, sous tous les titres, à tous les prix, et même gratuitement, jusque dans les antichambres, les cabarets, les corps-de-gardes, et les chaumières.

ART. 5.

Ses succès en Amérique.

8°. — Victoire remportée par le philosophisme révolutionnaire sur les principes conservateurs de la monarchie, lorsqu'il parvint en 1776 à faire soutenir par le roi de France, les Anglo-américains insurgés contre le roi d'Angleterre, leur souverain légitime.

9°. — Augmentation de ses espérances par l'appel, en 1778, d'un Génevois (M. Necker) au ministère, d'un républicain pour administrer le royaume de Louis XIV, d'un ancien caissier de banque pour régir les finances d'un grand empire, enfin, d'un calviniste philosophe pour siéger au conseil du fils aîné de l'église.

Art. 6.

Crédulité de ses adeptes en France.

10.° — Présage des succès du philosophisme dans la crédulité ridicule et insensée à laquelle Dieu livre ses adeptes. Ne voulant plus croire à l'Évangile, ils deviennent le jouet de tous les charlatans de l'Europe. Une espèce d'illuminé, le comte de Saint-Martin, les remplit de ses visions ; Mesmer les électrise par ses secrets magnétiques qu'il leur vend au poids de l'or : ils sont mystifiés par Joseph Balsamo, se disant en France le comte de Cagliostro, aventurier né à Palerme en 1743, ancien garçon apothicaire, Franc-Maçon universel, vivant de désordres et d'escroqueries, presque divinisé en 1783 à Paris, où il prophétisait et évoquait à la volonté des amateurs les morts de tous les siècles, César, Clovis, Mahomet, Charlemagne, Jeanne-d'Arc, Henri IV, Marie de Médicis, etc. ; exilé par le parlement de Paris en 1786, condamné à Rome en 1791, à une prison perpétuelle, et mort en 1795 dans cette prison.

Art. 7.

Préparatifs de la rebellion.

11°. — En 1787 et 1788, le philosophisme resserre les liens entre les Francs-Maçons, les encyclopédistes, les illuminés, les frondeurs, et les factieux de tous les genres : il prélude à la grande explosion par des révoltes en faveur des parlements, par la rébellion des ouvriers

de la manufacture Réveillon, faubourg Saint-Antoine à Paris, et en soufflant de toute part, au nom du *patriotisme*, la désobéissance et la sédition ; ce qui fait déjà périr plus de deux cents personnes.

ART. 8.

Explosion de 1789.

12°. — Enfin, 1789 arrive. Les États-généraux composés de douze cent treize députés des *trois ordres*, environ trois cent du *clergé*, trois cent de la *noblesse*, et plus de six cent du *tiers-état*, sont installés à Versailles le 5 mai 1789. L'explosion révolutionnaire commence, et met le feu aux matières inflammables, préparées depuis long-temps par l'impiété philosophique, et par toutes les passions, ses alliées naturelles.

ART. 9.

Assemblée constituante.

13°. — Du 5 mai 1789, au 1er octobre 1791, la majorité des États-généraux, métamorphosée par elle-même, en *assemblée constituante*, malgré les vives et inutiles réclamations de l'autre partie, entreprend la démolition de l'ancienne France, opération si rapide, qu'en quinze ou vingt mois elle détruit l'ouvrage de douze à treize cents ans. Elle anéantit les trois ordres de l'État, le nom des trente-deux provinces, les trente-deux intendances, les treize parlements ou cours supérieures, douze ou quinze mille autres tribunaux, les charges de

judicature et autres, les vingt Universités, les droits attachés à quarante mille fiefs et châteaux, les privilèges des pays d'Etat, les corporations jurandes et maîtrises de tous les arts et métiers; elle supprime l'ancienne discipline de l'Église, environ cinquante évêchés, trois cents chapitres, deux cents institutions religieuses, de l'un et de l'autre sexe, abbayes et couvents réunis en congrégations ou maisons particulières; abolit les vœux de religion, les ordres de chevalerie; s'empare de tous les biens du clergé; détruit, vend ou donne les monastères, les églises, et autres bâtiments; déclare vacans les évêchés et les cures dont les titulaires ne prêteront pas serment à sa constitution civile du clergé; renverse les congrégations enseignantes de l'un et de l'autre sexe, les académies, et jusqu'aux associations religieuses, dévouées au soulagement et à l'instruction des pauvres, en un mot, toutes les anciennes institutions de la religion et de la monachie. Elle croit les remplacer toutes, en créant *sur le papier*, une royauté, une église, une administration, une magistrature constitutionnelles. Elle présente sa constitution à Louis XVI, le force à l'accepter, le félicite sur son acceptation, lui promet, ainsi qu'à la France, gloire, prospérité, bonheur, et cède la place à une autre assemblée de législateurs enfantée par elle.

Art. 10.

Assemblée législative en 1791.

14.°—Du 1er octobre 1791, au vingt septembre 1792, la majorité des sept cent quarante-cinq

députés de *l'assemblée* dite *législative*, complète et perfectionne les destructions de la constituante sa mère. Elle secoue et renverse sans peine le 10 août 1792, le nouveau trône constitutionnel qui n'a ni fondement ni racine. Elle relègue dans la prison du temple le roi et sa famille; fait ou laisse arrêter de toutes parts les Français, prêtres et laïques, fidèles à leur Dieu et à leur roi; autorise, permet ou tolère les massacres du 2 septembre; appelle la *convention*, et se retire.

Art. 11.

Convention. 1792.

15°. — Du 21 septembre 1792 au 28 octobre 1795, cette *Convention*, dont l'histoire n'oubliera pas plus le nom que les crimes, enveloppe des filets sanglants de l'anarchie, de la proscription, de la terreur et de la mort, le roi et la famille royale, les prêtres, les nobles, les magistrats, les militaires et les citoyens, les pauvres et les riches, les hommes et les femmes, les puissants et les faibles de tous les partis, en un mot tous les habitants de la France, sans en excepter le Prussien Anacharsis Cloots, orateur du genre humain, ni l'incorruptible Robespierre lui-même, malgré son titre de chef des régicides et des jacobins vrais patriotes. Sa féroce majorité triomphe au dehors par la bravoure des armées, au-dedans par l'activité des bourreaux. Enfin le ciel qu'elle outrage par ses forfaits et ses blasphèmes tourne contre elle ses propres fureurs. Elle alimente ses échafauds avec ses membres, se divise, se déchire, se dissout,

et de sa dissolution elle fait sortir le directoire et les deux conseils.

ART. 12.

1795. *Directoire et les deux conseils.*

16°. — Du 28 octobre 1795 au 10 novembre 1799, le directoire composé de cinq membres, le corps législatif, formé de deux conseils, l'un de cinq cents députés, et l'autre de deux cent cinquante, se traînent vers leur perte, en montant et descendant à travers les ruines vivaces de la monarchie, et les fantômes croissants ou décroissants de la république, colosse révolutionnaire qui n'a plus de force réelle qu'à ses extrémités par la valeur intrépide de ses innombrables soldats, dont un Corse va se servir pour renverser ceux qui l'ont élevé.

ART. 13.

1799. *Bonaparte, premier Consul.*

17°. — Du 10 novembre 1799 au 18 mai 1804, Bonaparte né dans l'île de Corse en 1769, se joue de la république et des républicains, sous le nom de premier consul. Il organise un gouvernement ferme et bien obéi, met sous le joug toutes les factions, conclut un concordat avec le Saint-Siège, gagne des batailles, intimide les rois, défend à ses législateurs de parler, et fait dire à la renommée à peu près tout ce qu'il veut. L'éclat de ses exploits éblouit, et les chants de la victoire empêchent souvent de distinguer le bien et le mal.

ART. 14.

Bonaparte, empereur.

18°.—Du 18 mai 1804 au 11 avril 1814, Bonaparte empereur par sa propre nomination, instrument aveugle et passager des justices et des miséricordes divines, ébranle les trônes, en renverse plusieurs, et menace les autres du même sort; donne aux rois, ainsi qu'aux peuples de grandes leçons; il ramène sans le vouloir les Bourbons sur leur trône, à la grande satisfaction, et au grand étonnement des Français et des Européens dont plusieurs ne conçoivent pas plus cet évènement, que Jonas n'eût compris sa délivrance, et Pie VII son retour à Rome, s'ils n'eussent pas cru à la Providence.

ART. 15.

1814. *Retour de Louis XVIII.*

19°.—Du 11 avril 1814 au 20 mars 1815, nouveau costume, nouveau langage : mais les cœurs ne sont pas changés. Les passions déconcertées d'abord, sont prêtes à se reconcilier avec la joie commune, mais bientôt on leur laisse reprendre leur route; tout retombe dans l'incertitude. L'on repousse Bonaparte d'une main, on le rappelle de l'autre.

ART. 16.

1815. *Rentrée de l'Usurpateur.*

20°.—Du 20 mars 1815 au 8 juillet suivant, le roi légitime, forcé de nouveau à s'expatrier, espère. L'usurpateur rentré craint, chancèle

et tombe. Louis XVIII remonte une seconde fois sur son trône, pour le bonheur de la France, et Bonaparte est relégué à Sainte-Hélène, pour le repos du monde.

Art. 17.

L'Usurpateur à Ste.-Hélène. Prodige de miséricorde.

21°. — Du 8 juillet 1815 au 8 juillet 1820, la religion catholique et la royauté légitime sont conservées par des prodiges de miséricorde, contre les espérances trop fondées du philosophisme révolutionnaire. Ses efforts favorisés ou tolérés, ses persécutions plus ou moins visibles, produisent, ainsi que l'exécrable régicide de l'un de ses disciples, des résultats entièrement opposés à ses vues anarchiques et impies. Ses tentatives séditieuses n'ont pas un meilleur succès. Les prodiges de la bonté du Dieu qui tient tous les cœurs dans sa main, se manifestent par le zèle toujours croissant des envoyés du ciel pour la conversion et le salut de leurs frères; par la multiplication de ces écoles qui enseignent aux pauvres tout ce qu'il y a de vraiment essentiel, même pour les maîtres du monde; par les associations et œuvres pieuses, qui se multiplient dans toute la France; par l'esprit des troupes qu'on ne peut plus corrompre; par la fidèle persévérance des royalistes qu'on ne peut plus décourager; enfin, par l'immobilité du peuple qu'on ne peut plus soulever. Redoublons notre confiance dans cette infinie bonté. Remercions-la sans cesse de ses bienfaits. Retournons souvent par

la voie des souvenirs et des larmes au pied du lit de mort de la dernière et royale victime de l'impiété révolutionnaire. En voyant périr encore un Bourbon en héros chrétien, apprenons de lui à prier pour nous-mêmes, et pour tous nos frères égarés, fussent-ils nos ennemis, nos persécuteurs les plus implacables. Malgré leur opiniâtreté que l'expérience, et une clémence presque sans bornes n'ont pu encore vaincre, ne désespérons jamais de l'efficacité de cette grâce qui peut à la fin surmonter leur funeste résistance, et les reconcilier avec notre sainte religion, notre patrie, et leur propre bonheur. Ils gémiront alors comme nous, et avec nous sur les déplorables résultats de nos erreurs et de tout nos excès dont voici le résumé depuis 1788.

OMS DES ASSEMBLÉES	NOMBRE DES LOIS.	SALAIRES DES PREMIERS FONCTIONNAIRES depuis 1789.	VENTE DE BIENS NATIONAUX.
		fr.	fr.
:MBLÉE DES NOTABLES. 1787. 1788.	.....	....	....
:MBLÉE CONSTITUANTE. 1789.	2557	18,860,688	400,000,000
:MBLÉE LÉGISLATIVE. 1791..	1227	41,363,065	225,000,000
VENTION. ....1792...	11210	58,612,148	2,000,000,000
:CTOIRE EXÉCUTIF. 1795...	1921	39,524,499	700,000,000
SULAT DE BONAPARTE. 1799.	2951	110,281,210	....
APARTE, EMPEREUR. 1804...	5562	954,760,467	
Le tout sous huit constitutions : 1789 à 1814), qui ont peut-e contribué au malheur et à la pravation de plus de quarante llions de personnes, depuis ·nte ans : pères, mères et en-its.	25428 D'autres en comptent env. 30,000.	1,176,402,077	3,325,000,000 Réduits à peu de valeur réelle.

DU PRODUIT DE LA RÉVOLUTION.

ASSIGNATS.	EMPRUNT FORCÉ.	PROMESSE DE MANDATS.	NOMBRE DES MORTS A CHAQUE ÉPOQUE
fr.	fr.	fr.	
....	....	....	11
900,000,000	....	....	3,74
1,650,000,000	....	....	8,04
5,000,000,000	2,000,000,000	....	2,266,71
....	....	2,400,000,000	747,80
....	....	....	5,500,00
7,565,000,000	2,000,000,000	2,400,000,000	8,526,476
			L'on ne sait si ceux de l'Europe, l'Asie et l'Amérique y sont compris.

Joignez à ce produit:

La destruction dans l'Église de France de :

54 — Évêchés, et d'environ

300 — Chapitres de cathédrales, de collégiales, et autres.

44000 — Cures, remplacées depuis par 2849 et 22247 succursales, dont beaucoup sont vacantes, faute de prêtres.

1356 — Abbayes d'hommes.

1057 — Abbayes de femmes.

14777 — Autres monastères ou couvents, et maisons religieuses des différens ordres d'hommes et de femmes.

12400 — Prieurés dont la plupart étaient aussi des maisons religieuses, d'autres étaient des bénéfices simples. Le tout formait plus de vintg-cinq mille retraites consacrées à la piété, à l'étude, à l'enseignement et au soulagement des pauvres.

60000 — Chapelles, oratoires, et chapellenies, fondations pieuses pour la plupart, avec un ou plusieurs chapelains pour les acquitter. (*Moreri. art. France.*)

— Toutes les administrations, régies et surveillances ecclésiastiques des hôpitaux, et autres établissements de charité de tous genres.

32 — Intendances.

18 — Gouvernements

13 — Parlements ou cours supérieures, et plus de douze ou quinze mille tribunaux inférieurs y compris les justices seigneuriales, tribunaux qui avaient sans doute leurs abus, comme toutes

les choses humaines, mais dont l'ensemble formait une *magistrature* qui ne paraît pas encore entièrement remplacée.

20 — Universités et tous leurs établissements.

— Toutes les congrégations enseignantes d'hommes et de femmes, et pour les pauvres et pour les riches,

— Toutes les *corporations, jurandes* et *maitrises* des arts et métiers, institutions redemandées de toutes parts, ainsi que les congrégations enseignantes.

Enfin, joignez-y la destruction de tant d'autres institutions fondées par la religion, par la monarchie, et par les amis de l'une et de l'autre, dans le cours de douze à treize siècles, pour le bien de l'État, et le bonheur ou le soulagement des habitants de la France. Afin de compléter, autant que possible, ce résumé, il faudrait y réunir les effets désastreux du divorce, de l'agiotage, du mariage des prêtres, des autres unions anti-chrétiennes qui se renouvellent encore tous les jours, de l'abandon, et de la mauvaise éducation des enfants, source effroyable de désordres, de suicides, de meurtres, et même de parricides, forfaits qui épouvantent trop souvent les tribunaux, quoiqu'ils n'en puissent atteindre qu'une partie. Il faudrait y ajouter l'état déplorable de l'Église de France, où il y a, d'après l'almanach du clergé publié en juin dernier (1820) par M. Chatillon, chef au bureau des affaires ecclésiastiques du ministère de l'intérieur, *quinze mille cinq cent qua-*

tre-vingt-seize places vacantes par défaut de ministres du Seigneur pour les remplir; ce qui donnerait, à cinq cents âmes par chaque pasteur, plus de huit millions de Français catholiques privés de l'instruction et de tous les secours de la religion. Parmi les ecclésiastiques employés au saint ministère, quinze mille cinq cent trente-neuf sont âgés de plus de soixante ans. Il en est dans tous les rangs, et jusque sous la pourpre, de plus qu'octogénaires, et dont l'Église voudrait pouvoir prolonger les mémorables services bien au-delà d'un siècle. Mais la crainte de les perdre redouble quand on pense à toutes les peines dont le philosophisme révolutionnaire a environné leur zèle. Sans parler des mouvements séditieux préparés en Amérique, en Espagne, en Italie, en Angleterre, et parmi la jeunesse allemande par ce philosophisme aussi turbulent qu'impie; qui peut d'après ce que l'on vient de lire, calculer les maux qu'il a déjà enfantés en France, et ceux qu'il y enfantera encore par une suite inévitable des pernicieuses dispositions d'un grand nombre de parens et de maîtres, ses élèves et ses partisans? Qui pourra mesurer l'étendue de ces maux? Dieu seul la connaît. Elle est une preuve nouvelle de la vérité de cette divine parole: « Celui qui sème l'iniquité, recueillera des malheurs ». *Qui seminat iniquitatem, metet mala.* (prov. 22.) Dieu seul peut y remédier. Il nous assure lui-même que nous ne pouvons trouver de salut qu'en lui: *Non est in alio aliquo salus.* (Ac. 4.) En bénissant les prodiges de miséricorde par lesquels, à travers les fléaux de sa justice, il a, depuis trente ans, conservé le

royaume, la religion, les Bourbons, et tant d'âmes dévouées au bien. « Empressons-nous » de recourir à sa bonté paternelle, et nous se» rons sauvés. » *Venite revertamur ad Dominum, et sanabit nos.*

SUPPLÉMENT
AU MÉMORIAL
SUR LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

PRÉFACE DU SUPPLÉMENT,

COURTE, MAIS D'UNE VÉRITÉ TOUTE DIVINE.

« L'impiété sera nuisible à l'homme. — Elle » perdra celui qui s'y livre. — Un gouffre s'ouvre » sans cesse sous les pas de celui qui méprise (la » loi de Dieu.) — L'homme apostat qui aban- » donne cette loi est un homme inutile (et dan- » gereux) : — Il médite le mal dans la corruption » de son cœur, et il sème en tout temps les que- » relles et les divisions. — Au moment qu'il s'y » attendra le moins, sa ruine viendra fondre sur » lui : il sera brisé tout-à-coup. — Le méchant se » trouve pris dans son iniquité. Il est enchaîné » par les liens de ses péchés. — Il tombe dans la » fosse même qu'il a creusée. La douleur qu'il a » voulu faire éprouver aux autres retombera sur » lui, et son injustice descendra sur sa propre » tête. — Aman fut suspendu à la potence qu'il » avait élevée pour y faire périr Mardochée.—Celui » qui dresse des embuches aux autres y trouvera » sa perte. — L'espérance de l'impie est comme » ce léger duvet que le vent emporte, ou comme » l'écume de la mer qui est dispersée par la tem-

» pête. — Les trésors de l'impiété ne lui seront
» d'aucune utilité; la justice au contraire sauvera
» de la mort. — La mémoire du juste sera accompa-
» gnée de louanges, et un souvenir odieux et infect
» sera le partage du nom des impies. — Ils périront
» sans honneur, et ils tomberont parmi les morts
» dans une éternelle ignominie, parce que le Sei-
» gneur écrasera leur orgueil, les laissera confus
» et sans voix, et renversera leur puissance jusque
» dans ses fondements. — J'ai vu l'impie élevé au
» plus haut degré : il égalait en hauteur les cèdres
» du Liban : je n'ai fait que passer, il n'était déjà
» plus. — Ses enfants ne prendront point racine,
» et ses branches ne porteront point de fruit. —
» S'attacher au Seigneur est la source d'une
» grande gloire. — Judas Machabée et ceux qui
» étaient avec lui, — prêts à combattre non-seu-
» lement les hommes, mais les bêtes les plus fa-
» rouches, et à passer à travers des murailles de
» fer, marchaient avec une grande ardeur, ayant
» pour eux le Seigneur qui, du haut du Ciel, se
» déclarait leur protecteur, et faisait éclater sur
» eux ses miséricordes. Ils se précipitèrent avec la
» plus grande impétuosité sur leurs ennemis
» comme des lions, — et ils les mirent tous en
» fuite. — Ils combattaient avec joie pour Israël.
» Judas Machabée porta au plus haut point la
» gloire de son peuple. Tous les artisans d'iniquité
» furent mis en déroute, et son bras sauva Israël.
» — Ses grandes actions devinrent la joie de Ja-
» cob, et de siècle en siècle sa mémoire sera en bé-
» nédiction. (1) La joie du juste est de suivre tou-

« (1) (Si la bravoure et la sagesse de Judas Machabée, et
» l'intrépidité de ceux qui étaient avec lui, ont sauvé le
» peuple juif, ce peuple a dû aussi son salut aux prières et
» aux vertus d'Esther.) La prière constante d'une âme juste
» est bien puissante auprès du Seigneur. — Esther, effrayée
» du péril qui menaçait (sa nation), implorait le Dieu d'Is-

» jours les lois de la justice, et c'est ce que crai-» gnent ceux qui commettent l'iniquité. Revenez » à moi, leur dit le Seigneur, le Dieu des armées : » — vous changerez alors de sentiment, et vous » verrez quelle différence il y a entre le juste et » l'injuste, entre celui qui sert Dieu et celui qui ne le » sert point. — (Puissions-nous tous vérifier cette » autre parole de l'Esprit-Saint) : — Ceux qui ont » survécu reconnaîtront que la crainte de Dieu est » le plus précieux des biens, et qu'il n'y a rien » de plus doux que l'étude et l'observation de ses » divins commandements ! » C'est lui qui donne la sagesse et la force. —Son amour est fort et invincible comme la mort. — La barbare Athalie veut détruire toute la race des rois de Juda. Une courageuse princesse, Josaba, fille de Joram (petite-fille du vertueux roi Josaphat), dérobe le jeune Joas à la fureur d'Athalie. — La route des impies conduit à la mort. — Athalie fut tuée. — Joas régna. — Les autels de Baal furent détruits. — Tout le peuple fut dans la joie, et Jérusalem goûta les douceurs de la paix. — Ne dites point j'ai péché : que m'est-il arrivé de fâcheux ? Le Très-Haut attend avec patience avant de punir. — Je ne veux pas, dit le Seigneur, la mort de l'impie, mais qu'il se convertisse et qu'il vive. — S'il ne se convertit pas, il périra dans son iniquité. —

» raël, en lui disant : Seigneur, (nos ennemis) veulent fer-» mer la bouche à ceux qui vous louent, et détruire la gloire » de votre saint Temple. — Faites retomber sur eux leurs » funestes desseins, — et délivrez-nous par votre invincible » bras. — Le Dieu tout-puissant (l'exauça), et changea des » jours d'affliction et de douleur en un jour de joie. — Mar-» dochée dit : C'est Dieu qui a opéré cette merveille ; — et » Esther qu'il avait adoptée pour sa fille, après la mort de » son père et de sa mère, paraissait pleine de grâces et d'a-» mabilité aux yeux de tout le monde. » (*Esther*, 2 *et* 14.)

Textes sacrés de cette Préface en latin.

Impietas homini nocebit. (Job. 35.) *In impietate suâ corruet impius.* (Prov. 11.) *In itinere contemptorum* (legis Dei) *vorago.* (prov. 13.) *homo apostata vir inutilis: — pravo corde meditatur malum, et omni tempore jurgia seminat. Huic extemplò veniet perditio sua; subitò conteretur.* (Prov. 6.) *Iniquitates suæ capiunt impium, et funibus peccatorum suorum constringetur.* (Prov. 5.) *Incidit in foveam quam fecit. — Convertetur dolor ejus in caput ejus, et in verticem ipsius, iniquitas ejus descendet.* (Ps. 7.) *Suspensus est Aman in patibulo quod paraverat Mardochæo.* (Eccli. 7.) *Qui laqueum alii ponit, peribit in illo.* (Eccli. 17.) *Spes impii tanquàm lanugo est quæ à vento tollitur, et tanquàm spuma gracilis quæ à procellâ dispergitur.* (Sap. 5.) *Nihil proderunt Thesauri impietatis : justitia verò liberat à morte. — Memoria justi cum laudibus : nomen impiorum putrescet.* (Prov. 10.) *Erunt decidentes sine honore, et in contumeliâ inter mortuos in perpetuum, quoniam disrumpet illos* (Dominus) *inflatos sine voce, et commovebit illos à fundamentis.* (Sap. 4.) *Vidi impium super exaltatum, et elevatum sicut cedros Libani. Et transivi, et ecce non erat.* (Ps. 36.) *Non tradent filii ejus radices, et rami ejus non dabunt fructum. Gloria magna est sequi Dominum.* (Eccli. 23.) *Judas Machabæus, et qui cum eo erant. — Non solùm homines, sed et bestias ferocissimas, et muros ferreos parati penetrare, — ibant prompti de cœlo habentes adjutorem et miserantem super eos Dominum. — Leonum more impetu irruentes in hostes, — universos in fugam verterunt.* (2. Mach. 11.) *Præliabantur prælium Israël cum lætitiâ. — Judas Machabæus dilatavit gloriam populo suo. — Omnes operarii iniquitatis conturbati sunt : et directa est salus*

in manu ejus. — Lætificabat Jacob in operibus suis, et in seculum memoria ejus in benedictione. (1. Mach. 3.) *Gaudium justo est facere judicium, et pavor operantibus iniquitatem.* (Prov. 21.) *Revertimini ad me, dicit Dominus exercituum: — convertemini, et videbitis quid sit inter justum et impium; et inter servientem Deo, et non servientem.* (Malach. 3.) *Agnoscent qui derelicti sunt, quoniam nihil melius est quàm timor Dei: et nihil dulcius quàm respicere in mandatis Domini.* (Eccli. 23.) *Apud ipsum est sapientia et fortitudo.* (Job. 12.) *Fortis est ut mors dilectio* (Dei.) (Cant. 8.) (Crudelis) *Athalia surrexit, et interfecit omne semen regium. — Tollens Josaba, filia regis, Joram (nepos pii regis Josaphat), Joas filium Ochoziæ (infantulum adhuc lactentem), furata est eum, — et abscondit eum à facie Athaliæ, ut non interficeretur.* (4. Reg. 11.) *Iter impiorum ducit ad mortem.* (Prov. 12.) *Athalia interfecta est; —regnavit Joas; —Baal destruxerunt aras; — lætatusque est omnis populus terræ, et civitas conquievit.* (4. Reg. 18.) *Impietas impii non salvabit eum.* (Eccles. 8.) *Ne dixeris peccavi, et quid mihi accidit triste? Altissimus enim est patiens redditor.* (Eccli. 3.) *Dicit Dominus : nolo mortem impii, sed ut convertatur à viâ suâ et vivat. — Si non fuerit conversus, in iniquitate suâ morietur.* (Ezech. 33.)

Nota. Ce tableau est la suite de celui du sort des impies, cités dans la Bible, et qui sera inséré dans notre Mémorial de l'Ecriture sainte, comme étant, ainsi que tout ce Mémorial, composé avec les propres paroles du texte sacré. Nous espérons, avec le secours de Dieu, que l'impression de ce second Mémorial suivra celle du Mémorial de la révolution française.

SUPPLÉMENT

AU MÉMORIAL

DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE,

OU

TABLEAU du sort des principaux Impies, Persécuteurs, Factieux, Usurpateurs, Sophistes, Perturbateurs du repos public, ainsi que de leurs dupes aveuglés ou trop crédules,

DE L'AN 40 A L'AN 1823.

I.

Pilate.

An 37.

L'an 37, Pilate, qui, par lâcheté, avait condamné à mort Jésus-Christ, et l'avait livré à la fureur des Juifs, quoiqu'il eût reconnu son innocence, est accusé par les Samaritains, auprès de Vitellius, gouverneur de Syrie. Celui-ci le fait conduire à Rome. L'empereur Caligula l'envoie en exil à Vienne, dans les Gaules, où il se tue lui-même de désespoir, l'an 39. Il avait été gouverneur de la Judée pendant dix ans. — Caïphe, dépouillé par Vitellius de la dignité de grand-prêtre, périt, dit-on, du même genre de mort.

II.

Hérode-Antipas.

An 38.

L'an 38, Hérode Antipas, tétrarque de Galilée, devant lequel N. S. Jésus-Christ fut traduit, méprisé, et tourné en dérision; le même qui avait auparavant sacrifié St.-Jean-Baptiste à sa passion pour une vile danseuse, et à la vengeance d'Hérodiade avec laquelle il vivait, malgré les courageuses représentations de ce saint précurseur, dans un commerce incestueux. Hérode Antipas, poussé par cette Hérodiade, femme de son frère Philippe, qu'il avait épousée, après avoir fait divorce avec la fille d'Aretas, roi d'Arabie, va solliciter à Rome le titre de roi. Il y est accusé de conspiration, et l'empereur Caligula l'envoie, ainsi qu'Hérodiade, en exil à Lyon d'où ils s'enfuirent en Espagne, pays dans lequel ils périrent misérablement. Le dernier prince de cette famille d'Hérode périt dans une éruption du Vésuve.

III.

Juifs.

An 38.

Cette même année, trente-huitième de l'ère chrétienne, Dieu se servit de Flaccus, préfet d'Egypte, pour commencer ses punitions contre les juifs déicides qui furent pillés, torturés, mis à mort; et il brisa ensuite cet instrument de ses vengeances par la main de l'empereur Caligula qui fit mourir Flaccus après l'avoir exilé.

IV.

Caligula.

An 39.

L'an 39, Caligula veut placer sa statue dans le temple de Jérusalem, et s'y faire adorer comme un dieu. Les Juifs qui vont à Rome avec Phison à leur tête, pour demander grâce, y sont raillés et insultés par Caligula que ses cruautés, ses extravagances, rendent odieux, et qui est assassiné deux ans après par Cassius Cherea, tribun des soldats prétoriens. Dans le même temps les Juifs sont aussi maltraités chez les Parthes, en Mésopotamie et vers Babylone.

V.

Néron, persécuteur.

An 68.

L'an 44. Nous ne peindrons point ici le roi Hérode Agrippa qui fit périr saint Jacques-le-Majeur, mourant rongé par les vers, parce que sa punition est citée dans le sort des impies tiré des livres saints.

L'an 68, Néron, le premier persécuteur des Chrétiens, apprenant que le sénat l'avait déclaré ennemi de l'État, se tua lui-même dans sa retraite à quatre milles de la capitale de son empire, obligé de se sauver de Rome, principal théâtre de ses cruautés.

VI.

Châtiment de Jérusalem. Sa prise.

An 70.

L'an 70, Jérusalem est inondée de crimes,

de larmes, de sang, et d'horreurs de tous les genres par les factions des *zélateurs* et des *sicaires*. La famine réduit des mères à dévorer la chair de leurs propres enfants. Cette ville assiégée, prise, et pillée par les Romains, est ensevelie sous ses ruines. Malgré l'ordre donné de conserver le temple, l'une des merveilles de l'orient, un soldat poussé, dit Joseph, historien juif (*De bell. l.* 7. c. 10.) *comme d'un mouvement surnaturel*, monte sur les épaules d'un autre soldat, jète par une fenêtre un tison enflammé : le feu prend, et Titus lui-même ne put parvenir à en arrêter les ravages. Selon la prophétie de Jésus-Christ, ce magnifique édifice est détruit en entier; et sur ses débris les Romains sacrifient à leurs idoles. Onze cent mille Juifs périrent en ce siège, quatre-vingt-dix-sept mille furent vendus comme esclaves. Titus, tout païen qu'il était, fut tellement frappé de ce qu'il voyait, qu'il refusa les couronnes des nations voisines en disant :... « Qu'il n'avait été que l'instrument des vengeances de Dieu irrité contre les Juifs. » (*Philos. apoll. l.* 6. *c.* 14.) A la fête de Domitien son frère, qu'il célébra à Césarée, il périt encore plus de deux mille cinq cents Juifs par le feu et les bêtes, ou comme gladiateurs. Il en périt aussi un grand nombre à Beryte, l'an 71, lorsqu'il y célébra l'anniversaire de l'avènement de Vespasien, son père, à l'empire. L'on compte en outre qu'il périt trois cent trente-sept mille quatre cent soixante-dix autres Juifs dans cette guerre, l'un des exemples les plus mémorables et les plus terribles de la vengeance divine.

VII.

Domitien, persécuteur.

An 96.

L'an 96, l'empereur Domitien, le deuxième.

persécuteur des Chrétiens, celui qui fit jeter saint Jean l'évangéliste dans l'huile bouillante, s'étant rendu odieux par ses cruautés, fut tué par un nommé Etienne et par d'autres conjurés.

VIII.

Juifs.

An 115.

L'an 115 et l'an 116, les Juifs de l'Egypte et de la Mésopotamie s'étant révoltés, l'empereur Trajan envoya contr'eux des troupes qui en détruisirent un très-grand nombre.

IX.

Barcokebas, faux Messie.

An 134.

L'an 134, l'imposteur Barcokebas, ou fils de l'étoile, se disant le *Messie*, souleva et arma les Juifs. Il obtint des succès, mais l'empereur Adrien envoya contre lui Julius-Severus qui le prit et le fit mourir. Il périt près de six cent mille Juifs dans cette guerre, et il fut défendu aux Juifs de regarder Jérusalem, même de loin. Œlius Adrien lui donna le nom d'*OElia*, mit un *pourceau* en marbre sur la porte de Bethléem, un *Jupiter* au lieu de la résurrection, une *statue de Vénus* sur la roche du Calvaire et un *Adonis* à Bethléem.

X.

Adrien, persécuteur.

An 138.

L'an 138, ce prince persécuteur, cruel et adonné à de honteux excès, n'ayant pu, dans une

hydropisie qui le réduisit au désespoir, se procurer ni poison, ni arme pour se détruire, se mit à boire et à manger de manière à se faire périr, et par un genre de mort qui dut être aussi douloureux que misérable.

XI.

Marc-Aurèle, persécuteur

An 180.

L'an 180, l'empereur Marc-Aurèle, prince qui, malgré ses bonnes qualités, persécuta les Chrétiens, et nomma pour lui succéder l'infâme Commode son fils, étant tombé malade en Pannonie, se donna la mort à lui-même en refusant de prendre de la nourriture.

XII.

Commode, persécuteur.

An 192.

L'an 192, l'empereur Commode, fils de Marc-Aurèle, second Néron pour les Chrétiens et pour ses autres sujets, monstre de cruauté et de débauche, fut empoisonné par Martia, sa concubine, puis étranglé par d'autres conjurés.

XIII.

Septime-Sévère, persécuteur.

An 207.

L'an 207, l'empereur Septime-Sévère qui persécuta et laissa persécuter les Chrétiens après leur avoir été favorable, périt à Yorck, dans la Grande-Bretagne, consumé par le chagrin que lui causa le parricide tenté sur lui par son fils Antonin-Caracalla.

XIV.

Saturnin et Herminien, persécuteurs.

An 208.

Vers l'an 208, Tertullien dans son traité adressé à Scapula, gouverneur d'Afrique, pour l'engager à faire cesser la persécution, lui cite plusieurs exemples des châtiments du Ciel contre les persécuteurs, entr'autres ceux d'Herminien, et de Saturnin. Herminien, gouverneur de Cappadoce, irrité de la conversion de son épouse, traita cruellement les Chrétiens. Il fut attaqué seul de la peste dans son palais. Dévoré par les vers, il finit par reconnaître sa faute, et mourut presque chrétien. Saturnin, prédécesseur de Scapula, celui qui disait à l'un des martyrs Scillitains, St.-Sperat, en parlant de l'Ecriture sainte, quels sont donc ces livres que *vous lisez en les adorant?...* perdit la vue, et mourut aveugle.

XV.

Caracalla.

An 217.

L'an 217, l'empereur Antonin-Caracalla, digne émule des Caligula et des Néron, après avoir voulu assassiner son père, fit poignarder son frère Geta, presque dans les bras de l'impératrice Julie sa mère; il tua le jurisconsulte Papinien qui avait eu le courage de lui dire : «Qu'il n'était pas si aisé de justifier un fratricide que de le commettre» ; il fit égorger toute la jeunesse, et une grande partie des autres habitants d'Alexandrie, ville où la persécution venait de faire couler à grands flots le sang des chrétiens ; sur l'avis des magiciens, des astrologues, devins et autres imposteurs qu'il rassemblait et consultait de toute parts, inquiet

sur son sort futur, il se disposait à se défaire de Macrin, l'un des deux préfets du prétoire, lorsque celui-ci prévenu par une imprudence de Caracalla lui-même, le fit assasiner, et s'empara de l'empire sur la nomination des troupes, qui, quatorze mois après, le livrèrent à la mort.

XVI.

Héliogabale.

An 222.

L'an 222, Héliogabale monstre de férocité, de crapule et d'extravagances, le Sardanapale de Rome, fils de Sœmias esclave, pour laquelle il créa un sénat de femmes débauchées, ayant pour premiers courtisans des bandits ramassés dans les égoûts les plus infects, multipliant de toutes parts, les traits de folie et de cruauté, fut enfin assassiné ainsi que Sœmias sa mère, par ses propres soldats, dans les latrines du camp où il s'était réfugié.

XVII.

Jules Maximin, persécuteur et usurpateur.

An 238.

L'an 238, l'empereur Jules Maximin, Goth d'origine, pâtre d'abord, puis soldat, d'une taille gigantesque, d'une force à remuer seul un chariot chargé, élevé à l'empire par les troupes révoltées contre l'empereur Alexandre-Sévère qu'il fit tuer l'an 35 ainsi que Mamée sa mère, avec plus de quatre mille autres personnes, accusées de conspiration, persécuta les chrétiens, et se fit tant détester par ses autres cruautés, que ses soldats le mirent à mort devant la ville d'Aquilée, ainsi que son fils. Ils envoyèrent leurs têtes à

Rome, où elles furent reçues au milieu des réjouissances publiques.

XVIII.

Philippe, usurpateur.

An 249.

L'an 249, l'empereur Philippe, homme de basse naissance, qui s'était emparé de l'empire l'an 244 en faisant tuer Gordien par les soldats, éprouva le même sort, ainsi que son fils, par ordre de Décius qui lui succéda.

XIX.

Decius, usurpateur et persécuteur.

An 251.

L'an 251, Gallus chef des troupes, fit périr dans la Thrace l'empereur Décius, l'un des persécuteurs les plus cruels, et se mit à sa place. Les chrétiens délivrés regardèrent sa mort comme une punition divine. (*S. Cypr. de Lapsis.*)

XX.

Emilien, usurpateur

An 253.

L'an 253, les soldats tuèrent les empereurs Gallus et Volusien son fils, reconnurent Emilien, le firent périr quatre mois après, et proclamèrent Valérien.

XXI.

Valérien, usurpateur et persécuteur.

An 259.

L'an 259, cet empereur dont la persécution fit

tant de martyrs, fut pris en trahison par Sapor, roi de Perse, qui se servit de lui, comme d'un marchepied pour monter à cheval. A sa mort, arrivée l'an 259, Sapor le fit écorcher et mettre dans le sel.

XXII.

Les trente Tyrans de Rome.

Vers 260.

A cette époque trente tyrans se disputèrent les lambeaux ensanglantés de l'empire romain, et se détruisirent les uns les autres.

XXIII.

Inondation des Barbares.

Vers 260.

Dans le même temps, ce superbe empire qui était inondé du sang des chrétiens, qu'il persécutait depuis deux cents ans, sans pouvoir non-seulement les détruire, mais encore les empêcher de se multiplier de plus en plus, commença à être ravagé par les invasions des Borades, des Goths, des Germains, des Sarmates, et autres barbares, dont les évêques et les prêtres emmenés en captivité commencèrent la conversion par leurs instructions, leurs miracles et leur sainteté.

XXIV.

Aurélien, persécuteur.

An 275.

L'an 275, l'empereur Aurélien, qui fit ce qu'il put pour abolir le christianisme, fut tué en Thrace par des officiers de ses troupes.

XXV.

Manès, chef de secte.

An 274.

L'an 274, Coubric esclave acheté et élevé par une dame de Perse, prit le nom de *Manès*, se dit le *Paraclet*, répandit sa fausse doctrine sur les *deux principes*, l'un bon, l'autre mauvais, et fut chef de la secte impie des Manichéens. Ayant promis à Sapor roi de Perse de guérir son fils dont la mort démentit promptement sa promesse, ce prince irrité le fit mettre dans une prison d'où il s'échappa; mais ayant été repris, il fut écorché avec une pointe de roseau.

XXVI.

Probus et Carin, persécuteurs.

An 282.

L'an 282 et 285, les empereurs Probus et Carin, fauteurs de la persécution, furent tués par leurs soldats.

XXVII.

Sévère, persécuteur.

An 307.

L'an 307, Sévère associé en 303, comme César, aux fureurs de l'empereur Dioclétien, contre le christianisme dont ce prince, et six autres empereurs, ses collègues ou ses successeurs, avaient *juré la destruction* totale; le féroce Sévère, vaincu et abandonné de ses troupes, se livre près de Ravenne à ses collègues Maximilien Hercule et Maxence son fils, qui lui font ouvrir les veines.

XXVIII.

Maximilien Hercule, persécuteur.

An 310.

L'an 310 l'empereur Maximilien Hercule associé par Dioclétien en 284, forcé par Galère en 304 d'abdiquer, rappelé par Maxence son fils en 307, chassé ensuite, se réfugie en Gaule, auprès de son gendre l'empereur Constantin, qui lui pardonne une première révolte, et le condamne à mort pour un second crime plus grand encore, celui d'avoir voulu l'assassiner : il fut étranglé.

XXIX.

Galère, persécuteur.

An 311.

L'an 311, Galère fait César en 293 par Dioclétien, qu'il força en 303, à redoubler la persécution contre les chrétiens, et en 304 à quitter le trône impérial, fut frappé par Dieu d'un ulcère incurable au bas-ventre. En proie à la gangrène, aux vers, et à une putridité insupportable; il appelle en vain tous les médecins : plusieurs furent mis à mort par son ordre. L'un d'eux osa dire à cet atroce persécuteur : « Les hommes ne peuvent » vous ôter le mal que Dieu vous envoie. Souve- » nez-vous de ce que vous avez fait contre les » chrétiens. » Dompté par la douleur, il fit un édit en leur faveur, en les conjurant de prier pour lui, et après un an de souffrances horribles, il expira dans l'état le plus épouvantable.

XXX.

Dioclétien, persécuteur.

An 312.

L'an 312, Dioclétien, né en Dalmatie, affranchi, et de basse naissance, élevé à l'empire par les soldats en 284, auteur des édits les plus sanglants contre le christianisme dont il avait juré la perte totale avec ses cruels collègues, forcé par Galère, en 354, de renoncer à l'empire, se détruisit lui-même en 312, ne pouvant plus surmonter l'ennui, la honte, et le chagrin qui le dévoraient depuis plusieurs années.

XXXI.

Maxence, persécuteur.

An 312.

La même année 312, Maxence, fils de Maximilien Hercule, associé à l'empire en 306, après avoir imité les cruautés et les monstrueux excès de ses collègues pendant six ans, attaqua l'empereur Constantin, qui, fort de la protection du ciel, osa le combattre aux portes mêmes de Rome, et le vainquit. Le pont de bateaux jeté par ce tyran sur le Tybre, et disposé de manière à tromper l'ennemi, servit à sa propre perte. Son corps fut retiré de l'eau, et sa tête fut portée en triomphe.

XXXII.

Maximin Daïa, persécuteur.

An 313.

L'an 313, Maximin Daïa, fils d'un berger d'Illyrie, et berger lui-même, élevé à la dignité de

César et d'empereur, de l'an 305 à l'an 308, joignant à la barbarie de ses collègues contre les chrétiens, une intempérance, une corruption de mœurs, une brutalité abominable, et une ambition effrénée, déclara la guerre à Licinius, son collègue dont il était jaloux. Vaincu, et abandonné de ses troupes, il s'enfuit à Tarse, en Cilicie; fait massacrer beaucoup de prêtres et de prophètes idolâtres qui lui avaient promis la victoire; se gorge de vin, de viandes, et prend ensuite du poison dont ces aliments rendent l'effet plus lent et plus affreux. Ses entrailles sont déchirées par une chaleur brûlante. Livré à des accès de fureur, il se roule sur le pavé; il dévore de la terre à pleines mains; il se frappe la tête contre les murailles; ses yeux s'enflent; il est privé de la vue. Ses terreurs augmentent: il se croit déjà au jugement de Dieu; il implore la pitié de Jésus-Christ; il crie comme un forcené; il avoue ses crimes, et expire consumé par un feu dévorant.

L'empereur Licinius fait périr les fils et la fille de ce tyran, et jète l'impératrice leur mère dans l'Oronte, fleuve où elle avait fait précipiter tant de femmes vertueuses.

XXXIII.

Licinius, persécuteur.

An 325.

L'année 325, Licinius associé à l'empire en 307, par Galère, contrefait en 312 la modération envers les chrétiens, de peur d'irriter l'empereur Constantin, attaque en 314 ce prince qui le défait et lui accorde la paix. Il se met à persécuter les chrétiens par des *voies indirectes*, telles que la défense de convertir des païens, de s'assembler dans les villes, etc.; puis il en vient aux supplices, attaque de nouveau Constantin, l'an 324 sur la foi des

magiciens de sa suite, des sacrificateurs, des devins qui tous répondaient de la victoire, et auxquels il promettait l'abolition du christianisme. Il est battu d'abord près d'Andrinople, ensuite près de Gallipoli et de Chalcédoine; il est relégué à Thessalonique, et comme il ne pouvait y rester en repos, l'empereur Constantin fit périr l'année suivante (325) le dernier des *sept persécuteurs* qui, depuis Dioclétien, s'étaient rendus odieux par leurs cruautés et leurs excès; et dont la punition par Dieu avait été si frappante, que Lactance, auteur contemporain, crut devoir en faire un récit particulier. (*Lact. de morte persecut.*)

XXXIV.

Arius, chef de secte.

An 336.

L'année 336, Arius, né en Lybie, prêtre d'Alexandrie en Egypte, attaché d'abord au schisme de Melèce, reconcilié ensuite avec S. Achillas, son évèque, qui lui confia l'une des paroisses de cette ville, irrité de ce qu'en 313, à la mort de ce Pontife, le saint prêtre Alexandre lui avait été préféré, accusa ce dernier de confondre les trois personnes de la Sainte-Trinité, nia la divinité de Jésus-Christ, en imposa à beaucoup de monde par son air de vertu, de zèle et d'austérité, par ses insidieuses protestations; et son esprit insinuant causa de grands troubles dans l'Eglise jusqu'en 336, époque où, après avoir de nouveau trompé Constantin, il allait réduire S. Alexandre, évêque de Constantinople, à le voir entrer triomphant dans son église, *lorsqu'on le trouva mort dans des latrines*, ayant rendu une partie de ses intestins, avec beaucoup de sang, évènement qui convertit plusieurs Ariens.

XXXV.

Balacius, impie.

An 341.

L'an 341, S. Antoine écrivit de sa solitude à Grégoire, évêque intrus d'Alexandrie, pour l'exhorter à rentrer dans le sein de l'Eglise. Balacius, officier décoré du titre de duc, cracha sur cette lettre, et se moqua des menaces de la punition du ciel. Dans la semaine même, il périt d'une morsure de cheval.

XXXVI.

Magnence, usurpateur.

An 353.

L'an 353, le tyran Magnence révolté en 350 contre l'empereur Constant qu'il fit assassiner, vaincu deux fois par les généraux de l'empereur Constance se tua lui-même à Lyon, ainsi que son frère le César Decentius.

L'an 354, Gallus élevé à la dignité de César par l'empereur Constance, son cousin-germain, fut accusé de conspiration, et décapité. Julien l'Apostat, frère de Gallus, échappa par la protection de l'impératrice Eusébie.

XXXVII.

George, évêque intrus.

An 362.

L'an 362, le second évêque intrus d'Alexandrie, George établi sur le siège de Saint Athanase, ou il s'était rendu odieux à tout le monde par ses violences et ses désordres, fut brûlé par le peuple soulevé contre lui

XXXVI I.

Julien, l'apostat.

An 363.

Julien l'apostat, né à Constantinople l'an 331 de Jules-Constance frère du grand Constantin, professe le christianisme jusqu'à vingt ans, apostasie à cet âge pour se livrer à la magie, et aux superstitions païennes, contrefait cependant le chrétien jusque vers 360, retenu par la crainte de l'empereur Constance, son cousin germain, et auquel il devait la dignité de César. Ses troupes le proclamèrent empereur à Paris, en 360. Forcé, dit-il, par Jupiter et par la vision d'un génie, il accepte l'empire, et marche en 361 contre Constance dont il prédit et apprend la mort en route. Arrivé à Constantinople, il remplit son palais de magiciens, de philosophes, de devins, de sophistes, de rhéteurs, et de charlatants de toutes les espèces. Il s'applique avec une grande ardeur à rétablir le paganisme, et à détruire la religion chrétienne. Toutes les ruses et les perfidies sont mises en œuvre : il défend aux chrétiens l'étude des sciences profanes, les prive des emplois, des honneurs, et des secours publics : protège contre eux les hérétiques et les païens. Sa philosophique hypocrisie déguise la persécution sous mille formes, ne voulant point passer pour *persécuteur*, ni donner aux chrétiens l'honneur du martyre. Il se déclare souverain pontife des faux Dieux, en remplit les fonctions avec un zèle plus que ridicule, recommande aux aruspices, aux prêtres et autres sectateurs des idoles d'imiter les mœurs, les établissements, et les usages *des Galiléens*. Malgré sa fausse et orgueilleuse philanthropie, il en vient bientôt aux supplices, et les martyrs se multiplient. Il part pour la guerre de Perse, en promettant *d'anéantir le christianisme* lorsqu'il

l'aura terminée. Il offre de nombreux sacrifices, immole jusqu'à des victimes humaines pour consulter leurs entrailles. Encouragé, malgré de sinistres présages, par les prédictions de ses philosophes, et par celles des oracles de Delphes, de Delos, et de Dodone, il passe l'Euphrate, brûle sa flotte à l'exemple d'Alexandre dont il croyait posséder l'âme, livre un combat, est percé d'une flèche et expire, en s'écriant : dit-on, (Théodoret Sozo.) *Tu as vaincu Galiléen.*

XXXIX.

Le comte Julien et autres impies.

An 363.

La même année 363, 4 à 5 mois avant la mort de Julien l'apostat, le comte Julien son oncle, fut chargé par lui, ainsi que le comte Felix grand trésorier, de fermer la grande Église d'Antioche, d'enlever les vases sacrés, dons magnifiques des empereurs Constantin et Constance, et de les porter à son trésor. Ce comte Julien, pour montrer qu'il n'y avait point de providence qui prit soin des chrétiens, jeta ces vases sacrés par terre, s'assit dessus, et profana la Sainte-Table par des horreurs; il fit ensuite mourir les généreux confesseurs de la Foi, Théodore, Eugène et Macaire, prêtres d'Antioche; Bonose et Maximilien, officier des troupes, et un grand nombre d'autres fidèles qu'il précipita dans l'Oronte. Le châtiment céleste suivit de près les crimes de ce cruel apostat. Frappé d'une maladie dans laquelle le fondement et les parties voisines se corrompirent, déchiré par des vers qui rongeaient jusqu'à la chair vive, il tenta envain tous les remèdes. Les excréments lui sortaient par la bouche. Sa femme vraie chrétienne lui rappela les justices et les miséricordes du Seigneur. Touché de ses discours,

et vaincu par ses souffrances, il pria l'empereur, mais en vain, de rendre les Eglises aux chrétiens, et mourut dans ce déplorable état. Frappé subitement, le grand trésorier Felix expira quelques moments avant lui. L'évêque Héron et le prêtre Théotecne qui avaient volontairement apostasié, périrent dans le même temps: le premier au milieu de la rue abandonné de tout le monde à cause de la corruption à laquelle il était en proie : le second dévoré par les vers, et privé de la vue. (*Philostor. S. Chrys. Théod. Sozo. S. Grég. Naz. Amm. Marcel.*)

XL.

Juifs et Temple. Procope, usurpateur.

An 365.

Les Juifs, que Julien l'apostat protégeait en haine des chrétiens, obtinrent de lui la promesse de rebâtir le temple de Jérusalem pour démentir les prophéties, et surtout celles de Jésus-Christ. L'empereur chargea Alypius, l'un de ses meilleurs amis, de l'entreprise en lui recommandant de n'y rien épargner. L'enthousiasme des Juifs fut tel, que leurs femmes elles-mêmes, après avoir donné leurs ornements les plus précieux pour contribuer aux frais de cet édifice, voulurent y travailler de leurs propres mains. Elles portaient la terre jusque dans les pans de leurs robes. Saint Cyrille, évêque de Jérusalem, revenu de son exil, et témoin de tous ces efforts, donna une nouvelle preuve de sa foi *en assurant qu'ils seraient inutiles.* En effet bientôt des globes de feu sortant des fondements, dit Ammien Marcellin, païen, officier, et grand admirateur de Julien, brûlèrent les ouvriers, et à plusieurs reprises. Un grand nombre de Juifs fut aussi consumé par ces flammes. Ce miraculeux châtiment qui força à quitter l'entre-

prise convertit plusieurs païens, et même des Juifs. (*Am. Marcel. S. Ambr. Ruf. Sacr. Sozo., etc.*)

L'an 365, Procope, parent de Julien l'apostat, se fait proclamer empereur. Victorieux d'abord, il est vaincu ensuite, et sa tête est envoyée à Valens que la peur avait presque décidé à abdiquer.

XLI.

Valens, persécuteur.

Ans 365 et 378.

L'Année 378, l'empereur Valens, né en Pannonie en 328, associé à l'empire en 365 par son frère Valentinien I, qui lui confia l'Orient, fut baptisé en 366 par Eudoxe Arien qui l'attacha à sa secte. Ce prince timide, cruel et avare, fut depuis ce moment le persécuteur des catholiques. 80 Ecclésiastiques envoyés pour tâcher de l'apaiser, furent, par son ordre, enfermés dans un navire et brûlés dans le golfe voisin de Nicomédie. Il remplaçait les évêques orthodoxes par des Ariens avec lesquels il forçait de communiquer. Il voulut y obliger même le grand, l'invincible Saint Basile, qu'un miracle le contraignit à laisser dans son siége de Césarée. Sa persécution contre l'Eglise devint si révoltante que même des militaires de son armée, entr'autres Trajan général, Arinthée et Victor, deux illustres capitaines, attribuèrent à une punition du ciel les revers qu'il éprouva de la part des Goths dans la Thrace, et eurent le noble courage de le lui dire. Mais rien ne put le convertir. En partant de Constantinople l'an 378 pour aller combattre en personne ces barbares, il menaça de mort à son retour le saint moine Isaac qui voulait le détourner de ce projet en lui disant : « Vous avez fait la guerre à Dieu; il n'est » pas pour vous. » Arrivé en Thrace, il livre la bataille, est vaincu et brûlé par les Goths dans une maison où il s'était réfugié.

XLII.

Maxime, philosophe.

An 371.

L'an 371, les devins Hilaire, Patrice, et le philosophe Maxime, le principal auteur de l'apostasie de l'empereur Julien dont il était l'oracle, accusés d'avoir cherché à deviner le successeur de Valence, sont mis à mort par ce prince.

XLIII.

Maxime, usurpateur.

An 387.

L'année 387, Maxime, né en Espagne, commandant des troupes de l'empereur Gratien dans la Grande-Bretagne, nommé empereur par ces troupes en 383, fait périr à Lyon Gratien, par les mains du traître Andragratius; s'empare de l'Italie et de l'Afrique, est attaqué, vaincu et pris dans Aquilée par l'empereur Théodose dont les soldats le mettent à mort, l'an 387. Le perfide Andragratius commandant la flotte de cet usurpateur dans le Golfe Adriatique, apprenant sa défaite et sa mort, se précipita tout armé dans la mer et se noya.

XLIV.

Arbogaste, rebelle.

An 394.

L'année 394, Le comte Arbogaste, Franc d'origine, devenu le maître de la Cour et de l'armée, étrangle, lan 396, l'empereur Valentinien II, dans son propre palais à Vienne en Dauphiné, et met à sa place Eugène, homme de lettres, et secrétaire de ce prince. Cet usurpateur se prépare

à la guerre contre l'empereur Théodose, par des lois favorables aux païens qu'il protégeait ainsi qu'Arbogaste. Les devins lui promettent le succès. Arbogaste et Flavien, préfets du Prétoire, irrités de ce qu'au passage d'Eugène à Milan, les catholiques ont refusé de prier avec lui dans l'église de S. Ambroise qui s'était retiré à son approche, et d'y recevoir son offrande, jurent qu'après la victoire, ils feront de cette église une écurie, et forceront les ecclésiastiques à porter les armes. Eugène arrive auprès d'Aquilée où était Théodose. Le combat s'engage. Victorieux d'abord, vaincu ensuite par le secours visible du ciel, il est pris et a la tête tranchée. Arbogaste s'enfuit dans les montagnes, et se tua lui-même deux jours après, (l'an 394.)

XLV.

Eutrope, ministre, persécuteur.

An 399.

L'an 399, Eutrope, Eunuque encore païen, gouvernant l'Orient sous le nom de l'empereur Arcade, fils du grand Théodose, auteur, dit-on, de la loi contre le droit d'asile dans les églises, dont il fut le persécuteur, Eutrope, patrice et consul, dignités sans exemple dans un Eunuque, comblé de richesses, fruits de ses pillages; est renversé tout-à-coup par la jalousie et la haine de Gaïnas, capitaine Goth, et réduit à se refugier dans l'Eglise qu'il a persécutée. S. Chrysostôme l'y défend avec une charité et une vigueur vraiment épiscopale, change la fureur du peuple en pitié, et propose d'aller se jeter aux pieds de l'empereur pour obtenir sa grâce. Il était parvenu à le sauver, et voulait le préparer au baptême. Eutrope a l'imprudence de quitter son asile. Ses ennemis le font dépouiller et exiler en Chypre. Gaïnas parvient

ensuite à le faire mettre en jugement, et il a la tête tranchée.

XLVI.

Gaïnas, général rebelle.

An 400.

L'an 400, Gaïnas, Goth d'origine, ancien soldat, devenu par le supplice d'Eutrope maître de l'empire, dont les armées étaient sous son commandement, veut forcer l'empereur Arcade à lui donner pour les Ariens, auxquels il était dévoué, des églises des catholiques. S. Chrysostôme a le courage de s'y opposer en sa présence. Bientôt cet ambitieux se révolte ouvertement contre l'empereur. Vidas, chef des Huns, marche contre ce rebelle, le fait prisonnier dans la Thrace, et envoie sa tête à Constantinople.

XLVII.

Ruffin, rebelle.

An 397.

Trois ans auparavant, (397) Rufin né de parens obscurs dans l'Armagnac en Gaule, parvenu par son adresse à la place de grand-maître du Palais, sous l'empereur Théodose, et de ministre sous Arcade son fils, voulant s'emparer de l'empire, y appela les Goths à son secours : mais leur armée ayant été excitée contre ce rebelle, elle lui coupa la tête à la grande satisfaction du peuple qui détestait en lui un ministre insolent, lâche, avide de richesses, et capable de tout pour se les procurer.

XLVIII.

Eudoxie, persécutrice, et Cyrin.

An 405.

L'année 404, S. Chrysostôme, né d'une famille distinguée à Antioche en 344, élevé malgré lui au sacerdoce en 383, et au siége de Constantinople en 398, ne put malgré toute sa charité empêcher que son zèle pour la réformation des mœurs, et le salut des âmes ne lui suscitât des ennemis qui rallièrent contre lui toutes les personnes dont la doctrine ou la conduite n'étaient pas sans reproche. Les Ariens secondèrent leurs efforts. L'impératrice Eudoxie, épouse d'Arcade, fils du grand Théodose, eut le malheur de se laisser gagner par ses détracteurs. Un sermon sur le luxe des femmes leur servit de prétexte. Cette princesse favorisa en 403 le conciliabule du Chêne, bourg près de Chalcédoine, dont l'évêque Cyrin se montra l'un des persécuteurs les plus ardents de ce saint pontife, qui fut arraché de son église par des soldats, traîné au milieu de la ville et embarqué sur le Bosphore. La nuit suivante un tremblement de terre ayant répandu l'alarme dans Constantinople, l'impératrice elle-même en fut si effrayée, qu'elle sollicita le rappel de S. Chrysostôme. La paix dont il jouit ne fut pas de longue durée. Le préfet de cette ville, Manichéen et à demi païen, donna au peuple des danses, des spectacles de bateleurs, et d'autres réjouissances encore mêlées de superstitions, pour célébrer la dédicace de la statue de l'impératrice Eudoxie. Ces bruyantes réjouissances, ayant troublé le service divin dans l'église de Ste. Sophie, en face de laquelle était placée cette statue, S. Chrysostôme s'en plaignit. Nouveau sujet de persécution. Ses ennemis, secondés par l'Impératrice, parvinrent après beaucoup de troubles, de

violences et de scandales, à le faire traîner d'exil en exil, de l'an 404 à 407, année où ce grand évêque, la lumière de l'Orient, et la gloire de l'Église, mourut en passant à Comane, dans le Pont, épuisé par les travaux, les douleurs et la fatigue. Ses souffrances étaient encore augmentées par celles que ses ennemis faisaient éprouver aux évêques, aux ecclésiastiques et aux fidèles qui lui étaient attachés. Plusieurs accidents survenus au moment de sa persécution, furent regardés comme des punitions divines. Cyrin, évêque de Chalcédoine, périt d'une blessure au pied qui obligea à lui couper la jambe à plusieurs reprises. Un autre de ses ennemis tomba d'un escalier et se tua. D'autres moururent ou furent affligés de maladies horribles. Mais le plus frappant de ces accidens, fut celui de l'impératrice Eudoxie qui expira en accouchant d'un enfant mort. (*Fleuri. l.* 21. 48. *Socr. Sozo. Pallad.*)

XLIX.

Nestorius, chef de secte.

L'année 432, Nestorius né en Syrie où il embrassa la vie monastique, appelé au siége de Constantinople par l'empereur Théodose le jeune, l'an 428, homme d'un esprit vif, ardent et vain, d'un extérieur mortifié, après avoir provoqué des mesures violentes contre les hérétiques, tomba lui-même dans l'hérésie. Il admit deux personnes en Jésus-Christ, et nia que la Sainte-Vierge fut *mère de Dieu*; malgré les condamnations du Saint-Siége et du concile général d'Ephèse, il en imposa encore quelque temps à l'empereur. Ce prince reconnut enfin son erreur. Nestorius lui devint odieux, ainsi qu'à toute la cour. Il fut relégué l'an 432 dans la Thébaïde, où il mourut dans l'opprobre et la misère.

L.

Jean, usurpateur et persécuteur.

An 423.

L'an 423, l'empereur d'Occident, Honorius, étant mort, Jean son secrétaire d'État s'empare de l'empire, secondé par Castin chef de l'armée. Il dépouille le sénat et les églises de leurs privilèges. Il donne à ses tribunaux la juridiction des évêques. Son usurpation reconnue en Occident ne fut pas longue. Théodose le jeune, empereur d'orient, donne l'occident à son cousin Valentinien III, âgé de cinq ans, sous la tutelle de Placidie, sa mère. Ses troupes surprennent l'usurpateur Jean dans Aquilée, et le livrent à Placidie qui lui fait trancher la tête en 425. (*Hist. du Bas Emp. Lebeau. t.* 7. *l.* 21.)

LI.

Isdegerde, persécuteur.

An 444.

L'an 444, Isdegerde, roi de Perse, prince débauché, cruel et avare, périt après avoir persécuté les chrétiens trente ans, d'une mort violente regardée par les Perses eux-mêmes, comme une vengeance divine.

LII.

Attila, fléau de Dieu.

An 450.

L'an 450, Attila qui s'appelait lui-même *le fléau de Dieu*, et dont le nom, dit le savant et sage historien Le Beau (*t.* 7. *l.* 33 *n*°. 32), renouvelle encore une impression d'épouvante et d'horreur,

Attila part des Palus-Méotides avec cinq cent mille hommes, parcourt en conquérant, et en dévastateur toutes les régions du Pont-Euxin aux rives de la Loire et du Tibre; rend l'empereur d'occident son tributaire, rentre en Germanie, est tout-à-coup trouvé mort au milieu de sa tente, et noyé dans son sang. Les rois et les peuples barbares qui forment son armée se divisent, se battent, s'entre-déchirent, et se partagent quelques lambeaux ensanglantés d'une monstrueuse puissance dont il ne resta bientôt que de lamentables souvenirs.

LIII.

Règles de jugements. Barbares de l'an 300 *à* 600.

Pour connaître et comprendre, autant qu'il est donné à la faiblesse humaine, les fléaux multipliés du 3[e]. au 6[e]. siècle par les inondations des barbares, et tous ceux qui les ont suivis jusqu'à ce jour, il faut joindre à l'étude des oracles divins, les premiers livres de la *Cité de Dieu* de saint Augustin, le *Traité de la Providence* par Salvien, et l'*Histoire Universelle* de Bossuet dont le puissant génie a su tout réunir par les invincibles liens de l'éternelle vérité.

LIV.

Aëtius, rebelle.

An 455.

L'année 455, Aëtius général de l'empire d'Occident, vainqueur des Francs, des Bourguignons et des Huns, s'abandonne pour son malheur à son ambition, et à celle de sa femme qui était effrénée. Par une noire calomnie il fait périr le comte Boniface, commandant de l'Afrique, et il fait perdre cette

contrée. Sans bornes dans ses désirs, il veut porter à l'empire, Gaudence son fils, en lui faisant épouser Eudoxie fille de l'empereur Valentinien III.

Ce prince faible et débauché emploie, dans le même temps, la perfidie et la violence envers la vertueuse épouse de Pétrone Maxence, petit fils de l'usurpateur de ce nom, et l'un des premiers personnages de l'empire.

LV.

Maxime, usurpateur.

An 455.

Maxime, pour se venger de l'outrage fait à sa femme, et se frayer une route à l'empire, réveille les ressentiments de l'empereur contre Aëtius à un tel point, que ce prince le perce de son épée au moment où cet ambitieux vient le presser d'accomplir le mariage d'Eudoxie avec Gaudence.

Maxime fait tuer ensuite Valentinien par les amis d'Aëtius, s'empare du trône, et contraint Eudoxie veuve de ce prince, à l'épouser.

LVI.

Eudoxie, impératrice.

An 455.

Eudoxie, apprenant que Maxime est l'auteur de l'assassinat de son mari, oublie les principes de la religion dans lesquels Dieu lui a fait la grâce de finir saintement sa vie, et appelle le roi Genseric et ses Vandales dans l'Italie, qui est dévastée par eux. Rome est au pillage pendant 14 jours, et Eudoxie elle même est emmenée en captivité avec ses deux filles les princesses Eudoxie et Placidie.

Maxime est mis en pièce et jeté dans le Tibre

par les anciens serviteurs de l'empereur Valentinien, indignés de la lâcheté de cet usurpateur qui voulait, comme les autres, fuir devant les Vandales.

Genseric, leur roi, force l'impératrice Eudoxie à marier sa fille Placidie avec son fils le cruel Huneric, prince arien qui continua avec acharnement les persécutions de son père.

LVII.

Huneric, persécuteur.

An 484.

Ce roi barbare bannit de l'Afrique quatre mille neuf cent soixante-six ecclésiastiques, évêques et autres, en fit périr quarante mille par des tourments inouis, et périt après huit ans de règne, d'une maladie infecte, fourmillant de vers, et son corps tombant en lambeaux. (*Fleuri. l.* 30, *vict. vit... Greg. Turo. Isido.*)

LVIII.

Basilisque, usurpateur.

An 477.

L'an 477, Basilisque s'empare du trône de Zénon, empereur de Constantinople, protège les Eutychiens, fait rejeter le concile de Chalcedoine, persécute les catholiques, et est renversé vingt mois après par le même Zénon, qui, après avoir promis à ce lâche usurpateur de ne pas le tuer, l'enferme en Cappadoce, avec Zénodine, son impudique épouse, dans un château muré où ils moururent de faim.

LIX.

Le Juif Dounouas, persécuteur.

An 522.

L'an 522 Dounouas Juif, grand ennemi des chrétiens, se fit roi des Juifs dans l'Arabie heureuse, s'empara par fraude de la ville de Negra, jeta dans le feu les prêtres, les moines, les religieuses, ainsi que beaucoup d'autres chrétiens, qui préférèrent aussi le martyre à l'apostasie, et fut pris et mis à mort avec sa famille, l'année suivante par Elesbaan, roi d'Auxume en Ethyopie. (*Acte S. Aretæ* 14 *oct.*)

LX.

Gélimer, usurpateur.

An 531.

L'an 531, Gelimer, prince Arien de la race de Genseric, plein de valeur, mais fourbe et ambitieux, détrône Hildéric, roi Vandale, auquel il devait succéder, se rit des représentations de l'empereur Justinien, ami d'Hildéric, est vaincu par Bélisaire, son général, amené à Constantinople attaché au char du vainqueur, et voit finir le royaume des Vandales, après cent sept ans de persécutions contre l'église, et de désastres répandus de tous côtés par ces barbares. (***Procop.*** ***hist. Vanda.***)

LXI.

France de 557 *à* 613. ***Frédegonde****, etc.*

En France, la fin du VIe siècle fut agitée par les divisions, les fureurs, les guerres civiles, et les intrigues des rois d'Austrasie et de Soissons, Sigebert et Chilperic, ainsi que leurs épouses, les reines

Brunéhaut et Frédegonde. Ces discordes et les violences, par lesquelles les églises, dit S. Grégoire de Tours, furent plus affligées que sous la persécution de Dioclétien, finirent par la mort violente de la plus grande partie de leurs principaux auteurs. Sigebert fut assassiné en 575; Théodebert, fils de Chilpéric fut tué dans un combat la même année; Méroué et son frère furent poignardés en 577, et Chilpéric leur père en 584; Bruneliaut périt en 613, par un supplice barbare; l'impudique et cruelle Frédegonde fut réduite à se réfugier dans une église, pour tâcher de se soustraire à la punition de ses crimes, et mourut dans le temps où elle croyait jouir enfin paisiblement du fruit de tous ses forfaits.

LXII.

Chosroës, parricide, persécuteur.

An 590.

L'an 590 Chosroës II monte sur le trône de Perse, après avoir fait assommer son père, Hormisdas III, contre lequel ses sujets s'étaient révoltés. Chassé à son tour, peu de temps après, il est rétabli par Maurice empereur de Constantinople. En 604, il attaque Phocas, meurtrier de Maurice et son successeur, sous le prétexte de venger la mort de ce prince. Il continue la guerre sous Héraclius qui remplace Phocas en 610. Il s'empare de la Palestine, et prend Jérusalem en 614, massacre les moines, enlève la vraie croix, s'obstine à refuser la paix à Héraclius, à moins qu'il ne renonce à Jésus-Christ, persécute de toutes parts les chrétiens, pour les rendre apostats, ou sectateurs de Nestorius, fait un grand nombre de martyrs; enfin après de longues douleurs, par lesquelles Dieu éprouve ses enfants, Chosroës perd plusieurs batailles, prend la fuite chargé de

la haine de ses sujets à cause de son avarice, de ses cruautés et de son refus opiniâtre de la paix. Siroés, son fils aîné, le fait arrêter, charger de chaînes, et enfermer dans la *maison de ténèbres* qu'il avait construite pour y cacher ses trésors. Ce fils dénaturé, devenu l'instrument de la vengeance divine, expose son père pendant cinq jours, aux insultes et aux violences de ses ennemis, et consomme enfin son parricide, en le faisant mourir de faim au milieu du fruit de ses rapines et de ses persécutions. Il périt lui-même de la peste six mois après, en horreur à toute la Perse. (*Hist. du Bas Emp. t.* 12. *l.* 57.)

LXIII.

Juifs rebelles.

An 610.

En 610, le comte Bonose, envoyé avec une armée par Phocas, empereur de Constantinople, avait tiré une vengeance effroyable de la sédition de Juifs d'Antioche et d'Alexandrie. En 613, les Juifs, voyant son successeur Héraclius battu par les Perses, forment un nouveau projet de révolte, et prennent la ville de Tyr, où ils étaient plus de quarante mille, pour point de ralliement. Les habitants ayant été prévenus de ce complot, les surprennent la nuit, les enchaînent, ferment les portes de leur ville, se défendent contre ceux du dehors, et chaque fois qu'ils les voyent attaquer l'une des églises du voisinage, ils leur lancent avec leurs machines de guerre, cent têtes de Juifs décapités sur les murailles. Les assiégeants effrayés de ce spectacle horrible, prennent la fuite, sont poursuivis et mis en pièces. (*Id. l.* 55 *et* 56)

LXIV.

Grégoire, rebelle.

An 646.

L'an 646, le Patrice Grégoire, gouverneur de l'Afrique, s'était révolté contre l'empereur Constant : les Musulmans en profitèrent pour pénétrer dans cette contrée, dont ils s'emparèrent ; Grégoire y fut battu et tué.

LXV.

Constant, persécuteur.

An 661.

L'an 661, Constant empereur de Constantinople, plus occupé à favoriser les monothélites, à persécuter les catholiques, qu'à défendre ses Etats attaqués de toutes parts, voulut reporter le siège de l'empire à Rome, en haine du peuple de Constantinople qui le détestait comme auteur de la mort du Pape S. Martin en 655, et de celle de tant d'autres martyrs. Il fut arrêté par la multitude, ainsi que sa femme et ses enfants. S'étant depuis retiré dans la Sicile qu'il désolait par ses exactions, ses violences et ses spoliations impies, il y fut tué par André, fils de Troïle, l'un de ses officiers l'an 668.

LXVI.

Ébroïn, ministre, persécuteur.

An 681.

L'an 681, Ebroïn parvenu en France, par ses intrigues et son hypocrisie, à la dignité de maire du palais sous Clotaire III, fait haïr l'autorité de ce prince, lorsqu'il n'est plus retenu par la fer-

meté de la sage et vertueuse reine Sainte Bathilde, retirée au monastère de Chelles. Rasé et renfermé à Luxen en 670, Ebroïn s'échappe, rentre de vive force à la cour de Thierri III, assassine Lenderic son maire du palais, force le prince à lui donner sa place, multiplie les persécutions, prive le roi et l'État des conseils de l'un des plus habiles ministres, S. Léger évêque d'Autun; répand contre ce prélat des calomnies et des haines, lui fait crever les yeux, arracher la langue, et après mille autres outrages, trancher la tête par des scélérats, tels que Didier, évêque déposé de Grenoble, et Vaimer duc de Champagne, qu'il fit pendre ensuite pour d'autres raisons. Ce ministre odieux par tant de perfidies, de rapines et de violences, finit par être assassiné en 681, après avoir long-temps affligé les peuples et désolé la France. (*Velly. le présid. Hénaut, Fleuri.*)

LXVI.

Justinien II, persécuteur.

An 694.

L'an 694, l'empereur de Constantinople, Justinien II, voulut faire enlever de Rome, par Zacharie, son premier écuyer, le pape Sergius, parce qu'il refusait de recevoir et de signer le Concile appelé *in Trullo*, tenu à Constantinople, en 692. Zacharie ne put exécuter son odieuse commission, et sans la charitable protection du Pape, il n'eût même pu sortir de Rome. Justinien, qui s'était fait haïr par sa mauvaise conduite, et par celle de ses ministres, fut peu de temps après détrôné par le peuple de Constantinople, eut le nez coupé, et fut relégué à Chersone, sur le Pont-Euxin, le tout dans la nuit même où il devait faire massacrer une partie des habitants de sa capitale. Ses deux ministres les plus odieux fu-

rent traînés dans les rues et brûlés vifs. (*Hist. du Bas Emp.*, *l.* 62, *n.°* 16.)

LXVIII.

Léonce, usurpateur.

An 698.

L'an 698, l'empereur de Constantinople Léonce, qui avait contribué au renversement de Justinien II, son prédécesseur, éprouve le même sort de la part de Tibère II, proclamé par ses soldats; il a le nez coupé et est renfermé dans un monastère. (*Id.*)

LXXI.

Justinien II, décapité.

An 707.

L'an 707, l'empereur Justinien II, détrôné en 694, rentre dans Constantinople, fait décapiter Tibère II et Léonce, remplit la capitale et les provinces de persécutions, de larmes et de sang. Bardane, surnommé Philippique, est proclamé empereur. Le féroce Justinien veut se défendre: ses soldats l'abandonnent. Il veut fuir: il est pris et décapité l'an 711. Sa tête est envoyée à Constantinople et à Rome. (*Id.*)

LXX.

Philippique, persécuteur.

An 714.

L'an 714, Philippique, dévoué aux Monothélites, persécuta constamment les catholiques. Au lieu de songer à repousser les Barbares, il vécut en débauché et en dissipateur. La troisième année de son règne, il eut les yeux crevés, et l'on

élut à sa place, pour empereur de Constantinople, A astase le catholique. (*Id.*)

LXXI.

Witiza, usurpateur.

An 712.

De 710 à 712, Witiza, roi des Goths, en Espagne, fait aveugler Théofrède, fils du roi Recesuinde. Rodrigue, fils de Théofrède, se révolte contre Witiza, lui fait éprouver le même sort, et s'empare de son trône. Le comte Julien, officier espagnol, irrité de l'outrage fait à sa fille, par le roi Rodrigue, favorise l'invasion des Musulmans. Les Goths, indignés de la révolte de ce Prince, contre Witiza, le soutiennent faiblement. Il est tué dans un combat, et le royaume des Goths en Espagne détruit après 415 ans de durée. (*Hist. univer.*, *par les Angl. Rév. des Emp.*, *par Renaudot*, etc.)

LXXII.

Le Juif Peschys, iconoclaste.

An 723.

L'an 723, Sarenta-Pechys, Juif de Laodicée, en Phénicie, persuade, en haine des Chrétiens, au calife Yesid, successeur d'Omar, de détruire les peintures et les images dans toutes les Eglises de son empire, moyen qu'il lui dit immanquable pour s'assurer un règne de 30 ans. L'ordre fut envoyé et exécuté en beaucoup d'endroits par les Arabes et par les Juifs, et devint, en quelque sorte, le commencement de la longue persécution des Iconoclastes. Malgré les promesses de Pechys, le crédule Yesid fut enlevé par la mort, l'année suivante 724, et Oualib, son fils, fit périr, par un supplice honteux, l'imposteur qui l'avait trompé.

LXXIII.

Abderame, persécuteur.

An 732.

L'an 732, les Mahométans, maîtres de l'Espagne, entrés depuis plusieurs années en France, où il régnait de grands désordres, redoublent d'efforts, sous la conduite du redoutable Abdérame, chef de leurs armées. Ils s'avancent jusque dans le Poitou et la Champagne, tuant, pillant, dévastant par le fer et le feu, détruisant les Eglises, les monastères, et faisant un grand nombre de martyrs. Charles-Martel, soutien de l'empire, sous le jeune roi Thierry IV, marche à leur rencontre; il les attaque, entre Tours et Poitiers, et malgré l'infériorité du nombre, les bat, tue Abdérame, taille en pièces ses nombreuses troupes, et devient tout à la fois l'instrument de la justice divine envers les ennemis du nom chrétien, et celui de ses miséricordes envers les Français.

LXXIV.

Milon, évêque intrus.

An 753.

L'an 753, Milon, usurpateur du siége épiscopal de Reims, à la place de saint Rigobert, est tué par un sanglier, près de Trèves, (*Fleuri*, *l.* 42, n°. 57.)

LXXV.

Constantin, anti-pape.

An 769.

L'an 769, Constantin, laïc, que le duc Toton, son frère, fit nommer et consacrer à Rome successeur du pape Paul, est exposé à la dérision

publique, privé de la vue, et relégué dans un monastère. « C'est le premier exemple, à Rome, »d'une pareille intrusion » faite les armes à la main. (*Id.*, *l.* 43, *n°*. 44.)

LXXVI.

Georges, évêque schismatique.

An 769.

Georges, évêque de Préneste, que la peur avait déterminé à sacrer le faux pape Constantin, fut saisi quelques jours après d'une maladie qui lui ôta le mouvement de ses membres. Sa main droite était tellement retirée, qu'il ne pouvait plus la porter à sa bouche. Il mourut ainsi, tremblant et languissant. (*Id.*)

LXXVII.

Michel, faux évêque.

An 769.

La même année 769, Michel, qui n'était point encore dans les ordres sacrés, se fit élire, par violence, évêque de Ravenne; mais bientôt les habitants de cette ville, indignés, le chassèrent, et l'envoyèrent à Rome, chargé de fers. Il y fut dépossédé, et l'archidiacre Léon, élu canoniquement, mis à sa place. (*Id.*, *l.* 53, *n.°* 58.)

LXXVIII.

Copronyme, persécuteur.

An 775.

L'an 775, l'empereur de Constantinople, Constantin-Copronyme, prince livré aux plus sales voluptés, le plus cruel des persécuteurs iconoclastes dans le huitième siècle, se repaissant du supplice

des martyrs, et dégradant la majesté impériale jusqu'à frapper ses domestiques; ce méprisable tyran marchant contre les Bulgares, est attaqué tout-à-coup du *charbon*, maladie pestilentielle qui lui cause une fièvre violente. « On dit, qu'au milieu » des ardeurs cruelles dont il était dévoré, il s'é- » criait en désespéré, qu'il sentait déjà toutes les » fureurs des flammes éternelles;... qu'il ordonna » de réparer les injures qu'il avait faites à la Sainte » Vierge et aux Saints, et de respecter les reli- » ques et les Eglises. » Il expira dans son vaisseau, n'ayant pu être reporté à Constantinople, quoique la flotte qui portait ses troupes n'en fût encore qu'à vingt-cinq lieues, (*Hist. du Bas Emp.*, *Lebeau*, *tom.* 14, *liv.* 65, *et d'après les hist. du temps.*)

LXXIX.

Léon, iconoclaste, persécuteur.

An 780.

L'an 780, Léon IV, fils de Constantin Copronyme, iconoclaste comme son père, mais plus modéré d'abord, recommença ensuite la persécution contre les catholiques, oubliant les regrets et les recommandations de son père lorsque Dieu le frappa, et qu'il vit la mort prête à l'engloutir, mais il n'eut pas le temps de continuer. Ayant enlevé la couronne de pierreries, placée par l'empereur Maurice au-dessus de l'autel de Sainte-Sophie à C. P., et l'ayant mise sur sa tête,... « il » sortit aussitôt de son front des charbons pesti- » lentiels qui lui causèrent une fièvre ardente et » dont il mourut le même jour, » à l'âge de 30 ans, et après cinq ans de règne. (*Id*)

LXXX.

Irène, impératrice.

An 803.

L'an 803, Irène impératrice de C. P., femme de Léon IV, célèbre par son esprit, sa beauté, et ses forfaits, maîtresse de l'empire en 780, à la mort de son mari, sous le nom de Constantin Porphyrogénète son fils, se soutient par un scandaleux mélange de vice et de vertu, d'hérésie et de catholicisme, par l'intrigue et le meurtre. Elle fit crever les yeux à son propre fils pour l'empêcher de reprendre l'autorité impériale. Enfin le patrice Nicéphore, avec sept eunuques élevés à la même dignité, conspira contre elle, se fit proclamer empereur, et la relégua dans l'île de Lesbos, où réduite à filer pour vivre, elle mourut à 50 ans, au milieu des humiliations et des regrets. (*Hist. du B. Emp. T.* 14. *L.* 66.)

LXXXI.

Nicéphore, usurpateur, persécuteur.

An 811.

L'an 811, Nicéphore qui s'était élevé sur le trône de C. P. en renversant l'impératrice Irène ami passionné des manichéens et de leurs oracles, ainsi que de leurs superstitions auxquelles il eut recours contre Bardane, son compétiteur à l'empire, ennemi des évêques, et de la paix entre les chrétiens, spoliateur des églises; ne reconnaissant ni providence, ni puissance au-dessus d'un prince qui sait, dit-il, se conduire autrement que tous ses prédécesseurs; il marche contre les Bulgares malgré les avis de saint Théodore Studite, qui le fait prévenir que ne voulant point revenir à Dieu, il périra dans cette entreprise. En effet ayant plu-

sieurs fois refusé la paix que lui offrait Chrumne, roi des Bulgares, ce Prince réduit au désespoir, le presse vivement. Il est enfermé et tué dans sa tente : son crâne servit de coupe dans les festins solemnels de ces barbares, suivant l'ancienne coutume des Scythes. (*Fleuri et Lebeau.*)

LXXXII.

Euphémius, rebelle.

An 820.

L'an 820, Euphémius, gouverneur de la Sicile pour l'empereur de C. P., épouse une religieuse qu'il retire de son monastère, appelle les Musulmans dans cette province, se révolte contre l'empereur Michel, se fait proclamer empereur, aidé par ces mêmes Musulmans qui finissent par le tuer, et se rendre maîtres de toute la Sicile. (*Id.*)

LXXXIII.

Abdéramen II, *persécuteur.*

An 852.

L'an 852, Abdérame, roi des Mahométans d'Espagne, après avoir persécuté les chrétiens avec fureur, et fait un grand nombre de victimes, aperçoit un jour, du haut de la terrasse de son palais, des corps des martyrs encore attachés à des pieux. Il donne l'ordre de les brûler; et à l'instant même il perd la parole, est porté sur un lit, et meurt la nuit suivante. (*Eloge hist. des martyrs en* 859, *mémori. c.* 15.)

LXXXIV.

Bardas, persécuteur.

An 866.

L'an 866, le César Bardas, persécuteur de saint Ignace évêque de C. P., et protecteur de l'instrus Photius usurpateur de son siège, est assassiné par Basile son rival, sur l'ordre et en présence de l'empereur Michel son neveu auquel ce Basile l'avait rendu suspect. Michel associe Basile à l'Empire. Bientôt on lui fait suspecter sa fidélité envers lui. Michel veut le faire périr, Basile le prévient et le tue. Il chasse d'abord Photius qui avait eu la lâcheté d'insulter à la mémoire de Bardas son bienfaiteur. Saint-Ignace est rappelé et meurt sur son siège en 877. La vanité de Basile rougissait de la bassesse de son origine. Photius fabrique une généalogie dans laquelle il le fait descendre des Arsacides, anciens rois des Parthes : Basile séduit le replace sur son siège épiscopal de C. P. Quelques années après, un cerf s'élance sur ce prince à la chasse, l'enlève avec son bois, de dessus son cheval. Ses entrailles sont dérangées par la violence de la secousse : et il expire au bout de quelques jours, au milieu des douleurs les plus violentes, en se reprochant l'assassinat de l'empereur Michel, et en disant à Léon son fils : « Défiez-vous de Photius et de sa créature, le moine » Santabaren : ils m'ont entraîné dans le précipice » par leurs impostures. »

LXXXV.

Photius, schismatique.

An 891.

L'année 891, Photius, le principal auteur du schisme des Grecs, né à C. P. de parents illustres;

doué de grands talents; dirigé par Bardas dans le rapide progrès de ses études; élevé promptement aux dignités de grand écuyer; de capitaine des gardes, d'ambassadeur et de premier secrétaire d'État, devenu depuis en *six jours*, Moine, lecteur, sous-diacre, diacre, prêtre, évêque, et patriarche instrus de C. P., à la place de saint Ignace qu'il fit bannir de son siège; persécuteur cruel des catholiques attachés au légitime pasteur; fabricateur d'une fausse lettre d'approbation du pape Nicolas; complice, du moins par son silence, des impiétées et des débauches de l'empereur Michel dont il fréquentait les scandaleux festins; ingrat et méchant envers son bienfaiteur Bardas lorsqu'il fut disgracié et assassiné par Michel; chassé de C. P. après la mort de cet empereur, par Basile son successeur en 867; anathématisé par le 8e. concile Écuménique en 869; rétabli en 877, par Basile qu'il séduit en lui fabriquant une fausse généalogie; chassé de nouveau de C. P. en 889 par l'empereur Léon VI, dit le philosophe, est relégué dans un monastère d'Arménie où il finit tristement sa carrière, laissant à la postérité le souvenir d'une conduite odieuse, et des ouvrages très-utiles tels que sa bibliothèque, recueil d'extraits de 280 auteurs perdus pour la plupart, et son *Nomocanon*, recueil de canons et de lois ecclésiastiques depuis les apôtres. Tel fut le sort de ce célèbre Photius que Fleuri peint en ce peu de mots: « C'était le plus grand esprit et le plus » savant homme de son siècle; mais c'était un par- » fait hypocrite, agissant en scélérat et parlant en » saint. »

LXXXVI.

Providence.

La providence qui gouverne l'univers ne punit

pas toujours en ce monde d'une manière visible et éclatante; mais elle le fait assez souvent pour donner d'utiles leçons à ceux qui en savent profiter. Puissent nos vœux en augmenter le nombre!

LXXXVII.

Robert, rebelle.

An 922.

L'an 922 en France, Robert, l'un des puissants vassaux de la couronne, se révolte contre le roi Charles IV dit le simple, maltraite ce prince dans une assemblée de Soissons, se fait couronner par des factieux. Charles IV l'attaque près de Soissons : l'usurpateur est tué dans le combat. (*Velly*, *t.* 2.)

LXXXVIII.

Raoul, usurpateur.

An 930

L'an 930, Raoul, duc de Bourgogne, neveu et successeur de Robert dans son usurpation, et sous lequel le roi Charles IV, trahi et enfermé en 923, meurt à Péronne en 928; l'usurpateur Raoul finit son règne agité par des factions et des révoltes continuelles, en mourant à Auxerre dans les douleurs de la *maladie pédiculaire*. (Id.)

LXXXIX.

Herbert, traître.

An 946.

L'an 946, Herbert, comte de Vermandois qui avait trahi, arrêté, enfermé le roi Charles IV, et qui, pour prix de sa trahison, demanda à l'usurpateur Raoul le comté de Laon, et de plus, l'arche-

vêché de Reims pour Hugues, son fils, âgé de 6 ans, siège pour la possession duquel il guerroya pendant 18 ans, et dont son fils fut enfin dépouillé, Herbert l'un des seigneurs les plus factieux de ces malheureux temps, mourut, dit Velly, en 946,.. « tourmenté d'horribles remords, criant et hurlant » dans une longue agonie : Hélas! nous étions » douze qui trahîmes le roi. » (*Velly, hist. de France t. 2 p. 226.*)

LXXXX.

Romain-Lecapéne.

An 944.

L'an 944, Romain Lecapêne associé à l'empire par Constantin Porphyrogénète, prince accusé malgré plusieurs bonnes qualités, d'ingratitude envers son bienfaiteur, de mépris des règles de l'Église dans l'intrusion de son fils Théophilacte sur le siège de C. P., de négligence à l'égard de ses enfants, d'un mauvais commerce avec Zoé, mère de Constantin, et avec une concubine Bulgare, fut enlevé dans son lit, par son propre fils Étienne, et transporté dans l'île Proté, où on lui coupa les cheveux, et on le revêtit de l'habit monastique. Il y mourut l'an 948, très-repentant des fautes qu'il avait commises.

LXXXXI.

Étienne, son fils, rebelle.

An 944.

L'an 945, Étienne, fils si coupable envers Romain Lecapêne son père, trompé dans ses criminelles espérances, forme avec son frère Constantin une conjuration contre l'empereur Constantin Porphirogénète, son beau-frère, pour s'emparer de

l'autorité. Elle échoua. L'empereur leur fit couper les cheveux à l'un et à l'autre pour leur ôter l'espoir de monter sur le trône. Étienne fut enfermé, et mourut subitement dans l'île de Mitylène en 945, et son frère Constantin fut massacré dans celle de Samothrace la même année. (*Lebeau, hist. du B. Emp. et Fleuri.*)

LXXXXII.

Suen, roi, persécuteur.

An 989.

L'an 989, Suen, roi de Danemarck, prince cruel, accusé de parricide, ardent persécuteur des chrétiens, inexorable à leurs prières, est pris deux fois à la guerre par les Slaves, vaincu par Héric, roi de Suède, réduit à s'enfuir, est dépouillé de son royaume. (*Fleuri, l.* 57. *n°.* 16.) Il avait lui-même, en excitant les Danois à l'abjuration du christianisme et à la révolte, fait perdre au pieux roi Harold, son père, le royaume et la vie.

LXXXXIII.

Passage en Orient. Sa Cause.

Si l'on voulait parcourir les autres siècles jusqu'à nos jours, l'on y trouverait comme dans ceux dont nous venons de rappeler quelques traits, de nombreux exemples de la vengeance divine envers les impies, les factieux, et les persécuteurs de sa loi sainte. Les temps orageux des États modernes, et spécialement de la France et de l'Angleterre, nous en offriraient de bien frappants. Mais pour abréger, nous nous contenterons d'en rapporter quelques-uns tirés des lettres édifiantes dont le séminaire des Missions-Étrangères, fondé à Paris en 1663, publie en ce moment un nouveau re-

cueil. (1) L'on y verra que de l'Orient à l'Occident, ainsi que du Nord au Midi, les hommes de tous les temps sont soumis aux mêmes lois générales de la Providence, et de son inévitable justice.

LXXXXIV.

Deux bonzes, rebelles en Chine.

An 1790.

L'an 1790, deux bonzes, prêtres idolâtres, forment le projet de renverser l'empereur de la Chine Kien-long, de massacrer les Tartares maîtres de ce pays, et de s'emparer du gouvernement. Ils voulaient élever à l'empire un jeune homme de 23 ans, chassé de sa famille pour inconduite. Les devins de leur faction promettaient à ce misérable qu'il serait proclamé empereur à Tching-ton, capitale de la province de Sut-chuen, avant le 1er. février 1791. Les rebelles comptaient déjà sur environ 50 mille hommes, tant le vertige fut prompt et étendu. Un catéchumène d'une famille riche, après s'être ruiné au jeu, se laisse séduire, dans l'espoir de devenir mandarin. Bientôt le prétendu empereur est pris avec un grand nombre de complices. Les chefs de la révolte sont coupés par morceaux; et leurs principaux complices étranglés ou décapités. Le catéchumène fut aussi arrêté avec beaucoup de chrétiens dont l'innocence fut reconnue. Il finit par apostasier, et n'en fut pas moins puni de mort. (Relation du Sut-chuen en Chine an 1791, par Monseigneur de Saint-Martin, évêque de Caradre et vicaire apostolique de cette mission.)

---

(1) A Paris, chez M. A. Leclerc, imprimeur du Clergé. 1820. 7 à 8 v. in-12.

LXXXXV.

Rebelles en Chine.

An 1795.

L'année 1795, une nouvelle secte se forme en Chine, et se révolte contre l'empereur. Elle persécute les chrétiens, et fait plusieurs martyrs. Les troupes parviennent à détruire ou à disperser ces rebelles. Alors les officiers publics excitent les chrétiens à la vengeance contre leurs persécuteurs. Ils s'y refusent en répondant que leur religion le leur défend. Peu de temps après quelques chrétiens indociles maltraitent des païens, ce qui attire une nouvelle persécution. Celui qui les avait excités apostasie; huit autres signent : *qu'ils ne suivront jamais de mauvaise religion*, espèce d'apostasie aux yeux des païens que cette lâcheté n'empêcha point de les faire frapper de coups de bâton. Dieu leur a fait la grâce de revenir à lui, bien instruits qu'il ne bénit point les violences. (*Relation du Sut-chuen. id.* 1765.)

LXXXXVI.

Id. Bonze, imposteur.

An 1797.

Dans les années 1796 et 1797, il s'élève dans le Sut-chuen, en Chine, des persécutions partielles, et souvent répétées. Les *Pelien-Kiao*, secte de Chinois toujours prêts à se révolter et à s'armer contre la dynastie actuelle, désolent cette province. La famine et une épidémie, causées par une extrême sécheresse, se joignent aux autres fléaux. Un bonze promet avec assurance que l'une de ses idoles, exposée par lui, donnera de la pluie à un jour désigné. Le jour arrive : la pluie ne tombe point. Le mandarin irrité fait frapper ce bonze de

100 coups de bâton, et le condamne à porter la cangue jusqu'à ce qu'il pleuve. (1) (*Relat. du Sut-chuen. sept.* 1798.)

LXXXXVII.

Gouverneur et mandarin, persécuteurs.

An 1799.

L'an 1799, les chrétiens de la province du Sut-chuen en Chine, ayant découvert près de la ville de Tchong-Kinfou une caverne où les païens jetaient tout vivants des enfants nés du crime, ou abandonnés, y descendaient avec des cordes, retiraient ces pauvres enfants, les baptisaient, et les élevaient. Ils en recueillaient aussi d'exposés sur les murs de cette ville, selon l'usage barbare de ce pays. (Le p. Noël, jésuite, dit, dans une lettre de 1703, qu'à Pekin l'on en expose tous les ans dans les rues environ 30 mille.) (*Lettr. édif. t.* 20.) Une autre lettre observe que ce sont presque toujours les filles qui sont ainsi sacrifiées. Les chrétiens du Sut-chuen tâchaient aussi de pénétrèr dans les maisons des païens qui avaient des enfants malades, afin de pouvoir baptiser ces enfants. Ceux qui remplissent ce devoir de charité sont ordinairement un peu instruits en médecine, et porteurs de secours ainsi que de quelques remèdes les plus faciles. — Une femme seule, se disant *médecin des enfants*, en baptisa 99 cette année. Un païen du Kouet-Cheau, ennemi des chrétiens, les accusa en ce moment de complicité avec les *Pelien-Kiao*, secte de Chinois toujours disposés à la rebellion et dont nous avons déjà parlé ci-dessus. 12 chrétiens sont arrêtés, et jugés

(1) La cangue est une espèce de table percée par le milieu, de manière à y passer la tête, et pesant depuis 80 jusqu'à 150 ou 160 livres.



innocents, ce qui n'empêche pas de les persécuter *parce qu'ils refusent d'apostasier.* Laurant Hou catéchiste est étranglé. 6 de ces confesseurs de la foi sont condamnés à un exil perpétuel et à l'esclavage; les autres à un simple exil de 3 ans. Peu de temps après, le gouverneur et le mandarin, auteurs de cette sentence inique, sont arrêtés, emprisonnés à Pekin, et chargés de chaînes pour d'autres causes. (*Lettre* de 1802), par Mgr. Dufresse, évêque de Tabraca. *Vie apost.* du Sut-chuen, martyrisé en 1815, année où il baptisa, et fit baptiser dans une épidémie, environ 30 mille enfants, *morts presque tous.*

LXXXXVIII.

Païens, persécuteurs en Chine.

An 1802.

L'an 1802, des païens du Sut-chuen en Chine veulent contrefaire une procession des chrétiens. Il survint une pluie qui les en empêcha. Pour se venger, ils maltraitent un chrétien, et afin d'exciter la persécution, ils l'accusent devant le mandarin d'avoir dit que leur idole n'est que *du bois sculpté:* Cela est de toute vérité, répondit le mandarin; et il condamna au supplice de la cangue (*Voyez la note ci-dessus sur le supplice de la cangue;*) les païens qui avaient frappé ce chrétien. Touchés de leur sort, les chrétiens allèrent les visiter et les secourir. Cette charité fit une vive impression sur les païens qui leur dirent : «Nous autres nous nous serions vengés.» C'est ainsi, pour la conversion de ces peuples, que Dieu réunit souvent la justice et la miséricorde.

LXXXXIII.

Réflexions et espérances sur le Christianisme en Orient.

Notre divine religion prêchée jusque dans les Indes, dès les premiers siècles du christianisme, y rentra dans le 16e. En 1544, elle pénétra au Japon, en 1580 à la Chine, en 1625 au Tonquin, à la Cochinchine, en 1650 à Siam, et autres pays voisins. Presque toujours proscrite et persécutée, elle s'est conservée dans ces régions, par des prodiges de miséricorde, qui doivent ranimer sans cesse la confiance, l'espoir et les vœux des vrais chrétiens, et surtout de ceux auxquels Dieu inspire la sainte et sublime vocation qui les dévoue *tout entiers* au salut de ces peuples. La protection de sa Providence est si visible dans ces contrées, qu'un mandarin arrêtant en 1796 un *persécuteur* accusé de conspiration contre le roi, crime pour lequel il fut mis à mort, lui dit : « Voilà le sort » réservé à tous ceux qui persécutent la religion » sainte. » (Lettre du 17 juillet 1797 par Mgr. Guérard, aujourd'hui évêque coadjuteur du Tonquin.) La conservation et les progrès du christianisme jusque dans le sein de la persécution étonnent les persécuteurs eux-mêmes. Le roi, et l'inquisiteur du royaume de Corée à l'orient de la Chine, après avoir fait plusieurs martyrs parmi les chrétiens convertis depuis 1784 par Pierre-Ly, fils d'un ambassadeur, allié, dit-on, à la famille royale, et devenu à 20 ans l'apôtre de ce pays; défendirent en 1791 de faire périr d'autres chrétiens en disant : « On lit dans leurs » livres que plus on en fait mourir, plus il y a de » personnes qui embrassent leur religion. » (Relation du 15 août 1797 par Mgr. de Govéa, Portugais, évêque titulaire de Pékin, sur l'établissement et la persécution du christianisme dans le royaume

de Corée.) Assez souvent des mandarins tempèrent la sévérité des ordres qu'ils reçoivent contre les chrétiens, ou repoussent les dénonciateurs, persuadés par l'expérience que la *persécution porte malheur.* Invoquons et espérons de nouvelles merveilles de la bonté divine, en faveur de ces vastes régions, où notre sainte religion s'est conservée, même depuis 1789, malgré la disette de prêtres et de secours.

C.

Roi, persécuteur au Tonquin, etc.

An 1773.

En 1773, au Tonquin, deux missionnaires Espagnols furent martyrisés. Dans les années suivantes, le pays fut dévasté par *la famine, la guerre civile, une horrible épizootie, et le roi mourut rongé de vers.* Sa mort mit fin pour le moment à la persécution. Quelques années après, le *Chica* ou premier ministre, par une patente en faveur des *génies tutélaires*, publia qu'ils *donnaient tous les* biens, *et préservaient de tous les maux,* et dans la même année (1783), *la sécheresse détruisit une partie des récoltes.* (État de la religion à la Cochinchine et au Tonquin, par M. Langlois, supérieur du Séminaire des Missions Etrangères, qui a été 14 ans missionnaire dans ce dernier pays.)

CI.

Deux rois usurpateurs et persécuteurs au Tonquin.

Vers 1780.

Vers 1780, il s'élève de nouvelles révoltes dans le Tonquin et la Cochinchine, royaumes limitrophes, qui avaient chacun leur souverain. Les rebelles, nommés *Taisons*, ont pour chefs deux frères, *Nhac* et *Lang-Nhuong,* qui se partagent ces États:

Nhac l'aîné se fait roi de la basse Cochinchine; Lang-Nhuong, son frère, se déclare empereur de la haute Cochinchine et du Tonquin. Le roi légitime de la Cochinchine *Nghuien*, qui a été détrôné 2 ou 3 fois, envoie en France, en 1786, Mgr. Pignot, évêque d'Adran, vicaire apostolique dans son royaume : il l'envoie avec le jeune prince héréditaire, *Canh* son fils, dont il était le précepteur, pour solliciter des secours du roi Louis XVI. Secondé par une partie de ces secours, il obtient des succès, et la mort le délivre en 1792 de l'usurpateur Lang-Nhuong; et en 1793 de Nhac, son frère, qui, malgré *son serment de détruire en entier la religion chrétienne*, est forcé par les soldats des fils de Lang-Nhuong à abdiquer, et *périt ensuite de honte et de chagrin*. Mais ces deux morts ne font point encore cesser la rebellion. Nous allons voir que Dieu lui réservait de nouvelles victimes et de nouveaux châtiments.

CII.

Vice-roi et bonze, persécuteurs.

An 1794.

Au Tonquin, en 1794, (*Relation de cette mission envoyée en* 1795) un bonze régent du royaume sous le successeur de Lang-Nhuong usurpateur, excite contre les chrétiens une violente persécution : on vend, on démolit les Eglises; l'on poursuit avec acharnement les prêtres Européens : ils sont obligés de fuir et de se cacher dans des cavernes, au haut des rochers presqu'inaccessibles, et sur des arbres où le zèle des chrétiens leur prépare des retraites. Des catéchistes sont maltraités, parce qu'ils refusent d'indiquer les prêtres; deux en meurent. L'effroi est général; mais tout-à-coup la bonté divine fait cesser la persécution. Le bonze, son

auteur, et le vice roi du Tonquin sont arrêtés comme conspirateurs. On leur casse les bras, et on les conduit à la cour dans une cage, pour les livrer au supplice. Tout change de face pour le moment. La haine des persécuteurs fait honorer la religion. Un Mandarin dit alors à M. de la Bissachère qui a été 18 ans missionnaire apostolique en ce pays et est aujourd'hui assistant du supérieur dans le Séminaire des Missions Etrangères : « J'aime votre religion à cause de la cha- » rité mutuelle qu'elle inspire à ceux qui l'obser- » vent. Elle est plus fondée en raison que la nôtre. » Puis il ajouta par une inconséquence que la *pluralité des femmes, la licence des mœurs, l'usure*, etc., rendent facile à expliquer:... « Chacun néanmoins » doit suivre celle dans laquelle il est né. »

(*Tonquin, 17 juillet 1797, lettre de M. Guérard.*) Un Mandarin veut obsolument *abolir le christianisme*: accusé de conspiration, il est pris, enchaîné et *noyé*.

CIII.

Can-Thing, usurpateur et persécuteur au Tonquin.

An 1797.

(*Id.*) En 1797, le jeune roi usurpateur Canth-Thing, fils de Lang-Nhuong, rend un édit cruel pour forcer les chrétiens *à apostasier, et à fouler aux pieds la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ.* Peu de temps après il est horriblement battu, et le Mandarin Noi-Han qui avait été la première cause de cette violente persécution est tué ainsi que plusieurs autres ennemis de la religion chrétienne. (*Du Tonquin*, 19 *juin* 1820. — *Lettre de Mgr. Longer, évêque de Gortine et vic. apost.*)

CIV.

Cochinchine et Tonquin.

Persécution de 1798 à 1802.

Tonquin et Cochinchine, 1802. — Des différentes persécutions excitées dans ce pays depuis 1780 par les usurpateurs et les rebelles, la plus cruelle fut celle qui s'éleva au mois d'août 1798 et dura jusqu'en juillet 1802. Elle fit plusieurs martyrs. L'on employa contre les chrétiens des tortures affreuses pour les forcer à renoncer à Jésus-Christ, et à fouler aux pieds le crucifix. Plusieurs villages païens en furent touchés; quelques-uns mêmes aidèrent à sauver des missionnaires et des fidèles. La rage des persécuteurs se déploya surtout contre les ministres de la religion. Trois d'entr'eux furent pris et périrent. Les arbres, les antres, des trous creusés en terre, des rochers devinrent le refuge entr'autres des deux respectables prêtres du Séminaire des Missions, M. Langlois et de la Bissachere que nous avons déjà cités. Les violences, les injustices, les désordres, les excès de tous genres furent portés à un tel point, qu'un grand lettré, qui en était effrayé, dit un jour : « S'il n'y avait pas des prêtres et des » chrétiens qui prient pour ce royaume, le Dieu » du ciel et de la terre l'exterminerait pour ses » crimes. » A travers tant de périls, il y eut encore dans les quatre années de cette persécution, 1551 adultes, et 31771 enfants baptisés, 4961 chrétiens confirmés, 2088 mariages bénis, et 7880 fidèles reçurent le sacrement de l'extrême-onction. Des médecins pleins de foi et de zèle profitèrent de toutes les occasions pour convertir des infidèles, et baptiser des enfants païens en danger de mort. Enfin, le moment des vengeances du ciel arriva, le roi légitime de la Cochinchine obtint de nom-

breux et rapides succès. Les rébelles furent entièrement défaits.

CV.

Roi usurpateur et ses complices persécuteurs punis.

An 1802.

Le jeune usurpateur qui se disait leur roi, et se montrait depuis plusieurs années *si acharné contre les chrétiens*, fut pris et *écartelé par cinq éléphants*. Ses frères et ses plus cruels mandarins furent *décapités*, et les autres dépouillés. Le prince légitime auquel les sages conseils de Mgr. Pignot, prêtre du Séminaire des Missions de Paris, devenu évêque et Vicaire-apostolique de son royaume, avaient été si utiles, se déclare le protecteur de la religion chrétienne dont il loue la fidélité envers les souverains. Ce monarque réunit le Tonquin à la Cochinchine, et aux royaumes de Ciampa, et de Camboge, et prend le titre d'empereur, nom sous lequel il règne encore aujourd'hui. (1) Les païens eux-mêmes furent frappés de ce résultat de tant de factions et de guerres civiles. Ils le furent surtout des châtiments infligés par la justice divine à tous les grands coupables. (*Relation de la persécution*, par Mgr. Longer, évêque de Gortinc, vic. apost. du Tonquin, le 3 juin 1799. 19 juin 1800, lettre de M. de la Bissachere. 20 décembre 1798, lettre de M. Langlois. 22 janvier 1799, lettre de M. le Pavec. 6 juillet 1799, *relation*, par M. Huyen Trang, médecin d'un grand Mandarin, etc., etc.) Ces pièces et autres se trouvent dans la collection des nouvelles lettres édifiantes publiées en 8 vol. in-

(1) En 1820, année où ce Mémorial fut terminé, mais non publié.

12, par le Séminaire des Missions Etrangères, Paris 1821, etc.

CVI.

En Angleterre. Abrégé du sort d'Henri VIII et de ses complices.

De 1533 à 1554.

A tous ces exemples des châtiments de la Providence envers les impies, les chefs de faction, et les persécuteurs, exemples auxquels l'on pourrait en ajouter un nombre immense, tiré de l'histoire de tous les peuples, sans parler de ceux qu'elle omet, nous ne voulons plus, avant de passer au dix-huitième siècle, joindre que ceux d'Henri VIII et des complices principaux de ses dérèglements, et de sa révolte contre l'Eglise : nous les prenons dans les historiens Anglais eux-mêmes.

Henri VIII, roi d'Angleterre, succède en 1509 à Henri VII son père.

En 1520, ce Prince dédie au Pape Léon X, un ouvrage de controverse contre Luther, et est déclaré *défenseur de la foi*, titre qu'il ambitionnait depuis long-temps.

Quelques années après, il a un fils de son commerce illégitime avec Elisa Blount.

En 1533, malgré l'opposition du Saint-Siége, et de son épouse Catherine d'Arragon avec laquelle il était marié depuis 18 ans, et dont il avait une fille, princesse dont tous les historiens louent les vertus, il fait prononcer *son divorce* par Cranmer, archevêque de Cantorberi.

La même année, il *épouse Anne de Boulen*, sa maîtresse; il se déclare *chef de l'Eglise* anglicane, et fait prêter serment, sous peine de mort, à *sa suprématie sur cette Eglise.*

En 1534, il force le clergé et le parlement qu'il opprime et avilit, *à rejeter le Pape.*

En 1535, il fait mourir Thomas Fischer, évêque de Worchester, et Thomas Morus, chancelier d'Angleterre, pour avoir refusé le *serment de suprématie*.

En 1536, il *fait périr sur l'échafaud* la nouvelle reine, Anne de Boulen, et épouse Jeanne Seymour.

En 1537, Jeanne Seymour *meurt en couche*.

De 1534 à 1538, il fait mourir beaucoup d'ecclésiastiques et de fidèles, dépouille et détruit 645 monastères, 90 Collèges, 2374 chapelles, 110 hôpitaux, et *n'en pressure pas moins* ses sujets pour suffire à ses folles dépenses.

En 1539, *il épouse Anne de Clèves*, et s'en dégoûte sur-le-champ.

En 1540, *il divorce* avec Anne de Clèves, et épouse Catherine Howard.

En 1542, il fait *couper la tête* à Catherine Howard, accusée de libertinage.

En 1543, il épouse Catherine Parr, veuve du lord Latimer, secrètement protestante. Il est sur le point de la faire périr, mais par son adresse elle échappe au danger.

Il est *attaqué d'une ulcère* qui le rend furieux et plus cruel.

En 1547, il *perd subitement la parole*, et meurt peu de temps après.

Ainsi finit Henri VIII, qui disait de lui-même... « qu'il n'avait jamais refusé la vie d'un homme à » sa haine, ni l'honneur d'une femme à ses dé» sirs : » et dont les historiens anglais disent, que par ses désordres, ses bizarreries et sa cruauté, il tourmenta, ensanglanta et ruina l'Angleterre. (*Hist. univ. par les Anglais*, *t.* 45. *in*-4.°)

Voyons le sort des principaux complices de ses excès, hommes et femmes.

Anne de Boulen, sa deuxième femme, *décapitée* en 1536.

Jeanne de Seymour, sa troisième femme, *meurt en couche* d'Edouard VI, l'année même de son mariage.

Anne de Clèves, sa quatrième femme, *est répudiée* la seconde année de son mariage.

Catherine Howard, sa cinquième femme, *est décapitée* après le même temps.

Catherine Parr, sa sixième femme, n'échappe à l'échafaud que par son adresse, se remarie après la mort d'Henri VIII, à Thomas de Seymour, amiral d'Angleterre, *et meurt si promptement qu'on la croit empoisonnée.*

Wolsey, premier ministre d'Henri VIII, cardinal, archevêque d'Yorck, fauteur des passions et du divorce de ce Prince, *est disgrâcié en* 1533, *meurt de dissenterie et de peur*, au moment où on l'amène pour lui faire son procès, et le livrer au bourreau.

Thomas Cromwel, attaché au service de Wolsey, qu'il défendit avec courage, devient secrétaire d'État, et vil flatteur des désordres d'Henri VIII, qui le fait néanmoins *traîner à l'échafaud* en 1540.

Cranmer, archevêque de Cantorbery, qui avait facilité et prononcé le divorce d'Henri VIII, encensé ses désordres, est jugé par son ordre et *décapité*. Il s'était marié secrètement avec une protestante.

Le duc de Norfolck, frère de Catherine Howard, cinquième femme d'Henri VIII, est condammé à *perdre la tête*, par ordre de ce prince, sentence dont la mort subite de ce prince arrêta l'exécution.

La *Duchesse de Norfolck*, confidente de Catherine Howard, est *décapitée* avec elle, en 1542.

Lord Seymour, frère de Jeanne Seymour, troisième femme d'Henri VIII, a *la tête tranchée*, en 1549, malgré sa dignité de grand amiral.

L'autre Seymour, frère du précédent, devenu premier ministre, est *décapité* en 1551.

Edouard VI, fils et successeur d'Henri VIII, abolit le catholicisme, secondé par les deux lords Seymours, ses oncles, qu'il fait périr, et *meurt*, en 1563, *à 16 ans*, *empoisonné* par le comte de Warvick, qu'il avait fait duc de Northampton.

Enfin, ce *comte de Warvick est décapité*, en 1554.

Voilà, de 1533 à 1554, en 23 ans, l'un des résultats les plus frappants et les plus faciles à comprendre, de l'esprit d'impiété, de corruption et de révolte contre l'Eglise. C'est toujours la vérification de cette maxime de l'Esprit-Saint: « Celui « qui sème l'iniquité recueillera des malheurs. » *Qui seminat iniquitatem metet mala.* (Prov. 21.)

CVII.

Sort des principaux Chefs et Disciples du philosophisme révolutionnaire depuis 1778.

Après tant de preuves et de leçons de la justice divine, le tableau du sort des chefs et des disciples de la philosophie du dix-huitième siècle, jusqu'à ce jour, (celui de leur fin déplorable) nous semblerait la conclusion la plus décisive. Mais nous ne sommes point en état de le bien faire, et de l'éclairer, comme il doit l'être par les rayons de cette Providence qui embrasse tout l'univers, qui tient dans la même main les causes et les effets, et fait tout servir d'instrument à ses justices, ou à ses miséricordes: nous nous bornerons donc à un mot, sur quelques-uns des auteurs et des partisans les plus connus du Philosophisme et de la révolution qu'il a enfantée. Ce mot sera assez concluant, pour qui sait un peu réfléchir, puisqu'il offrira le dernier résultat en ce monde de l'égarement de ces déplorables victimes de l'erreur.

— Voltaire, le coryphée des modernes impies,

après avoir été, *en punition du criminel abus de tous ses talents*, emprisonné à Paris, en 1717; obligé de sortir de France, en 1720; décrété de prise-de-corps, en 1735, dénoncé au parlement en 1741; renvoyé de la cour de Frédéric II, roi de Prusse, en 1752; arrêté à Francfort par ordre de ce Prince, peu de temps après; contraint par les Genevois, vers 1754, à quitter une habitation auprès de leur ville, se retire enfin au village de Ferney, à quelque distance de Genève. Là, toujours tourmenté, malgré les éloges et l'encens de ses nombreux sectateurs, par le feu dévorant d'une fureur anti-chrétienne, ainsi que par une soif insatiable de célébrité; toujours exaspéré par des critiques auxquelles il ne sait opposer que des injures et des bouffonneries, dont il sent bien l'insuffisance, il porte souvent un regard de regret et de désir vers Paris. Il y revient enfin en 1778, *pour y chercher*, selon sa propre expression, *la gloire et la mort.* Les approches de cette mort s'annoncent promptement. Voltaire, effrayé, appelle un ministre des autels : il commence la confession de ses fautes, il fait *une espèce de profession de foi et de rétractation.* Le danger augmente. L'impiété philosophique qui l'environne redouble d'efforts pour éloigner tous nouveaux secours de la Religion. Les souffrances du Moribond sont accompagnées *de terreurs si effroyables*, que le célèbre Tronchin, son médecin, dit alors en les retraçant : « Représentez-vous toutes les fureurs d'O-
» reste, et vous n'aurez qu'une faible image *de*
» *celles de Voltaire* dans sa dernière maladie;....
» qu'il serait à souhaiter que tous nos philosophes
» eussent été témoins *des remords et des fureurs*
» *de Voltaire mourant.* » (Helvién. de M. l'abbé Barruel, let. 35, et ouvrage intitulé : *Circonstances de la Vie et de la Mort de Voltaire.*) Telle fut la vie, telle fut la mort du chef des impies du

dix-huitième siècle. Où est son âme dans l'éternité?

— Jean-Jacques Rousseau, fils d'un horloger de Genève, né en 1712; fugitif de la maison paternelle, vers 1728; confié, vers 1729, à madame de Warens, par Mgr. l'évêque d'Annecy; devenu alors catholique pour avoir du pain, selon son propre aveu; retiré à Paris en 1741; apostat de la Religion catholique en 1755; auteur, en 1752, de pièces qu'il fit jouer sur le théâtre; et en 1757, d'écrits *contre les théâtres;* brouillé depuis cette époque avec Voltaire et d'autres philosophes; poursuivi à Paris *au criminel en* 1762 *pour son Émile*, livre anti-Chrétien, malgré son éloquent éloge de l'Evangile; *fugitif* à Genève, sa patrie, qui lui ferme ses portes; *expulsé* de Neufchatel, en 1765, par la haine des ministres protestants; *repoussé* de Berne; emmené à Londres par l'historien anglais Hume; revenu vers 1766 d'Angleterre en France, *mécontent des Anglais* et de son bienfaiteur lui-même, qu'il s'obstine à croire l'une des causes de leurs satires contre lui; *poursuivi en France* par sa sombre et orgueilleuse misanthropie; mécontent de tout le monde, *après avoir travaillé à son propre déshonneur*, par un dernier abus de ses talents dans la rédaction de ses honteuses confessions, il termine en 1778, à 66 ans, dans sa retraite d'Ermenonville, près Senlis, *par le poison*, selon les uns, *par l'apoplexie* selon d'autres, sa pernicieuse et misérable carrière.

— D'Alembert, enfant trouvé sur les marches d'une Eglise de Paris, devenu membre de l'Académie française, de celle des sciences, et de plusieurs autres sociétés savantes, l'un des rédacteurs de l'Encyclopédie, le plus astucieux des lieutenants de Voltaire, sans la correspondance duquel on n'aurait pas bien connu son esprit anti-

religieux, d'Alembert, rempli de craintes et d'inquiétudes, à la vue de la mort, demande un ministre de la Religion. *Les philosophes s'y opposent, et aiment mieux le faire mourir dans de cruelles angoisses, jointes aux douleurs de la pierre*, que de compromettre l'orgueil philosophique; fait avoué, dans le temps, par l'impiété elle-même. Voilà le fruit de l'amitié des impies.

— Le marquis de Condorcet, membre des plus célèbres académies de France et d'Europe, conventionnel, apôtre de la *perfectibilité, et du bonheur* par le philosophisme révolutionnaire, maître, puis disciple et victime de Robespierre et de ses jacobins, termine *par le poison* 6 *mois de proscription et d'alarmes*. (Supplément au dictionnaire de Feller.)

— Champfort, né en 1741, dans un village de l'Auvergne, d'un père inconnu; membre de l'Académie française; ami de Mirabeau, l'un des chefs de la révolution; *emprisonné par les jacobins*; délivré, mais saisi de la frayeur d'une seconde arrestation, *se tire un coup de pistolet*, qui lui enfonce un œil, *se donne plusieurs coups de rasoirs*, et meurt en 1794 d'une opération faite trop tard. (*Id.*) En 1789, il ne rêvait qu'innovations et *bonheur*.

— Bailly, académicien, député aux états-généraux de 1791, devenu depuis Maire de Paris, trop célèbre. décapité en 1793.

— Lavoisier, académicien, savant chimiste, devenu, depuis la révolution, commissaire de la Trésorerie nationale. décapité en 1794.

— Le comte de Clermont-Tonnerre, membre du côté révolutionnaire de *l'Assemblée constituante*, mais attaché au parti modéré qui croyait pouvoir arrêter

la révolution, et conserver, dans le système appelé *monarchien* un roi *constitutionnel*. massacré en 1792.

— Roucher, littérateur, auteur du poëme des mois, lié avec les beaux esprits, favorable d'abord à la révolution, puis désabusé par ses excès. décapité en 1794.

— Lomenie-de-Brienne, membre de l'Académie française, ancien archevêque de Toulouse, l'un des commissaires nommés en 1766 pour la reforme philosophique des corps religieux; principal ministre en 1787; *évêque constitutionnel* de l'Yonne en 1790; *attaqué* le 15 févrieř 1794 par des bandits révolutionnaires qui le forcèrent à les servir dans une orgie, *fut trouvé mort* dans son lit le lendemain. (*Suppl. au dict. de F.*)

— Gobel, évêque constitutionnel de Paris, en 1790, emprisonné, et repentant. décapité en 1793.

— Fauchet, évêque constitutionnel du Calvados, emprisonné repentant, et décapité en 1794.

— Huguet, évêque constitutionnel, membre de la Convention, et votant de la mort du roi. fusillé.

— Joseph Lebon, curé constitutionnel en 1790, membre de la Convention, devenu un infâme assassin, accusé et décapité en 1795.

— Le comte de Mirabeau, l'un des chefs les plus puissants de la révolution, en 1789, décrédité en 1791, et mort dans des souffrances horribles, causées, dit-

on, par le poison des jacobins, devenus ses ennemis.

— Necker, protestant genevois, commis d'abord, puis appelé trois fois au ministère des finances, renvoyé trois fois en 1785, 1789 et 1790, est détesté des uns comme ayant trompé Louis XVI pour accélérer la révolution, et *méprisé des autres comme un charlatan sans moyens, genre de supplice qui n'est pas le moindre pour un orgueilleux.*

Orateurs révolutionnaires de l'Assemblée Constituaute.

— Thouret, avocat de Rouen.	décapité en 1793.
— Chapelier, avocat de Rennes.	décapité en 1793.
— Barnave fils, avocat protestant de Grénoble, emprisonné 15 mois, puis	décapité en 1793.
— Rabaut de S. Etienne, ministre protestant et avocat de Nismes.	décapité en 1793.
— Delessart, ministre de la Constitution de 1791.	massacré en 1792.
— Duport-du-Tertre, ministre. *Id.*	décapité en 1793.
— Clavière, protestant genevois, ministre de la république.	suicidé en prison.

Les Généraux.

— Luckner, fait Maréchal, par Louis XVI, depuis la révolution, arrêté sous la convention, et	décapité en 1793.

— Dumourier, vainqueur à Jemmapes en 1792, ensuite ministre de la guerre, enfin proscrit en 1793.

— Le général Lamarlière, vainqueur en 1793, et décapité.

— Le général Custines, malgré ses succès en Amérique, puis à Mayence, à Spire et à Worms, en 1792. décapité en 1793.

— Le général duc de Biron, qui dit en allant à l'échafaud : « Je meurs puni » d'avoir été infidèle à mon Dieu, à mon » roi et à mon nom. » décapité en 1793.

— Le général Anselme, malgré ses succès dans les Pyrénées en 1792. décapité en 1793.

— Le général Houchard qui venait de gagner la bataille de Hondtschoot. décapité.

— Le général Westermann, si cruel contre la Vendée. décapité en 1794.

— Les généraux Hugues et Javagues, ex-conventionnels, chefs des révoltés de Grénelle. fusillés en 1796.

— Le général Rousin, chef des armées révolutionnaires dans l'intérieur de la république, et sous la terreur la plus horrible. décapité en 1794.

— Le général Heuriot, l'homme de Robespierre, et son mauvais défenseur. décapité le 28 juin 1794.

— Le général Miranda, emprisonné deux fois en France, chef de révolte en Amérique en 1811, pris, amené à Madrid, et supplicié en 1812.

— Le général Ney, maréchal, guerrier distingué dans les combats, mais infidèle, en mars 1815, à son roi et à ses sermens. fusillé le 7 déc. 1815.

— Le général de l'armée révolutionnaire de Vaucluse, Mathieu Jouve, dit *Jourdan coupe-tête*, ancien garçon boucher, chef des assassins des 621 victimes de la *Glacière d'Avignon*, en octobre 1791, livré au bourreau par Robespierre, et décapité le 27 mai 1794.

— Brissot, né d'un pâtissier à Ouarville près de Chartres, auteur de la *Théorie du vol*, et de l'*Apologie du vol*, (d'où est venu le nom de *brissoter* et de *brissotin*), ardent révolutionnaire et par ses écrits et par ses actions, conventionnel votant la mort du roi. décapité en 1794.

— Carra, mauvais écrivain, fougueux révolutionnaire, conventionnel votant la mort du roi. décapité en 1793.

— Gorsas, littérateur et révolutionnaire de même espèce, conventionnel. décapité en 1793.

— Fabre d'Eglantine, poète, jacobin, conventionnel votant, l'un des fabricateurs du calendrier républicain, aussi absurde qu'impie. décapité en 1794.

— Péthion, avocat de Chartres, démagogue, constituant, conventionnel votant, maire de Paris, lors du 10 août 1792, mis hors la loi en 1793, erra longtemps sans asile, et fut trouvé dans des bois de la Gironde, ainsi que Buzot son assassiné

collègue, et dévoré en partie pas les animaux. en 1794, ou suicidé.

— Buzot, constituant, conventionnel votant, appelé par ses ennemis le *roi Buzot*, sur la ridicule accusation d'avoir voulu se former un petit royaume en Normandie. assassiné ou suicidé en 1794.

— Manuel, né d'un potier de terre, à Montargis, en 1750, fameux révolutionnaire, procureur de la Commune de Paris, au 10 août 1792, convent. décapité en 1793.

— Hérault-de-Sechelles, conventionnel votant. décapité en 1794.

— Pelletier S. Fargeau, conventionnel votant. assassiné en 1793.

— Lasource, protestant conventionnel votant. décapité.

— Antiboul, conventionnel. décapité.

—Anacharsis Clootz, prussien, orateur du genre humain, convent. votant. décapité.

— Barbaroux, conventionnel votant. décapité.

— Baille, conventionnel votant. assassiné.

— Bazire, conventionnel votant. décapité.

— Boyer Fonfrède, conv. votant. décapité.

— Bonnier, conventionnel votant. assassiné.

— Biroteau, conventionnel votant *avec sursis*. décapité.

— Boileau, conventionnel votant. décapité.

— Bourbotte, convention. votant. décapité.

— Cussey, conventionnel. décapité.

— Carrier, conventionnel votant, atroce scélérat, auteur des *bateaux à soupape, des noyades et de l'entrepôt de Nantes*, d'où sortirent 12 ou 15000 victimes de tout âge, de l'un et l'autre sexe; ses deux premiers bâteaux firent

périr plus de 150 prêtres, pour essayer cette exécrable invention, barbarie monstrueuse, applaudie à la convention, ainsi que celle des *mariages républicains*, c'est-à-dire des hommes et des femmes jetés ensemble dans la Loire, dont le lit se trouva encombré et infecté par les cadavres. décapité en 1794.

— Chambon, convent. votant. assassiné.

— Chabot, ex-capit. conv. votant. décapité.

— Coustard, conventionnel. décapité.

— Charlier, conventionnel votant. suicidé.

— Camille Desmoulins, mauvais écrivain, conventionnel votant, s'appelant le *Procureur général de la Lanterne.* (Plusieurs victimes ont péri suspendues aux cordeaux des lanternes de Paris.) décapité.

— Cusset, convent. votant. fusillé.

— Duprat, convent. votant. décapité.

— Deperret, conventionnel. décapité.

— Dechezeau, conventionnel. décapité.

— Duroi, conventionnel votant, condamné à mort en 1797 : il s'est suicidé.

— Ducos, convent. votant. décapité.

— Delaunay, convent. votant. décapité.

— Dufriche Valazé, conventionnel votant *avec sursis.* suicidé au trib. révol.

— Danton, convent. votant, rival de Robespierre. décapité.

— Duquesnoi, convent. votant, condamné à mort : il s'est suicidé.

— Duchatel, conventionnel. décapité.

Ferant, convent. votant. assassiné.

— Guadet, convent. votant. décapité.

— Gensonné, convent. votant. décapité.

— Grange-Neuve, convent. décapité.

— Kersaint, conventionnel. décapité.

— Lacroix, convent. votant. décapité.
— Lidon, convent. votant. assassiné.
— Lacaze, conventionnel. décapité.
— Lehardi, convent. décapité.
— Lebas, convent. votant, l'un des affidés de Robespierre, et pris avec lui. décapité.
— Lacroix-de-la-Haute-Vienne, convent. décapité.
— Lesterpt-Bauvais, conventionnel votant. décapité.
— Marat, médecin genevois, l'un des plus hideux, et des plus sanguinaires brigands, auteur de *l'Ami du peuple*, journal de boue et de sang, où il demandait jusqu'à 50,000 victimes à la fois, convent. votant avec rage. assassiné, et ensuite *presque divinisé*.
— Massuyer, conventionnel. décapité.
— Maure Lainé, de l'Yonne, conventionnel votant. suicidé.
— Osselin, conv. votant, rédacteur de la loi contre les émigrés. décapité.
— Philippeau, convent. votant. décapité.
— Rebecquy, convent. votant. suicidé.
— Robespierre, le chef des assassins, la terreur de la France entière, convent. votant et forçant à voter, livré au bourreau avec 110 de ses complices. décapité.
— Robespierre le jeune, convent. votant. décapité.
— Couthon, convent. votant, l'un des premiers ministres de Robespierre. décapité.
Saint-Just, convent. votant, ministre de Robespierre. décapité.
— Romme, convent. votant. suicidé.
— Salicetti, convent. votant.. décapité.
— Salle, conventionnel. décapité.
— Sillery, conventionnel. décapité.

— Tellier, conventionnel votant. suicidé.

— Valadié dit Izarn, conventionnel. décapité.

— Vergniaud, conventionnel votant, député de la Gironde, regardé ainsi que ses collègues Guadet, Gensonné, Grange-Neuve, Boyer-Fonfrède, et comme les plus habiles orateurs de la Convention. décapité.

— Soubrany, conventionnel votant, condamné à mort au 1er. prairial an 3, (20 mai 1795) s'est, ainsi que Romme, Bourbotte, Duroi et Duquesnoi, cités plus haut, poignardé en présence même du tribunal. suicidé.

— Grand-Maison et Pinard, principaux complices des forfaits du conventionnel Carrier à Nantes. décapités en 1794.

—Dumas, avocat de Franche-Comté, devenu de crimes en crimes président du tribunal révolutionnaire de Paris, en 1793 et 1794, joignait à la barbarie d'un ami de Robespierre, une ironie plus barbare encore envers ses malheureuses victimes. décapité en 1794.

— Fouquier-Tainville, né au village d'Héroué près Saint-Quentin, procureur au Châtelet de Paris, charge que ses vices et ses folles dépenses lui firent vendre, banqueroutier, faiseur de mauvais vers, devenu, par ses excès, *juré*, puis *accusateur public* près le tribunal révolutionnaire de Paris, se signala par ses abominables calomnies contre l'auguste reine de France qui n'y opposa qu'un noble et religieux silence, et par ses atrocités de tous les genres, envers les 40, 50, 60 et jusqu'à 70 victimes qu'il fit égorger

presque tous les jours de 1793 au 27 juillet 1794, jour où Robespierre, son maître, et son ami étant déjà renversé et emprisonné, il envoya encore, malgré toutes les représentations, 42 personnes à l'échafaud. Dans les effroyables orgies où il dressait avec d'autres assassins de la Convention les listes de mort, il disait : « J'ai fait gagner cette semaine tant » de millions à la république : la semaine » prochaine je lui en ferai gagner davantage. » Ces forcenés voulaient sacrifier un tiers de la France, prêtres, nobles, et riches de tous les états, pour assurer la liberté et l'égalité aux survivants. La voix de l'humanité, la vie des hommes ne sont plus rien. Des jeunes gens amenés au tribunal de Fouquier-Tainville pour des vieillards, des femmes pour des hommes, une veuve Maillet pour la duchesse de Maillé réclament en vain : « C'est égal, dit ce monstre, autant aujourd'hui que demain. » Lorsque Robespierre, la mâchoire fracassée d'un coup de pistolet, est présenté à son tribunal pour y être simplement reconnu, en vertu de la *mise hors la loi*, il l'envoye, sans sourciller, à l'échafaud, ainsi que ses 110 complices ; il vient même féliciter la Convention de sa victoire. Ce trait que nous ne savons comment caractériser, ne le sauve point. Un cri général se fait entendre. Un conventionnel demande « que Fouquier aille cuver dans les enfers tout le sang dont il s'est enivré. » Il est conduit au supplice à travers les outrages de cette multitude effrénée dont il était l'idôle. Ses odieux complisces, ces jurés dont *le feu de file*, selon

sa féroce expression, était presque aussi rapide que le fer du bourreau, montent avec lui sur l'échafaud. Lorsqu'il vit tomber leurs têtes, l'effroi et le remords parurent, dit-on, s'emparer de son âme. Il expire enfin sous le coup de cette hâche révolutionnaire avec laquelle il avait fait immoler tant d'innocents. décapité.

—Les conventionnels votants et membres des sanguinaires comités du Gouvernement en 1794, Collot-d'Herbois, Vadier, Billaut-de-Varennes. déportés en 1795.

— Châlier, Piémontais, associé à une maison de commerce de Lyon, devenu le Marat de cette ville dont il voulait égorger, en un seul jour, 900 habitants. décapité en 1793

— Bertrand, maire de Lyon en 1793, digne soutien de Châlier, échappe au supplice cette année, mais il finit par être. décapité en 1796.

Il n'est point de département, de ville, de contrée en France qui n'ait vu quelques exemples frappants de la vengeance divine sur les grands coupables de la révolution (1). L'on en a vu aussi sur beaucoup d'hommes qui, bien nés, et estimables sous plusieurs rapports, sont devenus par de mauvaises liaisons, les dupes, et ensuite les victimes des illusions philosophiques du 18me. siècle. Nous en avons cité un nombre suffisant de

(1) Soit pour exemple la petite ville d'Étain, près Verdun : sur quatre frères, deux décapités et les deux autres morts subitement. Chacun peut se rappeler des exemples de ce genre.

l'une et l'autre espèce pour montrer, comme nous l'avons déjà observé, que si la Providence ne punit pas toujours visiblement dans ce monde, elle le fait assez souvent pour instruire dans sa miséricorde ceux qui ne veulent pas consommer leur perte. La recherche des autres serait aussi pénible pour nous, que la citation pourrait en être fatiguante ou désagréable pour le lecteur. Nous donnerons seulement, pour finir cette énumération, un court exposé du sort de Bonaparte et de sa famille.

CVIII.

Notice chronologique du sort de Napoléon Bonaparte et de sa famille.

En 1769, Napoléon Bonaparte nait en Corse d'un père *assesseur* près le tribunal, selon les uns, *et huissier* selon d'autres. Il est le second de 8 enfants, dont 5 fils et 3 filles. Joseph, Napoléon, Lucien, Louiset Jérôme, Elizabeth ou Eliza, Pauline et Caroline.

Vers 1780 il est reçu gratuitement à l'école militaire de Brienne, où madame la comtesse de Nogent, dame respectable d'un château voisin lui remet 6 francs par mois de la part de madame Bonaparte, sa mère. Il montre dans cette école un caractère sombre, rêveur, solitaire, et plus porté aux exercices militaires qu'à l'étude des belles-lettres dans lesquelles il fit peu de progrès.

En 1785 il est reçu sous-lieutenant d'artillerie.

En 1789 il s'attache au parti révolutionnaire. Il a dit depuis : « Si j'avais été maréchal-de-camp, j'aurais embrassé le parti de la Cour ; mais sous-lieutenant sans fortune, j'ai dû me jeter dans la révolution. »

En 1792 fugitif de la Corse, il revient en France pour se soustraire à la colère de ses compatriotes.

Ils étaient indignés contre lui, parce que, dans le dessein d'exciter des soulèvements en Corse, il avait fait tirer par une vingtaine de bandits, sur les fidèles sortants de l'église le lundi de Pâques.

En 1793, il devient chef de bataillon, pour avoir contribué à la reprise de Toulon sur les Anglais, et avoir commandé la barbare *mitraillade* de 800 habitants de cette ville livrée au pillage; exécution dont à 24 ans il rendit compte en ces termes aux commissaires de la Convention:... « Citoyens représentants, c'est du champ de » gloire, marchant dans le sang des traitres, que » je vous annonce avec joie, que vos ordres sont » exécutés, et que la France est vengée. Ni l'âge, » ni le sexe n'ont été épargnés. Ceux qui n'a- » vaient été que blessés par le canon républicain, » ont été *dépecés par le glaive de la liberté, et* » *par la baïonnette de l'égalité*. Salut et admira- » tion. Signé *Brutus* Bonaparte, *citoyen sans cu-* » *lotte*. »

En 1794, il se retira encore de la Corse, ayant échoué devant Ajaccio qu'il était chargé de prendre. A son retour en France il apprit la chute de Robespierre, et il écrivit au général Telly : « Tu » auras sûrement appris la mort de Robespierre, » j'en suis fâché, mais eût-il été mon père, je » *l'eusse poignardé* moi-même, si j'avais su qu'il » *aspirât à la tyrannie*. »

En 1795, fugitif de Toulon où il venait d'être destitué comme *terroriste*, n'osant aller sur-le-champ à Paris, il s'arrêta à Chatillon sur Seine,(1)

---

(1) Ville située entre Bar-sur-Seine et Dijon. Elle députait aux États de Bourgogne, et fut choisie, en 1814, pour y placer le congrès entre les Puissances alliées et Bonaparte. C'est une ville bien habitée, bien pensante, et à laquelle nous ne pouvons exprimer trop de reconnaissance pour tous les témoignages d'intérêt et de bienveillance dont elle nous a comblés, tous les chanoines réguliers nos

où il dit un jour en conversation qu'il voudrait bien pouvoir avec 60,000 fr. en écus se faire *dix mille livres de rente*, ce qu'on lui assura être facile en achetant des biens nationaux.

Vers le mois de juillet 1795, il se rend enfin à Paris où il demande, ne pouvant obtenir sa réintégration, la permission d'aller servir en Turquie. Sur ces entrefaites arrive le 13 vendémiaire (5 oct. 1795.) Barras le fait nommer commandant des espèces de brigands appelés de tous côtés par la convention, pour la défendre contre les sections de Paris qu'il foudroie avec ses canons, ce qui lui fit dire le lendemain :... « J'ai mis mon cachet » sur la France. » Barras lui obtient le commandement de l'armée d'Italie, et lui fait épouser, avant son départ, Joséphine de la Pagerie, veuve du vicomte de Beauharnais décapité en 1794.

En 1796, il pénètre en Italie avec son armée à laquelle il dit du haut des rochers qui dominent ce beau pays :... « Camarades, vous manquez de » tout. Jetez les yeux sur les riches contrées qui » nous environnent : elles nous appartiennent; » allons en prendre possession. » Vainqueur des Autrichiens à Millesimo, Lodi, Mondovi et Mantoue, il vend au pape Pie VI par le *traité de Tolentino* une paix passagère, moyennant 20 ou 30,000000.

Le 16 avril 1797, embarrassé de la position de l'armée de l'archiduc Charles, il conclut avec l'Autriche le traité de *Campoformio*, moyennant les Etats de Vénise qu'il lui cède après les avoir dépouillés.

---

confrères, ainsi que nous; bienveillance par laquelle nous fûmes conservés jusqu'en juin 1791 dans notre abbaye, qui n'a pas été vendue, et que nous avons eu la consolation de voir, en 1797, consacrer de nouveau au service de Dieu, en la rendant l'asile des pauvres, des infirmes et de 12 petites filles indigentes, auxquelles de vertueuses hospitalières donnent une éducation chrétienne.

Le 19 mai 1798, le directoire français qui le craignait, le fait, ou le laisse partir pour l'Egypte avec 26 bâtiments de guerre et 3 ou 400 de transport. Il échappe à la flotte Anglaise, prend en passant Malte par trahison, et arrive en Egypte où sa flotte qu'il retient à la côte, malgré l'amiral Bruys, fut bientôt attaquée et détruite par Nelson commandant de la flotte Anglaise. Il gagne plusieurs batailles et dit aux Musulmans dans ses proclamations... « Dieu est Dieu, et Mahomet est » son prophète. »

Le 10 mai 1799, il part du Caire pour aller s'emparer de la Syrie avec 10,000 hommes. Damas, la capitale, renfermait de grandes richesses. Avant d'y arriver, il fallait prendre S. Jean d'Acre : il y échoue après 50 jours de siège et 11 assauts. Il fait égorger 4000 prisonniers, empoisonne, dit-on, ceux de ses propres soldats qui sont attaqués de la peste, et revient en Egypte, humilié et fort mécontent.

Le 13 août 1799, fugitif de l'Egypte où il abandonne son armée, il repasse en France. Loin d'y être livré à un conseil de guerre, ainsi qu'il devait le craindre, il est accueilli comme libérateur, tant on était las *du directoire* et de son versatile gouvernement.

Le 18 brumaire an 6 (9 novembre 1799,) fugitif d'abord à Saint-Cloud par la peur des menaces et des poignards de quelques-uns des députés jacobins qu'il y avait réunis, il est ramené par Murat, et finit, à l'aide de Lucien et de ses baïonnettes, par renverser le directoire, le corps législatif, et la république même qu'il avait jurée le matin.

L'an 1800, premier consul, il fait une nouvelle constitution et un nouveau gouvernement; il régularise la conscription pour s'assurer des soldats à volonté, et part pour l'Italie. Vaincu d'abord à

Marengo le 14 juin, et presque désespéré, il redevient vainqueur par l'arrivée du général Desaix qui périt en le délivrant, et un nouveau *traité de paix* avec l'Autriche le rend encore maître de ce pays.

Le 3 nivose an 8, (24 décembre 1800) il échappe à l'explosion d'un baril de poudre, placé rue Saint Nicaise, par l'heureuse idée de son cocher qui prend la rue voisine, et y avait déjà fait quelques pas lorsque cette *machine infernale* éclata.

En 1801, il fait un concordat avec S. S. Pie VII, et un traité de paix avec la Russie et le Portugal.

Le 21 mars 1802, *paix d'Amiens* avec l'Angleterre.

Le 23 mars 1804, après avoir enlevé par trahison à Ettenheim, territoire étranger, M. le duc d'Enghien, il fait fusiller, dans les fossés de Vincennes près Paris, ce vaillant guerrier, si digne du nom de Condé dont il était le dernier rejeton.

Le 18 mai 1804, il se fait déclarer *empereur* par son Sénat, et est reconnu partout, excepté en Suède, en Angleterre, et à la cour de Louis XVIII qui adressa ses protestations à tous les souverains.

Le 18 mars 1805, il est proclamé roi d'Italie.

Le 21 octobre même année, l'amiral Nelson détruit sa flotte et celle d'Espagne à Trafalgar.

En novembre 1805, il s'empare d'Ulm avec une facilité incroyable, entre à Vienne le 11. Le 2 décembre il gagne la bataille d'Austerlitz en Moravie contre les Autrichiens et les Russes, et le 26 du même mois François II signe le *traité de Presbourg*. La Prusse y reçoit *l'Hanovre*, possession anglaise, et cède Berg et Anspach.

Le 26 janvier 1806, il revient à Paris, et un membre du conseil d'État lui dit au nom de ce corps :... « Que tous les citoyens de cette ville

» étaient ravis de revoir en lui un père jaloux de » leur bonheur, économe des trésors de l'État, et » avare du sang de ses enfants. » Un autre orateur lui dit au nom de l'Institut :... « Vos victoires ont « chassé les barbares, (c'est-à-dire les Russes) » de l'Europe; vos traités leur en fermeront à ja- » mais l'entrée; (jusqu'en 1814) vous avez reculé » les bornes du *possible*, etc. » Ce fut alors que dans l'ivresse de l'orgueuil il dit : « dans dix ans » je serai le plus ancien roi de l'Europe. » (c'est-à-dire en 1816.)

Le 5 juillet 1806, il fait Louis Bonaparte roi de Hollande.

Le 4 octobre 1806, à la tête de 150,000 soldats prêts à envahir les États Prussiens, il leur dit dans une proclamation :... « Des cris de guerre se font » entendre à Berlin. Depuis deux mois, nous » sommes provoqués. La reine a quitté le soin de » sa toilette pour se mêler des affaires d'État, et » susciter partout le feu dont elle est possédée. » Le 14 du même mois, la seule bataille de Jéna le rend maître de ce royaume tant vanté sous Frédéric II. Des corps d'armées, des places fortes se rendent sans combat.

Le 21 novembre de cette année, l'orgueilleux vainqueur, se croyant le maître de tout, décrète à Berlin le *blocus général* de l'Angleterre, et force une partie de l'Europe à obéir à ce décret que le défaut de flottes et de marine rendait plus que ridicule.

Dans l'hiver de 1806 à 1807, il marche contre les Russes qui lui font éprouver des échecs à Pultusk, à Thorn, et Eylau, où il perd 20,000 hommes, perte que son victorieux bulletin change en celle de *trois mille*.

En mars 1807, il obtient des succès à Elbing, et une victoire complète à Friedlang, ce qui décide l'empereur de Russie à signer le 8 juillet

suivant le *traité de Tilsit*; et Bonaparte en le quittant lui jure une amitié éternelle.

Le 26 octobre de la même année, il fait à Fontainebleau avec l'Espagne un traité dont le partage du Portugal semblait être l'unique objet, mais c'était un piège tendu à une ambition plus qu'imprudente.

En mai 1808, Napoléon, sous ce prétexte fait entrer 80,000 hommes en Espagne; il attire à Bayonne le roi Charles IV, et Ferdinand VII, son fils, auquel ce prince harcelé par les intrigues françaises, venait de céder son trône: il les fait prisonniers, leur extorque des renonciations, relègue le père à Marseille, et le fils à Valençay. L'Espagne se soulève, et l'Europe entière est indignée de cette perfidie.

Le 6 Juin 1808, Joseph Bonaparte est proclamé roi d'Espagne.

Le 25 octobre suivant, Napoléon partant pour aller l'installer dit à son corps législatif muet:... « Qu'il allait planter ses aigles sur les tours de » Lisbonne. » Arrivé en Espagne il répond à des observations sur les résistances que son frère trouvera :... « Qu'importe, pourvu qu'il règne » sur les Espagnols :... les Bourbons ne peuvent » plus régner en Europe;.. je chasserai les Anglais » de la Péninsule;.. vos neveux me béniront comme » régénérateur. » Environné de périls et d'alarmes, il n'eut bientôt d'autre pensée que celle de se sauver d'Espagne, ce qu'il fit.

En décembre 1808, *fugitif* d'Espagne, il arrive à Paris où le Sénat lui dit : « Vous avez quitté les » Espagnes après leur avoir assuré les plus grands » bienfaits, et leur avoir donné une patrie : c'est » une circonstance toute particulière de vos » triomphes, qu'ils font toujours *triompher la* » *raison.* »

Le 16 janvier 1809, il dit aux envoyés du pape

Pie VII dont il avait envahi les possessions le 2 avril 1808. « Votre évêque est le chef spirituel » de l'Église; moi, j'en suis l'empereur. »

Le 8 juillet 1809, il fait enlever, la nuit et de vive force le vénérable pontife Pie VII, dont le zèle pour la religion avait fait en sa faveur tant de pénibles sacrifices. Il le fait traîner successivement, au milieu des souffrances et des humiliations, à Florence, à Turin, à Savonne, et enfin à Fontainebleau; lieu dans lequel cet usurpateur devait bientôt être forcé à abdiquer le pouvoir dont il faisait un si honteux usage, tandis que le Saint Pontife, couvert d'une nouvelle gloire par la persécution, rentrerait dans Rome au milieu de la joie universelle, y bénirait le Seigneur, et y invoquerait ses miséricordes sur tous ses enfants, et même sur son persécuteur.

Le 13 avril 1809, Napoléon part de Paris pour l'Allemagne, et après différents succès, il écrit aux portes de Vienne :... « L'empereur a signé » une proclamation... dont le style et l'esprit *sont* » *des plus sots libelles*. Il est difficile de trouver un » prince plus débile et plus faux. »

Le 2 mai 1809, il perd la bataille d'Esling sur le Danube, et court des dangers qui eussent été plus grands, si les Allemands eussent été aussi impétueux que les Français.

Le 6 juillet suivant, il gagna celle de Wagram qui amena François II à signer le douloureux traité du 14 octobre même année, traité en vertu duquel Bonaparte obtint l'archiduchesse Marie-Louise pour épouse.

Le 2 avril 1810, après avoir fait rompre son premier mariage par l'officialité de Paris, il célèbre le second aux Tuileries. 13 ou 14 des cardinaux amenés de Rome à Paris en exil, refusèrent d'assister à ce mariage et furent dispersés dans différentes villes, sous la surveillance des ma-

gistrats, avec défense de porter les marques distinctives de leur dignité de cardinal. Un cardinal (1) actuel, alors théologien de S. S., et général d'ordres, prélat très-instruit, fut enfermé à Vincennes, puis à la Force, jusques à la délivrance de Paris par les alliés, en 1814, comme accusé d'avoir composé ou fait connaître un savant mémoire théologique qui parut alors contre ce mariage; mémoire que nous avons lu, mais en manuscrit seulement. Le refus des 13 ou 14 cardinaux *humilia*, *inquiéta* et *irrita* vivement Bonaparte.

Le 20 mars 1811, il eut de l'archiduchesse, sa nouvelle épouse, un fils auquel il donna le titre de *roi de Rome*, et que tous les corps complimentèrent en cette qualité.

Le 17 juin suivant, il réunit en concile, dans Notre-Dame de Paris, 96 prélats, cardinaux, archevêques et évêques de France et d'Italie, installés *solemnellement*, et renvoyés *sans bruit* par Bonaparte indigné de ce qu'ils étaient décidés à déclarer leur incompétence, et la *nécessité de recourir au souverain Pontife pour l'institution des évêques*. MM. de Boulogne, évêque de Troyes, de Broglie, évêque de Gand, et Hirn, évêque de Tournai, nommés rapporteurs de la commission formée à ce sujet, furent arrêtés la nuit du 12 juillet et enfermés au secret pendant 157 jours, dans la tour de Vincennes. Nous ne pouvons trop remercier la bonté divine du nouveau prodige de miséricorde qu'elle opéra en faveur de l'Église de France dans une circonstance si critique, et si voisine du schisme.

Le 1er juillet 1811 il dépossède son frère Louis du royaume de Hollande, en le traitant de *contrebandier*, parce qu'il tâche d'éluder, ou de diminuer en faveur des Hollandais la rigueur de ses décrets.

En mai 1812, il part pour la Russie, dont il avait dit auparavant : *Je l'écraserai.* Il tient, en

(1) Le cardinal Fontana, mort depuis.

passant à Dresde, une *cour plénière de rois attachés à son char de gré ou de force*. Les Russes eux-mêmes, contre lesquels il marchait, avaient acquiescé à son incroyable *blocus* de l'Angleterre, qui était alors maîtresse de toutes les mers.

En août 1812, il pénètre en Russie avec 500 mille hommes, formant la plus belle armée que l'Europe ait vue : le 10 septembre, il gagne la bataille de la Moskowa et entre à Moskou, où le comte de Rostophschin, son gouverneur, ne lui avait laissé que les tristes débris d'un incendie général. Trompé, dit-on, par l'orgueilleux espoir de faire la paix et de dicter la loi à la Russie dans son ancienne capitale, il se laisse surprendre par les neiges et les glaces qui font périr ses malheureux soldats au milieu des souffrances les plus horribles.

En novembre 1812, *fugitif* de la Russie après l'épouvantable et funeste passage de la Bérésina, il arrive à Paris où il est *encore félicité* par ceux qu'il paie.

Le 10 janvier 1813, il demande à son sénat 350 mille hommes.

En avril suivant, il repart pour l'Allemagne, et obtient par un immense sacrifice de *conscrits surtout* la victoire à *Lutzen*, *Wurtschen*, *Bautzen* et *Dresde ;* mais il est écrasé à Leïpsig les 16, 17 et 18 octobre. Il y perd plus de 200 mille hommes, tués, pris ou dispersés.

Le 20 octobre 1813, *fugitif* de Leïpsig, après avoir sacrifié environ 40 mille hommes en faisant rompre le pont sur la Pleiss, il est retenu malgré lui sur le derrière des débris de son armée en déroute ; il gagne enfin les bords du Rhin, non sans beaucoup de peine et se rend à Paris, où le sénat lui dit : « Votre Majesté a tout surmonté », et il répond pour cette fois avec une franchise qui dut déconcerter un peu le complimenteur... « L'an» née dernière, l'Europe marchait avec nous : toute » l'Europe marche aujourd'hui contre nous. »

En décembre 1813, il demande encore au sénat 300 mille hommes. Le corps législatif commence enfin à essayer de lui résister; il le casse en lui disant des choses aussi dépourvues de bon sens que d'honnêteté.

Le 25 janvier 1814, il part enfin des Tuileries après s'y être endormi moralement et physiquement depuis plus d'un mois, quoiqu'il apprît continuellement l'entrée des troupes étrangères en France. Il s'avance vers la Champagne, attaque, ou se défend avec des succès divers, se débat de côté et d'autre comme un lion à son déclin et pris dans une enceinte. Ses combats multipliés, ses victoires partielles ne servent qu'à augmenter les malheurs de la France. L'on ne voit que désastres causés par le fer et le feu. Les campagnes, les routes, les rues même de plusieurs villes sont jonchées de cadavres. La Champagne seule compte 6,000 maisons brûlées.

Le 29 mars 1814, pendant que Bonaparte se perd à la poursuite de quelques corps de troupes du côté de Joinville, la grande armée arrive aux portes de Paris. Il l'apprend auprès de Bar-sur-Aube, et veut à peine le croire. Il part en poste, couche à Troyes, et n'arrive le 30 près Paris qu'à 6 heures du soir, au moment où la capitulation était convenue. S'il ne se fût point arrêté à Troyes, il pouvait être à Paris à 6 ou 7 heures du matin : et alors qui peut dire ce qui se serait passé?

Adorons les décrets impénétrables du Tout-Puissant, et rendons-lui grâce de nous avoir délivrés.

En 1812, l'imprudence de Bonaparte sauva la Russie.

En 1814, son aveuglement a sauvé la France et l'Europe. Mais Dieu a voulu pour notre instruction, et celle des puissances étrangères que nous

n'arrivassions à ce jour de salut qu'à travers les périls et les incertitudes. En voici la preuve.

Il a fallu aux troupes alliées, malgré leur nombre, leur bravoure, et leur activité, près de cent jours pour faire cent lieues, c'est-à-dire pour arriver de nos frontières dans l'intérieur de Paris. Plusieurs fois elles s'en étaient plus ou moins approchées, et avaient été contraintes de rétrograder. La retraite qui suivit le succès de Bonaparte au pont de Montereau le 18 février, en éloigna les souverains et la grande armée de plus de 50 lieues : des bruits répandus firent même craindre que cette retraite ne fût absolue. Si ce mot dit alors par Bonaparte :... « Je suis plus près de Vienne qu'ils ne le sont de Paris, » excitait la *pitié* ou le *rire* de beaucoup de personnes, il inspirait aussi la crainte à beaucoup d'autres. Pour terrasser ce lion encore redoutable dans son agonie, il a fallu que Dieu l'aveuglât au point de refuser d'un côté la paix avec la conservation d'un royaume plus grand que celui de Louis XIV, et de ne savoir pas même de l'autre côté la marche d'une armée dont il ne connaît l'arrivée aux portes de la capitale que lorsqu'elle est prête à y entrer, lui qui, depuis 18 ans, avait tant de fois deviné et déconcerté les mouvements de ses ennemis, même dans des pays qui lui étaient inconnus.

Voilà des faits qui nous paraissent aussi dignes de réflexion que propres à renouveler notre reconnaissance envers la miséricorde divine.

Veut-on de nouveaux sujets de réflexion toujours motivés sur des faits, selon notre usage? En voici :

Le 2 décembre 1805, après la victoire d'Austerlitz, Bonaparte dit dans son bulletin : qu'il a chassé pour jamais *les barbares* (c'est-à-dire les Russes) *de l'Europe*.

En 1807, il va les chercher en Russie, et fait

avec eux le traité de Tilsit où il jure à l'empereur de Russie, qu'il appelle *son brave allié*, *une amitié éternelle*.

En septembre 1808, Alexandre vient à Erfurth traiter avec lui des intérêts de l'Europe *comme avec un ami* qu'il veut croire de bonne foi.

Le 22 février 1813, ce prince, détrompé par les évènements, adresse à tous les peuples de l'Europe une proclamation contre Bonaparte qu'il appelle.... « *un féroce brigand*,.... *un homme que » le Tout-Puissant a sans doute déchaîné pour » châtier et monarques et vassaux*... La divine » Providence, en servant la plus juste cause (par » les neiges et les glaces de 1812), a sonné un toc» sin libérateur pour l'Europe... L'Espagne recouvrera sa liberté qu'elle défend avec héroïsme » dans un siècle de faiblesse et de lâcheté... Il » faut que la Germanie rappelle son courage, et » bientôt le tyran n'existera plus :.. Saxons, Hol» landais, Belges et Bavarois,... la crainte peut » encore enchaîner vos souverains. Qu'une fu» neste obéissance ne vous retienne pas :... ils ap» plaudiront en secret à vos généreux efforts... Si » la nation française jetait ses yeux baignés de » larmes sur le bonheur dont elle a joui sous ses » rois, alors nous lui tendrions une main secoura» ble, et cette Europe, sur le point de devenir la » proie d'un monstre, recouvrerait à la fois son » indépendance et sa tranquillité : puisse enfin de » ce colosse sanglant, qui menaçait le continent » de sa criminelle éternité, ne rester qu'un long » souvenir d'horreur et de pitié.»

Le 22 février 1814, les empereurs de Russie et d'Autriche s'engagèrent avec le roi de Prusse, dans la ville de Chaumont en Bassigny,... « à poursui» vre la guerre jusqu'à la conclusion d'une paix » générale sous la protection de laquelle les droits » et la liberté de toutes les nations pussent être » établis et assurés.»

En février et mars, les plénipotentiaires des puissances alliées, et celui de l'usurpateur furent réunis au congrès, et négocièrent à Châtillon-sur-Seine. Bonaparte garda du 1er au 15 mars *leur ultimatum* auquel il ne voulut point acquiescer. Qui pourra concevoir, sans la main de Dieu, l'aveuglement d'un Corse, né sans fortune, cerné par un million de soldats, prêt à tout perdre, et qui ne trouve pas digne de lui la plus belle des couronnes de l'Europe?

Le 11 avril suivant, cet ambitieux se voit réduit dans Fontainebleau, dans le lieu même où il a tant persécuté le vénérable successeur de saint Pierre, à tout abdiquer, et à se retirer à l'île d'Elbe.

Le 1.er mars 1815, pressé par l'inquiète ambition qui le dévore, et par celle des factieux et des traîtres qui le regrettent, il débarque à Cannes, il traverse la France épouvantée, et il le fait à l'aide des trahisons préparées de toutes parts par ses agents. Il rentre le 20 au milieu des ténèbres dans la capitale et dans le palais des rois, séjour qu'une main invisible lui fait bientôt abandonner. Une nouvelle constitution apprend aux Français qu'ils ont *défendu à Bonaparte de rappeler jamais les Bourbons*. De nouveaux serments semblent dire que cette constitution ne sera pas plus *impérissable* que toutes celles dont les serments n'ont été pour elles, depuis 1789, que des *billets d'enterrement.*

Le 12 juin suivant, Bonaparte se rend en Flandre, et dit en partant: «qu'il va commencer en » Europe la monarchie constitutionnelle.» Le 15 et le 16, il a des avantages à Avesnes et à Charleville. Ses bulletins sont triomphants. L'effroi se répand de toutes parts. La terreur de son nom multiplie les alarmes. Les révolutionnaires sont dans l'ivresse de la joie et de l'espérance. Le 18, sa mémorable bataille de Waterloo commence par

des succès, mais elle finit par une sanglante défaite. La déroute devient si inconcevable que son bulletin lui-même ne sait à quoi l'attribuer.

Fugitif, et en *grande hâte*, du milieu de ce champ de carnage, il abandonne soldats, caisses et équipages : accourt à Paris où il est, pour cette fois, fort mal reçu par ses législateurs et ses courtisans eux-mêmes. Obligé d'abdiquer, une seconde fois, il veut se sauver en Amérique : déjà il est en mer ; mais bientôt il aperçoit des croisières anglaises. Que faire ? Dans l'espoir sans doute d'éviter de plus grands périls, il se rend à ceux dont il avait tant de fois annoncé la destruction. Les souverains qui, le 13 mars précédent, l'ont déclaré *hors des relations sociales et civiles*, relèguent, d'un commun accord, sur le rocher de l'île Sainte-Hélène, entre l'Afrique et l'Amérique, ce redoutable fléau des rois et des peuples, cet orgueilleux conquérant qui disait, en 1806, *que sous dix ans il serait le plus ancien des rois de l'Europe*.

Le 5 mai 1821, après six semaines de souffrances, *un petit trou* dans l'estomac, *à y placer le petit doigt de la main*, selon le rapport des chirurgiens, et causé par un cancer, a enlevé cet homme dont le pouvoir colossal a été si redoutable pendant plusieurs années, et dont la mort ne fait en ce moment qu'une nouvelle qui sera promptement effacée par d'autres. *Vanitas vanitatum et omnia vanitas prœter amare Deum, et illi soli servire*. (L'Eccl. et l'Imit.) Celui qui, à la tête de ses troupes, a épouvanté une partie de l'Afrique, de l'Asie, et l'Europe entière, celui qui, pendant vingt ans, a été exposé mille fois à la mort, et de la part de ses ennemis secrets, et sur les champs de bataille, termine après six ans d'exil son orageuse carrière dans un lit de douleur, sur la pointe d'un rocher à 2 ou 3 mille

lieues de sa patrie et de son fugitif empire. Humilions-nous et prions en adorant les impénétrables décrets de Dieu sur notre sort. *Judicia tua, Domine, abyssus multa.* (Psal. 35. Bon à relire.)

Madame *Lætitia Romalini*, veuve Bonaparte, née à Ajaccio, en 1750, réfugiée en France, en 1793, mère alors de 8 enfants sans fortune, 5 fils et 3 filles; devenue, en 1808, mère d'un *fils empereur, de trois fils, rois* d'Espagne, de Hollande, de Westphalie, d'une *fille*, *reine* de Naples par Murat, son premier gendre; d'une autre *fille*, *souveraine* de la Toscane et duchesse de Piombino, par Bacciochi, son second gendre; enfin, d'une troisième *fille*, *princesse* de Borghèse et régente du Piémont, par le prince Borghèse, son troisième gendre; *métamorphosée, en* 1815, *en mère de sept souverains détrônés, et d'un gendre, roi, fusillé;* bannie de France avec tous les siens, et réfugiée avec une partie d'entr'eux dans la capitale de cette divine religion, à laquelle le règne de sa famille a fait éprouver tant de tribulations; et dont la *charité* reçoit aujourd'hui de leur *présence* dans son sein, une nouvelle preuve qu'elle est *toute céleste*.

Joseph Bonaparte, né à Ajaccio en 1768, réfugié en France, en 1793, avec sa famille sans fortune, roi de Naples, puis d'Espagne en 1807 et 1808, chassé en 1813, fugitif de Paris le 29 mars 1814, banni de France avec tous les siens en 1815, et réfugié en Amérique.

Lucien Bonaparte, né à Ajaccio en 1775; réfugié en Provence en 1793 avec sa famille proscrite en Corse par Paoli, et sans ressource en France; garde magasin en 1794; ministre, ambassadeur, et sénateur, de 1800 à 1802; banni en 1804 par Napoléon, et en 1815 par Louis XVIII, réfugié au séjour de la miséricorde universelle.

Louis Bonaparte, né à Ajaccio en 1778, réfugié

en France en 1793 avec sa famille ; grand-connétable en 1804; fait roi de Hollande en 1806 par Napoléon, son frère, qui le détrôna en 1810, irrité de ce qu'il éludait ou adoucissait la rigueur de ses décrets. Louis obligé de fuir pour se soustraire à son ressentiment se retira en Styrie puis à Rome, et fut compris, en 1815, dans le bannissement général de sa famille.

Jérôme Bonaparte, né en 1784 ; écolier en France de 1796 à 1800; contre-amiral en 1806 ; roi de Westphalie en 1807 ; chassé par les Westphaliens en 1813 ; banni de France en 1814 et en 1815, et allant, depuis ce moment, tantôt dans un pays, tantôt dans un autre.

Pauline Bonaparte, née à Ajaccio en 1780, veuve en 1802 du général Leclerc; mariée en 1803 au prince Borghèse, fait prince français en 1805 et gouverneur-général du Piémont en 1808; banni en 1814, ainsi que son épouse et retiré à Rome.

Eliza Bonaparte, née à Ajaccio en 1777, mariée en 1797 à Bacciochi, sénateur en 1804 ; duc et souverain de Piombino et de Lucques en 1805, Etats qui furent gouvernés par Eliza; expulsé de la Toscane en 1814, ainsi que son épouse, et compris l'un et l'autre dans le bannissement.

Caroline Bonaparte, née à Ajaccio, mariée en 1800 à Murat, successivement *maréchale*, *princesse* (*grande duchesse* de Berg, *reine de Naples*), détrônée, fugitive, bannie, et enfin veuve de Murat fusillé en 1815.

Murat, *fils d'un meunier*, devenu aubergiste à la Bastide près Cahors, né en 1771 ; soldat en 1791 dans la garde constitutionnelle ; entré en 1792 dans le 12e. régiment de chasseurs à cheval; destitué en 1795 comme terroriste ; *général* de division sous Bonaparte en 1798 ; *marié* à Caroline Bonaparte en 1800 ; membre en 1804 de la

commission qui a fait fusiller Mgr. le duc d'Enghein ; *maréchal*, *prince*, *grand duc* de Berg, *mitrailleur* du peuple de Madrid en 1808 ; *roi de Naples* la même année ; révolté contre Bonaporte en 1813, réconcilié avec lui en 1815 pendant les *cent jours* : après la défaite de Waterloo, forcé par ses revers en Italie, à fuir en Corse ; rentré dans la Calabre le 8 octobre 1815, pris par les Calabrais et fusillé le 13 comme un rebelle et un aventurier.

CIX.

CONCLUSION.

Maximes et prédictions divines sur le sort des impies.

Il nous semble que voilà, depuis le premier siècle de l'ère chrétienne jusqu'à nos jours, un nombre plus que suffisant d'exemples de la vengeance Divine en ce monde, sur des *impies*, des *persécuteurs*, de *mauvais princes*, des *usurpateurs*, des *factieux*, des *régicides*, des *rebelles*, et *même* sur des hommes qui se sont simplement *laissé tromper* par les illusions de la fausse gloire et d'un philosophisme insidieux ; il nous semble, nous le répétons, que voilà plus d'exemples que le bons sens ne doit en exiger, pour porter ceux qui imitent, ou qui seraient tentés d'imiter ces *grands coupables* et ces *dupes imprévoyants*, à réfléchir sur les périls auxquels ils s'exposent ici bas, en attendant l'éternité. Qu'ils pensent qu'il reste à peine 5 ou 6 des chefs de notre criminelle révolution. Qu'ils se rappellent que la plupart ont péri par la main du bourreau, ou par d'autres morts violentes. Qu'ils considèrent que sur plus

de 360 régicides existants le 20 janvier 1793, il n'en restait que 70 en 1816; et que la plupart des autres ont péri par *l'échafaud*, *l'assassinat* ou *le suicide*. Qu'ils se souviennent que c'est par une impulsion simultanée et générale, que les régicides survivants ont été, en 1816, bannis de France, et condamnés à porter au milieu des nations étrangères un signe odieux, qui ne peut s'effacer entièrement que devant Dieu, par les larmes du repentir. Son infinie bonté en a déjà accordé la grâce à plusieurs. Supplions-le de l'accorder aussi aux autres, et à tous ceux qui s'obstinent à chercher leur propre perte dans celle de leur patrie. Nous disons leur *propre perte*, convaincus par l'expérience de l'histoire, et par celle de notre révolution, que si les conjurations qu'ils ont faites, ou voulu faire depuis 6 ans, et même depuis 6 mois seulement, n'avaient pas été arrêtées par de nouveaux prodiges de miséricorde, la plupart de leurs auteurs et de leurs principaux complices seraient déjà détruits, et peut-être précipités dans les flammes éternelles. Combien de victimes de l'impiété, et du philosophisme révolutionnaire, maudissent aujourd'hui, dans ces flammes, et y maudiront à jamais les séducteurs qui les ont trompés, les pervers qui les ont corrompus, les scélérats qui leur ont inspiré la haine de Dieu et des rois, les sacriléges qui leur ont appris, dès l'enfance, à fouler aux pieds la religion et la vertu, pour en former des fléaux de leur patrie, et des ennemis de toute société humaines!

Nous sommes persuadés, depuis long-temps, qu'il se passe peu de jours, où des révolutionnaires de différentes espèces ne s'occupent de *projets conspirateurs*, surtout à Paris, principal foyer du volcan dont les éruptions désolent ou menacent la France et l'Europe depuis plus de 30 ans. Dieu seul connaît la multiplicité et les ramifica-

tions de ces complots dont la vigilance des magistrats découvre par fois quelques légers filaments. Si celui qui sonde les abîmes des cœurs, nous dévoilait tout-à-coup la noirceur et le nombre des trames ourdies dans les ténèbres contre les autels et les trônes; les âmes honnêtes, celles mêmes qui ne sont que frivoles ou insouciantes, seraient saisies d'effroi, et se prosterneraient aux pieds du Dieu de bonté qui nous a préservés jusqu'à ce jour de tant de nouvelles catastrophes. Elles le conjureraient de sauver la France, par sa divine religion dont la conservation depuis 1789, dont les bonnes œuvres et le devouement toujours croissant pour le soulagement, l'instruction et le salut de ses ennemis eux-mêmes, sont un miracle digne de toute notre admiration et de toute notre reconnaissance. Elles le supplieraient d'éclairer sur leurs propres intérêts, ces impies qui veulent sans cesse nous entraîner dans leur ruine; et de leur apprendre, pour leur bonheur et celui de leur patrie, à méditer ces divines prédictions, vérifiées par l'expérience de tous les âges, et même de nos jours par le sort de leurs principaux chefs ou complices dont nous venons de parler.

Traduction des textes sacrés sur le sort des impies.

« Ceux qui commettent l'iniquité sécheront » aussi promptement que l'herbe des champs. En» core quelques instants, et l'impie n'existera plus. » Le méchant épiera les démarches du juste, » il grincera les dents contre lui, mais le Sei» gneur se rira de ses fureurs, parce qu'il sait que » son dernier jour approche : ceux qui se livrent » au mal, seront exterminés. Les pensées, les pa» roles des impies n'ont été que méchanceté : ils » ont professé hautement l'iniquité ; ils ont vomi » des blasphêmes contre le Ciel, et le poison de » leur langue s'est répandue sur la terre : ils se » sont procuré des richesses, et leur iniquité s'est » comme élancée du sein de l'opulence. Mais » voici que tout-à-coup ils sont tombés, et leur » iniquité a été la cause de leur perte. Elle a » creusé sous leurs pas les abîmes de la désola» tion. Les ennemis du Seigneur n'auront pas » été plutôt élevés aux honneurs et aux dignités » dans le monde, qu'ils tomberont et s'évanoui» ront comme une vaine fumée. J'ai vu l'impie au » plus haut degré d'élévation, je l'ai vu égalant » en hauteur les cèdres du Liban ; je n'ai fait que » passer, et il n'était déjà plus. Ceux qui vivent » dans l'injustice seront punis, et la race des im» pies périra. Mes paroles, dit le Seigneur, ne sont» elles pas comme un feu auquel rien ne résiste, » et comme un marteau qui brise la pierre la plus » dure. Je vous livrerai, ô impies, à un oppro» bre éternel, et à une ignominie qui ne s'effacera » jamais. En proie aux afflictions dans tous les » royaumes de la terre, je vous rendrai l'oppro» bre, la fable et la malédiction des hommes dans » tous les lieux où je vous aurai chassés. Les im-

Textes sacrés sur le sort des impies.

Facientes iniquitatem tanquàm fenum velociter arescent. Adhuc pusillum, et non erit peccator :... Observabit justum et stridebit super eum dentibus suis : Dominus autem irridebit eum, quoniam prospicit quod veniet dies ejus. Qui malignantur exterminabuntur. (*Ps.* 36.) Cogitaverunt et locuti sunt nequitiam ; iniquitatem in excelso locuti sunt. Posuerunt in cœlum os suum, et lingua eorum transivit in terrâ... Obtinuerunt divitias, (et) prodiit quasi ex adipe iniquitas eorum... Subitò defecerunt, et perierunt propter iniquitatem suam.. Quomodo facti sunt in desolationem ! (*Ps.* 72.) Inimici Domini mox ut honorificati fuerint et exaltati, deficientes quemadmodùm fumus, deficient... Vidi impium super exaltatum et elevatum sicut cedros Libani, et transivi, et ecce non erat.. Injusti puniuntur, et semen impiorum peribit.. (*Ps.* 36.) Numquid non verba mea sunt quasi ignis, dicit Dominus, et quasi mallens conterens petram?... Dabo vos in opprobrium sempiternum, et ignominiam... quæ nunquàm oblivione delebitur... Dabo (impios)... in afflictionem... omnibus regnis terræ, in opprobrium et in parabolam,... et in maledictionem in universis

» pies disent aux blasphémateurs : vous aurez la
» paix ; et à tous ceux qui marchent dans la cor-
» ruption de leur cœur : (ne craignez rien,) il
» ne vous arrivera point de mal. Ils s'efforcent
» par les rêveries que chacun d'eux débite à ses
» frères, de faire tomber mon nom dans l'oubli
» au milieu de mon peuple. Ils ont fortifié, (par
» leurs mensonges,) les mains des plus pervers,
» pour les empêcher de quitter les voies de leur
» iniquité, et de se convertir ; c'est pourquoi je
» les nourrirai d'absynthe, et je les abreuverai
» de fiel. Voici qu'un tourbillon de la colère di-
» vine s'élancera sur les impies, et la tempête,
» après avoir rompu les nuages, fondra sur leur
» tête. C'est en ces jours que vous comprendrez
» (enfin), quels ont été les desseins du Seigneur
» (sur vous.) Ecoutez donc, dès aujourd'hui, la
» voix du Seigneur votre Dieu : renoncez à vos
» voies déréglées, à vos inclinations criminelles,
» et le Seigneur révoquera l'arrêt qu'il a pro-
» noncé contre vous. Il vous a envoyé ses servi-
» teurs, ses prophètes, et vous ne les avez point
» écoutés : vous n'avez point voulu prêter l'oreille
» lorsqu'il vous disait : que chacun de vous sorte
» de la mauvaise voie dans laquelle il s'égare ;
» abandonnez vos pensées remplies de malignité.
» Sourds à ces exhortations, vous vous êtes ob-
» stinés à provoquer mon indignation par vos
» œuvres iniques, ce sera pour votre malheur.
» Voici que l'affliction passera d'un peuple à un
» autre peuple, et qu'une grande tempête sortira
» des extrémités de la terre. J'ai livré les impies
» au glaive. Prenez, dit le Seigneur, au pro-
» phète, prenez la coupe remplie du vin de ma
» colère, et vous la leur présenterez en disant :
» Buvez et enivrez-vous, tombez pour ne vous
» relever jamais, sous les coups du glaive que
» j'enverrai contre vous. Au jour des vengeances

locis ad quæ ejeci eos... Dicunt his qui blasphemant :... pax erit vobis : et omni qui ambulat in pravitate cordis sui dixerunt : non veniet super vos malum... Volunt facere ut populus meus obliviscatur nominis mei propter somnia eorum, quæ narrat unusquisque ad proximum suum ;... confortaverunt manus pessimorum, ut non converteretur unusquisque à malitiâ suâ :... propterèâ ecce ego cibabo eos absynthio et potabo eos felle... Ecce turbo dominicæ indignationis egredietur, et tempestas erumpens super caput impiorum veniet... In novissimis diebus intelligetis consilium Domini. Nunc ergò... audite vocem Domini Dei vestri,... bonas facite vias vestras, et studia vestra... Et pœnitebit Dominum mali quod locutus est adversùm vos. Misit Dominus ad vos omnes servos suos prophetas ,... et non audistis ; neque inclinâstis aures vestras ut audiretis cum diceret : revertimini unusquisque à viâ suâ malâ, et à pessimis cogitationibus vestris :... et non audistis ut me ad iracundiam provocaretis, dicit Dominus,... operibus manuum vestrarum, in malum vestrum... Ecce afflictio egredietur de gente in gentem, et turbo magnus egredietur à summitatibus terræ :... impios tradidi gladio... Sume,... dicit Dominus ad Jeremiam, calicem vini furoris ;... de manu meâ, et propinabis et dices ad eos : bibite et inebriamini, et cadite, neque surgatis à facie gladii quem ego mittam inter vos... Peribit fuga... et salvatio....

» du Seigneur, il n'y aura plus de moyens de
» fuir ni de se sauver. Quelqu'un pourra-t-il se
» soustraire à mes regards, en se cachant dans le
» lieu le plus secret? N'est-ce pas moi qui rem-
» plis le ciel et la terre, dit le Seigneur. »?
(*Jer.* 23, 24. 25 et 26.) (1).

Traduction des textes sacrés sur la justice et l'iniquité.

« Dieu connaît toutes les voies de l'homme;
» (ses pensées et ses actions.) L'iniquité se ra-
» chète devant lui, par la miséricorde et la vérité,
» et la crainte du Seigneur fait éviter le mal. La
» médiocrité, accompagnée de la justice, vaut
» mieux que la richesse avec l'iniquité. Celui dont
» le cœur est corrompu ne trouvera point le bon-
» heur. Celui qui ne s'attache qu'à de vaines
» paroles, n'aura rien de (solide.) Les lèvres de
» l'impie causent la ruine de son âme, ses en-
» trailles sont cruelles; il tend des pièges pour
» faire verser le sang. Son âme sera remplie de
» maux. La voie des méchants les trompera. Toute
» voie détournée (de celle de la vérité) conduit
» à la mort. Le mal poursuit les pécheurs. La
» bouche des impies abonde en iniquités et en

(1) Puissent les malheureux disciples de l'impiété concevoir une crainte salutaire, en lisant ces divins oracles tirés seulement de 4 chapitres de Jérémie, et des psaumes 36 et 72, dans lesquels toute personne raisonnable trouve la règle de ses jugements sur l'ordre moral de l'univers! Puisse le suprême Arbitre de nos destinées accorder en-

à facie iræ furoris Domini... Si occultabitur vir in absconditis, et ego non videbo eum ?... Numquid non cœlum et terram ego impleo, dicit Dominus. (*Jerem.* c. 23, 24, 25 et 26.)

Textes sacrés sur la justice et l'iniquité.

Omnes viæ hominis patent oculis Dei :... misericordiâ et veritate redimitur iniquitas, et in timore Domini declinatur à malo :... melius est parùm cum justitiâ, quàm multi fructus cum iniquitate. (*Prov.* 16.) Qui perversi cordis est non inveniet bonum (17) ; qui tantùm sectatur verba, nihil habebit (19). Labia impii (sunt) ruina animæ illius (18). Viscera impiorum crudelia ,... insidiantur sanguini,... replebuntur malo ;... iter impiorum decipiet eos ,... iter devium ducit ad mortem (12). Peccatores persequitur malum. (13). Os

---

core à nos frères égarés, la grâce de comprendre, (en se rappelant ce qu'ils ont vu, fait et éprouvé jusqu'à ce jour), et celle de bien méditer les maximes suivantes, inspirées par le même Dieu à l'auteur sacré des Proverbes, livre où, non seulement les élèves de Philosophie, mais tous les jeunes gens, tous les amis de la vérité devraient puiser chaque jour les leçons fondamentales de la seule Philosophie, vraiment sage et utile au bonheur de l'homme.

» sujets d'affliction. Le Seigneur est loin des » impies. Ceux qui agissent avec impiété sont » abominables au roi, parce qu'il sait que la » justice est le soutien du trône. La maison » de l'impie sera détruite, et sa malignité le » fera bannir (de la présence du Seigneur.) Le » cœur du méchant médite des rapines, et la » tromperie repose sur ses lèvres. Ces rapines » l'entraîneront à sa perte. Celui qui élève sa » maison bien haut prépare sa ruine. Le Seigneur » renversera celle du superbe. Il hait les esprits » orgueilleux, ainsi que les langues souillées par » le mensonge, les mains qui versent le sang in- » nocent, le cœur qui se nourrit de pensées » perverses, et tout homme qui sème la discorde » entre ses frères. Il déjouera les ruses des impies. » Ils seront pris dans leurs propres pièges. A la » mort du méchant il ne restera plus d'espérance. » Le Sauveur de votre âme auquel rien n'échappe, » rendra à chacun selon ses œuvres. La lampe » des impies s'éteindra; (leurs biens, leurs hon- » neurs disparaîtront.) La multiplication des » disciples de l'impiété multiplie les crimes. Si » les impies s'emparent du pouvoir, le peuple » gémira. Quand les méchants seront élevés, les » hommes se cacheront. Quand ils périront, le » nombre des justes augmentera. Les impies dé- » testent ceux qui suivent les sentiers de la justice » et de la vérité. Les justes les verront tomber en » ruine. Celui qui s'abandonne à l'iniquité sera » enveloppé dans un filet. La chute de l'homme » qui marche dans une voie corrompue est inévi- » table. Hororez Dieu et le roi, et n'ayez point » de commerce avec leurs ennemis, car leur » perte viendra tout-à-coup. La crainte du Sei- » gneur est le commencement de la sagesse; mais » les insensés méprisent et la sagesse et la vérita- » ble science. Le Seigneur veillera sur le salut des

impiorum redundat malis :... longè est Dominus ab impiis (15). Abominabiles regi qui agunt impiè, quoniam justitiâ firmatur solium (16). Dominus impiorum delebitur,... in malitiâ suâ expelletur impius (14). Rapinas meditabitur mens (malorum)... Fraudes labia eorum loquentur (24). Rapinæ impiorum detrahent eos (in perniciem) (21). Qui altam facit domum suam quærit ruinas (17). Domum superborum demolietur Dominus (15). Odit Dominus oculos sublimes, linguam mendacem, manus effundentes innoxium sanguinem, cor machinans cogitationes pessimas,... cum qui seminat inter fratres discordias (5). Insidias impiorum subvertet (10). In insidiis suis capientur iniqui (11). Mortuo homine impio, nulla erit ultrà spes (11); servatorem animæ tuæ nihil fallit :... reddet... homini juxtà opera sua,... lucerna impiorum extinguetur (24). In multiplicatione impiorum, multiplicabuntur scelera... Cùm sumpserint impii principatum, gemet populus (29). Cùm surrexerint, ... abscondentur homines,... cùm... perierint, multiplicabuntur justi (28). Abominantur impii eos qui in rectâ sunt viâ (29). Justi ruinas eorum videbunt :... iniquum involvet laqueus (29). Qui perversis graditur viis, concidet semel (28). Time Dominum... et regem; et cum detractoribus (eorum) ne commiscearis, quoniam repentè consurget perditio eorum (24). Timor Domini principium sapientiæ : sapientiam atque doctrinam stulti despiciunt (1).... Dominus... custodiet rec-

» âmes droites, et protègera ceux qui marchent » avec simplicité; mais les impies seront retranchés » de dessus la terre; et ceux qui commettent l'i- » niquité en seront exterminés. L'impie périra » par son impiété elle-même, et la prospérité des » insensés sera la cause de leur perte. La sagesse » éternelle leur dit : Je vous ai appelés, et vous » avez refusé de m'entendre : vous avez méprisé » mes conseils : je vous mépriserai aussi à votre » dernière heure. Je me rirai de vos vains gémis- » semens au jour de la tribulation et des angoisses, » lorsque la mort fondra sur vous comme une » tempête. Jusqu'à quand les insensés recher- » cheront-ils ce qui doit faire leur malheur? Con- » vertissez-vous, soyez attentifs et dociles aux » leçons de la prudence. Elle vous dit : Celui » qui m'obéira, exempt de toute alarme, jouira » d'un repos qui ne sera troublé par la crainte » d'aucun mal. Attachez-vous, mon fils, à la loi » du Seigneur, observez-la parce qu'elle est votre » vie, (votre unique source de bonheur.) Les » œuvres du juste mènent à la vie, celles du mé- » chant à la mort. L'œuvre d'un cœur pur est » droite (et solide); les productions des impies » sont sans stabilité, sans consistance. Exposez » vos actions, (vos desseins), au Seigneur, et » vos pensées seront dirigées (vers le bien). Ce- » lui qui retient ses crimes cachés au fond de son » cœur, ne sera point ramené dans la bonne route; » celui qui les confessera, et y renoncera, obtien- » dra miséricorde. Heureux celui qui met son » espérance dans le Seigneur, car il n'y a point » d'autre moyen de salut! »

---

torum salutem, et proteget gradientes simpliciter.... Impii verò de terrâ perdentur, et qui iniquè agunt auferentur ex eâ (2). In impietate suâ corruet impius (11). Prosperitas stultorum perdet illos (1) sapientia profert verba sua ; dicens, (ad eos) :... vocavi et renuistis,... despexistis omne consilium meum ;... ego quoque in interitu vestro ridebo et subsannabo vos,... quandò venerit super vos tribulatio et angustia,... et interitus quasi tempestas ingruerit.... Usquequò stulti ea quæ sibi sunt noxia cupient? Convertimini (10) : attendite, ut sciatis prudentiam (4). Qui... me audierit, absque terrore requiescet,... timore malorum sublato (1). Tene,... fili mi,... disciplinam (Domini),.. custodi illam, quia ipsa est vita tua (4), opus justi ad vitam (10) ; sectatio malorum præparat mortem (11). Qui mundus est, rectum opus ejus (21). Impius facit opus instabile (11). Revela Domino opera tua, et dirigentur cogitationes tuæ (16). Qui abscondit scelera sua, non dirigetur, qui autem confessus fuerit, et reliquerit ea, misericordiam consequetur (28). Qui sperat in Domino beatus est (16). Non enim est in alio aliquo salus. (*Act.* 4.)

ADDITIONS

Faites en décembre 1823 *au Supplément de notre Mémorial de la Révolution française ou au Tableau du sort des principaux impies et perturbateurs du repos public, etc.*

Nos infirmités et nos occupations nous ayant empêché jusqu'à ce jour de publier ce mémorial, nous pensons qu'il ne sera pas inutile de joindre à son supplément le résultat depuis 1821, pour quelques-uns des nouveaux révolutionnaires, des troubles et des malheurs qu'ils ont fait naître.

1. — *Royaume de Naples.*

Le 6 juillet 1820, quelques régiments Napolitains séduits et soulevés, ayant à leur tête le général Pépé, que des journaux ont dit fils d'un cordonnier de Nantes, vinrent à Naples forcer Ferdinand IV, roi des deux Siciles, à accepter la constitution faite à Cadix en 1812 par les cortès Espagnols, et imposée de vive force au roi d'Espagne Ferdinand VII en mars 1820. Le lendemain du jour où le roi de Naples eut été réduit par des soldats révoltés à recevoir cette anarchique constitution, il fallut la leur traduire d'Espagnol en Italien, afin qu'ils pussent la lire. La rebellion s'organise, comme elle l'avait fait en France et en Espagne. Ses progrès dans l'établissement des institutions révolutionnaires sont autant de bouleversements des institutions monarchiques, d'attaques contre la religion, d'affaiblissements de l'autorité royale, et de commencements de persécutions contre le clergé, les nobles et tous les royalistes : le mal va toujours croissant. Les chefs

du grand atelier de révolutions contre les autels et les trônes, établi à Paris depuis plus de 50 ans, et formé par ses cruelles expériences depuis plus de 30, soufflent, louent et encouragent leurs nouveaux auxiliaires ; ils ne craignent point de prédire à leur héroïque valeur de hautes et glorieuses destinées. Cependant les principaux souverains de l'Europe, que les fléaux passés n'avaient point encore assez éclairé sur l'influence funeste et contagieuse du philosophisme révolutionnaire, commencent à en sentir plus vivement les dangers pour tous les trônes et tous les peuples. D'après leur commune délibération, une armée Autrichienne, vers la fin de février 1821, se met en marche pour le royaume de Naples. A peine paraît-elle sur ses frontières, que le général Pépé prend la fuite, et l'armée révolutionnaire disparaît sans avoir brûlé une amorce. Le roi de Naples est rétabli sur son trône, le général Pépé est condamné à mort, et réduit à errer çà et là, couvert de honte et de mépris, sous peine d'être livré au bourreau, s'il osait rentrer dans sa patrie. Beaucoup de factieux de différentes classes sont arrêtés et envoyés par la justice à l'échafaud, ou condamnés à des emprisonnements plus ou moins longs et même perpétuels. Avec leur renversement et leur punition renaissent l'ordre et l'espérance. — Voilà pour le royaume de Naples. Passons à d'autres.

2. — *Royaume de Sardaigne.*

Le 13 mars de la même année 1821, trois régiments du royaume de Sardaigne, portés à la révolte par les instigations des agens révolutionnaires de Paris, de Madrid et de Naples, veulent forcer leur roi Victor-Emmanuel à recevoir aussi *la constitution de l'anarchie.* Ce monarque abdique en faveur de son frère, le duc de Genevois qui, se

refuse à toute concession révolutionnaire. Les peuples et les soldats de la Savoie donnent tous, ainsi que le plus grand nombre des militaires et des sujets des autres parties du royaume, une nouvelle preuve de leur inébranlable fidélité. Les faibles progrès des révolutionnaires ne sont pas longs. Le mois suivant les troupes Autrichiennes paraissent, et les rebelles prennent la fuite. Malgré la brièveté de leur domination, 16 millions amassés par la sage économie du gouvernement royal ont été dissipés : leurs meneurs sont incarcérés ou expatriés; le médecin Crivelli, l'un de leurs principaux chefs, se jète dans le fleuve du Pô, et le nouveau roi règne paisiblement dans la justice et la clémence.

3. — *Allemagne.*

Les sociétés secrètes et ennemies de la religion et des rois se multiplient en Allemagne. L'un de leurs plus fanatiques disciples, *Sand*, élève de l'université d'Erlangue, trace un plan de destruction et de régénération, dans lequel il dit : — « Préparez-vous, décidez-vous à la vie ou à la » mort. — Toi, ma nation, (il s'adrese aux Alle- » mands) tu dois immoler ceux qui oublient — » ce qu'il y a de divin en toi. — La réformation » doit être consommée. » Le 23 mars 1819 ce révolutionnaire illuminé assassine Cotzebuë, écrivain opposé aux monstrueuses erreurs du dangereux fanatisme des sociétés secrètes de l'Allemagne. Le 20 mai 1820, Sand est condamné à mort, et monte sur l'échafaud en refusant tout secours religieux.

4. — *Saint-Domingue.*

Le philosophisme révolutionnaire, passé de France en Amérique, après avoir fait massacrer à Saint Domingue par les Nègres ceux des 70,000 colons Français que la fuite n'a pas soustraits à

leur fureur, élève un trône royal et même impérial au Nègre Henri, d'abord esclave dans l'île de Saint Christophe dont il a pris le nom, puis aide de cuisine à bord d'un vaisseau. Ce monarque de nouvelle fabrique prend le titre de roi ou d'empereur d'Haïti. Les papiers publics entretiennent l'Europe de l'organisation de ses États et de sa Cour. Le philosophisme semble pardonner à un Nègre d'être parvenu à la royauté par la voie de la rebellion. Christophe se croyait bien assis sur son trône, lorsqu'en octobre 1820, les Nègres qu'il a organisés en corps de troupes et armés, se révoltent tout-à-coup et vocifèrent qu'ils ne veulent plus de roi. Christophe aux abois se brûle la cervelle d'un coup de pistolet, en s'écriant : *Tout est fini pour moi.* (Journ. du temps.)

5. — *Turquie.*

Qui pourrait raconter toutes les calamités et toutes les victimes de l'esprit de révolte et de révolution dans la Turquie, depuis quelques années seulement jusqu'à ce jour ? Nous nous contenterons de citer l'une de ses plus célèbres victimes. Le 4 février 1822, Ali Pacha chef de rébelles, après avoir fait assez long-temps beaucoup de bruit par ses succès, sa puissance, et ses immenses richesses, a été décapité, et sa tête a été portée et publiquement exposée à Constantinople.

6. — *Amérique.*

L'Amérique n'a pas été moins féconde en malheurs et en morts tragiques pour les artisans de révoltes et de révolutions. Dans le mois de juin dernier (1813), M. Andrada de Salva, ministre de l'intérieur du nouvel empire formé au Brésil pendant l'usurpation des cortès révolutionnaires du Portugal, haranguant à Rio-Janeiro une assemblée réunie pour donner à ce pays une constitu-

tion, dépeint ainsi les déplorables résultats des convulsions révolutionnaires de l'Amérique : — « Depuis 14 ans, l'Amérique Espagnole est déchi» rée par les factions. Ses habitants abandonnant » le gouvernement monarchique pour courir après » une liberté licencieuse, n'ont fait qu'ensanglan» ter le sol natal, et quels en ont été les résultats? » Désordre, misère, et pauvreté. L'Europe nous » a présenté un spectacle aussi affligeant, toutes » les fois que des gens égarés par des abstractions » et des chimères, ont eu la folle prétention de » régenter le genre humain sans le connaître. »

7. — *Royaume de Portugal.*

En 1821, à l'exemple de l'Espagne, quelques régiments poussés à la sédition, forcent Jean VI, roi de Portugal, à recevoir une constitution et des *Cortès*, révolutionnaires qui désorganisent promptement et remplissent de troubles et d'alarmes ce royaume, comme les autres pays livrés à leur funeste tyrannie. La masse du peuple oppose, comme en Espagne, la force d'inertie et la résistance d'un mécontentement général. Des royalistes prennent les armes. Le comte d'Amarante, entr'autres, se distingue à leur tête par ses audacieuses entreprises. Enfin, le 26 mai 1823, l'Infant de Portugal, Dom Miguel, s'échappe du Palais où les *Cortès* le retenaient prisonnier avec le roi, son père. Il reçoit de la reine Joachime de Bourbon, sœur du roi d'Espagne, sa mère, une lettre ainsi conçue : « Le temps d'agir est arrivé. « Prends ton épée : fais voir qu'il y a de la royau» té dans ton cœur, il y a des circonstances où » il faut exercer le métier de roi dans la place » publique et dans les casernes. Rends digne » de toi la couronne que tu es appelé à porter » un jour, comme j'espère que tu seras digne » d'elle. Renverse cette infâme constitution qui

» la flétrit. J'ai tout préparé; marche, tu triom» pheras : je te couvre de ma bénédiction. » Le prince, à la tête de troupes fidèles, entre promptement dans Lisbonne. Les Cortès se sauvent tout éperdus, et le général Pépé partage leur fuite. Parmi les pricipaux chefs et auteurs de la sédition révolutionnaire, plusieurs sont arrêtés, quelques-uns sont livrés aux tribunaux, et tous en général couverts de haine ou de mépris. Le roi de Portugal reprend son autorité et la joie est inexprimable dans tout son royaume.

7. — *Royaume de France.*

Dans la France dont la capitale recèle, comme nous l'avons dit plus haut, le grand atelier des révolutions, une fureur insatiable de bouleversements ne se lasse point de renouveler ses tentatives et ses conspirations contre la vraie religion et le gouvernement légitime, quoique la providence, dans son infinie miséricorde, les fasse tourner toutes à la confusion, et souvent au châtiment de ses vils et perfides agens.

Le 28 avril 1820, Gravier et Bouton, soixante-quatorze jours après l'atroce assassinat de son auguste et magnanime époux, tentent de faire périr Madame la Duchesse de Berry, ou du moins de lui causer une fausse couche par de violentes explosions de pétards placés de nuit sous les arcades de ses appartements. Ils sont pris et condamnés à mort en décembre suivant. La vertueuse princesse, si digne, et du nom qu'elle porte, et du cœur vraiment héroïque du prince qui expira en pardonnant à son assassin, sollicite et obtient leur grâce de la bonté du roi.

Le 19 août 1820, projet d'incendie à Vincennes pour aller, pendant le trouble qu'il devait causer, assassiner le roi et cent-cinquante personnes marquantes.

Le 27 janvier 1821, explosion d'un baril de sept à huit livres de poudre sur un escalier des Tuileries, près le cabinet du Roi.

Le 3 juin, émeute séditieuse dans laquelle Lallemand, élève de l'école de droit, résistant à la force armée, est tué; émeute dans laquelle les factieux renouvelèrent leurs essais du 3 au 12.

Dans le même temps, selon le rapport du Moniteur de la fin de ce mois, leurs auxiliaires tâchèrent de les seconder à Rennes, à Brest, à Nantes, à l'Orient, à Vitrée, à Poitiers, à Lyon, et cherchant toujours à s'associer la jeunesse, même celle des collèges qu'ils enivraient d'éloges dans leurs séditieux pamphlets, et après l'avoir portée aux excès les plus funestes à son propre bonheur, à celui des familles et de la France entière.

Vers la fin de 1821, conspiration de Belfort dont plusieurs chefs sont pris et condamnés à mort ou à l'emprisonnement par les tribunaux.

Conspiration de la Rochelle. Même but de substituer l'usurpation au gouvernement légitime. Même résultat : quatre des principaux acteurs sont exécutés à Paris, et d'autres mis aux fers.

Enfin, en février 1822, conspiration de Saumur sous les généraux Berton et Delon, pour s'emparer de cette place, et marcher de là sur Paris, si le plan réussissait. Il échoua comme les autres, et Berton fut condamné à mort avec trois de ses principaux complices, dont deux obtinrent la commutation en une prison perpétuelle par la clémence du Roi qu'ils voulaient, ainsi que tous leurs complices, renverser de son trône. Trente-deux de ces misérables furent condamnés à l'emprisonnement, ou pour leur vie, ou pour un temps plus ou moins long. Delon échappa au supplice par sa fuite en Espagne.

Un grand nombre des échappés de toutes ces conspirations, se réfugia aussi en ce royaume, prit,

en 1823, les armes avec les rebelles de ce pays, contre les Français, fut tué dans les combats, ou fait prisonnier, jugé par des conseils de guerre et fusillé, ou livré à l'échafaud par les tribunaux ordinaires, et toujours pour avoir conspiré ou porté les armes contre sa patrie. Passons enfin à cette Espagne dont la révolution vient d'être si glorieusement terminée.

8. — *Royaume d'Espagne.*

L'Espagne conquise vers l'an 3600 de la création par les Carthaginois, et vers 3800 par les Romains, envahie vers l'an 500 de l'ère chrétienne par les Goths, en 712 par les Maures, peuples Mahométans de l'Afrique, contre lesquels elle lutta pendant près de 800 ans avec un courage indomptable, et qu'elle finit par chasser entièrement vers l'an 1500; maîtresse en Amérique des vastes régions du Mexique, du Pérou, du Paraguay, etc.; conquises par elle depuis l'an 1520, gouvernée par des princes de la Maison d'Autriche de 1504 à 1700, et par des Bourbons de 1700 à 1808; désolée par l'anarchie révolutionnaire de l'an 1808 à 1814, sous le nom de Joseph Bonaparte, que Napoléon son redoutable frère, maître d'une partie de l'Europe, tenta en vain, malgré toute la valeur de ses armées, de substituer au roi Ferdinand VII, dont il s'était saisi par trahisons; rendue en 1814, année du renversement de Bonaparte, à son prince légitime, jusqu'aux 7 mars 1820; jour où des soldats entraînés à la révolte par des chefs vendus aux factions ennemies des autels et des trônes, vinrent, ayant à leur tête le général Riégo, forcer leur roi dans sa capitale à recevoir une *Constitution révolutionnaire*, fabriquée à Cadix en 1812, par des Espagnols imbibés des erreurs anarchiques du dix-huitième siècle, et réunis en cette ville sous le nom de *Cortès*, pendant l'usurpation.

Là recommence, au nom du philosophisme révolutionnaire, une nouvelle époque de désordres et de calamités pour l'Espagne. La rebellion s'organise sous la forme de *Gouvernement constitutionnel.* Chaque jour voit decroître la puissance morcelée du monarque. Les bornes de sa liberté se resserrent; l'audace ambitieuse s'avance : son voile hypocrite se déchire. La persécution commence : les fidèles disciples du *comité directeur* de Paris reproduisent les formes destructives et tyranniques de la révolution française, modèle le plus complet que l'enfer puisse donner à ses agens. La religion et ses ministres, les églises et leurs propriétés, les religieux et leurs engagements sacrés, la monarchie et ses institutions, tout est attaqué. Le roi et sa famille deviennent prisonniers dans leur propre palais. Il ne reste bientôt plus au monarque que le pouvoir de gémir, au milieu de ses souffrances et de celles de sa vertueuse épouse, sur les malheurs de son peuple. La crainte de l'avenir multiplie les angoisses du présent. Touchés du sort infortuné de ce prince, ses gardes se dévouent pour le délivrer : ils sont massacrés, incarcérés, ou proscrits. Depuis ce jour (7 juillet 1822), la persécution redouble ses fureurs : les évêques, les prêtres, les religieux, les sujets fidèles à leur Dieu et à leur roi, sont tourmentés, emprisonnés, bannis, ou forcés de fuir, et beaucoup, tels que le chanoine Vinuessa, le général Elio, le respectable évêque de Vich, sont égorgés par des soldats ou des tribunaux constitutionnels. Le 24 octobre 1822, le général Mina, l'un des chefs de la révolte, dit dans une proclamation : — « Toute ville et tout village qui » renfermera des *rebelles*, (c'est-à-dire des royalistes) dans la proportion du tiers de sa population seront brûlés, saccagés. — Toute maison » isolée dans les champs qui sera abandonnée à

» l'approche des *troupes constitutionnelles*, (c'est-» à-dire révoltées contre leur roi) sera brûlée et » rasée. — Les officiers municipaux, les magistrats, » les curés qui, dans un rayon de trois lieues de » marche de mon quartier général, négligeront de » m'informer chaque jour des mouvements des » rebelles (armés pour leur roi), seront punis de » mort, si leur négligence entraîne le moindre » résultat fâcheux. »

Les persécutions et les cruautés s'accroissent de plus en plus. De courageux royalistes se réunirent et s'armèrent. L'Europe retentit bientôt des éloges de l'intrépidité, et des succès de plusieurs braves capitaines Espagnols, tels que les Erole, les Romagosa, les Beyssière, les Odonnel : mais leurs ressources étaient trop inférieures à celles des factieux qui avaient en main toutes celles du Gouvernement. Les souverains éclairés de plus en plus par l'expérience, et sentant que cette guerre civile, en multipliant les malheurs de la famille royale et de l'Espagne entière, rendrait trop longtemps incertain le sort du dernier boulevard des révolutions, convinrent en décembre 1822, dans le Congrès de Véronne, que la France, secondée par ses alliés, s'il en était besoin, ferait cesser cet état de crise aussi affreux pour le pays qui en était le théâtre, qu'inquiétant pour toute l'Europe.

Le 10 janvier 1823, lecture fut faite aux *Cortès* à Madrid, des notes diplomatiques de la Russie, de l'Autriche, de la Prusse et de la France, pour les engager à délivrer le roi d'Espagne, et à modifier leur gouvernement de manière à pacifier leur pays et à rassurer les autres Gouvernements. L'on répondit à ces notes par des injures, et par le cri : *à bas les tyrans de l'Europe*. Les Ambassadeurs des puissances quittent l'Espagne.

Le 28 du même mois, Louis XVIII écrit aux Chambres legislatives : — « J'ai tout tenté pour

» assurer la sécurité de mes peuples, et préserver » l'Espagne des derniers malheurs. L'aveuglement » avec lequel ont été repoussées les propositions » faites à Madrid, laisse peu d'espoir de paix. — » Cent mille Français commandés par un prince » de ma famille, par celui que mon cœur se plaît » à nommer mon fils, vont marcher en invoquant » le Dieu de S. Louis, pour conserver le trône » d'Espagne à un petit-fils d'Henri IV, préserver » ce beau royaume de sa ruine, et le réconcilier » avec l'Europe. — Que Ferdinand VII soit libre » de donner à ses peuples des institutions qu'ils » ne peuvent tenir que de lui, et qui en assurant » leur repos dissiperont les justes inquiétudes de » la France; les hostilités cesseront dès ce moment. » — C'était à moi de délibérer. Je l'ai fait avec » maturité : j'ai consulté la dignité de ma cou- » ronne, l'honneur et la sûreté de la France. Nous » sommes Français, Messieurs, nous serons tou- » jours d'accord pour défendre de semblables in- » térêts. »

Mgr. le Duc d'Angoulême, nommé par le Roi, généralissime de l'armée d'Espagne, part vers la fin de mars, et va célébrer la fête de Pâque à Toulouse, où l'on voit avec une touchante édification à la Sainte-Table le petit-fils de S. Louis que l'on verra bientôt imiter aussi, à la prise du Trocadero, la valeur héroïque de son saint et magnanime aïeul au pont du Taillebourg: il passe la Bidassoa le 6 avril. Des rebelles, des déserteurs et autres mauvais Français, échappés par la fuite aux recherches de la justice contre les acteurs des différentes conspirations, se présentent en armes sur la rive opposée avec les étendards et les cris de la révolte; la bravoure et la fidélité des soldats du roi, leur répond par des coups de canons qui en renversent une partie, et font fuir les autres.

L'entrée du Prince en Espagne, la sagesse de

sa proclamation ; sa conduite, mélange noble et admirable de bonté, de justice et de fermeté ; les dispositions et la discipline de ses vaillantes troupes ; la réputation de leurs chefs, l'habileté de son plan r'ouvrent tous les cœurs à l'espérance. Cette espérance s'unit aux explosions de la joie partout où passe le prince. Partout sa marche est accompagnée de vœux et de bénédictions. A son approche les Cortès s'enfuient de Madrid à Séville, emmenant avec eux, de vive force, le roi d'Espagne et sa famille.

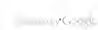
Le 25 mai, le Prince entre dans la capitale de ce royaume au milieu des acclamations et de l'allégresse publique. Il s'empresse d'établir sous le nom de Régence un gouvernement provisoire qui donne, par son administration, et par les témoignages de confiance et de soumission qu'il reçoit successivement, une nouvelle preuve du sage discernement du prince qui l'a formé.

Après avoir tout réglé dans Madrid, et y avoir déjà reçu de nombreux rapports sur les succès continuels de ses belliqueuses troupes sous la conduite de chefs aussi habiles que braves, les maréchaux Moncey, Oudinot, les généraux Molitor, Curial, Donnadieu, Damas, Bonnemain, Aubert, Bourck, Bourmont, Larochejaquelin, Bordesoult, et autres guerriers qui ornent tous de leurs lauriers la double couronne des Lys, ainsi que les guerriers Espagnols à la valeur desquels ils se plaisent toujours à payer un juste tribut d'éloges ; après avoir, disons-nous, tout réglé dans la capitale, et s'être empressé comme il l'a fait dans toute cette glorieuse campagne, de distribuer des distinctions honorifiques avec une promptitude, une grâce et un discernement si propres à enflammer de plus en plus les courages, le Prince se met en route pour Séville. Au seul bruit de sa marche, les Cortès saisis d'une nouvelle frayeur, renouvellent

leurs violences envers le roi Ferdinand. Ce prince leur ayant déclaré — « que sa dignité de roi et » l'intérêt de son peuple ne lui permettaient pas de » consentir à sa translation de Séville à Cadix, » cette troupe de factieux porte l'audace jusqu'à déclarer son roi *déchu de la royauté*; et après lui avoir substitué une Régence, elle le traîne à Cadix au milieu des baïonnetes de ses satellites, et à travers les gémissements et l'effroi du peuple de ces contrées.

Le Prince généralissime précédé des troupes sous les ordres des valeureux généraux Bordesoult et Bourmont arrive à Séville, où il est reçu comme dans la capitale : il en console les habitants, et se remet en route pour Cadix. Le 18 août, il paraît au milieu des guerriers qui environnent cette ville. La place est bloquée de toutes parts. Animés d'une nouvelle ardeur par la présence du prince, les commandants et les troupes de terre et de mer redoublent de zèle pour le service du roi de France, et pour la délivrance de celui d'Espagne. Le 1er septembre, la valeur du généralissime et celle de ses intrépides guerriers bravent les périls de l'eau et du feu, et enlèvent de vive force le *Trocadero* pendant que le général Lauriston *étrenne* son baton de Maréchal de France par la prise de Pampelune. Le 15, la flotte digne de ses chefs les Hamelin, les Derotoux, les Deperré et autres vaillants marins, réduit le fort *Sancti-Petri* à se rendre, et le 1er. octobre, les Cortès aux abois, laissent partir le roi Ferdinand avec toute son auguste famille pour le camp de son libérateur.

La délivrance de ce monarque, son rétablissement sur son trône comblent de joie et couvrent de gloire le Prince, l'armée, et la France entière. L'Europe partage l'admiration et la reconnaissance de l'Espagne. C'est au milieu de l'explosion de tous ces sentiments que le modeste et magna-



nime vainqueur du monstre des révolutions revient de Cadix à Paris. Arrivé le 2 décembre, il va le 3, sans appareil, déposer au pied des saints autels tous les applaudissements qu'il a reçus à son entrée dans la capitale, et rendre grâce au roi des rois, et à l'auguste protectrice de ses aïeux, ainsi que de toute la France, pénétré des sentiments que le vertueux monarque, qui se plaît à l'appeler son fils, exprimait le 25 août dernier. Remerciant alors M. le comte de Chabrol, préfet de Paris, de ses félicitations sur les succès de nos armes en Espagne, il lui dit : « C'est Dieu qui a tout fait : c'est à » lui qu'il faut tout rapporter. Nous ne sommes que » de faibles instruments dans ses mains. Rendez-» lui grâce de ce qu'il nous a choisis pour être » celui de sa bonté. »

Nous ne pouvons, en effet, assez remercier le souverain Auteur de tout bien des prodiges de miséricorde par lesquels il nous a conservé et rendu des princes auxquels la France, l'Espagne, l'Europe entière doivent leur retour à l'espérance d'un avenir plus paisible et plus heureux. Le résultat de tous les efforts des sophistes, des factieux, des conspirateurs, des guerriers révolutionnaires de la France, du Piémont, de Naples, de l'Angleterre, de la Suisse, réunis à ceux de l'Espagne, maîtres absolus des places, et de toutes les forces de ce puissant royaume, doit enfin ramener de l'erreur à la vérité ceux dont le cœur et le sens ne sont pas entièrement pervertis. Peuvent-ils n'être point frappés du sort que viennent encore d'éprouver les déplorables victimes des dangereuses visions du philosophisme révolutionnaire? Ses agents bouleversèrent l'Espagne pour la rendre heureuse; et le peuple espagnol les repousse, les abandonne, les maudit, et les immolerait s'il en était le maître. Vaincus et tremblants, les pricipaux chefs et partisans de la révolution espagnole fuient de tous

côtés. Chassés de leur patrie par la peur, renvoyés de Gibraltar par la prudence, et au nombre de plus de 1400, ils vont errer en Afrique, en Allemagne, en Angleterre, en Amérique, et cherchant partout, dans leur désolation, un repos que des cœurs factieux ne peuvent trouver nulle part. Les journaux parlent déjà d'imitations effrayantes du désespoir de dom Salvador, député des cortès qui s'est tué lui-même. Ils commencent aussi à parler de secours à solliciter pour ceux sans doute de ces malheureux qui n'ont point partagé le pillage des églises, des monastères, et des trésors publics, ou dont les désordres ont déjà absorbé le fruit de ces rapines. Voilà pour les fugitifs; mais ceux des plus coupables révolutionnaires qui n'ont pu fuir, sont ou dans les prisons, ou exilés, ou sous la surveillance de la police, dépouillés de leurs emplois, environnés de craintes, et tous l'objet de la haine ou du mépris public. Sans la protection des Français, leurs vainqueurs, plusieurs de ces factieux, fugitifs ou autres, auraient été sacrifiés à la vengeance et à l'indignation publique. San Miguel, ministre des affaires étrangères qui, en janvier dernier, contribua à échauffer encore davantage les têtes des cortès contre les notes diplomatiques des souverains, qui accompagna de termes injurieux la retraite de leurs ambassadeurs, qui osa ensuite menacer son roi d'employer la force pour lui faire quitter Madrid, disgracié depuis par les cortès mêmes, battu et blessé dans une sortie militaire de Barcelonne, attend dans les prisons son sort futur. Riégo, chef de la révolte des soldats dans l'île de Léon, battu et mis en déroute par le général Bonnemain, arrêté dans sa fuite, lui quatrième, par de simples villageois, livré aux autorités espagnoles, est jugé par les tribunaux, condamné à mort, et après avoir fait tant de bruit pendant 27 ou 28 mois, il périt à 38 ans sur un échafaud.

Voilà jusqu'à ce jour une idee générale du sort des principaux auteurs et agents de la révolution espagnole. Puisse la miséricorde divine accorder à tous ceux qui lui ont survécu la grâce de se repentir de leurs erreurs et de leurs crimes, à l'exemple de leur chef, Riégo, qui a consolé les âmes vraiment chrétiennes en faisant, avant de mourir, de vive voix et par un acte public, une rétractation solennelle, accompagnée de repentir et devant Dieu et devant les hommes.

Nous dirons encore, en terminant notre addition à ce tableau, que l'on voit, par tous les faits qu'il contient, que si la Providence ne punit pas toujours en ce monde d'une manière aussi visible aux yeux des hommes, elle le fait néanmoins assez souvent, en attendant ses jugements éternels, pour laisser dans les âmes de ceux qui ne sont pas encore endurcis au crime, de profondes et salutaires impressions. Implorons et espérons même pour ceux-là, tant qu'ils existent, ainsi que pour nous et pour tous nos autres frères, la bonté infinie de Dieu. En mourant pour expier nos péchés, et racheter nos âmes de la mort éternelle, Jésus-Christ a prié pour ses bourreaux, et sauvé un larron qui allait expirer sur une croix ainsi que ce Dieu de toute sainteté et de toute miséricorde.

Concluons par ces quatre rapprochements de faits qui nous paraissent dignes de réflexion.

C'est à Cadix que la révolte militaire de l'Espagne a pris naissance; et, après avoir été vaincue partout, c'est à Cadix qu'elle a été étouffée.

C'est pendant l'usurpation d'un Bonaparte, frère de l'usurpateur de la France, que la *constitution anarchique des cortès* est fabriquée en 1812: et en 1823, c'est par un Bourbon, fils adoptif du roi légitime de la France, qu'elle est détruite.

En 1820, Riégo, chef des soldats révoltés, vient

dans Madrid forcer son roi à accepter ce code révolutionnaire; et en 1823, la Providence envoie ce même Riégo expier dans Madrid son crime sur un échafaud, après en avoir exprimé un profond repentir.

C'est la France qui a ouvert, en 1789, dans Paris le gouffre des révolutions qui, sans de nombreux prodiges de la miséricorde divine, l'eussent engloutie, ainsi que l'Europe entière; et par un nouveau prodige de cette infinie miséricorde, c'est la France qui a été chargée d'aller jusqu'aux colonnes d'Hercule pour fermer ce gouffre et rassurer contre ses frayeurs, non-seulement ses propres habitants mais encore ceux de toute l'Europe qu'elle a cherché pendant 25 ans à y précipiter.

Que le Seigneur soit béni dans ses miséricordes et dans toutes les merveilles qu'il a opérées pour notre salut. — Revenons tous à lui, et il couronnera envers tous l'œuvre de son infinie bonté. — *Confiteantur Domino misericordiæ ejus, et mirabilia ejus filiis hominum.* (Ps. 106.) *Venite, et revertamur ad Dominum et sanabit nos.* (Ozée 6.) *Confirma hoc Deus quod operatus es in nobis.* (Ps. 67.)

FIN.

TABLE

DE L'INTRODUCTION DU MÉMORIAL

DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

TABLE DU MÉMORIAL.

TABLE DU SUPPLÉMENT.

TABLE DE L'ADDITION AU SUPPLÉMENT,

jusqu'en 1823.

FIN DE LA TABLE.



